

Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
Ch. CHASSÉ. — <i>Il nous manque une histoire du peuple breton</i>	1
Alain LE GOAZIOU. — <i>Le Père Tanguy</i>	11
P.-R. GIOT. — <i>Qui sont les Bretons ?</i>	18
L. KERVAN. — <i>L'industrie en Bretagne doit et peut se développer</i>	22
J. LE DOARÉ. — <i>Contribution à l'étude des costumes bretons</i>	34
L. DUBREUIL. — <i>Autour du « Diner Celtique »</i>	41
MAR TRÉGUER. — <i>Astronomie bretonne</i>	52
HEB KEN. — <i>L'actualité de Pitre-Chevalier</i>	56
Adolphe RICHARD. — <i>Une cérémonie spéciale du Jeudi saint</i>	65
<i>La vie de Michel Le Nobletz</i>	66
<i>Le coin des Fureteurs</i>	75

Abonnement annuel : 500 frs - Le Numéro : 100 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-68 RENNES M. FICHET
8, Rue Paul-Louis-Courlier

Nouvelle Revue de Bretagne

Il nous manque une histoire du peuple breton

Il suffit de regarder une carte de France pour se rendre compte de ce que la Bretagne, du fait qu'elle est presque île, était fatalement destinée à s'intégrer dans les frontières de la France, qui progressivement, s'est annexée toutes les provinces situées à l'intérieur de ses limites naturelles. Tant que le pays s'est obstiné à conserver ce qu'il appelait une existence indépendante, il a été écartelé entre plusieurs nations auxquelles il servait de champ de bataille, ne conservant même pas à ce prix son autonomie puisqu'il connaissait presque de façon continue les occupations, une partie de son territoire étant possédée par une des puissances combattantes, tandis que l'autre partie était sous la domination de la puissance adverse. Même pendant les périodes dites de paix, l'indépendance réelle de l'Etat breton n'était qu'un vain mot, des tractations se poursuivant sans arrêt avec les gouvernements du dehors dont chacun, que ce fût l'Espagne, l'Angleterre ou la France, entretenait dans les diverses villes, des factions qui lui étaient dévouées. L'histoire de la Bretagne, c'est l'histoire d'un sentiment qui, grandissant progressivement dans la population, la persuadait que les lois géographiques voulaient son rattachement politique et économique à la France. C'est de la France en effet qu'il venait toute sa culture littéraire, toute son instruction scientifique ; à aucun moment ni la littérature espagnole, ni la littérature

anglaise n'ont exercé la moindre influence sur ses élites. Quant à une littérature proprement bretonne, il n'en a jamais existé à proprement parler avant le *Barzaz-Breiz* ; c'est en français, non en breton, qu'on parlait à la Cour des Ducs. Beaucoup de Français d'ailleurs s'étaient établis en Bretagne et y avaient contracté mariage ; dans les étymologies de noms de familles bretonnes qu'a publiées Gourvil, on est frappé de voir que beaucoup de patronymes d'aspect le plus farouchement celtique sont des noms français prononcés à la bretonne. Lorsque la duchesse Anne épousa Charles VIII, ce fut un immense soulagement pour la plupart des Bretons qui se dirent qu'enfin ils n'allaient plus être ballottés d'une alliance à l'autre. L'union avec la France allait marquer le début d'une ère de prospérité ; c'est l'époque de l'épanouissement de notre architecture religieuse, et, comme l'a fait remarquer Roger Grand l'été dernier au Congrès des Sociétés Historiques de Bretagne, ce qui caractérise l'art breton d'alors, c'est l'abondance exceptionnelle des fleurs de lis comme motifs d'ornementation, hommage de la Bretagne à la France dont elle devenait l'associée.

Certes, il y eut la Révolte du Papier Timbré au XVII^e siècle et bien des différends aussi, au siècle suivant, avec le pouvoir central, mais ces mouvements d'impatience sociale, qu'ils vinssent du peuple ou de la noblesse, n'étaient pas tellement dirigés contre l'autorité française parce que française que contre des procédés de gouvernement ; le soulèvement des *Bonnets Rouges*, en particulier, était plutôt dirigé contre la féodalité locale que contre Louis XIV. La preuve en fut fournie lorsque, au moment de la Révolution, la Bretagne se plaça à l'avant-garde des revendications de toute la France.

Vive les Marseillais, les Bretons et nos lois

dit un des vers de *La Carmagnole*. Ce furent surtout des députés bretons, qui, pendant la nuit du quatre août, demandèrent la suppression des privilèges provinciaux et réclamèrent le plus haut la fin de la notion même de province. C'est de la nuit du 4 août que date l'union définitive de la Bretagne avec la France, car elle est alors affirmée par les représentants élus de la péninsule. Sans doute la majorité des Bretons allait ensuite passer à la contre-révolution, mais c'est parce que les Jacobins avaient blessé les croyances religieuses des paysans et parce qu'ils avaient décidé de leur imposer la conscription.

Voilà plusieurs des idées qui me sont venues à l'esprit pendant que je lisais quelques-uns des nombreux ouvrages qui, au cours de ces dernières années, ont été consacrés à l'histoire de Bretagne et dont beaucoup, fort érudits, me font rougir de mon ignorance sur bien des points. Et je ne suis pas le seul Breton, hélas ! qui doive s'avouer sa connaissance insuffisante d'événements de première importance qui se sont déroulés chez nous, mais si je déplore que l'essentiel des faits de notre histoire régio-

nale ne fasse pas partie du bagage intellectuel de ceux qui ont eu le bonheur de naître de ce côté-ci du Couesnon, je me permets, en toute franchise, de me demander aussi si, en conférant une inutile austérité à leurs ouvrages, éditeurs et historiens n'ont pas une part de responsabilité dans l'indifférence du grand public en cette matière. Dans leur désir d'être complets, éditeurs et auteurs n'accordent-ils pas trop de relief à des épisodes dont il est bien inutile de surcharger la mémoire et des enfants et des adultes ? Toutes les péripéties des querelles entre seigneurs bretons au moyen âge, toutes ces luttes entre chefs de maisons nobles pour se disputer dans les divers quartiers du pays une prépondérance où les rivalités de doctrine n'avaient aucune part, tout cela me paraît extraordinairement fastidieux. Pourquoi ne pas résumer en quelques lignes ces tristes bagarres et ne pas remplacer les ennuyeux récits de ces luttes intestines par des pages que vainement j'attendais et qui m'auraient appris comment le noble breton, d'une part, le bourgeois et le vilain d'autre part, étaient vêtus et chaussés, ce qu'ils mangeaient, ce qu'ils buvaient ; quel était le retentissement sur leur existence quotidienne de ces jalousies entre illustres familles ? Null part n'a été traitée la question, pourtant si intéressante pour tous les lecteurs : de quand date le costume régional en Bretagne ? Il est rare qu'on nous explique quand le cidre a, comme boisson, remplacé le vin. Rarement j'ai vu noter de façon suffisamment saisissante (car enfin la plupart de ces livres sont rédigés pour des enfants ou des jeunes gens) le progrès des forces, qui, inéluctablement, poussaient la Bretagne vers la France. Je n'ai pas non plus trouvé qu'il ait été assez insisté sur la vertu de ce levain qu'a été et qu'est toujours la Bretagne pour la communauté française, sur les formes si diverses qu'a prises l'idéalisme celtique pour se manifester, qu'il s'agisse du Combat des Trente, de la campagne de Lesage contre les traitants, ou, en peinture, de l'Ecole de Pont-Aven dont la ferveur est inconcevable ailleurs que dans un décor breton. Pourquoi nos manuels n'insistent-ils point sur tout ce qu'il y a de spécifiquement breton dans le charme de nos chapelles construites par le peuple pour le peuple, et sur l'hommage collectif aux morts de la paroisse que constitue autour de nos églises l'association de l'ossuaire, du calvaire à personnages et de l'arc de triomphe s'ouvrant sur la paix du cimetière ; ensemble enrichi, depuis la guerre de 1914 — et grâce à la géniale initiative de Quillivic — par le monument aux morts où une paysanne affligée symbolise toute l'héroïque douleur des gens du « plou » ?

Pourquoi ne pas parler, pour citer au hasard, quelques thèmes possibles, de l'importance du *Tro-Breiz*, du développement des écoles en Bretagne au XIX^e siècle, de l'intérêt porté par Jean-Marie de Lamennais aux questions d'éducation, de la fin de l'utilisation des bœufs pour le labour dans certaines régions, de l'introduction

dans les fermes de la machine à battre, de l'emploi des chars à banc entre 1830 et 1860, du problème de l'émigration, etc., etc... ?

En somme, ce qui reste encore à écrire, c'est une histoire du peuple breton, imagée sans être pour cela romancée, et qui comporterait même de plus longues fouilles que l'autre histoire dans ses archives puisqu'il lui faudrait ressusciter les émotions du Breton moyen au lieu d'énumérer des batailles et des dates de traités de paix.

Le plus déconcertant, c'est que nous ne manquons pas d'hommes qui auraient été capables de l'écrire. Voilà par exemple Dupouy, qui, dans toute une suite de romans historiques publiés par Albin Michel, a montré qu'il était de taille à broser une fresque de ce genre-là. De temps en temps d'ailleurs, dans son *Histoire de Bretagne* (Boivin, éd.) il a fait revivre en nous, dans un style savoureux, les sensations de nos ancêtres : quand, par exemple, il nous a décrit les prédications du P. Maunoir.

« A la technique de son maître, Dom Le Nobletz, le P. Maunoir ajouta une chose singulièrement efficace : la procession mimée. L'avait-il empruntée à son pays d'origine ? Fougères avait, dès le x^e siècle, une confrérie du Saint-Sacrement qui jouait, le jour de la Fête-Dieu, des sortes de mystères sans paroles. Le spectacle, au lieu d'être dressé sur un échafaud, comportait un défilé de chars et de tableaux vivants figurant les principaux épisodes de la vie de Jésus, comme cela se passe encore dans certaines villes d'Espagne. Derrière cinq ménestriers venaient les chars des trois Rois, du Crucifiement, de Saint-Barthélémy, des Apôtres, de Saint Michel, de Pilate, de Saint Christophe. D'ailleurs le théâtre populaire — breton ou français — est toujours en faveur malgré les proscriptions du xvi^e siècle. A Malestroit, on joue une Histoire de Madame Sainte Marguerite, le 2 septembre 1601, une Judith le 12 novembre 1622. En ce même 1622, on rédite la Passion : une Vie de sainte Barbe en 1647. Le P. Maunoir donne une ample satisfaction à ce goût du spectacle : derrière des miliciens portant mousquets, ses processions offrent à la vénération d'une foule naïve les Bergers de la crèche, les Mages, les Evangélistes, les Apôtres, des disciples par douzaines, la Vierge, le Sonneur portant la croix du supplice, des martyrs, des Saints, des Saintes et puis le Clergé avec le Saint-Sacrement, tous chantant des cantiques — Cantikou — de l'invention du P. Maunoir, d'une versification simplifiée et d'une langue à demi-française. »

Ce sont là des phrases qui se gravent profondément dans l'esprit des lecteurs, alors qu'ils demeurent absolument indifférents au détail des combats qu'Eon de Porhoët a livrés au xii^e siècle à son beau-fils Conan, soutenu par Henri II d'Angleterre ; que nous importe aussi de savoir l'emploi exact que celui-ci fit de son temps en 1170, en 1172, en 1173 et 1175 ? Apprendre que les Anglais ont mis Josselin à sac en 1170, cela même, je le confesse, ne pique guère ma curiosité : c'aurait été autre chose si quelques informations concrètes nous avaient été données sur ce sac ; les plus obtus d'entre nous auraient compris ce que nos aïeux ont souffert dans leur chair pour avoir été condamnés à servir d'Etat-tampon entre deux nations vigoureuses. De même, ce n'est que d'un œil distrait que, dans l'*Histoire de la Bretagne*, écrite par Waquet pour la collection *Que sais-je ?* (Presses Universitaires de France), j'ai parcouru le chapitre sur la succession de

Jean III, alors que je me suis passionnément intéressé aux révélations de l'écrivain sur les Bretons éminents qui secondèrent Richelieu dans son œuvre d'unification française. Il est très important que les Bretons sachent que, dès cette époque, un gentilhomme de Cornouaille, Guy Autret de Missirien, ait proclamé avec énergie son attachement à « la France notre mère », tout en maintenant avec la même force son affection pour sa province ; de même il est du plus haut intérêt que Waquet nous documente sur les concours de poésie française, que, dès le xii^e siècle, Marie de France avait organisés à Saint-Pol-de-Léon. Si des hommes aussi éminents pour qui je ressens l'admiration la plus sincère et la plus reconnaissante ne nous renseignent pas davantage sur des faits de ce genre, c'est qu'ils ont été contraints, je suppose, à se conformer aux directives par trop traditionnelles des collections dans lesquelles leurs manuels ont été insérés.

Parfois, ce sont les préférences personnelles des auteurs qui ont coloré le ton de leurs livres, sans, je me hâte de le noter, entamer le moindre leur impartialité. Si Durtelle de Saint Sauveur a donné tant de place dans ses excellents volumes à d'arides problèmes juridiques, c'est, sans doute, parce qu'il était légiste de formation, tout comme il est arrivé souvent à mon vieil ami Rébillon, dans son *Manuel d'Histoire de Bretagne*, d'être irrésistiblement attiré, parce qu'il est un de nos meilleurs spécialistes d'histoire financière, par les discussions budgétaires dont les Etats de Bretagne furent le théâtre. L'élève du second degré auquel s'adresse un pareil livre aurait été plus divertit et (qu'on me passe ce blasphème) peut-être plus véritablement instruit si on lui avait signalé à quelle date récente les hautes horloges à gaine avaient commencé à pénétrer dans le mobilier des fermes bretonnes et si on avait relevé pour lui dans les archives des notaires, quelques listes d'objets figurant respectivement au xvi^e et au xvii^e siècles dans les inventaires des intérieurs paysans.

Beaucoup de détails ennuyeux ont été éliminés par G. Levron, archiviste en chef du Maine-et-Loire, de la *Petite Histoire de Bretagne* que lui avaient confiée les éditions Arthaud. C'était une bonne idée que de remplacer par des images des pages de nomenclature, qui, de toute manière, n'auraient laissé aucune trace dans les cerveaux ; bonne idée encore que d'en remplacer d'autres par des lectures comme le « Printemps en Bretagne », de Chateaubriand. Pour ce qui est de la documentation iconographique, je m'étonne de ce qu'Arthaud n'ait pas mieux fait, étant donné les si somptueuses ressources dont il disposait dans ses cartons. En revanche, félicitons-le de la qualité, si pédagogique, de sa présentation typographique. Mais lorsqu'un éditeur a décidé, ce qui est hautement défendable, de réduire à un impitoyable minimum le nombre des faits cités, encore faudrait-il qu'ils fussent tous parfaitement exacts. L'histoire de la région ne doit pas être un légendaire s'opposant à l'histoire universelle qui, celle-là, se piquerait d'obéir à des prin-

cipes strictement critiques. Il est déplorable que Porcon de la Barbinais continue à être mentionné ici comme le « Régulus malouin », alors que tout semble indiquer qu'il est mort de sa belle mort et à un âge avancé. Nous ne manquons pas de héros authentique en Bretagne ; ne nous déconsidérons pas en nous cramponnant à des héros imaginaires. C'est avec un vif plaisir, d'autre part, que j'ai vu dans l'agréable brochure, une photographie de l'étang de La Chesnais, mais, quoiqu'en dise le petit livre, le médaillon de Lamennais qui a été apposé en un lieu si bien choisi, n'est pas de David d'Angers ; c'est l'œuvre de notre contemporain Francis Renaud, qui me le confirmait encore l'autre jour.

Si le souci de la vérité m'a conduit à présenter ces quelques réserves touchant nos meilleures histoires de Bretagne, je voudrais très fortement stipuler que ces réserves ne diminuent en rien le sérieux de ces ouvrages ; je ne leur reproche que de trop compter sur ce sérieux, alors que, s'ils tiennent à laisser une impression sur les jeunes esprits, il serait souhaitable qu'ils consentent à accrocher par moins de sévérité l'attention de leurs volages lecteurs.

Et ceci m'amène à traiter d'une autre variété d'ouvrages, qui, eux, sont dépourvus de sérieux et de loyauté, mais qui, parce qu'ils sont précisément des livres de propagande indifférents à la vérité historique, recourent à tous les artifices publicitaires pour compenser leur manque de fonds. Ce sont les livres à tendance anti-française comme *l'Histoire de notre Bretagne*, par Danio. Publié en 1932, ce manuel s'achevait par l'éloge du séparatisme, mais l'illustration, due à un de nos plus remarquables artistes bretons, Jeanne Malivel, avait vraiment une très belle allure décorative, même quand le graveur nous montrait le paysan breton torturé à travers les âges par la tyrannie du pays qui le tenait en esclavage. Jeanne Malivel allait d'ailleurs se rendre compte très vite des abîmes auxquels on l'entraînait et elle protesta avec véhémence contre la propagande criminelle dans laquelle on avait tenté d'enrôler sa sensibilité (1). C'est l'illustration qui s'incrute dans le souvenir de l'écolier.

L'illustration excellemment présentée par X. de Langlais tient

(1) L'éditeur de *l'Histoire de notre Bretagne* avait, dans la table des matières, donné le titre pervers, « L'Union de la Bretagne à la France » à une gravure où Jeanne Malivel n'avait voulu montrer, dit-elle, que les excès de « la fiscalité » en Bretagne. Elle fut la première à s'irriter de ce tour de passe-passe. Dans la biographie de Jeanne Malivel qu'O.-L. Aubert a publiée à Saint-Brieuc en 1939, on trouvera cette lettre du 8 avril 1923 qu'elle écrivait à ce propos à M^{me} Le Goaziou (p. 192) :

« Je voyais mon honneur perdu à cause de cet article de Jean des Cognets dans *L'Ouest-Eclair*, qui interprétait une gravure dans un esprit différent de celui dans lequel je l'avais faite, car la fiscalité est de tous les pays et de toutes les époques. Mais je comprends qu'un texte donne une couleur à la moindre image ; la meilleure preuve en est dans le démarquage fait par l'éditeur. »

Dans une autre lettre (p. 181) elle dit qu'elle « refuse de peindre un tableau qui lui était commandé dans un sens séparatiste. »

Jeanne Malivel et sa famille se sont d'ailleurs opposées à une réédition du livre de Danio.

aussi une place très importante dans *l'Histoire de Bretagne* par l'abbé Poisson (1948). Je m'empresse tout de suite de reconnaître que cette illustration n'a pas un caractère aussi agressif que celle dont nous avons tout à l'heure constaté la virulence. Mais sans se montrer ouvertement séparatiste, l'illustration de X. de Langlais est incontestablement tendancieuse puisqu'aucune gravure ne commémore l'union de la Bretagne à la France, ce qui aurait dû être l'image essentielle du recueil et que l'histoire de la province aux XVIII^e et XIX^e siècles est tout simplement symbolisée par deux personnages présentés par l'illustrateur comme martyrs de la cause armoricaine : Pontcallec et Cadoudal.

Quant au texte de ce livre, il n'est pas irritant comme celui de Danio mais si, pour des raisons d'opportunité, la tactique est différente, le but stratégique est à peu près le même. La méthode de l'abbé Poisson m'apparaît, de fait, comme beaucoup plus dangereuse car elle peut tromper des lecteurs de bonne foi mais sans expérience. Voici en effet comment procède l'auteur : ses jugements, dans l'ensemble, sont très modérés et très libéraux de ton, plus libéraux même, parfois, que ceux de La Borderie dont la scrupuleuse érudition n'excluait pas toujours les intempérances de langage, au point que, *isolés de leur contexte*, certains de ses paragraphes donnent faussement l'impression d'être hostiles à la France, tant éclatait chez lui cette caractéristique, si bretonne, d'exprimer avec rudesse des opinions modérées. Mais où l'abbé Poisson fait preuve d'une singulière ingéniosité, c'est lorsque, à la fin de chacun de ses chapitres, il ajoute d'un air innocent une « lecture » qui, plus animée et moins didactique que les pages dont elle est précédée, ne peut manquer d'effacer chez les adolescents l'effet fugitif des phrases sans relief qu'ils ont nonchalamment parcourues. Et où puise-t-il ces récits ? Quelquefois dans l'œuvre de La Borderie mais un La Borderie ingénieusement transformé et abrégé. L'historien, sans doute, nous répondra qu'il nous a honnêtement prévenus des conditions dans lesquelles il a effectué ce travail puisque, s'il n'indique pas ses omissions par des points de suspension, il inscrit très lisiblement : « d'après La Borderie » ce qui, pense-t-il, le met à l'abri de toute protestation. Ou bien encore (et l'artifice est alors tout à fait inadmissible), la « lecture » est empruntée à un article anonyme de journal ; et de quels journaux s'agit-il ! La relation de la perte de « la Cordelière » a été prise par l'auteur dans *L'Heure Bretonne*, le journal brutalement séparatiste et antifrançais, l'enfant chéri de la Kommandantur. Tantôt la suscription *Heure Bretonne* est effrontément imprimée, tantôt c'est au lecteur avisé qu'il appartient de découvrir l'origine de la « lecture ».

Quant au récit de la mise à mort de Pontcallec et de ses complices, récit qui s'achève ainsi : « C'est fini, l'atrocité, et cruelle opération a duré une demi-heure. L'abominable raison d'Etat est satisfaite », voici l'amas de références entremêlées que l'abbé Poisson fait figurer à la place où d'ordinaire est présenté le nom de

l'auteur responsable. « Sources : Archives d'Ille-et-Vilaine ; « Barzaz Braz » de la Villemarqué ; Histoire de Bretagne de la Borderie ». Comme si le Barzaz-Breiz de la Villemarqué, quelle que soit sa valeur littéraire, avait la moindre valeur de témoignage historique, les admirateurs les plus enthousiastes de La Villemarqué en tant que poète, étant contraints de reconnaître qu'il a fabriqué de toutes pièces des chants destinés par lui à constituer les éléments démonstratifs d'une doctrine dépourvue de bases.

Cette méthode de citations incomplètes et amalgamées est d'autant plus regrettable qu'elle aime à s'appuyer sur des documents déjà falsifiés par avance comme les articles de l'Heure Bretonne qui affichaient comme des jugements de La Borderie des phrases qui, en réalité, exprimaient le contraire de sa pensée. Lisons, par exemple, dans l'Heure Bretonne du 6 Octobre 1940, ce soi-disant extrait du début de son cours sur l'Histoire de Bretagne à l'Université de Rennes : « La Bretagne est mieux qu'une province, elle est un peuple, une nation véritable et une société à part, parfaitement distincte dans ses origines, parfaitement originale dans ses éléments constitutifs » et c'est bien en effet ce qu'a dit La Borderie, sauf que le rédacteur de l'Heure Bretonne perfidement escamotait après « une société à part » ce membre de phrase si loyal à la France : « non pas, grâce à Dieu ! étrangère à la nation, à la Société française mais du moins... »

Ce que l'Heure Bretonne se gardait bien aussi d'avouer, c'est que toute cette leçon inaugurale de La Borderie avait pour but de glorifier dans son cours « la plus complète des existences provinciales qui ont fini tour à tour par verser leur flot dans le fleuve immense et splendide de l'histoire de France. » et que, dès les premières lignes, il avait réuni dans une même phrase « la grande et la plus petite patrie, la France et la Bretagne que nous ne séparons point dans nos cœurs. »

Remarquons en passant que jamais, à un seul moment, l'abbé Poisson n'a eu dans son livre un mot de sympathie pour la France.

Le 1^{er} Septembre 1940 l'Heure Bretonne a reproduit une citation de La Borderie : « Si donc c'est un crime d'exalter le sentiment et le patriotisme bretons et d'agiter le drapeau de la Bretagne, ce crime, je l'ai commis et je le confesse. J'ajoute même que je suis prêt à recommencer » mais ce que l'Heure Bretonne n'enregistrait pas, pas plus que ne l'enregistre l'abbé Poisson, ce sont les paroles de La Borderie à la gloire de « L'ALLIANCE BÉNIE » DEPUIS LAQUELLE LES BRETONS ONT TOUJOURS ÉTÉ « LES FILS LES PLUS DÉVOUÉS, LES PLUS VAILLANTS DÉFENSEURS » de la France.

Et la péroraison de la conférence inaugurale de La Borderie, s'affirmant à la fois « bon Breton » et « bon Français », comment

(1) 2^e page, 6^e colonne.

se fait-il qu'elle ait passé inaperçue et de l'Heure Bretonne et de l'abbé Poisson ? Reproduisons-la pour l'instruction de ceux qui se réclament de La Borderie tout en se montrant mauvais Français.

« Dans tous les grands périls de la France, même avant l'union, toujours en tête de la résistance, on trouve des Bretons et souvent des plus illustres, comme Du Guesclin, Clisson, Richemont. Donc étudier la petite patrie, son génie et son histoire, exalter ses héros, c'est faire une œuvre utile à la grande patrie, à la France. Remettre en lumière les grandes figures des Bretons d'autrefois, c'est dire à ceux d'aujourd'hui : « Voilà vos pères, enfants, ne dégénérez pas ! Comme ils ont aimé la France et la Bretagne, aimez-les toutes deux ; comme ils les ont servies, servez-les. Ces deux amours aujourd'hui n'en font plus qu'un dont l'ardeur doit être double — comme aussi soit double la force de vos cœurs et de vos bras, le jour où il faudra défendre la patrie et où la France une fois encore s'écritra : « Bretagne, en avant ! »

Au lieu de cela, l'abbé Poisson a trouvé moyen de donner en épilogue une page de La Borderie où le nom de la France n'apparaissait pas. Que le livre aurait pourtant gagné en vigoureuse beauté de l'auteur avait substitué la péroraison si noble de La Borderie rapportée par nous aux lignes si piteuses de sa conclusion ! Son ouvrage paru en 1947 s'arrête à l'année 1918 sans qu'un mot soit prononcé par lui sur l'héroïsme des résistants bretons entre 1940 et 1945. Après une allusion à l'armistice du 11 novembre 1918, voici derrière quelles méditations sibyllines l'auteur se retranche pour ne pas donner son avis : « Une page de l'« Histoire de Bretagne » venait de se terminer. Un autre allait commencer ; attendons le recul du temps pour apprécier les événements et les personnages. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la Bretagne continue, grâce à l'énergie, aux souffrances, au sang des meilleurs de ses fils, la vie des peuples comme celle des individus est entre les mains de la Providence. »

L'histoire de Bretagne décidément se heurte même en notre temps, quand c'est un partisan comme l'abbé Poisson qui la traite, à des écueils analogues à ceux qu'elle rencontrait jadis, au temps où les Etats de Bretagne avaient entrepris de confier à Dom Lobineau le soin d'écrire sur notre province. Dom Lobineau, à cette époque, fut invité à se soumettre à la volonté des Rohan-Soubise qui prétendaient descendre du fabuleux Conan-Mériadec lequel aurait été souverain de toute la Bretagne avant même que Clovis ne fût roi des Francs ! La chose était, pour les Rohan, d'importance car c'est de cette descendance hypothétique qu'ils se réclamaient pour obtenir à la Cour de France les honneurs dus aux héritiers directs d'un chef d'Etat.

Dom Lobineau, pour qui la vérité historique comptait davantage que les faveurs d'une fonction, refusa de s'incliner devant la volonté des Rohan-Soubise qui le contraignirent à arrêter la publication de son travail. La Borderie l'a publiquement loué de sa sincérité en l'opposant à celle de Dom Mauriac qui allait, lui, accepter d'exalter Conan Mériadec. De Conan Mériadec, il n'est plus maintenant question, même pas dans le volume de l'abbé Poisson

mais il subsiste néanmoins plusieurs mythes du même genre auxquels tout un clan de pseudo-historiens bretons croit indispensable de se rallier pour garder l'investiture de quelques personnes qui, depuis la fin de la dernière guerre, ne résident plus sur le sol breton mais qui, de l'Irlande ou du pays de Galles où ils se sont réfugiés persistent à mener une ardente campagne contre la France sans pouvoir se consoler de n'avoir pu réussir à intégrer la Bretagne dans le Grand Reich. Sous prétexte qu'on ne doit pas « discriminer entre Bretons » et qu'il faut « rester fidèle à de vieilles amitiés » il est encore trop d'écrivains bretons, même parmi ceux dont la conduite a été impeccable pendant l'occupation, qui hésitent à se désolidariser ouvertement de ceux qui, pendant l'invasion, ont travaillé contre la France. Si, comme il est légitime, il arrive qu'on soit conduit à reconnaître objectivement le mérite de certains de leurs travaux littéraires et linguistiques, il serait bienséant de rappeler en même temps à quelles déformations de la vérité leurs préjugés les ont souvent menés. Il y a eu, en Bretagne, trop peu de défaillants de cette catégorie pour que nous acceptions, par notre silence, de nous rendre complices de ces erreurs individuelles. Une histoire de Bretagne n'a de valeur que si elle est une histoire. Qu'on y sente l'amour de l'auteur pour la province où il a vu le jour, rien de plus naturel mais si c'est une mosaïque de paragraphes découpés dans l'*Heure Bretonne*, la cause bretonne ne peut que perdre à la publication de pareils pamphlets.

Charles CHASSÉ.



Le "Père Tanguy"

Plâtrier, charcutier, marchand de couleurs,
compagnon de lutte
des grands peintres du début du siècle

C'est de la boutique du père Tanguy, marchand de couleurs, rue Clauzel, et de l'auberge Gloanec à Pont-Aven qu'est sortie la grande bourrasque qui, vers 1890, a renouvelé l'art français.

Maurice DENIS (1).

Il est dans l'histoire de tout mouvement qu'il soit littéraire, musical ou pictural, des hauts lieux où « souffla l'esprit ». La rue Clauzel à Paris ne semble pas destinée à être de ceux-là. Artère sans grande circulation, insérée entre deux rangées de hautes maisons, elle ne voit le ciel que comme une mince bande derrière les cheminées. Peu de magasins ; dès 20 heures la circulation s'arrête presque complètement. Un taxi en maraude vient seulement de temps en temps éviter par cet itinéraire la circulation échevelée du boulevard Rochechouart. Une lueur rose au-dessus des toits jette une tache de couleur sur cette rue sombre où pourtant se donnèrent rendez-vous dans les dernières années du siècle finissant ceux qui peignaient en « clair ».

Un breton, modeste marchand de couleurs, le père Tanguy a été le centre de ce rassemblement. Critique d'art des plus avertis, Charles Chassé, qui ne manque jamais une occasion de souligner le rôle de la Bretagne et des Bretons, a montré l'importance de l'Ecole de Pont-Aven dans l'évolution artistique (2). Mais dans « *Le Mouvement Symboliste dans l'art du XIX^e siècle* » (3) il a cité une réserve faite par Emile Bernard (4), un des promoteurs de ce mouvement.

(1) *L'Occident*, mai 1909 (recueilli dans *Théories*, 4^e édition 1929, p. 262).

(2) *Nouvelle Revue de Bretagne*, mars-avril 1947.

(3) Ploury éditeur (1947) page 121.

(4) Peintre et écrivain, Emile Bernard (Lille 1868, Paris 1942) fréquenta beaucoup la Bretagne. En 1887, il était à Concarneau et à Pont-Aven. De 1888 à 1893, il passa le printemps à Saint-Briac et l'été à Pont-Aven où, selon Verkade, il fut avec Gauguin

« L'Ecole dite de Pont-Aven serait plus justement nommée l'Ecole de la Rue Clauzel... Le vrai lieu de son éclosion est la boutique du père Tanguy... C'est dans son antre obscur que, près de 20 ans durant, incendièrent à feu couvert les Cézanne... Là je me liai avec Van Gogh et avec Maurice Denis... C'est dans l'école dite de Pont-Aven que je veux faire figurer Tanguy, parce que cette école se doit toute à la contemplation des toiles de Cézanne et que, de Gauguin à Sérusier, il n'y a pas un seul symboliste qui n'ait fait son pèlerinage rue Clauzel ».

Tout en admettant cette réserve, Charles Chassé s'empresse de dire : « Mais le père Tanguy était breton ; de toutes façons nous voilà ramenés à la Bretagne ».

La rue Clauzel prend maintenant pour nous un et tout autre aspect. La voie sans grande allure se transforme d'un seul coup. Un arbre décharné y paraissait tout à l'heure étrange ; on le voit maintenant avec des yeux neufs. Il se charge de teintes. Une émotion naît qui transforme le tout. La perspective se synthétise. La sensation la transforme. Les lignes s'affirment, s'accusent. La ramure se tend, la nature intervient jusque dans la cité. La lumière elle-même paraît se renforcer. Sur les contours se répand un nuage de demi-teintes. C'est que Cézanne Gauguin et Van Gogh ont passé par ici.

♦ ♦ ♦

Il n'est pas inutile d'évoquer la curieuse et sympathique figure du modeste artisan breton que fut Julien Tanguy. Bien que son nom soit assuré de survivre grâce aux trois portraits qu'en a peints Van Gogh, on peut craindre de voir oublier le rôle qu'il a joué. Jean-Louis Vaudoyer ne parlait-il pas récemment d'« un certain père Tanguy... » ? (5).

Et pourtant nous possédons, grâce à Emile Bernard, une excellente étude sur cet humble marchand de couleurs. Pour « ressusciter une image très belle et très rare d'un homme simple, dénué d'intérêts au milieu d'une corruption mercantile intense et d'une bonté à faire couler des larmes » il consacra à celui dont il avait bien connu les débuts, un long article dans le *Mercur de France* (16 décembre 1908) auquel nous ferons de larges emprunts (6) en nous bornant à ajouter à cette enthousiaste évocation faite de souvenirs personnels, les nouveaux témoignages apportés depuis par la publication des mémoires des contemporains et des correspondances des peintres.

Venant de Saint-Brieuc, Julien Tanguy arrive à Paris en 1860. Après avoir été employé comme broyeur dans une maison de couleurs, sa femme ayant pris une place de concierge, « il fut convenu que la mère garderait la maison et que le père ferait la couleur à son propre compte,

un des initiateurs du mouvement connu sous le nom de l'Ecole de Pont-Aven. Il revint en Bretagne en 1910 et en 1930 où il décora le chœur de l'église de Saint-Malo-de-Philly (I.-et-V.). Sur l'intervention de son ami René Maurice, Emile Bernard a écrit d'intéressants *Souvenirs inédits sur l'artiste-peintre Paul Gauguin et ses compagnons lors de leur séjour à Pont-Aven et au Pontdu, Lorient s. d. [1939]*.

(5) Les Impressionnistes, De Monet à Cézanne, Paris, 1948 (page 64).

(6) Les citations sans références sont extraites de cet article du *Mercur*. Nous n'avons eu que quelques ouvrages. Il est certain qu'on trouverait beaucoup d'autres renseignements sur le « père Tanguy » si on dépouillait les souvenirs des critiques d'art. Dans son *Georges Seurat*, Gustave Coquiot (page 161), après avoir dit que « le père Tanguy et le père Thomas furent les premiers marchands qui s'intéressèrent aux Indépendants » ajoute : « Du père Tanguy, nous avons tous plus ou moins parlé ». Nous n'avons pas pu rechercher dans les ouvrages de Coquiot ce qu'il dit de notre compatriote.

pour la vendre aux alentours de Paris... Ce fut dans ces voyages qu'il rencontra Pissaro, Monet, Renoir, Cézanne ».

C'est seulement vers 1873 qu'il ouvrit rue Clauzel sa fameuse « boutique » dont le peintre Verkade nous a laissé cette description (7).

« Le père Tanguy avait une petite boutique rue Clauzel, où il vendait des articles pour la peinture, surtout des couleurs. Il tenait en outre un petit commerce de tableaux. On ne trouvait pas dans sa boutique des peintures d'artistes arrivés, mais au contraire de ces peintures devant lesquelles, dans les expositions, le public s'arrêtait en éclatant de rire ou devant lesquelles il passait plein de raillerie et de sarcasme. C'étaient les œuvres des grands impressionnistes, Cézanne, Pissaro, Monet, Van Gogh, dont le père Tanguy était l'humble ami. Avec quel amour et quelle vénération il parlait d'eux, d'un Pissaro, d'un Van Gogh, « l'homme le plus charitable que j'aie jamais connu » !

Nous apercevons déjà toute l'activité du marchand breton dans la capitale : amitié des futurs grands maîtres, services matériels rendus, compréhension instinctive de toiles décriées par la rumeur publique. Tanguy avait apprécié, un des premiers, le talent des jeunes artistes que leur époque récusait et il leur fournit le cénacle dans lequel affronter leurs théories sur la peinture.

Depuis 1873, le marchand de couleurs s'était assuré l'amitié la plus confiante de Cézanne (8). C'est chez lui seulement qu'on voyait des tableaux du peintre.

« On brûle dans sa petite boutique les idoles de l'Ecole des Beaux-Arts et des succès salonniers. Une secte péripatéticienne naît dans la peinture, et son Lycée est la rue Clauzel sans cesse retentissante de discussions ; ses membres arrivent par groupes, gesticulants ; on va voir ce musée « des horreurs » pour les uns, de « l'avenir » pour les autres. Dès la porte on était salué par le bon sourire socratique du prêtre du lieu... Sur la demande des visiteurs qui avaient d'abord parcouru du regard les nombreuses et incendiaires toiles tapissant les parois de l'endroit, le père Tanguy allait chercher les Cézanne. On le voyait disparaître dans une pièce obscure, derrière un galandage, pour revenir un instant après, porteur d'un paquet de dimension restreinte et soigneusement ficelé ; sur ses lèvres épaisses flottait un mystérieux sourire, au fond de ses yeux brillait une émotion humide. Il ôtait fébrilement les ligatures après avoir disposé le dos d'une chaise en chevalet, puis exhibait les œuvres, les unes après les autres, dans un religieux silence. Les visiteurs s'attardaient en remarques, découpaient du doigt des morceaux, s'extasiaient sur le ton, sur la matière, sur le style ; puis quand ils avaient fini, Tanguy reprenait la conversation et parlait de l'auteur ».

En 1887, il est le fournisseur et l'ami de Pissaro (9). Gauguin est également son client, préférant ses couleurs : quand il partira à Tahiti, il lui laissera des tableaux à vendre (10).

(7) *Le Tourment de Dieu*, Paris, s. d. p. 87.

(8) Maurice RAYNAL, *De Baudelaire à Bonnard*, p. 117.

Voir dans Paul CÉZANNE, *Correspondance*, Paris, s. d. [1937], pages 132, 157, 179, 211, les lettres du 28 août 1887, du 28 janvier 1879, du 10 mai 1886, et du 17 juillet 1895, où Cézanne parle du « bon Tanguy ».

(9) Camille PISSARO, *Lettres à son fils Lucien*, Paris [1956]. Le 25 février, il écrit : « Dis à Tanguy de m'envoyer les couleurs » (page 135). Le 2 octobre 1892 : « On m'a dit que ce pauvre Tanguy est malade. Je vais aller le voir ».

(10) *Lettres de Gauguin à sa femme à ses amis*, octobre 1888 de Pont-Aven : « Je n'aime pas les couleurs de Vincent et je veux celles de Tanguy. » (pages 154, 189, 232 les lettres de décembre 1888, de juin 1890 et d'août 1892. Voir aussi *Lettres de Gauguin à Daniel de Monfreid*, pages 55, 58, 67.

C'est chez Tanguy que Maurice Denis en 1889 découvre Cézanne et Van Gogh. En effet le peintre hollandais à peine arrivé à Paris, en mars 1886, était devenu un fidèle de la boutique de la rue Clauzel. Il va parfois voir son frère employé chez un grand marchand de tableaux. « Mais à cette maison académique combien il préfère la boutique du « père » Tanguy ! Là, plus de Ziem, plus de Cormons ; mais des Pissaros, des Cézannes, des Renoirs, là fréquentent Signac, Sturat, Gaudin. Cette boutique du Père Tanguy, rue Clauzel, c'est le refuge et la citadelle de la jeune peinture ; c'est aussi un foyer, un centre de réunion. On y discute, on y soutient enfin des idées » (11).

Chez le père Tanguy, où il avait déjeuné, Van Gogh rencontra Cézanne.

Nous avons aussi le témoignage d'Ambroise Vollard.

« Ce fut cette même année 1892 que je vis, pour la première fois, des tableaux de Cézanne. C'était chez Tanguy, un petit marchand de couleurs de la rue Clauzel, qui s'était fait le bienfaiteur des artistes méconnus... C'était un très brave homme faisant crédit aux peintres et s'intéressant passionnément à leurs travaux, mais avec une prédilection très marquée pour ceux qu'il appelait, avec emphase et respect, « ces messieurs de l'Ecole » : Guillaumin, Cézanne, Van Gogh, Pissaro, Gauguin, Vignon, pour en citer quelques-uns. « Etre de l'Ecole » équivalait pour lui à cette qualité : « Etre moderne » ; et pour arriver à un tel résultat il fallait, avant tout, d'après le père Tanguy, bannir de sa palette le « jus de chique » et « peindre épais ». Celui qui avait l'audace de demander un tube de noir était donc mal vu dans la maison ; mais, dans son indulgente bonté, le père Tanguy rendait, en fin de compte, son estime au malheureux peintre qui cherchait à gagner sa vie honnêtement avec le noir d'ivoire. Et d'ailleurs, semblable en ceci à ces bourgeois qu'il honnissait, le brave Tanguy, au fond de soi-même, était persuadé que le travail et la bonne conduite ne sont pas seulement des conditions nécessaires, mais des éléments certains de réussite. Aussi, devant telle étude peinte avec le pire « jus de chique », lui arrivait-il de dire candidement à son auteur : « Il n'est pas de l'Ecole, mais il finira tout de même par arriver, car il ne joue pas aux courses et ne va jamais au café ».

« Comme la mode n'était pas encore venue de payer « les horreurs » très cher, ni même d'ailleurs bon marché, on ne prenait guère le chemin de la rue Clauzel. Si cependant un amateur se présentait pour les Cézanne, Tanguy le conduisait dans l'atelier du peintre, dont il avait la clef, et où l'on pouvait choisir, parmi les différentes piles de tableaux, au prix fixe de 40 francs pour les petits et de 100 francs pour les grands » (12).

Et ce fut chez le père Tanguy que ce célèbre marchand de tableaux découvrit sa vocation. Etant étudiant, il aperçut un Cézanne « à la vitrine d'un petit marchand de couleurs de la rue Clauzel, le père



Portrait du père Tanguy par Van Gogh

« Van Gogh y a fort bien exprimé la placidité, le stoïcisme, la sûreté cordiale que la droiture du caractère de Tanguy lui assurait ; car quoiqu'il eût gardé en apparence de la rudesse de son granit natal, il n'était que délicatesse et que douceur. Le nez, comme celui de Socrate, était très épais. Les yeux, petits et sans malice, étaient pleins d'émotion. Le crâne avait une tendance vers le haut ; le bas du visage était court et rond. Il avait une taille moyenne et les membres forts d'un travailleur. Quand il vous parlait, il se courbait un peu sur lui-même et se frottait les mains. Sa démarche était précautionneuse et un peu craintive, comme celle d'un homme qui ne se meut que dans une région intérieure. Il réalisait l'humilité dans ce que les saints ont pu lui demander de perfectionnements pour l'homme, et quiconque lui parlait lui semblait toujours plus grand que lui-même. Celui qui l'eût rencontré aurait pensé de suite qu'il devait être un brave homme, car cela était écrit dans toute sa personne, mais les âlmes de son cœur étaient ce qu'il avait de plus inconnu et de plus profond. »

Emile Bernard.

(11) Charles TERRASSE, *Van Gogh* (Paris) 1947, page 40. Dans cet ouvrage on trouve le portrait du père Tanguy par Van Gogh qui se trouve à Copenhague. Grâce à l'amabilité de l'éditeur, M. Flourey, nous reproduisons ce tableau plus loin.

A peine arrivée à Paris en février 1886, Van Gogh « fréquente la boutique du père Tanguy » (Maurice RAYNAL, op. c., p. 140). C'est là qu'il rencontra Gauguin, Toulouse-Lautrec, Paul Signac (Paul FIERENS, *Van Gogh*, p. 6).

(12) Ambroise VOLLARD, *En écoutant Cézanne, Degas, Renoir*. Paris s. d. [1946], pages 35, 36.

Tanguy ». « Ce fut, écrit-il, comme si je recevais un coup à l'estomac... Je déplorais que mes faibles ressources d'étudiant ne me permissent pas de me payer cette toile. Je pensais : « Quel agréable métier que celui de marchand de tableaux. Passer sa vie au milieu de pareilles merveilles » (13).

Un des premiers amis des impressionnistes, Théodore Duret, a connu Julien Tanguy dont il dit : « En 1870 et années suivantes existait dans une petite boutique de la rue de Navarin (14) un marchand de toiles et de couleurs qui s'appelait le père Tanguy. Les impressionnistes qui lui prenaient des fournitures, lui donnaient en échange des tableaux à vendre. Quoiqu'il les offrit à des prix infimes, il ne parvenait à en placer que très peu, et sa boutique en était encombrée... C'était un homme du peuple qui ne parle jamais de M. Cézanne ou de M. Pissaro qu'avec le plus grand respect » (15).

Jean-Louis Vaudoyer a bien montré ce que Cézanne doit « à ce marchand de couleurs qui croit au talent et à l'avenir de cet inconnu. C'est chez Tanguy, alors, sans que certes Cézanne s'en doute, que son destin va « changer d'âme » ; c'est là que de jeunes peintres, amateurs et écrivains parlent de lui, s'attachent à lui, voyant et parfois achetant ses paysages, ses figures, ses natures mortes. Mais, sinon dans ce tout petit milieu, personne encore ne croit en Cézanne... Sa renommée se prépare. Les jeunes écrivains du groupe Tanguy sont sortis du rang, parmi eux, les critiques d'art apparaissent... » (16).

De Plédran à Montmartre

Après avoir dit le rôle de la « boutique » de Tanguy, reprenons son histoire. Accompagné de sa femme et de sa fille, Tanguy était arrivé, nous l'avons dit, à Paris, en 1860, venant de Saint-Brieuc. Mais c'est à neuf kilomètres au sud de cette ville, à Plédran, au hameau de La Touche-Jaguay, sur la route reliant ce bourg à Yffiniac, que naquit le 28 juin 1825, Julien-François Tanguy, fils de Louis, tisserand et de Goulvestre Jeanne, filandière. Déjà une fille de 12 ans, 3 garçons de 11, 8 et 5 ans l'avaient précédé dans ce foyer où devait régner l'indigence résultant de la mévente des toiles. L'arrondissement de St-Brieuc comptait dans les 2500 métiers et depuis quelques années on assistait à la décadence du commerce des toiles qui accentua la détresse des campagnes (17).

Nous ne savons rien de sa jeunesse. Apprit-il à lire à Plédran (18) ou suivit-il une école à Saint-Brieuc ? On peut supposer que, chassé par la misère, il ne tarda pas à se rendre à Saint-Brieuc où son frère Louis tenait un café. Quand, âgé de 30 ans, il se maria dans cette ville, il y était domicilié et exerçait la profession de plâtrier. Comme il n'existait certainement pas de plâtrier dans son petit bourg natal, on peut supposer que Julien vint très jeune à Saint-Brieuc apprendre ce métier. C'est le 24 avril 1855 qu'il épousait en l'église Saint-Michel

(13) *Souvenirs d'un marchand de tableaux*, Paris, p. 79-80.

(14) Tanguy aurait-il débuté dans cette rue ?

(15) *Histoire des peintres impressionnistes*, Paris (1907), p. 187.

(16) *Les Impressionnistes. De Manet à Cézanne*, Paris (1948), p. 64.

(17) *Elle Gauthier, Un siècle d'indigence*, p. 56.

(18) Il ne devait pas y avoir d'école. En 1836, 37 communes sur 87, dans l'arrondissement de Saint-Brieuc, dépourvues de tout moyen d'instruction (*Barasque, Nations historiques*).

Renée-Julienne Briend, charcutière, née à Hillion. Agée de 35 ans, elle, aussi était fille d'un tisserand. En se mariant, Tanguy dut abandonner son métier, car à la naissance de sa fille Mathilde, le 27 janvier 1856 (19) il est indiqué comme « marchand-charcutier ».

Ne réussirent-ils pas dans la charcuterie ou furent-ils attirés par la grande ville que le chemin de fer venait de relier à Saint-Brieuc ? En 1860, en tout cas, nous trouvons Tanguy à Paris où il est « employé des lignes de Bretagne ».

« Mais soit par dégoût, soit qu'il fut déjà guidé par le sort vers son invincible destin, il quitta bientôt ce poste pour entrer comme broyeur à la Maison Edouard. Cette maison fournissait des couleurs aux principaux artistes de ce temps ; elle était réputée une des meilleures de Paris ».

On a vu que Julien Tanguy quitta cette maison pour se mettre lui-même à broyer des couleurs qu'ils allaient vendre aux environs de Paris.

« Il partait de bonne heure... Les endroits hantés par les peintres étaient siens ; on le vit à Argenteuil, à Barbizon, à Ecouen, à Sarcelle. Il semait ses tubes dans les boîtes des travailleurs, et sous ses yeux, ses couleurs se transformaient en les sites jusqu'où il les apportait. La magie de la peinture l'initiait à son charme. Il s'en engouait sans le savoir. Ce fut dans ces voyages qu'il rencontra Pissaro, Monet, Renoir, Cézanne, qui étaient alors des jeunes gens... », raconte E. Bernard.

Léo Languier a, de son côté, évoqué cette période de la vie du breton émigré : « Sa pacotille au dos, il allait visiter les peintres qui travaillaient à Pontoise, à Argenteuil, à Auvers-sur-Oise, à Fontainebleau, à Septeuil ou à Valmondois. Il débarrassait sa marchandise, déjà fort expert et adorant cette peinture dont tout le monde se moquait » (20).

(A suivre).

Alain LE GOAZIOU.

(19) Mariage et baptême avaient été célébrés à l'église Saint-Michel. Cette fille devait épouser à Paris un sellier, Onésime Chenier dont nous avons trouvé la signature comme témoin à l'acte de décès du père Tanguy à la mairie du IX^e arrondissement.

(20) *Cézanne ou la lutte avec l'ange de la peinture*, Paris, s. d. [1947], p. 80, 81.



Qui sont les Bretons ?

Au cours des temps, l'appartenance raciale des habitants de la Bretagne a fait l'objet d'hypothèses variées, pour la plupart très éloignées de la vérité scientifique. Ayant consacré plusieurs années à l'étude de l'anthropologie de la Bretagne (1), nous voudrions faire le point pour les lecteurs de la *Nouvelle Revue de Bretagne*.

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler quelques vérités élémentaires, trop souvent méconnues. Les questions relatives aux races sont de l'ordre des sciences naturelles, elles n'ont aucune commune mesure avec des questions de civilisation ou de linguistique. Il ne peut y avoir davantage de « race bretonne » qu'il n'y a de « race celtique », de « race latine » ou de « race française » ; il y a un peuple breton, une langue bretonne, et les hommes qui parlent le breton appartiennent, au moins, à trois races principales, largement métissées. Il est d'autant plus nécessaire de faire ces précisions terminologiques, qu'on entend tous les jours des personnes bien intentionnées employer des expressions telle que « dégénérescence de la race » (de laquelle ?) en s'imaginant que nos contemporains sont plus petits que leurs ancêtres (ce qui est d'ailleurs rigoureusement faux).

On connaît aussi les utilisations, basées sur ces impropriétés, qu'une certaine propagande politique, il n'y a pas si longtemps, faisait du mot « race », le confondant à plaisir, pour les besoins de la cause, avec *ethnie* ou *nation*. Trop de personnes ont la mémoire si courte que l'on ne peut se priver de leur rappeler, par exemple, les articles écrits par le chef du P. N. B. et publiés en « leaders » sur trois colonnes dans le journal *L'Heure Bretonne* des 21 et 28 juin 1941, sous les titres : « *Un grave problème pour la Bretagne de demain : la protection de la race bretonne* » et « *Dans la Bretagne de demain, la race bretonne doit être protégée de l'extérieur et de l'intérieur* ». On y lisait une prose dont on devine la tendance, et dont nous nous contenterons d'extraire ce qui suit :

(1) Cf. « *Armoricains et Bretons, étude anthropologique* », Trav. de l'Institut d'Anthropologie de la Fac. des Sc. de Rennes, 1951.

Encore aujourd'hui, nos adversaires, et ces esprits obtus sont encore nombreux, nous affirment qu'il n'existe pas de race bretonne originale et que notre peuple doit son existence à un mélange de nombreuses populations.

C'est là une contre-vérité historique qu'il convient de relever et de dénoncer. Les premiers habitants de l'Armorique ont été ces constructeurs des monuments mégalithiques dont la race s'est étendue à toute l'Europe du nord-ouest. Cette race était absolument différente des Ligures et des Ibères qui ont peuplé et se sont étendus sur tout le Midi et le Centre de la France.

Puis les invasions celtiques ont donné sa forme définitive à notre peuple, par le mélange des Armoricains et des Bretons avec les habitants primitifs de notre pays.

Le peuple breton peut donc revendiquer sans prétention ses origines raciales celtiques qu'il tient de ses ancêtres armoricains et bretons.

Faut-il rire ? Non. Regroupés et resservis à la sauce hitlérienne, il y avait là un certain nombre de mythes qui traînent dans beaucoup d'esprits, même parmi les plus académiques de nos régions, mêlés à quelques vérités. Et cette propagande a pu pénétrer dans des cerveaux perméables à tel point qu'il est des braves gens qui, l'atténuant à peine, sont encore capables de vous la réciter avec ferveur !

De sorte qu'au risque de passer, aux yeux d'un certain public, pour un « esprit obtus » indécrottable, nous allons mettre les points sur les i...

Les premiers travaux sérieux sur la raciology de la Bretagne furent ceux du créateur de l'anthropologie française, P. Broca, qui trouva en le D^r Guibert de St-Brieuc un auxiliaire. P. Topinard, avec ses collaborateurs H. Le Carguet et A. Chassagne, puis R. Collignon, vinrent préciser et nuancer le tableau schématique de P. Broca. On peut dire qu'à la fin du siècle dernier, date des derniers grands travaux classiques sur l'anthropologie de la France, on estimait que la Bretagne était essentiellement peuplée d'Alpins, hommes de taille faible en moyenne, à tête brachycéphale (courte et large), à face assez large et courte, aux cheveux châtons, arrivés anciennement. Ils auraient refoulé quelques restes des populations antérieures, localisées çà et là, et qui se rattacheraient à un type Méditerranéen, de petite ou moyenne taille, à tête dolichocéphale (longue et étroite), à face étroite et allongée, et aux cheveux foncés. Ensuite ces Alpins auraient été eux-mêmes refoulés vers les régions accidentées de l'intérieur et vers la Haute-Bretagne par les envahisseurs bretons au haut moyen âge. Ceux-ci, venant des Iles Britanniques, ne pouvaient être que Nordiques, c'est-à-dire de grande stature, dolichocéphales (à face étroite et allongée), aux cheveux blonds.

A quelques détails secondaires près, ce schéma était encore celui adopté par les auteurs contemporains. Lorsque nous commençâmes nos recherches, nous y croyions encore, et nous eûmes quelque mal à nous en dépêtrer. Revisant d'une part toutes les données ostéologiques disponibles relatives aux Armoricains, c'est-à-dire aux habitants préhistoriques de notre presqu'île, nous fûmes amenés à faire d'autre part, une vaste enquête sur le vivant, et à mesurer et examiner systématiquement plus de 7.000 Bretons des trois départements occidentaux, lors d'opérations de révision.

Nous nous rendîmes très vite compte que ces fameux Nordiques côtiers étaient bien rares, même en admettant qu'ils étaient intensément abâtardis par métissage avec les autochtones. Le schéma classique ne pouvait être conservé tel que. Sur quoi était-il bâti, au fond ? P. Broca n'était jamais venu travailler en Bretagne. Il avait simplement établi, d'après les statistiques militaires, des cartes, de répartition de la taille (et même pas directement de la stature, mais du pourcentage de réformes pour défaut de taille, c'est-à-dire du pourcentage des seuls très petits), et ombrant ses cartes, il avait constaté à l'intérieur un « tache noire » où les gens étaient plus petits que sur les côtes. Comme de son temps on imaginait que tous les celtophones d'outre-Manche étaient de race nordique, il attribua les grandes tailles à cette race, sans autre forme de procès. Les auteurs ultérieurs, P. Topinard et R. Collignon apportèrent quelques correctifs, mais n'osèrent pas transformer de fond en comble les dogmes du Maître, qui prévalurent comme articles de foi.

Que l'essentiel des habitants de la Haute-Bretagne soit de race alpine, cela ne fait aucun doute et nos recherches l'ont abondamment confirmé. Des Alpains, il y en a également beaucoup en Basse-Bretagne, et pas seulement dans l'intérieur, mais aussi parfois jusque sur le littoral (comme les Bigoudenn, dont nous avons déjà entretenu les lecteurs de la *N. R. B.*).

Avant d'aborder le sort des autres Bas-Bretons, il convient de jeter un coup d'œil sur l'anthropologie de tout le littoral atlantique, de l'Afrique blanche aux Iles Britanniques : au Maroc, au Portugal, en Espagne, en Irlande, en Cornwall, en Galles, nous avons des contingents très importants des populations qui se rattachent à la race Atlanto-méditerranéenne, type caractérisé par sa grande taille, sa dolicho- ou tout au moins sa mésocéphalie, sa face allongée, sa pigmentation colorée. En Galles et Cornwall même, pays d'où sont venus les Bretons, il y a relativement peu de Nordiques, même actuellement, après un millénaire de brassage avec les autres Britanniques.

Ces Atlanto-méditerranéens, d'où descendent-ils ? Tout simplement des constructeurs de mégalithes, dont la diffusion atlantique majeure coïncide avec leur répartition actuelle.

Seule de toutes les péninsules projetées dans l'Atlantique, la Bretagne passait encore pour ne pas comporter de ces hommes, ou très peu. Etant donné qu'elle fut une des terres d'élection du mégalithisme de faciès atlantique, c'était tout à fait étonnant.

Nous n'avons pas de peine à retomber sur nos pieds. Les grands habitants mésocéphales des côtes de Basse-Bretagne, ce sont bien des Atlanto-méditerranéens. Il est évident qu'une partie doit descendre sur place des Armoricaïns préhistoriques, d'autant plus que ceux-ci, par ce que nous en savons ostéologiquement, s'en montraient très proches, même à la veille de la conquête romaine.

Le schéma classique s'inverse même. Ce ne sont pas les Atlanto-méditerranéens qui, venus de la mer, ont refoulé les Alpains vers

l'intérieur, car les premiers étaient en Armorique bien avant les brachycéphales. Ce sont, au contraire, lesdits Alpains, venus du continent, principalement à l'époque gauloise, qui ont occupé la Haute-Bretagne et se sont infiltrés en Basse-Bretagne. En continentaux qu'ils étaient, ils se sont plutôt établis dans le centre du pays.

Mais alors, nous dira-t-on, les envahisseurs bretons, qu'en faites-vous ? Essentiellement de race identique aux autochtones chez qui ils s'établissaient, et avec lesquels ils étaient en relations continues depuis plus de 2.000 ans (comme toutes sortes de faits culturels le démontrent à plaisir), ils sont impossibles à distinguer les uns des autres. Il est simplement probable que cet apport a été bien moins dense qu'on ne l'a cru, ce qui permet d'expliquer bien des difficultés historiques ou linguistiques. Bien entendu, les langues celtiques étant nées dans le creuset de l'Europe centrale, et introduites dans les Iles Britanniques par des hommes venus de cette région, les Gallois et les Corniques les ont apprises de deuxième main, par suite des hasards qui président aux faits culturels, probablement en remplacement d'un parler ibérique quelconque.

Ce n'est pas le lieu d'un article de vulgarisation que de démontrer ces faits par des arguments techniques ou des données numériques indigestes. Nous espérons simplement que les lecteurs, même les plus « celtomanes » ne voudront plus employer des expressions aussi ridicules que « race bretonne » ou « race celtique ».

Concluons en nous résumant. L'anthropologie de la Bretagne est dominée par l'opposition entre une Haute-Bretagne, en majorité peuplée d'Alpains brachycéphales, à face large et à relativement petite stature, et une Basse-Bretagne (non exactement calquée sur les limites linguistiques), peuplée par des hommes surtout mésocéphales sur les côtes, à face étroite et à taille presque grande. Mais dans l'intérieur ces derniers passent par toutes les transitions entre des vrais Atlanto-méditerranéens et les Alpains.

Dans le détail, l'étude de l'anthropologie de la Bretagne met bien en relief l'indépendance complète qui sépare les faits biologiques, soumis à des lois précises, et les faits linguistiques ou culturels dont la transmission dépend de facteurs variés. Le hasard des choses a voulu que les « Bretons » qui nous ont apporté la langue bretonne au moyen âge étaient, au fond, des celtophones d'occasion, puisqu'à l'origine, ils provenaient de l'Ouest du monde méditerranéen. Ils ont donc été les colporteurs d'une langue qu'ils avaient acquise depuis peu de siècles, et qui n'était pas plus leur propre langue que celle des cousins du pays où ils l'introduisaient. Ce fait ne diminue en rien la valeur de la langue bretonne pour les Bretons : ce joyau précieux de l'esprit, héritage qui leur est un peu tombé du ciel, a d'autres témoignages de haute lignée, que d'avoir besoin de se laisser assimiler à de bas et vils caractères anatomiques !

P.-R. GIOR.

L'INDUSTRIE EN BRETAGNE

doit, et peut se développer

La première partie de cette étude a retenu l'attention du Service du Plan d'Aménagement du Territoire près du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme qui s'est procuré notre Revue.

L'auteur, qui est membre de la Commission Interministérielle de Déconcentration, a été appelé à ce Service à qui il a communiqué cette deuxième partie de son étude qui répondait aux préoccupations essentielles du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme : développer l'industrie là où est la main-d'œuvre afin de ne pas avoir à l'exporter dans des centres qui s'étendraient encore, avec toutes les conséquences économiques et sociales de ces déplacements de population.

L'étude de notre collaborateur venait donc à point et son identité de vue avec le Ministère fut telle que ce dernier lui confirmait que le premier effort, la première manifestation concrète de l'Aménagement du Territoire pourrait se porter sur la Bretagne. Des études sommaires avaient été faites sur toute la France, mais il fut décidé de pousser au maximum l'étude de l'aménagement d'une zone industrielle à Rennes, le ministère préparant toute l'infrastructure des nouvelles industries à implanter.

Car Rennes présente de grandes ressources en main-d'œuvre, et sa situation est favorable économiquement. Le maximum de chances s'y trouvent donc réunies pour un essai qui servirait de témoin et qui ne doit pas échouer.

Récemment, le Ministère lui-même annonçait que ce développement de l'industrie à Rennes aurait en outre pour effet de soutenir la Faculté de Rennes, de donner à sa vie intellectuelle le substratum matériel nécessaire à toute vie humaine, en retenant à Rennes une élite, qui sans débouchés, sans espoirs d'avenir, peu à peu s'en irait ailleurs.

Nous sommes heureux que notre modeste Revue ait pu contribuer à faire connaître les possibilités de la Bretagne, qu'elle a ainsi rendu service à notre province. Nous espérons que la décision de M. Claudius Petit de pousser d'urgence l'étude de l'aménagement d'une zone industrielle à Rennes aboutira rapidement à une conclusion favorable à notre région.

N. D. L. R.

II

INVENTAIRE DES BUTS A ATTEINDRE

La situation actuelle de l'industrie ayant été exposée, le problème à aborder consiste à rechercher s'il est possible, de quelle façon, dans quels délais, par quelles étapes, de multiplier au moins par 4, en moyenne, l'industrie bretonne.

GRANDES ACTIVITÉS

On peut classer les grandes activités industrielles sous quelques rubriques :

1. — Industries de la pêche.
2. — » agricoles.
3. — » extractives.
4. — » de transformation.

A) Industrie de la pêche et industries agricoles donnant principalement de la matière première aux industries alimentaires.

Celles-ci tiennent précisément la tête en Bretagne. Peut-on espérer les multiplier par quatre ?

Ceci est problématique ; il est même à douter qu'on puisse les doubler même dans un temps très long.

Remarquons cependant que l'industrie de la conserve est à peu près inexistante dans les Côtes-du-Nord. Ce département est assez mal placé au point de vue pêches, mais ceci n'exclut pas la possibilité d'y monter quelques petites usines de conserve de poissons ; il n'y a pas lieu d'espérer une très grande activité de ce côté. Mais il y a les conserves de légumes, de viandes, de fruits qui pourraient se développer. Tout est à faire pour l'industrialisation des produits laitiers. Ceci s'applique aussi aux autres départements, seules l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure ayant une amorce d'industrie en ce sens. Biscuit, chocolat, confiserie sont susceptibles de développement, ainsi que les distilleries. Les ports permettraient le développement des savonneries, huileries (qui auraient sur place le débouché énorme des conserveries). Nous n'avons pas de fabriques de pâtes alimentaires, de féculeries, etc. Ceci pour montrer qu'il n'y a aucune utopie à nous fixer comme but le doublement de l'industrie alimentaire, pour laquelle nous sommes bien placés, ayant matière première, main-d'œuvre... et de nombreux consommateurs.

Une tendance se manifeste en ce sens ; on voit se développer les confitureries ; les fabriques de conserves de légumes font aussi les fruits (mais trop peu encore les fruits entiers, en sirop, si demandés dans certaines régions et qui nous viennent de l'étranger) ; même poissons et légumes sont traités dans les mêmes usines, successivement, ce qui réduit les périodes de mortes-saisons et l'amortissement de l'installation, d'où prix de revient plus bas. Bannalec, dans un centre d'élevage, a envisagé une grande installation pour le travail de la viande. Lorient traite, à faible échelle, les extraits gélifiants de la pomme, mais il n'y a pas assez d'établissements traitant, surtout à grande échelle, le jus de fruit, si demandé dans les grands centres. Pourquoi Roscoff, St-Pol-de-Léon, Paimpol n'ont-ils pas organisé une industrie de primeurs afin de régulariser le marché, d'absorber les excédents qui ne peuvent se vendre verts (exemple la mise en conserve des fonds

d'artichauts ?), ceci en connexion avec d'autres conserves, pour la continuité de la marche des usines. La région de Dol pourrait ainsi traiter certaines primeurs alternant avec les fruits, abondants dans l'Ille-et-Vilaine, cette industrie se prêtant assez à l'étalement sur une grande partie de l'année : les fruits, à la récolte, sont conservés en tonneaux étanches dans de l'anhydride sulfureux (en termes vulgaires : vapeurs de soufre) et travaillés ensuite, au fur et à mesure des possibilités de l'usine ; nous pourrions même avoir en Bretagne de grandes installations préparant cette « pulpe de fruit » qui serait expédiée en France et à l'étranger pour les confitureries et autres conserveries de fruit (la « pulpe » constituée par le demi-fruit, pelé et évidé, convient très bien aussi à la mise en sirop, au fruit confit, etc...).

Les centres d'élevage, comme la Cornouaille, pourraient développer l'industrie laitière à l'instar des Charentes et créer de puissantes coopératives bien outillées, ce qui nous épargnerait le spectacle étonnant de voir les œuvres municipales de la ville de Brest faire venir tous les jours leur lait de la Sarthe, aucun centre laitier n'étant suffisamment outillé en Basse-Bretagne pour fournir le lait conditionné de façon moderne.

Les fromageries des environs de Quimper sont très modestes, et à part quelques établissements d'Ille-et-Vilaine, il n'y a vraiment rien d'industriel à ce sujet, alors que des villes de Cornouaille, dans notre grande zone de bovins, pourraient avoir des laiteries importantes conditionnant le lait et le beurre. Cette région et l'Ille-et-Vilaine, seraient bien placées aussi pour développer de grosses fromageries, tandis que le Morbihan et les Côtes-du-Nord, trouveraient, en maints cantons, la possibilité de créer quelques centres de moyenne importance.

B) *Les industries extractives* ne dépendent pas uniquement de l'homme. Or, la Bretagne est dépourvue de combustibles miniers ayant quelque valeur extractive. Il n'y a donc aucun espoir de débouché pour la main-d'œuvre de ce côté.

Par contre, il est certainement possible de doubler la main-d'œuvre extractive des autres mines et des carrières.

Le fer est surtout présent en Loire-Inférieure. Les autres départements ne peuvent guère compter sur un accroissement sensible d'activité dans cette branche et les métaux non ferreux ne sont non plus qu'en quantités trop faibles pour espérer y voir affecter une main-d'œuvre nombreuse.

Par contre, une activité qui pourrait être développée rapidement est l'extraction de pierres de taille en granit.

Il doit être facile même de multiplier par quatre cette activité. Pour ceci, il faut la moderniser et faire en sorte que le granit entre dans la construction de nos maisons, en éléments préfabriqués. Il est inconcevable que, si riches en pierres de construction, nous fassions appel à tant de ciment, importé, pour reconstruire nos

villes sinistrées. Des machines modernes pourraient débiter le granit en dalles standardisées permettant une belle construction rapide, très variée comme architecture ; on pourrait aussi, pour de grands immeubles, où l'ossature en ciment armé est à peu près indispensable pour une construction économique, faire le remplissage et l'enveloppement de l'ossature en dalles de granit préfabriquées.

Si riches en argile, nous aurions à faire nos briques nous-mêmes, pour la double paroi, derrière les dalles de granit posées sur champ, et pour le cloisonnement intérieur, pour nos hourdis, etc... On pourrait aussi utiliser sur place, car il y en a partout, en évitant des transports onéreux, pour les murs, ces moellons et pierres schisteuses si abondantes ; elles serviraient pour une construction de remplissage, donc non soignée, le parement étant constitué par le revêtement de dalles de granit...

Ici, il faut agir d'urgence près des Ministères de la Reconstruction et de l'Urbanisme, mais aussi, et surtout près de nos organisations de carriers et nos architectes, nos entrepreneurs, pour mettre sur pied une étude d'emploi de ces matériaux s'inspirant du principe sus-indiqué, afin que, rapidement, nos villes sinistrées trouvent sur place les éléments de leur reconstruction. Dans cette branche, pendant dix ans, il doit être possible de passer à une activité dix fois supérieure à celle d'à présent, et ensuite, le programme de construction étant si chargé, une stabilisation à cinq ou six fois l'activité actuelle sera possible.

Nos grands centres de granit de Louvigné-du-Désert, du Hinglé, du Huelgoat ne sont pas les seuls à développer, et les municipalités de nos villes sinistrées peuvent exiger de suite que les édifices soient reconstruits de cette manière, première étape de la généralisation du procédé.

L'extraction d'ardoises aussi est à moderniser pour doubler rapidement l'extraction actuelle, seul but raisonnable que nous puissions nous fixer pour le moment.

Nous avons mentionné l'argile ; il y aura lieu aussi d'accroître l'extraction du sable, de kaolin, de rechercher les accroissements de l'extraction des produits de la mer par des procédés divers (concentration par évaporation sous vide ou par la chaleur, par mise à notre disposition de sources d'énergie à bon marché, telles que l'énergie éolienne si puissante et si constante sur nos côtes : nous sommes, malheureusement, peut-être, les plus favorisés de France : sachons au moins utiliser ce désagrément, ce sera une compensation...). Ici encore se trouvent des possibilités très grandes, capables de multiplier par cent les activités actuelles à peu près inexistantes. Toutefois les effectifs absorbés resteront assez faibles, ces industries chimiques étant très mécanisées, mais nous pouvons essayer de retenir sur place quelques industries de transformation de ces produits extraits de la mer (chlors, chlorates, hypochlorites, eau de Javel, chlorures divers tels que les chlorures de vinyle, matière plastique, sodium et ses dérivés : soude,

peroxyde, lessives genre Per(oxyde)sil, électrolyses diverses telles que l'hydrogène, puis par hydrogénation de l'azote les engrais ammoniacaux, etc...).

Voyons quelques tentatives actuelles. Certaines carrières de granit s'équipent et peuvent débiter en grande série des bordures de trottoirs, demandées dans toute la France ; leurs efforts ne semblent pas avoir porté sur les dalles minces qui commencent à être utilisées comme parement (St-Malo), mais pas à une échelle suffisante, car avec des arêtes verticales à 60°, elles peuvent servir à construire les murs mêmes, en caissons triangulés. De plus, des villes comme Paris ont adopté dans beaucoup de rues la dalle de granit pour faire les trottoirs, car par temps de pluie elles sont moins glissantes que l'asphalte et surtout que le ciment. Pourquoi toutes les villes de Bretagne, où plus qu'ailleurs l'humidité prévaut, n'auraient-elles pas tous leurs trottoirs en dalles de granit ? Un simple règlement d'urbanisme y suffit. Les granits à gros grains, blancs ou gris, de Scaër, du Huelgoat, et de tout le centre la Bretagne conviennent à cet usage. Les granits durs à grain fin, noirs, bleus, gris, roses (Kersanton, l'Aber-Ildut, etc.), sont trop peu utilisés. Les granitiers bretons font de superbes travaux funéraires. Est-ce trop leur demander de mettre leur art au service des vivants ? On peut faire de magnifiques cheminées en granit, poli ou non ; des tablettes, des dessus de meubles, des colonnades, non seulement pour des monuments comme le Sacré-Cœur à Paris ou des monuments étrangers, mais encore pour des socles monumentaux comme celui de la statue de Laennec à Quimper, de l'obélisque de la place de la Concorde à Paris, et aussi pour des petits socles de statues pour nos appartements, pour des supports d'appareils de T.S.F., des colonnes de buffet, des sellettes, des balustres pour les terrasses ou pour les clôtures des villas, etc., tout ceci fait en grande série, et non évidemment avec des méthodes artisanales. Pourquoi pas aussi nos installations sanitaires : lavabos, baignoires, éviers, etc., par minces plaques assemblées, ou encore des pendulettes, des ornements divers d'intérieur ou de jardin ou pour notre table (porte-couteaux, services à pain, les services de fumeurs, les garnitures de bureau, etc.), qui, à notre connaissance ne sont travaillés qu'à l'échelle artisanale à Vitré, Louvigné-du-Désert. Presque partout, il peut remplacer le marbre. Dallages de cuisines, de salles de bain, de vestibules en granits polis ou mats, de couleurs diverses, seraient d'un effet heureux. Que de mosaïques de valeur aussi en perspective, et autrement résistantes que le marbre sous notre climat (1). Rien ne serait perdu, pas même les déchets, la poussière, car le granit en poudre, remplaçant le sable, gâché avec du ciment blanc donne, avec un traitement de surface approprié, une pierre artificielle absolument semblable au granit et on peut alors adopter toutes les formes moulées et l'architecture

(1) Il ne s'agit là que d'une énumération non limitative, car on pourrait ajouter encore les façades de magasins, les lambris, les marches et contremarches d'escaliers en plaques minces, employées comme le marbre, etc.

légère du béton armé ; des monuments de grande valeur artistique ont pu être ainsi réalisés avec des formes légères, surprenantes pour de la pierre par l'audace de leur porte-à-faux, car le profane ne voit pas qu'il a affaire à une œuvre moulée comportant une armature d'acier. Le même matériau se prête évidemment aussi au moulage en plaques minces armées du plus bel effet pour le parement des murs, qui semblent ainsi en granit massif tout en étant en fait une construction légère préfabriquée. Cependant, pour notre part, nous hésitons à conseiller le développement de cette technique en Bretagne, car malgré toutes les précautions prises, à la longue, dans un climat aussi humide, l'armature finit par s'oxyder, se gonfle, fait éclater la plaque de ciment. Les plaques minces de ciment armé (même avec du granit en poudre remplaçant le sable), ne sont donc à recommander que pour des constructions bon marché, ou de courte durée. Il est préférable d'utiliser des plaques épaisses de ciment au granit, obtenues mécaniquement, par moulage en grande série, donc meilleur marché qu'une pierre taillée, tout en ayant son aspect, et d'une durée illimitée ; son prix ne sera pas plus élevé que celui d'une plaque armée, et, en s'en tenant à des plaques de 10 cm. d'épaisseur, d'une trentaine de kilos, on peut encore les manier sans engins de levage, donc sur des petits et moyens chantiers.

C'est dire que nous pouvons aller vers un développement et une industrialisation à grande échelle de l'industrie du granit, même les mauvais granits, trop tendres, étant exploitables pour être pulvérisés.

L'ardoise de la région de Gourin, Motreff, Maël-Carhaix a aussi besoin d'un regroupement de ses exploitants en vue d'une industrialisation qui pourrait lui donner de grands débouchés locaux du fait de la faible distance des transports. L'ardoise de Trélazé devant subir bien des manipulations coûteuses pour parvenir dans nos bourgades de sorte que cette ardoise de l'Anjou reviendrait plus cher que l'ardoise locale.

Nous pouvons suggérer aussi — et nous croyons ceci tout à fait nouveau, inédit, jamais envisagé jusqu'à ce jour à notre connaissance — qu'un gros débouché serait possible à une cimenterie qui s'installerait à Lorient. La consommation de ciment est énorme de nos jours et ne fera que se développer. Pour cette fabrication, la Bretagne manque de chaux, matériau lourd, bon marché, ne pouvant supporter que le transport par eau. Lorient peut recevoir de la chaux par mer de différents endroits, situés sur la côte aussi (Charente par exemple, ou de ports de la Manche et éventuellement par péniches de la région d'Anenès mais le transport par mer est préférable par sa rapidité). Or, Lorient possède dans sa banlieue (Plomeur) de riches gisements de kaolin, qui est de l'argile pure, deuxième matériau nécessaire pour le ciment ; le combustible de cuisson viendrait aussi par mer. C'est donc, en plaçant l'usine à la partie ouest du port, le point le plus favorisé de Bretagne pour cette industrie. La pureté de l'argile permettrait d'obtenir les qua-

lités les plus fines, les ciments blancs, ce qui ouvrirait aussi un débouché vers le développement local d'une industrie du carrelage (carreaux de ciment, teints, pour les parquets) et tous les moulages soignés, à caractère ornemental ou utilitaire, sans compter que l'on aurait ainsi en Bretagne le ciment blanc nécessaire à la fabrication du granit artificiel auquel nous avons fait allusion ci-dessus ; même Lorient pourrait sur place préparer cette pierre artificielle puisque Plœmeur a aussi du granit blanc et gris, à la pointe de Plœmeur, vers le Fort Bloqué. Il nous semble même que ce serait là l'usine de France la plus favorisée pour ces ciments fins (d'autres endroits sont plus favorisés pour les ciments courants, dits Portland).

Espérons que la Chambre de Commerce de Lorient mettra tout en œuvre pour que cette suggestion soit suivie d'effet... à moins que ce kaolin ne soit utilisé sur place par une faïencerie qui pourrait faire les carreaux de faïence, tout le sanitaire, et pas seulement la faïencerie de ménage. Notons que Riec, Pleumet, pourraient aussi développer des faïenceries et peut-être que Riec pourrait même envisager une cimenterie à condition de la placer dans un petit port très voisin où elle recevrait chaux et combustible par mer, car l'exploitation ne serait pas viable dans toute autre hypothèse ; en aucun cas, elle ne pourrait rivaliser avec Plœmeur-Lorient, mais elle pourrait donner un essor à l'exploitation des granits de Pont-Aven, assez tendres, transformés en granit artificiel.

Dans les industries chimiques, il y a peu de réalisations amorcées, et ceci continuera jusqu'à ce que soient produites sur place les quantités d'énergie indispensables, d'où la nécessité de commencer par cet équipement que seules les centrales éoliennes (1), et surtout marémotrices, nous donneront.

C) Ce sont surtout les industries de transformation qui sont les grosses consommatrices de main-d'œuvre ; ce sont donc elles surtout qui retiendront notre attention.

Les industries qui occupent le plus de main-d'œuvre d'une façon générale sont : le travail des métaux, l'industrie du bâtiment, l'industrie textile, l'industrie du bois.

I. Bois. — Notre industrie forestière du bois n'a aucune chance de se développer de suite, car la Bretagne est une des régions de France les plus pauvres en forêts ; nos exploitations forestières sont très faibles et ne pourront se développer qu'à très longue échéance, après un reboisement intense de toutes nos croupes et landes dénudées ou de nos zones marécageuses. Il y a là tout un programme à élaborer et à faire appliquer de suite ; mais ceci relève de l'agriculture et non de l'industrie. En tout cas, seules les

(1) La N. R. B. de mars-avril 1947, dans un excellent article de G. HAMON, a dit la grande importance qu'aurait pour la Bretagne la création d'usines marémotrices. Nous nous proposons, dans une prochaine étude, de montrer que, pour l'utilisation des forces du vent, la Bretagne est spécialement favorisée.

générations qui nous suivront pourront alors songer à l'exploitation.

La transformation du bois ne permet guère d'espérer un accroissement sensible d'activité ; ne comptons pas trop atteindre le double de l'activité actuelle, même à longue échéance ; les débouchés du bois ne sont pas appelés à de grandes extensions dans l'état actuel de la technique. Ce qui ne signifie nullement que la Bretagne doive se contenter de son industrie actuelle du bois : la scierie peut se développer par les bois d'importation ; l'industrie du meuble peut encore se développer, ainsi que la menuiserie de bâtiment, traité industriellement.

Quelles sont les réalisations immédiatement possibles ? Outre les utilisations de bois actuellement pratiquées, il existe trois villes en Bretagne qui sont bien placées pour recevoir des industries nouvelles du bois ; ce sont : St-Malo, Brest et Lorient. La Bretagne manquant de bois pour la grosse industrie, celle-ci ne peut trouver à s'approvisionner à bon compte qu'à l'étranger, car les transports par fer sont prohibitifs sur de grandes distances pour un matériau relativement bon marché. Seuls les ports ci-dessus peuvent recevoir des navires de tonnage suffisant pour que des conditions de transport intéressantes permettent la mise à quai des bois venant directement des pays nordiques ou des pays tropicaux. L'association de ces bois permettrait une industrie du déroulage et du placage des bois déroulés (ou tranchés, suivant les qualités). La fibre de bois, les bois traités avec des résines synthétiques trouvent des débouchés de grand tonnage, en blocs, en plaques, pour les revêtements intérieurs, les plafonds, pour doubler tous les murs de pierre ou de ciment et éviter les condensations si fréquentes et si désagréables dans nos régions humides. Les fibres enrobées de ciment et comprimées en plaques servent d'isolants thermiques ou phoniques ; les comprimés bois-résines synthétiques trouvent des emplois de plus en plus grands en ébénisterie, tabletterie, etc., par leurs qualités, si faciles à doser en vue d'un usage déterminé.

2. Textile. — Il serait facile de multiplier par quatre l'activité textile, à peu près inexistante. Notre lin est teillé sur place — et encore pas totalement — mais il est filé dans le Nord. Il n'y a pas d'impossibilité à atteindre rapidement cet objectif, qui reste modeste, et ne comportera pas de grands débouchés pour la main-d'œuvre.

Mais nous pouvons avoir d'autres activités textiles : laine, coton, chanvre, genêt, alfa, sisal, fibres artificielles, par la mise en œuvre de matières premières produites sur place ou importées par nos ports.

Multiplier par dix l'industrie textile actuelle doit être un objectif à échéance assez courte. Le climat humide breton est favorable aux filés très fins, produits dans de bonnes conditions, sans installations onéreuses de climatisation.

Les réalisations actuelles s'orientent vers la mise en œuvre des

fibres dures, telles que le genêt, car le jute, qui vient du Pakistan, fait défaut de plus en plus. De même des essais sont en cours pour utiliser le lin simplement teillé, ou avec un traitement mécanique et chimique simple, mais sans rouissage pour obtenir des ficelles, au lieu de fils, par suite de difficultés de tous ordres avec les filatures qui sont dans le Nord et régissent le marché. Or notre région a de gros besoins de ficelle-lieuse, importée en France, et il y a là une tentative intéressante, à développer dans toute la région de Morlaix à Paimpol, et surtout à Morlaix-Lannion. L'imputrescibilité à l'eau du genêt en fait aussi un textile de choix pour les cordages de la marine.

3. *Bâtiment*. — L'intensité de la reconstruction en Bretagne fait qu'en moyenne les effectifs actuels ne seront guère dépassés ; de ce côté, ni pour le présent, ni pour l'avenir, ne comptons donc pas trop sur un débouché supplémentaire pour la main-d'œuvre.

4. *Métaux*. — Le travail des métaux, hors les arsenaux de Lorient, de Brest, de Rennes, et les Forges d'Hennebont, n'occupe pas de gros effectifs. Nous n'avons pas de grosses taillanderies, ni des ateliers importants pour le travail des métaux dans les départements visés ici. (La Loire-Inférieure a une activité très honorable dans cette branche.)

De la construction aéronautique, automobile, etc., pourrait être transférée en Bretagne ; bien des usines de matériel électrique, de lampes, etc., pourraient y trouver la main-d'œuvre abondante nécessaire et le plan de décentralisation de l'industrie française doit prévoir une large place à la Bretagne.

Ici la multiplication par quatre de l'activité est largement possible, car elle ne nécessiterait pas de très grosses consommations d'énergie.

Des réalisations récentes montrent que partout de telles fabrications peuvent être entreprises.

Par exemple Redon, après avoir vu s'installer un atelier de jumelles et de montage d'appareils d'optique voit prospérer une fabrique de briquets. C'est d'ailleurs une des villes les mieux placées de Bretagne, reliée par express à Rennes, Nantes et le sud Bretagne, pouvant recevoir directement des matériaux lourds par mer ou par les canaux de Rennes-St-Malo, ou de Nantes, ou du centre de la Bretagne. Avec Rennes, c'est la ville de l'intérieur qui a les communications les plus faciles — elle est même mieux placée que Rennes — et elle peut développer une industrie importante dans la construction mécanique, ou les produits chimiques (engrais par exemple).

Les villes autres que les ports ont intérêt à ne rechercher que l'article léger, où il y a beaucoup de main-d'œuvre sous un faible poids, car n'oublions pas que les gros débouchés pour la mécanique sont les grandes villes et surtout l'immense marché de la région parisienne qui, dans un faible rayon, groupe le 1/5^e des habitants de notre pays. Il faut donc que les objets fabriqués supportent ces

frais de transport jusqu'aux acheteurs (c'est d'ailleurs cette proximité de l'acheteur qui aspire les activités vers les villes, afin d'éviter les frais de transports de la marchandise).

La poudrerie de Pont-de-Buis (Fin.), s'est adaptée à la fabrication d'appareils téléphoniques. Nul doute que l'appareillage de précision, des pièces de mécanisme d'horlogerie, de minuterie, de commandes automatiques, etc., ne trouve en Bretagne de grandes possibilités, sans qu'il soit absolument indispensable qu'il y ait une voie ferrée, beaucoup de ces appareils de précision supportent facilement le transport par camions complets sur Paris ou sur des ports en vue de l'exportation. Il faut, en tout cas, éviter les objets encombrants, à prix trop bas, ou trop lourds. La main-d'œuvre féminine trouvera un débouché non négligeable dans l'industrie de précision ou de semi-précision, y compris la fabrication de bijouterie fantaisie. On demeure confondu de voir la faiblesse de ces industries dans des villes comme Quimper, Vannes, St-Brieuc, qui disposent de tant de main-d'œuvre. Les ports pourront s'orienter vers des productions déjà plus lourdes, comportant de la fonderie, Rennes, dont la voie d'eau est très mal utilisée, tant vers Nantes et l'intérieur de la Bretagne, via Redon, que vers St-Malo, à l'avantage de n'être qu'à 360 kilomètres de Paris ; elle peut donc, souvent par route afin d'éviter des manutentions, lutter avec la banlieue parisienne, et un effort des autorités économiques de Rennes devrait conduire cette ville à un développement important de l'industrie légère, car elle est très favorisée sur le rapport des disponibilités en main-d'œuvre.

Divers. — Les autres activités sont susceptibles aussi d'accroissement. Elles ne permettront cependant pas d'absorber de gros effectifs.

Mettons à part l'industrie chimique qui semble la plus appelée à se développer et ici un programme tendant à multiplier par dix l'activité chimique actuelle ne serait que très modeste : industries partant du sel marin (soude, chlore et dérivés), plastiques à partir d'algues, et d'autres matières ; engrais à partir de l'azote de l'air par l'utilisation des sources locales d'énergie (marémotricité et éoliennes), etc... Le travail des matières plastiques pourrait aussi s'y développer, mais cette branche est encore trop nouvelle pour qu'on puisse formuler des objectifs précis. Si les usines chimiques elles-mêmes prendront peu de personnel, les matières premières produites pourront donner lieu à des industries de transformation où la main-d'œuvre est parfois abondante.

Les réalisations sont peu nombreuses encore, mais déjà quelques amorces confirment ce qui a été dit pour le travail des métaux : des industries légères variées peuvent trouver place partout, même au centre de la Bretagne. Il y a quelques années, nous visitâmes une très intéressante usine de dents artificielles à Pontivy, une des mieux outillées et des plus importantes de France de ce genre, travaillant beaucoup à l'exportation.

De petites villes comme Chatelaudren montrent l'importance que peut prendre l'imprimerie, mais il s'agit là de cas exceptionnels, du moins pour cette branche, car l'industrie du livre est déjà suréquipée en France. Une décentralisation pourrait cependant conduire en Bretagne d'importants ateliers aux activités très variées.

La confection, qui pourrait occuper tant de femmes, est à peu près inexistante en Bretagne, à l'échelle industrielle, alors qu'elle y trouverait si facilement la main-d'œuvre (confection de lingerie, de vêtements). La bonneterie n'a quelque développement qu'à Dinan et Lamballe ; ailleurs, il ne s'agit que de fabrications artisanales.

Les matières plastiques (1) pourraient être fabriquées en Bretagne, à partir d'alcool méthylique (méthanol) extrait de la tourbe par exemple ; ou en partant de divers composés synthétiques qui pourraient prendre comme base l'alcool de pommes de terre. Mais la plupart de ces produits sont dérivés du benzol, du formol, de l'urée (synthétique), de l'acétate de cellulose, etc., qui nécessitent de grosses usines que nous ne sommes peut-être pas près de voir en Bretagne (à moins que la reconversion de la Poudrerie du Moulin-Blanc n'y conduise, car les fabrications de poudres se rapprochent, dans certains cas, de quelques fabrications de matières plastiques).

Mais en tout cas, ce qui peut se développer dans de multiples ateliers de moyenne importance, c'est l'usinage des matières plastiques, leur moulage, et dans cette voie, signalons une installation déjà importante, celle du Pont-de-Buis, qui produit, par moulage, les objets les plus divers pour l'habitation ou l'industrie. Elle a même complété le moulage des boîtiers d'appareils électriques (téléphones, têtes de câbles, etc.), par le montage complet de l'installation électrique, en cours de réalisation, et ces fabrications d'appareillages électriques peuvent aussi se faire dans toutes nos villes bretonnes.

CONCLUSION

Ainsi quelques branches d'activité peuvent recevoir en Bretagne un développement substantiel, variant de deux à 10 fois l'activité actuelle pour aboutir à un total moyen de quatre fois l'activité actuelle.

Il n'y a pas impossibilité à atteindre ce résultat ; des branches comme le bois, le bâtiment resteront cependant à peu près sans développement sensible de ce qui existe, le bâtiment principalement,

(1) Rappelons à nos lecteurs que le terme « matières plastiques » a un sens bien déterminé, et qu'il ne s'agit nullement de produits tels que l'argile-plastique ; les matières plastiques ne relèvent pas de la chimie minérale ; c'est de la chimie organique ; ce sont des composés complexes du carbone et de l'hydrogène ; les plus anciens dont nous avons le nom en mémoire sont le celluloïd, l'ébonite ; mais, de nos jours, ce sont des dizaines de composés qui sont utilisés : bakélite, plexiglas, nylon, galalith, etc., connus de tous.

un accroissement de moitié de l'activité du bois étant cependant réalisable.

Les efforts devront porter sur l'extension de l'industrie textile, de l'industrie chimique, des industries du travail des métaux surtout, avec un développement plus modéré des industries de l'alimentation, du travail des étoffes, du papier-carton, du caoutchouc...

Le travail d'extraction de la pierre peut fortement être développé ainsi que les industries des terres au feu afin que les matériaux nécessaires à l'industrie du bâtiment soient fabriqués sur place.

L'extraction des métaux ne peut pas donner grand'chose, mais cependant la création d'usines marémotrices puissantes ou d'éoliennes nombreuses permettrait d'envisager la fabrication des métaux légers par électrolyse (aluminium notamment) et une industrie de leurs alliages. Notons que le magnésium aussi pourrait être extrait des eaux mères de concentration (mécanique, par le vide) préparées pour l'extraction du chlorure de sodium utilisé ensuite comme matière première.

Telles nous semblent être les grandes lignes des objectifs que nous pourrions nous fixer, et s'il était admis ce qui précède, il y aurait lieu d'en saisir les organismes compétents (chambre de commerce, etc.), afin qu'elles constituent une équipe de spécialistes d'un plan d'équipement pour la Bretagne, équipe qui approfondirait les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et déterminerait le calendrier des étapes.

Le Plan Monnet, le plan de décentralisation du M.R.U., le plan Marshall pourraient être mis à contribution pour hâter son démarrage.

L. KERVAN.



CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES COSTUMES BRETONS

L'Évolution des Costumes bretons du pays de Châteaulin depuis 100 ans

(Suite)

LES COIFFES DES ARTISANES

Nous avons déjà signalé que la coiffe artisanne diffère totalement de la coiffe paysanne.

Il est bien difficile aujourd'hui de se rendre compte de tout ce qui séparait, il y a une centaine d'années, l'artisanne de la paysanne. Pour tout dire, l'une était de « la ville », l'autre de « la campagne » ; les costumes évidemment n'avaient rien de commun entre eux. Un peu partout en Bretagne il y avait des coiffes d'artisanne, dans les villes et les bourgs. Ainsi en était-il dans la région de Châteaulin (1).

(1) Faut-il souligner ici, une fois de plus, l'intérêt que présenteraient des études de ce genre dans les autres régions de la Bretagne ?

Quelles sont, dans chaque pays, la coiffe spécifique de l'artisanne et celle de la paysanne ? L'une d'elles s'est-elle imposée au détriment de l'autre ? Ainsi, par exemple, la coiffe dite « la Palmpolaise » est sans doute la coiffe de l'artisanne. Elle est devenue la coiffe caractéristique de toute cette région. Mais y avait-il jadis, dans la campagne environnante, une coiffe de paysanne qui lui fût différente ?

Dans le Finistère, où les coiffes se sont bien mieux conservées, les observations sont plus faciles à faire à ce sujet.

Si Quimper n'a pas conservé sa coiffe d'artisanne bien différente de la « borleden » caractéristique de cette région, Brest, Morlaix, Le Faou ont gardé des spécimens typiques de leurs vieilles coiffes d'artisanne, différentes de la paysanne des environs.

Dans tous les ports de la côte se retrouvent aussi des coiffes d'artisanne. On les rencontre aussi bien à Crozon et Camaret qu'à Concarneau ou Douarnenez. Mais à Ploaré, à un kilomètre à peine de Douarnenez, ce n'était déjà plus l'artisanne, mais la paysanne dont la coiffe dominait. C'est probablement cette coiffe qui fut dessinée en 1848 par Lalaise.

Pour qui pénètre une première fois dans le pays bigouden où l'unité de costumes souffre à peine d'exception, ce n'est pas un moindre étonnement d'apercevoir tout à coup à Penmarc'h, au cœur même de ce pays, une coiffe totalement différente de la grande et noble mitre qui caractérise la Bigoudenne. Cette coiffe de Kérity-Penmarc'h n'est autre qu'une coiffe d'artisanne que portent les femmes de marins-pêcheurs dans cette région. Elle s'apparente bien plus à la coiffure de Concarneau ou Douarnenez qu'à la Bigoudenne.

A la fin du siècle dernier, l'artisanne de Châteaulin portait un grand châle de fine laine, sorte de châle de cachemire fort en vogue à cette époque. C'était le châle-tapis.

La coiffe originale de cette artisanne, appelée à cause de sa forme curieuse *la coiffe en fer à repasser*, la distinguait non seulement de la paysanne mais aussi des artisanes des localités voisines. C'était



Artisane



Paysanne

une grande coiffe de toile blanche composée en partie d'un bonnet, serré sur la tête par des lacets. En arrière un fond assez important, redressé par les apprêts, était une poche en forme de haricot. Les lacets qui serraient cette coiffe tombaient devant, de chaque côté de la tête en larges rubans. On relevait ces barbes tombantes pour travailler, comme à Brest, Le Faou, Port-Launay.

À Port-Launay, séparé de Châteaulin seulement par deux kilomètres, la coiffe d'artisanne était déjà bien différente. Le fond se terminait par une espèce de poche pointue qui donnait son caractère à cette coiffe appelée pour cela *la coiffe en nid de poule* (2).

Au Faou l'artisanne portait une coiffe de forme semblable à celle qui à Brest est encore portée actuellement par quelques vieilles personnes.

Les jours de grande fêtes, l'artisanne quittait la coiffe et prenait la grande cornette de cérémonie, dérivée sans doute du hennin. Cette cornette existait, il n'y a pas longtemps encore, à Carhaix. Elle n'était pas particulière à cette ville, comme quelques-uns ont pu le croire.

Mais il serait erroné de s'imaginer que la cornette était l'apanage exclusif de l'artisanne. De vieux documents photographiques prouvent

(2) La coiffe de Châteaulin, avec sa forme de fer à repasser, se nommait plus vulgairement « Coiffe en cul de fer ».

De même, la coiffe de Port-Launay s'appelait en langage plus vulgaire « le cul de poule ». La coiffe d'artisanne de Morlaix était également appelée, à cause de sa forme caractéristique : « la coiffe en queue de homard ».



Communiquante de Pleyben
(1910)

que, vers 1870, les riches paysannes de Brasparts portaient, pour leur mariage, ces grandes cornettes brodées à la main (3).

Elles étaient faites d'un beau tissu, d'une longueur totale de 1 m. 40 et d'une largeur de 0 m. 25, et nécessitaient, pour être convenablement ajustées sur le fond de cornette, les mains habiles d'une personne compétente : l'atourneuse.

Les fillettes de Brasparts, Pleyben, Lennon, portaient à cette époque, pour leur première communion, une grande cornette spéciale dont l'ajustement était aussi délicat. Sans doute pour cette raison, dès 1910, dans ces paroisses, la plupart des communicantes prennent plus simplement la coiffe de paysanne. Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de savoir si, dans le pays même de Châteaulin, la jeune communicante portait autrefois la cornette de cérémonie.

Il semble pourtant que dans tout le pays la coutume d'une cornette de première communion devait être identique. C'est d'autant plus vraisemblable que dans la presqu'île de Crozon, il n'y a pas encore longtemps, les fillettes portaient cette même cornette pour leurs premières communions. Les jeunes filles la reprenaient aussi les jours de cérémonie.

COIFFE ET CHEVELURE

Dans l'histoire de la coiffe, il y a un drame permanent dont il est facile de saisir les différentes phases de l'évolution.

C'est la lutte entre la coiffe et la chevelure.

Au XVII^e siècle, le fait de laisser apparaître la chevelure était considéré comme une infraction aux lois de la modestie. Un « Traité contre le luxe des coiffures », écrit par l'abbé Vassetz en 1694, est assez curieux à lire aujourd'hui.

La coiffe des religieuses, qui n'a pas été modifiée depuis cette époque, témoigne encore de la rigueur de cette prescription : elle cache entièrement les cheveux.

En 1847, de Goebriand écrivait : « Nos paysannes ne montrent leur chevelure que sur la nuque, ou la relèvent en chignon sous la coiffe » (4).

Pendant de nombreuses années, la chevelure reste donc entièrement cachée sous la coiffe (5). Il serait difficile dans l'ouvrage de Perrin ou dans la « Galerie Armoricaine » de Lalaisse de découvrir plusieurs excep-

(3) Cette « grande coiffe » se retrouve du reste dans les régions éloignées de Châteaulin.

(4) Mémoire au Congrès de l'Association Bretonne, p. 211.

(5) Maurice Barrès avait été frappé, dans son voyage dans les Côtes-du-Nord, de cette dissimulation de la chevelure, et il écrivait : « En Bretagne, les filles ont de grands fronts dégagés de cheveux et lisses. » Mais c'était en 1887. Depuis, on a assisté partout, à Roscoff comme à Quimperlé, à Paimpol comme à Etel, à une victoire de la chevelure.

tions à cette règle. Dans ces dessins, seule la bigoudenne laisse apercevoir la chevelure. Était-elle à cette époque plus émancipée, ou ce fait tient-il à la forme particulière de sa coiffe ?

Cependant la coquetterie féminine accepte difficilement d'être longtemps vaincue. Dès 1870 déjà, la coiffe de nos régions devenue plus légère et plus élégante laisse apparaître quelques mèches de cheveux.

Mais durant de nombreuses années encore la chevelure, lissée bien à plat, osera à peine se montrer. Elle sera moulée le plus discrètement possible dans ce ruban de tête « rogérez » sur lequel est disposée la coiffe.

Dès la fin de la guerre de 1914 la chevelure féminine remporte une nouvelle victoire. C'est presque un scandale : dans la paroisse de Brasparts des jeunes filles d'excellentes familles ont osé relever les cheveux sur le devant de la tête et les peigner en volute bouffante, cachant ainsi une partie de la coiffe.

Hélas cette coiffe diminue de plus en plus d'épaisseur. Ce n'est plus qu'un accessoire qu'on rejette en arrière de la tête ; un ornement désormais inutile. Aujourd'hui, dans cette région de Châteaulin, la coiffe est définitivement vaincue. Bien des femmes la portent encore, mais les plus jeunes n'ont pas moins de quarante ans. Si elles ont gardé l'élégance et la distinction qui caractérisent nos paysannes en costumes local, leurs coiffes se sont amincies au point de n'être plus qu'un minuscule filet à peine visible, presque entièrement caché par une chevelure bouffante désormais reine et maîtresse (6).

LA COIFFE DE DEUIL

Il convient enfin de dire un mot de la coiffe de deuil dans la région de Châteaulin, Pleyben et Brasparts.

De la Pylaie avait déjà noté le caractère particulier de cette coiffe à Brasparts. Mais il faisait une confusion en affirmant que « cette capote blanche ou plus souvent un peu jaunâtre » ne se portait que pour temps de brume ou de pluie.

M. Joncour, très au courant des traditions de Brasparts, écrivait en 1942 : « La coiffe de dessus, en flanelle blanche bordée d'un liseré de couleur était portée, non, comme le dit par erreur de la Pylaie, pour se garantir de la brume, mais comme vêtement de deuil.

« Cette coiffe « var gorre » — ajoute-t-il — n'était portée, par les femmes en deuil, que pour les enterrements et les offices de l'église. Le reste du temps, cette coiffe était déposée au bourg chez un débitant, parent ou ami, où on la retrouvait en cas de besoin. Les jeunes femmes avaient une coiffe « var gorre » de même coupe mais en étoffe plus légère : une mousseline ou linon rayé empestée et repassée. Elle était très seyante ».

Et en effet jusqu'à ces derniers temps à Brasparts, comme à Pleyben, le demi-deuil se distinguait par une grande coiffe blanche aux larges ailes tombantes, de même étoffe que la coiffe ordinaire. Ainsi habillées, les paysannes de ce pays ressemblaient étrangement aux religieuses du Saint-Esprit.

(6) A une quinzaine de kilomètres de Châteaulin, la coiffe de Gouézec, si curieuse et si originale, n'est plus désormais qu'un petit bout d'étoffe presque grotesque dans ses formes ridiculement réduites.



Deuil

sement la coiffe sur la tête, mais les *trons* ont été baissés et rabattus sur la poitrine. Il semble que ces ailes qui palpaient joyeusement au vent comme un symbole de vie, doivent désormais se refermer et s'abaisser pour toujours, la vie ayant cessé d'exister !

LA COULEUR DU DEUIL

On aura remarqué que de la Pylaie parlait d'une « capote blanche ou plus souvent jaundre ». Cette couleur semble avoir disparu au moins depuis plus de 50 ans dans le Bassin de l'Aulne. Mais l'observation de la Pylaie est confirmée par le témoignage du célèbre historien Michelet, qui, dans son rapide voyage en Bretagne en 1831, traversa le pays de Châteaulin où il nota : « les veuves portent coiffes jaunes », et il ajoute « avec queue (au tablier) quand elles veulent se remarier ! » (8).

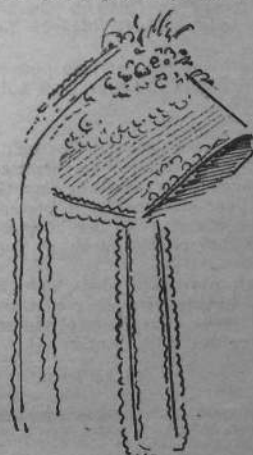
(7) Ce « débridage » des ailes n'est pas spécial au pays de Châteaulin. On le trouve un peu partout en Bretagne. Nous avons recueilli une documentation assez abondante sur ce point et nous nous proposons de l'utiliser dans un article sur la coiffe de deuil en Bretagne. Nous serions reconnaissants aux lecteurs de la N. R. B. qui voudraient bien nous signaler les pays où on continue à laisser tomber les ailes de la coiffe soit pour le deuil, soit pour les cérémonies religieuses.

(8) A. Duroy, *Michelet en Bretagne*, page 35.
Actuellement encore, au pays bigouden, la coiffe de deuil a un fond jaune. Dans *Tro-Breiz*, de A. CLOUARD et G. BRIAULT (1892), on lit à propos de Pont-l'Abbé : « Quelques coiffes sont jaunes, passées au safran ; c'est, nous dit-on, un signe de deuil. »

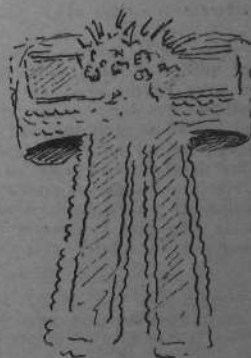
En 1901, Serret écrivait : « Il existe un usage aussi bien pour les femmes de Quimper que pour celles de Pont-l'Abbé, de marquer leur deuil en portant des coiffes

COSTUMES D'ENFANTS

Nous avons déjà parlé de la première communiant qui, dans la plupart des régions, portait la grande cornette de cérémonie. Elle était habillée pour la circonstance d'étoffe blanche jusqu'à l'époque où, pour plus de facilité, elle fut simplement parée du costume local commun aux autres paysannes de sa paroisse.



Bonnet de baptême



Vu de dos fond bleu parterre de fleurs roses

Le jeune enfant portait aussi un costume particulier. Dès la naissance on sortait délicatement de l'armoire le précieux petit bonnet de baptême, confectionné avec amour. Peut-être avait-il servi déjà aux parents eux-mêmes ?

C'est un gracieux bonnet d'enfant comme il s'en trouve dans de nombreuses régions. Mais il se distingue par ce curieux parterre de

jaunes » (*Notice sur les costumes bretons*, Bulletin de la Société Archéologique, tome 27, page 328).

Il semble qu'autrefois le jaune a été adopté un peu partout comme signe de deuil. Pol de Courcy, dans un des premiers guides Joanne, de *Nantes à Brest... Minéraux* (1865), page 295, dit qu'au pays glazic « les femmes empèsent leurs coiffes... lorsqu'elles sont en deuil, en jaune safran ».

De Goebriand, en 1847, écrit qu'on rencontre au marché de Quimper « des coiffes bleu-ciel et jaune safran, signe de deuil, dit-on » (page 210). Dans *Breiz Izel* (1835), Bouet écrit, page 483, au sujet des coiffes de deuil : « Dans quelques cantons, on les teint en jaune, et dans d'autres en bleu. »

Brizeux parle, au moins deux fois, de ce costume de deuil. « Femmes en coiffes jaunes » (*Les Bretons*, Chant XVI), et « Avec leurs corsets noirs et leurs coiffures jaunes » (*Les Bretons*, Chant XVII).

Pitre-Chevalier, dans sa *Bretagne Ancienne et Moderne*, écrit, pages 282-283 : « Que de fois nous avons vu, dans la Cornouaille, les veuves suivre le convoi de leur mari... coiffes de toile passée au safran. »

fleurs qui l'orne comme la cocarde sur la coiffe de cérémonie, ou le croisé de fleurs sur le corsage des paysannes.

Sur un fond de soie bleu ou rose, le petit bonnet garni de dentelle, est agrémenté de petites fleurettes roses pâles, ornées d'herbette ou de petites tiges jaunes et vertes. C'est un véritable bouquet de fleurs sur la tête de l'enfant. Avec quelle fierté les parents promèneront les jours de fête le « mabig » coiffé de son petit bonnet fleuri !

Dès quatre ans, les fillettes sont habillées d'une robe blanche ou noire, d'un tablier de dentelles et d'une grande collierette blanche qui tombe largement sur le corsage.

La coiffure est désormais un bonnet tout blanc recouvert de plumes et orné de dentelle. Mais en dehors des cérémonies le bonnet sera noir agrémenté de tiges et de fils de perles noires.

Les jeunes garçons n'ont pas de costumes particuliers. Dès qu'ils ont quitté les robes de l'enfance, ils portent le costume des hommes du pays rouzik avec une veste et un chupen aux soufflets caractéristiques (les *kornous*) spécialement taillés pour leur âge. Ils ne portent pas la culotte mais un petit pantalon à pan comme celui des hommes. Quand ils ont un peu grandi, le pantalon devenu trop étroit et trop court leur descend juste au mollet.

Dès la fin de la guerre de 1914, il n'y avait plus, dans toute la région, un seul garçon en costume breton. Les costumes de confection de la ville plus commodes et plus économiques avaient complètement remplacé les solides mais coûteux costumes des petits rouziks (9).

Jos. LE DOARÉ.

(9) Au pays glazik, les jeunes ont conservé plus longtemps le costume breton. En 1924, l'un de mes camarades passait son baccalauréat, habillé du chupen bleu brodé d'or du pays de Quimper. A Rennes, où il se rendait pour l'oral de philosophie, les passants se retournaient avec curiosité et les jeunes gamins le montraient du doigt en criant : « Le petit Breton ! le petit Breton ! »

Nous étions pourtant dans la capitale de la Bretagne !



Fileuse de Châteaulin
(costume de 1910)

Autour du “Dîner Celtique”

(Fin)

“...C^{ET} dîner, a écrit Paul Sébillot (1), n'avait pas comme La Pomme une constitution telle que les hommes peuvent disparaître sans que l'institution en soit mortellement atteinte : aussi l'on put croire, pendant quelque temps, que cette réunion ne survivrait pas à l'éminent écrivain qui l'avait présidée douze ans...”

Or, après un intervalle de quelques mois, le *Dîner* se reconstitua, mais il devint trimestriel. « La ténacité de M. Quellien a fini par ramener la plupart de ceux qui y assistaient pendant la présidence de Renan » (2) pouvait écrire Paul Sébillot cinq ans après la mort de l'illustre Trégorrois. Cette ténacité tenait bien un peu du racolage. Rencontrait-il un ancien convive, ou seulement un ami plus ou moins cher, il le hélait « en pleine rue, sans souci d'aucun protocole » : « Vieux, c'est dans huit jours le *Dîner Celtique*, tu y viendras, hein ? » (Il avait une façon méridionale de prononcer *hein*) (3). « Il ne faut pas en laisser se perdre la tradition, sous prétexte que Renan n'est plus là » (4).

Dans les grandes occasions et après un racolage intensif, le *Dîner* parvint à grouper une quarantaine de convives, dont plusieurs nouveaux, comme le poète Paul Renimel, qui y vit présider Paul Guicysse et y rencontra, à son dire, Eugène Le Mouél, Edouard Beaulieu et Tiercélin (5).

(1) *Annuaire de Bretagne... pour l'année 1897*, p. 361.

(2) *Ibid.*

(3) Prononciation très courante chez les Bretons du Trégor et du Goëlle.

(4) Article d'Edouard BEAULIEU à l'occasion de la mort de Quellien (*Monteur des Côtes-du-Nord*, n° du 22 mars 1902). Edouard Beaulieu, un des secrétaires généraux de *L'Hermine*, y fut remarquablement fidèle pendant les dix premières années de la revue (à dater de 1889). Puis il alla habiter Paris et fit plusieurs voyages en Italie. Principaux ouvrages : *Les Chrysanthèmes* (1890), *Les Routes* (1894), *Itanium... Itanium...* (1907).

(5) Renimel était originaire de Guer. Pierre LAURENT, *Un poète ami de Quellien*, Paul Renimel (*Le Clocher Breton*, août 1906, p. 1198).

En dépit des apparences, le *Dîner Celtique* était touché à mort. Des concurrences, voire des oppositions, se manifestaient : il y en avait d'internes ; il y en avait d'extérieures.

En 1891, Armand Dayot, tout en demeurant « un zélé renaniste », organisant cette année-là une fête à Bréhat en l'honneur de Renan (1), avait fondé l'*Association des Bretons de Paris*, qui pourra se vanter des présidences d'honneur successives de Waldeck-Rousseau, de Clémence Royer, du sénateur de Kerjégu, du docteur Guérin... C'était en ses débuts une association purement amicale destinée à grouper les authentiques Bretons de la capitale, sans mélange avec des Celtes de sentiment ou d'occasion.

Oh ! certes, il ne s'agissait pas — ne serait-ce que par respect pour Renan — de susciter une concurrence au *Dîner Celtique*. Mais on savait Renan près de la fin et plus d'un était las de l'ethnographie fantaisiste de Quellien et même de son extraordinaire bagoût. Et puis l'affaire de Perrinaïc le discréditait. « A côté [du *Dîner Celtique*], il y avait place pour une association qui se contint dans des frontières plus étroites et répondit à un besoin de groupement plus intime » (2).

Les « conditions » étaient bien changées depuis la mort de Renan. Et Quellien avait souvent peine à convaincre une personnalité d'envergure d'assumer la présidence d'un dîner.

Cher Monsieur — lui écrivait Berthelot le 7 mars 1893 — *je vous remercie de votre aimable insistance ; mais, dans les conditions actuelles — qui ne sont pas celles que nous avions pensées — il me serait difficile et délicat de présider votre banquet. Plus tard, quand il n'y aura en jeu d'autres sentiments que notre affection commune pour celui que nous avons perdu, nous nous reverrons avec simplicité.*

Votre affectionné,
M. BERTHELOT (3).

Leconte de Lisle, également sollicité, se déroba aussi sous le prétexte d'un « engagement trop important » pour qu'il y pût manquer.

En dépit de ces difficultés, Quellien ne perdait pas courage. Il tenait à maintenir la tradition des *Dîners* contre vents et marées.

Il y en eut un à la rentrée de cette même année, si l'on s'en rapporte au mot suivant de François Coppée :

Paris, 14 novembre 1893.

Merçi, mon cher Quellien, pour votre charmant volume Bretons de Paris et pour votre aimable invitation au Dîner Celtique. Je n'ai pu m'y rendre, car je tousse et m'efforce de tousser chez moi tout

(1) *Fête de Bréhat*. (Feuilles détachées, p. 120 et suiv.)

(2) LÉON DUROCHER. *Le Dîner Celtique*. (La Plume, 1^{er} mars 1894, p. 72).

(3) Communiqué par M^{me} Rossier-Quellien.

ce que j'ai à tousser afin de n'avoir plus qu'à parler jeudi, à l'Académie.

Cordialement à vous,
François COPPÉE (1).

...Au début de 1894, l'*Association des Bretons de Paris* créa le *Dîner des Bretons de Paris* qui eut la faveur de plusieurs des convives les plus habituels du *Dîner Celtique*. C'était avouer la dissidence. Et l'on comprend mieux que son artisan, Armand Dayot, n'ait plus voulu se souvenir qu'il avait été, suivant le mot de Tiercelin (2), l'un des « patrons » de l'autre dîner. « Je n'ai assisté qu'à un seul de ces repas », osera-t-il dire au gendre de Sarcey, Adolphe Brisson (3). N'y a-t-il pas là, après coup, une sorte de reniement ?

L'*Association des Bretons de Paris* n'avait dans le principe aucune tendance politique. Société littéraire et artistique (4), elle émettait, le 18 mars 1894, le vœu de voir un monument s'élever à la gloire de Renan dans sa ville natale (5). Peut-être est-ce après cette manifestation, destinée à demeurer platonique pendant près de dix ans, qu'elle commença à dévier de sa neutralité ? Des divisions s'y produisirent, et, en 1899, le même Armand Dayot, avec le concours d'Henry Eon (6), l'un des anciens convives du *Dîner Celtique*, et de plusieurs autres, fonda l'*Association nettement républicaine des Bleus de Bretagne* (7).

Il en était un autre qui, pour des motifs opposés, ne se rappelait plus bien qu'il avait assisté plusieurs fois au *Dîner Celtique*, en l'absence, il est vrai, de Renan.

« ...Je reviens au *Dîner Celtique* — écrivait-il au début de 1891 — pour remercier Quellien de son aimable accueil et aussi pour le louer du soin avec lequel il écarta de sa table hospitalière toute controverse politique ou religieuse. On a vu, par la composition de ce paradis Breton, que tous les saints n'en sont pas très catholiques ; Je lis quelquefois dans certains journaux (8) des charges violentes contre cette réunion Bretonne, dont le mauvais esprit se dégagerait dans les causeries de M. Renan. Je ne saurais aussi facilement prendre parti contre des discours que je n'ai pas entendus et dont le ton, suivant le proverbe, doit faire la chanson. Ce que je sais, par le témoignage de tous ceux qui fréquentent là, c'est que Quellien est impitoyable pour tous les imprudents

(1) Communiqué par M^{me} Rossier-Quellien.

(2) *La Province à Paris* (L'Hermine, janvier 1891, p. 225).

(3) *L'Envers de la Gloire*, p. 123.

(4) Le Comité était alors composé de la manière suivante : président, Armand Dayot, inspecteur des Beaux-Arts ; secrétaire général, Charles Le Goffic ; trésorier, le pharmacien Famel.

(5) C'est au maître de Tréguier, Guillerm, que cette suggestion avait été adressée. René n'Ys. *Ernest Renan en Bretagne*, p. 387 et suiv.

(6) Fils d'Almé Eon, doyen de la Faculté de droit de Rennes, Henry Eon est né dans cette ville le 17 janvier 1867. Président de l'Association générale des Etudiants de Rennes de 1889 à 1892, littérateur et poète, il a collaboré au *Clocher Breton* et à *La Bretagne Nouvelle*. En 1890 il avait collaboré à *La Dépêche Bretonne* de Rennes et au *Lannionnais*.

(7) Il est vrai aussi qu'Armand Dayot désirait alors jouer un rôle politique. Ses ambitions électorales ne purent se réaliser.

(8) Evidemment des journaux catholiques.

qui tenteraient de discuter une opinion politique ou religieuse (1). Ce n'est plus Saint Pierre, c'est Cerbère qu'il faudrait le nommer ; et Cerbère a la dent dure pour défendre l'institution qui est la sienne.

« Que nos amis Bretons aillent donc sans crainte frapper à la porte du Barde et de ses amis ; ils trouveront là des Bretons qui viennent oublier tout ce qui divise, pour ne parler entre eux que de ce qui réunit. Ne soyons pas plus royalistes que le Roi, plus catholiques que le Pape : en mai 1883, M. de la Villemarqué s'est assis à la table Celtique. Je crois donc que tous peuvent s'y asseoir sans scrupule et manger du pain qu'il a mangé. Franchement, je plaindrais ceux qui bouderaient contre ce cœur parisien de notre chère Bretagne.

Cet autre, c'était Louis Tiercelin dont l'article ci-dessus paraissait dans *L'Hermine* un an et demi seulement avant la mort de Renan (2).

Or voici ce que le même Tiercelin écrivait dans le numéro du 20 décembre 1894 de la même revue (3). Qu'on en pèse bien tous les mots :

« Les Associations bretonnes ne manquent pas à Paris. Il y a, ou il y a eu (4), le Diner Celtique, qui fut fondé par l'excellent barde Quellien et dont M. Renan devint bientôt comme le président d'honneur, et, en tout cas, la curiosité la plus éminente. Quellien n'est point hostile, je le sais, aux idées religieuses bretonnes, mais le patronage de l'auteur de la Vie de Jésus put paraître l'indice d'une orientation fâcheuse de ce groupement. Plusieurs s'abstinrent donc de revenir à des agapes que M. de la Villemarqué avait présidées, au moins une fois, (5) mais où les sermons laïques de M. Renan, en dépit des Saints et du Purgatoire qui en faisaient généralement les frais, n'apportaient pas une note d'édification suffisante. Et puis, sous couvert de Celtisme, l'aimable éclectisme de Quellien avait accepté dans les rangs de ses dîneurs, non seulement le Midi, mais les tropiques : les nègres, dit-on, étaient devenus Celtes par la poignée de main de Quellien, thaumaturge... »

Eh bien ! cet article fait écho à un discours du comte de Chateaubriand, prononcé le 12 décembre 1894 — jour de la Saint-Corentin — au premier dîner d'une nouvelle association, *La Bretagne*, fondée par des Bretons de droite.

Audren de Kerdrel présidait ce dîner auquel prenaient part des notabilités du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie bien pensante.

« La Bretagne, déclara le comte de Chateaubriand, (6) n'avait pas jusqu'ici de réunion qui la représentât fidèlement. Quelques Bretons se sont assemblés,

(1) Rien de plus exact. Aussi ne comprend-on guère que Ch. Le Goffic (*L'Ame Bretonne* t. I, p. 179) ait pu à l'occasion du *Diner Celtique*, évoquer les entretiens du *Craïgle* et du *Banquet*. Pour « captieuse » qu'ait pu être la parole de Renan, elle était assez nuancée et délicate pour ne heurter aucun esprit vraiment libéral.

(2) *La Province à Paris*, janvier 1891, p. 227.

(3) *Une Fête Bretonne à Paris*, p. 97.

(4) Le *Diner Celtique*, pour Tiercelin, n'existait plus ou n'avait plus le moindre rayonnement.

(5) La Villemarqué aurait-il réellement présidé un *Diner* ? Tiercelin semble affirmer. Dans ce cas La Villemarqué aurait participé à plusieurs de ces agapes car présidait et il adressa des paroles très aimables à l'auteur du *Barzaz-Breiz*.

(6) Le comte de Chateaubriand prit la parole après Mgr d'Huist qui avait publié un article retentissant sur Renan quelques jours après sa mort. (*Le Correspondant*, n° du 10 octobre 1892). — Il est certain que la mort de Renan, si elle valut à sa mémoire des articles élogieux, lui attira aussi des articles de tons très différents, allant de l'expression de certaines réserves à de véhémentes diatribes.

depuis quelques années, dans des réunions telles que le *Diner Celtique*. Mais on y admet, croyons-nous, des Celtes étrangers, et nous voulons une réunion bien française. (1) De plus, elles ont le tort d'avoir été fondées par ceux qui, par leurs écrits, ont gravement offensé les sentiments de la Nation bretonne...

« ...La Bretagne n'est pas là. Elle est dans le cœur de ceux qui vénèrent les illustres saints qui leur ont prêché l'Evangile... Il est impossible d'appartenir, à la fois, à la Bretagne et à une Loge de Francs-maçons. Il faut choisir. » (2)

Ainsi le *Diner Celtique* non seulement connaissait la dissidence mais encore subissait plus que jamais les attaques d'une opposition catholique. Il y en eut, parmi ceux qui avaient adhéré à l'*Association des Bretons de Paris*, qui, par sympathie pour Quellien ou par fidélité au souvenir de Renan, fréquentèrent les deux dîners. Mais où était l'enthousiasme d'antan ? Le *Diner Celtique* avait perdu son âme.

En vain Quellien se raidissait. On aurait dit qu'il tendait à prolonger un rêve évanoui, une fiction dont il avait besoin pour vivre.

Les « conditions » qu'avait souhaitées Berthelot étaient loin de se réaliser. Les refus opposés aux invitations du « barde » devenaient plus nombreuses que ne l'avaient été les acceptations autrefois. On se borna à en reproduire un dernier :

Monsieur Quellien,
32, rue Denfert-Rochereau
E. V.

Paris, le 10 mars 1895.

Mon cher Quellien,

Tirez de cette aventure une moralité, c'est qu'il ne faut jamais raisonner avec un homme enrhumé, le rhume ayant pour effet d'obstruer le cerveau. Je vous ai dit que je vérifierais si je suis libre le 27. Je suis libre, en effet, et même tous les soirs, car mon médecin m'a interdit absolument de sortir le soir. Il m'a même obligé d'écrire à l'Ecole Normale que je n'assisterai pas au banquet du centenaire qui a lieu au commencement d'avril. Il faut donc que je renonce à l'idée d'assister à votre Pardon. J'aurais dû m'en souvenir hier, je vous en fais bien mes excuses. J'oublie aussi à chaque instant que je suis aveugle. On a de la peine à se convaincre soi-même qu'il faut s'en aller.

(1) Admirez les expressions de « Celtes étrangers » et de « réunion bien française ». Le comte de Chateaubriand ne pouvait pas critiquer la participation de non Bretons au *Diner Celtique*, car il prenait la parole après Mgr d'Huist qui était parisien, quoique député du Finistère.

(2) Il peut être piquant de rappeler que Renan, qui n'appartint jamais à une loge maçonnique, a toujours affirmé la grandeur civilisatrice des saints bretons. Le 9 octobre 1870 il écrivait de Paris, invité par les Prussiens, à son fils Ary, confié avec sa sœur Noémi à une tante de Dol : « Va à Carfantin : c'est un curieux endroit où se rattachent les souvenirs de saint Samson, le vrai fondateur de Dol, un de ces saints d'Angleterre qui jouent en Bretagne un rôle si curieux, et sont les vrais auteurs de la nationalité bretonne. » Henriette Pataut. Renan d'après lui-même, p. 73.

Faites donc votre Pardon sans moi, mon cher ami. Je vous remercie de la pensée si cordiale que vous aviez de m'y associer. Bien à vous ;

Jules SIMON (1).

Cependant le Dîner, avec bien des difficultés, subsistait. Grâce à deux menus communiqués par M. Paul Sébillot, on sut qu'il y eut au moins deux réunions en 1901, la première baptisée « 1^{er} Dîner Celtique du XIX^e siècle » ; la seconde le 16 mai suivant (2).

...Le 16 mars 1902, Quellien, accompagné d'Yann Morvran-Goblet (3), se rendait à l'atelier du sculpteur Injalbert, qui terminait le monument de Gabriel Vicaire (4). Un chauffeur d'automobile « imprudent », Agamemnon Schliemann « qui faisait au moins trente kilomètres à l'heure » (5) renversa le pauvre Barde.

♦ ♦ ♦

Deux mois après, Paul Sébillot adressait la convocation dont voici le texte à une centaine de personnes :

Dîner Celtique (6)

Fondé en 1878

Après la mort si regrettable de N. Quellien, plusieurs des fidèles du Dîner Celtique, estimant qu'il devait survivre à celui qui en fut l'organisateur, et se rappelant que j'avais été un de ses fondateurs, et que je l'ai souvent présidé, m'ont demandé de prendre l'initiative de réunir, comme d'habitude, les Celtisants au mois de mai.

D'accord avec eux, le prochain dîner a été fixé au samedi 24, et il aura lieu au Restaurant de la Marine, boulevard Montparnasse, en face la gare à 7 h. 1/2.

Paul SÉBILLOT.

(1) Communiqué par M^{me} Rossier-Quellien.

(2) Menu du 1^{er} Dîner Celtique du XIX^e siècle : Saint-Germain-Vermicelle ; Bar de la Loire sauce capres ; Poulet de Rohan sauté chasseur ; Aloyau de Rennes pommes château ; Salade de Roscoff ; Gâteau de Lorient ; Fromages et Desserts ; Café ; Cidre de Lanvaillon ; Bordeaux rouge et blanc ; Thorins.

Menu du Dîner Celtique du 16 mai 1901 : Saint-Germain-Tapoca ; Turbot sauce hollandaise ; Selle d'agneau aux haricots verts ; Faux-filet Perigueux ; Asperges ; Crêpes ; Fromages et Desserts ; Café ; Bordeaux rouge et blanc ; Thorins.

(3) Louis Goblet, connu sous le pseudonyme de Yann Morvran Goblet, participa au mouvement régionaliste breton au début de ce siècle. Publiciste il est actuellement chroniqueur géographique du journal *Le Monde*.

(4) Mort le 23 septembre 1900.

(5) *L'Intransigeant* (19 mars 1902). — Le poète Paul Renimel avait rendez-vous avec Quellien le 16 mars, le jour où il fut écrasé.

(6) La caricature de Sahlb, que la *Nouvelle Revue de Bretagne* a reproduite, figurait sur cette invitation.

Prix du dîner, 6 fr. 50 (1). Prière d'annoncer sa présence, la veille au plus tard, à M. P.-Yves Sébillot, 80, boulevard Saint-Marcel, V^e.

Le Dîner allait-il continuer ?

Paul Sébillot le crut puisqu'il ouvrit un « *Album du Dîner Celtique (Dîner fondé en 1878)* » dont cette convocation occupe la première page.

Douze celtisants (il est vrai qu'il n'y eut pas un étranger), à l'exception de l'architecte Ollivier, très bretonnisé, et d'Eugène Galland, répondirent seulement à son appel. Ils ont signé une sorte de feuille de présence, que, toujours grâce à M. Paul-Yves Sébillot, j'ai sous les yeux. Leurs noms : Th. Poilpot (2), Ollivier, Olivier de Gourcuff (3), Paul Renimel, Maurice Le Dault, « le président » Sébillot, Eug. Galland (4), Jean Pleyber (5), Léon Durocher, Ch. Le Goffic, A. Hamon (6), et « le secrétaire » Paul-Yves Sébillot.

« Ils ont décidé, lit-on dans *Le Radical* (7), que le Dîner Celtique aurait lieu tous les trois mois, sous la présidence de M. Paul Sébillot, assisté comme secrétaire de son fils, M. P.-Yves Sébillot, et que chacun des dîners serait sous le patronage d'un Breton célèbre. La prochaine de ces réunions aura lieu sous celui d'Ernest Renan et sera accompagnée d'une exhibition de portraits, caricatures, dessins et documents relatifs à l'illustre philosophe breton. »

(1) Le menu était fort copieux : Potage Saint-Kirch ; Hors-d'œuvre variés ; Bar de Scorff sauce Bardique. — Entrée : Filet bœuf à la Trécorroise ; Primeurs d'Arzanno. — Rotis : Chapons des Sept Îles ; Cresson du Pont-Kerjo. — Entremets : Glace Marine. — Desserts : Fruits et gâteaux de Lorient. — Vins : Cidre de Mûlhy ; Vin du Blavet ; Champagne. — Café ; Liqueurs. — Les appellations bretonnes avaient été données par P.-Y. Sébillot.

(2) Fils d'un avoué de Saint-Brieuc, Th. Poilpot est né à Paris en 1848. Il fut élève du Lycée de Saint-Brieuc. Il fut un peintre de talent et président de la Société des Médailles militaires. M^{me} Poilpot fut présidente de l'Orphelinat des Arts. Il possédait la villa de Creech-Villa, à Plougrescant, où je me souviens d'avoir dîné en août 1913 en compagnie de M^{me} Charpentier, d'Anatole Le Braz, de Léon Durocher et d'Eusebe, président des Médailles militaires des Côtes-du-Nord.

(3) Le vicomte Olivier de Gourcuff est né à Paris en 1854 d'une vieille famille finistérienne. Il est mort à Yerres (Seine-et-Oise) en 1938. Bibliophile et érudit, il publia de très nombreux ouvrages et articles. On lui doit notamment une édition des *Lunettes des Princes de Jehan Meschinot* (1890), et *Gens de Bretagne*. Président des Hugophiles, il prit l'initiative de nombreuses commémorations d'écrivains.

(4) Eugène Galland est l'auteur d'une tragédie en cinq actes : *Vercingétorix* (1899) et de *Hors l'honneur* (1902).

(5) Jean Pleyber a écrit des poèmes bretons : *Les Cendres* (1899), préface de G. Vicaire, et des poésies : *Les Chimères* (1878).

(6) L'initiale A. donné par *Le Radical* fait penser à Augustin Hamon, né à Nantes en 1862, directeur de *L'Humanité Nouvelle* et traducteur de Bernard Shaw. Il a écrit plusieurs ouvrages dans lesquels il se pose en « anarchiste socialiste ». Il s'était retiré à Ty an Diaoul, près de Port-Blanc.

(7) Les autres journaux qui ont consacré un article à ce Dîner sont : *Le Petit Bien*, qui laisse penser que les convives étaient plus nombreux. *Le Rappel*, *Le Siècle*, *La Paix*, *L'Étendard*, *Le XIX^e Siècle*, *L'Événement*, *Le Jour*, *La Petite Presse*. En fait, quelques journalistes dont Georges Collet, rédacteur au *Petit Bleu*, assistaient professionnellement au dîner.

Il semble que ce dîner du 24 mai 1902 ait été le tout dernier des *Dîners Celtiques*. Le responsable en fut Ch. Le Goffic.

Au reste voici la note que M. Paul-Yves Sébillot a bien voulu rédiger pour fixer ce point intéressant de l'histoire littéraire de la Bretagne à Paris.

Au dessert, écrit-il, une discussion s'éleva au cours de laquelle Charles Le Goffic critiqua vivement et à haute voix l'action des Bieus de Bretagne à propos du mouvement de Hoche à Quiberon qu'il qualifia « d'œuvre de haine » (1). Cela jeta un froid, car tous les convives ne partageaient pas son opinion. D'autres critiquèrent cette intrusion de la politique dans un dîner qui eût dû rester sur le plan littéraire, et réunir cordialement Bretons et Celtisants de toutes nuances.

Les balles de Quiberon tuèrent donc cette reprise [du Dîner Celtique] d'une façon lointaine et inattendue.

On avait décidé qu'il y aurait un dîner tous les trois mois. Cela reportait le suivant au 24 août. Il ne pouvait en être question qu'à la rentrée. Mais le 7 juin le ministère Combes avait succédé au cabinet Waldeck-Rousseau et resta au pouvoir jusqu'au 24 février 1905. Le « climat » n'était pas très favorable pour la continuation de ces réunions bretonnes à Paris, surtout après le précédent des déclarations de Le Goffic (2), et le Dîner Celtique finit par tomber dans l'oubli. Il n'y en eut pas d'autres par la suite...

♦ ♦ ♦

Le Dîner Celtique, tel que Quellien l'avait constitué avec la complicité tacite de Renan, ne saurait être comparé, comme on l'a fait, aux banquets où s'exprimait « la sagesse antique ». Ce n'est pas que Renan n'eût pu y « causer » à la manière de Socrate ou de Platon. On en trouverait plus d'un exemple dans son œuvre. Mais le Dîner Celtique était plus nombreux et plus mêlé, bien que la plupart des convives appartinssent à l'élite des lettres, des sciences et des arts. Si l'on y venait, c'était pour se distraire avec, à de certaines occasions, le double spectacle de voir Quellien exciter et diriger Renan vers ses souvenirs d'autrefois ou ses rêveries du présent, et Renan, ravi de l'encens que le Barde faisait monter à ses narines, même s'il n'était pas d'excellente qualité, se laisser conduire avec une bonhomme condescendance dans les voies qui

(1) Le 20 juillet 1902, Armand Dayot, prenant la parole à l'inauguration du monument, au nom du Ministre de l'Instruction publique, Chaumié qui l'avait délégué, et au nom des Bieus de Bretagne, émit le vœu qu'un monument fût élevé à Renan dans sa ville natale. Cet appel fut entendu et le monument, dû au sculpteur Jean Boucher, fut inauguré à Trégulier le 13 septembre 1903. (Cf. René n° 1, Ernest Renan en Bretagne, pp. 468 et suiv.).

(2) Il semble que l'évolution de Le Goffic, parallèle à celle de son ami Maurice Barrès, ait été accentuée d'abord par le boulangisme, puis par les incidents nombreux qui accompagnèrent l'affaire Dreyfus.

lui étaient indiquées. Dans un abandon assez réticent, Renan pouvait permettre beaucoup d'audaces à Quellien (1), même s'en laisser duper, sans toutefois être sa dupe. Par sa correspondance avec Luzel on sait qu'il eut, à l'occasion, de grandes sévérités pour son laudateur.

Dire avec Edmond Lepelletier ou avec Edouard Beauvilliers que Quellien avait été l'organisateur de l'existence du grand homme, « lui indiquant les cérémonies à honorer de sa présence, les toasts à prononcer le dominant un peu et le galvanisant » (2), c'est exagération gratuite. En quoi Quellien aurait-il pu diriger Renan dans ses attributions d'administrateur du Collège de France, de membre de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la rédaction de ses articles pour la *Revue des Deux Mondes*, le *Journal des Débats* ou le *Journal Asiatique* ? Toute l'œuvre immense de Renan, dans sa multiplicité, contredit une telle manière de voir (3).

Quellien put faire quelques commissions dont il s'exagéra l'importance; son rôle ne se manifesta guère en dehors du Dîner Celtique, où il fut éclatant. Pourtant, à Quimper, il apparut un peu « comme la mouche du coche » (4). Il ne fut pour rien dans l'organisation des dîners de Lorient et de Bréhat, qui ne furent pas des Dîners Celtiques. A Lorient (5), il suivait Jules Simon; à Bréhat il répondait à une initiative d'Armand Dayot.

Si Quellien n'avait pas su s'introduire dans la vie de Renan, l'œuvre de l'auteur de la *Vie de Jésus* et des *Souvenirs* n'en eût pour ainsi dire pas été modifiée. Car, surtout dans les improvisations des dîners parisiens, il n'a rien apporté de nouveau, si ce n'est une nuance particulière dans son mode d'expression. Si

(1) Témoin cette poésète bretonne sur la Messe blanche dans laquelle Quellien représente Renan en prêtre manqué, qui ne peut célébrer la messe faute d'un enfant de chœur pour la lui répondre. — Charles Le Goffic. *L'Ame Bretonne*, t. I, p. 184 et suiv.

(2) Le Moniteur des Côtes-du-Nord, loc. cit.

(3) Léon DUBREUIL. *Rosmopamon*, p. 31 et suiv.

(4) On a tant médité au banquet de Quimper de La Fontaine qu'il faut bien le réhabiliter un peu.

(5) C'est du reste à Quellien, secrétaire du Comité, que Mistral adressa ses excuses de ne pas assister à l'inauguration du monument de Brizeux :

Maillane (Bouches-du-Rhône), 5 août 1888.

Un beau rêve encore à vau-l'eau, mon cher Quellien : adieu la fée Vivienne et les enchantements de la forêt de Brocéliande ! Une tuile imprévue, des milliers de tuiles viennent de me choir sur la tête ; oui, la toiture de ma pauvre maison, à la suite des pluies de cette année exceptionnelle, s'est effondrée, et me voilà la proie des maçons pour un grand mois — impossible de bouger de Maillane si ce n'est le 13 du courant, pour venir saluer en Avignon les Cigalliers et les Félîtres en tournée de Provence.

Je suis désolé plus que personne du malencontreux qui m'empêche d'aller en si belle occurrence, en compagnie si glorieuse, goûter au cidre d'or de la poétique Bretagne et cueillir une fleur dans les landiers du cher Breizh.

Tous mes regrets,
tous mes souhaits,
mes cordiales salutations.

E. Mistral.

(Communiqué par M^{me} Rossier-Quellien).

l'on veut connaître ses idées maîtresses à cette ultime période de son existence, ce n'est pas dans ses allocutions de dessert qu'on devrait les chercher, mais dans sa *Lettre à M. Berthelot* (1) et dans son *Examen de Conscience philosophique* (2).

Le *Diner Celtique* a été pour lui un divertissement de haut goût dans un milieu qu'il aimait par son hétérogénéité même. Il y fut toujours celui qui « officiait » avec une simplicité étudiée tandis que Quellien y cumulait les fonctions de sacristain, de chantre et de bedeau. Mais ce qu'Edouard Beaufils met judicieusement en lumière, c'est que le nom de Quellien « durera car il est inscrit dans un ouvrage immortel, les *Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse* (3) ».

Il n'en reste pas moins qu'on doit au *Diner Celtique* un certain nombre de bénéfices de genres très différents.

Ne serait-ce point parmi ses convives que l'éphémère revue *Les Chroniques*, fondée par Charles Le Goffic et Maurice Barrès (4), recruta une partie de ses rédacteurs, à moins que ce ne soit le fait d'être rédacteurs aux *Chroniques* qui en ait poussé quelques-uns vers le *Diner Celtique* ? Les noms ? Maurice Bouchor, Paul Bourget, Armand Dayot, Léon Durocher, Eugène Le Mouél, Victor-Emile Michelet, Narcisse Quellien, Jean Rameau, Ary Renan, Raymond de la Tailhède, Jules Tellier, Louis Tiercelin, Jacques du Biez, Gabriel Vicaire (5).

Il est incontestable aussi que, si le *Diner* n'a pas exercé une réelle influence sur le développement des études celtiques, qui se poursuivirent en dehors de lui, il a contribué à faire connaître et aimer la Bretagne.

Et puis il a agi une fois sur l'œuvre de Renan et une autre fois sur la direction de sa vie.

Dans un de ses articles solides en même temps que délicats (6), Ch. Chassé rapporte une conversation qu'il eut en 1923 avec M^{me} Noëmi Renan. Il s'agissait de *La Double Prière* (7), à laquelle, après une visite à la cathédrale de Quimper, son illustre père donna sa forme définitive (8).

(1) Feuilles détachées, p. 154 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 401 et suiv.

(3) « Quand l'oubli se sera fait sur tant de gloires d'un jour, les lettrés, les artistes, les savants connaîtront Quellien, par la simple citation de ce nom d'un brave homme et d'un poète dans un Livre que le temps n'usera point. » E. BEAUFILS, *ut supra*.

(4) Charles Le Goffic *L'Ami Bretonne*, t. I, p. 179 cite Barrès parmi les convives du *Diner Celtique*. Il serait intéressant de savoir à quelle époque il y parut.

(5) Indirectement Renan y présida. « On me lit chaque jour, écrit Barrès, une page ou deux du nouveau livre de M. Renan, l'*Abbesse de Jouarre*. On m'assure que chacun en parle. Voici quelques notes assez authentiques, ce me semble, et assurément... fort convenables... » *Les Chroniques*, novembre 1886, p. 1.

(6) *Renan à Quimper* (*La Dépêche de Brest* du 27 février 1923).

(7) Feuilles détachées, p. 47.

(8) « Une première ébauche de cette prière, dit M^{me} Noëmi Renan, d'après Ch. Chassé, se rencontre dans quelques pages qu'il écrivit vers 1845 ou 46... Comme elle les avait trouvées dans des manuscrits, elle les a publiées en 1914 dans le volume intitulé *Fragmentes intimes et romanesques*. C'était alors « un fragment de l'histoire primitive de l'humanité », et, sous le titre des « Deux Chœurs », Renan exprimait les

Puis dans l'article de *L'Opinion* (1), auquel il a été fait plusieurs emprunts, Ch. Chassé fait état d'une lettre d'Anatole Le Braz, qui visita Renan à Paris et à Rosmapamon, s'efforçant peut-être un peu d'adopter certaines de ses attitudes : « Renan, écrivait-il, attachait au *Diner Celtique* de Tréguier une importance capitale ; c'était la première fois qu'il rentrait face découverte dans son pays. »

Il y rentrait et allait y revenir. Les trois mois qu'il passa désormais chaque année dans sa villégiature de Rosmapamon ne furent pas sans exercer sur la conduite de son existence une influence capitale (2). C'est là qu'il écrivit l'*Examen de Conscience Philosophique*, qu'il est permis de considérer comme son testament moral.

Quand, en mars 1946, sur son invitation, j'allai causer avec M^{me} Henriette Psichari du livre que je venais d'écrire sur la vieillesse bretonne et son grand-père, elle voulut bien me dire, elle qui vit dans le commerce le plus étroit avec sa pensée : « Oui, il y a bien eu dans sa vie l'époque de Rosmapamon » — époque de labeur acharné, mais aussi de joies intenses et secrètes, de méditations profondes et de rêveries inconsistantes, où acheva de se parfaire une existence qui, en dépit des apparences, avait été conduite avec tant de méthode et de persévérance que Renan lui-même la considérait comme « un chef-d'œuvre ». Le *Diner Celtique* avait contribué à l'achèvement de cette perfection.

LÉON DUBREUIL.

méditations alternées des hommes et des femmes, chaque groupe étant rassemblé sur une colline tandis que les enfants jouaient dans la vallée intermédiaire. » — Notons que *L'Union Monarchique du Finistère* du 22 août 1888 contestait que Renan eut visité la Cathédrale à son passage à Quimper.

(1) N° du 2 mars 1923.

(2) Cf. Henriette PSICHARI, *Renan d'après lui-même*, notamment le chapitre *Renan et la mort*, p. 268 et suiv.



ASTRONOMIE BRETONNE

(Réponse à la question n° 253)

A ma connaissance, aucune étude de caractère folklorique n'a été consacrée jusqu'à présent aux noms bretons des astres. Il faut donc s'adresser aux Dictionnaires (français-bretons ou breton-français) pour connaître ces noms, ceux des constellations et, en général, les désignations du peu qui, en breton-armoricain, touche à l'astronomie. Et l'on doit reconnaître que si la tâche est quelque peu ardue, les résultats obtenus grâce à la consultation de ces ouvrages sont plutôt maigres.

C'est sans doute que les anciens Bretons se sont moins intéressés aux astres que ne le firent les Chaldéens; sans quoi ils eussent créé davantage de noms pour désigner au moins les étoiles de première grandeur, les plus brillants des « clous d'or » de la voûte céleste.

De façon générale, les collectifs *ster*, *stir*, les pluriels *stered*, *stired*, les singulatifs *stere*, *stiren*, les singuliers *stereden*, *stireden*, dans tous lesquels il est facile de discerner une racine indo-européenne commune aux langues celtiques, latines et germaniques, désignent dans la langue courante, suivant les dialectes, les astres sans distinction.

Dans quelques lexiques il est fait état de certaines nuances. C'est ainsi que Grégoire de Rostrenen, *Dictionnaire Français-Celtique* (1732), au mot ÉTOILE offre : *Etoiles fixes* : *stered* *parfedd* (au mot *FIXE*, dans le même ouvrage, on trouve : *Une demeure fixe*, Un demeuranz sur (...) ou *parfedd*). *Etoiles errantes* : *stered-red* (c'est-à-dire : ét. « courantes »); puis, il renvoie au mot PLANÈTE.

Celui de Vallée, *Dictionnaire Français-Breton* (1931), contient les définitions suivantes :

« Étoile fixe : *Sterenn ditoc'h*, Étoile double : *kenstereden*, *dious-terenn*. »

Mais il est évident que ce sont là des néologismes dus à l'auteur même, et que le peuple n'entend point.

Les « étoiles filantes » semblent avoir intéressé peu de lexicographes bretons. Le Supplément au *Dictionnaire Français-Breton du Dialecte de Vannes*, d'E. Ernault (Vannes, sans date) donne à *stiren-red*, qui, ailleurs, désigne une planète, le sens d'« étoile filante », lequel convient mieux à l'expression bretonne que celui de « planète ». Par ailleurs, Vallée, (*op. cit.*) à ÉTOILE, cite : *steredenn d'ared*, qu'il fait suivre de *dared*, dont le sens est « éclairs de chaleur, sans tonnerre ».

En ce qui concerne les planètes, les termes généraux se répètent sensiblement d'un ouvrage à l'autre. Grégoire : *planeden*, plur. *planedennou*, *sterenn-red*, plur. *stered-red*. Les sept planètes : *ar seiz planeden*.

L'Armerye, *Dictionn. François-Breton du dialecte de Vannes* (Leyde, 1744) à ÉTOILE : « *stirenn-rit, planeden* ». Quant à Le Gonidec, *Diction. Celto-Breton* (Angoulême, 1821), il ignore toute distinction dans le monde des astres.

Les noms des différentes planètes sont donnés par Grégoire et l'Armerye. Sauf le soleil (*an Heaul*, en *Hiaul*), et la lune (*al loar*, *loutre*, *loutirr*, *loère*), ils correspondent aux noms des jours de la semaine : *meurs*, *mere'her*, *yaou*, *you*, *quénner*, *satorn*, *sadorn*, pour les dialectes autres que le vannetais, et pour ce dernier : *maerz*, *maerh*, *maerzer*, *riau*, *yan*, *uinerr*, *sadornn*. Mais il est à présumer qu'en réalité, incapables de distinguer l'une de l'autre les différentes planètes, et ne connaissant d'elles que Vénus, à laquelle ils ont d'ailleurs donné un tout autre nom, les Bretons du peuple ne se sont jamais servis des désignations présentées par les deux auteurs du XVIII^e siècle.

Passons aux Comètes.

Grégoire en cite plusieurs genres : « Comète caudée, *Stereden losteq*. Comète barbuë, *Steredenn barvecq*, Comète à la rose *steredenn blevecq*. »

De son côté, l'Armerye connaît : *stereenn-lostec*, et signale pour l'année même de la publication de son ouvrage : « En 1744 il parut une comète caudée. Er blai mil eih cannt-puar-ha-deu-huigueennad à ganne » diguiah Hur Salvér é apparissas ur stereen lostec. v. les journaux et le *Dictionnaire dit de Trévoux*. »

Actuellement, le peuple se sert surtout de l'expression *stereden lostek*.

Voyons maintenant comment sont désignées les étoiles et constellations qui se sont particulièrement imposées à l'attention des bretonnants.

La Polaire.

Celle-ci est connue sous le nom de *sterenn* (sous-entendu : l'étoile par excellence), *steredenn an Nort* ou *an Hanter-noz* (c.-à-d. de la « mi-nuit »); en vannetais *stiren er Hreiz-Noz* (c.-à-d. du milieu de la nuit). Au mot POLAIRE, Vallée a, de plus : *steredenn ar Gwalarn*, bien que *gwalarn*, id. au fr. « galerne », ait le sens de « nord-ouest », non seulement parmi le peuple, mais dans le Dictionnaire du même auteur (v. à NORD (ouest) et à OUEST (nord-ouest)).

Vénus ou Étoile du Matin.

On l'appelle communément en Trégor : *Stereden al Labourer* (l'Étoile du Laboureur, ou du Travailleur). Grégoire l'appelle « *ar guelelaouen*, *sterenn tarz an deiz* (ét. du crépuscule), *sterenn an héaul* (ét. du soleil) ». Le mot *guelelaouen* est connu de tous les lexicographes, du *Catholicon* à Vallée, sous l'une ou l'autre de ses variantes phonétiques. Le *Catholicon*, doyen des dictionnaires bretons, imprimé à Tréguier en 1499, le présente à *guelelouen*, « l'étoile du jour », et à *guerelouenn* (édit. Le Men, Lorient, 1867), pp. 115 et 116. Le Pelletier, *Dictionnaire de la Langue Bretonne* (1752), col. 392, coupe le mot en deux : *gwele laïen*. Ernault, *Dictionn. François-Bret. du Dial. de Vannes* (1921) donne : *berleuen*, et ajoute, au Supplément de cet ouvrage, à *stiren* : *stiren er hemaner*, « peut-être la même que *berleuen* », le mot-à-mot étant pour cette citation : « étoile du tailleur ». Le *berleuen* d'Ernault apparaît également dans l'Armerye : *berlehuenn*, au mot Vénus. (On sait que l'm, le b et le gw se substituent souvent l'un à l'autre en initiales dans plusieurs mots bretons du genre féminin).

Il semble qu'en plus du soleil et de la lune, la Polaire et Vénus soient les seuls astres ayant reçu un nom qui leur soit propre dans la langue bretonne. Mais en ce qui concerne les groupes d'étoiles et les nébuleuses on peut citer :

La Grande Ourse ou Grand Chariot.

Cette constellation est communément appelée *ar C'harr kamm* (le chariot bancal) dans le Trégor. A cette appellation, Vallée ajoute, à *CHARIOT* (de David) : *karr Arzur*, qualifié d'« ancien », et *lost arer* (litt. « queue, ou arrière-train de charrue »). Le *Geriadurig Brezonek-gallek* d'E. Ernault, (1927) donne également *Karr-Arzur*; mais, reste à savoir si l'appellation a jamais été réellement populaire ou si elle n'est que le calque de « chariot d'Arthur » trouvé dans l'ouvrage de la Villemarqué : *Les Romans de la Table Ronde* (Nouv. édit. 1861), p. 11, où l'expression est d'ailleurs donnée comme galloise (1).

Au mot *ourse* (grande), Vallée ajoute : *ar seiz ejen-arat*, littér. « les sept bœufs de labour » (2), *seiz stereden an Hanter-noz* (autrement dit : « les sept étoiles du Nord ») et enfin *kastell karr-bras*, « le grand corps de charrette ».

La Petite Ourse.

N'est connue que du seul Vallée, à *ourse* : *karr-kamm bihan*, « le petit chariot bancal ». Mais il n'est pas certain que l'expression existe réellement.

Le Grand Chien ou Canicule.

Répétés par les modernes, Troude, Vallée et autres, Grégoire et l'Armerye l'appellent, le premier : *streden ar c'hy*, le second : *staireenn er hy*, mot-à-mot comme en français : « l'étoile du Chien ».

Les Pléiades ou la Poussinière.

Cette constellation, ignorée par Grégoire, est cataloguée par son contemporain vannetais l'Armerye, qui traduit : *er Yarie, st'ir er boullart*, c.-à-d. « la Poulette », comme en français encore, et « les étoiles de l'ondée ».

Le Baudrier d'Orion ou les Trois Rois.

Les anciens l'ont négligée, et, près de nous, si le *Geriadurig* d'Ernault ne donne que l'appellation courante du français, dans sa traduction *an Tri Roue*, Vallée ajoute, à *BAUDRIER* (d'Orion) : *ar Rastel* « le rateau », terme qui paraît assez inné pour être populaire.

La Voie lactée.

Tous les bretonnants connaissent cette nébuleuse sous le nom de *Hent sant Jakez* (en vannetais, *sant Jak*), traduction du français populaire « chemin de St-Jacques », motivé par la direction que suivent les anciens pèlerins des pays du Nord pour se rendre à Compostelle, en Galice. Le *Catholicon* offre : *hent sant ialm*, « la voye à saint iagues au ciel, lat. galaxia... » Grégoire, de son côté, donne à *voie* : « voie de lait,

(1) Si elle ne se retrouve pas en gallois, elle pourrait avoir été inspirée à La Villemarqué par le nom d'*Arcturus*, étoile située dans le prolongement de la queue de la Grande Ourse (du grec *Arktouros*, composé de *arktos* « ourse » et *oura* « queue »).

(2) Cette dernière expression ne saurait être « spécifiquement » bretonne, car elle est calquée sur le latin *septem triones*, « les sept bœufs », d'où le français *septentrion*.

ou voie lactée » : *hend sant Jacques* ; *hend sant Jages é Spaign* ; *hent sant Ialm*. (1)

Vallée, *Dict. Fr.-Bret.*, p. 787, ajoute à *Hent* l'expression *bali*, sans doute léonaise : *bali sant Jakez*.



En récapitulant, seules l'*Etoile Polaire* et *Vénus* en tant qu'astres (en dehors évidemment du Soleil et de la Lune), la *Grande* et la *Petite Ourse*, le *Chien*, les *Pléiades* en tant que Constellations, et enfin la *Voie Lactée* en tant que nébuleuse, semblent avoir été dénommées en Basse-Bretagne. Encore plusieurs de leurs appellations ne sont-elles que la traduction mot pour mot du français ou du latin.

C'est moins abondant et moins original qu'on pouvait le supposer pour un pays dont le folklore est généralement tenu pour exceptionnellement riche.

Mon collègue Elisée Legros a publié en 1948, sur *les Noms Wallons des Etoiles* (Edit. de « La Vie Wallonne », Liège), une brochure in-8° de 20 pages singulièrement intéressante. Il ressort de sa lecture que toutes les étoiles, constellations et nébuleuses dénommées chez nous ont également reçu un nom dans les campagnes de la Belgique romane. Mais il faut ajouter à l'actif de ce pays : l'étoile du *Cygne* et la *Chaise de Cas-siopée*, non mentionnées par nos lexicographes. Il faut également signaler que la terminologie wallonne est plus variée que celle de la Bretagne, en ce sens que les noms y changent selon les régions sur lesquelles ont porté les enquêtes de l'auteur et de ses devanciers.

Nos *Cercles Celtiques* et *Folkloriques* auraient une excellente occasion de travailler « en profondeur » s'ils entreprenaient à travers la Basse-Bretagne des recherches de ce genre, nécessitant de la part de ceux qui s'y consacrent une connaissance approfondie de la langue et de la mentalité de nos pêcheurs et de nos paysans.

MAB TRÉGER.

(1) La variante *Ialm*, qui se retrouve dans les noms de famille *Chalm*, *Saint-Ialm*, *Saint-Jalmes*, etc., représente une forme méridionale ancienne évoluée en *Jaume*, *Jaimé* (cf. l'angl. *James*).



L'actualité de Pitre-Chevalier

(Réponses à la question 250)

I

L'ARTICLE de M. Durtelle de Saint-Sauveur, paru dans la N. R. B., a rappelé l'attention sur le vieil historien romantique de *La Bretagne Ancienne et Moderne*, un livre qui, nonobstant tous les griefs que peut lui imputer la science historique moderne, n'en a pas moins enchanté plusieurs générations de jeunes Bretons fervents et qui, avec le *Barzaz-Breiz*, peut être considéré comme l'un des bréviaires du « nationalisme breton » contemporain. Que cette œuvre ait sombré dans l'oubli, comme le pense M. Durtelle de Saint-Sauveur, c'est, après un siècle écoulé, le sort commun de beaucoup de bons ouvrages épuisés et non réédités.

Il s'est en effet trouvé quelqu'un pour croire à ce point effacé dans la mémoire des hommes le souvenir de Pitre-Chevalier et de son œuvre qu'il fût loisible de s'approprier son héritage. Plagier les vivants, cela peut présenter quelque inconvénient, voire quelque risque ; avec les morts, au contraire, et surtout avec de vieux morts depuis longtemps refroidis et tombés en poussière, on n'a pas à se gêner et l'opération est de tout repos. Donc, quand à défaut de talent, de culture et d'une personnalité d'écrivain, on aspire néanmoins à la vanité d'écrire et à la gloire d'auteur, quand surtout on est en mesure de compenser l'indigence de l'esprit par l'opulence des revenus, pourquoi, par un vain scrupule — et se croyant sûr de l'immunité — se priverait-on, sous les ombres propices d'une nuit sans lune, de violer la sépulture abandonnée d'un preux Chevalier du dernier siècle et de s'offrir ensuite à l'admiration des foules, coiffé du casque du mort (le panache en moins !) et affublé de son armure ?...

C'est ainsi qu'en 1933, paraissait à Poitiers, sous la firme de « *L'Action Intellectuelle* », revue et entreprise d'édition, spécialisées dans le « compte d'auteur », un petit livre d'environ 130 pages, dont la couverture, timbrée des armes écartelées de Bretagne et de France, portait pour titre : *L'Autonomisme Breton - Son histoire*. L'ouvrage — si l'on peut dire — était signé : « René Barbin » et, pour que nul n'en ignore, on avait pris soin d'enrichir cette sensationnelle « nouveauté » d'une prétentieuse photo de « l'auteur » (préssumé).

Une notice, reproduite à la même époque, avec le portrait du personnage dans la complaisante revue *L'Action Intellectuelle*, citait, pour appâter le lecteur, les péremptores conclusions du nouvel « historien » :

Après avoir résisté de toutes ses forces à la France pendant onze siècles, la Bretagne lui prodigue, depuis, son sang et son or, ses produits et ses enfants. Eh bien ! ce même éloignement, qui avait maintenu son indépendance, maintient aujourd'hui sa disgrâce... La France, en adoptant la Bretagne, a contracté des engagements qu'elle n'a pas remplis. Après s'être approprié son noble héritage, elle lui a refusé sa part des richesses... apportées par le travail commun... Si la France ne veut pas que cette fille abandonnée se lasse de tant d'injustice et qu'appelée par ses gémissements, sa véritable et vieille mère, cette nationalité qui dort aux champs de Saint-Aubin et d'Auray, vienne à son secours en brisant la pierre du tombeau, que la France du vingtième siècle paye enfin les dettes de la France de Louis XII !... Qu'elle n'oublie pas que toutes les libertés données par elle à l'Armorique sont loin de valoir celles qu'elle lui a prises !... »

À la lecture de ce réquisitoire, dans les colonnes du périodique poitevin, il se trouva au moins un Breton, pour qui Pitre-Chevalier n'était ni un inconnu, ni un oublié, et qui se dit tout aussitôt : « Tiens ! tiens !... Je connais cela. A un mot près (« vingtième » au lieu de « dix-neuvième » siècle), voilà qui ressemble étrangement à la conclusion de *La Bretagne Ancienne et Moderne* !... » C'était elle, en effet, textuellement transcrite dans ses passages essentiels. Et, quand au reste, à la centaine de pages qui formaient le corps du volume (ou, si l'on préfère, le corps du délit), c'est encore *La Bretagne Ancienne et Moderne* qui, à quelques raccords près, en avait fourni textuellement toute la substance.

Le larcin était flagrant et l'on allait bientôt apprendre qu'un Parisien (sans autres attaches avec la Bretagne que celles de ses villégiatures estivales), avait, un beau jour, découvert l'ouvrage centenaire et, le supposant à jamais oublié et rarissime, l'avait froidement pillé d'un bout à l'autre ! Spéculant sur l'actualité de l'Autonomisme breton au lendemain des explosions de Rennes et d'Ingrandes, il avait peut-être cru trouver là un filon à exploiter, à bon compte et sans fatigue. En fait, bien peu de Bretons connaissent assez leur vieil historien pour être en état de repérer le méfait de son impudent copiste, lequel, au surplus, ne s'était pas contenté du texte, mais avait poussé l'audace jusqu'à emprunter également la majeure partie de « son » illustration (soit 8 pages de hors-textes) à *La Bretagne Ancienne et Moderne*. Quoi qu'il en soit, il y eut chez nous quelques probes chroniqueurs pour honorer de leurs appréciations bienveillantes une malhonnêteté que leur bonne foi ne soupçonnait guère. Tel, Joseph-Emile Poirier qui, en 1935, dans *La Bretagne à Paris*, déclarait ingénument cette « nouvelle » histoire de Bretagne « écrite avec précision et clarté » (il ignorait alors par qui) et ajoutait avec une égale candeur : « Il faut louer les conclusions de M. René Barbin », celles-là même qu'il avait empruntées à Pitre-Chevalier et qu'on a pu lire plus haut. Ne vit-on pas même, au lendemain de ce bel exploit, le Gorsedd armoricain décerner au faussaire le titre de... Barde d'honneur !...

Il arrive pourtant — s'il est vrai que les meilleures plaisanteries soient les plus courtes — que les pires ont aussi une fin. L'imposteur démasqué se vit acculé à la nécessité de tenter une justification qui lui permit de se tirer aux moindres frais de ce mauvais pas. Tout piteux de se voir pris la main dans le sac, il fit alors « repiquer », en surcharge, sur la couverture des exemplaires restants de « son » livre, au-dessous du titre, ce simple avenu, en petits caractères : *D'après Pitre-Chevalier*. Cependant qu'à l'intérieur du volume, entre la page de titre et l'avant-propos, il intercalait un feuillet, collé sur onglet, qui portait plus explicitement, cet

Avis aux Lecteurs :

Vous allez trouver dans ce recueil les passages essentiels du remarquable et important ouvrage de Pitre-Chevalier : *La Bretagne ancienne et moderne* (1844). Les gravures, à l'exception des cinq premières, proviennent également de cette œuvre, dont l'influence fut considérable de nos jours. J'ai pensé que ces quelques morceaux choisis seraient les meilleurs avocats de la cause bretonne.

Pour si tardif et... si peu spontané qu'il fût, cet hommage du plagiaire au plagié — celui-ci pas tellement oublié, comme on peut voir — ne manque pas de piquant ni de saveur. Du moins, conviendra-t-on que, dans cette curieuse histoire, le plus pitre des deux n'était pas Chevalier.

Yann GWIRION.

II

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai lu l'étude de M. Durtelle de Saint-Sauveur sur *La Bretagne ancienne et moderne* dont la lecture avait enthousiasmé ma jeunesse au point de faire de moi un « nationaliste breton »... ou presque ! Heureusement que si un peu d'histoire de Bretagne éloigne de la France, beaucoup en rapproche. Et, après de sérieuses études (provoquées du reste par ce brave Pitre-Chevalier), des œuvres romantiques de l'ardent champion de la cause bretonne il ne demeure chez moi que le souvenir du plaisir naïf provoqué par leur lecture à 19 ans !

Mais cependant le souvenir que j'en ai gardé me permet de répondre de façon précise à votre question sur ce plagiat qui, commis il y a 17 ans, fit sortir de l'oubli (mais « incognito ») l'auteur de *La Bretagne ancienne et moderne*.

Dans *An Oaled* (Le Foyer Breton) revue publiée par Jaffrennou-Taldir, j'avais trouvé, au numéro du 1^{er} trimestre 1934, trois pages consacrées au livre d'un M. René Barbin : *L'autonomisme breton - Son histoire*. L'auteur, dont on donnait la photographie était présenté comme un ingénieur chimiste, né à Paris. L'ouvrage était signalé comme « un livre qui fera parler ». Une des gravures de cet ouvrage était reproduite sous le titre : *Anne de Bretagne reçoit Charles VI*. De suite, j'eus l'impression d'avoir vu cette planche dans mon vieux Pitre-Chevalier que je cherchais dans ma bibliothèque. C'était exactement la même gravure qui se trouvait dans *An Oaled*, page 83 et dans *Pitre-Chevalier*, page 532. Mais le titre avait été modifié et on avait fait disparaître le nom de l'auteur, le célèbre dessinateur romantique Tony Johannot. Je fis venir l'ouvrage car j'avais été intrigué par les corrections apportées à cette gravure. Et je fut stupéfié de voir que ce livre, signé René Barbin, recommandé par Jaffrennou comme un « livre qui fera parler » était, non pas un démarquage, mais une copie de Pitre-Chevalier. Comme plagiat, je ne pense pas qu'on ait fait mieux !

Indigné, je crus devoir faire prévenir Jaffrennou par un ami commun qui partagea ma stupéfaction.

Mais cette intervention ne produisit aucun effet car, dans *An Oaled* du 1^{er} trimestre 35, page 78, je lus les lignes suivantes qui semblaient bien répondre à ma dénonciation de plagiat :

Notre confiance était justifiée. Un homme aussi éminent ne pouvait entreprendre une œuvre quelconque, même bretonne, sans s'être tracé un plan et sans avoir longtemps réfléchi à ce qu'il voulait dire.

Et, page 79 on pouvait encore lire :

Comment M. Barbin, non breton, s'est-il documenté ?... M. Barbin a mis toute sa bonne volonté à faire œuvre sincère.

Quand on examine le plagiat, on reste confondu devant ces appréciations de Jaffrennou !

Mais Jaffrennou ne devait pas s'en tenir là ! Dans sa collection *Armoria* (n° 16) il réédita : « René Barbin. *Le Mouvement Breton - Autonomisme et Fédéralisme* - 3^e édition ». Dans le n° 61 d'*An Oaled* (3^e trimestre 1937) (page 273) paraissait encore la photographie du prétendu « auteur » avec un compte rendu élogieux de ce « reportage sensationnel » d'un homme qui s'était « mis à étudier à fond » en voyageant, consultant, comparant « l'activité intellectuelle et culturelle du régionalisme et de l'autonomisme. Les deux premiers ouvrages ayant été « épuisés en moins de deux ans » (1) M. Barbin avait repris son travail, l'avait corrigé et complété. « Pour faciliter la documentation (?) » on réunissait les deux volumes en un seul.

Jusqu'à quel point, M. Barbin avait-il « corrigé » le texte de Pitre-Chevalier ? Deux exemples suffiront à le montrer.

<i>La Bretagne ancienne et moderne</i> (1843)	<i>Le Mouvement Breton</i> (1937)
p. 130 Après avoir ainsi courbé tout l'Occident sous son épée victorieuse, Charlemagne ne vit pas sans surprise la petite nation bretonne seule debout à l'extrémité de son empire.	p. 17 Charlemagne, qui avait déjà courbé sous son sceptre tout l'Occident, est surpris de rencontrer à l'extrémité de son empire une petite nation qui lui résiste.
p. 133 Elle [La Bretagne] se révéla si terrible en 811 que tous les officiers de Charlemagne furent chassés vers la Loire.	p. 18 Ils [les princes bretons] se relevèrent si terribles en 811, que les officiers de Charlemagne furent chassés jusqu'à la Loire.

Mais il est juste d'ajouter que l'auteur (?) avait ajouté plusieurs choses qu'il avait prises dans... *Breiz-Atao*.

Cet ouvrage nous apprend (page 95) que M. René Barbin est « Barde d'honneur » du Gorsedd ! A la page précédente on expliquait que le Collège des Bardes accorde ce titre à ceux qui « Bretons ou non ont rendu d'appréciables services à la cause bretonne ».

M. Barbin aura rendu, lui, l'appréciable service de nous rappeler le romantisme de Pitre-Chevalier.

Un vieux régionaliste haut-breton.

III

Si l'admiration se révèle par une tendance à imiter la personne ou l'œuvre que l'on admire, René Barbin a pour Pitre-Chevalier et son *Histoire de Bretagne* une admiration infinie ! Il a découpé, pour les publier, un certain nombre de tranches de cet ouvrage important. Son respect pour le Maître lui a interdit toute originalité. Toute ? Non. Il a signé de son propre nom la prose de l'historien romantique.

L'on se bornera à la matérialité des faits. Chacun en tirera les conclusions utiles.

(1) Affirmation inexacte, car en 1947 *L'autonomisme Breton* de 1933 était encore en vente à Poitiers.

La comparaison se fera entre :

LA BRETAGNE ANCIENNE, par Pitre-Chevalier, Ed. Didier et C^{ie}. Nouvelle Edition - 1859 (560 pages de 42 lignes).

Et L'AUTONOMISME BRETON, SON HISTOIRE, par René Barbin - Edition *L'Action intellectuelle*, rue de la Bretonnerie (2) à Poitiers. Imprimé le 7 novembre 1933 (94 pages de texte formant un total de 1719 lignes, sans compter les titres des chapitres).

Publier les textes qui se retrouvent exactement dans l'*Histoire* de Pitre-Chevalier, serait faire une réédition intégrale — à peu de chose près — du livre de René Barbin. NOUS RECHERCHERONS DONC CE QUI N'EST PAS DE PITRE-CHEVALIER et que nous attribuons — sous bénéfice d'inventaire ! — à René Barbin. (Nous désignerons les auteurs par leurs initiales P. C. et R. B.)

Il y a d'abord 58 lignes qui ne sont pas de P. C., les 47 lignes du préambule et les 11 dernières lignes de la conclusion.

Pour le surplus, distinguons. Les deux premières pages du 1^{er} chapitre (pages 15 et 16) du livre de R. B. montrent un sérieux effort pour démarquer l'œuvre de P. C. ! C'est un courage qui mérite notre respect et une récompense ! Nous citons intégralement ces deux pages, en mettant entre parenthèses () le texte de P. C. qui a été modifié, et entre crochets [] les portions de textes de R. B. qui diffèrent littéralement de l'original de P. C. Cette convention typographique ne vaut d'ailleurs que pour le premier chapitre.

Puis nous publierons les membres de phrases disséminées dans le reste du volume et que l'on peut aussi attribuer à R. B.

1^{er} CHAPITRE

« Les Romains avaient décidé de conquérir (résolu l'investissement de) toute la Gaule ; ils commencèrent par la Gaule cisalpine qu'ils entourèrent (emprisonnèrent dans un cercle) de forteresses ; ils s'attaquèrent ensuite aux tribus alpestres ; Allobroges, saliens, Helvètes, Nerviens, etc. (puis vint successivement le tour des tribus alpestres, des Saliens, des Allobroges, des Helvètes, des Nerviens, des Aquitains, des Belges, et enfin de l'Armorique) ; La Confédération armoricaine succomba (devait succomber) la dernière, grâce à sa position d'abord et aussi à son organisation (pour deux raisons : à cause de sa position et à cause de son organisation). [La Gaule en effet était à cette époque un immense champ de bataille où les peuplades en rivalité se combattaient mutuellement]. (Divisée par les querelles des Druides et des nobles, et par la rivalité des Confédérations, la Gaule n'était plus qu'un chaos armé, où la conquête seule pouvait ramener l'ordre). [En Armorique au contraire le Druidisme subsistait encore et les habitants se trouvaient groupés autour de cette religion qui créait ainsi un véritable esprit d'unité.] (Là le druidisme régnait encore et maintenait l'esprit national) (3).

« Les Romains rencontrèrent d'énormes difficultés matérielles (quant aux difficultés matérielles, elles furent prodigieuses) en s'attaquant à l'Armorique où les habitants, mi-marins et mi-paysans, disparaissaient

(2) Il y a de ces coïncidences ! René Barbin a encore publié en 1935, 1^{re} aux mêmes éditions : *L'Autonomisme Breton* (1815-1830), tome II, 1 volume de 170 pages avec illustrations ; 2^e et chez l'auteur, 9, rue Ernest-Cresson : *Petite Histoire de la Bretagne*. Nous ne les avons pas lus.

(3) R. B., page 15 ; P. C., pages 33 et 34.

dans les marais bourbeux, dans les immenses forêts, ou plus simplement en mer. (« avec ces peuples amphibies », au milieu de leurs presqu'îles inondées ou abandonnées par les flots, dans leurs marais bourbeux ou dans leurs forêts impénétrables). [Cependant] les Armoriciens semblèrent (feignirent de) se soumettre à la première légion, (à l'aspect de la première légion), commandée par Crassus. [César arrive ensuite, prend des otages et repart. A peine ce dernier disparu, les Armoriciens se révoltent] (Mais César n'eut pas plutôt emmené leurs otages qu'ils jetèrent ses propres officiers dans les fers). [César revient et après avoir vainement essayé de les réduire sur terre, il décide de les attaquer sur mer et peut enfin les vaincre] (2). (César les assaillit d'abord par terre, mais sans pouvoir les atteindre). (5)

« La domination romaine dura quatre siècles et l'Armorique semble cependant avoir conservé un peu de son ancienne liberté. Dans toute la Gaule, la langue latine tua la langue galloise. En Armorique au contraire, la langue des vainqueurs fut repoussée (6). (« Tandis que la langue latine tuait partout la langue galloise, dit M. De Sismondi... cette langue des vainqueurs fut repoussée par l'Armorique dont le peuple apparemment sut maintenir sa liberté (7), pendant les quatre siècles que dura cette domination (8)... Les Romains eux-mêmes sont obligés de se rendre compte des difficultés qu'ils rencontrent pour imposer leur autorité en Armorique (9). (Ce fait seul prouve effectivement que la domination romaine pesa beaucoup moins sur la Gaule Armoricaine que sur le reste de la Gaule) (10) ».

La page 17 de la R. B. est la reproduction littérale de P. C., pages 40, lignes 6 à 12 ; 41 dernière ligne ; 42 jusqu'à la ligne 20, sauf les mots suivants [tour à tour], détruit, pour (« pu détruire »), [c'était en vain], [pour la première fois dans son histoire] sitôt que, pour (lorsque enfin) et quelques interventions de mots.

CE QUI A LA RIGUEUR APPARTIENDRAIT A R. B.

De la page 18 à la page 126, dernière page, LE TEXTE DE R. B. EST CELUI DE PITRE-CHEVALIER, sauf les phrases ou membres de phrases suivants qui sont, au surplus, un résumé ou un démarquage de P. C., et sauf quelques rares mots changés.

— Mais sitôt installés, ces derniers (les Saxons) s'imposèrent en maîtres dans l'île de Bretagne (page 14, 2^e et 3^e lignes).

— Les modifications apportées au gouvernement intérieur de la Bretagne s'inspirent alors de l'origine des colonisateurs (pages 19 et 20 - Voir cependant P. G. page 60 dernières lignes).

— Et tout le temps qu'il lui restera un peu de son autonomie (page 20, lignes 6 et 5).

— Pendant ces deux colonisations, romaine et anglo-saxonne, l'Armorique a su conserver l'essentiel de son indépendance, sa langue légèrement modifiée, et son système d'administration. Envahie une première fois, colonisée de force la seconde, elle sait secouer le joug étranger et c'est

(4) R. B., page 16 ; P. C., pages 34 et 35.

(5) Suit dans P. C. le récit de la bataille navale.

(6) Page 16, R. B.

(7) Page 38, in fine P. C.

(8) Page 39, 1^{re} ligne P. C.

(9) Page 16, R. B.

(10) Page 38, in fine P. C.

dans le caractère de ses habitants à cette époque, caractère qui n'a pas changé, que l'on trouve le désir d'autonomie qui s'est prolongé jusqu'à nos jours (page 20, dernières lignes).

- Attila vaincu (page 23).
- Grâce à Clotilde et à sa conversion au catholicisme, Clovis obtint le secours de l'Eglise déjà puissante (pages 23 et 24).
- Ils s'allièrent à ses adversaires et refusèrent de le reconnaître comme roi (pages 24 - lignes 12 et 13).
- Salomon est alors roi de Bretagne et en 873 recherche l'appui de Charles (page 44 - R. B. (voir cependant P. C. pages 124 et 125).
- « Alain V tente de secouer le joug de la Normandie » au lieu de « Il ne lui manque plus que de secouer... » (page 50 - ligne 17).
- Empoisonné par son rival avant le combat, Conan II mourut subitement (page 52, lignes 2 et 3).
- Peu après commencèrent les croisades (page 53, ligne 6).
- Mais pas en Bretagne car elles l'étaient déjà (page 54, dernières lignes).
- Il faut présenter l'aspect général de la féodalité... le système féodal n'était en somme qu'une grande solidarité (page 57, lignes 4, 9 et 10).
- A la tête de ces neuf Etats (11) se trouvait le Duché de Bretagne. Mais ce duché avait déjà son organisation réglementée par le code donné aux Gallois vers 920 par Noël Le Bon (page 58, lignes 9 à 12). (Voir P. C. page 178).
- Geoffroi II, nouveau duc de Bretagne et fils du roi d'Angleterre, s'allia à la France contre sa patrie. Il passa une grande partie de son règne à guerroyer contre son père et mourut le 19 août 1186. (pages 62 et 63).
- Richard fonda sur la Bretagne (page 63, ligne 18).
- A la mort de Richard en 1199 (page 64, ligne 2).
- Ce dernier essaya en vain de lutter ; fait prisonnier par Jean (page 64, lignes 11 et 12).
- Après le règne sur la Bretagne de Pierre I^{er} ou Maclerc, qui ne s'illustra que par son expédition en Terre Sainte Sainte (page 67, premières lignes).
- Lui succéda (page 68, ligne 15).
- Charles de Blois et Jean de Montfort s'affrontèrent (page 70, lignes 3 et 4).
- Au printemps de 1342, elle organisa la résistance (page 71, lignes 5 et 6).
- et finalement délivre Rennes (page 73, ligne 1).
- Une guerre de rivalité reprend aussitôt entre Montfort et Blois qui décident... (page 73, lignes 15 et 16).
- Jeanne de Penthièvre refusa d'accepter cet arrangement (page 74).
- Ayant obtenu quelques avantages quant à la forme de son serment (page 78, lignes 13 et 14).

(11) R. B. se trompe. Dans la liste donnée par P. C., le Duché de Bretagne est cité le premier, sans qu'il y ait primauté.

- Jean IV revient d'Angleterre pour prendre la tête de ce mouvement et partout il est acclamé comme s'il apportait... (pages 81 et 82).
- François II, comte d'Etampes, monte alors sur le trône de Bretagne (page 88, lignes 8 et 9).
- Louis XI et François II, après une lutte de ruses, se brouillèrent ouvertement puis signèrent la paix à Senlis (page 89, lignes 9 à 11).
- Il fit confirmer ce testament par une assemblée des Etats de Rennes (page 93, ligne 10).
- Nantes assiégée était perdue (page 94, ligne 15).
- Les renforts furent insuffisants (page 94, ligne 19).
- refusèrent de se soumettre, Ebranlé par une telle résolution (page 95 dernières lignes)
- on voit par le contrat qu'Anne avait signé (page 104, ligne 8)
- A la mort de Charles VIII le 17 Avril 1498, Anne retourne en Bretagne où elle fait acte de duchesse indépendante (page 106, lignes 13 à 15)
- conformément au contrat (page 106, ligne 14).
- Après les funérailles ses dépouilles furent acheminées vers la capitale et à la suite d'une grandiose cérémonie à Notre-Dame de Paris, déposées à Saint-Denis - pages 107 et 108.
- (Indignation qui recommence à se manifester maintenant au sujet de la loi sur les assurances sociales et de la loi sur la taxation du blé) page 117 *in fine*.
- Ils furent anéantis, (page 119).
- Il serait téméraire pour les Bretons de dire au parlement (page 125 - avant-dernière ligne).

Cela fait environ 66 lignes plus les onze lignes de la conclusion page 127 et les 47 lignes du préambule, au total 124 lignes dont nous laisserons R. B. revendiquer une paternité, partiellement indivise.

Même en y ajoutant les deux premières pages du premier chapitre, nous sommes loin des 1719 lignes du texte, à peine le dixième.

Barbin René a procédé par découpages de textes massifs, sans prendre la peine souvent de les raccorder ni de faire la part de ce qui appartient à P. C. et aux auteurs que cite ce dernier (M. de Sismondi, page 16 - De Courson, page 58 et 59 - M. Monteil, page 57). A la page 115 *in fine*, après avoir annoncé l'entrée d'Henri IV à Paris, il écrit : « Cet événement enlevait à la fois la Bretagne à Philippe II et à Mercœur ». Or P. C. avait écrit : « Une telle catastrophe... » mais il s'agissait de l'Armada dispersée et coulée par la tempête.

Dans les textes littéralement copiés, R. B. a parfois modifié un mot ou deux. On citera : *danger* au lieu de « péril » (page 23), *Les Bretons*, au lieu de « Nos aïeux », (page 25) *leurs agresseurs*, au lieu de « la race maudite » (page 27) ; *roi des Franks*, au lieu de « l'empereur » (page 39) ; *envahirent*, au lieu de : « ravagèrent » (page 50). Il supprime « grand branle », « en digne fils d'Alain » à propos de Conan II (page 51). Dans « L'attentat de Guillaume n'empêcha pas les seigneurs bretons de le suivre... », il supprime « seigneurs » (page 52). Alain Fergent est le fils, et non le « digne » fils du Duc. Plus loin (page 82), il supprime : « Jusqu'au jour où elle [L'Armorique] se donnerait enfin toute entière à

la France ». Constance n'est plus « l'habile » (page 63). On lit « l'appui plus sûr » pour « la protection plus sûre » (page 64). Il écrit « et surtout à sa religion » au lieu de : « et surtout à cette croix de Jésus devant laquelle ils sont agenouillés depuis 1400 ans » (page 105 - 460 de P. C.). En parlant de Charles VIII, il écrit « dès la première année de son règne en France, la reine lui avait donné un dauphin » P. C. avait : « dès la première année de son mariage... » (page 106 - 462 de P. C.). Il préfère « définitivement » à « irrévocablement » (page 108), la « réforme » à la « réformation » (page 113).

Plus loin, R. B. corrige encore son Maître : cinq ans après la mort de Louis XIV, « poussés à bout par les exactions du régent, les Etats de Bretagne... » (page 117). Dans P. C., nous lisons : « poussés à bout par les exactions du duc régnant » (page 528). Même page « des Bretons » pour « de nos aïeux ». P. C. écrit (page 531) : « Une poignée de paysans et de gentilshommes arrêta au Guillo une armée d'Anglais ». R. B. supprime les « gentilshommes » (page 118). Plus loin, il efface : « pour ne pas dire sa misère », la disgrâce de la Bretagne lui paraissait suffisante (page 125).

CONCLUSION

On s'excuse d'avoir livré tant de détails précis. Mais ce plagiat est si impudent, si rare à un tel degré de perfection, que personne ne voudrait y croire si l'on n'en accumulait les preuves.

Il s'est trouvé une revue bretonne pour consacrer en 1933 un article élogieux à l'auteur et à l'œuvre. En 1935, elle se félicite d'avoir été la seule à présenter l'ouvrage et renchérit sur ses compliments : *Notre confiance en M. Barbin était justifiée. Un homme aussi éminent dans d'autres domaines ne pouvait entreprendre une œuvre quelconque, même bretonne, sans s'être tracé un plan et sans avoir longtemps réfléchi à ce qu'il voulait dire*.

Le nom de cette revue évoque la flamme, la fumée et l'andouille ! la vraie, bien entendu...

HEB KEN.



Une cérémonie spéciale du Jeudi saint

(réponse à la question 259)

C'EST certainement de la procession nocturne de Baud que parle votre correspondant.

Depuis très longtemps, des siècles mêmes, les habitants des six villages de cette commune ont l'habitude de venir, quartier par quartier, en procession, au sermon de la Passion qui a lieu le Jeudi Saint à 20 heures. Il y a six processions dont actuellement les participants sont de 20 à 50. Pendant tout le trajet, hommes et femmes chantent un cantique spécial dont l'air est spécifiquement local, triste et mélancolique. La musique de cet air n'avait jamais été fixée et il n'est parvenu jusqu'à nos jours que par la voie orale variant quelque peu avec les quartiers. Le clergé de Baud l'a unifié en 1947 ; un des vicaires s'est rendu dans chaque quartier diriger les répétitions de ce chant. Cependant M. le Curé de Baud m'a dit qu'il faudrait un artiste musicien pour en traduire l'air en notes musicales. N'étant pas musicien, je n'ai aucune compétence en la matière.

Les participants à cette procession arrivés devant la croix de la mission, érigée à l'est de l'église, en dehors de l'édifice, montent, quartier par quartier, jusqu'au pied de cette croix et y chantent les deux derniers couplets puis le premier. Ils en redescendent et sont remplacés par le quartier suivant qui attendait son tour au bas de la croix. Plusieurs quartiers sont situés à 3 et même 5 kilomètres de l'Eglise, ce qui représente une certaine fatigue pour les participants. Le spectacle de ces théories de processionneurs éclairés par des lanternes tempêtes ou des lampes de poche électriques, circulant dans la nuit et chantant leurs psalmodies mélancoliques ne manque pas de pittoresque émouvant.

Ci-joint le texte du cantique qui a été reconstitué.

J'habite Baud depuis 40 ans, j'ai toujours vu cette pratique le Jeudi Saint, sauf pendant les deux guerres et l'occupation.

Adolphe RICHARD.

Ce cantique a 34 couplets.

Nous reproduisons le refrain, le premier et les deux derniers couplets de cette PASION HUN SALVER JÉZUS-KRIST.

Saludein e hromb a galon
Jézus-Krist hag é Bastion.
Jézus-Krist hag é Bastion.
Revou skriuél en hun halon !

Guénér er Groéz ar dro tèt ér
É varuas Jézus hun Salvér
Ar er Groéz eid omb péherion,
Trugérékamb ean a galon.

Me ofr doh er salud man
Aveid omb holl kotibunan,
Dré zehorn er Huirhiez sakret
Ha grésu Anna beniget

O Kroéz hui lan a espérans,
Ennoh é ma me honflans :
Reit d'er béherion guir pardon
Dré vériten er Bastion.

La vie de Michel Le Nobletz attribuée au Père Maunoir

(Réponses à la question 198)

NOTE DE LA N.R.B.

Nos lecteurs ont suivi, avec un vif intérêt, dans les colonnes de la N.R.B., les phases du conflit qui opposait deux de nos plus brillants érudits, M. l'abbé Renand et le R.P. Le Provost sur un point très précis — mais très minime — d'histoire bretonne :

Est-ce le R.P. LE MAUNOIR qui a écrit le manuscrit anonyme de la vie du R.P. LE NOBLETZ ? N'est-ce pas lui ?

De part et d'autre, les arguments sont sérieux ; aucun n'est décisif. Comme cette polémique ne peut se prolonger et risque de nous éloigner du sujet posé par la question, nous avons demandé aux deux auteurs de condenser leurs arguments derniers, en deux réponses et contre-réponses qui leur ont été mutuellement communiquées. Nous les publions aujourd'hui.

Nos lecteurs pourront ainsi se faire une opinion personnelle, en connaissance de cause, et la rubrique sera close !

N. D. L. R.

DANS la N. R. B. de Mai-Juin 1950, le R. P. Le Provost, que je n'avais pas mis en cause, a consacré un article aux pages que la Revue m'avait fait l'honneur de publier dans son numéro de Novembre-Décembre 1949.

Dans cette réfutation (?) pour laquelle, malgré tant de démarches et de sollicitations, le R. P. ne trouva, en fin de compte, que sa plume à utiliser, j'aurais aimé rencontrer plus de sérénité.

Mais puisque le R. P. m'invite charitablement à faire mon « examen de conscience » pour me guérir de ma « sérieuse imprudence » et corriger mes « accusations sentencieuses », je ne puis me dérober à son invitation. Voyons d'abord quelques détails :

1°) Le R. P. Le Provost me reproche de raisonner sur le manuscrit de Lesneven et non sur l'ouvrage dont il n'est qu'une copie. « Que nous importe, écrit le R. P., l'histoire de cette copie... Ce qui nous occupe, c'est le texte primitif. » Mais n'est-ce pas oublier qu'on ne connaît l'ouvrage en question que par cette unique copie ?

2°) Le R. P. me reproche d'avoir déclaré que ce fut le P. Séjourné qui, le premier, donna en 1895, un état civil à ce manuscrit. Il prétend que les juges des écrits du P. Maunoir se sont prononcés officiellement pour l'attribuer à celui-ci.

Mais les juges des écrits n'eurent pas à se prononcer sur l'at-

tribution du manuscrit de Lesneven qui leur fut présenté sans nom d'auteur. Et ils ne l'ont pas fait.

Le procès sur les vertus de Michel Le Nobletz est encore plus caractéristique en ce sens : ce sont bien les juges de ce tribunal qui auraient dû étudier le problème que pose la vie manuscrite quant à son auteur car, si cette vie était du P. Maunoir, ils auraient eu un témoin de première main pour tout ce qui concerne Dom Michel. Or la question n'est même pas soulevée. Bien mieux, toute une correspondance en fait foi, les juges n'ont aucune opinion sur l'auteur de la vie manuscrite, ni le savant Chanoine Peyron, ni M. Languinou, vice-postulateur de la cause, ni M. Mengant. Et même c'est au P. Verjus que ces deux derniers rattachent la vie manuscrite (lettre du 26 Novembre 1888) jusqu'à ce que le P. Séjourné en ait fait l'œuvre du P. Maunoir. Et par surcroît, le P. Séjourné lui-même, dans plusieurs lettres à M^{me} de Kerdanet, s'attribue le mérite d'avoir « maintenant » identifié l'auteur de la vie manuscrite. C'est à la suite de ses affirmations péremptoires que chacun adoptera sa thèse, mais la S. Congrégation des Rites ne la confirme nullement. Quand, en conclusion de l'enquête, dans le Summarium additionale (1), elle veut donner un résumé de la vie de M. Le Nobletz, c'est de l'ouvrage du P. Verjus qu'elle le tire et non de la vie manuscrite, malgré l'attribution si fréquente qui en est faite au P. Maunoir dans les déclarations des témoins se référant au P. Séjourné.

Et cependant, si elle avait considéré que le P. Maunoir était l'auteur de cette vie n'aurait-elle pas trouvé là un témoin plus immédiat que ne l'est le P. Verjus ?

3°) Tous les auteurs sont contre moi, prétend encore le R. P. Le Provost, pour affirmer que le P. Maunoir est bien l'auteur de la vie manuscrite. Or, tous ces auteurs, que cite le Révérend Père, se ramènent au seul P. Séjourné — dont l'opinion est justement en question. Ils n'ont, en effet, jamais prétendu résoudre, ni même étudier la question : ce n'est toujours que d'après le P. Séjourné qu'ils attribuent la « Vie manuscrite » au P. Maunoir.

Je n'ignore pas que le dit P. Séjourné a essayé d'établir sa thèse dans un document que le R. P. me reproche de ne pas avoir signalé. Je dis tout de suite que, si je ne l'ai pas fait, c'est à dessein, pour la réputation du P. Séjourné.

Voici, en effet, ses arguments :

1°) « L'auteur est un jésuite puisque, chaque fois qu'il a l'occasion de parler de la Compagnie de Jésus, il l'appelle notre compagnie ». Cela prouverait que l'auteur de la vie manuscrite est un jésuite, ce que je crois volontiers. Mais que ce soit un jésuite, cela trouve-t-il que ce soit le P. Maunoir ? Ce qui est plus grave, c'est que nous retrouvons ici les procédés dont le P. Séjourné est vraiment trop coutumier : il dit, je viens de le citer, que chaque fois que l'auteur parle de la Compagnie de Jésus il l'appelle notre compagnie. Or, l'auteur cite 84 fois la Compagnie de Jésus et on ne trouve que deux fois, deux seules fois, notre Compagnie !

2°) « L'auteur savait le breton et le montre en recourant à cette langue un certain nombre de fois ». Ce n'est pas sérieux : les 13 citations bretonnes de la « Vie manuscrite » ne sont que de courtes phrases, souvent des sentences, que tout le monde est à même de reproduire et que, du reste, le P. Verjus lui-même reproduit en partie dans sa vie de Michel

(1) Summarium additionale — Romae ex typographia pontificia, 1912.

Le Nobletz tout en déclarant ne pas savoir le breton. Et encore une fois : cela suffirait-il à identifier le P. Maunoir ? N'y avait-il que lui, même parmi les jésuites, à savoir le breton ?

3°) L'auteur, dit encore le P. Séjourné, emploie des locutions qui prouvent sa familiarité avec Michel Le Nobletz. Et il cite :

a) « *Le P. Michel me dit un jour* » (édition Pérennès P. 115). Or on peut d'autant moins attribuer ce style personnel du rédacteur au P. Maunoir que, dans la même page, dix lignes plus haut, on trouve : « Le P. Maunoir de la Compagnie de Jésus a ouï dire... »

b) « *J'ai appris de son frère* » (en parlant de Marguerite Le Nobletz) (édit. Pérennès p. 156). Mais visiblement l'auteur, introduit là, une série de documents relatifs à Marguerite Le Nobletz (j'ai appris de son frère... ; j'ai appris... au rapport de...) étrangers au texte primitif, qui trouvaient parmi les papiers conservés à la résidence de Quimper auxquels se réfère le rédacteur.

c) « *Je ne mettrai rien que je n'ai lu écrit de sa propre main.* » Mais je n'ai jamais cessé de le dire : l'auteur de la « Vie manuscrite », avait sous les yeux tous les manuscrits conservés à Quimper qu'il insérait dans la vie écrite par le P. Verjus, trame de celle que nous donne le manuscrit.

d) « *etc... etc...* » et ici toujours le procédé du P. Séjourné car il n'y a pas d'etc... possible : les trois citations qu'il fait sont les seules qu'il ait pu trouver.

Et voilà pourquoi j'avais eu la charité de ne pas faire état de ce document.

Mais arrivons au faux commis par le P. Séjourné et dont aucun raisonnement ne peut faire que ce ne soit pas un faux caractérisé.

Le P. Séjourné indique, il est vrai, dans sa vie du P. Maunoir que le « Journal latin des missions » relate la même scène que le manuscrit de Kerdanet, mais c'est ce manuscrit seul que cite le P. Séjourné. D'ailleurs, si le R. P. Le Provost avait cité correctement le P. Séjourné, comme je l'ai fait moi-même, sans supprimer une incidente qui l'embarrasse, il aurait bien été obligé d'en convenir. Voici, en effet, ce qu'écrit le P. Séjourné : « Quelques jours plus tard, écrit le P. Maunoir, dans sa vie de Dom Michel Le Nobletz (Pourquoi le R. P. Le Provost a-t-il supprimé ces mots ?), comme si Dieu eût voulu donner une nouvelle preuve de sa divine intervention, j'eus un songe extraordinaire. Il me semblait que je portais... etc..., et tout le passage est ainsi mis à la première personne pour pouvoir attribuer le manuscrit au P. Maunoir lui-même alors que la scène s'y trouve relatée à la 3^e personne : *Lui et Il* et non plus *je*. Il faut donc bien admettre que le P. Séjourné a sciemment faussé le texte qu'il cite pour pouvoir attribuer la vie manuscrite au P. Maunoir. Faut-il en conclure qu'alors « *le P. Séjourné a menti* », qu'il est « *un menteur* » ainsi que l'écrit le R. P. Le Provost ? C'est à celui-ci que je m'en rapporte car ma plume n'est pas accoutumée à ce vocabulaire.

Reste le bragou braz que le R. P. Le Provost ne peut faire sortir, malgré tous ses efforts, du texte latin du « Journal des missions ». Il prétend nous l'y montrer cependant, « modestement voilé » (comme j'admire ce « modestement voilé » qui ne vient, je pense, sous la plume du R. P. que pour nous rappeler que le bragou braz est une culotte.) « modestement voilé » donc, sous l'appellation : « *et coetera indutum more illorum...* » et revêtu des autres choses (donc du bragou braz) selon la coutume de ceux... » que voilà un « *et coetera* » bien commode au R. P. Le Provost mais qui ne peut être du P. Maunoir, qui connaissait sa grammaire latine et eût écrit « *et coeteris (rebus) indutum* ». Si le

R. P. Le Provost voulait bien se reporter au texte en question, peut-être y lirait-il, comme moi et comme plusieurs, non pas « *et coetera* » mais « *et castera* » qui signifie tout simplement dans le latin ecclésiastique : casaque, souquenille, et ne laisse plus la place comme l'« *et coetera* » du R. P. Le Provost à de vagues choses qui pouvaient modestement voiler le bragou braz.

Enfin, le R. P. Le Provost me reproche d'avoir négligé « la critique interne » du document que j'étudiais. Je ne l'ai nullement négligée, mais la critique interne ne suppose-t-elle pas déjà une comparaison du texte qu'on étudie avec d'autres textes du même auteur ? C'est ce que j'ai fait et, puisque le R. P. me contraint à donner mes conclusions, les voici : malgré ma grande vénération pour le P. Maunoir, dont on ne peut contester l'éclatante sainteté ni le zèle admirable, il me faut bien dire que, dans la « Vie manuscrite » de Kerdanet, on ne retrouve absolument rien de sa manière telle qu'elle nous apparaît, par exemple, dans la « Vie de Catherine Daniélou » qui, pour le coup, est bien de lui et dont l'extravagance faisait écrire au Cardinal Billot, dont je ne cite ici qu'un des passages les moins sévères : « qu'on croirait lire un conte de fées ou des histoires de loups garous. D'un bout à l'autre, c'est une série de tableaux où l'in vraisemblance le dispute au ridicule ». Et c'est le Cardinal Billot (1), un jésuite, qui était par surcroît, ponent (c'est-à-dire défenseur) de la cause de béatification du P. Maunoir et dont on ne peut nier qu'il soit le plus grand théologien de ces derniers temps. Or dans le manuscrit de Kerdanet, l'in vraisemblable ne le dispute jamais au ridicule.

En conclusion, nous possédons deux vies de Michel Le Nobletz :

1° l'une du P. Verjus, commencée, d'après ce qu'il écrit, quelques années seulement (vers 1654-1657) après la mort de Dom Michel (1652) et imprimée en 1666. Le P. Verjus y cite ses sources. Ce sont, en premier lieu, les écrits de Dom Michel, mais aussi le témoignage d'un grand nombre de personnes parmi lesquelles le P. Maunoir tient la place la plus importante. Or, le P. Verjus, si attentif à indiquer ses sources, ne mentionne jamais une vie de Dom Michel par le P. Maunoir que celui-ci eût déjà composée, ce qui cependant eût constitué une référence de premier ordre pour son œuvre.

2° une autre, que nous ne connaissons que par un unique manuscrit (celui de Kerdanet) qui ne mentionne aucun nom d'auteur, lequel reste donc entièrement inconnu mais dont nous savons qu'il travaillait à cette œuvre en 1681 ; c'est-à-dire quinze ans après l'impression de celle du P. Verjus.

Comme ces deux vies sont dépendantes au point que des pages entières, des chapitres même se retrouvent identiques dans l'une et dans l'autre, il faut bien en conclure que l'un des deux auteurs a grandement utilisé l'autre et l'a même souvent copié. Or, puisque ce ne peut être le P. Verjus qui a copié l'autre « Vie », postérieure à la sienne et à laquelle il ne se réfère jamais, c'est donc l'autre « Vie » qui utilise et copie celle du P. Verjus. Et il est invraisemblable que ce soit le P. Maunoir qui ait copié le P. Verjus. D'ailleurs comment expliquer que, si la « Vie manuscrite » eût été du P. Maunoir, le copiste du manuscrit de Kerdanet, transcrivant au XVIII^e siècle l'ouvrage original conservé à la résidence des

(1) Lettre du Cardinal Billot à Mgr Duparc dont l'emprunte la citation que j'en fais à une copie de la main du R. P. Le Provost.

jésuites, qui certainement en connaissaient l'auteur, n'ait pas mentionné le nom du P. Maunoir en tête de sa copie, ce qui lui donnait évidemment une valeur singulière ?

Comment expliquer aussi que Dom Lobineau, dont on connaît l'esprit critique et le souci de remonter aux meilleures sources, rapporte la vie de Dom Michel dans ses « Vies des Saints de Bretagne » d'après le seul P. Verjus, comme il l'indique lui-même, sans aucune allusion à une vie manuscrite qui eût été l'œuvre du P. Maunoir, témoin plus direct, alors qu'il écrivait moins de quarante ans après la mort de celui-ci, que tous ses papiers existaient à la résidence de Quimper et qu'on ne pouvait y avoir oublié leur origine ?

Il faut donc en conclure que malgré les subtilités — le P. Le Provost appelle cela des mensonges — du P. Séjourné et les efforts du P. Le Provost, la vie manuscrite des archives de Kerdanet n'est pas du P. Maunoir.

Le R. P. Le Provost m'a invité à faire mon examen de conscience. Voilà qui est fait.

Me permettra-t-il de souhaiter qu'il veuille bien faire le sien et, malgré son attrait pour le P. Séjourné, renoncer aux procédés de celui-ci et traiter les textes avec moins de... fantaisie.

Ferdinand RENAUD.

RÉPONSE A L'ARTICLE QUI PRÉCÈDE

1° LA VIE DE MICHEL LE NOBLETZ ATTRIBUÉE AU P. MAUNOIR.

Sous ce titre M. l'Abbé Renaud écrivait (N. R. B. 1949 p. 46) : « Malgré que cette vie soit communément et sans discussion attribuée au P. Maunoir, cette attribution nous semble parfaitement gratuite et même tout à fait invraisemblable. Il est facile d'en juger d'après l'histoire de cet ouvrage ». Il s'agit d'histoire, et d'après ce que l'on vient de lire, l'histoire qui va être produite sera l'histoire de cet ouvrage, la vie de Michel Le Nobletz. Or, l'histoire de cet ouvrage n'existe pas.

Aujourd'hui M. Renaud nous dit que l'on ne connaît l'ouvrage que par l'unique copie de Lesneven, ce qui est exact ; mais la copie de Lesneven ne fournit aucun renseignement sur l'origine de l'ouvrage. Dès lors comment parler d'histoire de l'ouvrage ? Que signifient les phrases citées ?

2° JUGES DU PROCÈS DE QUIMPER (1889) OU P. SEJOURNÉ (1895). A QUI REMONTE L'ATTRIBUTION AU P. MAUNOIR DE LA VIE DE DOM MICHEL ?

a) Le procès des écrits du P. Maunoir, daté de 1889, est un document officiel qui a été envoyé à Rome par les juges du Tribunal de Quimper. Or la Vie se trouve parmi ces écrits. Les juges de Quimper ont donc attribué la Vie au P. Maunoir. Il s'ensuit que « l'état civil » ne vient pas de Séjourné et qu'il remonte au delà de 1895.

b) Au début de tout procès de Béatification, Rome ordonne de rassembler tous les écrits des futurs Bienheureux et il faut les livrer au moins en copie. Or, opposée jusque-là à toute transcription de la Vie, la famille de Kerdanet la livre au

copiste, au début du procès Maunoir, pour obéir à Rome. N'est-ce pas une manière d'attribuer un « état civil » à cette Vie ? Une manière de dire : la Vie dont nous avons une copie est de Maunoir ?

c) La famille de Kerdanet est certes persuadée que la Vie est l'œuvre du P. Maunoir. Mais qui est à l'origine de cette persuasion ? A n'en pas douter, M. de Kerdanet lui-même qui l'a acquise en 1822.

d) Sans doute encore faudrait-il ajouter que M. Le Guillou, M. de Puyferré et tous ceux qui avaient eu la Vie en propriété avant 1822, avaient la même conviction.

1882, 1889, nous sommes loin de 1895.

N. B. — Nous parler du procès informatif sur les vertus de Michel Le Nobletz est, croyons-nous, sortir du sujet, dans le cas présent. La question est celle-ci : Séjourné a-t-il été le premier à attribuer la Vie au P. Maunoir ? Preuves à l'appui, nous répondons non.

Et si le P. Séjourné s'attribue le mérite d'avoir identifié l'auteur de la Vie, il s'est trompé.

3° LA NOTE MANUSCRITE DE SEJOURNÉ SUR L'ATTRIBUTION DE LA VIE AU P. MAUNOIR.

a) Dans cette note aucun des raisonnements ne prouve par lui-même que l'auteur de la Vie est le P. Maunoir. Séjourné ne l'a jamais prétendu. Nous admettons aussi l'inexactitude matérielle de certains détails de cette note.

b) Mais cette inexactitude n'infirme en rien l'essentielle valeur démonstrative de l'exposé. Le rapprochement des arguments, leur convergence prouvent que l'auteur de la Vie est un Jésuite. M. Renaud le « croit volontiers » et ces arguments démontrent, selon nous, quoique seulement d'une manière moralement certaine, que ce jésuite est le P. Maunoir. Nous pensons l'avoir dit clairement (voir N. R. B. 1950, p. 231).

4° LE PRÉTENDU FAUX COMMIS PAR LE P. SEJOURNÉ.

J'ai fait justice de cette opinion (N. R. B. 1950, p. 232).

a) Maunoir, relatant son fameux songe, a employé la première personne (*somniabam*) dans son *Journal Latin*.

b) Séjourné qui cite la référence au *Journal Latin* pouvait donc employer la première personne (*J'eus un songe*) sans commettre de faux. Manifestement il avait sous les yeux, quand il écrivait, les deux textes — celui de la Vie et celui du *Journal Latin* — il les a fondus en un seul, bien que dans sa rédaction il n'ait explicitement mentionné que le texte de la Vie.

c) Conformément aux manières de faire de son temps, Séjourné ne cite pas toujours ses références avec la minutieuse précision actuelle mais ni sa bonne foi, ni son objectivité ne sont en cause.

5° « LE PÈRE MAUNOIR CONNAISSAIT SA GRAMMAIRE LATINE » — NOUS DIT-ON — AU LIEU DE CAETERA INDUTUS IL A ÉCRIT CAETERA INDUTUS.

(Il s'agit encore du songe dans lequel le P. Maunoir vit un paysan breton coiffé d'un « bonnet rouge » et vêtu à la manière des paysans de Cornouaille).

Le *Journal Latin* prouve en fait que le P. Maunoir savait très bien le latin, et c'est pour cela même qu'il a écrit « *caetera indutus* ».

a) « *Induor* » avec l'accusatif est d'usage courant (1).

b) L'expression *Caetera indutus* est très latine (2).

c) On a mis en avant le mot *castera* (un ablatif, dans le cas), *castera*, mot étrange, et, si ingénieuse que puisse paraître la conjecture, dépourvu de toute vraisemblance. On ne trouve pas ce mot dans les dictionnaires ; même pas dans le grand *thesaurus linguae latinae* (en cours de publication à Munich).

Nous avons soumis le *Journal Latin* à M. Waquet, directeur des archives départementales du Finistère, archiviste-paleographe, expert près des tribunaux, qui a bien voulu se prononcer sur la lecture et l'emploi du mot *caetera* dans le texte qui nous occupe. Voici son attestation écrite :

Ma conviction très ferme est que le mot placé entre *et et indutum* à la page 14 du *Journal latin* du P. Maunoir, ligne 12, est *CATERA* (pluriel neutre, accusatif de tradition grecque), avec le sens de pour le reste, quant au reste. Il me semble même impossible de tire autre chose. A la ligne 16, le mot *Praeter* prête à une comparaison suggestive.

Quimper le 5 Décembre 1950.

(Signé) : H. WAQUET.

6° LA LETTRE DU CARDINAL BILLOT.

a) Le cardinal Billot, dans sa lettre à Mgr Duparc ne parle pas de la *Vie* qui est exclusivement l'objet du présent débat.

b) On ne peut comparer ces deux sortes d'écrits (*Vie* de Michel Le Nobletz et *Vie* de Catherine Daniélou).

c) Le Cardinal a écrit sa lettre sous une impression pénible ; mieux informé, il a changé d'avis et s'est rallié à l'opinion de tant et tant de personnages qui ont totalement approuvé le P. Maunoir.

d) D'ailleurs, si le Cardinal Billot est une autorité en théologie il ne l'est pas en histoire ; or dans le cas, il est question d'histoire.

E. LE PROVOST, S. J.

UN DERNIER MOT

Tout enfant j'éprouvais, je m'en souviens encore, un immense chagrin à voir les chevaux de bois se poursuivre toujours sans jamais se rattraper. Je ne veux donc pas infliger la même peine aux lecteurs de la

Voir le Psaume 92 : *decorem indutus est, indutus est fortitudinem*, et la Nouvelle version de ce même psaume dit : *maiestatem indutus est : indutus est patientiam ; indutus arma iunctis* (Épître aux Rom. 13.2) ; *indutus lorica iustitiae* (Éphés. 6.14)...

(2) Voir Terence : *Eun.* 4.40 : *et cum [vestem] indutus*.

Virgile *En.* 11 392-93 : *Androgei galeam, elipeque insigne decorum induitur...*

Virgile *En.* VII 640 : *Loricam induitur*.

Virgile *En.* II 275 : *Exuvias indutus*.

Il serait facile de multiplier les citations.

Pour l'explication de cette construction (*Induor* avec l'accusatif) voir Lechatellier, *Virgile*, introduction, N° 122, 123 — (Pour les rapprochements entre Virgile et le P. Maunoir, instruisons-nous auprès de Pierre d'Hérouville ; Julien Maunoir, écrivain, grammairien et poète, dans *Annales de Bretagne* 1933).

N. R. B. en me laissant entraîner à tourner indéfiniment en rond sous leurs yeux. En effet, quels arguments nouveaux peut-on opposer aux affirmations répétées du R. P. Le Provost — affirmations répétées mais toujours aussi gratuites. Qu'on en juge (je me reporte à la numérotation du R. P.) :

1° Quelle étrange querelle ! Lorsque je parle de l'histoire de l'ouvrage, le R. P. me fait dire l'histoire de l'original comme si je n'avais pas affirmé non pas « aujourd'hui » mais, dès le début, (c'est même la raison du débat) que nous ne connaissions rien de cet original. Il est donc bien évident que par « histoire de l'ouvrage » j'entends l'histoire du manuscrit.

2° c) Sur l'opinion de Kerdanet et de sa famille, contrairement aux allégations du R. P., je puis affirmer, après avoir dépouillé leurs archives, que M. de Kerdanet n'a jamais attribué le manuscrit au P. Maunoir et que la famille était si peu convaincue de cette origine que le P. Séjourné a cru nécessaire de l'en convaincre dans plusieurs lettres. Notons enfin (b) que si la famille de Kerdanet s'est toujours refusée à prêter le manuscrit, elle ne s'est jamais opposée à le laisser copier.

2° d) « M. le Guillou, M. de Puyferré et tous ceux qui avaient eu la « Vie » en propriété avant 1822 avaient la même conviction ». Je serais curieux de savoir comment le P. Le Provost a pu l'apprendre ; on n'en parle nulle part.

6° c) « Le Cardinal Billot, mieux informé, a changé d'avis », je pose la même question. En outre, (b) on ne voit pas pourquoi — sauf que le R. P. Le Provost l'affirme — on ne peut comparer la *Vie* de Catherine Daniélou avec celle de Michel Le Nobletz si elles sont du même auteur comme il le prétend. J'ajouterai (d) que le Cardinal Billot porte sur le P. Maunoir un jugement non d'historien mais de théologien en appréciant la valeur doctrinale de ses écrits (voir la citation que j'en fais).

3° a et b) Le R. P. admet l'inexactitude matérielle de certains détails de la note du P. Séjourné ; or, j'ai montré que non certains détails, mais tous les détails de cette note étaient de grossières contre-vérités. Et cela n'empêche pas le R. P. Le Provost d'affirmer que : « cette inexactitude n'infirme en rien l'essentielle valeur démonstrative de l'exposé » ! Qu'en pense le lecteur ?

5° Point n'était besoin de cette longue dissertation grammaticale ni de faire intervenir la haute et incontestée autorité de M. Waquet pour établir que la lecture *coetera* s'impose au lieu de *castera*. Je conviens volontiers que je me suis laissé égarer sur ce point de détail par la lecture d'une copie défectueuse. Mais n'en reste-t-il pas aussi difficile, sauf à un presbytère, de faire sortir le bragou-braz, même « modestement voilé » de ces *coetera* ?

Je crois donc pouvoir conclure en me résumant :

Si la « Vie manuscrite » de Michel Le Nobletz était du P. Maunoir comment pourrait-on expliquer :

1° que le P. Verjus, supposé l'avoir utilisée jusqu'à en copier servilement des chapitres entiers (au lieu que ce soit, comme il est évident, l'auteur de la « Vie manuscrite » qui l'ait copiée) ne fasse jamais mention de cette « Vie » alors qu'il est si attentif à citer ses sources écrites ou orales, parmi lesquelles il fait une place privilégiée au P. Maunoir ?

2° que Dom Lobineau, qui écrivait peu de temps, somme toute, après la mort du P. Maunoir sa « Vie des Saints de Bretagne » n'ait mentionné

la « Vie manuscrite » ni dans le chapitre qu'il consacre à Dom Michel Le Nobletz ni dans celui qu'il consacre au P. Maunoir et n'ait fait que résumer Verjus en ce qui concerne le premier ? Cependant la « Vie manuscrite » était alors encore conservée à la Résidence des Jésuites de Quimper et ceux-ci en connaissaient certainement l'auteur. Ecrite par le P. Maunoir, elle eût constitué pour Dom Lobineau, si exigeant sur ses sources, un témoignage bien plus immédiat ;

3° que le copiste de la « Vie manuscrite », qui était en relations avec les Jésuites de Quimper, puisait dans leurs documents et savait donc à qui ils attribuaient la fameuse « Vie », n'ait pas signalé, en tête de son travail qu'on la devait au P. Maunoir, ce qui lui eût donné une valeur singulière ?

4° qu'il faille attendre que le P. Séjourné attribue cette « Vie » au P. Maunoir, usant, pour le faire, nous avons vu de quels arguments et allant jusqu'à falsifier les textes ?

5° que, par la suite, la Congrégation des Rites, n'ait pas tenu compte de l'opinion du P. Séjourné qu'elle connaissait, mais ait résumé la « vie de Michel Le Nobletz » d'après le P. Verjus alors que le P. Maunoir eut été un témoin plus direct ?

Ferdinand RENAUD.



Le Coin des Fureteurs ⁽¹⁾

QUESTIONS

264. — LE PAIN DES MORTS.

Le dimanche qui suit la Toussaint, de passage au bourg de Locronan, je vis sortir d'une maison deux hommes dont l'un tenait à la main un large plat de cuivre, tandis que l'autre, un couteau ouvert dans la main droite, portait sous le bras gauche, une miché de pain « doux » enveloppée d'une serviette propre.

Ils distribuaient le « pain des morts » (*Bara an anaon*). Ce pain avait été béni par le prêtre. Les distributeurs en remettaient une tranche dans chaque maison ; en échange, la mère de famille déposait son obole dans « le plat des morts ».

On me dit que le même jour, huit autres quêteurs désignés par le Conseil de fabrique, parcouraient la commune partagée en quatre secteurs et procédaient à la distribution du « pain des morts ». Le père ou la mère divisait chaque tranche en autant de parts qu'il y avait de personnes dans chaque famille. Après un signe de croix, chacun mangeait son morceau tout en disant mentalement une courte prière à l'intention des défunts.

Cette curieuse coutume constitue une sorte de communion entre les vivants et les morts. Existe-t-elle dans d'autres communes ? Comment se pratique-t-elle ?

Louis Ooës.

265. — UN HÉROS BRETON DE JULES VERNE.

Dans son premier livre, *Cinq semaines en ballon*, Jules Verne raconte comment les aéronautes sauvent au milieu de l'Afrique un missionnaire français, originaire d'Arradon (Morbihan). Est-ce une fiction, ou le personnage a-t-il réellement existé ? Si oui que sait-on sur lui ?

DER.

(1) Une erreur s'est glissée dans le numérotage des questions. Dans le n° 4 (Juillet-Août 1950), on doit rétablir le chiffrage en commençant par 243 et en finissant par 255. Dans le n° suivant (Septembre-Octobre), la série doit débiter par 256 et se terminer par 263. Pour 1951, le premier numéro à prendre sera donc 264.

266. — LES ILLETTRÉS EN BRETAGNE.

Dans « l'Epopée huguenote » de Raoul Stephan (Paris, 1946), page 126, on lit : « Au XVII^e siècle, il y a en France une moyenne d'illettrés qui varie de 10 % (Bretagne, Auvergne, Gascogne) à 47 % (Flandre). »

Interrogé, M. R. Stephan répond avoir trouvé ce renseignement... « dans l'étude d'Hanotaux, l'enseignement public avant 1789 qui a paru dans son volume *Etudes historiques...* »

Où Hanotaux a-t-il trouvé ces chiffres si intéressants ?

Vice-Amiral LAURENT.

267. — FAMILLE DE KERMATHAMAN.

En Péderneec, près de Guingamp, se trouve le manoir de Kermathaman ayant appartenu jadis aux seigneurs de ce nom. Que sait-on de cette famille ?

A proximité, la chapelle N. D. de Lorette fut construite également par les seigneurs de Kermathaman. Ce nom qui est celui de plusieurs autres chapelles en Bretagne est aussi celui d'une église de Paris. Il y a sans aucun doute un rapport, mais quel est-il au juste ?

R. D. DE S.

268. — DEUX PORTUGAIS EN BRETAGNE.

Que sait-on du séjour à Rennes du poète et historien portugais *Herculano* (1810-1877) qui s'exila à Rennes à l'époque de la guerre civile entre les absolutistes, partisans de D. Miguel, et les libéraux, partisans de Da Maria da Gloria, fille de D. Pedro, empereur du Brésil, et écrivit un livre intitulé « De Jersey à Granville » ?

Que sait-on également de l'expédition dirigée par D. Pedro qui partit de Belle-Isle en mars 1832 et débarqua aux Açores, dans l'île de Terceira ? (Voir Chagas Franco, *Historia de Portugal*, p. 144).

H. C.

269. — UNE IMPRIMERIE A LANNION AU XV^e SIÈCLE ?

Lors d'une récente causerie faite à Ker-Vreiz, à Paris, sur la tragique destinée de Gilles de Bretagne, le conférencier eut l'occasion de citer le livre de M. Emile Gabory. Il lut entr'autres (à la page 38 pour être précis) que dès cette époque, vers 1450, « des villes de second ordre, comme Tréguier et Lannion, pouvaient s'enorgueillir de posséder des imprimeries alors que de grandes cités du royaume de France en étaient dépourvues. »

Les lecteurs de la N. R. B. connaissent l'existence du « Catholican » qui fut imprimé à Tréguier en 1499. Mais n'est-ce pas une erreur que de parler d'une imprimerie à Lannion même à cette date tardive de la fin du XV^e siècle ?

Yves BRIAND.

270. — LA FRANC-MAÇONNERIE A LORIENT.

En 1798, il y avait à Lorient une loge maçonnique dont faisait partie Lapotaire, député aux Cinq Cents.

L'abbé Lebreton dans son histoire de la Roche-Bernard parle d'une loge de femmes à Lorient en 1790.

Tous renseignements sont demandés à ce sujet ainsi que sur la loge de Vannes (existait en 1815).

J.-L. DEB.

271. — « L'HERBE D'OR ».

Dans le conte *Jean Rouge-Gorge* d'Emile Souvestre, publié dans « Contes de Bretagne », je relève : « Elle crut voir un louis briller à terre, elle voulut le retourner avec le pied, mais c'était l'herbe d'or ». Une note de l'auteur explique : « La croyance à l'herbe d'or que l'on doit cueillir, selon l'opinion populaire, pieds nus, en chemise, sans la couper avec le fer et lorsqu'on est en état de grâce, vient évidemment des druides. L'herbe d'or n'est autre que le *selage des anciens* que l'on croit être la *camphorate*, plante appartenant à la quatorzième classe des végétaux (didynamie) ; les selages, au dire de Pline (lib. XIV), se récoltaient, en effet, nu-pieds, en robe blanche, à jeun, sans le secours de la faucille, et en plaçant la main droite sous le bras gauche. On la recueillait dans une toile qui servait seulement pour cette fois. Les Bretons croient que l'herbe d'or brille de loin aux yeux de ceux qui sont dans les conditions exigées pour l'apercevoir, et s'ils la touchent du pied ils entendent à l'instant la langue de tous les animaux et peuvent leur répondre. »

Quelles sont les caractéristiques de cette plante ? Y en a-t-il encore en Bretagne et où ? Pourquoi était-elle appelée « herbe d'or » ?

N. Y.

272. — DINARD OU SAINT-SERVAN ?

Dans son article sur Duguesclin, M. Rébillon dit (page 348) que le duc Jean V, en 1379, débarqua à Saint-Servan. Or à Dinard se trouve un beau bas relief d'Armel Beaufils commémorant ce débarquement sur la grève du Prieuré à Dinard. Sur quelle rive de la Rance se fit ce débarquement ?

Docteur R.

273. — TRÉSORS CACHÉS EN BRETAGNE.

Un article de *France-Soir* du 1^{er} février 1950 est consacré aux « trésors cachés » (vrais ou faux) de France. La carte qui y est annexée porte une vierge en or massif de 1.000 kgs, sur un bateau coulé à l'embouchure de la Loire. Que dit l'histoire ou la légende à ce sujet ?

A. LERAY.

274. — LE PAPE GRÉGOIRE VII ET LA BRETAGNE.

Dans le numéro de la revue *Sked* cité dans ma Question relative à la *Fidélité des Bretons à leurs Saints*, je relève, p. 3, dans un article en breton, la phrase que voici :

« Rak ar Spered Glan, hag a labour atav d'hol luskan, en doa roet « d'ar Gelted ar gefridi a galonegezh hag a speredelezh a zo bet merket « anat gant ar Pab Sant Gregor VII pa skrive e 1073 : « Breizh a zo bet « tonket gant Doue da zifenn ha da warezin an Iliz Santel »... »

Certainement pensée en français, elle doit pouvoir se traduire ainsi : « Car l'Esprit Saint, qui nous pousse toujours à agir avait donné aux Celtes le message d'héroïsme et de spiritualité clairement défini par le pape saint Grégoire VII lorsqu'il écrivait en 1073 : « La Bretagne est destinée par Dieu à défendre et à protéger la Sainte Eglise ». »

Né vers 1013, ayant étudié en France, entré dans l'ordre de Cluny, adversaire de l'antipape Honorius, le Toscan Hildebrand fut élevé au pontificat en 1073 sous le nom de Grégoire VII. Ce serait donc l'année même de son accession au trône de saint Pierre qu'il aurait écrit cette déclaration.

En connaît-on les circonstances ? Est-elle plus authentique que celle de Catherine de Sienne : « Partout où le soleil passe, un Breton passe »... ? Qu'est-ce qui, dans le comportement de la Bretagne sous Hoel I^{er}, a pu la motiver ?

GUENAEU M. (Guéméné).

RÉPONSES

CHAUDRON SONORE.

M. de la Villegassiez, ancien magistrat, domicilié à Trigavou et Dinan, étudie les mégalithes de Carna en Pleslin (Côtes-du-Nord) et note (en 1850) :

« Dans le dernier siècle, les prêtres de la paroisse avaient peine encore à empêcher les fidèles et les pèlerins de se réunir dans des banquets, au milieu de ces pilliers, à la Saint Jean et à la Saint Pierre. On allume encore aujourd'hui des feux de joie le soir, aux fêtes susdites auprès du monument, et on y appelle les habitants du voisinage en tirant la chèvre ou hêlant le loup, c'est-à-dire en pressant des jones mouillés sur une grande poêle d'airain remplie de ferrailles. » (Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne, année 1850, p. 181, 184.)

J. R. C.

79. — LES OSSUAIRES RELIQUAIRES DE BRETAGNE.

En 1832, Halasque (Notions historiques, tome 1, pages 257-268) signalait à Plouha « des boîtes suspendues aux murailles et ouvertes sur le devant pour laisser voir la tête qu'elles contiennent ».

Y. T. (Lorient).

Les nombreux correspondants qui ont répondu à cette question n'ont guère parlé que de la Basse-Bretagne. Aussi je veux signaler qu'en 1759, la Commission intermédiaire donnait son avis « sur le devis des travaux à faire pour le rétablissement du reliquaire et partie des murs du cimetière de Mordelles » (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 3815).

D'autre part, il y aurait une distinction à poser de façon définitive entre les termes : reliquaire, monument affectant en général la forme et ayant l'importance d'une chapelle ; et charnier, monument d'importance secondaire et le plus souvent accolé à l'église ; ces monuments ayant au surplus la destination différente que l'on sait.

YVES BRIAND.

84. — JOUR DES PAUVRES.

Je trouve dans la thèse de l'abbé Gautier, *Un siècle d'indigence*, trois autres exemples.

En 1836, à Saint-Brieuc, au témoignage de Habasque, il y avait, chaque lundi, 300 mendiants venant pour plus de la moitié des environs.

A propos de Plouaret, en 1856, Jollivet écrivait : « L'aumône s'y faisait autrefois par des données, c'est-à-dire des distributions à jour fixe. »

En 1875, l'évêque de Saint-Brieuc parle des « mendiants étrangers qui envahissent notre cité les jours où l'on donne ».

De tous les coins de Bretagne, on vint à cette époque qui durait encore dans beaucoup de villes en 1800-1810. Je partage l'opinion émise par « une normalienne » dans votre numéro 4 de 1950 : une réglementation de la mendicité a dû s'établir vers 1800-1820. Ne pourrait-on trouver trace de décisions prises dans ce sens ?

J. R. (Plémet).

186. — ORIGINE DU MOT ARRÉE.

Au sujet de l'orthographe du mot Arrée, on a posé la question de son origine. A mon avis, il ne fait pas de doute qu'il a été, comme certains autres, importé du Pays de Galles par les Celtes qui sont venus s'établir en Armorique. Si nous consultons en effet une carte du Pays de Galles, nous voyons qu'il y a dans la partie nord, près de Dolgelly, des monts *Arra* qui sont parmi les sommets les plus élevés. Cette origine est confirmée en quelque sorte par le fait qu'il existe dans la partie méridionale du Pays de Galles des *Black Mountains* (Montagnes Noires). La position relative des uns et des autres est donc la même que chez nous.

R. D. de Séchelles.

230 (III). — LE GUI.

Dans un journal agricole de novembre 1950, je relève l'article suivant :

« Le gui, ce parasite des arbres, envahit aux États-Unis des zones de plus en plus étendues. Le ministère de l'Agriculture a chargé un certain nombre de ses spécialistes de rechercher des moyens de destruction. Ceux-ci ont remarqué que le gui répand ses graines dans un rayon de vingt mètres tout au plus, qu'il s'en prend surtout aux jeunes pousses de moins de deux ans et qu'il n'apparaît pas avant la seconde saison suivant la contamination. »

« Forts de ces constatations, ces spécialistes recommandent de couper tout le gui dans une zone de vingt mètres autour des pousses à protéger, ceci deux ou trois fois de suite à deux ans d'intervalle. En procédant de cette façon, on arriverait à débarrasser du parasite des régions même gravement contaminées. (Agra-Press.) »

Cet article répond aux essais faits par M. Ogès en vue de faire croître le gui sur des chênes.

N. Y.

On m'a assuré que, dans la forêt de Palmpont, on aurait vu un chêne avec gui, vers 1926-1927.

P.

Le chêne avec gui existe toujours à Kerbernès, près de Quimper.

Un Abbé.

Il semble vraisemblable que vers 1830 il y avait plusieurs chênes à gui dans les Côtes-du-Nord. En effet, Habasque, dans ses *Notices sur les Côtes-du-Nord*, tome 1, pages 279-280, écrit : « Si un druide parvenait à secouer la poussière qui le recouvre depuis douze, treize et quatorze cents ans... il remarquerait avec joie que la vervaine et le gui du chêne sont encore vénérés au pays des Armoricaïns. »

Comme votre correspondant P. Ploch, je crois que le nom breton prouve que le gui devait se trouver souvent sur des chênes, je serais tenté de me demander si l'usage breton d'émousser les chênes n'aurait pas son origine dans une prescription religieuse ancienne pour faire disparaître le culte druidique. En étant les chênes on les empêchait de porter ce gui, objet d'un culte païen.

Ce respect du gui, dont parle Habasque, ne serait-il pas la raison pour laquelle nos cultivateurs se refusent à débarrasser leurs pommiers de ce parasite, malgré tous les conseils qu'ils reçoivent ?

Et pourquoi le gui était-il choisi comme enseigne des débits de boisson ?

Y. T. (Lorient).

231 (IV). — SAINT DILLEC.

J'ai consulté un ancien recteur de Baye. Il n'a pas connu de pardon de saint Dillec, mais ce saint a été honoré à Baye.

Dans le bulletin de la Commission diocésaine de Quimper (1902, n° 6) les chanoines Abgrall et Peyron font mention de la statue de saint Dillec en l'église paroissiale. Le saint est vêtu en moine, avec une robe brune et un manteau vert foncé. Il tenait autrefois une croix ou un bâton qui a disparu. La chapelle de Saint-Gillard en Baye, inscrite au rôle des décimes en 1789, n'est autre que la chapelle de Loc-Quillec qui dépendait du manoir de ce nom et était dédiée à saint Dillec ou Illec.

Le Rev. Doble, dans une liste de saints bretons honorés en Cornwall, mentionne saint Illec, encore appelé Illogan, éponyme de la paroisse du même nom.

L. K.

235 (III). — ORIGINE DES MOUSTIQUES EN BRETAGNE.

Bien qu'un pseudonyme ne soit pas tel un argument, je signale que, dans le courant de 1877, « Moutic », dans le « Journal de Lannion », avait pour interlocuteur « Mouchamiel », chroniqueur en chef du « Lannionnais ».

YVES BRIAND.

238 (III). — QUEVAISE.

A propos de la Quevaise, je dois faire remarquer à M. Pennanion ainsi qu'à M. Dubrenil que je n'ai pas « limité du xiv^e au xv^e siècle l'existence de l'usage de Quevaise ». M^{re} Laurent ne l'a pas fait davantage dans l'article auquel renvoie M. Pennanion, l'écrivain :

« L'histoire de la Quevaise dans les deux cents dernières années de l'ancien régime nous montre dans la commanderie un relâchement complet du droit primitif, sur les domaines de Bégar une pratique irrégulière et confuse, sur les domaines du Rellec une application rigoureuse, mais au prix de mutineries répétées des quevailleurs. »

Je pense qu'il n'est pas inutile de mettre les choses au point. Le travail de

M^{lle} Laurent n'a pas été publié — ce qui est très regrettable — et le compte rendu critique que j'en ai fait dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère est resté inconnu de beaucoup de chercheurs qu'il pouvait intéresser. (A propos de la *Quevaise*. Un cas de communisme agraire en Basse-Bretagne du douzième au quinzième siècle, dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, t. LVII, 1930, p. VII-XII.) Le « communisme agraire » n'a duré que du XII^e au XV^e siècle, mais la *quevaise* a subsisté jusqu'à la Révolution; personne, à ma connaissance, ne le conteste.

Ajoutez que l'explication fournie du mot *com-maes* par M. Pennamen (« du fait qu'à l'origine... ») n'est pas conforme à mon article.

H. WAQUET.

239 (IV). — L'ABBÉ QUENTRIC.

Voici quelques détails supplémentaires sur l'abbé Quentric. Je les trouve dans un ouvrage devenu très rare, *Le Clergé français émigré en Angleterre*, de F.-X. PLASSER :

En 1792, l'abbé Quentric était chargé de distribuer des secours aux émigrés français dans les îles anglo-normandes, de la part du Comité de secours de Londres, que dirigeait Mgr de la Marche. Après Quiberon, lorsqu'on craignait une descente des troupes françaises sur ces îles, les émigrés évacuèrent Jersey pour se rendre à l'intérieur de la Grande-Bretagne. Nous trouvons, en 1797, l'abbé Quentric dans le nord de l'Angleterre, à Hull où il continue à distribuer des secours à ses compatriotes restés sur le sol britannique. Vers 1803, il exerce le ministère à York, mais il n'est pas question de lui comme évêque.

L. K.

239 (III). — NOTRE-DAME DES NEIGES.

Dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1873 on trouve :

« PLOUEC : Chapelle de Notre-Dame des Neiges, du XIV^e siècle. Cette qualification qui est donnée à Notre-Dame dans l'Ardèche, les Hautes-Alpes, etc., est moins facile à expliquer à Plouec, Brélevenez, Kerbors, etc., où la neige n'est pas plus fréquente que dans le reste de la Bretagne. »

Robert SALAÜN.

255. — LE SECRÉTAIRE DE PITRE-CHEVALLIER.

Il ne semble pas que Charguéraud ait « produit quelque bon ouvrage » comme le laissait espérer Pitre-Chevallier.

Le *Catalogue général de la librairie française* de Lorenz indique que A. Charguéraud, homme de lettres, né à Gannat (Allier) en 1817, a écrit trois ouvrages : *Les bêtises célèbres* (1859), *L'économie politique et l'impôt* (1864), *La séparation de l'Eglise et de l'Etat sous la législation de l'an III* (1861).

A noter que ces trois livres étaient préfacés par Emile de Girardin. Après avoir été le secrétaire de Montell et de Pitre-Chevallier, ce Charguéraud aurait-il travaillé pour le célèbre journaliste ?

Ad. LE GOAZIOU.

257. — JOSSELIN, CENTRE D'ÉDUCATION AU XVII^e SIÈCLE.

Au XVII^e siècle, des marchands d'Audierne envoyaient leurs enfants faire leurs études à Lihourne. Les relations maritimes fréquentes avec Bordeaux facilitaient le voyage.

Au XVI^e siècle, Alain Nouel, d'Edern (Finistère), demeura pendant trois ans à Loudéac pour apprendre le français (Arch. Loire-Inférieure, B-16, f^o 63).

Parmi les victimes de Gilles de Rays figure Bernard Le Camus, originaire de Quimper, « que son oncle avoit mis au service de Guillaume Rodigo, à Bourgneuf-en-Reiz, pour apprendre le français ».

Daniel BERNARD.

Le Directeur de la Publication : Francis LE BOURHIS-KERRIZIET

Imp. Bretonne, Rennes, 21-1206. — 2-51. Dépôt légal : 1951, 1^{er} T., 287. T. 900.

PÉRIODIQUE PARAISSANT
TOUS LES DEUX MOIS

MARS-AVRIL 1951
N° 2



Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
J.-M. POUPART. — <i>Un mariage anglo-breton au quinzième siècle</i>	81
Pierre LE ROUX. — <i>Les trois mains rouges du « Harzaz-Breiz »</i>	92
M.-F. DESBRÈRES. — <i>Ernest Hello, ou les intermittences du génie</i>	99
Daniel BERNARD. — <i>Le vrai recteur de l'île de Sein</i>	104
Alain LE GOAZIOU. — <i>Le Père Tanguy (suite)</i>	109
Jos LE DOARÉ. — <i>Le costume breton (suite)</i>	119
H.-M. LHOSTIS. — <i>De Gobinvaou et la Bretagne</i>	130
D' C. LAURENT. — <i>Prénoms bretons et prénoms de Bretagne</i>	132
C. LE MERCIER D'ERM. — <i>Paul Valéry en Bretagne</i>	137
Léon DURREUIL. — <i>Eugène Janvier de la Motte</i>	140
X. X... — <i>E. About et F. Sarcey en Bretagne</i>	146
<i>Le Coin des Fureteurs</i>	155

Abonnement annuel : 500 frs - Le Numéro : 100 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-88 RENNES M. FICHET
3, Rue Paul-Louis-Courier

ONT COLLABORÉ A CE NUMÉRO :

Madame JEANNE-MARIE POUPART, d'origine saintongeaise, agrégée de l'Université, actuellement professeur d'histoire au lycée de la Fontaine, à Paris, a été professeur à Mulhouse, puis à Nancy, où elle a commencé une thèse sur *l'Histoire de l'Art, en Lorraine au XIX^e siècle*. L'ouvrage va paraître prochainement.

Elle a professé également à Marrakech, a visité le sud du Maroc, et a fait paraître, dans les *Cahiers d'Outremer*, une étude sur la grave question de l'eau dans cette ville.

Un séjour en Bretagne lui a fait connaître la personnalité de Jeanne de Navarre. Elle s'y est vivement intéressée et ses recherches à la Bibl. Nat. lui ont permis d'écrire ce que publie la N.R.B.

PIERRE LE ROUX, né en 1874 à Plouëc (Côtes-du-Nord). Ancien élève du Collège de Dinan et du Lycée de Rennes ; étudiant à la Faculté des Lettres de Rennes où il a comme maître pour le celtique J. Loth et G. Dottin ; pensionnaire de la Fondation Thiers de 1898 à 1901, suit les cours de d'Arbois de Jubainville et de Gaidoz. Agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur de lycée, succède, en 1910, à J. Loth comme chargé de cours de celtique à la Faculté des Lettres de Rennes, puis comme professeur titulaire ; doyen de la Faculté en 1944-45, doyen honoraire en octobre 1945.

A consacré la plus grande partie de son activité, en dehors de son enseignement, à la préparation et à la publication de *l'Atlas Linguistique de la Basse-Bretagne* : de 1910 à 1914, puis de 1919 à 1921 a fait des enquêtes dans 77 points différents avec un questionnaire portant sur 1.200 formes différentes. Quatre fascicules de 100 cartes chacun ont paru de 1924 à 1943 ; un cinquième est en préparation. A donné en 1931 une étude détaillée du *Verbe Breton*, morphologie et syntaxe, dont une 2^e édition augmentée paraîtra en 1951 ; a étudié la collection de chansons bretonnes de Penguern et a publié des chansons inédites de cette collection dans les *Annales de Bretagne*.

Articles divers dans la *Revue Celtique*, les *Annales de Bretagne*, *Mélanges*, le *Bulletin de Bibliophilie*.

N° 2

5^e ANNÉE

MARS-AVRIL 1951.

Nouvelle Revue de Bretagne

AMOUR ET POLITIQUE

Un mariage anglo-breton au XV^e siècle

En 1385, Jean IV de Montfort, duc de Bretagne, devenait veuf pour la deuxième fois. Le « plus irritable prince de la chrétienté » par 2 fois avait contracté une alliance anglaise ; sa deuxième femme qui venait de mourir, Jeanne Holland, était la fille adoptive du Prince Noir. C'est assez dire que Jean de Montfort, dans la grande lutte franco-anglaise avait choisi son parti outre-Manche, fidèle en cela aux traditions des Montfort.

En 1385, les hostilités étaient d'ailleurs suspendues entre la France et l'Angleterre. Charles V était mort 5 ans plus tôt et les « princes des fleurs de lys », les oncles du Roi, exerçaient leur quadruple régence. Quelles que fussent leurs convoitises personnelles et leur égoïsme, ils n'étaient point indifférents à la position des pièces maîtresses de l'échiquier anglo-français et ils allaient manœuvrer en cette année 1385 pour attirer vers la France le duc de Bretagne, qui depuis près de 8 ans se détachait de l'Angleterre.

Jean de Montfort avait 46 ans et n'avait pas d'enfants de ses précédents mariages. De nouvelles épousailles s'imposaient donc et il importait, pour la France, que pour la troisième fois, une princesse anglaise ne soit pas Duchesse de Bretagne. Les oncles offrirent au duc Jean la main de leur jeune nièce, Jeanne de Navarre.

I. — La Fiancée

Jeanne de Navarre a 16 ans. Elle est la fille de Charles le Mauvais et vit à la Cour de Pampelune. Elle est fille de France, puisque sa grand-mère était fille de Louis X le Hutin et aurait dû régner si la loi salique ne l'avait interdit. Sa mère, Jeanne de France, est fille de Jean le Bon. C'est elle qui transmet à sa descendance le royaume de Navarre qu'elle tient de sa grand-mère, femme de Philippe IV le Bel. C'est une cour assez sinistre que celle de Pampelune pour une enfant de 16 ans. Certes, le roi Charles, son père, a été célèbre pour sa beauté, sa bravoure, sa culture, si rare chez les princes de son temps. Mais ce père séduisant, dévoré par le démon de l'intrigue, ravagé par la haine des Valois, qui d'après lui, lui ont volé le trône de France, n'a guère permis aux siens de vivre en paix. Ses luttes incessantes contre le roi de France, ses trahisures envers son suzerain, n'ont point été les seuls crimes à le marquer pour l'éternité du surnom de Mauvais.

En effet, on meurt beaucoup à la Cour de Navarre. En 1373, sa femme, la reine Jeanne, est morte fort subitement ; 5 ans plus tard, on chuchote qu'il a voulu empoisonner son fils aîné. Sans se soucier de ces bruits fâcheux que bien d'autres ont précédés, Charles de Navarre négocie avec Jean de Montfort de ténébreuses alliances contre la France, sans se douter que la petite fille de 7 à 8 ans qui grandit à Pampelune sera un jour l'épouse que la politique réserve au duc de Bretagne.

Puis, Charles le Mauvais, dédaigneux de sa réputation détestable, où le poison, la sorcellerie, la félonie, tiennent une place de choix, se heurte de nouveau au roi de France. Et c'est la fin, la défaite, la ruine, avec la confiscation des biens français. Il va mourir en 1387, à l'âge de 55 ans, brûlé vif accidentellement, dépoillé, enfin vaincu, non sans avoir vu le mariage de sa fille avec son vieil allié de Montfort.

Car le duc Jean de Montfort a accepté la main de Jeanne de Navarre, offerte par les puissants Oncles Régents, et, dans l'été de 1386, ses ambassadeurs vont chercher la fiancée.

Une modeste flottille de 3 navires partit du port du Croisic. De nombreux seigneurs étaient à bord et une belle chambre avait été préparée sur le plus beau des trois navires. La « flotte » jeta l'ancre à Bermeo de Biscaye et de là l'ambassade gagna Pampelune.

Mais la fiancée n'était pas prête. Peut-être s'efforçait-elle de reculer le moment de son départ, et quels que fussent les maléfices et les soucis de la cour de Navarre, les préférerait-elle à l'inconnu de la cour de Vannes, à ce fiancé presque quinquagénaire qui l'attendait en Bretagne...

Elle se décida cependant, après 6 semaines de réflexion, que les seigneurs bretons employèrent à visiter la Navarre, et la nouvelle duchesse gagna Capbreton où l'attendait sa flotte. Celle-ci

aborda au Croisic le 6 septembre et, cinq jours plus tard, les noces eurent lieu au beau milieu des marais salants de Guérande, dans la petite chapelle de Saillé.

II. — La Duchesse

Nous ne savons rien de plus sur cette jeune femme de seize ans. Son caractère, sa personnalité, ses traits physiques, nous sont inconnus. C'est plus tard, quand la femme se sera épanouie, que nous devinerons, par ses actes et les chroniqueurs, une originalité et une séduction indéniables, et la gisante de son tombeau de Cantorbury nous apprend qu'elle était belle.

Ce charme commence à opérer très vite sur l'époux plus âgé. Jeanne a eu une dot en se mariant, malgré les terribles difficultés financières du Roi de Navarre. Il a pu donner à sa fille 120.000 écus d'or, versés en monnaie « au coin du Roi de France », et des terres en Avranches, de l'héritage de sa mère. Mais six mois après son mariage, le duc Jean constitue pour sa femme un douaire vraiment ducal : ville et Pays de Nantes, Guérande, la baronnie de Retz. Bientôt d'ailleurs les enfants vont naître à la Cour de Bretagne et affermir la situation de la duchesse. A 19 ans, en 1389, elle met au monde l'héritier tant attendu, puis viendront Arthur, le futur Comte de Richemont, Gilles, Richard, Marie, Blanche et Marguerite et deux bébés mort en bas âge, soit 9 enfants.

Les relations entre la Cour de France et la Bretagne continuent d'être excellentes et sont renforcées par toute une politique matrimoniale. A peine nés, en effet, les bébés princiers de Bretagne sont promis à de grandes alliances. Encore au berceau, la petite Marie de Bretagne est fiancée au duc d'Alençon encore en nourrice et qui devait mourir à la bataille d'Azincourt, et l'héritier, Jean de Bretagne (Pierre au baptême, le nom de Jean fut donné à la Confirmation) devient à 5 ans le gendre du Roi de France.

A vrai dire, sa première fiancée fut Isabelle de France. Mais la politique exigeait bientôt qu'Isabelle, l'aînée des filles de France, devint l'épouse du Roi Richard d'Angleterre. Celui-ci offrait à la France, en cadeau de noces, une trêve de 28 ans, et Isabelle, devenue reine d'Angleterre, à 8 ans passait la Manche pour rejoindre son beau mari de 30 ans qui allait tant aimer « sa petite reine de Windsor ».

A défaut d'Isabelle, la Bretagne acceptait la cadette, Jeanne de France, et les fiançailles étaient célébrées à l'Hôtel Saint-Paul à Paris.

Les guerres franco-anglaises et franco-bretonnes semblaient donc terminées. Cependant, la lutte continua entre Clisson et le duc Jean et ce fut au cours d'une expédition destinée à appuyer Clisson et à punir le duc, que Charles VI devint fou dans la forêt du Mans, Jean de Montfort ne fut plus inquiété.

Après de longues années paisibles, apparut à la Cour de Vannes, en 1399, un royal exilé. Il s'agissait d'Henry de Lancastre, banni

pour 10 ans de la Cour d'Angleterre, à la suite d'une querelle, par son cousin le Roi Richard. Par opposition à Richard qui n'était pas aimé, l'Angleterre entoura de sympathie le départ d'Henry de Lancastre. Son arrivée à la Cour de France fut l'occasion de longues réjouissances. Les régents fêtèrent l'exilé ; le duc de Berri lui offrit même la main de sa fille. Mais le roi Richard fit savoir à Paris que tant de sympathies manifestées à son cousin lui étaient désagréables. Henry de Lancastre ne voulut point créer de difficultés entre les Cours de France et d'Angleterre ; il se souvint avec opportunité que le duc de Bretagne était son oncle par alliance et qu'il était courtois d'aller le saluer.

L'accueil de Vannes ne le céda en rien à celui de Paris. C'est que l'exilé n'était point un homme banal. Il avait couru le monde, avait été un des rares survivants de Nicopolis, avec Jean sans Peur ; il avait visité Venise et Jérusalem, s'était battu avec les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, sur les rives de la Baltique, avec le Maréchal Boucicaut à Constantinople. Dans l'atmosphère enclose de la Cour de Vannes, dans cette ville où la grisaille des murs se confond avec celle du ciel et celle de l'Océan, il apportait le souvenir d'aventures lointaines et prestigieuses ; il était le dernier Croisé de la Chrétienté ; il était aussi le prince malheureux. Nous ne savons point ce que pensa la Duchesse en recevant ce personnage si différent des rudes seigneurs de Bretagne, mais les chroniqueurs laissent entendre que ce prince de 33 ans, veuf depuis 5 ans de Mary de Bohun, de la famille des Comtes d'Hereford qui lui avait donné 4 fils, garda un vif souvenir de la belle duchesse, alors dans l'éclat de ses 30 ans. Et les événements à venir allaient prouver que Jeanne de Navarre avait fait en ce printemps breton de 1399 une durable conquête.

Le duc de Lancastre quitta brusquement la Bretagne en juillet, et, par l'Irlande, rentra en Angleterre par surprise. Et ce fut la Révolution de 1399, Richard emprisonné et déchu, Henry de Lancastre roi à sa place sous le nom d'Henry IV.

À Vannes, cette même année 1399 s'achevait dans l'affliction, puisque le duc Jean mourait à Nantes dans la nuit du 2 décembre. Sa mort fut assez subite pour que l'on parlât de « maléfices ». Un prêtre fut emprisonné sous la redoutable accusation de sorcellerie. Mais aucune preuve ne put être invoquée contre lui, il fut libéré et le duc Jean fut enseveli dans la cathédrale de Nantes où sa veuve, dont l'attitude fut jugée d'une parfaite dignité, lui fit élever plus tard un tombeau de marbre où le défunt est représenté en armure, « avec une grande moustache tombante et un air martial ».

La vie conjugale du duc et de la duchesse avait été édifiante. La fille du Mauvais avait su apaiser et dominer son irascible époux.

III. — La Régente

La mort subite de celui-ci allait lui donner une importance nouvelle. Un codicille au testament de Jean IV faisait état de

l'estime dans laquelle il tenait sa femme, « notre très chère et très aimée compagne », lui confiait la Régence du duché de Bretagne, dont le jeune duc avait 12 ans.

Les premières années de la Régence furent calmes. La Bretagne, comme la France, est en paix avec l'Angleterre ; la duchesse gouverne avec sagesse. Mais brusquement, après des négociations secrètes dont les archives bretonnes n'ont gardé aucune trace, la régente annonça son mariage avec le Roi d'Angleterre. Henry IV n'avait point oublié la belle duchesse qui l'avait accueilli à Vannes. Les chroniqueurs, méchantes langues, laissent entendre que le roi Henry n'était sans doute point insensible à l'attrait du beau douaire de sa future épouse. Peut-être voyait-il plus loin encore. Ce mariage ne serait-il pas un moyen habile de mettre la Bretagne sous la domination anglaise ? Le jeune duc Jean ne subirait-il pas longtemps l'influence maternelle, et celle-ci ne serait-elle pas inspirée par la politique anglaise ? Toutes ces pensées furent probablement celles d'Henry IV, mais il ne reste pas moins certain que ces savantes combinaisons matrimoniales et politiques eurent comme point de départ l'impression profonde produite par une jeune femme, dont la beauté se doublait d'une personnalité, sur un prince qui allait conquérir un trône. Deux amoureux peut-être et aussi deux ambitieux. Les chroniqueurs bretons excusent joliment leur duchesse de n'être point restée insensible aux prestiges d'une couronne, et, pour elle, de les avoir abandonnés pour toujours. Peut-être même les Bretons furent-ils flattés du choix d'Henry IV. Car en ces temps de rudesse, la jeunesse d'une femme était chose éphémère ; il est à peu près unique dans l'histoire de ce temps-là qu'une couronne ait été offerte à une veuve de 32 ans. La première veuve qui se soit assise sur le trône d'Angleterre, remarquent, sans chaleur, les historiens anglais. C'est donc à une reine de 8 ans qu'allait succéder cette matrone, mère de 9 enfants.

Au cours de ces ultimes négociations qui précédèrent ses secondes noces, Jeanne de Navarre se révèle femme de tête. Il lui faut obtenir pour son mariage une dispense du Pape, car elle est parente d'Henry au 4^e degré. N'est-il pas l'arrière petit-fils d'Isabelle de France, la fille de Philippe le Bel ? Mais à quel Pape demander cette dispense ? Le Schisme, en effet, déchire la chrétienté. Si Boniface, le Pape de Rome, est reconnu par l'Angleterre, Benoît XIII, le Pape d'Avignon, est le pontife des Français, des Bretons et même des Navarrais. C'est le terrible Pierre de Luna, aragonais violent et inflexible, dont l'archevêque de Reims disait « qu'on voyait bien qu'il était du pays des bonnes mules. »

En la circonstance, l'Aragonais fut joué par la Navarraise, car Jeanne fut assez rouée pour lui demander une dispense, sans désigner plus nettement le cousin qu'elle allait épouser. Tous les princes de la chrétienté étaient alors plus ou moins proches parents. Benoît XIII ne soupçonna pas qu'il autorisait ainsi le mariage avec un « Schismatique ». Ce fut le cardinal de Pam-

pelune et non un prélat breton, qui transmit le 20 mars 1402 l'autorisation demandée. A l'heure des secrets, la duchesse se rappelait qu'elle était navarraise.

Plus tard, lorsque le mariage fut révélé, elle souhaita avoir la conscience parfaitement en repos et sollicita du Pape l'autorisation de vivre « parmi les Schismatiques ». Une deuxième fois, le terrible Pape obtempéra.

Le mariage anglo-breton ne fut connu à la cour de France qu'au milieu de l'été 1402. Il avait eu lieu par procuration 3 mois plus tôt, le 3 avril 1402 à Eltham. La duchesse était représentée par son envoyé Antoine Ricze qui apportait une missive écrite en français et signée superbement : « Jeanne, fille du Roi de Navarre, duchesse de Bretagne. » Et c'est au doigt d'Antoine Ricze que le roi Henry passa l'anneau nuptial. A partir de ce jour, les archives anglaises désignent Jeanne comme reine d'Angleterre, bien qu'elle réside toujours en Bretagne.

Il semble bien qu'elle ait voulu mettre la Cour de France devant le fait accompli et qu'elle ait protégé par le secret une union que le Roi de France aurait vue avec déplaisir. Français et Bretons chuchotèrent alors qu'elle avait espéré passer en Angleterre en emmenant ses fils et offrir ainsi au nouvel époux ce cadeau de noces prestigieux : la Bretagne et son duc.

En réalité, Jeanne de Navarre ne mit aucune hâte à quitter la Bretagne, ce qui réduisit à néant ces calomnies. La Cour de France, enfin informée, se posait pour la seconde fois la question de la Régence.

La France envisagea un instant celle d'Olivier de Clisson, qui avait, six mois plus tôt, armé chevalier le duc Jean IV, mais les Clisson étaient alliés aux Penthievre. Allait-on laisser à ceux-ci un droit de regard sur des enfants Montfort ? La Bretagne déjà s'alarmait, lorsque finalement Charles VI désignait comme tuteur son Oncle, Philippe de Bourgogne, « sans lien avec la Bretagne ».

Le duc Philippe tenait par dessus tout à la paix avec l'Angleterre, favorable au commerce de ses Flandres. Il ne fallait donc pas heurter la Reine d'Angleterre en lui retirant brutalement ses fils. Il ne fallait pas non plus indisposer les sourcilleux seigneurs bretons, en ayant l'air, sous le couvert d'une régence, d'annexer à la France le duché de Bretagne. Mais l'habileté du duc de Bourgogne se riait des difficultés diplomatiques. Il vint à Nantes voir son pupille à l'automne de 1402. Il fit tomber une pluie de présents sur la nouvelle reine. Celle-ci, ainsi « encouragée », nous dit-on, remit le duc et ses frères à leur tuteur et le 3 décembre, il repartit pour Paris avec Jean V et ses deux petits frères, Arthur et Gilles, si petits « qu'ils pouvaient à peine se tenir à cheval », nous dit le chroniqueur breton avec attendrissement. L'Angleterre, elle, enlevait la Duchesse et ses filles.

Seul, un bébé, Richard, restait en nourrice à Suscinio, à la garde du duché ; il était le dernier prince breton qui n'eût point

abandonné la Bretagne dont l'Angleterre et la France venaient de se partager la famille ducale.

IV. — La Reine

La Reine d'Angleterre quitta Nantes pour le port de Camaret, à l'extrémité de la presqu'île de Crozon, où croisait la flotte anglaise. Elle s'embarqua le 13 janvier 1403, « le soleil couché », mais la mer fut mauvaise et après avoir été ballotée pendant 5 jours et 5 nuits d'hiver sur l'océan déchainé, elle débarqua non à Southampton, comme il avait été prévu avant la tempête, mais sur les côtes de Cornouailles.

Le roi Henry vint de Windsor où il résidait, et rencontra sa nouvelle épouse à Winchester. Il lui apportait de riches présents de noces, dont une robe tissée d'or. C'est à Winchester que le mariage fut célébré en grande pompe le 7 février.

Jeanne de Navarre, Joanna pour les Anglais, fut ensuite couronnée à Westmister, le 26 février, avec un appareil inhabituel. La miniature d'un manuscrit contemporain représente la scène du couronnement. La Souveraine, encore charmante, porte le sceptre et le globe, ce qui n'était pas habituel pour les épouses royales.

Comme elle avait charmé le premier époux, Jeanne de Navarre allait dominer le second. Mais les rapports entre l'Angleterre et la Bretagne furent mauvais au lendemain même du mariage. Les Anglais reprochèrent à leur nouvelle reine que la flotte bretonne alliée à la flotte française, fut venue ravager les côtes anglaises.

Cependant, le duc Jean V ayant atteint l'âge de la majorité, c'est-à-dire 14 ans, fut ramené en Bretagne, comme l'avait solennellement promis son tuteur. Un de ses premiers actes fut de rappeler ses sœurs d'Angleterre et les princesses durent obéir au nouveau chef de la famille ducale. Leur établissement en dépendait. En effet, le duc Jean mariait ses sœurs dès leur retour en Bretagne et c'est par le mariage de l'aînée, Blanche, avec Jean d'Armagnac, que la Bretagne entra dans le parti d'Orléans qui allait s'opposer bientôt au parti de Bourgogne. Il est vrai que les Bourgogne avaient eu la malencontreuse idée de s'unir par mariage à une Penthievre, ce qu'un Montfort ne pouvait pardonner. Son autre sœur devait mourir le jour même de son mariage avec Alain de Rohan.

Le duc eut des rapports difficiles avec son beau-père le roi d'Angleterre, au sujet de la dot de la nouvelle reine qu'il ne voulut point donner. Il céda pour le « gros » douaire, mais là se borna sa générosité.

Jeanne de Navarre eut besoin de toute son habileté pour rétablir la bonne entente entre son fils et son mari. Elle y réussit parfaitement, à son habitude, et en 1407, obtint une trêve entre l'Angleterre et la Bretagne. Les relations épistolaires entre les deux princes étaient excellentes. « Our dearest son », écrivait Henry IV,

et le duc répondait : « Notre très chère mère, la Reine d'Angleterre, a plusieurs fois signifié son désir qu'une bonne amitié subsiste entre notre très redouté lord et père et nous... »

Après avoir remis son fils et son duché en mains françaises, la reine Jeanne s'efforçait d'établir la paix entre la Bretagne et l'Angleterre. Elle faillit même trop bien réussir car les Bretons accusèrent bientôt le duc Jean d'anglophilie, lui reprochant notamment d'avoir obtenu avec l'appui de sa mère, l'aide d'une flotte anglaise pour assiéger les possessions de Penthievre.

« Prostration au pied de l'Angleterre », dirent les Bretons, et celle qui prit alors le parti de la France fut la jeune duchesse, la fille de Charles VI. Son mari, furieux de son intervention, s'emporta jusqu'à la frapper. Mais il renonça à l'aide anglaise et à la lutte contre les Penthievre.

La Bretagne, convoitée par les deux puissances en guerre, ayant des représentants dans chaque camp, louvoyait comme elle le pouvait, parfois non sans bonheur, au milieu des pires difficultés, mais la France était le plus souvent celle qui jouait gagnante sur l'échiquier breton.

La Reine Jeanne reçut souvent la visite de ses fils. Arthur, fait Comte de Richemont par Henry IV, vint plusieurs fois en Angleterre. Gilles, lord of Chanton, y mourut en 1412. Mais si les liens familiaux subsistent, si la Reine a conquis l'affection et l'estime de roi, elle ne paraît pas avoir obtenu la sympathie de ses nouveaux sujets.

Cette femme séduisante, à qui personne n'avait jusqu'alors résisté, se heurta à la froideur et à la méfiance britanniques et elle ne put les vaincre.

Les premières difficultés entre elle et son peuple naquirent de sordides questions d'argent.

Il est vrai que le royaume d'Angleterre, appauvri par les guerres, vivait des heures très dures et connaissait même la détresse financière. Aussi y eut-il de nombreux heurts entre le souverain, très épris, qui voulait combler sa femme, et le Parlement, très pointilleux sur les questions d'argent. Plusieurs fois, il s'intéressa de très près aux finances de la Reine et fit des observations : « que la reine paie ses voyages, qu'elle les rembourse à la Maison du Roi, comme le faisait la Reine Philippa... » Il faut aussi que la Maison de la Reine soit allégée : « Que toute personne bretonne, française... navarraise, soit renvoyée du palais royal... sauf les deux filles de la Reine... » Néanmoins, le Parlemente autorise Jeanne de Navarre à garder auprès d'elle « une nurse pour les princesses, un blanchisseur, une blanchisseuse, un cuisinier bretons. » (rôles du Parlement).

Il aurait été plus sage, disaient les Anglais, de renvoyer tout le monde, ce qui aurait évité à la Reine l'humiliation de voir le Parlement s'intéresser continuellement à ses dépenses.

Le Roi paraît s'incliner toujours devant les décisions du Par-

lement, mais il n'en fait qu'à sa tête et cherche toujours à combler davantage une épouse très aimée. Il réclame au Parlement et fait accepter pour elle un revenu de 10.000 marks qui viennent s'ajouter aux revenus de son domaine breton. Lors de la conspiration de Percy, les biens de celui-ci sont confisqués et donnés à la Reine. Les Anglais parlent des biens énormes de cette dernière et dès lors, est née la réputation d'avarice qui s'attacha au nom de Jeanne de Navarre et augmenta son impopularité née de ses sympathies françaises.

Elle devait en outre connaître des soucis d'un autre ordre, alors que son long règne breton avait été si calme. Le roi d'Angleterre s'avisait d'être jaloux de son cousin, le duc d'York, qui dédiait à la Reine des stances amoureuses. Edouard d'York paya de trois mois de prison le crime d'avoir trouvé encore belle sa royale cousine.

Mais le Roi d'Angleterre, dont la santé avait toujours été précaire, voyait ses maux s'aggraver. On chuchotait qu'il était lépreux et il ne sortait presque plus. En fait, il paraît avoir été atteint d'un cancer de la face. Il fut frappé brutalement d'une attaque « d'apoplexie », alors qu'il priait à l'Abbaye de Westminster. Transporté chez l'Abbé, il reprit conscience et demanda où il était. On lui dit « dans la chambre de Jérusalem », du nom des tapisseries qui décoraient la pièce. Il referma les yeux, vaincu, car on lui avait prédit qu'il mourrait à Jérusalem... Il y avait loin de cette mort sans gloire à celle dont il avait pu rêver dans les murs de la ville sainte reconquise. Mais le Croisé mourait dans l'ombre de Jérusalem. C'était le 20 mars 1417. Il avait 47 ans.

V. — La Douairière

La Reine ne mourra que beaucoup plus tard, en 1438. Mais il lui reste encore à vivre les années les plus dramatiques d'une vie bien remplie.

Ses rapports avec le jeune roi d'Angleterre, son beau-fils, paraissent d'abord excellents. Elle semble même avoir été régente en l'absence d'Henry VI, alors en France. Elle fait célébrer avec éclat, à Londres, la victoire d'Azincourt, où, cependant, son gendre, le duc d'Alençon, vient de trouver la mort. Son frère, Charles de Navarre, y est mortellement blessé, son fils Arthur fait prisonnier. Car les Bretons avaient combattu du côté français et Arthur est considéré en vassal traître à son suzerain, le roi d'Angleterre, qui lui avait donné le comté de Richemont. Amené captif en Angleterre, sa mère ne le vit qu'une seule fois au milieu d'une nombreuse réunion. Elle ne l'avait pas vu depuis plus de 10 ans. Bientôt d'ailleurs, la mère et le fils seront captifs, chacun dans une prison anglaise. En effet, si en 1417, un nouveau traité est conclu entre la Bretagne et l'Angleterre, « à la prière de Joanna » dit Henry V, la situation de la Reine douairière devient brusquement tragique.

En l'absence du Roi, alors en France, le Régent, duc de Bedford,

fait emprisonner la Reine Jeanne en 1419. Que lui reproche-t-on ? D'obscures, très obscures accusations de sorcellerie furent portées contre elle et jamais vraiment éclaircies. On semblait reprendre contre la fille les accusations qui avaient servi jadis à vouer à la malédiction publique son père Charles le Mauvais. Le principal accusateur de la Reine est son confesseur John Randolf. Il dénonce sa pénitente au Roi, et, pour cela, fait le voyage de Normandie. Ce Randolf mourut étranglé au cours d'une querelle et avec lui disparurent les détails de l'accusation.

S'agissait-il d'une machination destinée à perdre dans l'esprit du Roi et des Anglais une princesse restée française de cœur ? C'est possible. Il est possible aussi que les grands biens de la Reine douairière aient eu une attraction certaine sur cette cour besogneuse.

Jeanne de Navarre fut emprisonnée 4 ans à Pevensey (sur la côte du Sussex), privée d'argent, de ses serviteurs, servie par ses geôliers ; ses biens furent confisqués et donnés à la nouvelle reine Catherine de France, la fille d'Isabeau de Bavière. Nul ne défendit la prisonnière ; les rapports avec la Bretagne étaient alors rompus. Elle ne sortit de prison que lorsque son beau-fils, sentant la mort venir, envoya de France l'ordre formel de la libérer, le 13 juillet 1422. Ce qui ressemble plus à un remords qu'à une conviction bien établie d'innocence. Le Roi mourut le 31 août à 33 ans, et la reine Jeanne était libre.

Elle ne paraît pas avoir voulu quitter ce pays où elle n'avait jamais été vraiment heureuse. Elle passa beaucoup de temps à récupérer les propriétés de son douaire dispersées. Un de ses petits-fils, Gilles de Bretagne, était élevé avec le petit roi Henry VI qui l'aimait beaucoup, ce qui lui valut d'être appelé « l'Anglais » et d'être fort mal vu des Bretons lorsqu'il retourna en Bretagne à la mort de sa grand-mère.

La reine Jeanne mourut le 9 juillet 1438. La même année, disent les chroniqueurs, moururent tous les lions de la Tour, « ce qui ne s'était jamais vu ». Elle devait avoir 70 ans et fut enterrée dans la cathédrale de Canterbury où on peut voir sa statue tombale d'albâtre polychrome.

Tel fut le destin de cette princesse qui fut non seulement belle, mais habile. Elle sut obtenir l'estime et l'affection des Bretons, conquérir un trône à l'âge où les femmes de son temps entraient dans la vieillesse.

Femme de tête, séduisante, diplomate, voulant concilier les inconciliables et y arrivant très souvent, elle échoua néanmoins dans son royaume des brumes.

A part le Roi qui l'y avait amenée, elle ne sut pas s'y faire aimer. On sut créer autour d'elle une légende de superstitieuse terreur, rappeler à son peuple qu'elle était fille d'un prince maudit et quelque peu sorcière elle-même.

Dans la vie de Jeanne de Navarre, le chapitre anglais est trop différent des autres pour ne pas soupçonner la machination, ne pas y voir la rançon dont la princesse dut payer en terre anglaise le fait d'être restée toute sa vie, de cœur et d'âme, « princesse des fleurs de lis ».

Jeanne-Marie POUPART.

BIBLIOGRAPHIE

- FONSSAGRIVES (Colonel). — *Jeanne de France, duchesse de Bretagne* (Vannes 1921).
 — *Le Tombeau de Jean IV* (Vannes 1922).
 — *Les 3 femmes de Jean IV* (Vannes 1923).
 FROISSANT. — *Chroniques*.
 DE LABORDERIE. — *Histoire de Bretagne 1896* (6 vol.).
 — *Le règne de Jean IV*.
 — *La jeunesse de Jean V*.
 LOMINEAU (Dom). — *Histoire de Bretagne* (1707 Paris).
 MORICE (Dom). — *Histoire de Bretagne et Preuves pour servir à l'Histoire de Bretagne* (Paris 1744).
 MOUSTRELET. — *Chroniques*.
 POCQUET DU HAUT-JUSSÉ. — *Les séjours de Philippe de Bourgogne en Bretagne* (s. date).
 STRICKLANDS (Agnès). — *Queens of England* (London 1841, 4 vol.).
 SECOURSSE. — *Mémoires pour servir à l'Histoire de Charles-le-Mauvais* (Paris 1758).
 WYLIE. — *History of England under Henry the fourth* (1854-1898).



An Tri Manac'h Ruz

Les Trois Moines Rouges, du "Barzaz-Breiz"

DE LA VILLEMARQUÉ aurait voulu faire du *Barzaz-Breiz* une « Histoire poétique de la Bretagne » ; s'il a inventé en grande partie quelques-unes des pièces de son recueil, il a surtout utilisé les chansons populaires, en les retouchant, en y ajoutant des détails qui permettaient de les attribuer, plus justement, croyait-il, à une époque lointaine. Il a pu ainsi offrir à ses lecteurs émerveillés des chants où se retrouvaient des souvenirs des Gaulois, des Druides, d'Arthur, de Merlin, de Nomenoë, de Morvan Lez-Breiz, d'Alain Barbe-Torte, d'Héloïse et d'Abélard, noms prestigieux totalement ignorés du peuple. C'est ainsi qu'il a fait une place aux Templiers, les chargeant d'un crime que les chansons populaires attribuaient à des moines Jacobins ; en réalité ces moines étaient des Carmes, et l'événement eut lieu à Marseille dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

♦ ♦ ♦

Le sujet de la pièce *An Tri Manac'h Ruz* est le suivant : trois moines, l'épée au côté, sur des chevaux bardés de fer, enlèvent et séquestrent une jeune fille, Catherine Moal, dans leur couvent, près de Quimper ; quand elle est sur le point d'être mère, ne tenant aucun compte de sa prière de lui donner l'extrême-onction, et de baptiser son enfant, ils la tuent et l'enterrent de nuit sous le maître-autel de l'église de la Commanderie. Un pauvre chevalier qui cherchait un refuge voit de la lumière dans l'église, et regardant par le trou de la serrure, est le témoin terrifié du crime. Il prévient le comte évêque ; on retire la jeune femme de sa fosse, on trouve son enfant endormi sur son sein ; après trois jours et trois nuits passés par l'évêque en prière, l'enfant ouvre les yeux, et marche droit aux trois moines, les désignant comme les assassins ; ils sont brûlés vifs et leurs cendres jetées au vent.

Dans l'argument qui précède la pièce, La Villemarqué suppose qu'il s'agit de Templiers d'une Commanderie dont on voit les ruines aux

(1) *Barzaz-Breiz*, 1^{re} édition (1839), tome I, p. 150. Le texte de cette chanson dans les éditions suivantes ne diffère de celui de la première que par quelques modifications de formes et par les corrections de fautes grossières de mutations : *eur c'houlplat* une chanson (thé chapelat, son chapelet) ; *ruz (ru)* ; *krena (kreno)* ; *o welet (o guelet)* ; *he beh (hé wé)* ; *he c'haste (hé gaste)*, etc. Ce fut là, évidemment, le travail de révision de l'abbé Henry entre 1839 et 1845.

portes de Quimper, et que le fait relaté arriva sous l'épiscopat d'Alain Morel, évêque de Quimper de 1290 à 1321.

Dans ses *Gwerzïou Breiz-Izel*, tome I, p. 272 et sq., Luzel a donné deux versions d'une chanson intitulée : *An daou vanac'h hag ar plac'hik iaouank*, les deux moines et la jeune fille ; l'une a été recueillie à Keramborgne en 1849, l'autre à Pleubian en 1861 ; le fonds du récit est le même que dans le *Barzaz-Breiz* ; deux moines, Jacobins, séquestrent la jeune Françoise, au couvent de St François, dans la ville de Rudon, ou Rudonou, la tuent, l'enterrent avec l'enfant qu'elle porte, dans la chapelle du couvent ; un témoin du crime, réfugié dans la chapelle, jeune clerc dans l'une des versions, mendiant dans l'autre, les dénonce. On fait sortir du couvent tous les moines en procession, ce qui permet au témoin de désigner les deux coupables, qui sont brûlés. La collection Penguern (2) a possédé, d'après les tables dressées par Penguern et restées dans la collection, plusieurs versions de cette chanson ; mais la plupart, comme beaucoup d'autres pièces, ont disparu après la dispersion de la Collection. Il n'est resté au tome 89, p. 239, qu'un fragment de 17 vers, intitulé *Jacobin Redon (menec'h ru)*, chanté à Taulé le 22 janvier 1851 par Moris Follezour, un des chanteurs attirés de Penguern. Une jeune fille de *Ridon*, Françoise, est séquestrée par deux Jacobins dans le couvent de St François ; le fragment ne mentionne que l'enlèvement, et l'ultime prière de la victime, demandant l'extrême-onction et le baptême de son enfant. C'est très nettement une version analogue aux deux précédentes. Ajoutons ce distique isolé du tome 93, p. 60 :

Ar menec'h ru zo potret skoem (vif, éveillé)

Ag o c'hleseger a zo lem.

Les moines rouges sont des garçons délorés

Et leurs épées sont bien aiguisées.

La Collection de chansons bretonnes de M^{me} de St-Prix (3) contient aussi une chanson dont le titre primitif était : *ar Menec'h*, les Moines ; une autre main, d'une autre encre, a ajouté au titre : *« ru, le moine rouge »* [sic], et, en marge, la note suivante : « très vieille ballade, car le moine est un templier cette ballade doit dater du XIV^e siècle. » Ces additions ont été certainement inspirées par de La Villemarqué ou par la lecture du *Barzaz-Breiz*. Mais le texte lui-même est bien d'un auteur populaire, sans aucune tentative de vieillissement historique. C'est le remaniement assez maladroit, d'un chanteur qui a voulu faire œuvre nouvelle et copieuse, en usant d'un mètre nouveau, 8 et 7 syllabes au lieu de 13, sur un air nouveau. Avec une foule de détails sans grand intérêt, il a réussi à aligner 232 vers. Des moines rouges, Jacobins, du couvent de Saint-François, récemment bâti « sur le chemin de Cléder ou de... Rome », séquestrent une jeune fille, Françoise ; au bout de quelques mois, par peur de la visite du « général », ils décident de la tuer et de l'enterrer de nuit dans l'église ; nulle mention de sa grossesse, sauf peut-être quand elle s'écrie au moment de mourir : « en voici un baptême ! » Un jeune clerc, qui a cherché un abri pour

(2) Collection Penguern, Bibliothèque Nationale, Fonds Celtique, n^{os} 89 à 95 et 111, 112. Voir sur cette collection Abbé BATANT, Luzel, p. 205 et sq.

(3) Actuellement en la possession de M^{me} de Boisanger ; voir Abbé BATANT, op. cit., p. XIX et 213 ; je dois au regretté J. Olivier une copie de ces chansons. Le tome 92 de la collection Penguern contient un certain nombre de pièces de M^{me} de St-Prix ; de Penguern avait copié la collection entière, comme le prouve la table qui figure encore à la page 1 du tome 92 ; la chanson qui nous occupe a disparu avec quelques autres.

la nuit dans l'église, assiste au crime et le dénonce au gouverneur. On fait sortir les moines en procession ; les coupables sont reconnus : ce sont le Père Ollivier, qui tenait le couteau, et le Père Jacques (4). Ils sont jetés dans une basse-fosse.

Donc entre 1820 et 1861 quatre versions authentiquement populaires, recueillies en des localités différentes, concordent sur bien des points : les meurtriers sont deux Jacobins du couvent de Saint-François ; la ville est *Redon*, *Ridon*, *Rudonou* ou n'est pas nommée ; il n'est question ni d'épées (rien ne prouve que le distique cité appartienne à une version de cette chanson) ni de chevaux bardés de fer, ni de l'évêque comte de Quimper, ni de la désignation merveilleuse des assassins par un enfant à peine né. Mais, en faisant des Jacobins des Templiers, de La Villemarqué faisait remonter la chanson au XIII^e ou au XIV^e siècle.

Si nous ne connaissions que les versions de Luzel, on pourrait croire que rien n'autorisait à voir dans les moines de la chanson des Templiers. Mais M^{me} de Saint-Prix (1789-1869) avait commencé vers 1820 à recueillir des chansons populaires et les avait communiquées à de La Villemarqué (5) ; et dans sa version de notre chanson, les moines, quoique Jacobins, sont aussi qualifiés de moines rouges ; si l'on ajoute que de La Villemarqué a pu connaître le distique cité, parlant de leurs épées, on conçoit que son imagination ait pu se donner carrière. A vrai dire, s'il n'est pas absolument impossible que l'expression « moines rouges » remonte aux Templiers, ce serait sans doute avec le sens défavorable de « mauvais moines » ; ce n'est pas le cas dans cette chanson, où *menech'n* s'applique à tous les moines du couvent.

On voit combien il est regrettable que l'on ne puisse pas consulter les très nombreuses versions que de La Villemarqué dit avoir eues à sa disposition ; certaines d'entre elles, inconnues par ailleurs, peuvent contenir des détails qu'on a attribués à l'invention de l'auteur.

Mon intention, dans cet article, étant surtout de montrer la source française de cette chanson, je ne ferai pas ici la comparaison détaillée de ces diverses versions. Je me bornerai à quelques remarques.

Si le fonds de ces chants populaires est le même, on trouve cependant dans ce qui nous a été conservé trace de variantes intéressantes, mais presque effacées. Dans la version de Penguern la jeune fille va tous les jours à la messe au couvent de Saint-François « pour demander mal à son beau-père qui fait la vie dure à sa mère » ; dans une des variantes données par Luzel le père de la jeune fille dit qu'il eût été « mis en morceaux » si l'on n'avait pas retrouvé sa fille, dont on lui reprochait la disparition ; dans la version de M^{me} de Saint-Prix c'est la belle-mère qui a été inquiétée. Un trait curieux dans l'une des versions est le cynisme de l'un des moines, qui après avoir semblé se repentir se vante d'avoir mis à mal nombre de jeunes filles, et dit qu'il n'a aucun « scrupule » (remords ? crainte ?) en allant de l'autre côté ; même fanterie cynique dans la version de Penguern : les moines disent à la jeune fille qu'elle est la neuvième à être ainsi traitée, « ce qui fait dix-huit victimes ». Ce sont là des additions de chanteurs, comme aussi les curieuses réflexions de la version de Pleubian : « Maintenant que le moine est mort, les maris pourront — Porter son deuil (s'en réjouir) parce qu'ils seront délivrés de lui. — Et pourtant les femmes sont,

(4) Je traduis ainsi *Per Ollier* et *Per Jacques* du ms. (dans une variante de Luzel le Père Ollivier (*an tad Ollier*) est aussi l'homme au couteau). Ce simple détail trahit l'origine française.

(5) Abbé BAYANV, *Luzel*, p. 208 ; A. LE BRAZ, *Foreteur Breton*, fév.-mars 1912, p. 95.

dit-on, désolées. — Et regrettent l'heure où fut consumé le moine, le paillard. »

Tout ce que nous avons vu au sujet de ces différentes versions est un exemple frappant des altérations que peut subir un chant à partir de la donnée première ; un chanteur caustique du pays de Tréguier y a ajouté quelques couplets satiriques qui cadrent mal avec le ton général de la complainte ; un autre y a introduit une animosité de beau-père ou de belle-mère, trait fréquent dans les chansons populaires, un autre le cynisme des coupables devant le châtement, ce qui n'est pas rare ; un autre a tout remanié, s'écartant sur plusieurs points de la première version ; enfin un lettré, cherchant les traces d'un lointain passé, a ajouté, avec quelques détails nécessaires pour justifier ses suppositions, un fait merveilleux en faisant désigner les meurtriers par un nouveau-né. On ne peut contester au poète, populaire ou lettré, le droit de modifier son sujet ; mais on ne peut approuver qu'il donne comme document populaire une pièce qu'il a retouchée.

Je crois pouvoir maintenant montrer d'où est sortie cette chanson.

♦ ♦ ♦

Parmi les personnes de toutes conditions arrêtées en 1678 et impliquées dans l'*Affaire des poisons* (6), figure au premier rang une bande dont les membres, tout en cherchant ou en prétendant posséder la pierre philosophale, distillaient surtout des substances vénéneuses et fabriquaient des poisons violents. Les trois principaux membres de cette bande, arrêtés avec leurs domestiques et « tous papiers, drogues et herbes », furent Louis de Vanens, né à Aix vers 1647 (7), le Comte de Bachimont, originaire de l'Artois, et sa femme, tous deux âgés d'une cinquantaine d'années (8). Les interrogatoires révélèrent que le chef de la bande, sous les noms d'emprunt de l'*Auteur*, l'*Inconnu*, le *Chevalier*, *Boineau*, était Chasteuil, capitaine major au régiment de la Croix-Blanche du duc de Savoie ; c'était lui « l'Auteur, celui dont Vanens disait avoir tiré la pierre et l'huile qui devaient convertir le cuivre en or. » Entre autres nombreux empoisonnements que révèle toute la procédure, celui du duc de Savoie, que servait Chasteuil, ne fait aucun doute ; le duc tomba malade le 3 juin 1675 et mourut le 12 avec tous les symptômes d'un empoisonnement. Vanens, Bachimont et sa femme se trouvaient à Turin où ils étaient venus retrouver Chasteuil ; ils quit-

(6) RAVASSON, *Les Archives de la Bastille*, tomes IV-VII, Paris, 1870 et sq. ; FENCK-BRENTANO, *Le drame des Poisons*, Paris, 1899 ; MORERI, *Grand Dictionnaire historique*, 1686 et 1759 ; TAMIZEY DE LAMROQUE, *Lettres inédites de François de Galup-Chasteuil*, suivies d'une Notice généalogique sur la famille de Galup-Chasteuil, par le marquis de Boisgollin, Digne, 1890 ; ROUX-ALPHÉRAU, *Les Ruas d'Aix*, 1846 ; d'HATZEL, *Histoire de la Ville d'Aix*, Aix, 1882-1892.

(7) Louis de Vanens était l'un des familiers de M^{me} de Montespan, et lui aurait fait connaître la Voisin, la fameuse sorcière empoisonneuse. Il resta emprisonné jusqu'à sa mort, en 1691.

(8) M^{me} de Bachimont était la fille d'un Conseiller au Parlement de Bretagne, Paul Hay, comte de Coeslan ; l'ordre de Louvois du 9 mai 1678 à l'intendant de Lyon d'arrêter Bachimont et sa femme disait « qu'elle était femme en premières nocces du nommé le sieur du Plessis-au-Chat, gentilhomme de Bretagne avec qui elle vivait séparée, et était en commerce avec Bachimont ; elle était en mauvaise réputation, et il y a eu quelque bruit de fausse monnaie et de quelque chose d'extraordinaire en la maladie dont son premier mari est mort ; on dit même qu'elle a été au Parlement [de Bretagne] en danger d'être condamnée à mort pour d'autres crimes ». Son frère s'était fait recevoir Conseiller à la place de son père au moyen de pièces du roi faussées ; sa sœur avait épousé Charles-Louis de Simiane, dont le fils épousa Pauline de Geignan.

tèrent précipitamment la ville le 10 ; Chasteuil aurait touché pour sa part 40.000 livres ; il aurait alors cherché à empoisonner Vanens, d'après les dires de celui-ci ; et il est possible que Vanens se soit vengé « d'une main plus sûre » en 1677 : Chasteuil en effet était mort opportunément avant l'arrestation de ses complices.

Dans sa déposition du 27 juin 1678, Bachimont fit la déclaration suivante : « Vanens étant à Paris lui a dit en présence de Chaboisière (9) que Chastuel (10) étant prieur des Carmes du couvent de Marseille, il aurait abusé d'une fille qu'il retenait dans sa cellule, laquelle étant devenue grosse, il l'aurait assassinée et enterrée la nuit dedans leur église, assisté de Laroche (11), qui était alors frère dans le couvent. Ce qui ayant été découvert par un pèlerin qui était couché dans l'église, Chastuel fut fait prisonnier et Laroche se sauva. Le procès fut fait et parfait, et Chastuel conduit au supplice, et entrant dans la place où il devait être exécuté, Vanens, assisté de plusieurs de ses amis, le tira d'entre les mains de l'exécuteur. » La comtesse de Bachimont fait le même récit : « Vanens lui a dit que Chastuel avait été provincial ou gardien des Carmes (12) à Marseille... Vanens qui se disait lieutenant de galère amassa dix ou douze soldats avec lesquels il le délivra (13). » On voit que c'est exactement la donnée de la chanson bretonne, sauf le dénouement qui ne pouvait convenir à une complainte : il fallait que les coupables fussent châtiés.

Quel était donc au juste de Chasteuil ? C'est une figure assez extraordinaire pour que nous nous y arrêtions.

François Galaup de Chasteuil appartenait à une famille fort connue, établie à Aix, à laquelle les dictionnaires historiques, depuis *Le Grand Dictionnaire historique* de Moreri, jusqu'à la *Grande Encyclopédie* et les *Larousse*, ont consacré des notices biographiques assez détaillées. « Peu de familles ont fait autant d'honneur à la ville d'Aix, et ont aussi bien mérité de la République des Lettres », dit Roux-Alphéran dans *Les Rues d'Aix*. On peut résumer ainsi les notices qui concernent notre personnage, toutes ignorant l'affaire du Couvent des Carmes. Né à Aix en 1625, fils d'un Procureur général de la Chambre des Comptes d'Aix, François Galaup de Chasteuil devient docteur en droit ; en 1644 il prit du service à Malte sous le grand maître Lascaris, qui lui accorda la croix d'honneur. Il devint ensuite capitaine des gardes du grand Condé, et revint à Aix quand celui-ci passa à l'étranger ; il fut impliqué avec ses frères dans les poursuites faites après la sédition d'Aix de février 1659, dirigée contre le président d'Oppède, et en réalité contre Mazarin ; l'aîné des Chasteuil, Avocat général au Parlement fut banni à perpétuité et condamné à être dépouillé des insignes de sa charge sur les degrés du palais. François et son jeune frère furent condamnés à être « décollés ». Tous s'étaient heureusement enfuis à Marseille, et furent plus tard réhabilités. François alla de nouveau servir sous les bannières

(9) Valet de Vanens, arrêté avec lui, coupable de divers empoisonnements, fut pendu.

(10) Chastuel, Chasteuil est à l'époque l'orthographe ordinaire de Chasteuil.

(11) Ou Laroque, plus tard sergent au même régiment que Chasteuil, et son domestique et complice.

(12) C'est-à-dire prieur.

(13) Funck-Brentano a donné le récit du crime dans son *Drame des Poisons* ; il l'a enjolivé de détails que les prévenus ne songaient certes pas à donner : on ne trouve trace dans leurs dépositions ni de « l'enfant svelte et blonde, avec de grands yeux clairs », ni du « bruit sourd dans le silence des voûtes » ni des « rais de la lune que nuançaient les vitraux de couleur ».

de Malte (14), et fut fait prisonnier par les vaisseaux algériens. Racheté par sa mère après deux ans de captivité il entra au service du duc de Savoie, qui « charmé de son mérite et de sa valeur, le fit sous-gouverneur du prince de Piémont, son fils. » Il lui avait déjà accordé pour faits de guerre une pension de deux mille livres. Il mourut à Vercell en 1677 (15).

Voici le portrait que fait de lui Bachimont : « Il peut être âgé de 52 ou 53 ans, d'une taille médiocre, très maigre, toujours incommode d'une toux très grande, causée par une blessure qu'il a reçue dans le corps, le dos rond, un peu voûté, la bouche relevée, peu de barbe, les cheveux noirs, un teint basané. » — « Gentilhomme des plus accomplis, dit Moreri ; il possédait parfaitement la philosophie platonicienne, avait du goût pour la littérature, et s'égayait souvent avec les Muses ; il avait traduit les petits prophètes ; et dans ses moments de loisir il avait mis en vers français quelques livres de la *Thébaïde de Staie*. Il avait aussi traduit Pétrone. Enfin il avait composé plusieurs autres ouvrages de poésie. » Rien de lui n'a été publié.

Tel est donc ce Chasteuil qui déconcerte par ses contrastes. Ravaissou et Funck-Brentano acceptent comme véridiques les faits rapportés par Vanens concernant le couvent des Carmes ; et il est certain que Vanens a fait ce récit : les diverses dépositions des prévenus concordent. Ce que nous savons de Chasteuil nous le montre fort capable d'avoir commis ce crime. Enfin il est certain que Vanens devait détenir un secret important le concernant, pour que Chasteuil lui ait fait de nombreuses libéralités, et ait fini, soit à cause d'exigences croissantes, soit par crainte d'indiscrétions, par chercher à s'en débarrasser par le poison. Mais quel était ce secret ? En fait Vanens n'a jamais, au cours de nombreux interrogatoires, confirmé le récit de Bachimont, peut-être parce qu'il ne tenait pas à parler de son rôle dans cette affaire.

Au magistrat qui lui remontrait « qu'il fallait bien que quelque service rendu au Chevalier (Chasteuil) eût précédé une telle prétention, car sans cela le Chevalier ne pouvait se porter à un tel excès de libéralité. »

— « Le Chevalier le connaissant depuis longtemps pouvait faire cette libéralité, et cette grâce ne l'appauvissait pas. » — « Si le Chevalier n'appréhendait pas quelque chose de sa part et qu'il ne déclarât quelque mystère que Chevalier ne voulait pas qu'il fût connu ? » — « Cela pourrait être, mais il ne peut pas pénétrer la pensée du Chevalier. » — Ne fit-il pas sortir Boineau (Chasteuil) d'une méchante affaire pour une femme enlevée ? » — « Non ».

Longtemps Vanens ne nomme pas Chasteuil de son vrai nom ; il évite toujours de s'étendre sur ses relations avec lui. Il fut de nouveau interrogé en 1682 et confronté avec le fameux Lesage ; celui-ci dit avoir passé 14 ou 15 jours à Aix dans la maison de Marc-Antoine de Chasteuil, et Vanens confirme que « Chastuel s'appelait Marc-Antoine, était Chevalier de Malte et major de la cornette blanche, qu'il n'a fait avec le Chevalier autre chose que boire et manger deux ou trois fois avec lui. » Or un frère de François s'appelait bien Marc-Antoine, mais était officier

(14) Les biographes de la famille Chasteuil ont, par une sorte d'accord tacite, passé sous silence les événements de la sédition de 1659, et les suites qu'ils eurent pour certains membres de cette famille, d'où un certain flouement pour la date à laquelle François reprit du service à Malte.

(15) D'après les interrogatoires des prévenus : 1678 est la date que donnent toutes les biographies.

des galères du roi. Vanens, a-t-il volontairement fait cette confusion, ou ce frère a-t-il lui aussi fait partie de la bande ? Il est vrai que dans sa prison Vanens se livrait à des excentricités qui font douter de sa pleine raison. Il faut dire que d'autres obscurités subsistent dans cette affaire. Nous manquons de précisions sur cette période de la vie de Chasteuil qui va de 1659 à son entrée au service du duc de Savoie ? Quand fut-il fait prisonnier ? Quand entra-t-il au régiment de la Croix-Blanche ? C'est entre ces deux dates que se placerait son séjour chez les Carmes à Marseille. Vanens déclare en 1678 qu'il a connu Chasteuil à Marseille « il y a six ou sept ans » ; Vanens étant né vers 1647 et le prince de Piémont dont Chasteuil devait devenir le précepteur étant né en 1666, cette date de 1670-1671 est très acceptable. Ce serait la date du procès. Mais ce procès lui-même est un peu surprenant. C'est à Marseille que s'étaient réfugiés presque tous les séditieux d'Aix de 1659, parmi lesquels les trois Chasteuil ; ce procès survenant peu d'années après, et se terminant par la condamnation à mort d'un membre d'une famille si en vue aurait fait quelque bruit. Et comment Chasteuil aurait-il pu si facilement par la suite circuler de Turin en France et en Angleterre, comme il l'a fait, sans être inquiété, être réhabilité, et laisser une réputation si intacte ? Comment expliquer qu'après la déposition de Bachimont en 1678, dénonçant le crime de Chasteuil, et son procès, avec toutes les précisions nécessaires, une enquête n'ait pas été faite à Marseille pour vérifier l'exactitude des faits, et que quatre ans après on interroge encore Vanens et d'autres prévenus sur Chasteuil et ses relations avec eux ? Il faudrait évidemment faire ces recherches dans les Archives judiciaires de Marseille. Ne peut-on supposer que Vanens a attribué faussement à Chasteuil, par vengeance, une aventure venue de façon ou d'autre à sa connaissance ?

Quoi qu'il en soit, il est évident que cette histoire dramatique, réelle ou imaginaire, est à l'origine de la chanson bretonne. Comment est-elle parvenue en Bretagne ? Les interrogatoires mentionnés plus haut sont restés longtemps secrets ; il est vraisemblable que l'histoire est sortie soit d'un livre de colportage, soit plutôt d'une complainte française. Et si Chasteuil est vraiment coupable du crime dont on l'a chargé, il est assez piquant de voir un gentilhomme provençal, officier, précepteur d'un prince, lettré, poète, et par surcroît alchimiste et chef d'une bande d'empoisonneurs, devenu le héros anonyme d'une humble *gwerz* bretonne, transformé enfin par l'imagination de l'auteur du *Barzaz-Breiz* en un moine rouge, Templier, armé de toutes pièces, sur un cheval bardé de fer : rôle qui, en somme, convenait mieux au capitaine-major, Chevalier de Malte.

Pierre LE ROUX.



ERNEST HELLO ou les intermittences du Génie

Voici soixante-cinq ans et demi, le 14 juillet 1885, mourait Hello. Onze jours après, Edouard Drumont écrivit dans *La Liberté* : « Ce passant si bizarre, avec ses cheveux en broussailles, son crâne énorme, ses yeux brûlant d'un feu intérieur, cet ensemble singulier qui lui donnaient l'air d'un personnage d'Hoffmann (1) a tout fait pour arriver au public ; il a écrit dans des journaux du boulevard et développé même, dans le *Gaulois*, une thèse assez originale à propos de *Denise* (2). Jamais il n'a pu attirer l'attention sur lui ; jamais le bruit humain n'a retenti autour de ce nom pourtant si sonore d'Hello, de ce nom si bien fait, comme le dit d'Aureville, « pour résonner comme un clairon d'or sur les lèvres de la Gloire ».

Barbey d'Aureville, dans son tournebide de la rue Rousselet, avait encore, quoique amoindri depuis plusieurs années et de santé précaire, quatre ans à vivre. Les volumes des *Œuvres et les Hommes* où le vieux critique recueillait ses éclatantes études sur Hello paraissent à intervalles réguliers.

Ainsi, Ernest Hello, le protégé spirituel du Connétable, entrait dans la gloire céleste avant d'avoir vu ses œuvres entrer dans la gloire humaine. Pour lui, qui fut soumis avec constance à la loi morale, la vie ne pouvait se terminer que par un triomphe auprès duquel celui d'un livre apparaîtrait dérisoire. Hello, comme Léon Bloy, n'écrivit que pour Dieu. Cependant, il laissait une œuvre importante au destin de laquelle d'attentifs lecteurs veillèrent. Les uns aimaient ses livres pour leur message moral, les autres pour la seule beauté des phrases. Beaucoup les aimaient pour ces deux raisons à la fois.

Le 1^{er} août 1885, la *Revue du Monde Catholique*, à laquelle Hello avait donné les meilleures de ses pages, ne trouva rien de mieux à faire pour rendre hommage à son collaborateur défunt que de reproduire l'article de Drumont. Détail touchant, dans le *Propagateur catholique* de

(1) Ceci n'aurait pas fait plaisir à Hello qui a écrit : « Hoffmann est, par excellence, un auteur malsain. Il est l'homme des ténèbres. Sa parole est la parole des ténèbres. Son odeur est l'odeur des ténèbres. Son souffle est le souffle des ténèbres. » *Les plateaux de la balance*, Ed. Perrin, p. 291.

(2) Pièce d'Alexandre Dumas fils.

la Nouvelle-Orléans, Adrien Rouquette publia des vers pleins de bonne volonté où il s'écriait :

*Ernest Hello n'est plus ! le soleil s'est couché !
 Sous le poids d'un grand deuil, quel front ne s'est penché ?
 Oh ! qui me donnera pour peindre tes douleurs
 Bretagne ! des accords assez trempés de pleurs ?*

Ces accords, personne, bien visiblement, ne les donna jamais au pauvre versificateur. La Bretagne, d'ailleurs, ne comprit guère l'importance de ce mort, pas plus qu'elle n'avait distingué l'importance de ce vivant. Neuf ans s'écoulèrent et Hervé de Saint-Christophe crut devoir intituler un article *L'ingratitude des Lorientais* (3). Si l'auteur des *Physiognomies de saints* n'était pas né et mort à Lorient, à quel oubli plus profond n'eut-il pas été voué ? En 1904, René Martineau écrivit dans la *Revue Catholique et Royaliste* : « Le lit-on beaucoup plus maintenant ? Je ne le crois pas car on ne le cite guère, et c'est un tort. » La mémoire d'Hello fut longtemps semblable à l'eau qui dort. Edouard Drumont semblait avoir défini la nature de l'artiste une fois pour toutes et sans qu'on ait à y revenir quand il avait déclaré : « Hello avait du génie, mais il lui manquait un peu de talent, un peu de cette faculté, inférieure si vous voulez, mais charmante, de plaire, de reposer et d'intéresser. » Ernest Hello faillit rester enseveli sous un tel jugement. Il restait souhaitable que ses juges nuancent leurs opinions. Pourquoi est-il de ceux que l'on aime ou que l'on méprise ? Devant lui, les uns haussent les épaules, les autres orientent au génie et passent sous silence les faiblesses du penseur comme celles de l'écrivain. Certes, ce n'est pas le livre de l'abbé Cauwès qui aurait pu donner à nos contemporains le désir d'approfondir la question : l'étroitesse de vues de cet ouvrage ne pouvait que rebuter. Mais, par contre, le travail important et intelligent que l'œuvre d'Hello pouvait prétendre inspirer, M. Stanislas Fumet nous l'a donné depuis quelques années avec son *Hello ou le Drame de la Lumière* (4). Que les *Contes extraordinaires* n'aient aucun intérêt, que bien des pages de *L'Homme* soient oiseuses, M. Fumet ne cherche pas à le dissimuler. Il n'a pas besoin pour admirer Hello d'oublier les défauts. Le portrait qu'il donne n'en est que plus profitable.

Ernest Hello est intransigeant jusqu'à paraître inhumain. On voudrait lui découvrir des faiblesses d'homme, un amour. Le désir reste vain : approcher de son intelligence éloigne de nos semblables. « Sainte-Beuve, à propos de Pascal, nous parle des âmes marquées de la griffe de l'archange ; s'il n'avait été dit pour Pascal, ce mot pourrait être inventé pour Ernest Hello. Nul ne semble avoir reçu plus profondément, plus douloureusement et plus magnifiquement que lui, je ne sais quelle étrange et merveilleuse blessure. » (5) Il y a bien du romantisme (et du plus creux) dans cette appréciation de Lucie Goyau mais cet homme qui passait dans les rues de Lorient l'air distrait et les habits en désordre, qui écrivait dans des revues catholiques des pages exaltées ou qui aspirait à mourir (sa femme le prolongea par des soins qu'il ne se serait pas donnés), cet être exceptionnel n'était-il pas en effet un malade inguérissable ? Philosophe, poète ou conteur, il eut pu être assimilé par la société. Mais il n'était ni philosophe, ni conteur et seulement poète involontaire : le

mysticisme expliquait seul sa personnalité. Son œuvre est une conversation avec la divinité. Il a vécu pour Dieu. N'a-t-il pas reproché à Pascal d'avoir passé sa vie en tête à tête avec lui-même au lieu de la passer en tête à tête avec Dieu ? Si beaucoup de pages nous paraissent vagues et sans enseignement, c'est que, mal traduit par le pauvre écrivain, le message de l'au-delà nous est parvenu déformé. En interprétant son intelligence, il faut résister à la tentation de l'éloigner encore de nous par l'attribution d'un don de voyance. Il n'eut jamais de visions mais il était nanti si profondément d'une âme de visionnaire qu'il souffrit jusqu'aux cris de ne pas s'en voir accorder. Il écrivit à Léon Bloy : « Il nous faut absolument des témoignages terrestres. Car ce sont l'eau, le sang et le feu qui rendent témoignage sur la terre. Des faits ! Des faits ! Des signes ! J'aime mieux un : tiens, que cent mille : tu l'auras. Précipitez toutes les prières possibles sur ce même point, et, puisque je n'en peux plus, obtenez que je voie aujourd'hui ». (6) Toute sa vie il a désiré l'extase et n'a jamais dépassé le stade de l'émotion nerveuse. Dans ce domaine, Léon Bloy, qui, pourtant, faisait moins abstraction que lui de ses misères quotidiennes, semble être allé plus loin. Certaines pages du *Désespéré* ou du *Salut par les Juifs* rendent un son plus authentique que l'œuvre d'Hello. Bloy, sans doute, avait reçu plus de grâces et le public qui ouvre plus volontiers les pages du *Désespéré* que celles de *L'Homme* ne s'y est pas trompé.

L'œuvre d'Hello n'est qu'une suite de fragments : son titre le plus célèbre n'est qu'un recueil d'articles. Le génie se manifeste dans une étude mais si elle est suivie de pages d'un intérêt moins certain, que penser de l'ensemble ? Lire, par exemple, *La goutte d'eau* après l'immortelle prose sur l'avarice, est pénible. Les ouvrages d'Hello manquent de cohésion et ses œuvres posthumes offrent encore moins de rigueur puisque *Du néant à Dieu* (1921) et *Regards et lumières* (publié pour le centenaire en 1929) ne sont formés que de notes extraites de carnets inédits et d'articles oubliés dans de vieux journaux. (Le premier de ces deux titres devint aussi célèbre que *L'Homme* et aussi précieux pour la connaissance de son auteur). Une seule fois, Ernest Hello publia une œuvre importante et par la pensée et par la longueur. Ce fut *M. Renan, l'Allemagne et l'Athéisme au XIX^e siècle* (1859). Malheureusement l'auteur voulut le retravailler et laissa inachevé le nouveau manuscrit qui fut publié plus tard sous le titre de *Philosophie et Athéisme*. L'ancien ouvrage, dans l'aventure, avait perdu sa rigueur de construction.

Ce manque de composition n'empêche pas Hello d'enrichir notre littérature d'un penseur inoubliable. Il écrivit un jour ces lignes sévères :

« Qu'est-ce que l'homme, en vérité ?

« Qu'on se figure quelqu'un qui n'est pas et qui, sortant du néant, est accueilli par le péché. » (7)

Cette intransigeance vis-à-vis de nos fautes nous fait craindre de rencontrer son regard et de l'avoir pour juge. Le moment où l'on redoute le plus son verdict est celui où il fait comparaître devant sa conscience les grands artistes que nous aimons. S'il a compris Goethe dans la mesure où il ne l'a pas insulté, s'il reconnut dans son opuscule sur *M. Renan et la Vie de Jésus* la beauté de la langue renanienne, il fut injuste pour Beethoven et pour Voltaire, pour Fragonard et pour Watteau. On n'est pas un bon juge quand, après réflexion, on maintient dans ses œuvres des lignes comme celles-ci : « Blâmer Voltaire avec respect est une

(3) *Nonvettiste du Morbihan*, 1^{er} mars 1894.

(4) L.U.F., 1945.

(5) Lucie FÉLIX-FAURE-GOYAU. *Prières et méditations inédites d'Ernest Hello*. Introduction. Blond et Cie, 1911.

(6) Cité par Bloy dans *Ici on assassine les grands hommes*.

(7) *Du néant à Dieu*. La misère de l'homme.

complicité. Il faut le mépriser comme la boue des ruisseaux, et que son nom, s'il demeure dans la langue humaine, serve à qualifier les infamies sans nom, auxquelles ne suffisent pas les colères connues. » (8) ou celles-là : « Le dix-huitième siècle n'a pas voulu mourir sans nous laisser son portrait. Ce portrait, c'est sa peinture. Si quelqu'un était tenté d'attribuer à ces mauvais collégiens la proportion des grands hommes, je crois que le portrait de ces collégiens peint par eux-mêmes pourrait le guérir de cette maladie. La peinture du dix-huitième siècle n'est pas seulement ridicule, elle est honteuse. Watteau, Boucher, Fragonard, sont les enfants de cette société pourrie, et ces enfants sont des enfants terribles qui disent aux passants les secrets de leur mère. Toutes ces figures déshabillées et fardées ne sont pas seulement laides, elles sont dégoûtantes. Si au moins ces cadavres étaient verts, on les reconnaîtrait pour des cadavres. Mais comme ils sont roses, on ne sait plus de quel nom les nommer. » (9)

Pourtant, dans ces pages incompréhensives, Hello est logique. N'a-t-il pas écrit :

« J'ai eu faim et soif de la justice, j'ai voulu la faire, j'ai voulu la penser, j'ai voulu la parler, j'ai voulu mettre à leur place les hommes et les choses, j'ai voulu prendre leur mesure, et la donner.

« J'ai voulu peser certaines œuvres et indiquer leur poids.

« J'ai voulu dire ce qui m'a paru vrai, sans souci de l'erreur reçue. » (10)

Il appartient à Robert de Montesquiou qui, dans *Autels privilégiés*, consacra à Ernest Hello une importante étude, de définir cette façon de voir : « Hello, dit-il, ne juge pas avec son goût mais avec son caractère. » (11). Mais Barbey d'Aurevilly jugeait lui aussi avec son caractère (et Dieu sait s'il l'avait catholique et intransigeant) sans pour cela mépriser les artistes. Ce qui venait de l'enfer, il savait l'apprécier et y reconnaître le talent. Il salua Baudelaire : à sa place, Hello l'eût condamné. Nous touchons ici le côté déplaisant du penseur lorientais : l'intolérance lui fit perdre l'esprit critique et quand il entreprit de mettre ses idées en histoires, sa conception fautive des choses de la littérature lui fit commettre les *Conles extraordinaires* et sa ridicule préface. Voltaire lui, lui, avait écrit *Zadig* et *Candide*, était vengé.

De Huysmans à Paul Féval, ces défauts n'avaient pas réussi à lui aliéner la sympathie de quelques intelligences de premier ordre. Ceux-ci avaient discerné que le déchet de l'œuvre ne serait pas un handicap sérieux pour la course à la postérité. Inlassablement, Barbey combattit pour les couleurs d'Hello. (12) Quand, retiré dans son château de Kéroman et le caractère aigri, celui-ci publiait un livre, il attendait comme un hommage inéluctable l'article de Barbey. S'il tardait, il écrivait rue Rousselet en criant à l'abandon. « Je ne reçois rien de vous. Votre article n'aurait-il pas paru ? Je n'ose pas vous le demander. Il est impossible qu'il n'ait pas paru. Car je suis parti emportant votre parole d'honneur.

(8) *L'Homme*, p. 92.

(9) *L'Homme*. Le mystère et le XVIII^e siècle.

(10) *Les plateaux de la balance*. Préface.

(11) L'étude sur Hello parut d'abord dans la *Nouvelle Revue* (1896). Montesquiou l'envoya à Gabriel de Yturri, alors en voyage, qui lui répondit : « J'achève l'attachante lecture de votre brillant commentaire d'Hello. On en sort désolé d'approfondir toute l'œuvre du penseur méconnu qui poussa ces cris désolés. » (Lettre citée dans le *Chancelier de fleurs*, p. 63, ouvrage de Robert Montesquiou tiré seulement à 100 ex. H. C. en 1907.)

(12) Voir particulièrement les *Critiques ou les Juges Jugés* (tome VI de *Les Œuvres et les Hommes*) et les *philosophes et les écrivains religieux* (tome XVII).

Ma main tremble en vous écrivant. Est-ce qu'il est possible que vous fassiez comme les autres et que vous m'abandonniez ? » (13). Puis, l'article paraissait. Hello s'apaisait. Cette soif de la célébrité lui attira le mépris de Huysmans et surtout de Léon Bloy qui ne comprenaient pas qu'il confondait loyalement sa propre gloire avec celle de Dieu. Tous deux, pourtant, reconnurent qu'il avait du génie mais par intermittences. Ils dénoncèrent féroceement ses faiblesses. Après avoir placé *L'Homme* dans la bibliothèque de Des Esseintes, Huysmans écrit qu'il était doué d'une « singulière perspicacité » mais que son caractère était celui d'un « sectaire hargneux ». Bloy le traita d'émasculé et fit dans *Belluaires et porchers* le procès de M^{me} Hello qui aurait eu une influence néfaste sur son mari. Il place en épigraphe une parole d'Hello mourant : « On a tué en moi ce qui est moi, ce qui eût été moi. » Selon Bloy, « on » désignait celle que le malheureux penseur appelait « maman Zoé. »

Par ses Livres, Ernest Hello appartient au patrimoine littéraire de la France mais par son caractère, sa famille et les circonstances de sa vie, il appartient à la Bretagne. Il fut un croyant comme seuls les landes et le granit pouvaient en susciter. Cet accent sauvage et biblique qui fait la valeur de son extraordinaire petit livre intitulé *Le jour du Seigneur* ne pouvait être trouvé que par un caractère âpre comme l'Armorique en possède la formule. Son père n'était-il pas entré avant lui dans l'histoire bretonne ? N'avait-il pas été avocat à Lorient et à Rennes après être né à Guingamp ? En tant que Procureur Général à la Cour d'Appel de Rennes, n'avait-il pas prononcé des éloges comme celui de Malesherbes ? Ses grands livres sur la *Philosophie de l'Histoire de France* (1840) et *Du régime constitutionnel* (1848) n'avaient-ils pas attiré à son nom une célébrité régionale, certes, mais durable ? Ensuite, mieux vaut oublier les *Récits villageois* et les *Marguerites en fleurs* que M^{me} Hello publia sous le pseudonyme de Jean Lander, pour ne nous souvenir que des plus beaux côtés de cette famille bretonne : le talent du père et le génie du fils.

Michel-François DESBUTÈRES.

(13) Lettre citée par Bloy dans *Belluaires et porchers*.



Le vrai recteur de l'île de Sein

ON projette actuellement un film qui paraît avoir un grand succès : « Dieu a besoin des hommes ». Ce film est tiré du roman de M. Henri Queffélec : « Un recteur de l'île de Sein ».

Bien que le roman ne le précise pas, les péripéties qui en forment la trame, ne peuvent se situer qu'au milieu du XVII^e siècle, époque où l'île de Sein était démunie de prêtres et fut, de ce fait, évangélisée par Michel Le Nobletz et les PP. Maunoir et Bernard (1).

Quant à l'histoire que nous montre l'écran, elle est reportée au milieu du XIX^e siècle. D'où un anachronisme d'autant plus choquant que depuis 1820 jusqu'à nos jours, l'île n'a jamais manqué de prêtres.

Il existe, semble-t-il, dans le roman, des faits que nous avons déjà lus ailleurs et dans des récits assez récents, par exemple au chapitre : *Quatre jours à l'île de Sein*, dans *Sur la Côte*, de Charles Le Goffic, et dans un autre chapitre du livre de Th. Caradec : *Autour des îles bretonnes*. Nous reprochons seulement à M. Queffélec d'avoir reporté ces emprunts — si emprunts il y a — à trois siècles en arrière.

Ceci dit, revenons à notre sujet, c'est-à-dire à l'épisode de François Le Su, bien authentique et bien connu.

Au début du XVII^e siècle, l'île de Sein n'avait pas de prêtre. En 1636, les habitants devaient venir baptiser leurs enfants en terre ferme, et en 1641, le Père Maunoir nous apprend que la situation n'avait pas changé.

Lorsque Michel Le Nobletz résolut de se rendre à l'île de Sein, en 1614, on essaya de le détourner de son dessein, en lui représentant les dangers de son entreprise :

(1) Dans un interview accordé à M. Léon Toulemon et publié par celui-ci dans *La Bretagne à Paris* (24 novembre 1950), M. Queffélec a déclaré : « ... Je ne connaissais pas l'épisode d'évangélisation quand j'ai écrit mon roman ». Sans vouloir mettre en doute la sincérité de l'auteur, nous croirions volontiers que M. Queffélec a cependant subi les effets d'une reminiscence résultant soit d'un récit qu'il aurait entendu dans sa jeunesse, soit d'une lecture dont il ne se rappelait plus (par exemple : le *Dictionnaire d'Ogée*, article Ile de Sein, ou *Les Missions bretonnes*, de M. Kerbiriou, où l'épisode de François Le Su est brièvement rapporté).

« Pour arriver à l'île il faut passer un péril de mer appelé le Raz, plus dangereux que l'île de Charybde... ; on lui dit que sa vie était en danger parmi ces barbares... On alléguait également à Dom Michel que plusieurs navires avaient péri en ce passage dangereux... d'autant plus que les habitants allumaient des flambeaux au-dessus des rochers pour tromper les vaisseaux... » Dom Michel répondit « que ces dangers étoient remarquables, mais qu'il y avoit plus de danger à ne se fier en la bonté et providence de Dieu et laisser à l'abandon le salut des âmes rachetées du sang du Fils de Dieu.

« Il se hâta donc de passer ce danger de mer et arriva dans l'île où il fut reçu comme un ange du ciel. Il les prêcha et catéchisa deux fois le jour, leur fit faire à tous des confessions générales qui furent suivies d'un changement de vie...

« Devant que le Père Le Nobletz sortit de l'île, il instruisit particulièrement dans la piété le plus notable des Iliens, qui s'appelaient François Le Su ; il le porta à la lecture des livres spirituels comme des méditations du Père Dupont et d'autres livres de dévotion.

« Ce bon matelot étoit fort courageux et fut choisi pour être capitaine par la commune voix de ces bons insulaires. Dieu le destina à quelque chose de plus grand. Comme ces pêcheurs furent longtemps sans prêtre, car on ne pouvoit trouver aucun qui voulût se confiner dans ce lieu qui n'avoit guère plus d'agrément que les déserts d'Afrique, François Le Su menoit ces insulaires tous les dimanches à l'église, faisoit porter la bannière et la croix en procession, et chantoit les litanies de la Vierge avec partie de ces poissonniers. Après la procession, il leur annonçoit les fêtes et jours de jeûne et abstinence. Après dîner, il disoit vêpres avec ses camarades, puis leur faisoit quelque lecture spirituelle. Le Vendredi Saint il entroit au cimetière accompagné de tous les habitants, pour y prêcher la Passion » (2).

Après son départ de l'île, Dom Michel adressait à Le Su « livres et cantiques, énigmes spirituels et écrits divers », ce qui lui permit d'apprendre aux Iliens à « lire dans les livres d'office et à répondre aux chants de la messe » (3).

Cependant nous croyons devoir préciser ici que tous les auteurs qui ont rapporté l'histoire de François Le Su n'ont jamais indiqué qu'il eût dépassé les bornes permises à un laïc dans les cérémonies religieuses (4).

Quand les PP. Maunoir et Bernard débarquèrent à l'île de Sein le 25 août 1641 et qu'ils eurent commencé la mission, ils furent bien étonnés de reconnaître autant d'assurance dans les chants que d'ordre et de régularité dans les cérémonies. Ils ne parvenaient

(2) Vie manuscrite de Michel Le Nobletz, attribuée au P. MAUNOIR.

(3) Histoire du Vénérable Père Maunoir, par le P. SÉJOURNÉ.

(4) Journal latin des Missions, par le P. MAUNOIR ; Vie manuscrite de Dom Michel Le Nobletz, par le P. VERJUS ; Le Parfait Missionnaire ou la Vie du P. Maunoir, par le R. B. BOSCHER (1697 et 1834).

pas à s'expliquer ce mystère, puisque l'île était sans prêtre et sans messe depuis longtemps » (5). On leur apprit que c'était là le résultat des bons offices du capitaine de l'île, que toute la population aimait et vénérât à l'égal d'un père et d'un pasteur.

François Guilcher, surnommé Le Su, parce que, nous dit le P. Séjourné, sa maison était située au Sud de l'île, y était né aux environs de 1580. Vers l'âge de seize ans, il avait appris quelques notions de français dans le *Rudiment de Codret* et les *Sentences de Caton*. Entre 1600 et 1614, il avait séjourné à La Rochelle, pendant quatre ans, pour y apprendre plus complètement le français (6). Après cet exil volontaire, François Le Su rejoignit son île natale, y reprit le métier de pêcheur, s'y maria et eut des enfants.

En 1641, il était veuf et frisait la soixantaine. Pendant les huit jours que dura la mission, les Pères purent se rendre compte des bonnes dispositions du capitaine. Ils pensèrent alors que « puisqu'il avoit fait si longtemps dans cette paroisse l'office de pasteur, il pourroit bien l'être en effet ; qu'il étoit veuf, et que rien ne l'empêchoit de se faire prêtre ; que sachant lire, et ayant même eu quelque légère teinture de lettres, il seroit aisé de lui apprendre assez de latin pour entendre le bréviaire, le missel et les casuistes ; qu'ayant de la probité, du zèle, du bon sens, et la confiance de tous les paroissiens, il les gouverneroit fort sagement et fort aisément ; que puisque nul prêtre ne vouloit desservir cette cure, pas même pour deux ans, quoiqu'avec assurance d'en avoir une autre fort bonne après ce temps-là, il ne falloit plus pour la donner au bon homme Le Su, que son consentement.

Le Père lui proposa la chose, et le capitaine lui répondit qu'il en avoit déjà eu la pensée, mais qu'il n'avoit osé lui en parler, se croyant indigne du Sacerdoce, et incapable de la cure à cause de son ignorance ; mais que si l'on jugeoit qu'il pût en cela rendre gloire à Dieu et service au prochain, il étoit prêt à faire ce qu'on souhaiteroit » (7).

D'un commun accord il fut donc décidé que François Le Su se rendrait à Landévennec, dont dépendait l'île de Sein en qualité de prieur, pour parfaire son éducation théologique (8). Très heureux de cette solution, les insulaires « offrirent de payer la pen-

(5) P. Séjourné, *op. cit.*

(6) Suivant le P. Bosch, ce fut à Léon (St-Pol-de-Léon) que se rendit François Guilcher pour se perfectionner en français. Cette assertion est plus que douteuse, car à cette époque, on parlait, dans cette petite ville, beaucoup plus le breton que le français. Au XVIII^e siècle encore les instructions y étaient données en breton.

Le *Journal latin des missions* dit bien à *Ruppellae*, traduction de la Rochelle. Les marins de l'île de Sein fréquentaient ce port pour y porter les poissons séchés.

Dans un article paru récemment dans un périodique régional, le nom de notre héros a été estropié. L'auteur a cru sans doute renforcer la couleur locale du patronyme en y introduisant un rugueux *c'h*, qui change complètement le sens du mot. Apprenons-lui donc que *Guilcher* veut dire *tondeur*, tandis que *Guilcher* signifie *louché*. Louché ! Il ne l'était certainement pas, ni au propre, ni au figuré !

(7) P. Bosch, *op. cit.*, édition de 1834, p. 126, 127.

(8) Les moines de Landévennec avaient assuré la desserte du prieuré au moyen âge, mais ils ne le faisaient plus depuis très longtemps.

sion de leur capitaine tout le temps qu'ils seroit à Landévennec, et de contribuer de tout leur pouvoir à le faire leur recteur » (9).

La mission terminée, les Pères regagnèrent Le Conquet, ayant pour pilotes François Le Su en personne et son père âgé d'au moins 80 ans. Ils présentèrent le capitaine à Dom Michel « qui reconnut parfaitement son ancien disciple, et l'exhorta d'aller au plus tôt à l'abbaye de Landévennec se faire instruire ».

Le Père Maunoir avait prévu un stage d'un an à l'abbaye de Landévennec pour son protégé. Quel ne fut donc pas son étonnement de retrouver François Le Su à Quimper deux mois après son entrée à Landévennec. Il expliqua que « les religieux l'ayant assuré qu'il en savait assez pour recevoir les ordres, il venait prier le P. Maunoir de le présenter aux grands vicaires de Quimper ; eux seuls pouvaient lui délivrer des lettres démissoriales... » (10). Le capitaine était en habit de pêcheur avec son bonnet bleu, sa mantille de matelot, un sac de toile enroulé autour du bras. Le P. Maunoir lui fit donner un chapeau avec un manteau noir et l'assura qu'il pouvait se présenter lui-même, persuadé que Dieu l'assisterait, s'il le jugeait utile pour sa gloire » (11).

François Le Su se présenta donc devant les chanoines du Chapitre, « et ayant exposé ce qu'il avoit fait jusqu'alors et ce qu'il prétendoit faire à l'avenir, ils eurent envie de rire, voyant qu'un homme qui avoit été pêcheur toute sa vie aspirait à la prêtrise pour se faire recteur ».

Les chanoines l'interrogèrent cependant et lui demandèrent où il avoit fait ses études. Il leur répliqua naïvement ce que nous avons rapporté plus haut. « Sur quoi le pêcheur fut renvoyé à sa barque et à ses filets comme incapable du sacerdoce.

« En sortant il trouva heureusement le Père Pinsart (12), dominicain, théologal de la cathédrale, homme de mérite et de vertu, qui l'arrêta, et qui, ayant su de lui tout le détail de sa vocation, le fit rentrer. Il représenta à ces messieurs, puisqu'il s'agissait de donner un prêtre à l'île de Sizun, où nul ecclésiastique ne vouloit aller, qu'on pouvoit passer par dessus les règles ordinaires, et qu'il ne falloit pas renvoyer aisément un homme qui sembleroit être envoyé de Dieu. On commença donc à l'interroger ; on lui présenta le missel, et à l'ouverture du livre étant tombé sur l'évangile où saint Pierre confesse la divinité de Jésus-Christ, et où Jésus-Christ promet à saint Pierre de lui donner le soin de son Eglise, il le lut exactement d'un ton ferme, marquant les points et les virgules ; ce qui plut beaucoup aux examinateurs. Ensuite ils firent la

(9) P. Bosch, *op. cit.*, p. 127.

A cette époque, les évêques de Cornouaille et de Léon ne possédaient pas de Séminaire. Le Séminaire de Quimper fut fondé en 1669 et celui de Léon en 1680.

(10) Le siège de Quimper étoit vacant par la mort de Mgr Le Prestre et son successeur, Mgr du Louet, n'étoit pas encore sacré.

(11) P. Séjourné, *op. cit.*

(12) Le P. Yves Pinsart, né à Dinan en 1580, devint théologal de Quimper en 1625 et le demeura pendant trente ans.

Il ignorait le breton, ce qui prouve encore que François Le Su connoissoit bien le français, puisqu'il put raconter en détail son affaire au théologal.

même question que saint Philippe avait faite à l'eunuque de la reine Candace : *Croyez-vous entendre ce que vous lisez ?* et il traduisit en français tout ce qu'il venait de lire, mais si aisément et si nettement, que ces messieurs tout étonnés convinrent qu'il y avait alors bien des recteurs dans le diocèse qui n'en auroient pas pu faire autant. Ils lui proposèrent aussi quelque cas de conscience, dont il se tira encore fort bien, et ils lui donnèrent avec justice le dimissoire qu'ils lui avaient d'abord refusé par prévention.

« L'ordinand remercia le P. Pinsart, et alla conter son aventure au P. Maunoir. Ce Père lui dit d'aller prendre les ordres dans l'évêché de Léon. Il l'adressa à M. du Louet qui le vit avec joie, et qui, lui ayant fait recevoir tous les ordres sacrés, l'envoya prendre possession de la cure de Sizun, dont les grands-vicaires de l'évêché de Quimper lui avaient donné les provisions en bonne forme... » (13).

François Guilcher fut donc ordonné prêtre à Léon au début de 1642. « Après avoir gouverné sept ans sa paroisse avec l'éloge de son digne prélat et avec l'édification de ses paroissiens dont il avait l'estime et l'affection, il mourut en odeur de sainteté, remerciant Dieu de ce qu'il lui avait fait la grâce de laisser son cher troupeau entre les mains d'un de ses neveux, que le Père Maunoir avait fait élever exprès à Quimper, afin que l'île de Sizun ne manquât plus de pasteur... » (14).

Telle est l'histoire du véritable recteur de l'île de Sein, fort émouvante dans sa simplicité. Nous l'avons exposée en laissant le plus souvent la parole aux contemporains.

Daniel BERNARD.

P. S. — Au cours d'une récente réunion, les membres de l'Association Bretonne ont émis un vœu demandant « qu'à l'occasion du film : *« Dieu a besoin des hommes »*, la presse régionale et locale dégage, dès son annonce, par un bref aperçu, de la personnalité romancée de Thomas Gourvennec, l'authentique et noble figure de François Guilcher, surnommé Le Su... »

La présente mise au point peut, dans une certaine mesure, satisfaire à ce vœu.

D'après la *Bio-Bibliographie* de Kerviler, un des premiers articles de journaux qu'écrivit Paul Féval était intitulé *Le Curé de Sein*. Publié dans l'*Union Catholique* en 1841, il aurait été reproduit dans *Le Français de l'Ouest* des 9 et 12 mars 1841. N'ayant pu voir ces journaux, nous ne savons pas si c'est l'histoire de Le Su.

(13) P. Boscher, *op. cit.*, p. 133 et s.

(14) *Ibid.*, p. 135.

Le "Père Tanguy"

Plâtrier, charcutier, marchand de couleurs,
compagnon de lutte
des grands peintres du début du siècle

(Suite)

L'histoire de son humble et honnête vie est inséparable de l'histoire du groupe impressionniste et lorsque cette histoire se fera, le Père Tanguy y aura sa place.

Octave MIRBEAU (1).

Tanguy communard

ARRIVE le conflit entre la France et la Prusse. Tanguy avait fait 7 ans de service dans la garde nationale : après le siège de Paris, il avait continué à en faire partie et, peut-être sans s'en rendre compte, il se retrouva dans les rangs des fédérés de la Commune. « Ce n'est pas qu'il n'eut de très pures intentions — dira E. Bernard — mais il était entraîné ; en outre il n'y avait pas à choisir et les opinions du fond de son cœur étaient pour la liberté promise et les droits du pauvre... L'aventure qui en résulta fut pour lui des plus fâcheuses ». Elle influera sur toute sa vie, car, de bonne foi, Julien Tanguy se croira ensuite un révolutionnaire. (2)

(1) *Le Père Tanguy*, article paru dans *L'Echo de Paris* du 13 février 1894 (sept jours après la mort de Julien Tanguy). Par erreur, Emile Bernard dit *Le Journal*. C'est à l'obligeance de M. René Maurice, conseiller à la Cour d'Appel de Paris, que nous devons la communication de cet intéressant article qu'on peut retrouver reproduit dans l'ouvrage de Mirbeau : *Des artistes (peintres et sculpteurs)*, tome I (Paris 1922).

(2) Ambroise Vollard, dans son *Souvenir*, le représentant comme un « communard par persuasion », écrit (p. 35) : « Ce brave homme, arrêté par erreur, comme insurgé au cours des dernières journées de la Commune, au risque d'être fusillé, avait fini de très bonne foi par se croire un révolutionnaire. Épargné, il ne savait pas pourquoi... » Van Gogh aussi semble douter de ses sentiments révolutionnaires ; parlant du facteur Roullin, il écrit, en août 1888 : « Cet homme est comme le Père

Il fut fait prisonnier les armes à la main. Théodore Duret déclare que ce fut « pendant la bataille ». Emile Bernard donne des détails plus circonstanciés mais qui, visiblement, semblent destinés à amoindrir les faits. « Un jour qu'il se promenait tranquillement sous les ombrages de la rue Saint-Vincent, son fusil à la main, et rêvant plutôt à la douceur de la nature qu'aux horreurs et aux imprévus de la guerre, il fut dérangé de sa rêverie par une bande de Versaillais qui tentaient « d'accaparer les positions ». Dans l'impossibilité où il était de se défendre et peut-être dans le dégoût de tirer sur son semblable, il jeta son fusil et s'enfuit dans une maison voisine. Mais il avait été vu et on le prit avec quelques autres. »

« Pris et envoyé à Satory, il passa en conseil de guerre » déclare de son côté T. Duret, qui s'exclame : « Heureusement pour lui que les officiers enquêteurs n'eurent point l'idée de rechercher les tableaux qu'il tenait en vente pour les montrer à ses juges, car dans ce cas il eût été sûrement condamné et fusillé ! ». Et Duret ajoute : « Acquitté, il put reprendre son petit commerce. » (3)

A son tour, Florent Fels (4) dit : « Ses clients et le collectionneur Rouart signèrent une pétition en sa faveur et c'est à ce dernier, ancien officier d'artillerie, qu'il dut d'échapper soit au peloton d'exécution, soit au bagne. Relaxé, il vendait à bas prix des Pissaro, des Cézanne... »

Mais une autre version est donnée par Emile Bernard ; selon lui, si Tanguy échappa au peloton d'exécution, il fut condamné. Quand on sait la rigueur de la répression, le contraire eût été étonnant. « Conduit à Versailles puis déporté, il connut les pontons, la promiscuité, le manque d'air et de nourriture, il vit près de lui la maladie, la mort même. Cependant il avait à Paris un ami, M. Jobbé-Duval (5) qui parvint, en 1873, à le faire gracier, après deux ans de souffrances imméritées et sans nombre ». Emile Bernard prétend que cet internement fut fait sur le « ponton de Brest » (6).

Mais, grâcié, Julien Tanguy n'aurait pas été autorisé à rentrer à Paris où étaient restées sa femme et sa fille. Il aurait vécu deux ans à Saint-Brieuc chez un de ses frères. A son retour à Paris, il dut chercher une autre habitation car ses patrons ne voulurent plus de ce « communard » dans leur loge. Pourtant ils y avaient maintenu sa femme par égard pour son « extrême piété et la situation difficile, presque insurmontable où elle se serait trouvée avec sa fille encore toute jeune ».

Après un essai de colportage, Tanguy se décida à ouvrir boutique. Comme la maison Edouard où il avait travaillé en 1865, quittait la rue

Tanguy en tant que révolutionnaire, probablement parce qu'il déteste cordialement la république de laquelle nous jouissons et parce qu'en somme il doute un peu et est un peu désenchanté de l'idée républicaine elle-même. » Pourtant Maurice Denis dit : « ...Tanguy, un ancien de la Commune, un doux rêveur anarchiste. » (*Théories*, p. 262.)

(3) *Histoire des peintres impressionnistes* (édition de 1919, p. 128).

(4) Van Gogh (1924).

(5) Jobbé-Duval (Carhaix 1821, Paris 1889), peintre, aujourd'hui bien oublié, avait connu un réel succès sous le Second Empire. En 1848, il avait participé à la Révolution. Nommé adjoint au maire du XV^e à la chute de Napoléon III, élu le 23 juillet 1871 membre du Conseil Municipal de Paris, il était de ceux qui y réclamaient l'amnistie pour les condamnés de la Commune. On comprendrait donc qu'il se soit spécialement intéressé à son compatriote qui, sans admirer sa peinture, était peut-être son fournisseur de couleurs.

(6) En parlant de « ponton », Emile Bernard fait de la littérature. C'est à terre, dans le fort de Quélern (presqu'île de Crozon) que quelques condamnés furent emprisonnés en 1871. — Aux archives départementales de Saint-Brieuc, il n'y a pas de dossier de surveillance de Tanguy entre 1871 et 1873.

Clauzel, ce fut là, au 14, qu'il vint ouvrir cette « boutique » qui devait devenir célèbre.

Les peintres rejoignirent leur fournisseur. Bernard, qui fréquentait dès lors les lieux, écrit : « Vignon et Cézanne étaient les plus assidus mais ils avaient tous deux le malheur de n'être point riches et, en outre, il fallait faire des crédits illimités, gênants même ; les années s'écoulaient, Guillaumin, Pissaro, Renoir, Gauguin, Van Gogh, Oller, Mesureur, Anquetin, Signac, de Lautrec et bien d'autres encore franchiront tour à tour le seuil de la petite boutique noire du numéro quatorze et y arborèrent leur œuvre simultanément... Il était le seul à Paris à posséder des toiles de Cézanne. Ce monopole lui valut presque une gloire dans la jeune école. On allait chez lui comme au musée pour voir les quelques études de l'artiste inconnu qui vivait à Aix, mécontent de son œuvre et du monde, et qui détruisait lui-même ces recherches, objet de l'admiration... Les membres de l'Institut, les critiques influents et les critiques réformateurs visitaient le modeste magasin de la rue Clauzel, devenu à son insu, la fable de Paris et la conversation des ateliers. C'est que rien ne déconcertait comme ces toiles où les dons les plus éminents s'engloutissaient dans les naïvetés les plus enfantines ; les jeunes gens y sentaient le génie, les vieillards la folie du paradoxe ; les jaloux criaient à l'impuissance. Ainsi les opinions se partageaient et l'on allait de la discussion profonde à la raillerie amère, des injures aux hyperboles. »

L'influence du Père Tanguy

On voit la place tenue par notre modeste breton mais peut-on parler d'une influence du père Tanguy sur les peintres de son « groupement » ? C'est la question que l'on doit se poser car ce marchand eut des « idées ». Certaines déclarations le montrent hostile à une manière de peindre : Renoir déclare : « Où avez-vous vu que les tons à plat alourdissent la transparence ? Ce sont là encore des idées du Père Tanguy qui croyait que, pour être moderne, il fallait peindre « épais » (7). De son côté Emile Bernard signale que Tanguy « aimait à causer de peinture, il détestait « les jus de chique », et il s'attendrissait à la fraîcheur et à la lumière des paysages nouveaux, unique joie de sa sombre échoppe ».

Léo Languier, enfin, écrit : « Connaissant les palettes de ses clients, il n'avait garde d'offrir à Cézanne les couleurs dont se servait Claude Monet pour ses lumières volatilisées, ses radieuses brumes glacées de rose et d'ors et il allait tout droit à la boîte qui contenait le jaune de Naples, l'ocre rouge, le vermillon, le noir de pêche et les laques de garance (8). »

Le père Tanguy prit part — ces citations ne permettent pas d'en douter — aux discussions enflammées dont sa boutique fut le théâtre. Mais il semblerait excessif de parler de ses idées. Nous croyons que « doué d'un sens artistique peu commun » selon l'expression de Bernard Dorival (9) il n'y avait à l'origine de son attachement passionné aux efforts de ces novateurs qu'un amour irraisonné, un goût intuitif et spontané. Emile Bernard déclare du reste : « Van Gogh qui en tout

(7) *En écoutant Cézanne...*, page 36.

(8) *Cézanne ou la lutte...*, page 268.

(9) *Cézanne* (Ed. Tisné 1948), page 90.

était un apôtre (car il l'avait été d'abord du protestantisme), l'entraîna dans son propre mouvement et lui définit un grand nombre d'idées qui dans son esprit n'étaient qu'à l'état de confusion. » Mais il est probable que sous l'impulsion de ses amis artistes il ne tarda pas à formuler et à préciser les raisons de sa passion instinctive.

Par contre on n'exagérera pas l'importance de son rôle dans cette révolution picturale dont sont nés tous les mouvements de l'art moderne.

Nous avons déjà indiqué que sans Julien Tanguy, Cézanne, le plus grand inspirateur des peintres contemporains, serait probablement resté inconnu pendant longtemps. Bernard Dorival rappelant que sa boutique fut « le seul endroit du monde où, de 1877 à 1893 le public put connaître les œuvres du grand Cézanne », n'hésite pas à écrire : « Le rôle, ainsi, fut capital de l'humble « père Tanguy » qui révéla le maître d'Aix à Gauguin, à Signac, à Emile Bernard, aux Nabis, à Ambroise Vollard enfin, et empêcha son œuvre de s'enliser dans le plus complet oubli (10). »

Sur un autre point de moindre importance, il semble que Tanguy apporta un concours utile à la révolution esthétique. L'influence exercée par la découverte des estampes japonaises fut si grande qu'Edmond de Goncourt pouvait écrire en 1884 : « Tout l'impressionnisme est né de la contemplation et de l'imitation des impressions claires du Japon (11). » Or il nous paraît que Julien Tanguy a dû être un des premiers introducteurs des estampes japonaises. Nous avions été frappé du fait que deux des portraits faits par Van Gogh le représentent dans sa boutique au milieu de dessins japonais. Nous eûmes l'explication en trouvant deux témoignages. Paul Fierens nous dit en parlant de Van Gogh : « Chez le père Tanguy... il s'est épris des estampes japonaises, sous l'influence desquelles sa vision de l'univers s'est simplifiée et intensifiée (12). » De son côté, André Lhote a écrit : « Si le père Tanguy n'avait pas vendu des estampes japonaises, la face de la peinture moderne n'eût peut-être pas été transformée, mais son avènement au stade suprême de l'émancipation eût été retardé (13). »

Cependant c'est par sa bonté et son désintéressement que Julien Tanguy joua un rôle important en encourageant les artistes en les incitant au travail et surtout en les aidant matériellement malgré ses propres difficultés. Il leur fournissait à crédit couleurs, toiles et cadres, acceptant en paiement des peintures qu'il ne réussissait pas à vendre (14). Nous avons déjà cité quelques traits de son désintéressement et de sa bonté. Dom Verkade apporte un nouveau témoignage : « Il y a des hommes que l'on a connus peu de temps et que pourtant on aime toute la vie, des hommes vénérables dont le souvenir se dresse sans cesse devant nous tout auréolé d'admiration : tel était le Père Tanguy. Comme il aimait les tableaux qu'il était obligé de vendre ! Souvent il était désespéré de voir une si belle toile quitter encore sa boutique, et presque toujours pour « une bouchée de pain. » Il eût de beaucoup préféré l'acheter lui-même pour en jouir constamment. Mais Tanguy était aussi pauvre que ces grands peintres dont il aimait les œuvres, et même,

lorsque certains d'entre eux, plus tard célèbres, obtinrent de gros prix, Tanguy resta pauvre, car leurs tableaux allaient alors à de riches marchands. Tanguy était aussi notre ami, l'ami des Nabis, il leur procurait des couleurs et des cadres, exposait leurs premières œuvres. Je conserve une grande affection à cet homme si noble qui laissa à sa mort une collection de tableaux qu'on ne pourrait se procurer aujourd'hui pour une fortune lorsque lui-même, pressé par la nécessité, ne l'aurait jamais cédée à n'importe quel prix (15). »

Léon Larguier nous dit aussi : « Sa boutique peinte en bleu ne fut jamais très achalandée. Il se contentait du plus maigre bénéfice, car il était sobre et avait coutume de dire qu'un homme qui dépensait plus de dix sous par jour était une canaille ! (16) »

Sa situation matérielle en souffrit. « Lorsque les toiles s'accumulaient rapidement puisque Van Gogh en faisait jusqu'à trois par jour) fallait-il aller les vendre... La vie de Tanguy se serait écoulée fort paisiblement au milieu des visites de peintres, de critiques et d'amateurs, s'il avait vendu de temps en temps quelques-unes de ces œuvres qui excitaient la curiosité... La misère continuait. La plupart des jeunes peintres qui se fournissaient chez lui, le faisaient à crédit, et il fallait attendre la vente de quelques-unes de leurs études pour rentrer dans des avances illimitées... Aussi les termes d'us s'accumulaient-ils, et les inquiétudes noircissaient-elles l'horizon ! »

La bonté, le désintéressement du père Tanguy sont affirmés par tous les peintres. Quatre ans après sa mort, Camille Pissaro écrivant à son fils disait : « Oui, nous partons chacun à la file indienne. » Après avoir cité quelques amis disparus, il ajoute : « Et le pauvre Tanguy, ce brave homme, si bon, si honnête (17). »

C'est encore le témoignage d'Octave Mirbeau : « Sa vie était d'une sobriété exemplaire. Il avait réduit ses besoins et ceux de son ménage au minimum, au nécessaire. Sa joie était de vivre parmi ses toiles et il s'exaltait à les regarder. Il aimait ses peintres comme ses enfants... Le père Tanguy ne connut jamais l'égoïsme ; jamais l'idée d'un lucre quelconque ne souilla la fidélité de son enthousiasme et la bonté de son cœur en qui son dévouement demeurait inaltérable. »

Emile Bernard résume en quelques phrases le rôle de Julien Tanguy. Après avoir fait le tour des témoignages de ceux qui l'ont connu, nous ne pouvons que faire nôtre cette opinion :

« Un homme simple, dénué d'intérêts, au milieu d'une corruption mercantile intense, d'une bonté à faire couler les larmes. Je l'ai connu dans la plus grande misère, je l'ai vu rayonner de longues années dans cette misère, et j'ai su, éloigné de lui par le destin, qu'il avait terminé sa vie sans accuser le monde de ses souffrances, avec la sérénité d'un saint laïque qui n'espère pas d'autre ciel que la paix éternelle de son cœur. L'inquiétude de Tanguy pour les infortunés devenait un véritable cauchemar. Il en parlait les larmes aux yeux et ne savait que machiner pour les mettre de suite à l'abri des nécessités. Ce qu'il y avait de plus étrange, c'est que jamais il ne songeait à sa propre misère. Certes il fut trompé plus d'une fois ; beaucoup de gens auxquels il donna sa confiance ne le payèrent jamais de retour. Pour certains esprits

(10) Cézanne, page 96.

(11) Journal, tome 6, page 216.

(12) Van Gogh (Braun).

(13) Traité de la figure, Flourey (1950), page 128.

(14) Le 21 décembre 1889, Van Gogh écrivait à Durand-Ruel : « Mon marchand de couleurs Tanguy, 14, rue Clauzel, me demande de l'argent. Auriez-vous l'obligeance de lui remettre la somme de 1.500 francs, montant de sa facture ? » (Venturi, Archives de l'impressionnisme.)

(15) Tourment de Dieu, p. 87.

(16) Cézanne ou la lutte...

(17) Lettres à son fils, p. 337.

ces bontés là ne sont jamais que des faiblesses et ces générosités des naïvetés à exploiter ».

Cependant, de nos jours, deux personnes *n'ayant pas connu le père Tanguy* et qui ne semblent pas avoir sérieusement étudié l'histoire qu'ils prétendent écrire, ont apporté une opinion discordante.

Après avoir parlé du Père Martin, marchand de tableaux de seconde zone, « boutiquier de la rue des Martyrs qui se signalait par son flair autant que par sa ladrerie », Jean Robiquet écrit : « Un autre philanthrope du même genre était le marchand de couleurs Tanguy qui exerçait rue de Navarin. Chez lui les toiles étaient généralement payées en nature : des tubes ou des brosses contre des tableaux. On lui apportait un paysage pour avoir le moyen d'en prendre d'autres et notre homme se constituait ainsi un fonds de brocante économique où les petits collectionneurs venaient puiser.

Trouvant le système avantageux, Tanguy se montrait plein d'égards pour les Impressionnistes qu'il appelait pompeusement : « ces messieurs de l'Ecole », mais il ne les enrichissait guère (18). »

Tous les témoignages viennent contredire cette appréciation. Mais un André Leclerc vient d'aller plus loin (19). Pour lui, Tanguy est : « L'étrange marchand de couleurs et de tableaux qui a fait connaître Cézanne en vendant ses œuvres à tant le centimètre carré, et en les découpant au besoin. »

On demeure stupéfié de voir représenter comme un sordide vandale un homme aussi désintéressé et aussi respectueux des œuvres d'art. On ne comprend pas qu'un critique fasse preuve d'une si grave ignorance ; en effet il est à la fois amusant et bien triste d'indiquer l'origine de cette méchante et calomnieuse allégation. Ce M. André Leclerc avait-il le droit d'ignorer ce qu'avait écrit Ambroise Vollard et qui donne l'explication de ce découpage ?

« Il y avait aussi les toiles sur lesquelles Cézanne avait peint des petites études de sujets différents. Il s'en remettait à Tanguy du soin de les séparer. Ces bouts d'études étaient destinés aux amateurs qui ne pouvaient mettre ni 100 francs, ni même 40 francs. C'est ainsi qu'on pouvait voir Tanguy, des ciseaux à la main, débiter des petits « motifs » tandis que quelque Mécène pauvre, lui tendait un louis, se préparait à emporter trois Pommes de Cézanne (20). »

La fâcheuse et imbécile interprétation de ce M. Leclerc apparaît donc comme absolument fautive. Malheureusement elle risque de demeurer car elle se trouve dans un édition bien présentée avec de parfaites

(18) *L'impressionnisme vécu*, Paris s. d. [1948].

(19) *Van Gogh*, Paris s. d., p. 14.

On a voulu reconnaître le père Tanguy dans le marchand de tableaux introduit par Emile Zola dans l'*Œuvre* qui, 14^e tome des *Rougon Macquart*, parut en 1886. Comme le romancier s'est certainement inspiré de la vie de son ami Cézanne pour décrire la misérable existence d'un peintre raté, il est très vraisemblable que Zola ait pensé au père Tanguy, mais en faisant un portrait composite. Certains traits s'appliquent bien à notre Breton : le « père Malgras » était « un gaillard très fin qui avait le goût et le flair de la bonne peinture. Jamais il ne s'égare chez des barbouilleurs médiocres, il allait droit par instinct aux artistes personnels encore contestés... » Mais Zola ajoute : « ...Artistes contestés dont son nez flamboyant d'ivrogne sentait de loin le grand averse. » Or, tous les témoignages représentent Tanguy comme un homme rangé et sobre. Du reste, alors que notre pauvre Breton connaît la misère jusqu'à ses derniers jours, le père Malgras de Zola s'était retiré en banlieue après fortune faite.

(20) *En écoutant...*, page 26

reproductions de toiles de Van Gogh dont précisément un portrait du Père Tanguy (21).

A propos d'un troisième portrait que Van Gogh fit de son ami, Ambroise Vollard montre combien peu Tanguy était intéressé :

« Cette toile est aujourd'hui au Musée Rodin. Quand on la lui marchandait, le Père Tanguy en demandait froidement cinq cent francs et, si on se récriait devant l'« énormité » du prix, il ajoutait : « c'est que je ne tiens pas à vendre mon portrait. » Et, en effet, la toile demeura chez lui jusqu'à la fin de sa vie ; après sa mort Rodin en fit l'acquisition (22). »

◆ ◆ ◆

Entre temps, le père Tanguy avait transféré sa « boutique » de l'autre côté de la rue, au numéro 9. Le logement était minuscule. Il avait fallu couper le magasin pour aménager une pièce où manger. L'arrière boutique était sa chambre qui, ne prenant jour que sur la cour, lui servait également d'atelier. Partout, les toiles des amis recouvraient les murs qui disparaissaient sous ce riche décor. Un des artistes familiers de la maison peignit en bleu d'outre-mer la façade et inscrivit en lettres jaunes sur les vitres le nom du propriétaire. On n'avait pas peur des couleurs à l'« Ecole » ! Au 9 de la rue Clauzel existe toujours une boutique de marchand de peinture. Pérennité des choses ! Mais Ripolin a remplacé Gauguin...

La fin d'une vie si remplie approche. Tanguy voit ses amis s'éloigner. Les uns vont vers les grands marchands qui leur apportent l'argent qui fit toujours défaut rue Clauzel. Van Gogh est à Arles ; Cézanne ne quitte plus Aix. Monet atteint à la gloire, suivi de Renoir. Sisley, Pissaro, Berthe Morizot sont en passe d'y arriver. Tanguy continue à fournir Van Gogh en couleurs et celui-ci lui retourne des toiles en paiement. Mais les liens amicaux se détendent avec l'absence. Bientôt la terrible nouvelle survient. On apprend, rue Clauzel, que Vincent est devenu subitement fou. Il se remet et revient dans les environs de Paris mais c'est pour se suicider à Auvers. Suprême manifestation d'amitié, Tanguy bondit veiller Vincent avec son frère Théo durant les longues heures d'une cruelle agonie. C'est dans ses bras que s'éteint le grand peintre. Emile Bernard décrit cette scène touchante : « Tanguy pleura. Ceux qui arrivèrent les premiers pour l'enterrement trouvèrent l'humble marchand et un ami fidèle du mort entourant sa bière des toiles récemment peintes... (23). »

(21) Page 25. Ce tableau fait partie de la collection Edward G. Robinson, Beverly Hills (Etats-Unis).

(22) *Souvenirs...*, page 38. (Remarquons que 500 francs en 1896 représentaient plus de 50.000 francs actuels.)

(23) Quelques jours après, Octave Mirbeau se rendit chez Tanguy qui ne cessait de pleurer son ami Van Gogh. « Le pauvre Vincent ! C'en est-il des chefs-d'œuvre, oui ou non ? Et il en a ! et il en a ! Et c'est si beau, voyez-vous, que quand je les regarde, ça me donne un coup dans la poitrine ; j'ai envie de pleurer ! Nous ne le remercions plus ! Non, je ne peux pas m'habituer à cette idée ! Et M. Gauguin qui l'aimait tant ! C'est pire que s'il perdait un fils. Il traçait dans l'air, avec son doigt, un rond isolateur, comme font les peintres. Tenez, ce ciel-là ! Cet autre-là ! Ça y est-il ? Et tout ça, et tout ça ! Quelles couleurs, quel mouvement ! Faut-il qu'un homme pareil soit mort ? Est-ce juste, voyons ?... Le pauvre Vincent ! Je parle que vous ne connaissez pas son *Pot de Glacis*. C'est un des derniers tableaux qu'il a faits. Une mer-veille ! Il faut que je vous le montre ! Les fleurs, voyez-vous, personne n'a senti ça comme lui, il sentait tout... » (*Écho de Paris*, 13 février 1894)

Julien Tanguy ne devait pas tarder à rejoindre dans la mort son illustre ami. Laissons la parole à Octave Mirbeau : « Depuis quelque temps, il souffrait d'un cancer à l'estomac. Il fut obligé de s'aliter. La douleur, parfois, lui arrachait des cris : il ne pouvait dormir. Sa pauvre femme s'évertuait à le soulager, passait ses nuits à le consoler, à inventer mille remèdes pour calmer son mal... On fut bien forcé de le conduire à l'hôpital. Mais le pauvre père Tanguy s'y trouva bien vite dépaycé, sans une affection près de lui... Un jour il dit : « Je ne veux pas mourir ici. Je veux mourir chez moi, près de ma femme, au milieu de mes toiles. » On le ramena sur un brancard dans sa petite maison. Comme il sentait qu'il n'avait plus que quelques heures à vivre, il voulut bien les employer, malgré les horribles souffrances qu'il endurait, il fit l'inventaire de quelques tableaux qui lui restaient et dit : — Ma pauvre femme, quand je ne vais plus être là, la vie ne sera pas commode pour toi. Nous n'avons rien que ces toiles. Il te faudra les vendre. Ecoute moi... » Et alors il indiqua le prix de chaque toile, retrouvant, à leur contact, ses admirations d'autrefois, ses enthousiasmes juvéniles qui ne faiblissaient pas devant la souffrance et devant la mort. Il mourut le lendemain matin (6 Février 1894, à 7 heures) comme un sage et comme un héros, ce modeste et probe artisan. Sa vie a été belle et elle a été heureuse car il a su toujours lui donner un idéal. »

♦ ♦ ♦

Dans le cadre désolé de la vieille rue, à deux pas du cirque Médrano où le soir les pitres allaient faire s'esclaffer un public bon enfant, s'était éteint celui que l'on peut imaginer, jeune pâtre dans les bois et dans les landes entourant Plédran, prenant au contact de la campagne bretonne l'amour de la nature. Les ciels, les brumes, les couleurs qu'allèrent plus tard rechercher au pays d'Armor les tenants de la doctrine impressionniste, ne les conservait-il pas dans un coin de sa mémoire quand il vint s'établir dans la grande ville ? Ne faut-il pas voir dans ce respect instinctif du petit marchand de couleurs pour ces « Messieurs de l'école » l'admiration de l'humble artisan pour ceux qui avaient su traduire un état d'âme confusément ressenti ? Car, en somme, le goût est une adhésion intime de l'être à ce qu'il connaît bien, et sans savoir souvent l'exprimer.

Déjà d'autres marchands de tableaux, plus commerçants, avaient compris dans la dernière décennie du siècle la spéculation à tenter. Le discrédit lancé sur l'école symboliste, le succès de scandale des premières expositions du mouvement étaient oubliés et aux premiers et fidèles amateurs venait peu à peu se joindre le grand public. Volland en particulier bénéficia de cet état de chose. Il arriva plus tard au moment où s'effectuait le revirement en faveur de ceux dont on jugeait, quelques années plus tôt, la peinture comme un signe de dangereux déséquilibre mental.

Mais Tanguy avait-il le génie spéculatif et les fonds nécessaires pour se lancer dans de telles opérations ? On a pu constater qu'il ne s'était guère enrichi dans son commerce. Sa veuve, qui lui survécut 10 ans, fut obligée de procéder à la liquidation de ses tableaux. Le moment n'était pas choisi ; l'expérience fut désastreuse. La femme du malheureux Tanguy n'en retira que 14.621 francs. Seul le Monet mis aux enchères atteignit 3.000 francs ; le plus haut cours obtenu pour Cézanne fut de 215 francs pour « Un coin de village ». Gauguin dépassa à peine les

100 francs... Il eut fallu pouvoir attendre. Il semble que l'on n'ait pas pu retarder la vente. Si l'on considère qu'un buste par Rodin, cité le dernier par la *Gazette de l'Hôtel Drouot*, ne porte que le numéro 98, on est amené à penser, compte tenu des œuvres offertes spécialement par des artistes pour cette vente, que le trésor dont n'avait pu se séparer le marchand de couleurs, avait dû être sérieusement écorné au hasard de ventes rendues nécessaires par l'état de la bourse d'un pauvre homme cherchant toujours à « assurer son terme ». Les merveilles de la peinture moderne semblent s'être succédées dans la minuscule boutique mais s'être constamment renouvelées en dehors de celles pour lesquelles Tanguy possédait une affection particulière.

A l'honneur du breton émigré, il reste d'avoir, dans les premiers, saisi l'intérêt d'une peinture décriée. Lui, l'ancien plâtrier, le tout petit commerçant, il a compris que ces peintres honnis et réprouvés apportaient dans le monde de la peinture une lueur nouvelle et, spontanément, malgré les railleries, avec une foi admirable dans ces novateurs qui refusaient de se conformer à l'académisme des anciens, malgré le peu d'argent à récolter, en ce moment, dans l'aventure, il s'est lancé sur la route, avec eux, à la poursuite du motif.

L'Ankou a malheureusement trop vite frappé le petit marchand de couleurs qu'une instinctive inspiration avait poussé vers « la lumière ». Les ténèbres se sont refermées sur lui avant que brillent d'un resplendissant éclat les noms de ceux auxquels, dans la pénombre de sa boutique, loin de la nature et du soleil, il fit le don de sa confiance, geste gratuit que rehausse encore l'état misérable de ses finances.

Il eut pourtant raison, notre brave Tanguy ! Le succès matériel ne vint pas couronner son intuition. D'autres, plus tard, recueillirent les louis d'or, lui s'en est allé aussi pauvre qu'avant ! Son nom devra rester, car, avec amour, il risqua, plus que ses confrères en goût, son gagne pain même, et, malgré les critiques, une fois dans la course, il ne désarma pas.

Alain LE GOAZIOU.

LES TROIS PORTRAITS DE VAN GOGH

1° A COPENHAGUE - GLYPTOTHEQUE.

Portrait qu'on a vu dans cette étude et qui se trouve (en noir) dans le *Van Gogh* de Charles Terrasse (Floury, éditeur).

Les deux autres portraits sont presque semblables ; ils représentent le père Tanguy coiffé d'un chapeau assez large ; il est assis les mains croisées sur un fonds constitué par des gravures japonaises. Ils datent de 1887-1888.

2° COLLECTION EDWARD G. ROBINSON, BEVERLY HILLS, E. U.

Toile de 61x51.

Se trouve reproduit en noir :

- a) dans *Van Gogh*, de André Leclerc (Miniatures Hypérion) ;
- b) dans *Van Gogh* de Georges Duthuit (Lausanne 1948).

3° AU MUSÉE RODIN (Paris), Salle XIV.

Toile 92×73.

Reproduit en noir : a) dans *Van Gogh* (collection des Maîtres, Braun);

b) dans *Le Musée Rodin* (H. Laurens, éd.).

Reproduit en couleurs dans plusieurs ouvrages :

a) *Van Gogh* de Paul Fierens (collection Palettes, Braun);

b) *Traité de la Peinture* d'André Lhote (Floury éd.).

Se vend aussi séparément en couleurs :

a) (20×24) collection Petites Héliochromies de Braun (n° 39011);
b) Carte postale. Edition Nomis (par erreur on donne comme dates de naissance et de mort 1853-1890).



CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES COSTUMES BRETONS

L'Évolution des Costumes bretons du pays de Châteaulin depuis 100 ans

(Suite)

II

LE COSTUME DES HOMMES

UNE des plus anciennes descriptions du costume d'homme, dont nous avons eu connaissance, fut faite par Duchatelier en 1837. Elle concernait tout l'arrondissement de Châteaulin, c'est-à-dire la région qui s'étend de Crozon à Carhaix, de Huelgoat à Locronan. Malheureusement, cette description est trop vague et trop générale. On ne peut en dégager aucune précision sur le costume local.

Les vêtements, écrit Duchatelier, sont généralement de toile de chanvre et ce n'est que pour les jours de fêtes qu'ils ont quelques habillements d'étoffe. L'été et l'hiver, ils portent généralement des sabots dans lesquels ils mettent de la paille ou du foin pour garantir le cou de pied ; ils ne portent de bas et de souliers que les jours de fête et pendant l'été. Les galoches ou soques à semelle de bois, commencent à se répandre dans quelques cantons.

Le trousseau des gens de la campagne se compose généralement d'un ou deux habillements complets suivant le degré de leur aisance. Quand ils en ont deux, l'un est en étoffe, l'autre en toile. L'habillement se compose d'un chapeau ou habit court, d'un gilet descendant très bas, d'une paire de culottes à larges plis, avec des guêtres sans couvre-pied, soit en cuir, soit en toile.

De Goetzbriand, dix ans après, décrit le costume « des Cornouaillais de la Montagne » (Kiz Kerne) tel qu'il existait vers 1800. « C'est, dit-il, un des « cinq types bien tranchés » auxquels il rattache tous les costumes, malgré « leur bigarrure et leur variété ». Il écrit :

Les caractères saillants de ce costume sont : la culotte demi-large se jarrant au-dessous du genou, sans plis ; guêtres qui ne descendent pas plus bas que la cheville, boutonnant au bas seulement ; la ceinture de cuir et le gilet croisé. Leur chapeau de feutre ou de paille à cuve ronde avec des bords sensi-

blement plus larges que le petit pot-en-tête du glazik. La couleur et la forme du vêtement de dessus varie beaucoup dans un espace très circonscrit ; mais court ou long, il a des basques et des poches extérieures, contrairement aux glaziks (1).

COULEUR

Le paysan de la région de Châteaulin se distingue depuis fort longtemps par son costume noir, et pourtant on l'a toujours appelé, et on l'appelle encore, le Rouzik (roux) par opposition au Glazik du pays voisin (Cast, Quéménéven, Plomodiern, Quimper) lequel est toujours habillé d'un chupen et d'une veste de couleur bleue.

Le costume noir était-il considéré par les hommes de la vallée de l'Aulne comme plus habillé et plus distingué que le costume de couleur ou même que le costume noir agrémenté de parements ou broderies vertes ou violettes que l'on portait au pays de Gouézec, Saint-Thois ou Châteauneuf ? Toujours est-il que les hommes de ce pays dédaignaient ou méprisaient leurs voisins aux vêtements plus colorés qu'ils estimaient plus frutres et plus arriérés.

Une étude attentive des dessins de Lalaisse ou de Darjou permet de supposer que, vers 1830, le costume des hommes de cette région était également de couleur. Les observations de La Pylaie, toujours très précises, méritent d'être retenues à ce sujet et, si l'on s'en réfère à la description qu'il nous a laissée des hommes aperçus à Brasparts, un jour de marché en 1842, aucun doute ne peut subsister sur la teinte des habits de l'homme de toute cette région : « C'est, nous dit-il, d'après cette nombreuse population que je fixai mes idées sur la forme et la couleur des vêtements des hommes et sur celui des femmes. La couleur brune est dominante chez ceux-ci presque sans exception. » Ailleurs, il dit encore, en parlant des hommes de ce pays : « La couleur terre d'ombre est celle de leur habillement presque en totalité. »

Pol de Courcy, décrivant également Brasparts en 1865, confirme les observations de La Pylaie : « Les montagnards sont uniformément vêtus de bure jaunâtre, c'est-à-dire de la couleur fauve de leurs montagnes. »

Ainsi, ces textes apportent une solution à un problème longtemps controversé : si depuis des années le vêtement des hommes de Châteaulin, Pleyben et Brasparts est uniformément noir, le nom de Rouzik (roux) donné aux habitants de ce pays ne peut s'expliquer que par la couleur brune du vêtement que portaient, il y a une centaine d'années, tous les hommes de cette région.

LE CHAPEAU

Le chapeau que l'on appelle tok (Le Gonidec pense que ce mot vient du français « toque ») était toujours du beau feutre obtenu par le foulage de poils de lapins ou de lièvres. Il se fabriquait dans la région



Paysan de Châteaulin d'après une photo de 1860

même. Ainsi à Châteaulin existait, jusqu'en 1914, sur le bord de la rivière, une fabrique de chapeaux bretons.

Le chapeau des Rouzik n'avait pas des bords uniformément ronds comme le chapeau léonard. Ses bords très larges étaient relevés et plus étroits sur les côtés.

Les hommes, dit La Pylaie, ont un chapeau avec de larges bords qui sont plats, mais dont le contour est un peu relevé en dessus. La cuve assez basse et de forme ronds, est entourée inférieurement d'un ruban en velours noir qui est accompagné par le bas d'un cordonnet en chenille à couleurs tranchantes et quelquefois bordé d'un second par le haut.

Si les larges bords du chapeau vont se rétrécir peu à peu par suite de la mode, la forme générale restera sensiblement la même et permettra de distinguer les hommes de ce pays des Dardoub, Glazik, Fouesnantais ou Léonards.

La calotte, ou fond du chapeau, est entourée d'un ruban de velours serré sur l'arrière par une boucle de métal doré ou argenté. De cette boucle, les extrémités du ruban s'échappent en deux brides tombant librement sur le dos. Jadis, pour les jours de grandes fêtes, ce chapeau s'agrémentait de rubans de chenilles de couleur, comme on en portait encore récemment au pays de Ploaré.

CHAPEAUX DE SONNEURS

Le chapeau des sonneurs de binioù va prendre, le jour de nocces, un caractère tout à fait particulier et vraiment original par la dimension inusitée du ruban de velours.

Il existait en effet dans toute la région de Châteaulin une coutume qui semble spéciale à ce pays, car nous n'avons pas connaissance qu'elle ait été observée ailleurs. Le jour du mariage, la nouvelle mariée se trouvait dans l'obligation d'offrir aux sonneurs de binioù et bombarde un très large ruban de velours noir dont ceux-ci ornaient leur chapeau durant toute la journée. Mais ce ruban était d'autant plus haut que la mariée était plus riche. Pour les grands mariages, il n'était pas rare de voir les sonneurs porter sur leur chapeau un monumental ruban de velours de 60 à 70 centimètres de hauteur et dont les bords pendaient encore en arrière.

Juchés sur des barriques ou des traiteaux pour mener la danse, les sonneurs exhibaient fièrement ce chapeau haut-de-forme, insigne témoignage de la richesse de la jeune épouse. Ils vendaient ensuite à leur profit cette pièce de velours.

LE GILET

Le gilet (Jiletenn) n'a pas de manches. Il est croisé, mais ne remonte pas jusqu'au col, comme cette même partie du vêtement dans le costume glazik.

Vers 1880, les deux bords supérieurs, bordés de velours, sont rabattus pour former revers. Quelques années plus tard, le gilet plus largement échancré découvrira davantage le plastron impeccable de la chemise blanche et son col toujours sans cravate. La bande de velours s'agrandit, soulignant de son reflet noir la forme caractéristique de ce Jiletenn rouzik, dont les quatre boutons du bas sont seulement lacés.

(1) Congrès de l'Association Bretonne 1847, p. 210-211.

Les revers du gilet s'écartent assez amplement, devant la poitrine, pour former une sorte de grande poche ouverte par le haut. Cette particularité donnera naissance à une expression fort pittoresque : « *ar jiletennet* », plein son gilet, autrement dit « plein son ventre ». Au cours d'un repas bien copieux, on exprimera donc sa satisfaction en disant que l'on a eu plein son gilet, « *ar jiletennet* ». On aura bien mangé ou, en langage moins chatié, on aura fait « une bonne ventrée ». Pour qui connaît l'ampleur de cette poche du gilet rouzik, cela représente, certes, quelque chose de « bien tassé » !



Le rouzik

Puisqu'il est question de « ventrée », parlons aussi de la ceinture. La ceinture était primitivement en peau blanche avec boucles et plaques de cuivre découpées à jour, comme au pays Glazik⁽²⁾. Mais elle a fait place rapidement à une ceinture d'étoffe, d'abord de couleurs variées et bientôt uniformément bleue. Écoutez maintenant notre éminent observateur décrire cette partie du vêtement qu'il a observée il y a plus de cent ans :

Le gilet est d'étoffe violette ou bleue ou brun foncé, garni de deux rangées de boutons blancs en os ou de cuivre, et toujours croisé ; on le laisse seulement un peu ouvert par le haut. Il est serré au-dessus du milieu du ventre par une large ceinture de cuir, au moyen d'une grande boucle de cuivre. Cette ceinture est fort souvent remplacée par un long mouchoir bleu à carreaux qui n'a pas d'attache apparente.

Les cheveux sont longs ordinairement relevés et contenus sous le chapeau, mais lorsqu'on va à l'église on les détache afin qu'ils puissent tomber librement et flotter sur les épaules.

Les dessins de cette époque nous montrent bien ces hommes aux cheveux longs. Mais les plus suggestifs sont peut-être les gravures d'Olivier Perrin dans sa « *Galerie Bretonne* » de 1808.

En 1910, on pouvait encore voir, dans la région du Porzay de ces beaux vieillards portant avec une certaine noblesse cette grande chevelure, tombant sur les épaules : c'étaient les derniers « *bragou-braz* ».

LA VESTE

Le docteur Picquenard, dans son étude sur « *l'évolution du chupen de la région de Kimer en 1912* », constatait que le *chupen manchek*, cette pièce de vêtement qui se portait alors avec manches, faisait rapidement place à un *chupen* sans manches dont les bords étaient ornés d'un côté de boutons de cuivre, et de l'autre de bandes de broderies

(2) Parlant de la ceinture d'étoffe ou « *turban* » du Léonais, de Goetzbrüder écrit : « Le Glazik, le Kiz-kerne, le Kiz-gwenet n'admettent que le ceinturon de cuir, Gourizjaer, tandis que les populations situées au nord de la montagne d'Arez ne connaissent que la ceinture d'étoffe faisant deux ou trois fois le tour du corps. »

jaunes et oranges. Par contre, le jilet, vêtement de dessous, jadis sans manches, se portait désormais avec manches.

On ne constate, dans la région de Châteaulin, aucune évolution de ce genre. La veste du Rouzik restera toujours, jusqu'à sa disparition, un « *chupen manchek* ».

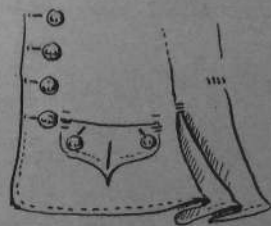
Du temps de La Pylaie, c'était encore un ample vêtement avec basques :

Les hommes, dit-il, n'ont pas encore de redingote, mais une grande veste qui descend jusqu'à mi-cuisse, coupée droit par devant dans toute sa longueur. Elle a des basques par derrière, dont les plis, plus ou moins multipliés remontent jusqu'aux reins ; ils sont distants entre eux et partent chacun de l'un des trois boutons qui sont placés sur la taille.

Les boutonnieres et les boutons sont rouges, afin qu'en tranchant avec la couleur de l'étoffe, ils deviennent un ornement. Par derrière il y a deux poches, sur lesquelles retombe une patte transversale garnie de boutons qui correspondent à des boutonnieres fendues de haut en bas. Quelquefois il y a une seconde veste par dessus celle-ci, elle est ordinairement plus courte.

Cette description très précise correspond fort bien aux dessins de Lalaisse faits sans doute, d'après nature, quelques années plus tard.

Vers 1900, la forme de la veste est déjà bien modifiée, mais le caractère reste identique. Cette veste en drap noir est désormais plus courte et largement ouverte sur la poitrine. De chaque côté, sur les bords, une rangée de boutons, toujours noirs, mais souvent ouvragés, forme une garniture. Cette veste de drap, sans aucune bande de velours, se caractérise par des sortes de soufflets (ou *kornou*) de chaque côté au bas des basques. Cette particularité, que rappelle un peu l'élégant habit à la française du siècle de Louis XV, se retrouve dans certaines parties du Léon.



Détail de la veste

LE BRAGOU

Continuant sa description, Bachelot de la Pylaie nous fait part maintenant de ses observations sur le bragou :

Le bragou-braz n'est plus d'une ampleur bizarre comme à Quimper ; il s'est modifié et restreint pour rentrer dans la forme d'une culotte courte, seulement un peu plus ample : mais celle-ci par sa largeur uniforme fait paraître la cuisse de même grosseur de haut en bas. Cette culotte se serre contre les genoux, par des plis plus courts qui sont rentrants.

Les guêtres sont faites de drap violet, avec deux coutures rouges par derrière, l'une auprès de l'autre ; elles ont extérieurement une ouverture sur le côté que ferment quatre ou cinq boutons rouges. Le bas de la guêtre descend toujours de manière à couvrir l'entrée d'un gros sabot qui est bourré de paille. Il est ordinairement orné plutôt qu'il ne l'est, en dessus, par un cercle de fer ordinaire ou de fer blanc, dans lequel l'homme est nu-pied.

La culotte qui n'a point de bouton à la ceinture, ne tient qu'au moyen d'une longue cheville de bois qu'on passe dans deux boutonnieres placées par devant à la ceinture, vis-à-vis l'un de l'autre. Cette cheville s'appelle *ibil* ou *ibil-bragou*.

L'ibil bragou, nous apprend le docteur Picquenard, est parfois remplacé par... la clef de l'armoire ! (C'est évidemment un moyen très pratique de la garder sur soi. Mais il est préférable de ne pas se demander ce que devenait la culotte quand on avait besoin de la clef...)

On a vu plus haut que de Goëbriand confirme cette description. Voilà donc, magnifiquement campé sur ses jambes, notre Breton de 1843 !

Ceux qui ont dépassé aujourd'hui la quarantaine se souviennent sans doute d'avoir vu les derniers « bragous » de Plomodiern, Cast, Locronnan, Saint-Thois, Gouézec. Cette description concernant le bragou et les guêtres, à quelques détails près, pouvait leur être appliquée, réserve faite de l'ampleur du bragou.

Mais si, vers 1900, on pouvait encore voir à Brasparts quelques rares « bragous » en culotte blanche, veste noire et turban bleu, déjà à cette époque le pantalon long gris uni ou à rayures avait remplacé le bragou. Ce pantalon, pendant longtemps, eut, comme dans la marine, une fermeture particulière dite « à pont ». Le pantalon classique à braguette, tel qu'il est couramment porté aujourd'hui, devait lui succéder (3).

Avec le bragou, les guêtres avaient disparu. Si l'on gardait encore quelque temps le chupen ou le chapeau du pays, tout le reste était désormais de la banale confection de ville (4).

LES CHAUSSURES

Pour être complet, il faudrait parler aussi des souliers.

Ils n'ont rien de particulier ni d'original à la région. Comme partout, peu à peu, les sabots de bois (*boutou-koad*) ont été abandonnés, sauf pour les travaux des champs.

Les souliers de cuir, *boutou-ler*, faits dans le pays, étaient primitivement ornés d'une boucle de cuivre ou même d'argent. Les femmes portaient des chaussures presque identiques attachées aussi, comme le notait de la Pylaie, « par deux grandes boucles de cuivre ». Mais le plus souvent les chaussures subissaient les modes de la ville, sans aucune particularité (5).

(3) Dans nos campagnes la crudité de langage ne perd jamais ses droits. Au moment où l'on abandonnait cette forme du pantalon à pont, fermé devant par une pièce qui se rattachait des deux côtés, sur les hanches, il était de mode d'appeler le nouveau pantalon à braguette : « le pantalon pour p...ser devant » !

(4) Voici la description que fait M. Joneour de Brasparts du costume de paysan dans son pays tel qu'il pouvait encore le voir vers 1925-1930 :

Jusqu'à ces dernières années on portait encore le costume qui avait remplacé le vieux costume de 1840, c'est-à-dire le pantalon, la veste descendant jusqu'au bas des reins, avec une seule rangée de boutons en corne ou en bois de chaque côté ; ceux-ci attachés à côté de fausses boutonnières avec de grandes pattes sur les poches. Le gilet, bordé de larges bandes de velours, ainsi que les poches se double sur la poitrine ; veste et gilet en drap grenu noir, une ceinture de mérinos bleue sans attache apparente, tel était cet accoutrement avec une chemise de toile blanche empiécée sur le devant, avec un col droit sans cravate.

Cette description est exactement la même que celle que nous avons donnée : le Rouzik se retrouvait identique à Brasparts, Pleyben, Lennon et Châteaulin.

(5) Plusieurs tableaux du Musée de peinture de Quimper datant du siècle dernier représentent les paysans de la région de Quimper ou de Châteaulin dans leur costume traditionnel. On peut constater que les danses bretonnes s'exécutaient aussi bien en sabot qu'en souliers.

Regardons que des usages récents et intempestifs aient relégué dans les combles plusieurs de ces peintures : si elles ne sont pas de véritables œuvres artistiques, elles n'en présentent pas moins un intérêt évident comme document folklorique et cela aussi à sa valeur même pour les touristes !

En 1900, le docteur Picquenard, terminant son rapport très détaillé sur les variétés de Bragou-Braz et de Bragou-Ber des environs de Quimper et Quimperlé, disait :

« Repoussons de toutes nos forces cette banalité qui tend de plus en plus à envahir les pays civilisés. Il fait bon quelquefois regarder en arrière et retremper son esprit dans les choses d'autrefois. C'est là où l'on puise une force nouvelle au milieu d'hommes d'un ferme caractère, auxquels nous voulons, nous la jeune génération, ressembler si nous le pouvons. »

Le grand barde breton, *Barz Melen*, qui portait lui-même si fièrement le bragou-braz, aura-t-il été écouté ?

HIER ET AUJOURD'HUI

Au cours de cette étude, nous nous sommes efforcé de décrire aussi exactement que possible un costume de la Basse-Bretagne qui n'avait guère attiré l'attention jusqu'à présent.

Les observations recueillies et les enquêtes menées ont permis de comparer les résultats obtenus aux précieuses descriptions de Bachelot de la Pylaie. Les contrôlant par les dessins de l'époque, il nous a été facile de montrer l'évolution de ce costume.

Nous avons vu peu à peu disparaître les éléments les plus intéressants de ce costume de Châteaulin. Il reste encore un certain nombre de personnes très fières de le porter. Mais les nécessités de la vie et aussi, faut-il le dire, parfois une certaine honte, ont obligé beaucoup d'autres à l'abandonner.

C'est pourquoi on ne peut que se réjouir, aujourd'hui, de voir les jeunes des cercles celtiques reprendre volontiers le costume traditionnel de leur pays, pour les danses, les fêtes et parfois les mariages. A Châteaulin, un cercle folklorique du pays Rouzik, les Alchouederienn Kastellin, renouant avec la tradition, a sagement repris le costume authentique de 1910 : coiffe de dentelle avec la cocarde et le croisé de fleurs pour les jeunes filles ; veste noire, chupen et pantalon classique pour les jeunes gens.

D'aucun ont été surpris de s'apercevoir, tout à coup, que ce costume, dont la disparition assez rapide semblait, croyait-on, s'expliquer par sa banalité, était encore gracieux, coquet et original. Il gardait une fraîcheur de terroir et une certaine nouveauté qui ne laissait pas d'étonner.

Faut-il dire que plusieurs jeunes filles du cercle se sont trouvées avantagées dans ces atours bien plus seyants qu'un quelconque costume de ville ? Peut-être aussi, en lisant ces lignes, auront-elles désormais plus de considération pour ce costume, que tant d'autres, avant elles, ont porté, avec élégance et distinction.

Ambassadrices de leur petite patrie, dans les lointains déplacements, elles ont aujourd'hui, à leur tour, la délicate mission de mettre en honneur ce costume du pays de Châteaulin : *kis Kastellin*, que ces quelques pages se sont efforcées de faire comprendre et aimer.

Jos LE DOARÉ.

III

APPENDICE I

NOTES SUR L'ÉVOLUTION DU COSTUME
BRETON

I. — LIEU

1° Une femme d'un certain âge, changeant de région, gardera la coiffe d'où elle vient. Ses filles, par contre, adopteront le costume de leur nouveau lieu de résidence. Il est donc assez courant, dans une même famille, que la mère continue à porter la coiffe d'une autre région, tandis que ses filles ont adopté un costume différent : ainsi la mère sera toujours en *Borleden*, tandis que les filles sont devenues des *Kis-Kastellin*.

2° Une paysanne venant habiter la ville gardera sa coiffe de paysanne. Elle dédaignera de porter la coiffe de l'artisan.

On peut donc rencontrer, habitant une même ville, des personnes portant la coiffe d'artisan et d'autres la coiffe de paysanne. De là les erreurs de certains enquêteurs qui, n'habitant pas le pays, n'ont pas su faire cette distinction essentielle.

Lalaise lui-même ne semble pas s'être préoccupé de cette différence. La femme de Châteaulin qu'il a prise comme modèle dans sa *Galerie Armoricaïne* est une paysanne; mais celle de Port-Launay, port de Châteaulin, est une artisanne, différente encore de l'artisanne de Châteaulin qu'il n'a pas représentée.

II. — TEMPS

1° La coiffe d'artisanne disparaît avant celle de paysanne. Ce fait est dû d'abord au contact plus fréquent avec les étrangers, au désir d'imiter les bourgeoises de la ville considérées comme plus élégantes et plus distinguées, et sans doute aussi aux complications de mise en place et de repassage de la coiffe : un chapeau de ville est tellement plus facile à poser !

2° Une femme d'un certain âge ne suit plus la mode. Ni la forme ni les dimensions de sa coiffe ne seront modifiées suivant les caprices du moment. La coiffe qu'elle continue à porter représente la mode en usage quand cette paysanne avait 35 ou 40 ans.

Dans une même région, et à la même époque, coexistent donc deux ou trois types de coiffes appartenant à des générations différentes. Il est possible de suivre l'évolution de la coiffe d'après ces types existant dans une même commune.

III. — ÉVOLUTION

1° Certaines coiffes évoluent par diminution. Elles s'étioilent, se rapetissent et disparaissent bientôt par anémie. Jadis véritables coiffes, elles ne sont désormais plus qu'un souvenir : les lacets, les rubans, les barbes, le fond même de la coiffe, se sont réduits au point de n'être plus qu'un symbole que l'on abandonnera à la première occasion.

2° D'autres coiffes évoluent au contraire par augmentation. Elles se conservent alors plus longtemps, telle la coiffe bigoudène et la coiffe du Porzay ; la *borleden*. Il en est de même pour le costume auquel on ajoute parfois un élément. Ainsi, dans toute la région de Quimper, la collerette a été adoptée vers 1930 par les *Borleden*.

Le costume de Fouesnant, aussi bien que celui de Pont-Aven, s'est également mieux conservé, la coiffe et la collerette amplifiant leurs formes.

3° Le velours, considéré comme signe de richesse et de distinction, a pris de plus en plus d'importance dans la robe et le corsage, se substituant à la broderie ou à la couleur, pourtant plus pittoresque.

Aujourd'hui, le costume de *borleden*, comme celui de Châteaulin, est presque entièrement de velours noir; seul un tablier de couleur, avec la collerette et la coiffe blanche, vient rompre la sévérité de cet ensemble.

IV. — DISPARITION

I. — Le costume d'homme disparaît normalement de bas en haut :

1° Les souliers de la ville ont d'abord remplacé les chaussures de campagne (souvent faites par un cordonnier de village) ou les sabots de bois.

2° Le *bragou-braz*, auquel a succédé dans certaines régions le *bragou ber*, a été remplacé, dès 1880, par un pantalon uni ou à rayures dit pantalon à pont. Mais celui-ci a bien vite fait place au pantalon de ville à braguette, universellement porté aujourd'hui.

3° La veste (*chupen*) a disparu vers 1910-1915, remplacée par un banal veston de confection sous lequel on a conservé quelque temps encore le gilet (*jiletenn*), lequel disparaît à son tour rapidement.

4° Le col droit avec la chemise empestée est demeuré l'appanage d'un certain nombre de vieux qui, aussi fidèlement, ont gardé, les dimanches et jours de fête, leur chapeau breton.

5° Ce chapeau est le dernier bastion de résistance à la standardisation. Les Bretons traditionnalistes qui ont dépassé la soixantaine, y restent toujours attachés. Les jeunes l'ont définitivement abandonné pour la casquette puis le bérêt basque.

II. — La femme, d'habitude, quitte d'un seul coup son costume traditionnel soit à l'occasion d'un voyage, d'un déplacement ou d'un mariage.

Parfois, pourtant, le costume féminin disparaît seulement en partie. La coiffe demeure alors, la plupart du temps, le dernier symbole de la fidélité. Il est facile d'en faire la constatation à Douarnenez ou à Concarneau. Dans la région de Quimper, on rencontre aussi des paysannes en coiffes qui ont abandonné une partie du costume traditionnel pour se vêtir d'un informe manteau noir d'une banalité et d'une laideur désespérante.

V. — SUBSTITUTION

La disparition d'un costume et, plus particulièrement d'une coiffe, peut se faire enfin par substitution.

Ainsi, par exemple, il y a déjà quelques années, toutes les jeunes filles de Gouézec ont abandonné la coiffe pourtant gracieuse de leur pays pour adopter la coiffe voisine, celle de Pleyben.

Sans doute, Pleyben leur paraissant plus évolué et plus modernisé que Gouézec, quelque peu perdu dans sa montagne, il a semblé plus distingué aux jeunes filles de ce dernier pays d'imiter les élégantes qu'elles admiraient au bourg voisin.

Seules quelques vieilles femmes de Gouézec portent actuellement l'authentique coiffe de cette commune, et encore plusieurs l'ont transformée en un modèle réduit, aux dimensions ridiculement petites.

Ce n'est plus que la caricature d'une des coiffes qui était, avec celle de Plougastel-Daoulas, l'une des plus gracieuses et des plus originales de Bretagne.

VI. — MODIFICATION

Il serait intéressant d'étudier ici l'influence des localités voisines sur le costume breton d'une région. Il n'y a aucun doute que des modifications de caractère ou de forme se sont produites au contact des costumes voisins. Mais, faute de preuves suffisantes, il est difficile d'apporter des précisions certaines à ce sujet. La coiffe de Pleyben ou Brasparts n'a-t-elle pas subi l'influence de celle de Châteauneuf-du-Faou ? Le costume de Lothey n'a-t-il pas été influencé par celui de Gouézec ? Châteauneuf-du-Faou n'a-t-il pas subi le voisinage de Carhaix ?

On doit pouvoir expliquer de même la parenté des costumes de Scaër, Pont-Aven et Fouesnant. Et pourtant, que de frontières infranchissables ont subsisté sans cause apparente ! A quatre kilomètres de Châteaulin, la *bourleden* diffère totalement de la Châteaulinoise, et aucune de ces coiffes n'a subi l'influence de l'autre.

Pourquoi l'Odéon est-elle une frontière de costume et non pas la Laïta ? Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre.

Ainsi l'étude du costume breton apparaît des plus complexes. C'est un domaine où le chercheur ne peut s'aventurer qu'avec beaucoup de prudence, sous peine de faire fausse route.

APPENDICE II

VOCABULAIRE DU COSTUME DE LA RÉGION DE CHATEAULIN

I. — COSTUME DE FEMMES

Les mots bretons des différentes parties du costume, de même que les expressions notées ici sont d'un emploi courant dans toute la région de Châteaulin.

Coiffe	KOEFF
Collerette	KOLLIER GOUZOUZ
Corsage	KORF-BROZ
Tablier	TAVANJER (ou Tavancher)

Piécette de tablier	TAPELET
Jupe (robe)	BROZ
Jupon	BROZ-DINDAN ou LOSTEN-DIN-DAN
Croisé	CROISED
Bourrelet attaché au bas de la camisole pour soutenir la jupe	GWADDEGENN

II. — HABITS DE DEUIL

Cape de deuil	KOEFF MEZER
Grand manteau de deuil	MENTELET
Coiffe baissée en signe de deuil	DISTRONSED AR KOEFF

III. — ENFANTS

Bonnet d'enfants	BONEDIG
Robe d'enfants	SE

IV. — COSTUME D'HOMME

Le costume d'homme était jadis de couleur brune (rouz). Depuis 80 ans, il est entièrement noir.

Chapeau	TOK
Ruban	TOK GANT VOULOUS
Chemise	ROJET
Gilet	GILLETEN
Veste	CHUPEN
Pantalon	BRAGOU
Ceinture	GOURIZ
Sabots de bois	BOTOU-KOAD (ou boutoukoad)

V. — EXPRESSIONS

KARGUET HI CHILETEN	Plein son gilet (même sens que ar jiletennet)
KRENE LEIZ E VRAGOU	Trembler dans sa culotte (avoir peur)
DILLIAT PEMDEZ	Vêtements de tous les jours
DILLIAT SUL	Vêtements de dimanche
RODEL NE GOUS NETRA	Roder (ou faire des embarras) ne coûte rien
BRAGAL A RA	Faire du chiqué
KOEFF SPARLET	Coiffe... évaporée
TEKET E C'HOEFF	Coiffe mise coquettement
KOMED E C'HOEFF	Coiffe bien mise (bien moulée)

J. D.

De Gobineau et la Bretagne

(Réponse à la question 219)

Aux réponses déjà publiées, il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter quelques compléments que nous empruntons surtout à deux livres (1).

Le père d'Arthur de Gobineau, Louis, était originaire du Bordelais. Officier, royaliste, il conspira en février 1814 contre Napoléon I^{er} qui le fit emprisonner à Sainte-Pélagie d'où le fit sortir l'arrivée des alliés. Depuis le début de 1813, il appartenait à la société secrète *Les Chevaliers de la Foi* (connue sous le nom de *La Congrégation*) dont il fut un des agents les plus actifs.

La Restauration en fit l'officier d'ordonnance du Comte d'Artois. Démissionnaire en 1830, il se retira à Lorient dans une maison que lui loua son camarade Antoine Laigneau (2). Il est très vraisemblable que Louis de Gobineau participa à l'équipée de la duchesse de Berry en 1832.

C'est vers cette époque qu'il fit venir à Lorient ses deux enfants. Son fils Arthur fut élève du lycée.

Pendant son séjour à Lorient, le jeune Arthur de Gobineau s'intéressa, dit Maurice Lange, aux contes populaires de l'Armorique : « Les fées, les Korrigans de l'enchantement Merlin et Viviane et Morgane et les Chevaliers de la Table Ronde et le roi Arthur entraient à leur tour dans la danse magique. »

Mais son passage à Lorient fut surtout marqué par la passion que lui inspira la fille de l'ami de son père, Amélie-Scholastique Laigneau, plus jeune de 4 ans. Ils se considéraient comme fiancés.

Après son échec à Saint-Cyr, en 1835, Arthur de Gobineau partit pour Paris où, dans le but de se faire une situation dans les lettres, il se mêla au mouvement littéraire. En 1838, il était reçu chez Ary Scheffer et il y fit souvent sauter sur ses genoux la fillette qui devait devenir M^{lle} Ernest Renan.

De temps à autre, il se rendait à Redon où son père et sa sœur étaient venus habiter. Mais il dut renoncer à épouser Amélie Laigneau qui, le

(1) Maurice Lange, *Le comte Arthur de Gobineau* (Strasbourg) 1924 ; G. de BOUTIER DE SAVIGNY, *Le comte Ferdinand de Berthier (1782-1869) et l'Énigme de la Congrégation* (Paris) 1948.

(2) Né à Hennebont en 1791 et tué, comme officier sur les barricades, en 1848.

27 janvier 1845, se mariait à Brest, à Adolphe Frogerays, un lieutenant de vaisseau originaire de Lorient (3).

Arthur de Gobineau devint le collaborateur et l'ami d'Alexis de Tocqueville, et quand ce dernier fut, en 1848, ministre des Affaires Étrangères, il prit de Gobineau comme chef de cabinet.

Puis ce fut la diplomatie. De Gobineau remplit diverses fonctions en Suisse, en Allemagne, en Perse, au Brésil, en Grèce et en Suède.

Il semble bien qu'il revint seulement deux fois en Bretagne. En fin avril 1859, il s'embarqua à Brest pour une mission à Terre-Neuve. Mais en juin 1876, il dut séjourner quelque temps en Bretagne où il vint voir, à Pont-Scorff, la baronne de Saint-Martin, son amie de jeunesse.

Mais on se tromperait en pensant que le théoricien du racisme puisse être considéré comme un précurseur du « nationalisme breton » que nous avons connu pendant l'occupation.

Pour de Gobineau, les Goths, les Vandales et les Francs furent les régénérateurs de l'Europe. C'est la seule race assez pure et assez noble pour restaurer parmi les peuples dégénérés la saine notion des inégalités ethniques et leur imposer sa supériorité. Ni les Slaves, ni les Celtes ne peuvent rendre la vigueur à un monde abâtardi. Gobineau accorde que les Celtes ont eu une « primitive noblesse », mais l'alliance finnoise a modifié leur nature. Il range les Bas-Bretons dans les populations celtiques inférieures. Voici le portrait qu'il fait de nos compatriotes : « Certains Bas-Bretons, avec leur taille courte et ramassée, leur tête grosse, leur face carrée et sérieuse, généralement triste, leurs yeux souvent bridés et relevés à l'angle extrême, trahissent pour l'observateur le moins exercé la présence irrécusable du sang finnique à très forte dose (4). »

Mais ce jugement si sévère sur la race bretonne n'a pas grande importance car nous pensons avec Joseph Loth qu'il n'y a pas en Bretagne une race celtique pure. Notre illustre compatriote, qui aimait tellement sa province natale, a très justement écrit : « Il faut bien se persuader que la race pure en Bretagne, comme dans le reste de l'Europe, est une chimère. Nous sommes les produits de je ne sais combien de races successives plus ou moins croisées depuis l'époque préhistorique (5). »

Harry-Mahé LAOSTIS.

(3) FROGERAYS mourut en mer peu de temps après, le 29 mai 1847, à bord de l'avisio *La Comète* dont il était le commandant. Amélie se remaria au baron Brouhet de Saint-Martin qui devait mourir le 21 novembre 1880 dans sa propriété de Saint-Urbain, à Pont-Scorff (Morb.).

(4) *Essai sur l'inégalité des races humaines*. Édition 1882, page 175.

(5) *Annales de Bretagne*, nov. 1892, page 434.

Prénoms bretons et Prénoms de Bretagne

(V. N.R.B. 1950, pp. 433 et suiv.)

I

Voici, pour joindre à l'étude si intéressante et si précise de F. Gourvil, quelques sondages faits dans les registres baptistaires de Porspoder, Fouesnant, Landerneau.

A Porspoder, de 1662 à 1673, les prénoms donnés au baptême sont constamment uniques. Les prénoms masculins, par ordre de fréquence, sont : 51 Jean, 36 François, 29 Yvon (23) ou Yves (6), 17 Mathieu, 9 Gabriel, 8 Pierre, Olivier, Guillaume, 7 Hervé, Tanguy, Claude, André, 6 Nicolas, 5 Hamon, Jacques, Michel, 4 Léonard, Alain, 3 Guyon, 2 Barthélémy, Prigent, Paul, 1 Thomas, Charles, Bertrand, Mathias, Robert, René, Joseph, Simon, Etienne. J'ai considéré que Guillaume, onomastiquement germanique, était hagiographiquement breton, en admettant que le patron honoré soit l'évêque de Saint-Brieuc Guillaume Pinchon. Soit 32 prénoms différents pour 241 enfants, dont 7 bretons pour 62 enfants ; un garçon sur quatre portait donc un prénom breton.

Chez les filles, 12 prénoms différents seulement pour 233 enfants : 85 Marie, 33 Anne, 31 Janne, 24 Françoise, 20 Catherine, 18 Marguerite, 12 Gabrielle, 4 Magdalene, 2 Suzanne et Laurence, 1 Barbe, 1 Constance. Pas un seul prénom breton, ce qui est d'ailleurs peu étonnant, les saintes bretonnes étant beaucoup moins nombreuses et moins connues que les saints. Tout au plus pourrait-on considérer sainte Anne, à cause de son patronage spécial sur la Bretagne, comme donnant à ses filleuls un prénom d'inspiration bretonne.

Tanguy et Olivier étaient des prénoms souvent portés dans la famille du Chastel, la plus puissante du pays (mais qui l'avait quitté depuis le xvi^e siècle) et chez les autres familles nobles de la région. Saint Tanguy était d'ailleurs né à deux lieues de Porspoder. Saint Budoc, patron de la paroisse, n'est pas représenté dans cette liste ; en continuant jusqu'en 1679, je le trouverai cependant six fois, et sa mère sainte Azénor une fois. Je note encore un Guéguen né en 1679, et une Azélice la même année. Le nom de Llesse, trouvé une fois, doit être la traduction de Levenez.

Je n'ai malheureusement relevé à Fouesnant que l'état civil des notabilités. Voici à titre d'échantillon les prénoms des enfants de quatre notaires vivant à la fin du xvi^e siècle : M^{re} Jean Rion est père de trois Jan, de Corentin, d'Yvon, de Tanguy, et de quatre filles, Marguerite,

— 133 —

Marie, Janne et Thérèse. M^{re} Yves le Bozec a Elie, Claude, Tanguy, Pierre-Joseph. M^{re} Jean le Reun voit naître Jan, Pierre, Julienne, Catherine et Anne. Enfin M^{re} Perrault prénomme ses enfants Jean-Baptiste, Tanguy, Yves, Louis, Mauricette-Perrine, Olive et Magdeleine. Sur cette courte série, les prénoms bretons masculins forment le tiers.

A Landerneau, je n'ai non plus relevé que les notabilités ; il faut donc tenir compte de l'esprit citadin et du souci de raffinement bourgeois. Ici chaque enfant porte de 2 à 4 prénoms ; pour les années 1771 à 1783, 96 garçons de la paroisse Saint-Houardon se partagent 211 prénoms, et 120 filles, 231.

Pour les garçons on compte : 42 Marie, 21 Pierre, 17 Louis, 14 Jean, 14 François, 6 Julien (à cause de l'église Saint-Julien de Landerneau), 6 Joseph, 5 Charles, Augustin, 4 Hierosme, Yves, Laurent, 3 Gabriel, Michel, 2 René, Jean-Baptiste, Olivier, Auguste, Jacques, Urbain, Valentin, Nicolas, Guillaume, Mathurin, Vincent, Sébastien, Quintin, Emmanuel. Ne sont représentés qu'une seule fois Bernardin, Thomas, Siméon, Germain, Georges, Alexandre, Anne, Victor, Honoré, Guy, Aimé, Philippe, Denis, Fidèle, Bonaventure, Daniel, Benoît, Noël, Dominique, Balthazar, Maurice, Gilles, Esprit, Onésime, Marc, Alexis, Hervé, Clot, Romain, André, Edouard et Joachim. Soit 8 bretons pour 96.

Dans les filles, il y a 73 Marie, 21 Françoise, 15 Louise et 15 Jeanne, 14 Anne et Joséphe, 9 Jacquette, 8 Perrine, 7 Marguerite, 6 Catherine, 5 Yvonne, Julienne, 4 Nicole, Thérèse, Gabrielle, Charlotte, Antoinette, 3 Angélique, Pauline, Michelle, Rose, 2 Augustine, Gillette, Henriette, Laurence, Claudine, Suzanne, Félicité, Victoire, Désirée, Vincente. Une seule Prudence, Constance, Aline, Angèle, Marianne, Golvine, Cécile, Hyacinthe, Adélaïde, Nérone, Sébastienne, Urbaine, Dorothee, Emilie, Elisabeth, Philippine, Emmanuelle, Renée, Esprit, Raymonde, Caroline, Fortunée, Mathurine, Ursule.

Ceci confirme les recherches de Gourvil, mais il serait intéressant d'élever le débat et de voir au delà de la Bretagne ; car j'ai l'impression que le phénomène signalé chez nous est un phénomène universel, ou tout au moins existant dans les pays de civilisation chrétienne.

C'est d'ailleurs normal ; les noms de famille sont fixés, ou à peu près. La recherche de l'élégance onomastique ne peut donc se faire que dans les prénoms. Le choix de ceux-ci est dû à un nombre limité de causes, telles que le désir de se créer un protecteur céleste (saint patron), ou terrestre (parrain ou marraine) ; tradition familiale ; patriotisme ; mode.

L'importance de ces causes a pu varier suivant les époques, parfois pour le choix d'un même prénom : à l'élément religieux qui faisait autrefois choisir Tanguy ou Goulven, est certainement venu s'ajouter dans les dernières décades un élément de patriotisme local. Le prénom du parrain ou de la marraine passait autrefois obligatoirement à leur filleul : ceci explique des arbres généalogiques où les deux mêmes noms reviennent alternativement pendant plusieurs générations (l'aïeul étant toujours choisi comme parrain du premier-né), ou encore des curiosités comme ce testament de 1583 que j'ai entre les mains, dans lequel on voit que quatre frères, tous vivants, le père, l'oncle et le grand-père se prénomment Jean et doivent se distinguer par des surnoms professionnels ou des numéros d'ordre.

Mais il n'y a qu'à regarder autour de soi pour se rendre compte que

c'est la mode qui est la plus puissante, et que les prénoms sont choisis pour leur élégance vraie ou fausse, au besoin torturée par l'adjonction d'Y, d'accents graves ou de trémas, par l'adoption de diminutifs (Ginette, Maryvèle), et que la contagion s'en fait par les journaux, le cinéma, le voisinage.

L'influence religieuse est très forte dans certaines familles mais elle s'applique surtout à des saints relativement récents et à rayonnement universel : François, Dominique, Ignace... Les saints classiques, les apôtres par exemple, sont, si j'ose dire, en perte de vitesse : ils sont devenus trop communs et chose plus grave, leurs noms se sont vidés de leur sens religieux.

Le culte du saint local ou national, comme d'ailleurs celui du héros national, me paraît être ce qui agit le moins ; on le retrouve cependant un peu plus souvent là où persiste un esprit provincial vivant.

Dans un annuaire de la Marine que j'ai sous la main, je prends au hasard deux files de 75 personnes, la première comprenant des officiers nés entre 1885 et 1896, l'autre des officiers nés entre 1910 et 1914. Les mêmes prénoms, tout au moins ceux qui reviennent fréquemment, se retrouvent dans les deux, et il paraît inutile de les étudier séparément. Ces 150 personnes nous fournissent 68 prénoms différents (34 et 34). Si nous cherchons ceux qui peuvent être inspirés par une tradition française — sans nous occuper de leur étymologie, qui est surtout hébraïque et germanique plus que latine — nous pouvons les diviser en quatre catégories.

Rois de France : 8 Louis, 7 Henri, 1 Charles.

Héros légendaires ou historiques, prénoms traditionnels : 2 Gaston (que je rattache d'office à Gaston de Foix), 1 Rolland, 1 Ollivier, 1 Marius.

Saints français, ou dont l'un est français entre plusieurs homonymes, saints non français, mais vénérés comme patrons de la France : 4 Marcel, 3 Bernard, 3 Michel, 3 René, 3 Robert, 1 François, Gérard, Lucien, Victor.

Saints bretons, qui pourraient d'ailleurs être classés dans la catégorie précédente : 3 Yves, 1 Hervé, 1 Pol.

Au total 46 personnes sur 150, presque un tiers, portent des prénoms d'inspiration française. En apparence tout au moins, mais en réalité combien de parents ont eu conscience d'honorer un saint ou un héros national ? Peut-être pour une partie des Louis, pour Victor et Marius (s'il s'agit de Marseillais), pour René, si ce sont des Angevins... La proportion des prénoms bretons en Bretagne est certainement plus faible numériquement, mais j'ai l'impression qu'elle est bien moins routinière et bien plus consciente d'honorer à la fois son pays et le saint de chez soi.

En prenant chaque province française en particulier, nous obtiendrions vraisemblablement des résultats analogues. Le Cte de Saint-Saud a présenté en 1895 au Congrès des Sociétés Savantes un travail sur les prénoms usités en Périgord sous l'ancien régime, avant et après 1600 ; voici son dernier paragraphe : « Je considère comme nulle l'influence du patron de la paroisse ; celle du patron du diocèse, saint Front, est à peine sensible, même avec ses variantes Fronto et Fronton. Le Limousin nous donne des Léonard, Martial, Yrieix ; L'Angoumois et la Saintonge ne nous fournissent ni des Ausone, ni des Eutrope, patrons de leurs diocèses ; de saint Fort, célèbre apôtre du Bordelais, dérivent les rares Forton et Fortonnet. »

Il m'est arrivé de passer quelques semaines à la limite de la Savoie et du Dauphiné, dans un pays où les villages s'appellent Saint-Geoire, Saint-Genix, Saint-Beron, Saint-Franc, Saint-Bueil. J'ai demandé si ces noms étaient donnés à des enfants, et me suis fait regarder, non seulement avec étonnement, mais avec inquiétude.

Je ne possède pas de statistique sur ce qui se passe dans les pays étrangers. Mais les prénoms que l'on peut recueillir à la lecture de leur littérature semblent montrer que les mêmes causes produisant les mêmes effets, la situation est peu différente de ce qu'elle est chez nous.

A titre de curiosité, nous pourrions chercher l'extension des prénoms bretons en France. Des saints à culte limité, je ne vois que Tanguy qui ait franchi la frontière : sous la forme Tanneguy on le trouvait sous l'ancien régime répandu, de façon très erratique, en Ile de France, en Bourgogne, etc... Comment y était-il parvenu ? Sans doute est-ce le souvenir de Tanguy du Chastel qui l'a ainsi semé. Par contre Yves, Hervé, Alain, Joël, Gildas jouissent d'une audience plus ou moins large ; la question de savoir s'ils sont vraiment bretons ne se pose pas ici : ils sont donnés parce qu'ils sont crus tels.

En conclusion, et sous réserve de correction par des statistiques plus étendues, je me demande si ce n'est tout de même pas en Bretagne que la popularité des saints locaux est la plus marquée par l'onomas-tique : le nombre des Armel, des Gwennaél, des Haude, n'est peut-être pas très élevé, mais on peut être certain que les parents ont compris ce qu'ils faisaient en les inscrivant sur le registre des baptêmes. Beaucoup de Denis et de Genviève peuvent-ils en dire autant ?

D^r C. LAURENT.

II

A PENMARCH

Je crois devoir soumettre aux lecteurs de la N. R. B. des indications relatives aux prénoms portés par les électeurs de la commune de Penmarc'h (Finistère), qui présente une population en partie rurale (le bourg et la campagne), en partie urbaine (Kerity), en partie maritime (St-Guénolé).

Elles proviennent du dépouillement d'une liste électorale d'avant 1939, et ne concernent par conséquent que les prénoms masculins.

Le nombre des inscrits figurant sur cette liste était tout voisin de 2.000, qui, à eux tous portaient 88 prénoms différents.

Jean, avec ses composés, vient à leur tête, et est répété 374 fois. Il est suivi de très loin par Pierre : 250 homonymes dont 66 Pierre-Jean ; au troisième rang apparaît Alain, avec 109, suivi par Yves 84, Corentin 78, Guillaume 59, Sébastien 53, Nonna 43, etc. Ces huit prénoms groupent ensemble pas moins de 1052 inscrits, et sont donc répartis sur plus du tiers de la population masculine de la commune.

Ce qu'il y a de curieux, c'est le nombre relativement élevé des porteurs de prénoms bretons dans cette localité du pays bigouden.

En plus des Alain et des Yves (considérés à tort ou à raison comme tels), on y trouve une quantité inusitée de Corentin et de Nonna. Ce dernier, propre à la commune, où il a été perpétué par le patron de l'église paroissiale, doit battre de loin le record de densité des prénoms

locaux. Quant à *Corentin*, je ne pense pas qu'il soit possible de lui trouver autant de titulaires nulle part ailleurs en Cornouaille. *Hervé*, pourtant plus « universel » en Bretagne, ne réunit à Penmarc'h que huit inscrits ; *Budoc* et *Tudy*, inspirés, le premier par le patron de l'église déchue de Beuzec-Caval, le second par celui des églises de Loc-tudy et de l'île Tudy, en groupent chacun 5, et ont pour pendants bretons les sporadiques *Alour 2*, *Gourgon* et *Tristan 1*.

Il ne m'appartient pas d'épiloguer sur ces différents noms de baptême, mais je puis souligner le fait que, totalisant 414 inscrits, ils inté-ressaient donc un peu plus de 20 % du contingent électoral de la com-mune il y a 12 ans.

Cette constatation n'infirme en rien les conclusions générales de l'article de M. Gourvil, mais il apparaît que, sur le plan local, dans certaines parties de la Bretagne, on pourrait relever considérablement le pourcentage attribué dans cet article à l'ensemble des prénoms bretons.

Autre curiosité : alors que saint Guénolé est titulaire d'un monument religieux qui a donné son nom à une section importante de la com-mune, ce saint, infiniment plus connu que saint Nonna, n'a servi d'éponyme à aucun des électeurs inscrits sur la liste que j'ai eue entre les mains.

Un « Bigouden » d'adoption.

III

A BATZ (Loire-Inf.)

Il y a quelques années, je m'étais amusé, en feuilletant les registres de baptêmes du Bourg-de-Batz, à y relever certains prénoms qui me frappèrent par leur fréquence ou par leur singularité.

Malheureusement, ayant procédé sans méthode définie, et pour mon simple amusement, je ne saurais faire état de ma cueillette pour apporter une contribution valable à l'étude de cette intéressante question.

Voici cependant ce qui ressort des notes que j'ai conservées :

Guénolé est, à Batz, le plus répandu des prénoms d'origine bretonne. Je l'ai noté une quinzaine de fois dans les registres, seul, ou comme nom de baptême secondaire. Le fait est dû à ce que le fondateur de l'abbaye de Landévennec est patron de l'église paroissiale. *Hervé* vient après lui, mais beaucoup plus rarement. C'est à peu près tout en fait d'ha-gionymes locaux ou régionaux. Par contre, voici, dans l'ordre alpha-bétique, des noms de baptême dont on serait bien en peine, parfois, d'indiquer la provenance : *Alida*, *Adeline*, *Azélie*, *Célesine*, *Doralice*, *Evelina*, *Gaël*, *Hilda*, *Mélina*, *Zélie*. Ce ne sont pas là, comme on pourrait le croire, des « fantaisies » récentes, ou des prénoms accolés à des patronymes étrangers au pays. Ils sont ceux d'enfants dont les parents avaient des noms de famille aussi bretons que *Bourdic*, *Cavalin*, *Lehuédé*, *Le Callo*, *Lecam*, *Le Garz*, *Lemauff*, *Leberre*, *Lescandron*, etc., et tous se trouvent inscrits en marge de registres antérieurs à la guerre de 1914-1918.

Abbé G.



Paul Valéry en Bretagne

(Réponse à la question 232)

La « drôle de guerre » de 1939-40 avait, dès ses débuts, amené à Dinard un grand nombre de réfugiés volontaires, accourus de Paris et des au-delà et qui pensaient trouver la sécurité en Bretagne pendant la période critique qu'on appréhendait. Parmi ces hôtes inhabituels figu-raient un certain nombre de personnalités notoires, dont le poète Jean Royère, vétéran de l'école symboliste, fondateur avant 1914 de la revue *La Phalange*, disciple direct de Mallarmé et très apparenté par sa technique à l'art d'un Valéry.

Mais le plus célèbre, à coup sûr, de nos réfugiés de Paris, repliés sur la Côte d'Émeraude, fut Paul Valéry lui-même, qui, au témoignage de sa veuve (*Nouvelles Littéraires* du 22-6-50), dut nous arriver en mai 1940, refluant avec un nouveau contingent devant l'invasion germanique.

Ce séjour à Dinard de l'illustre académicien ne devait pas être le premier, car mon vieil ami Joseph Surcouf (arrière-petit-fils du corsaire) et sa femme, tous deux aujourd'hui disparus, étaient très liés avec les Valéry et avaient dû les recevoir en leur « Villa Surcouf », à une époque déjà reculée, antérieure à 1914, et bien avant que Paul Valéry, alors fonctionnaire, ne fût devenu célèbre et académisable.

Malgré l'encombrement de l'époque (Dinard devait alors compter plus de 25.000 habitants, dont les deux tiers de réfugiés), le ménage Valéry put trouver asile dans une confortable villa, toute proche de la mer, dont les fenêtres s'ouvraient sur un admirable horizon, tendu en arc-de-cercle de Fréhel à la Varde et tout hérissé d'écueils et d'îlots. Sous le signe, semble-t-il, de Jean-Jacques, cette villa, dite « Les Charmettes », domine, au bout de la rue des Marettes, le jardin marin du Port-Riou, en lisière du beau quartier de plaisance qui, de la Malouine à Saint-Enogat, fut, dès avant 1870, lancé et loti par Albert Laeroix, l'édi-teur de Victor Hugo. C'est à ce mécène, doublé d'un spéculateur avisé, que Dinard dut la faveur d'attirer, en ce temps et depuis, beaucoup d'éminents villégiateurs, dont Michelet, Renan, Judith Gautier, Jean Richepin, Émile Bergerat et tant d'autres... Valéry, comme eux, aimait ce rivage et s'y fût volontiers attardé plus longuement si les circon-stances lui en eussent fourni l'occasion ou le prétexte. Mais l'occupation allemande survint entre temps, qui obligea nos réfugiés à regagner bien-tôt leurs foyers. Le poète put néanmoins prolonger son séjour à Dinard jusqu'à la fin de l'été. Depuis lors, en souvenir de l'hôte illustre, — et par les soins d'un de ses admirateurs, propriétaire d'une villa voisine, —

une plaque commémorative a été apposée sur la maison qui l'abrita. Cette plaque, en granit gris de Bretagne, rappelle au passant que ces lieux eurent l'honneur d'accueillir un grand homme et qu'il n'y demeura point inactif :

ICI, EN 1940,
LE POÈTE
PAUL VALÉRY
RÉFUGIÉ, ÉCRIVIT
« MON FAUST »

« LE PLUS BEAU DE CE JOUR CHANTE AVANT DE MOURIR »

Si modeste qu'il fût, j'ai tenu à signaler ce petit mémorial dans la dernière édition du Guide Bleu « Bretagne » de Hachette, auquel il m'a été donné d'apporter, en 1949, une contribution d'ensemble assez appréciable, ainsi qu'a bien voulu le constater dans sa préface M. Francis Ambrière.

C'est pendant ce dernier séjour de Paul Valéry en Bretagne que j'eus l'honneur de connaître le poète de *La Jeune Parque* et de recevoir sa visite. Un ami commun, professeur agrégé d'un lycée de Paris, me dit, un beau jour :

« Voulez-vous voir Paul Valéry ?

— J'en serais ravi.

— Eh bien ! nous sortons tous les jours ensemble, et je vous l'amènerai. »

Dès le lendemain, en effet, je voyais entrer chez moi, sous la conduite de l'universitaire enchanté de me tenir parole, un petit vieillard aimable, souriant derrière ses lunettes et sous ses blancs cheveux, sobrement vêtu de noir avec la seule tache rouge de sa rosette, la dextre appuyée sur un parapluie à poignée courbe qui lui servait de canne et ne le quittait guère.

C'était lui !... Il s'assit très simplement et, pendant une heure, nous causâmes, à trois, de son œuvre, de sa vie à Dinard, de la Bretagne, que ce Méditerranéen ne connaissait guère que pour l'avoir entrevue de temps à autre, de ses travaux et de ses projets dans la présente conjoncture. Je lui rendis peu après sa visite et, à l'heure où je trace ces lignes, j'ai sous les yeux l'exemplaire de son recueil *Poésies* (édition N.R.F., 1939) qu'il voulut bien m'offrir en souvenir de cette rencontre, avec une cordiale dédicace, datée de « Dinard, le 20 juillet 1940 ».

Je ne devais plus le revoir. L'été finissant, Paul Valéry jugea qu'il était temps de regagner Paris et, quittant la calme retraite qu'il s'était choisie en ces jours troublés et où, dans un exceptionnel « état d'euphorie créatrice » attesté par sa veuve, il avait écrit l'une de ses dernières œuvres, le poète du *Cimetière Marin* dit adieu, non sans quelque regret, à la lumineuse immensité, inspiratrice de ses plus beaux chants :

La mer, la mer, toujours recommencée...

*O grande mer, de délires douée,
Peau de panthère et chlamide trouée
De mille et mille idoles du soleil...*

Cinq ans plus tard, pendant l'été 1945, j'étais à Paris quand Valéry mourut et je désirai m'associer, à tout le moins, à l'hommage public qui lui était rendu.

Des obsèques nationales, la III^e en avait faites, sous l'Arc de Triom-

phe, à Victor Hugo. Notre très athénienne IV^e, surenchérissant sur sa devancière, pouvait bien, toutes proportions gardées, en faire à Paul Valéry. De la III^e à la IV^e, de la *Légende des Siècles* à la *Jeune Parque*, de l'Arc de Triomphe au nouveau Trocadéro, la parodie s'accusait avec un relief assez cruel. Ce fut pourtant, sur la vaste esplanade du Palais de Chaillot, sous un ciel pur baigné d'un éblouissant clair de lune, une veillée triomphale. Je revois le cercueil du poète (car il fut et demeure avant tout ce qu'il voulait être : un précieux poète, sinon un grand poète), je revois ce petit cercueil d'immortel dressé dans l'astrale clarté, entre les torchères rougeoyantes, sur un haut catafalque en sapin, drapé de pourpre, — hâtivement charpenté, l'instant d'avant, par une équipe d'ouvriers indolents, en retard sur l'horaire prévu —. C'était bien là l'image de cette « immortalité » spectaculaire qu'avait entrevue le poète réticent et qu'il avait refusée par avance :

*Maigre immortalité, noire et dorée,
Consolatrice affreusement laurée,
Qui de la mort fais un sein maternel...*

Autour de cette apothéose, endiguée par des barrages policiers, se pressait et se renouvelait une foule assez dense et manifestement très mêlée, l'éternelle foule des badauds de Paris, plus curieuse, ce soir-là, qu'émue et recueillie. Combien, parmi ces gens, connaissaient Paul Valéry autrement que par les toutes fraîches nécrologies de la presse et de la radio ?... Combien surtout avaient jamais lu une ligne de cet écrivain hermétique et secret ? Pour me convaincre mieux de ces décevantes réalités, débordant le cadre des pompes officielles, j'eus alors l'idée indiscrète de tenter au hasard, parmi cette foule indifférente, quelques sondages à la Gallup. Et voilà, en résumé, — et à quelques exceptions près, — ce que donna, dans son ensemble, cette consultation populaire, pratiquée par un béotien de province qui, se disant débarqué d'hier dans la Ville-Lumière et prétendant passer là par hasard, désirait tout naturellement s'enquérir de l'objet de ces solennités :

— Je vous demande pardon. Je ne suis pas au courant. Qu'est-ce donc que cette fête de nuit ?

— Non mais ! Vous ne savez pas que ce sont les obsèques nationales de Paul Valéry ?

— Non, ma foi. Je suis de passage à Paris et je n'ai guère le temps de lire les gazettes. Et qui est ce Paul Valéry ?

— Paul Valéry... C'était un écrivain...

— Ah ! Et qu'a-t-il écrit ?

— Ah ! ça... Il écrivait dans les journaux...

Où encore :

— Il était de l'Académie Goncourt. Il a fait des romans policiers et du cinéma...

Où même encore ceci, dont j'atteste également l'authenticité :

— Monsieur Valéry, je le connaissais bien. J'habite dans la même rue, où ma femme est concierge. On le voyait passer tous les jours. Il avait une bonne tête et c'était quelqu'un... Il paraît que c'était un ancien sénateur en retraite... Même qu'il était décoré et qu'il était très bien considéré dans le quartier... Alors, je suis venu voir ça...

L'envers de la gloire !

C. LE MERCIER D'ERM.

Eugène Janvier de la Motte

(Réponse à la question n° 222)

DANS son très intéressant article sur le commissaire général Michel Rocher en 1848 (N. R. B. 1950 n° 6), M. de Berfenger a consacré quelques lignes au jeune Janvier, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Dinan, qui, contre toute attente, sut éviter la révocation.

Le personnage est curieux. Il offre un bon type de l'administrateur opportuniste, qui parvient à ne pas sombrer dans les remous de la politique. Aussi, bien qu'il n'ait passé que deux ans en Bretagne, son action mérite-t-elle quelque développement.

Car je ne sais pas s'il y eut des attaches familiales.

Je dois pourtant à M. A. Gernoux, l'auteur d'un livre précieux sur *Carrier le Maudit*, la connaissance du faire-part de l'enterrement, le 21 mars 1902, au cimetière de la Miséricorde, à Nantes, de « Madame la comtesse veuve Janvier de la Motte, veuve en premier mariage de M. Louis Say, née Octavie Etienne ». Était-ce sa veuve ? une parente ? Elle était en tout cas apparentée avec des familles qui tenaient à la Bretagne et à la Vendée, les Arnous-Rivière et les de Bourmont.

Janvier de la Motte n'avait peut-être pas encore 23 ans quand, par la volonté de Duchâtel, ministre secrétaire d'Etat de l'Intérieur, dont il servait la politique, il fut, au cours de l'année 1847, nommé sous-préfet de Dinan. Le maire de la ville, Leconte, l'oncle du grand poète Leconte de Lisle, ayant peu après son arrivée, démissionné de ses fonctions, Janvier eut l'habileté de faire désigner par Louis-Philippe, pour lui succéder, un jeune avocat, plein d'allant, et dont la famille jouissait dans la cité d'une grande autorité.

Janvier et Joseph Le Sage étaient faits pour se comprendre : jeunesse commune, sentiments communs, désir commun d'améliorer la situation des déshérités, avec cependant beaucoup plus de scrupules et de sérieux chez le second.

En installant Joseph Le Sage, le 5 août 1847, Janvier prononça un de ces discours, à la fois habile et chaleureux, par lesquels il gagnait la confiance et forçait l'affection de la masse.

Monseigneur le Maire, disait-il notamment, vous avez fait un acte de véritable patriotisme en acceptant les fonctions qui vous sont dévolues. La tâche est pesante, sans doute, mais n'est point au-dessus de vos forces. Vous avez une volonté ferme, vous êtes animé de la passion du bien

— 141 —

public, vous possédez la science des lois, vous êtes doué de cette perspicacité qui est l'instinct de l'administration...

Eugène Janvier possédait, surtout pour faire carrière, cet instinct au plus haut degré. Pour le moment il sert avec zèle la politique de son patron Duchâtel et fait de la popularité et du charme auprès de ses administrés.

En voici un exemple : tandis qu'il était en congé, le 6 février 1848, un incendie dévaste les bureaux de la sous-préfecture. Janvier se hâte de rentrer et, dès le 9, adresse au maire une lettre naturellement destinée à être portée à la connaissance des Dinannais.

C'est pour moi, écrivait-il, un besoin et un devoir de vous exprimer à quel point je suis touché et reconnaissant des témoignages de dévouement et de sympathie qui viennent de m'être donnés, à l'occasion du déplorable accident qui a détruit les archives de la sous-préfecture.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne négligerai rien pour réparer ou du moins atténuer, les conséquences de ce désastre. J'espère que les intérêts publics et privés n'auront pas trop à en souffrir.

Je n'oublierai jamais les nouvelles preuves d'amitié que j'ai reçues de vous dans ces tristes circonstances.

Je vous prie de vouloir bien être mon interprète auprès de nos excellents et chers concitoyens. Leur admirable conduite resserre encore les liens qui m'attachent à la ville de Dinan...

...Le mois de février n'avait pas pris fin que la révolution parisienne emportait le trône de Louis-Philippe. Dès le 28, Joseph Le Sage, après avoir proclamé la République, faisait appel « à tous les bons citoyens, aux amis de l'ordre et de la vraie liberté » pour le maintien de la tranquillité et pour le respect des lois, de la famille et de la société.

Le 5 mars, le nouveau ministre de l'Intérieur, Ledru-Rollin, procède à la désignation des commissaires des départements et des sous-commissaires des arrondissements. Le préfet des Côtes-du-Nord, Thieullen, est remplacé par un avocat qui fut trésorier des établissements français de l'Inde, Henri Couard. Presque partout les sous-préfets cèdent la place. Les « montagnards » de Dinan, peu nombreux mais fort turbulents, en même temps que la révocation de Le Sage, exigent celle de Janvier.

Or, le 17, deux jours après la nomination de Michel Rocher en qualité de commissaire général des cinq départements bretons, Joseph Le Sage et son premier adjoint, Roussan, informaient le sous-préfet de leur intention de résigner leurs fonctions.

En mon nom, au nom de tous les bons citoyens, au nom des ouvriers, leur écrivait Janvier (qui se savait menacé de destitution), je viens vous prier de renoncer, vous et M. Roussan, à ce projet.

Je fais appel à votre amour pour vos concitoyens, permettez-moi de dire pour les nôtres. Restez, restez, et tous nous reconnaitrons le sacrifice que vous faites de votre temps. Nous voulons le bien, tâchons d'avancer notre œuvre.

Tout à vous de cœur, Eug. Janvier, sous-préfet.

Et le jour même une manifestation que le journal *Le Messager Breton* qualifie de « spontanée, foule, sans précédents », mais à laquelle le savoir-faire de Janvier n'avait pas dû être étranger, précipitait la popu-

lation de Dinan dans les rues de la ville. De la mairie elle se dirigea vers le domicile particulier de Joseph Le Sage. Janvier s'y trouva opportunément. Il intervint « avec cette éloquence de cœur que tout le monde lui connaît », et, grâce à « l'empire de sa parole entraînant et persuasive » il obtint du maire qu'il gardât ses fonctions.

« C'est alors, écrivait le même journal, que l'enthousiasme a été à son comble ; une immense acclamation s'est fait entendre, et les cris de *Vive le Maire ! Vive le Sous-Préfet !* se sont unis dans un chœur formidable. Le peuple s'est précipité sur les deux magistrats, les a serrés dans ses robustes bras, et, les plaçant au milieu de lui, a conduit à la mairie et son magistrat municipal et le digne jeune homme qu'il aura, nous l'espérons, le bonheur de conserver à la tête de notre arrondissement... »

« Plaise au ciel que le pouvoir comprenne ce qui s'est passé à Dinan et que la raison d'Etat, en ce qui concerne nos magistrats, se trouve d'accord avec la raison publique. »

Enfin le rédacteur en chef du *Messageur Breton*, J. Bazouge, faisait suivre son compte rendu dithyrambique d'une ode *Au Peuple Dinannais* « à l'occasion du triomphe de M. Joseph Le Sage, maire, et de M. E. Janvier, sous-préfet. »

Que pouvait faire le commissaire Couard, mal au courant de la situation exacte des esprits dans le département, mais assez « perspicace » pour redouter une agitation anti-montagnarde, s'il froissait, dans les circonstances présentes, le sentiment général ? Joseph Le Sage et Roussan restèrent maire et adjoint. Et, le 22 mars, Couard maintenait Janvier à la tête de l'arrondissement avec les fonctions de sous-commissaire du gouvernement provisoire. Dans l'arrêté, il donnait pour attendu « qu'un grand nombre de patriotes de Dinan ont demandé son maintien dans les fonctions d'administrateur de l'arrondissement. »

Si la masse de la population se montra satisfaite, les « montagnards » étaient fort mécontents et faisaient intervenir à Paris.

Le 24 mars, Jules Favre, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, après avoir avisé Michel Rocher que les élections à l'Assemblée Constituante se préparent « sous la plus déplorable influence dans l'arrondissement de Dinan, que le commissaire du gouvernement ne paraît avoir pris aucune mesure pour assurer le succès des candidatures républicaines », ajoutait : « Le sous-préfet et le maire ont été maintenus dans leurs fonctions ; bien qu'il semble certain qu'ils ne favorisent pas directement les tendances contre-révolutionnaires qui se manifestent dans les esprits, ils ne prêtent au moins aucun concours au triomphe de nos principes. »

Rocher était donc prié de s'informer et de prendre d'urgence les mesures « convenables pour y arrêter le progrès des manœuvres réactionnaires ».

Adressée par erreur à Saint-Brieuc, la lettre de Jules Favre ne toucha Rocher que le 1^{er} avril, à Nantes, siège de son commissariat. Elle le trouva désabusé, constatant que « malheureusement un grand nombre de villes de l'ancienne Bretagne sont dans une situation analogue. » Sur le point de partir pour Quimper où Hippolyte Tassel et Adolphe Morhéry se disputaient le commissariat du Finistère, et ne pensant pas pouvoir se rendre à Dinan avant une semaine au moins, il invitait « le citoyen Couard... à se rendre dans cette ville pour parer au plus pressé » se réservant de juger à son passage « l'efficacité des mesures » prises.

« Si, écrivait-il le jour même à Couard, vous n'avez pas sous la main un sous-commissaire réunissant toutes les conditions de fermeté, d'intelligence et de républicanisme, faites-le moi savoir à Quimper, je vous enverrai un de mes amis qui vous offrira un précieux concours. »

Il est permis de penser que Couard jugea cette lettre intempestive. Il s'occupait de la préparation des élections avec une grande habileté. S'il se montrait ferme à l'égard du clergé, il ne pouvait pas, sans risquer d'en compromettre les résultats, donner des gages à la minime fraction avancée d'une petite ville. Aussi résolut-il d'attendre la venue du commissaire général pour se rendre avec lui à Dinan.

Or, on peut lire dans les *Ephémérides dinannaises 1847-1850* (p. 45) que Joseph Le Sage rédigea plus tard sur des documents contemporains des faits qu'il rapporte :

Avril 12. — M. Couard, commissaire de la République pour le département des Côtes-du-Nord, et M. Rocher, commissaire général des cinq départements de la Bretagne arrivent à Dinan, où ils reçoivent la visite des autorités, des fonctionnaires et des officiers de la garde nationale. Le soir une brillante sérénade est donnée à M. Couard, qui, seul, séjourne pour visiter la ville et les établissements publics.

Est-ce cette « sérénade », qui fut interprétée ailleurs qu'à Dinan, comme une explosion de la colère populaire ?

« Dimanche, écrivait Rocher à Couard le 18 avril, les officiers de la garde nationale de Rennes, parmi lesquels se trouvent beaucoup de légitimistes, rapportèrent que nous avions été réduits à fuir devant l'expression populaire... »

En réalité leur visite n'avait donné lieu à aucune manifestation de mécontentement. Et, à Dinan même, où l'on était officiellement rallié à la République, on s'affairait, le 14 avril, à planter un chêne de la liberté avec accompagnement d'un discours prononcé par l'abbé Brajeul sur la liberté, l'égalité et la fraternité, et à organiser la garde nationale sous le commandement d'Henri Prugnaud, un ancien capitaine d'infanterie.

Pour ce qui concernait Janvier, Michel Rocher s'était rallié à l'idée de la temporisation.

« L'arrondissement de Dinan, avait-il écrit le 16 avril à Ledru-Rollin, est, comme on vous l'a rapporté, animé d'un mauvais esprit. La destitution du sous-commissaire, le citoyen Janvier, jeune homme de 23 ou 24 ans, était une mesure qui aurait dû être prise dès le principe : en la différant, on l'a rendue plus difficile en ce sens que les élections étant trop rapprochées pour qu'un nouveau sous-commissaire pût avoir une action déterminante : le désir de conserver son emploi a stimulé l'ancien à agir en notre sens. C'est donc seulement après les élections qu'il importera de prendre des mesures efficaces pour changer les influences fâcheuses qui ont étouffé tout esprit public dans cet arrondissement... »

Au reste, le même jour, il avisait le ministre de la Justice, Crémieux, qu'il faudrait alors y envisager une épuration étendue, « les différents administrateurs ayant pris à tâche de se conformer à l'exemple qui leur était donné par le sous-préfet Janvier, jeune homme de 23 ans, élevé dans la tradition de la politique doctrinaire. »

Les élections avaient lieu le 23 avril. Elles furent, dans le seul département des Côtes-du-Nord, favorables aux républicains.

Deux jours après, Rocher invitait Couard à révoquer Janvier.

...Il est bien entendu, ajoutait-il, que cet acte de justice devrait être ajourné dans le cas où M. Janvier aurait eu accompli un miracle électoral, mais je crains bien que sa bonne volonté n'ait fait défaut à sa promesse.

Ce « miracle », Janvier l'avait « accompli ». Non seulement il avait soutenu à fond les candidats appuyés par Couard, mais encore il avait su empêcher les habitants de Pleudihen d'aller semer la discorde dans la ville de Dinan. Aussi le commissaire répondit-il à Rocher, le 30 avril :

...Dinan avait été choisi pour le champ de manœuvres du légitimisme et du clergé ; il y a été battu et je dois le dire (car il faut rendre justice à tous), le jeune sous-commissaire a vivement travaillé ; je vous écrirai à ce sujet.

Je n'ai pas eu connaissance de la lettre annoncée. Si Rocher la reçut, elle ne le convainquit pas car, dans son rapport du 15 mai à Ledru-Rollin, il demande encore la tête du sous-commissaire :

...Le citoyen Janvier, jeune homme de 23 ans, sous-commissaire de Dinan, a été trop longtemps conservé. Il importe à la dignité de la République que justice soit faite au favori du ministre Duchâtel...

Survirent les journées de juin. A Dinan, l'autorité municipale procéda à l'organisation d'une compagnie de jeunes volontaires, pour combattre l'insurrection parisienne. Malgré sa diligence, elle n'alla pas au-delà de Rennes où le télégraphe lui apprit que le général Cavaignac l'avait matée. On ne lui fit pas moins fête. Le 25 juin, la garde nationale, à la tête de laquelle marchaient le maire et le sous-préfet, se rendit au devant d'elle jusqu'à six kilomètres de la ville où elle rentra triomphalement.

Quel était le sous-préfet ? — Mais... Eugène Janvier.

C'est que l'Assemblée Constituante s'était montrée plus modérée que les fortes têtes du gouvernement provisoire. Et la Constitution qu'elle vota allait aboutir, le 10 décembre de cette même année 1848, à l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République. Les deux cantons de Dinan lui avaient donné 3.317 voix contre 1.863 à Cavaignac et 73 seulement à Ledru-Rollin.

Janvier n'avait eu aucune peine à évoluer dans un sens plus conforme à son tempérament et à ses vues. Vers la mi-juillet 1849, il était appelé, en récompense de ses services, à la sous-préfecture de Verdun.

Frégoli de l'opportunisme, il suivit les fluctuations du pouvoir et se rallia à l'Empire, qui fit de lui un préfet de la Lozère, puis un préfet de l'Eure. Quand il y arriva, au début de 1856, les libéraux disaient que, à Dinan, dès l'annonce de la révolution de février, il avait jeté le buste de Louis-Philippe par la fenêtre. C'était dire que les régimes déchus ne pouvaient compter sur sa gratitude. Or il sera fidèle à l'Empire et à la famille impériale, même après la révolution du 4 septembre 1870.

Sa nomination à Evreux, il la devait à Troplong, le président du Sénat, qui était aussi le président du conseil général de l'Eure. Soutenu par ce puissant personnage, il se crut tout permis, et il lui arriva souvent d'en prendre à son aise, aussi bien avec les règles de la bienséance

qu'avec celles d'une bonne gestion financière. C'est ainsi que, en 1868, sur la plainte de l'avoué Alaboissette, d'Evreux, il fut condamné à une forte amende par la Cour impériale de Rouen, pour injures, faux et virements. (Il était cependant personnellement honnête). Il fallut le destituer.

Poursuivi à nouveau pour faux et détournements, à la suite d'une plainte déposée le 16 septembre 1871, par les députés Lépouzé et Papon et par Germain, directeur du *Progrès de l'Eure*, il fut acquitté (26 février 1872) par la Cour d'assises de Rouen après une déposition exagérément favorable de Plouyer-Quertier, qui dut, à la suite, donner sa démission de ministre des Finances.

Elu conseiller général du Neubourg en 1870, puis de Brionne en 1877, député de la circonscription de Rennes à partir de 1876, Janvier manifesta à la Chambre, avec ses qualités d'intelligence, d'ironie ou de fougue, suivant les circonstances, un zèle impérialiste qui aurait pu avoir sa récompense si l'Empire avait été restauré à la suite des querelles des légitimistes et des orléanistes.

Qu'on me permette de terminer par un court portrait de Janvier de la Motte, à son arrivée dans l'Eure. Il est lestement tracé par Louis Passy, qui fut sous-secrétaire d'Etat aux finances, dans le livre qu'il a consacré au Marquis de Blosseville.

...C'était un joli garçon, très brun, avec des yeux noirs pétillants d'esprit et des moustaches destinées à accrocher tous les cœurs... Charmant, gai, spirituel, aimable, il est toujours vif, parfois audacieux dans la vivacité de ses propos, et pourtant il ne demande qu'une chose, c'est qu'on aime l'Empereur en sa personne. Comment le lui refuser ?

LÉON DUBREUIL.

Kastell Paol: Saint-Pol-de-Léon

Nous apprenons que Noël Speranze va publier en 1951 un ouvrage, comprenant seize chapitres et abondamment illustré, sur l'ancien Minihy de Léon (St-Pol-de-Léon, Roscoff et Santec). Ce volume d'environ 350 pages, format in-8° raisin, est le fruit de cinq années de recherches. Il apporte de nombreux aperçus nouveaux.

Les souscriptions sont reçues dès maintenant chez l'Auteur : Noël Speranze, place de l'Evêché à Saint-Pol-de-Léon (Finistère), par compte postal n° 99405 Rennes.

Série sous emboîtages doubles artistiques : sur papier pur fil Lafuma : 3.000 frs ; sur papier Alfa : 2.500 frs ; sur papier Vergé : 2.000 frs. Série brochée sur papier Breiz : 1.000 frs à la souscription (1.200 frs après le 1^{er} juillet 1951).

Edmond About et Francisque Sarcey en Bretagne

(Réponse à la question 207)

La N. R. B. a déjà publié une réponse donnant l'essentiel sur le voyage fait en Bretagne par About et Sarcey en septembre et octobre 1849 ; M. Henri François Buffet (page 79 du numéro janvier-février 1950) a résumé trois lettres écrites par About pendant ce voyage et qui avaient été publiées par le *Figaro*. Il n'est peut-être pas inutile de compléter cette communication et de reconstituer tout ce « Tour de Bretagne » en utilisant le *Journal de Jeunesse de Francisque Sarcey* (1) et l'ouvrage consacré à Edmond About par M. Marcel Thiébaut (2). L'obligeance de ce dernier nous ayant permis d'avoir connaissance des lettres d'Edmond About, nous pourrions apporter des précisions inédites. Le récit détaillé de ce voyage à pied mérite d'être connu dans ses détails malgré l'indifférence vraiment trop grande de ces deux jeunes gens devant les monuments et la beauté de la nature, malgré surtout la méchanceté de leurs injustes appréciations sur les Bretons de 1849 !

APRÈS avoir été condisciples pendant sept ans à Charlemagne, Edmond About et Francisque Sarcey avaient été reçus à la fin de 1848 à l'Ecole Normale Supérieure. Au cours de leur première année d'Ecole, ces jeunes gens de 21 ans avaient formé le projet de consacrer les vacances de 1849 à un grand voyage à pied en Normandie et en Bretagne.

A une date que nous ne pouvons préciser, mais qu'on peut fixer aux premiers jours de septembre, les deux touristes prirent le train pour Dieppe. Ils durent faire sensation en traversant Paris, un énorme gourdin à la main, équipés d'un vieux sac de grenadier acheté 5 francs chez un marchand de bric à brac, les reins soutenus par une ceinture où chacun avait mis les 200 francs qui devaient suffire au voyage.

« Nous étions magnifiques, — écrit Sarcey —, dans nos costumes, nos bâtons à la main, passant fièrement dans la rue et sur les boulevards. Tout le monde se retournait, et les femmes nous jetaient de longs regards d'étonnement. »

A Dieppe, où Sarcey voit la mer pour la première fois, commence le

(1) Bibliothèque des Annales, n. d. [1903].

(2) GAILLARD, n. d. [1936].

voyage à pied. Par Saint-Valéry, Etretat, Fécamp, ils gagnèrent Rouen. Puis, après avoir traversé la Normandie, ils font une entrée très remarquée dans Cherbourg en fête.

« Toute la ville, en grande toilette, se promenait sur la grande place... On se retournait pour nous regarder, les conversations s'arrêtaient... »

Malheureusement, nous avons très peu de renseignements sur la première partie du voyage, en Bretagne. Le *Journal de Jeunesse* de Sarcey résume ainsi les cinq ou six étapes qui les mèneront de Pontorson à Brest et Crozon.

De Saint-Malo à Dinan; de Dinan à Lamballe; de Lamballe à Guin-gamp par Saint-Brieuc. Ce dernier trajet est formidable. Cinquante-deux kilomètres entre le lever et le coucher du soleil. Mais un plantureux dîner a réparé les forces de nos marcheurs. Ils repartent d'un pas léger. Ils touchent à Morlaix, à Landerneau. Mais ils s'aperçoivent que leur pécule diminue et que la ceinture, où il était caché, s'aplatit terriblement.

Ils passeront aussi à Brest, comme nous l'apprend une lettre écrite d'Auray par About.

Après avoir très probablement traversé la rade, ils passeront plusieurs jours à Crozon où ils trouveront un de leurs camarades d'école, Edouard de Suckau, qui passait ses vacances à Châteaulin (1).

Le 1^{er} octobre, Edmond About écrivait à sa mère une longue lettre dont nous ne donnons que quelques passages complétant les extraits publiés par M. H.-F. Buffet :

« Je n'exprimais pas dans ma lettre une idée assez favorable sur ce bourg ou sur ce village, pour que tu puisses prévoir que nous y passerions trois grands jours. Ce qui nous a retenus si longtemps ici, c'est la beauté des environs, et surtout l'extrême amabilité de notre ami Edouard de Suckau et de sa famille. Nous avions fixé depuis longtemps une étape à Crozon, tant pour nous reposer que pour fixer notre itinéraire du Morbihan et pour faire laver notre linge. Nous avions résolu de nous remettre en route ce matin, à cinq heures; mais d'abord notre linge n'était pas prêt, et puis Edouard nous a dit que, si nous restions un jour de plus, il voyagerait à pied deux ou trois jours avec nous. On s'en va à Châteaulin, à neuf lieues d'ici, chez la sœur de M^{me} de Suckau... M^{me} de Suckau accorde un peu de liberté à Edouard pour venir avec nous visiter les mines du Finistère. Demain, tout le monde va en voiture à Châteaulin, excepté Edouard, Francisque et moi, qui ferons la route à pied... Demain, entre cinq et six, nous décampons.

« Le temps que nous voulions consacrer au repos, nous l'avons consacré au plaisir. Hier matin, nous avons pris trois chevaux et nous avons parcouru toutes les falaises de la presqu'île où nous sommes. Ce qui est peut-être encore plus intéressant, c'est de parcourir tous ces rochers à cheval. Nous avions trois petits étalons bretons assez vifs, et surtout très énergiques, de ces chevaux de montagne qui galopent en grimpant les rochers, et à qui le pied ne manque pas au bord du précipice. Quand nous arrivions à un beau monceau de rochers, nous descendions, nous posions une grosse pierre sur la bride de nos chevaux, et nous

(1) Fils du grammairien et littérateur, Edouard de Suckau était né à Paris en 1828. Il devait mourir le 28 août 1867 à Châteaulin où il possédait un immeuble sur le qual presque en face des écluses. Après avoir enseigné dans divers lycées, il était professeur à la Faculté d'Aix.

gravissons à pied. Nous revenions, nous remontions en selle et nous prenions un bon trot, au milieu des morceaux de granit qui sont la seule production des champs dans ce pays-ci. Nous sommes alliés déjeuner à Camaret, joli petit village... Les pêcheurs de tous nos petits ports ne pêchent plus ni le hareng, ni la morue, mais la sardine. Tel bateau en prend vingt mille en un jour. Les sardines fraîches sont grosses comme des petits harengs, et elles ont le dos bleu comme des maquereaux. Un bateau qui revient de la pêche après avoir démaillé (c'est-à-dire après avoir retiré toutes les sardines qui se sont prises par les ouïes dans les mailles des filets) a l'air de revenir d'une pêche miraculeuse; mais les sardines se gâtent très vite, on ne peut pas les transporter fraîches à Paris. Il faut, pour les conserver, les mettre sous presse et faire couler l'huile dont elles sont pleines. Ensuite, on les sale ou on les remet dans leur huile, ce sont deux genres de préparation différents; ici, on ne les marine pas, on les sale, on en fait non des boîtes comme à Nantes, mais des tonneaux. Du reste, elles ne coûtent rien; on en mange cinq ou six chacun avant chaque repas, pour se donner de l'appétit...

« A Camaret, on nous a servi la moitié d'un énorme turbot; ce poisson, si cher à Paris, est ici pour rien.

« Après avoir fait le tour de la presqu'île, nous sommes revenus à la baie de Morgat près de Crozon; là, Francisque et Edouard ont pris, un bain; pour moi, je me suis amusé à ramasser des coquilles; elles sont charmantes sur ces côtes de sable fin, les plus délicates restent intactes.

« En résumé, nous sommes restés à cheval de six heures du matin à cinq heures du soir, sauf quelques stations et le déjeuner.

« Aujourd'hui, la journée a encore été très agréable. Nous nous sommes levés tard, car nous avions les cuisses un peu fatiguées; nous sommes montés au clocher de Crozon d'où l'on voit Brest et toutes les côtes de la mer, qui fait ici mille replis imprévus; un très joli paysage en un mot.

« Après le déjeuner, nous avons fait une longue partie en bateau. D'abord, nous avons pénétré dans les grottes de Crozon, grottes très profondément creusées par la mer dans le granit; les bateaux y entrent et s'y promènent librement; on voit de tous côtés de belles voûtes, d'une hauteur prodigieuse, comme d'une église gothique bâtie par des géants; au milieu, un rocher en forme d'autel, autour duquel un bateau peut tourner. Tu peux juger combien ces grottes sont toutes plus belles et plus grandes, puisque nous étions neuf dans notre embarcation, et que nous nous y sommes promenés à la marée haute, on à peu près.

« Ensuite, après la pêche, on est allé prendre un bain, le 1^{er} octobre! Francisque et moi nous sommes revenus manger des crêpes en attendant le dîner, et régler nos comptes. En somme, nous n'avons pas été écorchés pendant ces trois jours de cocagne, il nous reste 160 francs, nous en réservons là-dessus 60 pour aller de Nantes à Paris; restent 100 francs pour treize jours de voyage. Je pars demain à 5 heures. »

La lettre qui va suivre est datée d'Auray, le 8 octobre: elle rappelle une lettre précédente écrite de Carhaix et qui n'a malheureusement pas été conservée; elle nous aurait décrit le voyage de Crozon à Poullaouen, par Châteaulin. C'est le 5 octobre qu'ils quittèrent Carhaix pour aller coucher au Faouet.

« Nous avons laissé Edouard à Carhaix; le pauvre garçon n'en pou-

vait plus; il avait une énorme ampoule au pied, et tous les membres moulus...

« Pour nous, le jour où nous l'avons quitté, nous avons fait huit lieues entre le déjeuner et le dîner pour aller coucher au Faouet (6 octobre). Nous avons eu encore là une admirable journée. Toute la nuit il avait plu, le soleil s'est levé dès le matin, très beau et très serein, et le soir nous l'avons vu se coucher avec un luxe étincelant, dans les plus beaux rideaux du monde. Chemin faisant, nous avons admiré une délicieuse vallée, fraîche, toute coupée de torrents, semée de rochers de granit, et ombragée de chênes et de sapins. Cela rappelait les Vosges. Nous étions dans le ravissement. Mais il ne faut regarder ici que la nature morte. Au reste, la vie y est presque nulle. Nous faisons quelquefois six lieues sur une grande route admirable sans rencontrer une charrette. On fait trois ou quatre lieues sans voir un soupçon de village. Tout au plus, à de longs intervalles, quelque hideuse chaumière, sans fenêtres et sans cheminée, où croupissent fraternellement deux enfants et deux cochons. Ces sales animaux peuplent la plus grande partie de la Basse-Bretagne; ils sont presque aussi grossiers que ceux qui les mènent paître; mais, à coup sûr, ils se dérangent aussi peu les uns que les autres pour vous laisser passer.

« Pendant quelques jours, tant par économie que par la force des circonstances, nous avons déjeuné dans les bouchons bretons. Les bouchons sont assurément les maisons les plus propres du village, et cependant l'odeur des animaux qu'on engraisse de glands s'y fait bien sentir. On nous y sert du lait dans des écuelles de terre, et nous le prenons avec des cuillères de bois. Nous n'y trouvons pas toujours du pain; hier, l'aubergiste a dû aller chez le boulanger pour nous en donner une livre; le lait ne se trouve aussi que dans les pays où le sol est assez riche pour nourrir des vaches, on trouve du beurre partout, mais si salé qu'il emporte la bouche, et avec de si gros sel qu'il casse les dents. Voilà, avec un affreux cidre, tout ce qu'on trouve dans les cabarets bretons; qu'il y a loin de là à la Normandie! Hier, c'était dimanche, nous avons pu voir les plaisirs des Bretons ce jour-là. Ils viennent trois ou quatre dans un de ces bouges; ils se font servir pour deux sous de cidre, un litre; et ils le boivent presque sans mot dire, en se saluant à chaque verre. L'un s'en va, un autre rentre, le soir tous sont saouls à crever. C'est à peine si nous avons entendu chanter dans les villages, ou bien c'est un chant monotone comme un gémissement ou comme une litanie. Les femmes ressemblent toutes à des religieuses; elles portent des coiffes noires et des robes noires. Joins à cela des figures longues, des traits durs et sévères. Pour le costume des hommes, les élégants ont des boutons rouges et des vestes noires; d'autres ont de longues rangées de boutons de plomb qui se touchent. Tous ont le chapeau noir à très larges bords que portent les prêtres de campagne.

« Il y a partout des hôtels assez convenables; l'hôte s'assied toujours à table pour faire les honneurs. En attendant le dîner, les voyageurs se chauffent au feu de la cuisine. Je te demande un peu si les cuisinières de Paris permettraient qu'on assistât à leurs tripotages. Mais la cuisine se fait ici très proprement et très simplement.

« Au reste, les gens de bonne volonté sont écorchés; ici, comme partout, il faut marchander. C'est un art que j'ai appris. Partout où nous allons, nous ne payons plus le dîner que 30 sous au lieu de 40, et nos lits que 10 sous au lieu de 20. Cette expérience m'est venue un peu tard, mais elle me servira par la suite. Un brave homme d'hôtelier à qui nous

demandions pourquoi, en Bretagne où tout est pour rien, les voyageurs payaient aussi cher que partout ailleurs, nous expliqua cette énigme par le manque de voyageurs; il en vient si peu que lorsqu'on en tient un, on le plume. Dans les mêmes tables d'hôte où les voyageurs paient le déjeuner 1 fr. 50 et le dîner 2 francs, il y a des pensionnaires qui donnent 35 francs par mois.

« Du Faouët, nous sommes allés en un jour à Lorient (8 octobre); c'est l'affaire de dix ou onze lieues. Les chemins étaient médiocrement beaux et nous avons reçu beaucoup de pluie. Chemin faisant, nous avons visité Quimperlé, qui est admirablement située, et qui forme un des plus jolis paysages que nous ayons vus... L'église a l'air d'une belle église gothique qu'on aurait coupée par la moitié. Dix piliers monstrueux qui n'ont pas le tiers de la hauteur qu'ils devaient avoir. Les vandales ont dû passer par là. Lorient, où nous sommes entrés par une pluie battante, est, malgré ses fortifications, une jolie ville, et assez gaie à voir. Il y a, tout auprès, un pont suspendu sur un bras de mer, qui est un chef-d'œuvre de l'art. Francisque a voulu absolument le mesurer; il a compté quatre cents pas et plus. Or, le pont n'est suspendu que sur deux piliers; il ne forme qu'une seule arche. Nous avions à voir le port militaire; mais c'était un dimanche et, qui plus est, la fête de Lorient, les travaux étaient suspendus. Nous avons préféré rester sur l'admiration que le port de Brest nous avait inspirée. Le port commerçant paraît assez vivant; au reste, il est très joliment situé; il ne faisait pas beau et le brouillard nous dérobait bien des choses. Nous devions aller de Lorient à Port-Louis, c'est un joli port situé à l'entrée de la rade, avec une vue charmante. Un bateau à vapeur y conduit toutes les deux heures pour quatre sous. Nous arrivons au port, le bateau était parti; des matelots nous offrent de nous porter en canot pour dix sous, nous embarquons. A peine étions-nous à moitié chemin qu'une pluie, ou plutôt une inondation fond sur nous. Je n'aurais jamais cru qu'il pût tomber tant d'eau à la fois : la mer en pétillait; nous fûmes traversés en un rien de temps : caban, blouse, gilet, chemise, tout y passa. Nous ne songions plus guère à contempler le paysage. Quand nous débarquons à Port-Louis, la pluie tombait de plus belle et promettait de continuer toute la journée. On ne voyait pas à dix pas devant soi. Nous n'avions que neuf lieues pour aller à Auray où nous espérions trouver nos sacs et changer le tout. Nous prenons donc résolument notre parti et nous voilà à la nage sur la route. Il pouvait être neuf heures du matin; la pluie tomba jusqu'à une heure, et drue et forte. Vers une heure, le ciel se débarrassa, et il faisait très beau à notre arrivée à Auray. Il fallait qu'il fût très beau, car nos habits étaient secs; si nous étions arrivés mouillés, l'hôtel n'aurait pas eu assez de feu pour nous sécher, et nos sacs n'étaient pas arrivés.

« Voilà pourquoi nous écrivons nu-pieds. Pour moi, je suis le moins à plaindre, mes souliers vont encore un peu, mais Francisque en a un dont un mendiante ne voudrait pas; le pauvre garçon a marché nu-pieds pour ainsi dire toute la journée d'hier, par la pluie qui tombait, et par la boue qu'il faisait.

« Auray est situé presque au centre des curiosités du Morbihan. Nous l'avons pris pour centre de nos opérations, pour quartier général. Nous sommes dans un excellent hôtel et chez de bonnes gens; nous y passerons probablement quatre jours, les quatre derniers de notre voyage. Notre hôtel nous coûte 7 francs par jour et 4 francs le jour où nous ne

déjeunerons pas, car nous ne déjeunerons presque jamais; nous serons en courses.

« Aujourd'hui (8 octobre), nous allons voir le monument élevé par le duc de Berry aux victimes de Quiberon; de là, nous irons visiter Sainte-Anne-d'Auray, fameux pèlerinage où tout dévot breton se croit obligé d'aller une fois par an. On y vend force chapelets et médailles dont la vertu doit être merveilleuse...

« Mais probablement le dernier vestige du soulier de Francisque disparaîtra dans cette expédition, et je m'attends à rapporter mon pauvre ami sur mes épaules. Peut-être enfin notre sac sera-t-il arrivé ce soir. Heureusement, ce matin le ciel est très beau, il est vrai qu'il a plu toute la nuit. Dans le Morbihan on trouve tout naturel de recevoir de l'eau pendant tout un mois sans interruption.

« Si j'avais une enveloppe, ma bonne mère, je l'écrirai une page de plus; mais à l'avantage de porter du linge de huit jours et des souliers percés, nous joignons celui de manquer de tout. Il n'y a que l'argent qui ne nous manque pas encore, mais nous le ménageons. Cependant Francisque m'a voté enfin les fonds nécessaires à l'acquisition d'un couteau. J'ai acheté celui d'un paysan pour dix sous. »

Le surlendemain, 10 octobre, Sarcey, de son côté, écrivait d'Auray :

« Ce pauvre argent ! avec quelle économie nous le dépensons maintenant ! Avec quel regret nous disons adieu à chaque pièce de cent sous ! Hélas ! si avarés que nous devenions, on ne vit pas pour rien en Bretagne, et notre intention n'est pas d'y mourir de faim. Nous avons calculé que, pour revenir de Vannes à Paris, il nous fallait de 60 à 70 francs; nous les avons mis de côté, et la bourse s'est alors bien vidée, et force nous a bien été de faire des économies. D'abord nous avons condamné la gourde d'une voix unanime, mais le sacrifice ne suffisait pas; la barque allait sombrer, il fallait encore jeter à la mer. Nous nous étions aperçus que la marche forcée est un mauvais digestif, que lorsque nous déjeunions bien, nous dinions assez mal. Une idée subite nous illumina tous les deux : nous ne déjeunerons plus. Depuis tantôt dix ou douze jours, nous partons le matin, à six heures et demie, comme de coutume; nous buvons à dix heures une tasse de lait froid, nous mangeons un morceau de pain et du beurre. Ainsi lestés, nous attendons patiemment le souper.

« Quel dommage que notre voyage finisse ! Vraiment nous nous entendons beaucoup mieux à gouverner nos finances; peu à peu, nous avons pris l'expérience qui nous manquait; on ne nous vole plus guère; nous faisons tous nos prix d'avance, nous disputons. Les Normands sont rusés, mais si nous eussions été aussi bien dressés, quand nous leur avons rendu visite, ils ne nous auraient pas, je te jure, étrillés comme ils ne se sont pas gênés pour le faire. Il nous resterait encore, en revenant, quelques pièces blanches à nous partager. Nous arriverons sans un sou vaillant, et dans quel état ! je te le laisse à penser. »

Suit une description joyeuse et navrante de leur détresse. Ils n'ont plus de chapeaux, ils n'ont plus de souliers.

« Pauvres souliers ! Ils n'avaient plus à eux deux qu'une semelle entière; ils étaient crevés sur le dessus, déchirés sur le côté. Et pourtant, quatre jours durant, j'ai fait mes dix lieues avec de pareilles savates. Il est vrai que j'ai un cuir naturel qui s'est durci depuis le commencement du voyage. »

Dans une nouvelle lettre du 12, Sarcey revient sur le triste état de leur équipement :

« La vareuse d'Edmond est déchirée en deux endroits et a un grand trou au milieu du dos; nos pantalons sont déchirés, nos cravates sont sales à faire peur (1). »

Une longue lettre qu'About écrivait le 12 octobre donne des détails sur leurs excursions autour d'Auray :

« Auray n'est rien qui vaille la peine d'en parler. Il n'y a de bien qu'une promenade très capricieuse sur le flanc d'une montagne, et en haut de tout cela un belvédère d'où l'on a une vue immense. Quoiqu'à quatre lieues dans les terres, Auray est un port, elle est sur un bras de mer qui vient jusqu'à notre porte. Nous n'avons qu'un escalier à descendre pour nous embarquer. L'hôtel où nous vivons est le meilleur de la ville... Nous y sommes seuls, ou à peu près, la saison est passée; cet été il y avait foule par ici, c'est à Auray qu'on vient pour voir les antiquités celtiques du Morbihan. Le maître et la maîtresse de l'hôtel sont des jeunes gens très bons enfants, et pas mal insouciant, tout va à la papa, les domestiques passent la journée à rire et à s'amuser, mais le peu de service qui est à faire se trouve toujours fait. L'homme supérieur de la maison, c'est le cuisinier. En un quart d'heure, il vous improvise à dîner pour dix personnes, et il cuisine admirablement. Il est vrai qu'Auray est un pays de ressources; les huîtres se vendent de 5 à 10 sous le cent, les perdrix de 10 à 12 sous pièce, la viande de boucherie la meilleure 10 sous la livre. C'est un petit pays de cocagne. La seule plaie d'Auray, ce sont les gendarmes; nous ne pouvons pas sortir sans qu'on nous demande nos passeports.

« Nous n'avons pas fait long séjour dans la ville, juste le temps de dîner et de dormir. Tout le reste du temps, nous avons couru la campagne. Dès qu'on met le nez hors de la ville, on est frappé de la différence qui existe entre les paysans du Morbihan et ceux du Finistère. Le passage des armées républicaines et l'Ecole Mutuelle ont fait du Morbihan un pays français. Tout le monde y parle français, et par conséquent tout le monde est poli, et même prévenant. Dans les plus petits villages, il est inutile d'adresser la parole à un paysan en bas-breton, il vous répondrait en français. Le bas-breton ne vit guère que par les femmes, elles y tiennent comme des beaux diables et ne veulent pas comprendre le français. C'est une preuve que l'instruction primaire des filles est très négligée, ou nulle encore dans le pays.

« Je crois, au reste, que le voisinage des côtes est pour beaucoup dans la civilisation que nous remarquons, la barbarie (4) est refoulée dans les terres. En effet, tous les paysans des bords de la mer sont plus ou moins marins, ils ont plus de communication avec des Français; enfin, une autre raison pour que nous ne trouvions pas ici la barbarie que nous espérons, c'est qu'il vient ici beaucoup d'étrangers, et que, pour les exploiter, il faut au moins parler leur langue.

« Nous avons eu, l'autre jour, un singulier exemple de la mauvaise volonté que mettent les femmes à parler français. Nous entrons dans un bouchon isolé, dans un chemin de traverse, pour demander quelque

chose à manger. La femme a toutes les peines du monde à nous entendre, et cependant je baragouine mon plus beau breton. Enfin, nous obtenons du pain et du beurre. Francisque emprunte le couteau de l'hôtesse; moi, je me sers de l'eustache que la société m'a voté. Notre léger repas terminé, nous partons tous les deux, tenant chacun notre couteau à la main. L'hôtesse court après Francisque en criant le plus beau français du monde : « Mon couteau ! » Chienne, va ! Elle nous avait fait parler breton pendant un quart d'heure.

« Nous avons passé quatre jours à Auray sans linge et sans souliers. Je t'ai dit que nous avions laissé nos sacs à Châteaulin, espérant y repasser; ensuite, les mauvais chemins et le temps qui pressait nous forcèrent d'abandonner Edouard et de courir droit sur le Morbihan. Edouard s'était chargé de nous envoyer nos sacs à Auray. Francisque qui marchait sur la plante de ses pieds ne me laissa pas de repos jusqu'à ce que nous fussions à ce malheureux Auray. Nous arrivons; pas de sacs ! Juge de notre désespoir. Cependant, nous ne pouvions pas rester les bras croisés, le temps pressait, les souliers de Francisque étaient affreux, les miens ne valaient pas mieux; cependant, lundi, nous nous mettons en route, espérant bien trouver, le soir, nos sacs à l'hôtel.

« D'abord, nous faisons notre pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray, comme tout pieux Breton doit le faire. Nous trouvons une église très ornée par la superstition des fidèles; partout nous voyons sainte Anne représentée donnant un savon à la Sainte Vierge, sa fille. Mais le mieux, c'est que les murs sont tapissés de tableaux ex-voto rappelant les miracles opérés par l'intercession de Sainte-Anne.

« Ici, c'est un naufrage sauvé par une prière à sainte Anne. Là, c'est un petit garçon tombé du haut d'un escalier sans se faire aucun mal; plus loin, une petite fille qui vomit un serpent à deux têtes. C'est encore une femme qui, voyant brûler la maison de sa voisine, a fait un vœu à sainte Anne et a vu sa maison préservée. Il y a force tableaux représentant un enfant tombé sous la roue d'un moulin en mouvement, et miraculeusement sauvé. La collection de caricatures est vraiment excellente; chacune est accompagnée d'une explication qui n'est pas moins drôlatique.

« A la porte de l'Eglise, on nous avait offert une foule de cierges pour brûler devant la sainte; nous avions modestement refusé. A notre sortie, on s'empressa de nous vendre des médailles et des chapelets bénis par sainte Anne; tout cela est en plomb, en cuivre et en verre, et cependant ces marchands gagnent gros, tant l'affluence des Bretons est grande au saint lieu. Francisque prit trois chapelets, moi deux et quelques médailles, nous avons eu tout une pacotille qui nous coûte vingt sous.

« De Sainte-Anne nous sommes allés dans une vallée charmante, visiter une pierre énorme, que cinquante hommes ne pourraient pas soulever, et qui est placée dans un tel équilibre qu'un enfant la fait branler. Pour nous, qui ne sommes plus enfants, nous n'avons pu lui donner la moindre secousse, et nous avons décidé qu'elle avait usurpé son nom de pierre branlante. On nous a expliqué depuis que nous nous y étions mal pris et par le mauvais côté. Voilà ce que c'est que de ne pas prendre de guides. Nous n'en prenons jamais, et avec mes propres lumières, nous avons trouvé tout ce que nous cherchions.

« De Brech nous avons couru à la Chartreuse, où l'on voit le monument funéraire élevé par le duc d'Angoulême à ceux que les légitimistes appellent les martyrs de Quiberon... Le monument qu'on leur a élevé est

(4) Journal de Jeunesse, p. 96-98.

(5) Voilà qui fera plaisir à Georges Duhamel !

assez simple et d'assez bon goût, chose surprenante pour l'époque. C'est un cénotaphe en marbre noir et blanc, au milieu d'une chapelle assortissante. Un sourd-muet (la Chartreuse est maintenant un Institut pour eux) nous ouvrit la porte. Tous les cicérones devraient être sourds-muets...

« Il y a en face de la Chartreuse un pré qu'on appelle le pré des Martyrs, et une seconde chapelle. Nous avions assez d'une et nous avons laissé celle-là, qui est une bicoque, pour rentrer à l'hôtel où l'heure nous rappelait. Nos sacs n'étaient pas arrivés.

« Mardi, nous sommes partis de bonne heure pour Locmariaquer qui est à trois heures de pays d'Auray, par les chemins de traverse. Mais les chemins de traverse sont beaucoup plus tolérables dans le Morbihan que dans le Finistère; on a beaucoup moins de peine à se ravoïr quand on y a mis les pieds.

« C'est à Locmariaquer que nous avons vu les premiers monuments druidiques, monuments informes dont le but et le sens et la date sont également inconnus.

« A Locmariaquer, nous avons vu un menhir de 76 pieds de haut et gros à proportion. Par malheur il est brisé. Tout près de là il y a deux dolmens; figure-toi une galerie de dix ou douze énormes pierres couvertes par quelques blocs de rochers, grossièrement taillés, mais d'une grosseur telle qu'on se demande avec effroi quelle devait être la force des hommes qui, sans machines, les ont placés là. A part cette marque d'une force surhumaine, les monuments druidiques ne disent rien à l'imagination ni au cœur. Si ce n'est que c'est un singulier caprice du sort qui a conservé dans un coin de la France et la langue et les monuments des premiers habitants de la Gaule. Ni les invasions romaines, ni celles des Germains, ni la civilisation française n'ont déraciné la langue, ni les monuments des vieux Gaulois.

« Le plus beau des dolmens est dans l'île Gavrinis, non loin de Locmariaquer. C'est une galerie plus longue, plus haute, de pierres mieux taillées, et sur lesquelles on voit je ne sais quels caractères peut-être hiéroglyphiques. Nous avions frété un bateau pour nous y conduire; mais la force des courants nous força de descendre dans une autre île et de prendre là un autre canot qui nous y conduisit. Notre bateau nous ramena à Auray. C'est une promenade charmante. Nous passâmes au milieu de toute une flotille qui pêchait les huîtres qui sont très petites et très bonnes par ici. Toutes ces voiles rouges qui se reflétaient dans la mer lui donnaient une couleur charmante à voir. Le paysage était délicieux, nous naviguions entre des rochers couverts de forêts, nos deux hommes tantôt ramaient, tantôt allaient à la voile; je tenais le gouvernail, Francisque rêvait et regardait l'eau. Cette partie de plaisir nous coûte quatre francs; nous étions restés sept heures en mer. Ce sont nos adieux à l'eau salée, nous ne la reverrons plus, et nous n'avons pas eu le bonheur de gagner un pauvre petit mal de mer.

« Le soir nous rentrons à l'hôtel et nous ne trouvons pas nos sacs ! La question se compliquait beaucoup; nos souliers allaient de mal en pis, notre linge nous faisait mal, de saleté; nos bas étaient comme deux galettes de sarrasin, partout où ils n'étaient pas troués. Ajoute à ces ennuis que nous avions prêté à Edouard une douzaine de francs pour retourner à Châteaulin; et que si cet argent nous manquait, nous courrions le risque de mourir de faim en route. »

(A suivre.)

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

275. — LE NOM BRETON GUTOMAR DANS LA PÉNINSULE IBÉRIQUE.

Très intéressé par la substantielle étude de F. Gourvil sur les prénoms, je voudrais poser une question. Quelqu'un ayant voyagé en Espagne m'a assuré que le nom *Guyomarc'h* se trouvait assez fréquemment en Espagne et au Portugal sous la forme *Gutomar*. Effectivement, je l'ai rencontré après coup dans une bibliographie, et c'était le prénom ou le premier nom d'une romancière portugaise qui écrivait vers 1885.

Un lecteur de la *N. R. B.* pourrait-il donner davantage de précisions sur ce point et expliquer l'existence au-delà des Pyrénées d'un anthroponyme qui semble bien être d'origine bretonne ?

PEZ KIRIUS.

276. — DES INÉDITS DE HÉRÉDIA ET DE SULLY-PRUDHOMME SUR LA BRETAGNE ?

Une des abondantes notes qui ont accru l'intérêt de l'évocation des *Dîners Celtiques*, m'a appris que le peintre et poète Lansyer était nantais. Saurait-on où pourraient se trouver ses papiers qui doivent renfermer d'intéressants inédits ?

En effet, dans une lettre publiée par l'*Express Thermal* (mars 1889), Lansyer disait être, depuis quatre ans, à la recherche d'un éditeur pour un livre de souvenirs sur la Bretagne écrits par lui et les amis avec lesquels il avait vécu à Douarnenez de 1863 à 1875. Et parmi ses amis, il citait Hérédia, Sully Prudhomme, André Theuriot et quelques autres.

Ces souvenirs n'ayant pas trouvé d'éditeur ont dû être conservés et ils mériteraient d'être publiés.

TUGDUAL (Lille).

277. — LA BALLADE DE FOUGÈRES.

La « Ballade de Fougères » fut composée par Alain Chartier (1449), après la prise de la ville par les Anglais, à qui il « conseilla » de « partir ». Où en trouverait-on le texte ?

A. L.

278. — ORIGINE DU MOT LÉZARDRIEUX.

Y a-t-il une étymologie bretonne qui l'explique en faisant allusion à des particularités géographiques ? On sait qu'à cet endroit le Trieux forme deux coudes successifs extrêmement prononcés.

Il est intéressant, d'autre part, de noter que d'après le catalogue d'Albert Le Grand auquel se réfère M. Adolphe Guillou dans son « Essai Historique sur Tréguier », le vingt-sixième évêque de cette ville (contemporain de saint Yves, puisqu'il prit possession de l'évêché en 1262) portait le nom de Alain de Lesar Trew.

R. D. DE S.

279. — PAUL FÉVAL ET BRIZEUX.

Seit-on si ces deux écrivains bretons ont été en relations ?

H. R. (Dol).

280. — POUR LA SUPPRESSION DE L'ARTICLE INTEMPESTIF OU DOUBLÉ DANS LES CITATIONS BRETONNES.

Du journal à la revue savante, il n'est guère de publications, guère de plumes, mêmes bretonnantes, à ne se livrer fautivement, dans leurs citations, soit à placer l'article là où il n'a que faire, soit à doubler par l'article français celui déjà inclus dans le terme breton.

Ainsi est-il courant de lire : entonner « le Bro Goz Va Zadou », chanter « le Kousk Breiz-Izel », commenter « le Barzaz Breiz », fredonner « le An Hini Goz », etc., ce qui, à l'oreille bretonne, est aussi dissonnant que : entonner « le La Marseillaise », chanter « le Le Chant du Départ », commenter « le l'Odyssée », fredonner « le La Paimpolaise ».

Doit-on accuser une fâcheuse accoutumance, ou simplement l'ignorance de la syntaxe bretonne, si ces constructions vicieuses passent inaperçues au conférencier comme à l'écrivain ?

La correction s'allie à la simplicité pour prescrire : « entonner Bro Goz », « chanter Kousk », etc.

Que pensent sur ce sujet les amis de la *Nouvelle Revue de Bretagne* ?

Goulven MAZEAS.

281. — LE VIN EN BRETAGNE.

Je lis dans votre dernier numéro un article de Ch. Chassé où, page 3, il dit : « Il est rare qu'on nous explique quand le cidre a, comme boisson, remplacé le vin. » Il y a eu du vin en Bretagne; nous le savons, mais nous ignorons beaucoup de choses sur cette question. Nous voudrions être très informés sur cette histoire du vin.

Un de mes amis a planté un certain nombre de pieds de vigne dans la région de Caudan (Morbihan) et a eu une petite récolte l'année dernière. Il pense faire beaucoup mieux cette année.

M'intéressant à cette question, j'ai décidé mon fils pharmacien à faire une thèse de Doctorat en pharmacie : « Le vin en Bretagne ».

Je serais donc très reconnaissant aux fureteurs qui voudraient bien me procurer des documents utiles pour faire l'historique de cette question, ou me citer des sources.

Docteur FOURNIER, pharmacien (Lorient).

282. — CHAPELLE DU YEAUDET.

Sur la paroisse de Ploulec'h (Côtes-du-Nord) s'élève la chapelle de Notre-Dame de Coz-Yeudet, bâtie sur un promontoire formé par le Léguer et un autre petit ruisseau, coulant dans une vallée profonde. Elle domine cette double vallée et la ceinture de rochers qui en défendent l'entrée du côté de la mer.

Les pèlerinages à cette chapelle, célèbre par les guérisons miraculeuses, sont très suivies.

Quelle est l'origine de ces pèlerinages ?

Cette chapelle a quelque chose de particulier. La Sainte-Vierge est représentée couchée avec l'Enfant-Jésus à ses côtés. Au pied du lit, saint Joseph porte la coiffure juive.

E. M.

283. — DE ROSILY ET LE PÈRE DE MAROLLES.

Guillaume-François Vicomte de Rosily-Vieuxbourg (second fils de François-Joseph de Rosily, maréchal des camps et armées du Roi, chef d'escadre, et de Marie-Jeanne-Renée de Gourio du Menneur) épousa, le 27 juillet 1773, à Saint-Louis de Brest, Thérèse-Henriette-Guyonne Le Père de Marolles, fille de feu Louis-Guy, capitaine de vaisseau, brigadier des armées navales, et de Geneviève Aubert de Courserac.

Le susdit était lieutenant de vaisseau en 1778, et capitaine de fusiliers en 1779, chevalier de Saint-Louis en 1781, attaché au département de la Marine de Brest. Son plus jeune frère, François-Etienne, Comte de Rosily-Mesros, fut créé vice-amiral en 1796 et mourut le 11 novembre 1832.

J'ignore les circonstances, la date et le lieu du décès de Guillaume-François de Rosily-Vieuxbourg; la dernière mention figurant à la fiche du Dépôt de la Marine, le concernant, lui donne comme embarquement : « Le Bizard, désarmé le 3 avril 1778 ».

Son épouse (peut-être sa veuve ?) Henriette-Thérèse Le Père de Marolles, alors âgée de 40 ans, émigra en Angleterre, en 1792, avec « tous » ses enfants : Auguste-Marie, Alexandre, Adèle-Agathe-Augustine, et « ne serait jamais rentrée dans la commune de son domicile », Plougastel-Daoulas, où elle possédait le fief de Kergoff; ses biens furent saisis et la terre de Kergoff vendue nationalement.

Je serais heureux s'il pouvait m'être donné, outre la date et le lieu de décès de Guillaume-François de Rosily-Vieuxbourg, toutes indications touchant Thérèse-Henriette-Guyonne Le Père de Marolles, à la suite de son émigration, et leur descendance.

L'*Annuaire de la Noblesse de France* par Borel d'Hauterive, année 1885, mentionne que la maison de Rosily s'est éteinte le 5 juin 1854, en la personne de la « Comtesse de Rosily-Mesros ». S'agit-il d'une fille du vice-amiral François-Etienne, décédé en 1832, ou de la fille de Guillaume-François et de Thérèse-Henriette-Guyonne Le Père de Marolles ? Ce point me paraît prêter à confusion et demanderait à être éclairci, quoique Borel d'Hauterive précise, par ailleurs, que la fille de Guillaume-François et d'Henriette-Thérèse de Marolles « décéda en 1854, étant le dernier rejeton de cette maison ». S'il s'agit bien de cette dernière, celle-ci, restée célibataire, prit-elle, à la mort de son oncle, François-Etienne, dernier descendant mâle de cette maison, le titre de « Comtesse de Rosily-Mesros » ?

Pierre GODINEAU (Vannes).

284. — OCTAVE MIRBEAU EN BRETAGNE.

Dans son étude sur « les écrivains naturalistes et la Bretagne » (N. R. B. de 1949, n° 2), M. René Maurice a donné d'intéressants renseignements sur les séjours d'Octave Mirbeau dans notre région. Mais ne pourrait-on pas trouver d'autres précisions ? Dans le *Journal des Goncourt* (tome 8), à la date du 11 juillet 1889, Edmond de Goncourt rapporte une conversation avec Mirbeau qui lui déclara qu'après avoir été sous-préfet vers 1878, il acheta un bateau de pêche en Bretagne sur lequel il mena, pendant dix-huit mois, la vie d'un matelot dans l'horreur du contact avec les gens chics.

Saurait-on quelque chose de Mirbeau marin-pêcheur en Bretagne ?
BIBLIO.

RÉPONSES

CHAUDRON SONORE.

En 1835, Duflhol écrivait dans son *Guionva'h* : « La veille des fêtes solennelles, lorsque la nuit est sereine, on place sur les hauteurs de vastes bassins de cuivre remplis d'eau, sur le bord desquels on presse des jongs. Il en sort des sons continus, monotones, mais qui s'harmonisent agréablement avec les bruits d'une nuit d'été. Sur le bord de la mer cette musique s'entend à plusieurs lieues et mêle ses notes aiguës à la basse solennelle des vagues. »

L'action de Guionva'h se situe dans le pays lorientais.

De son côté, de la Villemarqué, dans l'introduction du *Barzaz-Breiz*, édition de 1913, page LXXX, décrivant les feux de joie, allumés en certaines occasions, dit que les vieillards environnent le bûcher d'un cercle de pierres « et placent au centre une chaudière où l'on faisait cuire jadis les viandes pour les prêtres ; aujourd'hui les enfants remplissent cette chaudière d'eau et de pièces de métal, et, fixant quelques brins de junc à ses deux parois opposées, ils en tirent des sons d'une harmonie selon leur goût... » (Ce texte se trouve aussi dans l'édition de 1846). Un recteur bas-breton.

84. — JOUR DES PAUVRES.

Je me demande s'il s'agit là d'un usage spécifiquement breton. En effet, en 1908, Maurice Barres constata la même chose en Auvergne. On lit, en effet, dans le tome 7 de *Mes Cahiers*, page 47 : « C'est ici le pays de la tradition. Les pauvres font encore le tour du pays le vendredi. »
BIBLIO.

236. — PAR LE PETIT DOIGT.

Dans le tome 2 de l'édition de 1846 du *Barzaz-Breiz* on lit à la page 332 : « Au coucher du soleil, les jeunes filles et les garçons reviennent [de la fête de juin] par les bois et les prés en se tenant par le petit doigt, selon une antique coutume... ». Le même texte se trouve dans les dernières éditions sauf les derniers mots « selon une ancienne coutume ».
J. (Rostrenen).

239 (III). — NOTRE-DAME DES NEIGES.

J'attendais avec une certaine curiosité les réponses à cette question. Je pensais qu'elles seraient négatives, car je ne vois ni raison topographique, ni raison climatique pouvant donner lieu à cette appellation : il neige si peu en Bretagne, et pendant si peu de temps ! Existerait-il ailleurs une N.-D. des Neiges si célèbre que son culte ait pu venir jusqu'à nous ? A vrai dire, je connais bien un lieu dédié pour des raisons évidentes à N.-D. des Neiges, mais sous forme d'un débit de boissons installé dans la banlieue de Brest, à Lannion, en face d'un « doué » très fréquenté (on est mieux ici qu'en face)...

Mais pas moins de sept églises ou chapelles nous sont citées. Quelle peut être l'origine de cette appellation ? Est-ce du breton mal traduit ou mal interprété ? Et quel rapport peut-elle avoir avec les Templiers ? Il faudrait admettre que ceux-ci ont eu ailleurs un sanctuaire assez vénéré pour qu'ils en aient transporté la dévotion en Bretagne.
Joh KÉRIVINOU.

M. H.-F. Buffet, dans son précieux ouvrage *En Bretagne Morbihannaise* indique d'autres centres de dévotion à Notre-Dame des Neiges en en donnant l'explication. On pourra se reporter aux pages 201-202.

« Les litanies que les Vannetais bretonnants peuvent adresser à la Vierge ne risquent pas d'être trop courtes. On invoque (ou invoquait) » et l'auteur donne 22 invocations diverses parmi lesquelles :

Notre-Dame des Forces à Band, à Candran et à Clégnérec. Mais une note de bas de page spécifie : « On dit aussi *Notre-Dame des Neiges*, par suite d'un jeu de mots entre *en nerh* (la force) et *en erh* (la neige) ».

D'autre part dans *Kateron kristen* (7^e et 3^e cahiers) 1949, p. 59, ont paru des litanies composées en réunissant les invocations les plus courantes et les plus belles adressées à la Vierge Marie. Parmi elles on trouve « *Itron Varia an Er'h* ».

Ernest LE BARZIC.

Le Chanoine Peyron (dans le *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie* de 1910, page 130) nous apprend qu'à Fouesnant (Fin.) il y eut une chapelle de Notre-Dame-des-Neiges à Kerbader.

Cette dénomination semble d'autant plus curieuse à Fouesnant que c'est une des régions de Bretagne où la neige est des plus rares.
Joseph M...

244. — A TRAFALGAR, NELSON FUT-IL TUÉ PAR UN PAIMPOLOIS.

Le *Fureteur Breton* de 1912, p. 157, dit que le coup qui frappa Nelson lui vint du Bucentaure.

L'examen attentif des mouvements des vaisseaux *Bucentaure*, *Redoutable* et *Victory* (*Trafalgar* de Desbrière (1907) et *The evidence relating to the tactics employed by Nelson at the battle of Trafalgar*, London (1913) rendent cette assertion tout à fait invraisemblable. *Redoutable* et *Victory* étant accrochés l'un à l'autre, le coup vint évidemment du *Redoutable*. Disons à la gloire de nos pères que le *Redoutable* (de 74 canons) fut sur le point de s'emparer du *Victory* (de 120 canons).

Vice-Amiral LAURENT.

253. — ASTRONOMIE BRETONNE.

H. Gaidoz et H. Rolland ont poursuivi pendant longtemps dans *Mélinise* une enquête sur la Voie Lactée et la Grande Ourse. D'après une communication que leur fit Sauvé, la Voie Lactée s'appelle en breton *Hent Gwen* (le chemin blanc), *Hent Sant Jakez* (le chemin de Saint-Jacques), *Tronnienn Josafat* (la vallée de Josaphat). Le *Dictionnaire Français-Breton* de Troude y ajoute *Hent Sant Jalm* (le chemin de Saint-Jacques), et *Hent Gwenn ann Enn* (le chemin blanc du Clel).

Toujours d'après Sauvé, la Grande Ourse se nomme *Ar C'harr Ganin* (la charrette boiteuse) parce qu'on la représente comme une charrette à quatre roues trainée par trois chevaux. Sur le second cheval est monté le charretier. Il a fort à faire, le malheureux, pour empêcher son véhicule de verser, car celui-ci n'est pas seulement lourdement chargé, mais il a encore des roues de hauteur inégale ; aussi n'est-ce pas sans raison qu'on lui a donné le nom de charrette boiteuse.

E. Rolland ajoutait la forme *Our C'harr Nouz* (la charrette de la nuit). A Brandivy (Abbé Guilloux : *Etudes sur une paroisse bretonne*, p. 241, *Brandings*) on dit *En Noh Stiren* (les neuf étoiles) dans l'expression « le jeune des neuf étoiles » qui avait lieu la veille de Noël, d'une lever à l'autre de la Grande Ourse (*Mélinise*, II-31, II-151, VII-182).

Joh KÉRIVINOU.

256. — IF ET FOUR.

Il n'y a pas que dans la région vannetaise où les fours soient ombragés d'un vieil if. C'est une association commune à toutes les campagnes bretonnes. La raison de cet accouplement, inconnue des générations actuelles, m'a été donnée par un vieillard de Melrand. Il parlait au passé, car ces fours ne sont plus guère utilisés que comme cages à lapins, ou remises pour instruments agricoles. « L'if, m'a-t-il dit, était une protection contre l'incendie. Lorsqu'on retirait la braise du four, des étincelles, des brindilles enflammées, emportées par le vent, pouvaient aller mettre le feu aux toitures en chaume des maisons, ou aux meules de paille de l'aire à battre. L'if, orienté du côté des locaux à protéger, avec sa frondaison épaisse et toujours verte, surplombant le four, formait un toit qu'elles ne pouvaient traverser. Vous voyez, ne manqua pas d'ajouter mon bonhomme, que les anciens n'étaient pas aussi bêtes qu'on le pense. »

D^r J. RIO (Pluméliau).

257. — JOSSELIN, CENTRE D'ÉDUCATION AU XVII^e SIÈCLE.

Cette question m'a rappelé un propos de mon regretté ami Th. Guyomarc'h (*Tonton Philé*), originaire de Berrien où sa famille était fixée de toute antiquité.

Nous parlions de l'abbaye du Relec, en Plounéour-Ménez, dont dépendaient plusieurs villages de sa commune natale. Se faisant l'écho d'une tradition erronée qui veut que cet établissement ait été occupé par des « moines rouges », alors qu'il s'agit d'une fondation bénédictine, Th. Guyomarc'h me certifia avoir souvent entendu dire dans sa famille qu'avant la Révolution une de ses arrière-grand-mères dut passer à l'abbaye sa première nuit de noces. Cette aïeule en aurait conservé un tel ressentiment contre les moines qu'elle aurait prononcé cette phrase transmise par la suite de génération en génération.

« *Fu mo eur mab, me ranko kas naon da Josselin, evit diski galleg, d'ober brezel d'ar penec'h ru* » (Quand j'aurai un fils, il faudra que je l'envoie à Josselin apprendre le français pour qu'il fasse la guerre aux moines rouges !)

Le fait auquel se rattache la phrase citée peut être aussi inconsistant que la présence au Relec de « moines rouges », mais il n'en ressort pas moins qu'il y a deux cents ans le nom de *Josselin* était familier aux paysans alsés du centre de la Basse-Bretagne. Comme les Léonards dont il est parlé dans la Question, les Cornouaillais devaient envoyer leurs fils dans cette ville du pays Gallo pour y assimiler plus rapidement la langue française que dans une école de village.

La réponse de D. Bernard (t. V, p. 80) montre que ce put être là une pratique courante dans les familles bretonnantes suffisamment fortunées, à une époque aussi reculée que la première moitié du xv^e siècle, alors que la Bretagne était encore indépendante.

F. GOURVIL.

Dans les Gwerziou de Luzel on trouve (tome 2, page 238).

Et eo da diski ar galleg

Ter leu'n tu-all da Sant Briez.

(Elle est allée apprendre le français — trois lieues au delà de Saint-Brieuc).

Page 416 : C'est à Saint-Brieuc même qu'on va apprendre le français.

Il est permis d'en déduire que l'usage existait d'aller en pays gallo pour s'initier à la langue française.

Un receveur d'enregistrement.

264. — LE PAIN DES MORTS.

Dans une petite étude du chanoine Pérennès, *La Mort en Basse-Bretagne*, imprimée en 1924 on voit que le rite observé par M. Louis Ogès à Locronan existe (ou a existé) ailleurs mais avec quelques modifications. Je copie ce passage (page 15) :

« Dans quelques paroisses du Finistère, telles, par exemple, que Plougastel-Daoulas et Saint-Thégonnec, le soir de la Toussaint, à l'issue des vêpres des Morts, des miches de pain bénit sont portées par le sacristain dans les maisons de la bourgade. Ce pain, appelé pain des Morts, *barn an anaon*, se mange à la fin du souper, après la récitation d'un *De Profundis*. En retour de sa bienveillante distribution, le sacristain reçoit une obole, et une partie de l'argent reçu sert à faire dire des messes pour les trépassés. Dans la paroisse de Sizun, deux hommes à la sacristie distribuent le pain des Morts à ceux qui viennent le chercher. »

A. B. P.

269. — UNE IMPRIMERIE À LANNION AU XV^e SIÈCLE.

Je ne crois pas qu'au xv^e siècle il y eût une imprimerie à Lannion. D'après Leprieux (*Gallia Typographica*, tome quatre), les imprimeurs du xv^e siècle, dans les Côtes-du-Nord actuelles, étaient seulement Lantenac (1487 et Tréguier (1485). C'est seulement en 1620 que s'ouvrit une imprimerie à Saint-Brieuc. Dinan en avait une dès 1593.

Louise LE B.

Dans l'*Histoire de Bretagne* de Ch. V. Langlois (Paris, Armand Colin, 1891) on trouve ces lignes :

« L'imprimerie, découverte en Allemagne, s'était répandue de très bonne heure en Bretagne. Il y avait des imprimeurs à Lannion et à Tréguier avant qu'il n'y en eût dans les grandes villes comme Lyon et Montpellier. »

E. LE BARZIC.

Le Directeur de la Publication : Francis LE BOURHIS-KERBIZIET.

Imp. Bretonne, Rennes 31.1206 — 4-51. Dépôt légal : 1951, 2^e T., 549. T. 900



PÉRIODIQUE PARAISSANT
TOUS LES DEUX MOIS

— MAI-JUIN 1951 —
N° 3

Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
P. THOMAS-LACROIX. — <i>Le monument de Mi-Vois</i>	161
V ^{te} FROTHIER DE LA MESSELIÈRE. — <i>Les trente bretons de Mi-Vois et leur postérité</i>	166
A. LERAY. — <i>« La Bataille des XXX » et l'art</i>	172
D. BERNARD. — <i>Essai de bibliographie du Combat des Trente</i>	179
F. GOUVIL. — <i>La Bataille des Trente dans la littérature de langue bretonne</i>	183
J.-L. DERBAUVE. — <i>Un grand procès politique à Vannes en 1830</i>	194
L. KERVAN. — <i>L'imminente utilisation industrielle du vent en Bretagne</i>	201
LOUIS ONÉS. — <i>Le bœuf de travail en Bretagne hier et aujourd'hui</i>	205
Auguste DUPONT. — <i>Des lettres de Camille Vallaux</i>	216
VICTOR GIRAUD. — <i>Médailles spirituelles (Yvonne Pagniez)</i>	227
<i>Un autonomiste breton de 1835 (Le Comte Jegou du Laz)</i>	230
<i>Notre Dame des Neiges</i>	233
<i>Le Coin des Fureteurs</i>	235

Abonnement annuel : 500 frs - Le Numéro : 100 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-68 RENNES M. FICHET
3, Rue Paul-Louis-Courier

ONT COLLABORÉ A CE NUMÉRO

Pierre THOMAS-LACROIX, né à Clisson (Loire-Inférieure), le 3 septembre 1901, licencié ès-lettres, élève à l'École des Chartes, archiviste-paléographe (1925).
Nommé d'abord archiviste de la Manche puis, en 1930, archiviste en chef du Morbihan.

A collaboré aux publications de la *Société polymathique du Morbihan* et de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*.

A publié : *La condition des terres et les modalités du domaine congéable dans le pays de Vannes au XVIII^e s.* (Com. de recherche... des doc. relatifs à la vie écon. de la Révolution, 1939, t. 2) ; *Vannes*, Paris, 1949, in-12.

Président de la Société polymathique du Morbihan.

HENRI VICOMTE FROTIER DE LA MESSELIÈRE est né le 2 novembre 1876 au manoir du Pré-Morel, en Plesder (L.-et-V.). Études au Collège Saint-François-Xavier de Vannes et à la Faculté de Droit de Rennes où il soutint, en 1902, sa thèse de doctorat sur *La Noblesse en Bretagne avant 1789*.

En 1904 il publia un très important *Recueil généalogique* sur sa famille et celles qui lui sont alliées ; en 1908, un *Guide illustré d'Ille-et-Vilaine*. En 1910 il éditait les *Mémoires de la Marquise de Ferrières-Marsay*, sa trisaïeule. De 1912 à 1926 il donna les précieuses *Filiations Bretonnes*, rattachant les générations actuelles de la Noblesse et de la Bourgeoisie armoricaine de Bretagne à leurs ancêtres du XVII^e siècle. En 1929 paraissaient : *Ascendances et parentés*, concernant plus de 500 familles. De 1927 à 1951 il s'est particulièrement attaché à l'étude historique et archéologique des Côtes-du-Nord : *Territoire* (1927), *Tourisme* (1932), *Voies antiques et Fortifications de terre* (1934) et de pierre (1935), *Géographie historique* (1938), *Regaire de Tréguier* (1939), *Manoirs bretons* (1941), *Statuaires anciennes* (1945), *Corlay* (1946), *Quintin-Avaugour* (1947), *Trécor et Gouillo* (1947), *Poudouvre* (1948), *Pohor* (1949), *Cœur de Penhièvre* (1951), *Porhoët des Côtes-du-Nord* (1951). Entre temps il donnait des articles dans les *Mémoires de l'Association Bretonne* et de la *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, dont il est vice-président. La nomenclature à peu près complète de ses travaux est donnée à la fin de son étude *Au Cœur de Penhièvre*. M. de la Messelière habite à Saint-Brieuc, 19, rue de Brest.

N° 3

5^e ANNÉE

MAI-JUIN 1951.

Nouvelle Revue de Bretagne

Le Monument de Mi-Voie

D'APRÈS la tradition, le premier témoin du Combat des Trente aurait été un chêne isolé dans la lande de Mi-Voie, que les chefs des deux partis adverses avaient choisi pour fixer le lieu de leur rencontre.

Cet arbre vénérable ayant péri à la fin du xvi^e siècle, la piété populaire lui substitua, pour commémorer le glorieux fait d'armes, une simple croix de pierre.

Elle menaçait ruine en 1772 quand M. Toustain de Richebourg, officier en garnison dans la région, conçut l'idée de la remplacer par un monument plus important dont le motif central aurait été : La Bretagne, appuyée sur son écu, perçant de sa lance un léopard. Une des faces du piédestal devait porter l'inscription : « Ici, le 27 mars 1351, trente Bretons vainquirent trente Anglais. Postérité bretonne, imitez vos ancêtres ». Le projet fut proposé aux États de Bretagne qui l'approuvèrent en 1774 et chargèrent la Commission intermédiaire de l'étudier.

Par mesure d'économie, sans doute, on se contenta, en 1775, de relever la croix endommagée et de sceller dans le soubassement l'inscription ancienne : « A la Mémoire perpétuelle || de la bataille des Trente, que Mgr le Maréchal || de Beaumanoir a gagnée dans ce lieu || l'an 1350. »

Ni cette inscription, ni celle de M. Toustain de Richebourg, n'étaient exactes, quant à la date du combat qui eut lieu, on le sait, le samedi 26 mars 1351.

La Révolution n'épargna pas la croix qui fut abattue en 1796.

Cependant les curieux affluaient encore dans la lande de Mi-Voie : aussi le Conseil d'arrondissement de Ploërmel émit-il un vœu, en 1811, pour que les pierres du monument fussent recueillies

et encastrées dans un obélisque ; une imposition de 600 fr. sur les centimes additionnels et l'ouverture d'une souscription par le Sous-Préfet couvriraient les frais de construction.

Il est possible que le Sous-Préfet, Gaillard de la Touche, ancien procureur syndic du département, ait été l'instigateur de ce projet, car sa famille était originaire de Ploërmel et de Josselin.

Sollicité à son tour, le Conseil général vota une subvention de 2.400 francs.

Mais il fallut attendre le retour de la paix et des Bourbons pour que le projet prit corps. L'exécution du monument fut confiée à M. Piou, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, qui préconisa l'érection d'un obélisque en granit. La pierre fut extraite, en 1818, dans les carrières de Rohan-Chabot, près de Pontivy.

Le nouveau Préfet du Morbihan, M. de Chazelles, put bientôt fixer au 11 juillet 1819, la cérémonie solennelle pour la pose de la première pierre. En bon courtisan, il fait observer au Ministre de l'Intérieur que la date choisie sera « le dimanche qui suit l'anniversaire de la rentrée de Sa Majesté dans la capitale ».

De nombreuses invitations sont lancées dans toute la Bretagne ; on n'omet pas de convoquer les descendants des chevaliers de 1351 : le Comte Hyacinthe de Tinténiac, lieutenant général des armées du Roi ; le Duc Armand-Louis de Sérent, pair de France ; le Comte et le Vicomte du Parc. Ils ne viendront pas à Mi-Voie, mais feront inscrire leurs noms sur le procès-verbal de la cérémonie, ainsi que le Vicomte Toustain de Richebourg, auteur du projet de 1772. Retiré à St-Martin du Manoir, près de Montivilliers, dans la Seine-Inférieure, ce vieillard écrit deux lettres fort émuës au Préfet, rappelant qu'il s'est marié dans le Morbihan, que deux de ses fils y sont nés, dont l'un, capitaine d'artillerie, a péri à la Guadeloupe, et l'autre a été massacré, avec sa famille, par les révoltés de St-Domingue.

Le 10 juillet, le Comte de Chazelles, accompagné de l'Ingénieur en chef Piou, se rend à Ploërmel au devant du Comte de Coutard, commandant la 13^e Division. Tous trois partent pour Josselin, où Mgr de Bausset-Roquefort, évêque de Vannes, célèbre l'office commémoratif.

Le lendemain, à 10 heures, les officiels sont convoqués à la mairie puis à l'église où l'évêque prononce une allocution au cours de la messe célébrée par M. Caradec, curé de Josselin.

A trois heures, le cortège se forma sur la grande place de la cité. En tête caracole le détachement de cavalerie et d'artillerie de la 13^e Division ; puis vient un chariot, attelé de 12 chevaux, qui porte la première pierre, lourd bloc de 8 tonnes. Le clergé, les autorités civiles et militaires s'avancent ensuite, précédant les nombreux invités qu'un piquet de gendarmerie protège contre les remous de la foule.

Et l'on s'achemine vers la lande de Mi-Voie où 10.000 personnes sont massées.

A 4 heures, la cérémonie commence par un discours du Comte

de Coutard ; il rappelle que les officiers et soldats de la 13^e Division ont souscrit pour l'érection du monument. En lui répondant, le Préfet lui donne l'assurance que deux vétérans des armées de terre et de mer seront désignés pour la garde de l'enceinte sacrée. En fait, jusqu'en 1933, les pavillons d'entrée hébergeront d'anciens militaires pensionnés.

La harangue s'achève au cri de « Vive le Roi longtemps, les Bourbons toujours » qui déclenche les acclamations populaires.

Alors l'évêque se lève, bénit les assises de la grande pyramide et chante le *Te Deum*. Puis le Préfet et l'Ingénieur en chef procèdent à la pose de la première pierre. Une salve de 21 coups de canon termine la fête officielle ; le cortège se reforme et part pour Ploërmel, où dans la salle du tribunal civil, le Comte de Chazelles donne un grand diner suivi d'un bal. Pendant ce temps, la foule en liesse danse dans la lande de Mi-Voie où, 400 ans plus tôt, des hommes ont versé leur sang.

Le lendemain, la ville de Ploërmel offre aux invités officiels une « fête superbe ».

Les mondanités sont terminées. Voici l'heure, plus ingrate, des réalisations. Le Préfet s'emploie à réunir les fonds nécessaires ; bien entendu, les devis sont largement dépassés et le Conseil général finit par se lasser d'accorder chaque année de nouveaux crédits. Pourtant il reste à indemniser le propriétaire du terrain de Mi-Voie et à acquitter l'impôt foncier que réclame le fisc, toujours vigilant.

Cependant l'extraction des matériaux se poursuit, sous la direction des Ponts et Chaussées. Le sieur Poterel-Maisonneuve obtient l'adjudication du monument qu'il achève le 4 août 1821. Mais il faut graver les inscriptions, aménager le terrain, le planter. Aussi l'inauguration officielle n'a-t-elle lieu que le 6 juillet 1823. Sur l'estrade d'honneur figure, parmi les invités, un descendant des combattants de 1351, M. de Mellon, ancien chef de bataillon, maire de Montauban-de-Bretagne.

L'entrée de l'enceinte est décorée d'un arc de triomphe aux armes de Beaumanoir et de Tinténiac. Des colonnes de verdure portent, dans des couronnes de lauriers, le nom des trente preux qu'on commémore.

Après le discours du Préfet, le Marquis de la Boessière, général commandant le département des Côtes-du-Nord, prend la parole ; fort estimé dans la région, où il possède le château de Malleville, il prépare sa candidature aux prochaines élections ; mais le futur député de Ploërmel s'embrouille dans sa harangue ; il s'en tire élégamment en s'écriant : « Est-il étonnant que les préoccupations de cette grande journée ne m'aient pas permis de faire ce qu'il aurait fallu pour mériter aujourd'hui le prix de mémoire. » Phrase qui ne figure naturellement pas dans le compte rendu officiel de la cérémonie. Celle-ci se termine par la pose d'une inscription gravée sur cuivre portant le nom des Trente et rappelant la pose de la première pierre.

Ainsi se trouve achevé l'obélisque inauguré en 1819.

Il mesure 17 mètres de haut et est formé d'assises de granit superposées. Sa face nord est décorée d'une plaque de cuivre sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

« Vive le Roi longtemps »
« Les Bourbons toujours »

« Ici le 27 mars 1351, trente Bretons dont les noms suivent, combattirent pour la défense du pauvre, du laboureur, de l'artisan et vainquirent des étrangers que de funestes divisions avaient amenés sur le sol de la patrie.

« Postérité bretonne, imitez vos ancêtres. »

(suivent les noms de Jean de Beaumanoir, appelé à tort Robert, et de ses compagnons).

« Sous le règne de Louis XVIII »
« Roi de France et de Navarre »

Le 11 juillet 1819

« La première pierre de ce monument a été posée par le Comte de Coutard, Lieutenant général commandant la 13^e Division militaire, A. J. B. L. M. Comte de Chazelles, baron de Lunac, officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, préfet du département du Morbihan, et J. F. M. Pion, Ingénieur en Chef du corps royal des Ponts et Chaussées.

Et bénite par Pierre-Ferdinand de Bausset-Roquefort, évêque de Vannes.

Le Bot, fils, de Vannes, 1823 (graveur). » (1).

Il restait à construire les deux pavillons prévus en bordure de la route de Josselin à Ploërmel ; le premier ne fut commencé que vers 1824 et le second en 1827 ; l'entrepreneur Mathurin Gougoud y travailla, sous la direction de l'Architecte voyer de Ploërmel, Joseph-Jean Guyot. Tous deux furent aussi chargés de la réfection de la croix, placée à peu de distance du sud de l'obélisque ; on y encastra dans le socle l'inscription de la première croix.

Le tout fut achevé d'urgence en 1828, avant le voyage de la Duchesse de Berry. La princesse désirait visiter les provinces de l'Ouest si dévouées à la cause royaliste. Partie de Nantes le 23 juin, elle fut reçue le soir à la Préfecture de Vannes. Le lendemain, après

(1) CAYOT-DELANÈRE, dans *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, Vannes, Cauderon, 1847, indique une disposition différente des inscriptions de la pyramide. D'après lui, on lisait alors, du côté est : « Sous le règne de Louis XVIII, Roi de France et de Navarre, le Conseil Général du département du Morbihan a élevé ce monument à la gloire de XXX bretons » ; la même inscription était traduite en langue celte, du côté ouest. Au nord, la date : XXVII Mars MCCCCL. Enfin, du côté sud, se trouvait la plaque de cuivre qui est maintenant placée à l'est.

L'autre a-t-il réellement vu le monument ou s'est-il fié à la description de 1827 (édition Crapet), on peu sujette à caution ?

La décoration de la pyramide a pu être modifiée, mais les vieux habitants de la commune de Guillac ne s'en souviennent pas.

avoir assisté à la messe dans la basilique de Sainte-Anne-d'Auray, elle se rendit au Champ des Martyrs et à la Chartreuse dont le monument funéraire était presque achevé. La journée suivante fut consacrée à Lorient où Madame inaugura la statue de Bisson. Enfin, le 26 juin, elle prenait le chemin de Rennes par Baud, Locminé et Josselin. Un arrêt avait été prévu dans cette dernière ville. Accueillie sous l'arc de triomphe, la princesse se rend à la basilique N.-D. du Roncier dont elle admire l'architecture ; on la mène au tombeau d'Olivier de Clisson qui portait alors les mutilations subies pendant la Révolution ; Madame s'engage à faire réparer cette œuvre d'art ; elle visite ensuite le château dont les ruines n'avaient pas encore été restaurées.

Puis elle part pour Mi-Voie où une foule impatiente et enthousiaste l'attend (le cortège a plusieurs heures de retard, par suite d'un accident de voiture).

Son altesse royale n'aime pas les discours ; on les lui épargne ; mais elle accepte volontiers le dîner servi sous une tente richement parée de fleurs. Dans une autre tente se pressent les dames et demoiselles de la contrée, fort émues d'être présentées à la mère de l'héritier présomptif du trône. La Duchesse de Berry leur prodigue ses amabilités et se promène gaiement parmi les paysans qui sonnent du binou. Enfin elle passe en revue les dragons de Pontivy et les gardes nationales rangés autour de la pyramide.

Il est 9 heures du soir ; l'intrépide princesse, levée depuis 5 heures du matin, trouve encore le moyen de s'arrêter à Ploërmel pour recevoir les hommages de la foule et c'est à minuit passé qu'elle quitte le Morbihan pour se rendre à Rennes où son retard jette la consternation et l'inquiétude.

Jamais le champ de bataille de Mi-Voie n'avait réuni une foule aussi dense et aussi animée, car la Duchesse de Berry savait capter les cœurs et galvaniser les dévouements.

Désormais, sous les sapins qui, peu à peu, envahissent la lande et encadrent l'obélisque de leur sombre verdure, se promèneront, en silence, ceux qui connaissent assez bien l'histoire de Bretagne pour savoir qu'en cette solitude s'est réglée jadis, entre loyaux ennemis, une affaire d'honneur.

P. THOMAS-LAGROIX.

BIBLIOGRAPHIE

- Arch. dép. du Morbihan, série M, Cabinet du Préfet, Monuments (1806-1833) ; Fêtes publiques (1824-1836).
Le combat de trente Bretons contre trente Anglais (Edition Crapet) ; Paris CHAPELET, 1827.
Henri du Boishamon. Sa vie à travers la Révolution et la Terreur ; Dinan, BAZOUZE, 1880.
Traduction d'un morceau de poésie armoricaine composée le lendemain de la cérémonie qui a eu lieu le 11 juillet 1819, dans la lande de Mi-Voie ; VANNES, GALLES, 1819.
WALSH (Vicomte), Relation du voyage de S. A. R. Madame, Duchesse de Berry ; Paris, Hivert, 1829.
Bulletin des actes administratifs de la Préfecture du Morbihan ; Année 1819 et 1823.

Les Trente Bretons de Mi-Voie et leur postérité

(1351-1951)

La Nouvelle Revue de Bretagne m'a demandé si on pouvait connaître la descendance des Trente Bretons de Mi-Voie, à quelle époque se serait éteinte leur postérité, s'il en restait, enfin, des descendants en ligne masculine en 1951.

Si l'on cherchait leur descendance masculine et féminine, celle de certains d'entre eux serait peut-être innombrable. Appelé, en 1912, à rechercher celle du Bienheureux Charles de Blois, leur contemporain, je dus inventorier près de 1.300 généalogies, sans compter les descendes demeurées inconnues faute de documents.

Pour les postérités masculines il est, approximativement, possible de donner la date de leur extinction pour ceux qui ont possédé des fiefs dont la transmission héréditaire est connue.

L'existence actuelle de leur postérité masculine demande un examen attentif des filiations de leurs familles, ceux qui portent encore leurs noms pouvant descendre de collatéraux.

M. de la Borderie, qui cherchait à trouver ses devanciers en défaut et n'a pas été, lui-même, sans commettre des erreurs, s'est ingénié à contester les noms de quelques-uns des Trente Bretons. De Geoffroy de Beaucorps il a fait de Beaucours, d'Olivier de Monteville il a fait de Bouteville, il a tout simplement supprimé Huon de Saint-Hugeon pour l'identifier avec Robin Raguenel, son compagnon d'armes, ou en faire un la Villéon, famille non moins ancienne et importante mais qui n'a jamais revendiqué l'honneur d'avoir eu l'un des siens à Mi-Voie.

Nous nous contenterons de donner ici la liste alphabétique de nos héros de 1351, avec quelques indications sur leur personnage, et, s'ils en ont eu, leur postérité.

1. OLIVIER AREL ou AHREL, seigneur de Kermarquer en Lézardrieux, était fils de Robert Arel et d'une fille de la maison de Penhoët en Saint-Thégonnee. Lui-même s'allia dans l'illustre maison du Chastel. Marguerite Arel, sa descendante au 6^e degré, fut mariée, vers 1513, à Pierre Lévesque, pucier de la Maison de Saint-Jean, en Saint-Malon, dont la postérité releva

— 167 —

le nom et le blason maternels. Cette seconde maison Arel, substituée, s'éteignit à son tour au XVII^e siècle.

Blason : Ecartelé d'argent et d'azur.

2. GEOFFROY DE BEAUCORPS (appelé de Beaucours par la Borderie), était seigneur de Beaucorps en Pléboulle. Sa fille Jeanne porta ce fief, par mariage, vers 1357, à Jean Gouëon ou Gouyon, pucier de Matignon, proche parent de Louis Gouëon, qui suivra.

La famille de Beaucorps, encore existante, descendrait d'un collatéral passé en France après la défaite des Penthievre.

Blason : D'azur à 2 fasces d'or.

3. JEHAN III DE BEAUMANOIR, seigneur de Beaumanoir, en Evran, de la Hardouinaye, en Saint-Launeuc, de Merdrignac et de Moncontour, chef des Trente Bretons de Mi-Voie, était fils de Jean II de Beaumanoir et de Marie de Dinan-Montaillant.

Maréchal de Bretagne pour Charles de Blois, lieutenant général de son armée, il était capitaine de Josselin lors de cette passe d'armes fameuse contre les Anglais et les soudards étrangers de Richard Bembra, capitaine de Ploërmel pour Jean de Montfort.

Beaumanoir, blessé dans la bataille et demandant à boire, l'un des siens lui cria : « Bois ton sang, Beaumanoir, la soif te passera » héroïque propos qu'il retint pour devise.

Jehan de Beaumanoir prit part, en 1352, à la malheureuse bataille de Mauron. Il fut envoyé en ambassade en Angleterre, la même année, reçut, comme gouverneur de Bretagne, les clefs de Rennes, en 1357, servit d'otage de Charles de Blois au traité d'Evran, en 1363, et représenta Jeanne de Penthievre, à Guérande, en 1365.

Sa tombe se voit encore au prieuré de Léhon, près Dinan.

Il avait épousé, en premières noces, Tiphaine de Chemillé, dont les deux fils ne laissèrent point de postérité. En secondes noces il épousa Marguerite de Rohan, remariée à Olivier IV de Clisson. De sa dernière union Beaumanoir n'eut que des filles, dont l'aînée, Jeanne, épouse de Charles de Dinan, eut trois fils qui se succédèrent dans l'héritage de leur ayeul maternel.

Blason : D'azur semé de billetes d'argent, dont le nombre a varié suivant les branches de cette illustre famille.

4. CARO III DE BODEGAT, seigneur du dit lieu en Mohon, était fils de Caro II de Bodegat et d'Aliette de Montauban. Il épousa Catherine de Kerantem, en eut au moins un fils dont deux filles se marièrent dans les familles des Cognets de Galinée et de Lesquen de la Ville Menue.

Blason : De gueules à 3 tourteaux d'hermines.

5. GEOFFROY DU BOYS est difficile à identifier, mais il serait possible qu'il ait été un membre de la famille des seigneurs du Boys ou du Bouays, en Trédias, représentée de nos jours par les du Bouays de la Bégassière, lesquels portent pour blason :

De gueules à la croix d'argent cantonnée de 4 croissants de même.

6. HUET CATHUS ou CATUS appartenait à une famille de la Garnache, sur les confins du Poitou et du Pays de Retz.

Blason : D'azur semé d'étoiles d'argent, au lion léopardé d'or brochant sur le tout.

7. EVEN CHARUEL, défenseur de Rennes en 1342, se distingua aussi à la bataille de Cocherel, sous les ordres de Bertrand Duguesclin, en 1364.

Cette famille semble s'être éteinte avec Marguerite Charuel, dame du Menez-Charuel et de Guerlesquin, femme de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne, au début du ^{xv}^e siècle.

Blason : De gueules à une fasce d'argent.

8. OLIVIER LE FONTENAY appartenait à une famille noble de la région de Lamballe, Jugon et Moncontour, qui semble s'être éteinte après 1488. Son blason nous est inconnu.

9. LOUIS GOUËON ou GOUYON était fils juveigneur d'Etienne Gouyon, sire de Matignon, et de Jeanne de Launay. Il épousa Jeanne Bouëtard, héritière de la Bouëtardaye en Bourseul. Leur postérité s'est fondue en 1647 dans la famille de Bédée.

Louis Gouëon portait les armes de Matignon : D'or à 2 fascées nouées de gueules, accompagnées de neuf merlettes de même posées en orle : quatre en chef, deux entre les fascées et trois en pointe, brisé d'une bande d'azur brochant sur le tout comme marque de juveigneurie. Sa postérité adopta le blason des Bouëtard : D'or à deux léopards de gueules.

10 et 11. OLIVIER DE KERANRAIZ et ALAIN DE KERANRAIZ, son neveu, appartenaient à la maison de ce nom, en Plouaret, fondue, en 1432, dans celle de Montauban.

Blason : Vairé d'argent et de gueules.

12. GUILLAUME DE LA LANDE, seigneur du Vaurouault ou du Pontrouault, en Mernel, appartenait à une famille originaire de Guignen. Il épousa Jeanne de Guignen, dame dudit lieu, morte en 1425, remariée à Yvon de la Jaille. Tristan de la Lande, leur fils, grand veneur et grand maître d'hôtel de Bretagne, mort en 1431, avait épousé : 1^{re} Marie de Bruc, dont postérité du nom de la Lande encore existante en 1504; 2^e Jeanne de Téhillac, dont la postérité releva les nom et armes de Téhillac et existait encore au ^{xviii}^e siècle.

Blason de la Lande : D'azur à 3 écussons d'argent, posés 2 et 1.

Blason de Téhillac : De gueules à 3 croissants d'argent posés 2 et 1.

13. GUILLAUME DE LA MARCHE était seigneur du fief de ce nom en Bédée. Il fut tué à Mauron, en 1352, laissant un fils, mort sans postérité, et une fille : Jeanne, dame de la Marche, épouse de Raymond, vicomte de Fronsac en Guyenne.

Blason : Ecartelé, aux 1 et 4 : d... à une croix d...; aux 2 et 3 : d... à une croix pattée d...

14. GEOFFROY MELLON, tué à Mi-Voie, est considéré, par la famille de Mellon, encore représentée de nos jours à Plumaugat, comme son ancêtre direct.

Blason : D'azur à 3 croix pattées d'argent, posées : 2 et 1.

15. GUILLAUME DE MONTAUBAN, fils puîné de Renaud de Montauban et d'Amice du Breil, seigneur et dame du Bois-de-la-Roche, en Néant, décida, par son initiative, du succès des Bretons au combat de Mi-Voie. Nous ne lui connaissons ni alliance ni postérité.

Blason : De gueules à 9 mâcles, accolées d'or, posées 3, 3 et 3, accompagnées en chef d'un lambel de 4 pendents d'argent.

16. OLIVIER DE MONTEVILLE (et non de BOUTEVILLE, comme le dit la Borderie) était seigneur de Launay-Monteville, en Ploëzal, près Runan,

où un bas-relief, sculpté sur la façade de l'ancien manoir, se rapporte sans doute au fait d'armes de Mi-Voie.

Blason : Burelé d'argent et de gueules, à la bordure de sable.

17. MORICE DU PARC, seigneur du Parc, en Rosnoën, juveigneurie du Faou, fut capitaine de Quimper et chambellan de Charles de Blois. Il contribua pour 5.000 écus à la rançon de ce prince, en 1350, déposa lors de son procès de canonisation, en 1371, suivit Bertrand du Guesclin en France et contribua, en 1372, à la déroute des Anglais à Chisey en Poitou. Il fut gouverneur de La Rochelle et sénéchal de Limoges en 1373. Cette famille s'est fondue au ^{xvi}^e siècle dans celle des Troussier.

Blason : D'azur au léopard d'or (*qui est du Faou*), brisé d'un lambel de gueules en chef comme marque de juveigneurie.

18. TRISTAN DE PESTIVIEN, fils puîné de Jean, sire de Pestivien en Balat-Pestivien, fut l'auteur des seigneurs du Vern, en Guiscriff, et de Goasvennou, en Plounévezel.

Blason : vairé d'argent et de sable.

19. GUYON DE PONTBLANC était seigneur dudit lieu en Plouaret.

Blason : D'or à 10 billetes de sable, posées : 4, 3, 2 et 1.

20. GEOFFROY POULART, tué à Mi-Voie, appartenait à une famille du Goëlle éteinte au ^{xvii}^e siècle.

Blason : écartelé, aux 1 et 4 : de gueules à une rose d'argent, aux 2 et 3 : d'azur pleine.

21. ROBIN III RAGUENEL, seigneur de Châtel-Oger, fils de Robin II Ragnenel, seigneur de Châtel-Oger, épousa Jeanne de Dinan, fille et héritière de Guillaume de Dinan, seigneur de la Bellière, en Plendibien. Il en eut, pour enfants : la célèbre Tiphaine Ragnenel, première femme de Bertrand du Guesclin, et Guillaume Ragnenel, tué à Auray en 1364, époux de Jehanne de Montfort-Gaël. Leur postérité, substituée, en 1470, aux nom et armes de Malestroît, se fonda peu après dans la maison de Rieux.

Blason de Ragnenel : Ecartelé d'argent et de sable, au lambel de trois pendents, de l'un en l'autre, posé en chef.

Blason de Malestroît : De gueules à 9 besants d'or posés : 3, 3 et 3.

22. SIMON RICHARD était de la région de Plestin et Trégrom. Il fut capitaine de Lesneven et ratifia le traité de Guérande en 1381. Cette famille semble s'être éteinte au ^{xvi}^e siècle.

Blason : d'... à 7 annelets posés : 3, 3 et 1, avec une bordure, dont nous ignorons les émaux.

23. GEOFFROY DE LA ROCHE fut créé chevalier pour sa vaillance au combat de Mi-Voie. Potier de Courcy le dit appartenir à une famille de la Roche en Cuguen dont l'existence est douteuse, la Roche en Cuguen ayant appartenu à une famille l'Epine fondue, dès le ^{xiii}^e siècle, dans la maison de Montbouchet qui possédait la Roche au ^{xiv}^e.

Geoffroy portait un sceau : De gueules à 2 léopards d'or ou une bande accostée de 2 lions ou léopards, qui nous ferait plutôt chercher son fief patronymique à la Roche en Lancieux, juveigneurie du Plessis-Balissou qui portait aussi de gueules à 2 léopards d'or.

24. GUY DE ROCHEFORT, seigneur du Henleix en Saint-Nazaire, était

filz puiné de Guillaume II de Rochefort, seigneur d'Assérac. Son frère aîné Thibault III de Rochefort, seigneur d'Assérac, fut tué à Auray en 1364. Guy eut pour filz Guillaume, seigneur du Henleix, époux de Jeanne de Bruc, dont : Guyonne de Rochefort, dame du Henleix, épouse de Jean de Rohan, seigneur du Gué-de-l'Isle.

Blason : Vairé d'or et d'azur.

25. JEAN ROUXELOT ou ROUSSELOT, seigneur de Lymoëlan, en Sévignac, fut blessé à Mi-Voie. Jehanne Rousselet, sa fille, héritière de Lymoëlan, épousa Louis de Dinan-Montafflant. Leurs armes se voyaient encore sur un manteau de cheminée, à la Ville-Jan, en Maroué, en 1955.

Blason : D'argent à 3 haches d'armes de sable, posées en pals, 2 et 1.

26. HUON DE SAINT-HUGEON n'aurait pas été combattant de Mi-Voie, d'après la Borderie, qui veut l'identifier avec Robin Ragueneil ou avec un de la Villéon, famille qui ne revendique pour sien aucun des trente champions bretons. Le prénom de Huon rappelle plutôt le pays bas-breton que les pays de Rennes ou de Lamballe, or Huon de Saint-Hugeon était seigneur dudit lieu en Brélévénec, tout proche de Lannion. Ce fief passa par la suite dans la famille du Plessis en Pommerit-Jaudy, dont était la mère de saint Yves.

Blason de Saint-Hugeon : D'argent à la croix de sable, une cotice de gueules brochant en bande sur le tout; ou : de gueules à 7 annelets d'argent, posés 3, 3 et 1.

27. JEAN DE SÉRENT, seigneur de Tromeur, en Sérent, était filz d'Olivier, sire de Sérent, et de Gillette de Malestroit. Il épousa Jeanne de Saint-Gilles; leur postérité masculine s'est éteinte en 1822. On a retrouvé les restes mortels de Jean de Sérent lors de la restauration de l'église de sa paroisse, au XIX^e siècle.

Blason : D'or à 3 quintefeuilles de sable, posées 2 et 1.

28 et 29. ALAIN et JEAN DE TINTÉNIAC étaient deux filz puînés d'Olivier IV, sire de Tinténac et d'Eustaise de Chateaubriand. Alain vivait encore en 1356, époux d'Adélaïde de Rostrenen, dont on ne lui connaît pas de postérité.

Jean fut seigneur de Tinténac, de Bécherel et de Romillé; il périt à la bataille de Maçon en 1352. Il avait épousé Jeanne de Dol, dame de Combour, remariée à Jean de Châteaugiron, sire de Malestroit. Elle avait eu de son premier mariage : Isabeau de Tinténac, dame de Tinténac, Bécherel et Romillé, mariée à Jean de Laval, seigneur de Châtillon-en-Vendelois. Jeanne de Laval, leur fille et héritière, fut la seconde femme du connétable Bertrand du Guesclin. Veuve sans enfant, elle épousa en secondes nocces son cousin Guy XII, comte de Laval; leur postérité par les femmes est encore nombreuse en 1951.

Les représentants actuels du nom de Tinténac sont issus d'un autre filz d'Olivier IV et d'Eustaise de Chateaubriand : Olivier V de Tinténac, marié en 1343 à Amice de Léon. Sa postérité, fixée en Anjou au XV^e siècle, revint en Bretagne en 1520, par le mariage de Pierre de Tinténac, seigneur du Porcher, avec Françoise, dame de Quimerc'h, ou Keymerc'h, en Bannalec, à la condition que leur descendance, tout en conservant le nom de Tinténac, adopte le blason de Keymerc'h : D'hermines au crois-sant de gueules.

L'ancien blason de Tinténac se voit encore, sculpté, sur les anciennes

tombes des seigneurs, dans la vieille église de Tinténac, sur des fonts baptismaux de l'église de la Baussaine et sur deux croix, à La Chapelle-aux-Fils-Méen et à Tinténac. Il était : d'or à 3 fasces (d'après ces sculptures) ou à 2 jumelles d'azur posées en fasces, une cotice de gueules brochant en bande sur le tout.

30. MAURIC DE TRÉSIGUIDY, écuyer au Combat des Trente, était un puîné de la maison de Trésiguidy en Pleyben. Passé au service de la France, il suivit le duc de Bourbon, contre les Anglais, en Guyenne, en 1377, fut ambassadeur en Aragon, en 1379, et capitaine de la ville de Paris en 1380. Il porta la bannière de Bertrand du Guesclin aux obsèques de ce connétable, à Saint-Denis, en 1389. Il avait épousé Jeanne de Ploëscquellec, mais nous ignorons s'il en eut postérité. Le nom de Trésiguidy était encore porté à la fin du XV^e siècle; la famille de Penguern, encore existante, serait un ramage de cette maison.

Blason : D'or à 3 pommes de pin de gueules. La famille de Penguern le brise d'une fleur de lys de gueules en abîme, comme signe de juveigneurie.

Nous ne mentionnons ici que pour mémoire l'anonyme écuyer de la Villéon de M. de la Borderie, que nous pensons être Huon de Saint-Hugeon, dont cet auteur conteste l'existence.

◇ ◇ ◇

En résumé, il ressort de notre étude que cinq des familles des combattants de Mi-Voie ont encore des représentants mâles en 1951, les DE BEAUCORPS, DU BOUAYS, GOUËON ou GUYON, DE MELLON et DE TINTÉNIAC. Cependant, deux seulement de ces familles pourraient descendre en ligne masculine de l'un d'eux, les DU BOUAYS et les DE MELLON, mais leurs preuves de noblesse officielles n'ont pas été poussées jusqu'à ces illustres Bretons.

Huit au moins des autres champions bretons de cette fameuse journée ont encore postérités féminines certaines : OLIVIER ABEL, GEOFFROY DE BEAUCORPS, JEAN DE BEAUMANOIR, LOUIS GOUËON, GUILLAUME DE LA LANDE, ROBIN RAGUENEIL, GUY DE ROCHEFORT et JEAN DE TINTÉNIAC.

Quelques autres des Trente ont pu aussi perpétuer leur descendance, mais cela demanderait des recherches plus approfondies que nous n'avons pas encore entreprises.

V^e FROTIER DE LA MESSÈRIÈRE.

“La Bataille des XXX” et l’art

Le Combat des Trente eut, à l’époque, un retentissement considérable. Aussi est-il le sujet d’une suite de tapisseries, dès le XIV^e siècle (1). Un des comptes de l’Argenterie royale de France, publiés par Douët d’Arcq, nous l’apprend :

« A Jehan de Jaudoigne, tappicier, demeurant à Paris, pour avoir rappareillié le tappiz du Roy de la bataille des XXX, ouvré d’or et d’argent ; c’est assavoir reffait en ycelui plusieurs grans trous et dessireures, de fil d’or et d’argent et de laine fine, livré par ledit Jehan ycelui tappiz nétoié et mis à point ; pour ce, viijl.p. » (2).

Le document date de 1396. Il montre qu’alors la tenture avait eu besoin de réparations importantes. C’est donc qu’elle avait été tissée à une époque bien antérieure, et vraisemblablement peu après 1351. Les tapisseries à sujets historiques s’usaient vite, il est vrai, car on éprouvait le besoin de les voir fréquemment. Il en était ainsi notamment des nombreuses suites consacrées à Duguesclin, signalées dès 1386, six ans seulement après sa mort.

Des ateliers florissants existaient à Paris depuis 1308, mais leur « œuvre » était en général de « gros fil délyé » de laine... « La bataille des XXX » paraît devoir être attribuée plutôt aux ateliers d’Arras (3) : ceux-ci usaient d’or et d’argent, comme c’est ici le cas, et parfois encore de soie. Jehan de Jaudoigne est d’ailleurs probablement originaire des Flandres, le centre lainier du temps.

Qu’est devenue cette fameuse tenture ? Jean Duval fut institué garde des tapisseries royales en 1422, et le resta jusqu’à sa mort en 1433. Les Anglais n’avaient pas attendu que le pauvre Charles VI mourut en 1423 pour en faire l’inventaire et en vendre une partie. Un article de cet inventaire mentionne en 1422 « ung grant tappiz, viel et usé, de la bataille des XXX... » A plusieurs reprises, ils se firent livrer diverses pièces, les plus précieuses en 1432. Jean Briggé, garde de la tapisserie et de la garde-robe du régent, le duc de Bedford, les emporta pour le compte de son maître (2). Depuis cette

date, on ne relève plus trace en France de la « Bataille des XXX » : il est à présumer, si elle existe encore de nos jours, qu’elle se trouve en Angleterre.

Les *Chroniques* de Froissart sont la source de nos connaissances sur le Combat des Trente. Plusieurs des manuscrits sont ornés de miniatures, exécutées sans doute dans des ateliers parisiens. Elles se caractérisent par la minutie, l’abondance des détails et la vivacité des couleurs. Leur encadrement, qui remplit le reste de la page, est fait d’enroulement végétal, avec des personnages et des animaux, parfois même groupés en petites scènes secondaires. Malheureusement, nous n’avons pu retrouver de « Combat des Trente », bien qu’il soit probable que ce sujet ait été traité.

Mais l’événement est reproduit dans l’historien de Bretagne. Pierre Le Baud (1480) : la miniature paraît bien être dans la tradition du grand Fouquet ou de ses continuateurs. La composition en est ordonnée et très lisible ; elle s’inscrit dans un paysage aux teintes claires. Au centre, le fameux chêne, d’un beau vert légèrement poudré d’or. Il se dresse dans une sorte de couloir gazonné, sur les côtés duquel le terrain se relève. En arrière, les deux forteresses antagonistes laissent entre elles la dépression s’ouvrir béante... sur la mer ! Oui, vraiment, c’est bien elle qui forme le fond de la scène, sous un ciel, comme elle, d’une paisible douceur argentée. Les combattants, eux, occupent le premier plan. Ils sont couverts d’armures en acier fourbi ou bruni, le visage découvert ou la mentonnière relevée, et brandissent des lances ou des épées. Leurs hauts de chausses rouges ou bleus se devinent au revers des cuisses. A droite, les Anglais portent à la poitrine une croix rouge sur fond blanc ; les Bretons en face, présentent de même une croix noire. L’un de ceux-là fait tourner un maillet de plomb ; il pèse 25 livres : c’est Thomelin Billefort, au jupon semé d’hermines. Trois hommes sont déjà étendus sur le sol, un Breton, puis un Anglais sur lequel se penche un adversaire (avec derrière lui, un compagnon, portant peut-être un bouclier rouge ?), enfin un autre qu’on ne peut voir qu’en partie. Il est caché, en effet, par le cheval de Guillaume de Montauban, de la taille d’un poney. Son maître s’appuie du bras gauche, où s’enroulent les guides, sur la selle, pendant que la main droite tient la lance. Il se prépare sans doute... Car tout près, Beaumanoir, bien reconnaissable à son armure blasonnée, tourne vers lui la tête où seule la ligne des yeux est visible, se demandant ce qu’il va faire. Chacun des personnages est donc bien individualisé et l’ensemble forme ainsi un tableau véritable (4).

(4) Le *Combat des Trente Bretons de Pol de Courcy* (1857) dit : Le premier travail de Pierre Le Baud est un manuscrit sur veau composé en 1480 et conservé à la Bibliothèque impériale (nationale). Parmi les miniatures dont il est enrichi, on en remarque une représentant le Combat des Trente, reproduite en gravure dans l’*Histoire de Bretagne* de Dom Morice. Nous la donnons plus exactement avec ses enluminures. » (Note 2, page 16.)

Il est exact qu’il y a de grosses différences entre la reproduction donnée par de Courcy et la gravure de Dom Morice. Dans cette dernière, par exemple, la mer a disparu, le « poney » est un solide cheval.

(1) *Histoire générale de l’Art*, par André Michel, III, p. 350, 351, 363.

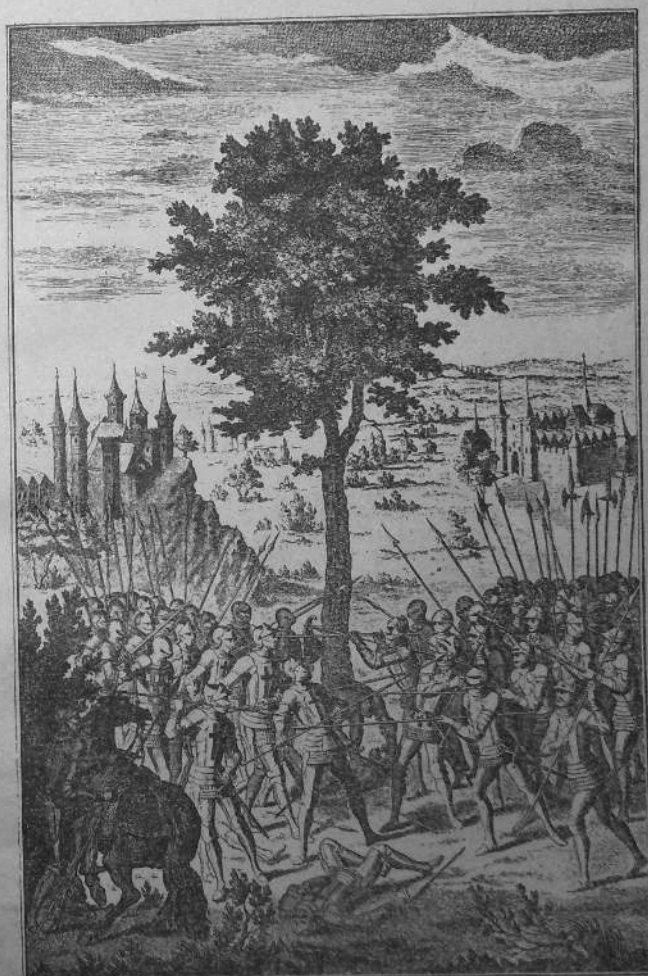
(2) *Inventaire des tapisseries de Charles VI vendues ou dispersées par les Anglais de 1422 à 1435*, Bibliothèque de l’École des Chartes, tome XLVIII, 1887.

(3) Arras jouit d’une telle renommée que son nom servit en italien à désigner la tapisserie.

Il convient alors de parler du chef des combattants bretons, représenté en gisant sur sa pierre tombale. Jean III de Beaumanoir s'était remarié en 1356 avec Marguerite de Rohan. Celle-ci, devenue veuve, épousa Olivier de Clisson, avec qui elle sera enterrée dans l'église de Josselin (5). « Les tombeaux du héros des Trente et de son fils (*sic*) sont en demi-relief et les six écussons qui les entourent, comme à la tombe de Typhaine, sa première femme, sont sans les billettes qui n'ont jamais été gravées, preuve bien évidente que là sont les deux derniers de la branche aînée. Le cadre à rebords, l'ogive trilobée sur de sveltes colonnettes à chapiteau et surmontée de feuilles rampantes indiquent bien le *xiv^e* siècle. Le guerrier y est sans barbe mais d'un âge viril. Nu-tête, les cheveux terminés par la frisure à rouleaux, caractéristique de l'époque, il est revêtu d'une robe assez longue, à manches peu amples ; les mains sont relevées et jointes. De chaque côté pend un manipule, emblème, comme chez les Grecs et les Romains, de l'autorité sur cent ou deux cents soldats (la bourse ou aumônière se suspendait à la ceinture). Au-dessus de la ceinture est le baudrier placé obliquement et supportant la très longue épée de métal à double tranchant. Enfin les pieds reposent sur un lion, emblème de la noblesse, de la force et du courage. » (6). Le tombeau, primitivement au prieuré de Léhon, est aujourd'hui au musée de Dinan.

L'époque classique méconnut le Combat des Trente. La Bretagne, cependant, avait ses historiens, qui en parlèrent comme il convenait. Dom Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne* (1707), n'en donne pas de représentation imagée. Mais l'*Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, de Dom Morice (1750) en contient (page 280) une belle gravure hors texte. A vrai dire, il s'agit d'une interprétation de la magnifique miniature qui se trouve dans Pierre Le Baud. Elle mesure 19×29 et a été exécutée par B. Guélard, peintre et graveur à Paris. (Nous la reproduisons ci-contre.)

Venons-en maintenant au lieu du combat, la lande de Mi-Voie. Un chêne puissant y étendit longtemps son ombre tutélaire ; il mourut de vétusté au *xvii^e* siècle. On avait érigé auprès une colonne de granit, pour perpétuer le souvenir de la « bataille » (elle disparut cependant), puis une croix. Celle-ci, de 1 m. 65 de hauteur, tomba en 1775. Elle fut alors relevée par les soins de Martin d'Aumont, commissaire des Etats de Bretagne, et placée sur une pierre portant une inscription commémorative. Mais, entre temps, le vicomte de Toustain-Richebourg, major de cavalerie d'origine normande, proposa dans un ouvrage publié en 1772 d'élever un monument : une hermine terrassant un léopard, emblème de l'Angleterre. M. de Pommeréul, né à Fougères, et qui devait faire une brillante carrière sous



Bataille de St Breven contre St. Andrew, gravée par le Maître du 14. Man. 1371

Gravure de Dom Morice

(Collection personnelle de M. Pihon, libraire à Rennes.)

(5) Une gravure de leur tombeau se trouve dans Dom Lobineau.

(6) P. de L'HOMMEAU : « Beaumanoir, le Combat des Trente » (Paris, 1912). Ce livre renferme une photo de sa statue, qui venait d'être inaugurée, ainsi que divers autres clichés relatifs aux héros, notamment celui de son hôtel à Dinan.

l'Empire, mit aussi en avant un projet : un léopard vaincu par la Bretagne qui le perce d'un javelot. Il conseillait en outre de substituer le français au latin dans les inscriptions ; ce à quoi M. de Toustain-Richebourg mis en cause répondit que, sur les quatre faces de son monument, une seule présentait un texte dans la langue incriminée. Finalement, ce dernier se rallia à l'idée de son adversaire courtois, d'autant plus qu'« il s'était trouvé à Rennes un graveur, M. Ollivaut, qui l'avait gravée et publiée ». Il la soumit en 1774 aux Etats de Bretagne qui « n'acceptèrent, ni ne refusèrent ». Une souscription fut alors ouverte, mais elle échoua (7). On peut regretter cet insuccès : sans lui, nous aurions pu avoir un monument de premier ordre.

Cet événement, dont on se souvint longtemps, eut pu donner lieu à la frappe d'une médaille commémorative ; mais nous n'en n'avons pas trouvé trace, non plus que postérieurement d'ailleurs.

La gravure d'illustration reste donc notre source maîtresse d'iconographie. Elle est même la seule, à l'exception d'un tableau, à notre connaissance l'unique toile consacrée à ce sujet. Il s'agit du *Combat des Trente*, d'Octave Pengilly-l'Haridon. Cet artiste, issu d'une famille bretonne, naquit à Paris en 1811 et y mourut en 1870. Polytechnicien, officier, il devint conservateur du musée d'artillerie.

Cette grande toile (2 m. 65 sur 1 m. 35) porte le titre *Combat des Trente 1350* (sic). Elle est signée : O. Pengilly 1857. Après avoir été au musée de Versailles, elle fut offerte, en 1894, par l'Etat au musée de Quimper où elle se trouve actuellement. Auprès d'un chêne ébréché, peu de combattants sont encore debout. Sur la gauche on aperçoit Montauban s'éloignant à cheval. Le cadre porte les armoiries des combattants.

« *La Bretagne* », de Jules Janin, un peu antérieure, nous présente le *Combat des Trente*, par H. Bellangé, peintre des guerres impériales, et gravé par Timm, d'origine danoise. Le chêne y figure, derrière la mêlée, avec à droite Guillaume de Montauban sur son cheval. A la page suivante, les noms des participants sont encadrés dans une composition du célèbre graveur romantique Célestin Nanteuil. Enfin, en regard, leurs blasons forment une planche hors-texte en couleurs.

Dans l'*Histoire de la Bretagne Ancienne et Moderne* de Ch. Barthelemy (Tours 1854), une des quatre gravures représente le *Combat* (p. 113). Beaumanoir s'y montre en armure et à cheval devant le chêne. Il semble abattu et un de ses compagnons également à cheval, l'épée au vent se penche vers lui. La légende est : « Bois ton sang Beaumanoir et la journée est à nous ».

(7) Dictionnaire d'Ogée, revu par Marteville (1843) : article « la Croix-Helléan », où se trouve le monument (I, 411-413). L'intérêt pour le *Combat des Trente* avait peut-être été ranimé par l'*Histoire de France* de Villaret (1770) : Tome V, p. 7-13. « Celui-ci paraît avoir exposé ce fait avec plus de jugement et de fidélité que les autres historiens », écrit de Pommerai, qui collabora avec Ogée, M. de Toustain Richebourg a présenté son projet dans « Mes Rêves » (p. 72-83), où il critique aussi la planche de Dom Morice (p. 76).

Cette gravure est l'œuvre des frères Karl et Paul Girardet. Ce dernier a reproduit en taille douce le dessin de Karl, le seul de cette famille d'artistes suisses qui ne fut pas graveur.

En 1865 une adaptation en anglais du Barzaz Breiz parut avec dix gravures dont une représente les trente priant, agenouillés dans le sanctuaire de Saint-Cado. Elle est l'œuvre du célèbre peintre anglais. (Voir l'article de M. Corbes dans la *N. R. B.* de juillet 1950, page 274.)

Le renouveau de l'étude scientifique de l'histoire bretonne, dont le promoteur fut Arthur de la Borderie, entraîne à la fin du siècle la parution de divers petits ouvrages sur le sujet qui nous occupe. S'ils ne sont pas dénués de valeur propre, leur illustration par contre ne présente qu'un intérêt secondaire. Citons : Louis Hamon, *Légende, histoire...* (1891), L. d'Haucour, *Pages d'héroïsme...* (1901).

Dans le même ordre d'idées, se rangent les manuels d'histoire de Bretagne, parus nombreux ces dernières années. Ils utilisent de plus en plus les services de la photographie. Cependant l'*Histoire de notre Bretagne*, de Danio, a recours à des gravures sur bois de Jeanne Malivel. Une de ces images représente le chêne de Mi-Voie, flanqué de deux inscriptions, à droite « Le Combat des 30 », à gauche « Souvenir du 26 mars 1351 ». L'*Histoire de Bretagne* d'Auguste Dupouy donne une reproduction du monument actuel.

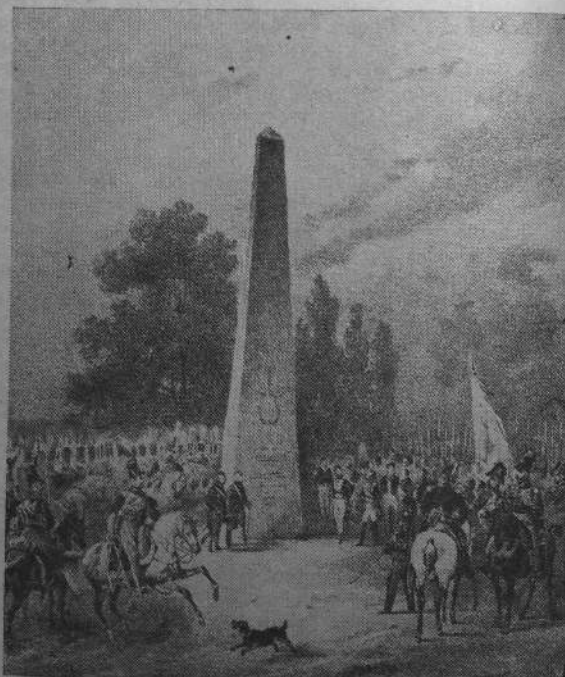
Nous en arrivons, pour finir, à Beaumanoir. Nous avons parlé de son tombeau, et n'y reviendrons pas. L'étude historique de Laforge, sur Robert de Beaumanoir (1893), présente une gravure « *d'après estampe* », malheureusement sans indication d'origine. Son iconographie moderne se ramène, en fait, à la seule statue de Dinan. Elle est l'œuvre du sculpteur Arthur-Joseph Guéniot, qui vint de mourir à Vitry-le-François, à l'âge de 85 ans (8). Située place Duclos, sur un piédestal de granit de trois mètres de hauteur, c'est une figure de bronze plus grande que nature puisqu'elle atteint deux mètres « le statuaire a bien su rendre la majesté et la sublime énergie du héros. Il l'a campé dans une attitude fière, la main gauche appuyée sur l'écu et l'autre tenant fermement l'épée », conscient du rôle de chevalier du droit qu'il va assumer... (On trouve une reproduction hors-texte de cette statue dans *Bois ton sang* de L. Giblat.)

Avec lui se termine la revue des œuvres d'art inspirées par le *Combat des Trente*. Elles sont, en fin de compte, en nombre assez restreint. Les meilleures, autant qu'il soit possible d'en juger, sont celles du Moyen Age : le souvenir de l'événement était toujours vivace, et l'esprit les animant était encore celui du temps où il eut lieu. Le romantisme remet à l'honneur l'époque médiévale, mais vue trop souvent par le dehors, d'une manière anecdotique : c'est le triomphe de ce que l'on a appelé péjorativement le « genre

(8) Artiste de valeur, il est l'auteur à Dinan encore du monument aux morts de la Grande Guerre, place Lœzère, et de celui de l'église de St-Sauveur, ainsi que des bustes du chanoine Daniel, ancien curé, dans cette même église, et de Théodore Botrel, au Musée.

troubadour ». La période moderne, sous certains de ses aspects tout au moins, se distingue par son besoin de précision, son souci de vérité scientifique, parfois aux dépens de l'âme de l'œuvre d'art, d'ailleurs. L'idéal, en somme, serait de concilier ces trois tendances, rigueur, « couleur », ferveur, de les intégrer dans une synthèse harmonieuse où l'œuvre d'art prendrait sa véritable signification. En passant, nous remarquerons que, ce qui a été traité jusqu'à présent, du moins en France, c'est le Combat lui-même, et jamais ce qui le précède ou le suit. Et, pourtant, n'est-ce pas là, dans cette action de grâces ou cette messe préparatoire où les combattants communièrent, qu'il acquiert son sens profond ? Voilà bien l'authentique esprit de la chevalerie, « Dieu et le Droit » ! Nous livrons cette réflexion aux artistes que cela pourrait tenter, et il n'en manque pas de sincères en Bretagne...

A. LERAY.



Inauguration du monument en 1819
d'après une gravure de l'époque

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE DU COMBAT DES TRENTE

I. — OUVRAGES

1. FRÉMINVILLE (le Chevalier de) : *Combat des Trente*, poème du XIV^e siècle, transcrit sur le manuscrit original. Brest, Lefournier, 1819. In-8°, 39 p.
2. [MAUDET DU PENHOUE] : Traduction d'un morceau de poésie armoricaine, composée le lendemain de la cérémonie qui a eu lieu le 11 juillet 1819, entre Ploërmel et Josselin, dans la lande de la Mie-Voie. Vannes, impr. de Galles aîné, 1819. In-4°, 12 p. (1).
3. PRADEL (P. M. M. E. Coutray de) : *Le Combat des Trente*, scène historique en vers, tirée des *Annales de Bretagne*. Nantes, impr. de Mellinet-Malassis, 1827. In-8°, 7 p.
4. CRAPELET (G.-A.) : *Le Combat de trente Bretons contre trente Anglais*, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque du roi. Paris, impr. Crapelet, 1827. In-8°, VIII-110 p., facs. et pl.
Une deuxième édition parut en 1835, conforme à la première. (Cette chronique en vers a été reproduite par Buchon dans son édition de Froissart, et par l'abbé Travers, dans son *Histoire de Nantes*.)
En 1828, Charles Hersart publia en feuilleton, dans le journal *Le Breton*, de Nantes, « *Des observations sur l'ouvrage ayant pour titre Combat des Trente*, imprimé à Paris par G.-A. Crapelet ».
5. [CHARLES HERSART DE BURON] : *Monument à la gloire des Bretons vainqueurs au champ de Mi-Voie, l'an 1351, par un Breton-Vendéen*. Nantes, Mellinet-Malassis, 1829. In-fol., 4 p.
6. GOËSBRIAND (P. D. de) : *Gwerz emgan an Tregont a Vretonet a enep Tregont Saux, e quichen an Derven hanter-bent, etre Josselin ha Ploarmel, er bloas 1350*. Montroulez, V. Guilmer, 1837. In-8°, 24 p. Cf. article de F. Gourvil.

(1) A. propos de cette traduction supposée, dont la version bretonne n'a jamais existé, G. Le Jean écrit dans son ouvrage : *La Bretagne. Son histoire et ses historiens*, p. 273 : « C'est tout bonnement une amplification assez boursoufflée, tout entière du crû de l'auteur. »

7. Le Combat des Trente, chronique du ^{xiv}^e siècle. Nantes, impr. Merson, juin 1838. In-18, 108 p.
8. COMMERSON (Jean L. A.) : Les Trente, drame national en 4 actes et en vers. Paris, Barba, 1840. In-8°, 60 p.
Nouvelle édition in-12, 1869.
9. [SAILLARD] : A la gloire de la Bretagne. Le Combat des Trente, épisode héroïque de l'an 1350 (sic), qui eut lieu sous Jeanne de Montfort, duchesse de Bretagne, lu par M. Roche sur le grand Théâtre de Nantes, jeudi 19 mars 1846. Nantes, impr. Hérault, 1846. In-8°, 8 p.
10. COURCY (Pol de) : Le Combat de trente Bretons contre trente Anglais, d'après les documents originaux des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, suivi de la biographie et des armes des combattants. A Saint-Pol-de-Léon, chez Cocaïgn, libraire, 1857. In-4°, II-72 p. Ouvrage orné de deux planches d'armoiries et d'une planche coloriée représentant le combat (Impr. Prud'homme, Saint-Brieuc). Tiré à 150 exemplaires seulement.
Voir comptes rendus : par Levot dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, t. VI, 1858, p. 54 et s.; par La Borderie dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1857, I, p. 563 et s. Ce dernier article est suivi d'une adaptation en vers français du poème du Barzaz-Breiz, par le vicomte Louis de Saisy.
11. LAFORGE : Etude historique sur le seigneur Robert de Beaumanoir, mareschal de Bretagne, au Combat des Trente, du 27 mars 1351. Le Havre, 1893. In-8°, 53 p.
12. LHOMMEAU (P. de) : Beaumanoir, le Combat des Trente. Paris, Lethielleux (1912). In-16, 105 p. et pl.
13. LAIGUE (Comte de) : Le Combat des Trente et les champions du parti breton. Rennes, Société des Bibliophiles bretons, 1913. In-8°, 130 p. (1).

II. — ARTICLES DE REVUES ET CHAPITRES D'OUVRAGES

14. VILLARET : Continuateur de l'abbé Velly pour son Histoire de France, t. V, 1770, pp. 7-13.
15. [TOUSTAIN DE RICHEBOURG] : Mes Rêves, Amsterdam, 1773. In-8°, pp. 72-83. Signé : R. G. T.
16. Trois chants anonymes, l'un de 8 couplets, l'autre de 5 couplets et le troisième de 5 couplets, furent publiés à l'occasion de l'érection du monument de la Mie-Voie, dans le *Recueil des actes administratifs* de la Préfecture du Morbihan de 1819, et tirés à part, s. l. n. d. (mais sans doute par l'impr. Galles), la même année.

(1) En 1878-79, le *Bulletin des Bibliophiles bretons* annonçait la publication « d'un poème du ^{xiv}^e siècle sur le Combat des Trente, d'après la version inédite du manuscrit de M. Ambroise Firmin-Didot, avec une introduction historique, notes et commentaires par MM. Pol de Courcy et G. Pawloski ».
Le 19 février 1882, La Borderie fit connaître « que l'érudit qu'il en était chargé n'avait donné aucune suite à son projet, cette publication a dû être considérée comme abandonnée ». Ce manuscrit est reproduit dans l'étude du Comte de Laigue.

17. MAHÉ (Abbé) : Antiquités du Morbihan, Vannes, Galles aîné, 1825. In-8°, p. 428 et s.
18. MAUDET DU PENHOET : Notice sur le roman de la bataille des Trente (*Lycée Armoricaïn*, 1827, p. 518).
19. BOULAY-PATY : Le Combat des Trente, ode (*Lycée Armoricaïn*, 1827, p. 90).
20. LE ROMAIN : Le Combat des Trente, poème (*Lycée Armoricaïn*, 1827, p. 147).
21. PETIT-BOIS : Le Combat des Trente, poésie (*Lycée Armoricaïn*, 1830, p. 105).
22. COMMEQUIER : Dans un article intitulé *La Ligue en Bretagne*, on trouve une poésie de cinq strophes de 4 vers relative à la bataille des Trente. Un hors-texte sur deux feuillets de musique lithographiée est présenté par cette note : « Nous devons la musique de ce chant national à l'amitié de M. le Comte de Saint-Pern... » (*Lycée Armoricaïn*, 1830, p. 13).
23. Résumé succinct d'après la brochure de Fréminville (dû sans doute à Emile Souvestre), (*Magasin pittoresque*, 1833, n° 31, p. 242).
24. OGÉE-MARTEVILLE : Dictionnaire de Bretagne, 1843, article La Croix-Helléan, t. I, p. 408. (On y trouve la discussion de Pommercuil-Toustain de Richebourg.)
25. TRÉGOMAIN (F. de) : Beaumanoir ou le Combat des Trente, poésie (*Revue bretonne et étrangère*, 1845, p. 250).
26. CAYOT-DÉLANDRE : Le Morbihan, son histoire et ses monuments. Vannes, Caudéran, 1847, pp. 318, 364).
27. LE MAOUT : Jehan de Beaumanoir (*Bibliothèque bretonne*, t. I, p. 86).
28. BIZEUL : Articles sur les combattants de la bataille des Trente, dans la *Biographie bretonne* de Levot, en particulier sur Beaumanoir, Charruel, Keranrais, Montauban, Pestivien, Tinténiaç, Tréziguidy.
29. COURCY (Pol de) : De Nantes à Lorient, à Saint-Nazaire et à Rennes. Paris, Hachette, 1863, pp. 43-50.
30. Id. : De Nantes à Brest et à Saint-Nazaire. Paris, Hachette, 1865, pp. 45-50.
31. KERMELEUC : Le Combat des Trente (*Le Conteur breton*, 1865, pp. 308, 313).
32. LA VILLEMARQUÉ : Stourm an Tregont. Texte breton et traduction française (*Le Conteur breton*, 1865, p. 340).
33. LESCOUR : Ann Itron-Varia Josselin (Notre-Dame de Josselin), dans *Telenn Gwengam*. Brest, Piriou, 1869, p. 290.
34. LAHITOLLE (de) : Note sur le Combat des Trente (*Bull. de la Société polymathique du Morbihan*, 1876, p. 112).

35. LA BORDERIE : Chronique de Jean de Saint-Paul. Nantes, Société des Bibliophiles bretons, 1881, pp. 3-9, 97-106. (Ces dernières pages sont consacrées à des rectifications à l'ouvrage de Pol de Courcy).
36. HAMON (Louis) : Les aboyeuses de Josselin. Rennes, Caillière, 1911, pp. 38-61.
37. LA BORDERIE : La bataille des Trente (26 mars 1351). (*Revue de Bretagne et de Vendée*, septembre 1899, p. 164.) Cet article a été reproduit dans l'*Histoire de Bretagne* du même auteur, t. III, p. 510.
38. HAUCOUR (Louis d') : Pages d'héroïsme... Le Combat des Trente... La Conspiration de la Rouerie... Paris, librairie d'éducation nationale, 1901, p. 140.
39. LAIGUE (Comte de) : Y eut-il vraiment quatre Bretons à figurer au Combat des Trente, au milieu des Anglais ? (*Revue de Bretagne*, 1907, p. 117).
40. MALLERAY (Cdt de) : Preux d'Armor. Paris, Sansot, 1908, pp. 39-55.
41. GIBLAT (L.) : Bois ton sang ! Chanson de gestes en trois parties, quatre tableaux dont un prologue avec reproduction hors texte de la statue de Beaumanoir par A. Gueniot. Paris, Lethielleux, 1911. In-16, VIII-125 p.
42. LAIGUE (Comte de) : Geoffroy de la Roche au combat des Trente (*Revue de Bretagne*, 1913, p. 295).
43. RIVIÈRE (Ernest) : Geoffroy de Pont-Blanc. Rennes, Simon, s. d., p. 62 et s.

D. BERNARD.

(Nous ne mentionnons pas, dans cet Essai de Bibliographie, ni Froissart, ni les Histoires de Bretagne d'Alain Bouchard, de Le Baud, de dom Lobineau, de dom Morice, etc., pas plus que les ouvrages de Pitre-Chevalier, de Jules Janin, etc., où l'on trouve relaté l'épisode du combat des Trente.)

LA BATAILLE DES TRENTE DANS LA LITTÉRATURE DE LANGUE BRETONNE

La célèbre rencontre qui eut lieu sur la lande de Mi-Voie, a inspiré en plein moyen âge plusieurs poètes et chroniqueurs de langue française.

On trouvera par ailleurs une bibliographie aussi complète que possible de tous les textes anciens et modernes concernant cet événement. Comme on pourra le constater, la langue bretonne n'y est que très faiblement représentée, et les écrits qu'elle y a fournis s'échelonnent tous entre 1836 au plus tôt et 1850 au plus tard.

I. — « EMGANN AN TREGONT A VRETONET »

C'est une simple brochure de format grand in-8° intitulée : GEWRZ || EMGANN AN TREGONT A VRETONET || A ENEP TREGONT SAUX || e quichen an derven Hanter-Hent || ETRE JOSSELIN HA PLOARMEI, || er Bloas 1350. || Laquet e Rimou Bresoneq || Gant P.-D. de Goësbriand. || E MONTROULEZ || Eus a Imprimiri V^{re} GUILMER. || 1837. || (24 pp.).

Dans la « Préface » en français qui s'y présente d'abord, l'auteur, après avoir constaté que « La Bataille des Trente » est un fait d'armes (...) presque ignoré dans nos campagnes, hormis sur les lieux « qui en furent le théâtre », et reconnu que ce fait d'armes « méritait « d'être célébré dans la langue nationale », se réfère au poème français manuscrit, « découvert en 1813 à la Bibliothèque du Roi par MM. de Fréminville et de Penhouët, publié en 1819 par Fournier (*sic*), à « Brest, et plus tard, en 1827, par Crapelet ». Puis il ajoute :

« Ce poème, remarquable par sa naïve simplicité, m'ayant paru susceptible d'être traduit en breton vulgaire, j'ai essayé cette tâche. En conservant la forme, l'ordre des faits, et même les pieuses invocations du poète anonyme, je me suis permis cependant de retrancher quelques répétitions et d'ajouter de mon cru quelques réflexions qui donneront à mes lecteurs une idée des mœurs d'autrefois. »

Bien que P.-D. de Goësbriand (1) ait ainsi prévenu ses lecteurs que son œuvre consiste en une « traduction » du poème français de la fin du XIV^e siècle, on peut considérer cette œuvre plutôt comme une adaptation assez condensée de l'original ; car la GWERZ contient 388 vers alors que le poème mis à contribution en contient 501. Adaptation d'ailleurs très large, aussi bien en ce qui concerne le récit lui-même que la versification.

D'après la publication de Frémenville, le Manuscrit découvert par cet auteur débute ainsi, après un « incipit » en prose de quelques lignes :

Seigneurs, or faites paix, Pnces, Chlrs, Barons
Banneriois, Bacheliers et trestous nobles et bons,
Evesques et Abbes, gens de religion ;
Heraulz, Menestrels et tous bons compaignons,
Gentilshommes et bourgeois de toutes nations,
Escoutez cest roumans que dire vous voulons,
L'histoire en est vraie et lez dire en controns.
Comment trente Anglois hardis comme lions
Combattirent un jour contre trente Bretons
Et pour ce j'en vueil dire le vrai et les raisons.
Si s'esbattrent souvent gentilshommes et clajons
De cy jusqu'a cent ans pour vray en leur maison (2).

Le poème est assonné à la façon des chansons de geste, et certaines rimes s'y répètent pendant trente à quarante vers, tandis que l'adaptateur breton n'utilise pour ses alexandrins que des rimes plates de deux en deux vers. Il a divisé sa Gwerz en deux chapitres, et voici ce qu'on y lit en guise de prélude à la narration des faits :

Hac a dleffe pell so beza e brezonnee,
Ur verz pell-amzer so bet scrivet e gallec
A gleffot, mar gallan, ha poent aalc'h e ve ;
Rac e Breiz, en ho pro, ha va-hini ive,
E c'hoarvezet an taul p'hini a zisclerian :
Biqen ne vo canet caeroc'h taul evithan.
Ar Sauzon a so bet (c'hui er goar,) a viscoas
Adversourien hor bro, ha bepret ez int c'hoas.

(1) Pierre-Désiré, fils de Christophe de Goësbriand, lieutenant en premier de la Marine royale, est né et mort à Kerdoual, en Saint-Urbain (Finist.) (1784-1863). Il appartient à la branche cadette d'une vieille famille dont le nom est celui d'une terre noble de Plouigneau, et qui comparaisait aux Montres de l'évêché de Tréguier, pour les paroisses de Plouigneau, de Plougasnou, de Plouézoc'h, en 1427, 1481 et 1543. Maintenu à la Réformation de 1669, cette famille a produit un illustre soldat en la personne de Louis-Vincent de Goësbriand, né à Plouézoc'h en 1659, lieutenant-général des armées de Louis XIV, adversaire du Prince Eugène et de Marlborough à Malplaquet, à Aire-sur-la-Lys, et dont le fils fut lui-même maréchal de camp.

Aujourd'hui éteinte à ma connaissance, la famille a donné également au XIX^e siècle un évêque de Burlington (U.S.A.). Elle portait : d'azur à la fasce d'or, avec la devise : Dieu y pourvoira.

(2) On sait que l'édition de Frémenville, défectueuse sur bien des points, a été redressée par Crapelet en 1827. Par la suite, la Bibliothèque Nationale, détentrice du Ms. qui servit à ces deux éditions, s'est enrichie d'une copie plus complète du même poème, provenant de la Bibliothèque Firmin-Didot. On peut comparer les deux versions dans l'excellent ouvrage du comte René de Laigue : *Le Combat des Trente et les Champions du Parti Breton*.

Meur a grogat so bet etrezo hac hon tud,
Crogadou rust meurbet, elec'h ma croguet mud |
Maes e toez qement-all, biscoas goassoc'h brezel
Eguet etre ar Saux a zalc'he Ploärmel
Hac ar Vretonet ter, oc'h ober goarnizon
Gant Robert Beaumaner, a guenta goad Breton,
Er guar hac er c'hastel brudet a Josselin,
Evel ma er lenner scrivet var parchimin.

(TRADUCTION. — Une chanson depuis longtemps écrite en français — Et qui devrait l'être depuis longtemps en breton — Vous allez entendre si je puis, et il en est grand temps ; — Car c'est en Bretagne, dans votre pays, et dans le mien aussi — Qu'est arrivé l'événement que j'expose : — Jamais on ne célébrera un plus beau que lui.

Les Anglais ont été (vous le savez), de tout temps — Les ennemis de notre pays, et ils le sont encore. — Plus d'une « prise » a eu lieu entre eux et nos gens. — Prises des plus rudes où l'on se crochait dur. — Mais parmi tant et tant, jamais (il n'y eut) guerre plus farouche qu'entre les Anglais qui tenaient Ploërmel — Et les rudes Bretons qui tenaient garnison — Avec Robert Beaumaner, d'antique race bretonne — Dans la ville et le célèbre château de Josselin. — Ainsi qu'on peut le lire écrit sur parchemin.)

On observera que les réflexions sur l'héréditaire inimitié des Anglais et des Bretons sont propres à l'adaptateur, et que rien de semblable n'apparaît tout au long de l'original. Lorsqu'on y regarde de près, on se rend compte, qu'à vrai dire aucun vers breton n'est rigoureusement traduit du français. Voici par exemple comment par la plume du poète médiéval, Beaumanoir apostrophe « Brembour » dans les vers 42 à 50, et lui reproche ses sévices à l'égard des « menus gens de ville » et de « ceux qui gagnent le blé » :

Quand Beaumanoir les vit du cœur assoupirer,
Sy a dit a Brembour par moult tres grant fierté
« Chevaliers d'Angleterre vous faites grand péché
« De travailler (3) les povres ceux qui sèment blé
« Et la char et le vin, de qui a nom planté.
« Se laboureurs nestoient je vous dis mon penser
« Les nobles conviendroient en terre travailler
« Au flayel, à la houette et souffrir povreté
« Et ce seroit grant peine quand n'est accoustumé,
« Paix aient dorenavant quer trop l'ont enduré... »

Tandis qu'en breton, voici ce qu'on lit, vers 24 à 36 :

Beaumaner a glevas an hirvoud hac ar c'hri
Eus an dud glac'haret. Glazet gant doan e vro,
E c'houlenn audiane digant ar Saux Bambro.
« Chetu me deut d'ho caout, 'me Robert Beaumaner,
« D'ober clemm ; rac ho tud a zistruch ar c'harter.
« Mar grevit an ezezh, a belec'h ho pezo
« Nac yd na qiq ive ? Ha ret mat a vezo
« Dec'hu qer couls ha din, deomp-ni tud a gleze,
« Arat, medi, dorna ha squiza, marteze |

(3) Travailler a ici le sens de « molester », « tourmenter ». V. GODEFROY, *Lexique de l'ancien français*. Cf. le bret. *travell, travallia*, etc.

« Touit eta pelloc'h ne guasqot e nep sort
 « Ar guez divar ar maez | Pe charlez pe Monfort
 « Ar guez divar ar maez | Pe Charlez pe Montfort
 « Grit brezel ouzomp-ni, espernit anezo | »

(TRADUCTION. — Beaumanoir entendit le soupir et les cris — Des gens affligés. Frappé des peines de son pays — Il demande audience à l'Anglais Bembro.

« Je suis venu vous trouver, dit Robert Beaumanoir — Pour me plaindre ; car vos gens dévastent la région. — Si vous accablez les hommes, d'où vous procurerez-vous — Du blé comme de la viande ? — Il vous faudra, tout comme à moi, à vous gens d'épée — Labourer, récolter, battre le blé et nous fatiguer sans doute ! — Jurez donc enfin que vous n'opprimerez en aucune façon — Les pauvres campagnards ! Que ce soit Charles ou Montfort (4) — Qui soit duc en Bretagne, qu'est-ce que cela leur fait ? — Faites la guerre à nous autres, mais épargnez-les. »

Goesbriand n'avait, on le voit, rien d'un grand poète, mais sa langue, tout en restant parfaitement à la portée de ses compatriotes, est beaucoup plus pure que celle des fabricants de *chansonion nevez* ou de *disput* qui alimentaient de leurs productions les presses de son propre imprimeur, et surtout celles de Lédan, le grand spécialiste morlaisien des « feuilles volantes ».

C'est à dessein qu'il négligeait l'orthographe de Le Gonidec. « Car », soulignait-il dans sa préface « c'est pour le peuple des campagnes que j'écris ; c'est par lui principalement que je désire être lu et compris, et c'est pourquoi je ne me suis guère écarté de l'orthographe vulgaire (5) ».

◆ ◆ ◆

Dans le second article de sa *Revue de la Poésie Bretonne Contemporaine*, publié le 15 octobre 1843 par la *Revue de l'Armorique* (t. III, pp. 169 et suiv.), La Villemarqué le lui reprochera moins que les emprunts au français dont la langue de sa *Gwerz*, malgré la relative pureté signalée plus haut, ne repousse pas systématiquement l'appoint benévole. Les *adversourien* (v. 8), *audiane* (v. 26), *contant* (v. 38), *autramant* (55), *couraich* (108), *respet* (119), *affer* (154), et surtout les *chevalerien* (162), *tapis* (186), *combat* (197), *lanc* (250), *farcal* (291), etc. ne pouvaient qu'agaacer le jeune critique, partant de cette idée peut-être encore ancrée chez certains, que le vocabulaire breton se suffit à lui-même, et peut faire fi de tout ce qui, étymologiquement, se rattache à la langue « étrangère » par excellence.

Aussi dut-il, avant la rédaction de son article, le dire ou l'écrire à Goesbriand, en regrettant que celui-ci n'eût pas mis dans son œuvre en vers « ce choix heureux d'expressions vraiment bretonnes dont la critique doit se préoccuper avant tout ». A quoi le « doyen respecté des poètes de notre Cornouaille » répondit : « J'aurais désiré me permettre

(4) Dans l'original il n'est pas question une seule fois de *Blois* ou de *Montfort*, et l'on y chercherait en vain la moindre considération étrangère à la bataille elle-même.

(5) Déjà l'année précédente, dans l'Avant-Propos de ses *Fables de La Fontaine* traduites en vers bretons, broch. de 32 pp. publiée chez le même Guilmer, il avait eu soin de motiver sa préférence pour cette dernière ; « celle de M. Le Gonidec, écrivait-il, me paraît la plus rationnelle, mais on n'y est pas encore habitué ; d'après cela, je me suis rapproché de celle du P. F. GREGOIRE de Rostrenen ».

« le moins possible de mots évidemment d'origine française (6) ; malheureusement, la mesure et l'inexorable rime m'ont souvent imposé « cette dure nécessité. »

Mais le rappel d'une œuvre déjà vieille de six ans, et qui, dans toute autre littérature eût été oubliée entre temps, paraît avoir été surtout pour l'auteur du *Barzaz-Breiz* l'occasion de lui en opposer une autre dont il va être maintenant question.

II. — « STOURM ANN TREGONT »

En effet, c'est dans cet article du 15 octobre 1843 que La Villemarqué a publié pour la première fois dans sa presque totalité le texte breton d'un chant absent du premier tirage de son ouvrage célèbre, et qui devait prendre place, avec trente-deux autres « nouvelles ballades historiques » dans le tirage qui porte des dates de 1845 et 1846.

Ce chant, relatif, comme le poème de Goesbriand, à la bataille des Trente, et largement mis à contribution dans la *Revue de la Poésie Bretonne Contemporaine*, s'est retrouvé deux ans plus tard dans le tome I (pp. 323 à 334) du *Barzaz*, accompagné de sa traduction en regard, précédé de son « Argument » et suivi de ses « Notes et Eclaircissements », sous le titre breton de : *Stourm ann Tregont*.

« Les amateurs », écrivait l'heureux découvreur d'Iliades armoricaines, « voudront comparer l'ouvrage du poète moderne avec l'œuvre « traditionnelle et brute du chanteur populaire (7), et il résultera peut-être de cette comparaison sinon quelques enseignements, du moins « quelque intérêt » (op. cit., p. 172).

Suivent de nombreuses citations ayant visiblement pour objet de mettre en évidence la supériorité de l'« œuvre traditionnelle » ainsi révélée, par rapport à celle du vieux châtelain bretonnant de Kerdoulas.

Cela dit, référons-nous désormais au *Barzaz-Breiz*, dans l'édition définitive duquel le chant consacré à la « Bataille des Trente » se trouve pp. 194 à 200.

Ce chant se compose de vingt-cinq strophes de quatre vers octosyllabes ; il est inutile de l'analyser ici, attendu que chacun le connaît ou a la possibilité de le lire en se reportant au recueil qui le renferme.

Une chose doit cependant retenir à son sujet l'attention de ceux qui s'intéressent au plus passionnant chapitre de notre histoire littéraire, constitué par la controverse sur l'authenticité ou le caractère apocryphe des pièces historiques de l'ouvrage. S'agit-il en l'espèce d'un chant « recueilli », d'un chant « remanié » ou d'un chant « composé » ?

Pour en discuter utilement, il faut se dépouiller de toute idée

(6) Je souligne évidemment, car ce qui indispose les puristes à tout prix, c'est moins le fait qu'un mot soit effectivement d'origine française que le fait que cette origine soit trop apparente. La Villemarqué et les puristes d'aujourd'hui s'insurgent contre l'emploi de mots comme ceux cités plus haut ; mais ils ne sauraient condamner point (v. 3), *brudet* (10), *chatal* (20), *clemm*, *diatrach* et *carter* (28), *espernit* (35), des centaines d'autres dont il leur est à peu près impossible de se passer, et qui pourtant sont tout aussi français d'origine. Seulement, ces mots, contrairement aux autres, ont pris figure bretonne parce que leurs archétypes français ont disparu du vocabulaire, ou parce que la phonétique ou la sémantique de l'une et l'autre langue les ont complètement transformés, de sorte que seuls les linguistes peuvent les distinguer de leurs congénères d'origine brittonique.

(7) Aucune allusion n'est faite dans l'article à la personnalité de ce poète, ni aux circonstances dans lesquelles la pièce aurait été recueillie.

arrêtée d'avance, et se pencher sur la pièce et ses commentaires, les étudier aux seuls points de vue de la critique historique en ce qui concerne ces derniers, et de la langue en ce qui concerne la pièce elle-même.

◇ ◇ ◇

On vient de signaler que *Stourm ann Tregont* ne se trouve point dans les éditions du *Barzaz-Breiz* portant les millésimes de 1839-1840. C'est donc que ce chant ne devait pas avoir été soit « recueilli », soit « composé » à l'époque où l'auteur du recueil remit à l'imprimeur le manuscrit de son ouvrage, tel que celui-ci se montra pour la première fois au public (8).

Par ailleurs, nous savons désormais, grâce à l'article motivé par la critique de la brochure de Goesbriand dans la *Revue de l'Armorique*, que la pièce dont nous nous occupons était soit *recueillie*, soit *composée* avant octobre 1843 ; et ce qui nous intéresse c'est d'arriver, à la suite d'un examen objectif des sources et de la langue, à déterminer lequel des deux participes lui convient le mieux.

On doit signaler d'abord que, de tous les amateurs de littérature populaire ayant porté leurs recherches sur le terrain du folklore breton, La Villemarqué est LE SEUL qui ait publié un chant relatif à la bataille des Trente, comme il est d'ailleurs le seul à en avoir publié dans lesquels il soit question des *Druides*, de *Gwene'hlan*, d'*Arthur*, de *Nominoë*, de *Jeanne de Montfort*, de *Duguesclin*, des *Ligueurs*, etc. (9).

Mais comme il n'y a nulle raison *a priori* pour que, plus heureux que tous ses devanciers et que tous ses émules ou disciples, cet auteur n'ait point recueilli effectivement celui dont il s'agit ici, suivons-en l'indication de provenance, telle qu'elle nous est fournie par le seul

(8) Mais il n'empêche que l'événement lui-même était, bien auparavant, destiné à fournir une des pièces de l'ouvrage. Dans l'*Echo de la Jeune France* du 15 mars 1836, p. 269 (article intitulé : *Un Dérivé du Bardisme*), La Villemarqué fait allusion à un tel chant, lequel semble ainsi avoir été conçu six ans et demi au moins avant sa publication dans la *Revue de l'Armorique*. A l'époque où fut écrit l'article invoqué ici, l'auteur n'avait pas encore 21 ans ; mais à la lecture de ces pages, qui font date dans sa carrière, on se rend compte qu'à un tel âge, aussi incroyablement que la chose puisse paraître, le plan de toute son œuvre future avait déjà été arrêté par lui.

(9) J'ignore moins que personne l'argument souvent invoqué pour la défense du *Barzaz-Breiz* (non par La Villemarqué lui-même, mais par ceux pour lesquels son œuvre est devenue une sorte d'évangile breton) : Ces chants, déjà perdus à l'époque où La Villemarqué s'intéressait aux choses de son pays — ce qui expliquerait que d'autres amateurs ne les aient point trouvés ou les aient cherchés en vain — avaient été recueillis par la mère de leur éditeur dès la fin du XVIII^e ou le début du XIX^e siècle. Mais si l'on se réfère aux éditions de 1845-1846 de l'ouvrage, essentielles pour l'exégèse de celui-ci, on constate que La Villemarqué y revendique bel et bien pour lui-même l'honneur d'avoir recueilli les plus importants d'entre eux. C'est donc qu'ils étaient censés exister encore entre 1839 et 1843. A supposer d'ailleurs que la revendication en question soit un artifice littéraire excusable pour l'époque, il resterait à établir que des pièces perdues en pleine époque romantique existaient entre 1790 et 1810 par exemple.

Un homme au moins en avait cherché de semblables plus de cinquante ans avant La Villemarqué ; et il a dû confesser honnêtement son regret de ne les avoir point trouvés parmi tant d'autres sans intérêt historique. Il s'agit de Cambry, qui, dans son *Voyage dans le Finistère, ou Etat de ce Département en 1794*, écrit ceci (Edition Prémerville, 1836, pp. 100-101) :

« Chaque canton m'a fourni des morceaux variés, dont il faut examiner l'ensemble avant d'arrêter son opinion (...). Les grands morceaux de l'antiquité se sont perdus à la chute des bardes : quelques recherches que j'aie faites, je n'ai pu trouver dans la mémoire ou dans les manuscrits des temps passés, ces chants majestueux qui conduisaient nos pères à la victoire, ces hymnes sublimes chantés au milieu des combats (...) et dont l'effet était semblable à celui du tonnerre ou des mers en fureur (...). »

tirage de l'ouvrage où il soit possible de trouver quelque chose de semblable : celui de 1845-1846.

Aux « Notes et Eclaircissements » de *La Bataille des Trente*, pp. 333-334 du t. I, on trouve, après un commentaire des textes français anciens sur l'événement, les lignes suivantes :

« Ce fait vivait toujours (...) au fond du cœur des compatriotes montagnards de Tinténac et de Keranrais ; (...) perpétuait parmi eux cette race de braves qui devait produire un jour (...) le dernier des Tinténacs, en l'honneur duquel on chantait la ballade dans les dernières guerres de l'Ouest, comme je l'ai su du paysan que j'ai nommé plus haut et qui me l'a apprise (...). »

On va maintenant voir à quel point est compliquée la tâche de celui qui tente de contrôler la « provenance » des chants du *Barzaz* pour lesquels une indication de ce genre est fournie.

Le chant précédant STOURM ANN TREGONT dans le recueil est : JEANNE DE MONTFORT (ou *Jeanne la Flamme*). Normalement, c'est à lui que devrait nous renvoyer l'expression « plus haut » des « Notes » de la *Bataille*. Or voici ce que l'on trouve dans son « Argument », p. 312 :

« Il (le récit de cette expédition) m'a été chanté pour la première fois comme le chant suivant sur la bataille des Trente par un aveugle de Plounévez-Quintin connu sous le nom de Guillarm Arfoll. »

L'aveugle de Plounévez-Quintin nommé p. 321 et le paysan, ancien chouan, de la p. 334 peuvent difficilement être considérés comme un seul et même personnage ; donc, à quelques pages d'intervalle, discordance apparente entre un Argument et des Notes... En interprétant cependant le plus largement possible la seconde citation, on peut admettre que La Villemarqué aurait entendu pour la première fois dans la bouche de Guillarm Arfoll un chant d'importance capitale qu'il aurait, on ne sait trop pourquoi, laissé à quelqu'un d'autre « nommé plus haut » dans l'ouvrage, le soin de lui apprendre...

Nous souvenant qu'il doit s'agir en l'espèce d'un combattant des « guerres de l'Ouest », cherchons donc à qui peut s'appliquer une telle qualité.

Nouvel embarras, car deux personnages se la voient décerner. A l'Argument de la MARCHE D'ARTHUR (p. 83), on peut lire :

« Je l'ai (ce bardit) appris d'un vieux montagnard appelé Mikel Floch, de Leuhan, qui l'a souvent chanté, m'a-t-il dit, en marchant à l'ennemi, dans les dernières guerres de l'Ouest. »

Tandis qu'à l'Argument d'ALAIN LE RENARD (p. 196), nous relevons :

« Le chant de guerre qu'on va lire, et que j'ai recueilli d'un vieux paysan nommé Loëz Vourriken, de la paroisse de Lanhuel-en-Arez, soldat dans sa jeunesse de Georges Cadoudal (...). » (10).

Dès lors, lequel, du « vieux montagnard » ou du « vieux paysan », tous deux anciens soldats des armées royalistes, devons-nous choisir comme ayant chanté, outre *La Marche d'Arthur* ou *Alain le Renard*, la *Bataille des Trente* à La Villemarqué lui-même ?

(10) Dans l'édition définitive, p. 120, *Alain le Renard* est censé provenir de la même source orale que le célèbre *Tribut de Nominoë*, pour lequel, par contre, aucune indication n'est fournie. Dans l'édition de 1845-1846, le chanteur de *Nominoë* est désigné, mais ce n'est nullement Loëz Vourriken. Il s'agit d'un certain Joseph Floch « du village de Kergérez, dans les Montagnes ».

Poursuivant nos investigations au cœur de l'ouvrage, nous reverrons le nom du premier associé à celui de Tinténiaç dans l'Argument du CYGNE, p. 379 :

« Le chant de guerre qu'on va lire (...) m'a été appris par un des compagnons de Tinténiaç et de Georges Cadoudal nommé Mikel Floe'h, du village de Kerhoant, dans les Montagnes d'Arez... »

Seulement, la résidence de l'intéressé : LEUHAN, localité du canton de Châteauneuf-du-Faou (Finist.), devient ici un vague village de Kerhoant situé dans les « Montagnes d'Arez ».

Or, Leuhan, qui se trouve en pleines Montagnes Noires, entre les côtes 207 au N., et 205 au S., est distant d'une bonne trentaine de kilomètres de la chaîne de l'Aré... N'importe ! Admettons une confusion entre les deux chaînes et recherchons un Kerhoant sur les flancs de la plus méridionale. Faute de le découvrir, nous lui assimilons un Kerrouant qui, non seulement, est localisé dans les Montagnes Noires, mais bel et bien dans la commune même de Leuhan !

Voilà donc une précision — acquise non sans peine, il est vrai, qui, si elle se vérifiait, permettrait d'avancer que trois chants historiques du Barzaz, trois des chants dont l'authenticité a été le plus contestée : la Marche d'Arthur, la Bataille des Trente et le Cygne, ONT PU avoir été recueillis de la bouche d'un Mikel (ou Michel) Floe'h, habitant le village de Kerrouant en Leuhan. Donc, dans cette seule commune auraient survécu jusque vers 1843 de ces « bardits » que Cambry chercha vainement pour offrir aux lettrés de son temps quelque pendant breton des poèmes ossianiques ! (11).

Mais, pour que cela soit, il faut évidemment qu'un Mikel Floe'h ait vécu à Leuhan à l'époque où La Villemarqué réunissait les éléments de son Epopée. Il faut de plus que ce personnage, censé être un « vieux montagnard » entre 1840 et 1845, ait vu le jour au plus tard entre 1775 et 1780, faute de quoi, il n'aurait pu combattre sous les ordres de Tinténiaç. Il faut également qu'il soit mort au plus tôt vers 1840.

De la consultation des registres d'état civil à laquelle a procédé pour moi l'aimable secrétaire de mairie de la commune, il ressort que si trois Michel Floe'h apparaissent bien dans ces documents officiels, le premier est mort le 21 Mai 1812, le second le 31 Janvier 1827, le troisième le 1^{er} Juillet 1828, c'est-à-dire : tous trois beaucoup trop tôt pour que La Villemarqué, né en 1815, ait pu les connaître et en recueillir quelque chant que ce soit...

Poussant plus loin le souci d'information en ce qui concerne la provenance de la Bataille des Trente, cette pièce ayant pu être fournie à l'auteur du Barzaz-Breiz par l'un des deux autres chanteurs cités plus haut, j'ai tenu à m'assurer de l'existence possible de Loëiz Vourriken et de Guillarm Arfoll, en tenant compte du fait que les graphies officielles de leurs noms respectifs pouvaient être : Louis Bourriquen et Guillaume Le Foll.

Lanhuel-en-Arez, désigné comme étant la résidence du premier, est UN NOM PUREMENT IMAGINAIRE : j'ai pensé que ce pouvait être un traves-

(11) En rapprochant les indications de l'édition définitive de celles plus précises de l'édition de 1845-1846, en dépit — ou à cause de leurs variations — on arrive même à cette conclusion que ce serait cinq et non trois des « bardits » les plus fameux de l'ouvrage, que La Villemarqué aurait recueilli dans la commune de Leuhan : Bale Arzur, Drouk-Kinnik Neumenoion, Alan al Louarn, ann Alare'h et Stourm ann Tregont.

tissement de Canihuel, localité du canton de Saint-Nicolas-du-Pélem (C.-du-N.) effectivement située dans une région assez accidentée. Malheureusement, ni un Louis Bourriquen ou Vourriquen, ni un autre Bourriquen, ni quelque autre portant un nom même vaguement apparenté à celui-ci n'y apparaissent au cours de la première moitié du siècle dernier (12).

Même insuccès en ce qui concerne l'existence à Plounévez-Quintin, commune du canton de Rostrenen dans laquelle aurait vécu l'aveugle Guillarm (ou plutôt Guillaume) Le Foll, et située dans une région que La Villemarqué peut avoir effectivement parcourue vers 1843. Là non plus, aucun personnage correspondant comme nom, prénom et âge supposé, à ceux du chanteur de Jeanne de Montfort, qui aurait, « pour la première fois », également fait connaître au chercheur de ballades historiques les couplets du Stourm.

A chacun de tirer de trois faits concordants telle conclusion qui lui plaira, en relation avec l'existence réelle des chanteurs cités dans les Arguments ou Notes des pièces incriminées.

♦ ♦ ♦

On peut naturellement faire observer que, pour telle raison ne regardant que lui, l'auteur du Barzaz a bien pu travestir les noms de ses fournisseurs et ceux de certaines localités, puis supprimer définitivement les uns et les autres dans l'édition définitive de son ouvrage, sans que cela implique de façon absolue l'« invention » des textes dont l'authenticité a fait l'objet de tant de discussions, depuis 1867 surtout.

Reste donc à considérer si, indépendamment de sa provenance, le chant qui nous intéresse par son actualité porte ou ne porte pas en soi les marques de son origine populaire et de son authenticité.

Pour se prononcer ici avec quelque autorité, je crois qu'il faut d'abord posséder le « génie » de la langue du peuple, afin de discerner à coup sûr ce qui, dans une pièce donnée, pêche contre ce génie fait d'expressions, de tournures, de nuances qu'un lettré ayant appris dans les livres une langue « académique » peut saisir à force de pratique, mais arrive très difficilement à s'assimiler, de manière à donner le change entre ces propres créations et celles d'une muse paysanne. Il faut aussi posséder quelques notions de grammaire historique de la langue bretonne, afin d'être à même de distinguer ce qui, dans une pièce publiée au milieu du XIX^e siècle, peut ou ne peut appartenir au vocabulaire et à la syntaxe d'une époque aussi reculée que le milieu du XIV^e.

A cet égard, le titre même de la pièce : Stourm ann Tregont, nous frappe pour deux raisons qui font que jamais il ne serait venu à l'esprit d'un bretonnant du peuple d'employer une telle expression.

Quoi qu'en puissent penser beaucoup de « néo-bretonnants », STOURM est un verbe à l'infinitif signifiant : « RÉSISTER », « TENIR TÊTE », et non un substantif signifiant « BATAILLE » ; et si tant est qu'il ait jamais eu un sens actif, il l'a abandonné depuis longtemps (V. les différents dictionnaires anciens : Catholicon, 1499, Grégoire de Rostrenen, 1732, Le Pelletier, 1752, Le Gonidec, 1821, etc.). Par ailleurs, ann Tregont est une traduction directe et inadéquante du fr. « Les Trente ». Goesbriand, lui,

(12) Bourriquen est un nom exclusivement cornouaillais ; mais il ne semble nullement particulier à la région de l'Aré. En 1932 il apparaissait surtout dans les cantons de Carhaix, de Sein, de Châteauneuf-du-Faou, de Quimper, etc. Sa variante possible Bourriquen ne se trouve qu'en Bas-Léon. Si quelque lecteur pouvait m'indiquer les parties cornouaillaises des Côtes-du-Nord dans lesquelles il existe ou a existé, je lui en serais reconnaissant.

s'est bien gardé d'intituler son adaptation comme le fit La Villemarqué. Pratiquant dès sa jeunesse la langue populaire, il savait qu'EMGANN était le mot propre, qu'un adjectif numéral cardinal est toujours suivi en breton du substantif auquel il se rattache, et n'est jamais employé elliptiquement comme en français. C'est pourquoi il a écrit : EMGANN AN TREGONT A VRETONET (...).

Le premier couplet du chant (indiqué comme appartenant au « dialecte de Cornouaille ») est ainsi conçu :

Ar miz meus, gand e vorzoliou ;
A zeu da skei war hon noriou ;
Ar gwe a bleg gant glao a-buill ;
Ann doen a strakl gand ar grizil.

C'est le seul sur lequel j'aie le loisir de m'attarder.

Laissant de côté toutes considérations relatives à la métrique, qui ignore ici les rimes internes de règle à l'époque assignée à la pièce ; négligeant les finales des deux derniers vers, qui ne riment que sur le papier, observons toutefois que ce couplet débute par une singulière violation des règles de la syntaxe bretonne : AR mis meus...

Mikel Floe'h, ou n'importe quel chanteur breton aurait sûrement dicté : Mis meus gant e vorzoliou.

Le dernier vers pêche seulement par la réduction abusive du mot *loen* « toit » à une seule syllabe, alors que l'accent porte sur son radical *to*. Mais ce qui m'y frappe surtout, c'est le fait qu'il ne peut avoir été pensé par un paysan habitant sous un toit de chaume, ainsi que le faisaient tous les ruraux du pays il y a encore moins de deux siècles, même dans les régions ardoisières. Car la grêle ne crépite guère sur ce genre de couverture, comme elle le fait sur le toit d'ardoises d'une gentilhommière, ou sur la toiture de zinc d'un immeuble parisien...

Que l'on joigne à cela des rimes impossibles comme *glao* et *eo* ; comme *beo* (prononcé *beu*) et *a beo* (prononcé *a-bé-o*) ; comme *war lerc'h* et *c'houec'h* ; des « léonismes » insolites comme *hor*, *deiz*, *deomp*, *lavar*, *lavare*, *gloaz*, *Saoz*, *lazet*, *da c'hoad* ; des « trégorismes » comme *mar teus*, *ganec'h*, *goneimp* ; des erreurs de mutation comme *eur glenn*, *eur melc'houn* (ce dernier mot contracté par ailleurs de façon impossible, tout comme *baros* pour *barados*) ; des constructions vicieuses comme *gwasoc'h eged glao...* ; *war enebourien eus a Vreiz* ; *ken rust eged...* ; *a droc'haz out-han* (13) ; *abeg da vijon ar vro-man*, et quantité d'expressions qu'aucun bretonnant du peuple ne saurait saisir...

Ce n'est pas tout. En plus de telles singularités, qui semblent bien être le fait d'un novice dans le maniement de la langue bretonne, on relève dans la pièce de petits détails, en apparence insignifiants, indiquant que l'auteur de celle-ci était plutôt un *citadin francisant* qu'un « montagnard » bretonnant. Je n'en retiendrai qu'un, outre l'erreur d'observation signalée dans le premier couplet :

Dans le vers

E ker Joslin neb na toue...

(13) Dans la *Revue de l'Armorique*, t. III, p. 178, La Villemarqué présente cette expression comme une « trouvaille » géniale du poète populaire : « ...les mots « *droc'haz out-han* », à la lettre : « lui coupa » (comme d'un coup d'épée) .. donnent à la pensée du poète une incomparable vigueur ».

Hélas !... *trech't* ou *troc'haz* n'existe nulle part dans le sens de « répliquer » ou d'« interrompre » pour la raison que cela ne signifie rien ; et je doute qu'on en trouve un seul autre exemple dans toute la littérature bretonne.

l'écriture du nom propre est le fait de quelqu'un habitué à la prononciation française *Joss'lin* et non à la prononciation bretonne : *Jossilin* ou *Jossêlin*.

III. — « AR C'HOMBAT A DREGONT »

Dans l'ordre chronologique, je ne vois qu'un troisième texte breton consacré à la fameuse Bataille, dont on puisse allonger une maigre bibliographie.

Il s'agit d'un « drame » intitulé : *Ar c'hombat a Dregont, roet ar seiz-var-ugent a vis meus, er bloa mil-tri-c'hant hag anter cant, int're tregont Breton a tregont Saozon, laquet e rimon*.

On en connaît l'existence grâce au compte rendu d'une réunion de la *Société des Bibliophiles bretons* tenue à Nantes le 4 novembre 1893.

Ce manuscrit avait été signalé, et proposé pour l'impression par M. Henri de Tonquédec, de Morlaix, dans une lettre du 27 octobre 1891, et la société avait chargé M. de La Villemarqué de l'examiner et d'en faire l'objet d'un rapport.

De ce rapport se dégagent les faits suivants :

Le « drame breton » est l'œuvre d'un instituteur primaire de Morlaix, qui l'a composé vers 1850 d'après le récit en vers publié par Crapet. Il fut représenté lors du Congrès de l'Association Bretonne, dans la même ville, en octobre 1850, et copié ensuite par M^{me} de Saint-Prix (14). « Pendant la représentation, ajoute La Villemarqué, on passa des pommes cuites qui eurent autant de succès que la pièce, dont le mérite littéraire est nul. Ce drame fut offert à la *Revue Celtique* qui refusa de « l'insérer ».

Adoptant les conclusions du rapporteur, la Société décida de son côté qu'il n'y avait pas lieu de publier un travail relativement récent et sans valeur poétique. Toutefois, elle pria son Bibliothécaire de le faire relier avec sa traduction, pour être déposé dans ses archives, joint au rapport qui le concernait. (Cf. *Bulletin de la Sté des Biblioph. Bret.*, 1897, pp. 65, 86, 96-97).

Malgré mes recherches, il m'a été impossible d'identifier l'auteur de la « tragédie » des *Trente*, et même de trouver dans la presse morlaisienne, en octobre 1850, trace de la représentation de celle-ci — dont le bulletin de l'Association Bretonne pour le Congrès de la même année ne parle pas davantage.

Le manuscrit doit toujours exister et il ne serait peut-être pas difficile de le retrouver, si l'on sait ce que sont devenues les archives et les collections de la Société des Bibliophiles Bretons après la dissolution de ce groupement.

Fr. GOURVIL.

(14) Par suite d'une curieuse méprise, la communication de M. de Tonquédec semblait porter sur une œuvre « composée vers 1600 ou 1650 ». Elle spécifiait qu'il s'agissait d'une « tragédie avec quatre prologues » et que les noms des chevaliers y étaient pour la plupart bretonnés.

Un grand procès politique à Vannes en 1850

I

Au lendemain des terribles journées de juin 1848 (provoquées on le sait par la fermeture des ateliers nationaux), la plupart des insurgés furent condamnés, sans jugement, par une commission administrative spéciale, à la déportation en Algérie ou dans un des centres métropolitains spécialement aménagés à cet effet. Les principaux furent Doullens, le Mont Saint-Michel et Belle-Isle-en-Mer.

Le département du Morbihan dans lequel était situé ce dernier était demeuré très conservateur, et les républicains y étaient peu nombreux. La presse y jouait un rôle bien moins important qu'ailleurs.

Les journaux les plus lus étaient *La Bretagne*, organe légitimiste, fondé par G. de Cadoudal, neveu du chef Chouan et la *Concorde du Morbihan*, feuille libérale, plutôt républicaine, mais de nuance indéfinissable, avant tout organe d'informations, rédigée par un ancien secrétaire du général Cavaignac (1). Les socialistes et républicains de gauche étaient groupés autour de *l'Indépendant*, feuille fondée par l'ancien huissier Quennec, qui comptait cent abonnés. L'administration cherchait à éviter le plus possible les contacts entre déportés et socialistes locaux qui, s'ils étaient peu nombreux, faisaient un certain bruit.

Elle avait d'ailleurs été un peu prise au dépourvu et n'avait pu entièrement aménager les locaux destinés aux transportés, que ceux-ci durent souvent achever eux-mêmes (2).

Le camp fut divisé en différentes rues, éclairées à l'huile, et nommées naturellement : rue Trasnonain, rue Barbès, rue de la Fraternité, etc. Chaque rue comprenait un nombre variable de dortoirs. L'intérieur était sommairement meublé de lits en bois fabriqués par les déportés eux-mêmes, de planches à pain scellées dans le mur, de planches à bagages, et d'un poêle en fonte.

L'un de ces dortoirs fut aménagé en école ; des planches à bagages

(1) Les directeurs de ce journal, fondé le 22 juin 1848 avaient été : Julien Daniello, secrétaire de Châteaubriand, puis, du 20 septembre au 1^{er} février 1849, le poète Auguste Lacaussade, l'ami de Brizeux, qui fut longtemps secrétaire de Sainte Beuve.
(2) Voy. dans *Dommanget ; Blanqui à Belle-Isle* (1935) une photo du camp et sa description p. 30.

— 195 —

servirent de tables et de bancs. On y vit, au bout de peu de temps, de simples ouvriers illettrés s'initier aux sciences les plus ardues.

Au milieu du préau fut élevée avec des matériaux fournis par le génie, une espèce de tribune baptisée le *Forum*. Elle servit à des discours plus ou moins violents : on y célébra même une cérémonie funèbre à la mémoire des assassins du général de Bréa (3). Finalement, le commandant du camp la fit détruire.

L'administration se composait du colonel Pierre, commandant, d'officiers et soldats du 11^e de ligne (ce régiment passait pour avoir des opinions avancées) et de gardiens de l'administration pénitentiaire, dirigés par un nommé David. Le colonel logeait dans une maison séparée avec sa famille et son secrétaire.

L'arrivée des prisonniers dura jusqu'en septembre 1848. C'étaient uniquement des individus ayant pris part aux barricades, sauf peut-être deux ou trois cents condamnés de droit commun.

Conscients de leur nombre (4), ils s'organisèrent rapidement et nommèrent des délégués chargés d'entrer en rapport avec l'administration. En outre, ils reléguèrent dans un coin du camp surnommé par eux « Rue de Jérusalem » (5), tous les éléments indésirables ou douteux.

Les condamnés politiques n'étaient pas astreints au travail ; bien traités par l'administration, ils recevaient même (aux dires de personnalités officielles), une nourriture supérieure à celle des autres prisons. Ils faisaient d'ailleurs des emplettes aux commerçants locaux. C'est ainsi que le marchand de vin Heuzé se vit signaler une erreur sur une note de 5 francs et fut remboursé par le détenu Cleret de 15 francs perçus en moins.

On conçoit facilement quels troubles devait entraîner cette oisiveté forcée. Pourtant jusqu'en décembre 1849, il n'y eut rien de grave.

Les libérations furent également rares pendant cette période. La seule digne de remarque est celle de Flotte (6) qui devait être nommé représentant du peuple.

Mais un décret du 27 septembre commençait par libérer tous ceux qui se trouvaient internés à Lorient. Le 7 novembre, un autre décret amnistiait 700 prisonniers belle-islois. A cet effet, l'inspecteur général des prisons Tournain fut envoyé sur les lieux pour examiner les modalités d'application du décret à chaque cas individuel.

Loin de satisfaire les prisonniers, cette mesure de clémence contribua à aggraver l'agitation. Les uns injuriaient les soldats ; d'autres dirent aux gardiens que le jour où la République actuelle serait renversée, leur compte serait bon ! Effrayés, ceux-ci n'osaient même plus pénétrer dans les dortoirs. Cependant, vers le 5 décembre, un premier départ augmenta l'irritation. On entendit crier qu'on tuerait le colonel Pierre, sa femme et ses enfants. Les plus excités démolirent environ 340 lits. L'un d'eux nommé *Chautard* proposa de nommer une nouvelle commission qui aurait plus d'énergie et saurait résister à l'administration.

Le travail de *Tournain* avançait rapidement et le 11 décembre au matin le second convoi de 300 libérés quittait le camp.

Il ne restait plus dans l'île qu'environ 1.200 insurgés, mais des plus

(3) En juin 48, il avait été tué par les insurgés avec lesquels il parlementait.

(4) Ils étaient plusieurs milliers.

(5) La rue de Jérusalem à Paris était le siège de la police.

(6) Paul de Flotte, ancien officier de marine et homme politique, né à Landerneau en 1817. Mort en Sicile aux côtés de Garibaldi en 1860.

turbulents. Ils décidèrent de faire flamber le matériel des libérés. Le soir même, dans la salle 25, un groupe démolissait les lits vides, enlevait les planches à pain des poutrelles et descellaient les planches à bagages. Ces débris sont aussitôt transportés dans la salle 30, le couvercle du poêle est enlevé et un immense brasier vient menacer le toit de la baraque. Pendant ce temps, d'autres dans le petit préau organisent des chants et des danses pour détourner l'attention.

Le gardien-chef David voit l'incendie ; il invite les internés à éteindre ce feu. A quoi il lui est répondu : « Nous ne l'avons pas allumé pour l'éteindre. » Le poste de garde (huit hommes) amené en hâte, doit battre en retraite pour ne pas se laisser désarmer par les prisonniers. On entend de part et d'autre les cris de : *Vive la rouge ! Vive la sociale ! Canailles ! Brigands ! Nous vous pendrons avec le colonel Pierre et le gardien David !!!* Un piquet de cinquante hommes arrive à la rescousse. Le nombre des séditeux augmentant, le tambour bat « Aux Champs » et le colonel Pierre arrive sur les lieux avec un bataillon.

Les délégués des insurgés ayant refusé de venir parlementer, il ordonne que chacun rentre dans son dortoir respectif. Une voix répond qu'on y rentrera pas. « Qui parle ainsi ? » demande le colonel. « C'est moi, Tasselier, ouvrier typographe. » Il s'avance et ajoute : « Vous n'êtes pas digne de porter vos épaulettes. » Le colonel procède aux trois sommations d'usage. Loin d'évacuer le préau, les manifestants arrivent plus nombreux en criant : « Vivent les rouges ! Vive la République démocratique et sociale ! »

C'est alors que, selon les uns, le colonel aurait dit : « Capitaine ! faites votre devoir », et, selon les insurgés : « A droite ! A gauche ! pointez ! ce sont tous des repris de justice, des canailles, des brigands. » La troupe charge les insurgés qui se replient en désordre. L'un d'eux, nommé Masselin, est légèrement blessé. On cherche en vain Tasselier qu'on ne peut trouver en raison de la foule considérable et de l'obscurité. Rentré chez lui, le colonel fait porter par son secrétaire l'ordre de livrer Tasselier et cinq ou six autres détenus qui, à tort ou à raison, passent pour les meneurs. L'ordre transmis par le détenu Becker (7) leur donnait jusqu'au lendemain midi pour se rendre. Dans la nuit Tasselier écrit une lettre de bravade au colonel ; il lui demande les raisons d'un tel traitement et l'invite à méditer le sort d'Hudson Lowe et ses fils. D'autres, modifiant le nom d'une rue, la nomment rue Pierre-Trasnonain et écrivent sur la porte de la baraque 30 : « Mort à Pierre l'assassin. ». Le lendemain 12, après de nouvelles sommations, les perquisitions reprennent pour découvrir Tasselier : rude besogne ! Chacun se prétend Tasselier. De même pour Aubin du dortoir 4 ; les insurgés sortent en foule et crient : « C'est moi qui suis Aubin ! Nous sommes tous coupables au même degré ! Qu'on nous arrête tous ! » Finalement Aubin est reconnu ainsi que quelques autres. L'un d'eux, Lhérie (8), après avoir essayé de désarmer un officier, tente de s'enfuir. Poursuivi par un soldat, il se retourne : une brève lutte s'engage. Un autre soldat volant au secours de son camarade, décharge, sans le faire exprès, son arme sur Lhérie.

Dangereusement blessé, il ne tarde pas à rendre le dernier soupir. Sa mort mit fin à l'émeute. Les prisonniers se rendirent sans résistance

(7) Ex-colonel de la légion italienne.
(8) Ou L'hérie.

à la citadelle. Par la suite, tous les déportés se virent privés, à titre de punition, de leur ration de vin pendant quinze jours (9).

II

Les accusés

Cette affaire qui n'était qu'un simple acte d'indiscipline intérieure, prit aux yeux du gouvernement une importance considérable. Le colonel Pierre et le gardien David, avaient, sans doute, plus ou moins dénaturé les faits dans leur rapport. L'occasion était donc favorable pour frapper un grand coup et intimider les socialistes de toute espèce. Enfin, le Morbihan était un terrain favorable pour un procès de ce genre : la population avait très peur des rouges et les socialistes ou apparentés n'y étaient qu'en petit nombre. Au besoin, le préfet Boulage (un des rares préfets de Ledru-Rollin que conserva Napoléon Bonaparte), saurait réprimer les désordres éventuels. Ce préfet était le beau-frère du ministre Marie qui avait saboté les ateliers nationaux. C'était donc une garantie.

La liste des accusés est dressée par le Parquet sur les indications du gardien David et le procès prévu pour la première session de 1850 de la Cour d'assises du Morbihan siégeant à Vannes.

Avant d'entamer le récit des débats, il convient de présenter brièvement la personnalité des inculpés et de préciser leur participation éventuelle à la révolte : *Louis-Théodore Tasselier*, qui nous est déjà connu a 30 ans, il est né et demeure à Paris où il était typographe ; il a été officier de la garde nationale et membre des ateliers nationaux. Au début de 1848, il a tenté de révolutionner la Belgique ; condamné à la déportation pour avoir le 26 juin, prêché le pillage des riches et soulevé les ouvriers contre la garde nationale. A Belle-Isle, il était délégué de ses camarades du dortoir 25. Considéré par l'administration comme un des meneurs les plus dangereux.

Jean-Léon Ricard dit Chautard, comptable, né au Grand-Salorgues (Gard), 37 ans, habite Montmartre. Il a été rédacteur au journal *La Révolution de 1848*, président du club *La montagne démocratique* et en juin chef de barricade. Deux fois condamné pour bris de prison et outrage à la force publique. Est considéré comme le principal auteur des dégâts du dortoir 30 ; il a tenté de cracher à la figure du colonel.

Jean-Baptiste Merlin, 34 ans, artiste et musicien ambulant, né et demeurant à Paris, a, comme les autres, pris part aux barricades. Le 11 décembre, il a jeté une gamelle de soupe à la tête d'un gardien.

Isidore Langlet, 22 ans, né à Bergerac (Dordogne) et demeurant à Paris, est tailleur de pierres. Chef de brigade aux ateliers nationaux, ce fut un des plus énergiques défenseurs des journées de juin. Il aurait participé à l'incendie.

Auguste-Félix Faivre, journalier, parisien, a été condamné pour vagabondage en 1841 ; ancien membre des ateliers nationaux, il a pris part aux barricades comme ses camarades.

(9) Tous les éléments du récit qu'on vient de lire sont extraits de l'acte d'accusation et des dépositions des témoins ; je m'abstiendrai donc d'en faire état dans chaque déposition.

Louis Piquant (10), 20 ans, est né à Soisy-sous-Etiolles (S.-et-O.), mais demeure à Paris où il exerce la profession de cartonnier. Jeune soldat de la garde républicaine, il se présente devant la Cour revêtu de son uniforme. Arrêté en juin, tirant sur l'armée.

François-Armand Le Masson, ciseleur sur métaux, né à Montrouge, demeure à Paris. Ancien chef d'escouade aux ateliers nationaux ; a été arrêté fabriquant de la poudre et coulant des balles.

Alexis Gandon, 46 ans, de Paris, ancien négociant, est découpeur à la mécanique. Condamné en 1835 pour coups et blessures.

François Christophe, 24 ans, teinturier, né à Bar-le-Duc, mais habitant Paris, a aussi pris part aux journées de juin.

Enfin, *Jean-Marie-Gabriel Huguelmann*, lui, est homme de lettres, il a 21 ans, étant né le 7 juillet 1828, à Paris, où son père était tailleur ; il fut élevé ensuite à l'école mutuelle de Tours. En littérature, il se fait appeler Comte de Vergny de Saint-Salmon. Il a été lieutenant dans la garde mobile et président du Club de Belleville. D'ailleurs, il a fréquenté un peu tous les clubs où il prononçait des discours violents. En juin, il a essayé de désarmer un bataillon. A Belle-Isle, il faisait partie de la même commission que Tasselier.

III

Les préliminaires du procès

La décision de renvoi aux assises avait suscité un mouvement de curiosité chez une bonne part de la population. On se demandait quelle était l'allure de ces gens si redoutables ! La Bretagne de Cadoudal les représentait comme des bêtes fauves. Aux yeux du lecteur de *l'Indépendant*, ils passèrent au contraire pour des saints, voire de nouveaux martyrs !

Le transfert de Belle-Isle à Lorient eut lieu au début de janvier 1850.

La rédaction de *l'Indépendant* entra aussitôt en relations avec les transportés et ouvrait les colonnes du journal aux vers de Huguelmann. C'est ainsi que parait dans le n° 71 du 1^{er} février, *le Salut des Proscrits*, pièce qui, « pour excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres », valut à son auteur un mois de prison et 100 francs d'amende (par défaut). Voici des extraits d'un poème qui ne manque pas de beauté, paru dans le n° 80 : *Fleurs bretonnes, aux dames de Vannes*. L'auteur, nous dit-on, est orphelin ; trainé depuis deux ans de pontons en pontons, de casemates en casemates, il ne reverra plus son amie, car la mort impitoyable a devancé son retour :

Str. 1. Des femmes ! Pauvre enfant, privé de sœur, d'amie,
Seul dans une prison, où je rêve d'amour ;
J'ai chanté, salué sur ma lyre attendrie,
Toute coiffe de lin, toute tête fleurie,
Venant, astre follet, dorer mon sombre jour.

(10) Signant, d'après la Gazette des tribunaux.

Str. 2. Jamais je n'avais vu de bouches plus rieuses,
De visages plus doux, de noirs cheveux plus longs,
Jamais je n'avais vu plus de tailles plus heureuses,
Ni de plus jolis fronts.

Str. 5. Je n'ai pu regarder que le profil de Vannes
Et j'ai vu mille fleurs — nous étions enchaînés ;
Et quand je les voyais sous de vertes lianes
Sourire sur le seuil de leurs blanches cabanes,
Par des soldats hélas ! nous étions entraînés.
Sur mon chemin, partout, des fleurs épanouies,
Des boutons de rosier que je voudrais cueillir,
Mais l'horrible menotte à mes deux mains blémies,
Torturait mon plaisir.

Str. dernière. Mais je les reverrai ces belles fleurs bretonnes,
Mais je les chanterai dans mon cachot obscur,
Et vous verrez alors douces consolatrices,
Que je suis un enfant et non un scélérat :
Je veux souffrir pour vous !

Vers bien faits pour émouvoir un cœur sensible ! Mais il est probable qu'aucun des jurés ne lisait *l'Indépendant* ! Sur les 45 noms, on compte 9 agriculteurs et apparentés, 8 commerçants ou artisans, 5 maires (11), 2 notaires (12), l'avocat le Goashe Bellé de Ploërmel, 6 propriétaires, nobles ou retraités (13), 3 anciens militaires et 7 commis ou ex-fonctionnaires ; 9 sont de Vannes, 6 de Lorient, 2 de Ploërmel, le reste de communes diverses (à l'exception de Pontivy). Il reflétait, en somme, toutes les classes de la population, mais surtout les classes hostiles au socialisme. La session est présidée par le conseiller Audrouin, et le réquisitoire prononcé par le procureur général du Bodan, spécialement désigné à cet effet.

De Lorient (14) on a conduit Huguelmann et ses camarades à Auray, où un détachement du 11^e de ligne les escorte jusqu'à Vannes (ils y arrivèrent le 21 février).

A Paris, de nombreuses personnalités offrent aux accusés le secours de leur parole. Et *l'Indépendant* publie, le 5 mars, une adresse « Aux éminents membres de la Montagne » qui vont les assister, les citoyens Baudin, Lagrange, et Nadaud, représentants du peuple, d'Alphon Sée, ex-constituant, M^r Rattier, du barreau de Lorient, Quennec, fondateur de *l'Indépendant*, Benjamin Colin, homme de lettres à Vannes, et Mangin, ouvrier à l'arsenal de Lorient. L'adresse finissait ainsi : « Citoyens ! les démocrates morbihannais vous saluent par un cri cher à votre cœur : Vive la République ! »

Mais le 7 mars, le président retirait aux accusés le droit de prendre

(11) Fohé (de Tréal), Gaillouche (de St-Georges), Danigo (de Morlevenez).

(12) Raoul (de Pont-Sceff), Lefranc (de Questembert).

(13) Entre autres Duplessis de Grénédan (de Limerzel).

(14) Le *Lorientais* écrit à ce sujet : « Deux de nos conseillers municipaux n'ont pas cru au-dessous de leur dignité d'échanger des poignées de main avec des hommes si gravement compromis. » En réalité, l'un était M^r Rattier, l'autre un ami personnel de Chautard.

des défenseurs étrangers au barreau. En définitive, les avocats furent : Michel de Bourges, *Cassal* (du barreau du Haut-Rhin), et Jules Favre (ce dernier ne vint d'ailleurs pas), représentants du peuple, M^r Rattier, du barreau de Lorient, et Le Guével, du barreau de Ploërmel, Baudin, représentant du peuple, conseil des accusés. La Cour devait entendre 29 témoins à charge, 4 à décharge et 14 autres à la requête des accusés. La session commençait en outre, le 4 mars, par diverses affaires ordinaires : vol, incendie, assassinat, etc., et se terminait par trois affaires de presse en rapport avec le procès de Belle-Isle.

Mais c'était la première fois qu'une affaire de ce genre était jugée à Vannes et on comprend l'intérêt qu'y portaient tous les habitants. Je dis tous... non, car il y avait *Cadoudal* et sa « Bretagne » qui dénonçait ces malheureux à l'animosité populaire.

Ainsi, ce journal publie une lettre (anonyme naturellement !) à propos de l'intention des dames de Vannes d'assister aux débats, qui dit : « Nous nous refusons à le croire, pour le motif que leur présence pourrait être interprétée comme une preuve d'intérêt en faveur d'hommes que la société repousse avec horreur. Elles ont trop le sens des convenances pour s'exposer à une curiosité déplacée, à rougir devant un public nombreux et des hommes que l'opinion a déjà flétris. » La réponse des détenus ne se fait pas attendre. Le 8 mars, ils écrivent à Cadoudal, de la prison de Vannes (15), à propos de cette lettre « odieuse ». Ils ne sont pas des bêtes curieuses; après un rappel de la charité chrétienne, « nulle flétrissure n'atteint les dix détenus. Ils sont pauvres mais honnêtes; ils ne connaissent pas l'art de fabriquer les machines infernales... Ils discutent, mais n'insultent pas (16) ! »

Il y avait aussi le préfet Boulage, tout dévoué au gouvernement. Le 3 mars, au cours d'une revue sur la Rabine, il félicitait la Garde Nationale (de tendance républicaine) de sa bonne conduite, mais le lendemain, il destituait le conseiller de préfecture *Barbier*, républicain de gauche et membre du Cercle de la Fraternité (sur la Garenne). Il est remplacé par le sieur Poignant.

Le droit de délivrer des permis pour rendre visite aux prisonniers rentrait dans les attributions de l'autorité municipale. Le préfet prétendit lui enlever ce droit, trouvant ces visites trop nombreuses. Il écrivit à l'adjoint Fleury : « Je vous invite en conséquence à vous abstenir de délivrer des permis et à renvoyer d'une manière absolue (17) à l'autorité judiciaire ceux qui en demanderont. » Naturellement, l'avocat Fleury refuse d'obtempérer, ce qui lui vaut d'être suspendu.

Le 15 mars, l'*Indépendant* écrivait : « M. Fleury est un homme honnête et désintéressé, qui a refusé depuis la révolution de février des positions lucratives, dans le but unique de conserver son entière indépendance... Il est du petit nombre de ceux qui veulent avant tout le bien de leurs concitoyens. Si nous sommes bien informés, il est victime de son indépendance (18). »

(A suivre.)

J.-L. DEBAUVE.

(15) « Nous vous summons au besoin » (par M^r Ily, huissier, rue des Halles).

(16) Le *Lorientais* blâme *La Bretagne* d'avoir injurié les prisonniers, mais fait des réserves au sujet de la Machine infernale.

(17) C'est le préfet qui soulève.

(18) Mon récit est composé principalement, d'après l'*Indépendant* et *La Gazette des Tribunaux*; mais on a l'impression que ce dernier journal rend compte des débats comme s'il s'agissait de vulgaires escarpes, d'un vol ou d'un incendie ordinaire.

L'imminente utilisation industrielle du vent en Bretagne

LES progrès rapides des études aérodynamiques entreprises avec des moyens puissants dans le monde entier et qui ont conduit au développement prodigieux de l'aviation, placent soudain au premier plan, à nouveau, la question de l'utilisation du vent comme énergie. En effet, le comportement des hélices modernes est sans comparaison avec celui des moulins à vent, trop lents, d'où des machines trop lourdes, et leur rendement est de l'ordre de 73 à 75 % contre 15 à 20 % pour les moulins, ce qui, à puissance égale permet de faire beaucoup plus léger, donc moins cher.

De tous côtés, dans le monde entier, l'utilisation du vent est à l'étude, sur une vaste échelle, qui paraît invraisemblable à ceux qui n'ont pas suivi la question et son évolution de puis vingt ans.

Avant guerre cependant les essais de l'emploi à l'échelle industrielle étaient restés assez limités; des installations de quelques dizaines de kilowatts en France et dans les pays nordiques, mais surtout on citait l'installation russe de 100 kw. en Crimée, et une de 1.000 aux Etats-Unis, malgré la richesse de ce pays en charbon et en pétrole.

La guerre stoppa ce développement, mais un puissant démarrage a lieu partout maintenant, et ce n'est plus à 1.000 kw. que l'on s'arrête : des projets d'unités donnant des dizaines de milliers de kw. sont à l'étude, et en France il y a un projet d'éolienne de 55.000 kw.

Les réalisations en cours d'essais sont cependant plus modestes, quoique déjà importantes et les prototypes, suivant les constructeurs, font de quelques dizaines à quelques milliers de kw., les plus importants ayant des hélices dépassant 50 mètres de diamètre, portées par des pylones de 50 à 80 mètres de haut (tandis que le projet sus-visé de 55.000 kw. aurait une hélice de 120 m. de diamètre supportée par un pylone de 155 m. de haut).

Les études faites pour les hélicoptères ont aussi été mises à profit pour l'établissement de telles grandes hélices, et leur cons-

truction est confiée aux plus grands spécialistes d'hélices de l'aviation ; ces hélices sont à 2, 3 ou 4 pales.

Il y a là une question importante pour la Bretagne, à deux points de vue : d'abord, parce qu'elle n'a pas de ressources en énergie minérale ; d'autre part, parce que *la Bretagne est la région de France la plus « favorisée » par la régularité du vent.*

Nous n'entrerons pas ici dans des détails techniques sur le vent, ni sur les éoliennes (nom donné aux moteurs à vent, simple hélice, le plus souvent, mais différente de l'hélice d'avion puisqu'elle tourne dans des conditions opposées, transmettant de la puissance à l'arbre au lieu d'en recevoir, et son but n'étant pas la propulsion, le tracé du profil est tout autre que celui d'une hélice d'avion).

Mais nous avons tenu à prévenir les lecteurs de l'imminence du développement de cette technique en Bretagne, sur une grande échelle.

Elle est en effet très intéressante au point de vue prix de revient du kilowat-heure annuel installé ; songeons qu'un pylône et une hélice sont l'équivalent de toute l'installation hydraulique, barrage, vannes, canalisations, turbines, ouvrages très coûteux (la partie électrique est sensiblement équivalente dans une usine hydraulique et une éolienne, et même en faveur de celle-ci, très souvent, car la vitesse de rotation plus élevée permet des alternateurs plus légers).

La régulation de l'énergie produite se fait de plusieurs façons, soit électriquement, par divers artifices, soit en utilisant une hélice creuse, travaillant suivant le principe inverse d'un tourniquet hydraulique ; c'est alors une turbine à dépression, facilement réglable, qui actionne l'alternateur, le groupe turbo-alternateur étant placé au sol (il n'y a alors que l'hélice sur le pylône) ; une importante firme française a aussi à l'essai un prototype de près de 100 kw. destiné à mettre au point la régulation hydraulique, basée sur un principe que connaissent certains automobilistes : le changement de vitesses hydraulique (en fait à l'huile) qui permet une transmission à couple constant malgré des vitesses variables. Dans tous les cas, l'alternateur est relié au réseau général qui stabilise la fréquence du courant.

Après des essais favorables obtenus sur des prototypes de plusieurs kilowatts, Electricité de France procède aussi à des essais sur des unités de l'ordre de 5.000 kw. (en Angleterre, les essais ont lieu aussi sur des prototypes de 5.000 kw.), l'expérience acquise pendant des années sur la réalisation américaine permettant, sans grandes inconnues, d'extrapoler sur des unités de 5.000 kw., avant d'envisager de passer aux projets de 50.000 kw., que le calcul révèle possibles, mais qu'il serait imprudent de prétendre, techniquement, réaliser sans passer par l'expérience d'étapes intermédiaires.

Les essais d'Electricité de France se font à Dieppe. La Bretagne a été tenue à l'écart des essais uniquement à cause de son éloignement des centres d'études et de recherches, presque tous à Paris,

mais la phase des prototypes franchie, c'est la région qui sera la plus indiquée pour une exploitation massive.

Car les éoliennes ne s'emploient pas seules, pas plus qu'une usine hydraulique est à une seule turbine.

Et l'avantage des éoliennes, c'est que la puissance est indépendante de toute construction voisine ; en hydraulique, on est limité par le débit des cours d'eau ; le débit aérien est immense, hors de l'échelle humaine, et ce que l'une des éoliennes prend, n'est pas enlevé à sa voisine, si celle-ci est assez distante pour éviter les remous.

On a intérêt à grouper les éoliennes pour créer une « centrale » qui possède le transformateur, les appareils de contrôle, de réglage, de protection, et sur laquelle débitent plusieurs éoliennes situées dans le voisinage, ce qui est plus économique que d'avoir du personnel et une installation pour chaque groupe générateur.

En outre, et surtout, ce groupement a une raison technique, car il conduit à une régularité beaucoup plus grande. Le vent, en Bretagne, est presque toujours variable comme vitesse ; il opère par sautes de courte durée ; un vent qui passe de 5 m. à 8 m. par seconde, en une minute à franchir 480 mètres ; donc la saute ne se fera sentir sur une deuxième éolienne placée dans la direction du vent, à 480 mètres de la première, qu'une minute après ; l'accroissement de puissance de la seconde ne se fait sentir qu'une minute plus tard ; chaque éolienne passe ainsi à des débits élevés, mais pas en même temps que les autres, de sorte que le transformateur qui reçoit le courant d'une batterie d'éoliennes en parallèle se trouve en fait soumis à une moyenne dont la constance est déjà remarquable à partir de 3.

Cependant les Anglais qui procèdent à des essais à grande échelle aux Orcades ont prévu des groupes de vingt générateurs répartis sur des zones de 16 km. environ et plusieurs zones de 16 km. ont été retenues pour ces installations. Une centrale éolienne est donc une grande installation, couvrant une grande surface, surtout en longueur dans le sens des vents dominants (remarquons qu'un vent de 5 m/s. met presque une heure pour franchir 16 km.).

Vingt groupes à 5.000 kw. font 100.000 kw. ; c'est déjà là l'équivalent d'une grande usine hydraulique, et peu d'usines en France ont telle puissance.

En Bretagne, il nous faut y songer, car que deviendra un site au bord de la mer avec 2 pylones de 80 mètres de haut épars sur 15 à 20 km. Si nous voulons que la Bretagne soit industrialisée, il est nécessaire que de telles installations se développent chez nous, mais en accord avec les groupements touristiques, les techniciens auront à faire le choix des sites favorables, au bord de la mer parfois, mais aussi à l'intérieur des terres, en des points arides, bien éventés. Il est bon dès à présent qu'on y songe, avant que des concessions soient achetées. En Angleterre c'est fait ; en France, ceci ne saurait tarder. Il est probable que ces constructions ne rap-

pulleront en rien le charme poétique des moulins à vent ; c'est pourquoi la question est à voir sous l'angle tourisme, mais il faudrait se garder de toute exagération, de condamner tout progrès, toute amélioration économique de notre région ; d'ailleurs, n'avons-nous pas déjà, avec une densité du même ordre, des pylones à haute tension, et ceux-ci partout ?

Notons aussi l'intérêt qu'il y aurait pour les industriels de posséder leurs propres éoliennes car ils disposeront ainsi d'un courant à un prix qui les étonnera : les calculs conduisent à un prix de revient net de 0 fr. 50 le kwh (intérêt, amortissement, entretien compris), d'après les premiers essais portant sur plusieurs années, en transposant à une éolienne de 55 m. de diamètre et d'une puissance maximum de 4.500 kw, qui, en Bretagne, donnerait 12 millions de kwh annuels. Les prévisions pour l'éolienne de 120 m. de diamètre et 55.000 kw de puissance, conduisent à un prix de revient de 0 fr. 20 le kwh. Qui ne le paie plus cher ? C'est ce prix extraordinairement bas qui donne tout son intérêt à la question. De plus, la mise de fonds pour l'installation est très réduite ; un barrage hydraulique place le prix de l'usine à environ 55 fr. du kwh installé (pour les usines actuellement en cours de construction). Or une éolienne n'exige comme investissement, que 4 fr. 75 pour le groupe de 4.500 kw (et tomberait à 2 fr. 70 pour le groupe de 55.000 kw, sa production moyenne annuelle étant de 150 millions de kwh). Notons aussi que les constructeurs français fourniront, pour s'adapter aux divers besoins des industries, des groupes de quelques dizaines ou de quelques centaines de kw. A titre d'exemple, un modèle de 150 kw, qui convient à beaucoup d'usines de moyenne importance, peut être établi avec une hélice de 21 m. de diamètre, sur pylone de 40 m., et donnerait en Bretagne 450.000 kwh par an ; le kilowat-heure reviendrait à 1 fr. 10 environ, et les investissements 10 fr. 55 par kwh annuel installé.

On voit par ces chiffres combien, pour une fois, la technique va favoriser la Bretagne et lui permettre de tirer parti de ce qui, jusqu'à présent, n'était qu'un désavantage.

L. KERYAN.

La fin de l'article

Edmond About et Francisque Sarcey en Bretagne

paraîtra au prochain numéro

le texte de notre collaborateur étant parvenu trop tard

Le bœuf de travail en Bretagne hier et aujourd'hui

Le cheval breton a fait l'objet de nombreuses monographies (1). Aucune étude d'ensemble n'a été consacrée au bœuf de travail ; les écrivains agricoles semblent l'avoir quelque peu dédaigné. On a oublié les éminents services que le bœuf a rendus à nos ancêtres ; on ne réfléchit pas à ceux qu'il continue à rendre dans certaines régions ; on ne se souvient plus qu'il fut jadis, suivant l'expression de Buffon, « le domestique le plus utile de la ferme ».

Le bœuf est mentionné depuis la plus haute antiquité. Les Chinois l'utilisaient il y a 40 siècles ; les Egyptiens l'adoraient et le considéraient comme l'expression la plus parfaite de la divinité sous la forme animale. On rapporte que, lorsque la terre s'abîma dans les eaux, le monde fut sauvé grâce aux bœufs de Hu-Cadaran :

*Au globe qui sombrait, sa main les attacha.
Et, tiré par les bœufs, le monde surnagea* (2).

Le bœuf dans la légende dorée

Le bœuf a joué un rôle important dans la vie de nos vieux saints : saint Brioc se déplaçait dans un chariot traîné par des bœufs ; d'un geste il arrêta les loups qui voulaient se ruer sur son attelage. Au diocèse de Saint-Malo, le moine Douinoc'h obtint du prince autant de terre que ses bœufs, attelés à la charrue, pouvaient labourer dans un jour. Lorsqu'un saint mourait, on confiait aux bœufs le soin de désigner l'emplacement de sa sépulture. On posait le corps sur un chariot : par la volonté du mort, l'attelage s'arrêtait au lieu qu'il avait choisi pour son inhumation.

Le cadavre de saint Ronan fut ainsi posé sur un chariot traîné par quatre bœufs. « Les animaux, conduits par la main invisible de Ronan, marchèrent droit devant eux au plus épais de la forêt. Les arbres s'inclinaient ou se brisaient sous leurs pas. Arrivé au centre de la forêt,

(1) F.-M. BLÉAS, *Les chevaux bretons*, Morlaix, 1913 ; E. FROUIN, *Le cheval breton*, Saint-Brieuc, 1927 ; A. GAST, *Essai sur la Bretagne hippique*, Saint-Brieuc, 1907 ; SAINT-GAL DE PONS, *Les origines du cheval breton*, Quimper, 1931 ; René MUSSET, *Le cheval breton*, etc.

(2) BRIZÉUX, *Les Bretons*, édition Aug. Dorchain, p. 46.

le chariot s'arrêta. On comprit : on enterra le saint et on bâtit son église en ce lieu » (3).

Saint Jaoua mourant commanda que quand il serait décédé, « on mit son corps sur un brancard neuf et que là où les bœufs s'arrêteraient, on l'ensevelisse » (4).

Sur l'arc de triomphe de Saint-Thégonnec (arrondissement de Morlaix), le saint patron est représenté en relief avec un bœuf attelé à sa charrette. Ce sujet est répété sur le côté ouest du calvaire.

Saint Cornély est le patron des bœufs. Brizeux a chanté les « mérites » de ce saint. A Carnac, le jour du pardon, « les bœufs au large cou, les vaches au long pis », arrivaient par milliers. On versait sur leur tête l'eau de la fontaine sacrée :

*Et le charme opérait et toute la vigueur
Des bœufs de Cornély leur passait dans le cœur.*

Dans les Côtes-du-Nord, vers 1830, on menait les bœufs à la chapelle de Saint-Mathurin, en Moncontour, et on les faisait baisser le buste en argent du saint. Cette faveur s'achetait fort cher car, en principe, les baisers à saint Mathurin étaient réservés aux fidèles (5).

P. Sébillot a recueilli de nombreuses légendes relatives au bœuf.

En voici une, inédite, qui fut racontée en 1877 par le major Faty au D^r Corre, de Brest (6) : « A 300 mètres de la chapelle de Kerdévot, en Ergué-Gabéric, dans un champ appelé « le placître aux bœufs », coule une fontaine aux eaux claires. Un jour, il y a bien longtemps de cela, les habitants virent avec étonnement deux bœufs inconnus qui s'y désaltèrent. Ils firent élection de domicile en ce lieu.

« On ne put jamais savoir d'où ils venaient ; on crut que c'était un présent fait par N.-D. de Kerdévot aux pauvres gens du quartier. Ceux-ci s'en servirent à tour de rôle pour labourer leurs champs, à une condition cependant, celle de ne les faire travailler que du lever au coucher du soleil.

« Un jour, un paysan enfreignit la convention : deux heures après le coucher du soleil, les bêtes travaillaient encore. Le lendemain elles avaient disparu et depuis on ne les revit jamais. »

A la gloire du bœuf breton

Ce sont les bœufs qui transportèrent les blocs de granit et les pierres pour la construction de nos cathédrales, de nos églises, de nos chapelles, de nos calvaires. Ce sont eux qui traînèrent les lourdes poutres que les sculpteurs ornèrent d'images naïves. Ce sont les bœufs qui, par les chemins creux et les fondrières, conduisirent nos ancêtres au cimetière : « Le moment du départ arrivé, on met la chaise sur une charrette dont les côtés ont été retirés et où elle est solidement attachée au brancard. La charrette est attelée d'une paire de bœufs et d'un cheval que guident deux conducteurs qui, silencieux et la tête nue comme tous

(3) A. LE BRAZ, *Au pays des pardons*, p. 260.

(4) ALBERT LE GRAND, *Vie des saints de la Bretagne armorique*, édition de 1901, p. 56.

(5) HABASQUE, *Notions historiques, statistiques et agronomiques sur le littoral des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc*, 1832.

(6) Notes manuscrites, fonds du D^r Corre aux Archives départementales du Finistère. M. Faty tenait cette légende de l'abbé Jézéquel, recteur d'Ergué-Gabéric, près de Quimper.

les assistants, tiennent l'un la bride et l'autre le joug. Ils ne doivent faire usage pendant tout le trajet, ni du fouet ni de l'aiguillon » (7).

Ce sont des bœufs qui, en 1841, transportèrent la statue de La Tour-d'Auvergne de Morlaix à Carhaix. Ces animaux ont inspiré les peintres et les poètes. Leur silhouette s'adapte bien au paysage : qu'ils soient parmi les ajoncs dorés ou les bruyères roses, dans la lumière des horizons marins ou dans les champs rocailleux, enclos de talus, ils paraissent bien chez eux et semblent faire partie du terroir d'où ils sont issus.

Les couplets de Pierre Dupont chantent dans toutes les mémoires :

*J'ai deux grands bœufs dans mon étable,
Deux grands bœufs blancs marqués de roux...*

Cet animal, qui a rendu tant de services, n'occupe qu'une place infime dans la littérature bretonne ou consacrée à la Bretagne. Flaubert a assisté, à Carnac, à un enterrement. « Une charrette trainée par des bœufs a paru dans la place et s'est arrêtée devant le portail. Un mort était dessus. Ses pieds, pâles et mats comme de l'albâtre lavé, dépassaient le bout du drap blanc qui l'enveloppait de cette forme indécise qu'ont tous les cadavres en costume... On l'a descendu de la charrette ; sa tête s'est cognée contre le timon... »

Ce convoi funèbre a inspiré davantage l'écrivain que les alignements de Carnac. Pour lui, ces alignements ne sont que... « de grosses pierres ».

Vers 1825, Bachelot de la Pylaie, se trouvant à Brasparts, vit un char funèbre tiré par deux bœufs et deux chevaux.

En 1850, Ozanam se promena dans la presqu'île de Sarzeau en charrette à bœufs : « Quand on veut faire une grande promenade, M^{me} la Supérieure nous fait la gracieuseté de vous offrir sa charrette et ses bœufs... Hier, sa charrette à bœufs nous a conduits à deux lieues de Port Navalo... »

Bonêt estimait fort le bœuf breton : « C'est l'un des meilleurs qui existent. Sobre, infatigable, il travaille, tourne la terre la plus aride d'un pas toujours égal. Quelle vigueur ! Quelle vie ! En Espagne le taureau tombe fumant dans le sang ; en Bretagne il travaille et rend soin pour soin » (8).

Le travail des bœufs

Jadis le bœuf (en breton : *ejenn*) tenait une grande place dans les fermes bretonnes. Le petit cultivateur n'avait pas d'autre moyen de traction. Il ne faut pas oublier que le bidet était surtout un animal de selle ou de bât. Jusqu'au XVIII^e siècle on ne l'attelait guère ni à la charrette ni à la charrue, on se contentait de l'atteler en flèche pour guider les bœufs ; il avait trop peu de corps pour être bon laboureur. Le bœuf était l'animal de labour par excellence ; aux champs il tirait la charrue ; dans nos chemins creux et nos fondrières il traînait la charrette. Les routes carrossables étaient rares en Bretagne. Il y a un siècle et demi, l'essentiel de notre réseau routier était constitué par les anciennes voies romaines et les pistes gauloises plus ou moins bien entretenues. Les villages étaient réunis par des « chemins de terre » qui, en automne et en hiver, étaient de véritables bourbiers. Comme ils n'étaient jamais

(7) Breiz-Izel ou Vie des Bretons dans l'Armorique, Édition de 1938, p. 483.

(8) Commentaires des gravures d'Olivier Pannin dans Breiz-Izel ou Vie des Bretons en Armorique.

réparés, le ruissellement les usait : ce furent les chemins creux, aujourd'hui encore communs en Bretagne. Dans ces chemins, les personnes circulaient à dos de cheval ; les charrois étaient réservés aux bœufs (9).

La charrette à laquelle ils étaient attelés était étroite afin qu'elle puisse y passer sans encombre. Cette charrette était souvent à claire-voie ; les dimensions suivantes étaient généralement adoptées : longueur de la charrette : 4 m. ; longueur du timon : 1 m. 53 ; largeur de la charrette : 0 m. 72 ; hauteur des roues : 1 m. 48 ; largeur des jantes : 12 cm. Une telle charrette coûtait de 150 à 160 francs (10).

Le développement du réseau routier, surtout après le vote de la loi de 1836 sur la création de chemins vicinaux, permit de substituer progressivement le cheval au bœuf ; le char à banes fit son apparition vers 1845. C'est ainsi que la construction des routes transforma les conditions de notre agriculture et fut cause de la diminution rapide du nombre des bœufs, particulièrement dans le Finistère où l'élevage du cheval se développa à mesure que s'ouvraient les routes.

A cette époque déjà, des agronomes comme Lullin de Châteauneuf (11), estimaient qu'il était regrettable de voir diminuer le nombre des bœufs de travail parce qu'ils produisent plus d'engrais que le cheval, ne consomment pas d'avoine, et leur valeur, loin de diminuer, s'accroît lorsqu'on les met à l'engrais.

Châteauneuf note dans son livre : « En Bretagne, loin de tendre à restituer la charrue aux bœufs, les cultivateurs, allant contre leur intérêt, poursuivent ce remplacement. » Il fait cette remarque psychologique : « le claquement du fouet utilisé pour le cheval et sa marche rapide, plaisent davantage à l'agriculteur breton que l'allure lente et pesante du bœuf que l'on stimule à l'aiguillon » (12).

L'animal destiné au travail broutait en liberté dans son jeune âge. Mathieu de Dombasle disait avec raison que « les veaux élevés à l'étable ne deviennent jamais de bons bœufs de travail ; ils sont moins vigoureux, leur poitrine manque d'ampleur. »

Vers 18 mois, le sujet était châtré afin de le rendre plus doux. Suivant J.-M. Eléouet (13) qui écrivait en 1846, le châtrage se faisait « au moyen de casseaux et le plus souvent par ratissage. Le bistournage n'était pas usité. »

Le bœuf fournit un travail équivalent à peu près au trois quarts de celui du cheval. La différence ne tient pas dans la force de traction mais dans l'allure de l'animal. Par contre, l'entretien du bœuf est moins onéreux ; les soins à lui donner sont pratiquement nuls : pas de ferrage, pas de harnais de cuir qui coûtent cher, pas d'avoine, pas de pansage.

Les étables à bœufs ont été quelque peu modernisées. Il y a un siècle, elles étaient malsaines, sombres et peu aérées. La façade était percée d'une porte basse et étroite et d'une petite ouverture d'environ 30 cm. sur 15 cm. que l'on fermait à l'aide d'un petit volet, plus souvent avec un bouchon de paille ou de foin. La porte se fermait entièrement à l'aide d'une ficelle entortillée autour d'un clou planté dans la maçon-

nerie (14). Il n'existait ni mangeoire ni râtelier ; les aliments étaient jetés par terre devant l'animal.

Le fumier séjournait dans l'étable deux mois et plus. Les bêtes, jamais pansées, vivaient dans une obscurité complète et respiraient l'atmosphère lourde et humide créée par la fermentation du fumier. Il n'y avait pas de plafond, on plaçait du foin sur les poutrelles en travers desquelles étaient posées des perches.

Le harnais du bœuf est des plus simples et des moins coûteux. Le collier a été peu employé en Bretagne ; on sait que l'animal peut déployer plus de force de traction avec la tête qu'avec le cou. On utilisait surtout le joug (*Géo* ; pluriel, *Gévion* ; en vannetais *geo* ou *iéu* ; pluriel *iévion*). Mettre le joug se disait : *gévion*.

Vers 1840, le joug consiste en « une barre de bois de 1 mètre de long sur 8 centimètres d'épaisseur, qu'on place en travers sur la tête du bœuf. Les extrémités de cette barre sont garnies d'un bourrelet recouvert de cuir à la partie supérieure et de toile à la partie inférieure. Ces coussins sont placés sur le sommet de la tête et entourent les cornes. Le prix moyen d'un joug varie de 4 fr. 50 à 7 fr. 50 (15). »

Ce joug était généralement fait par le paysan lui-même. Il le taillait de préférence dans un ormeau isolé, battu des vents et durci au souffle des tempêtes : le grain du bois devait être serré pour résister aux efforts des bêtes. Pour rendre le joug plus résistant encore, on le frottait de lard et on l'exposait sur toutes ses faces à un feu d'ajonc qui rissolait le bois, l'imprégnait de graisse et le durcissait.

On attelle les bœufs par paire en réservant toujours à chacun la même place et le même compagnon. Pour favoriser l'animal le plus faible, on rapproche le plus fort du timon. Souvent, les bœufs sont guidés par un ou deux chevaux placés en flèche.

Jadis, dans les exploitations bretonnes, c'était un jour faste que celui où, pour la première fois, l'honneur de conduire un attelage de bœufs était confié au fils du fermier. Bouët nous a laissé une relation vivante de cet événement qui marquait dans la vie du jeune cultivateur (16) :

« Depuis deux jours l'adolescent ne songe qu'à bien remplir ses nouvelles et importantes fonctions ; il s'exerce constamment de la voix et du geste, et il a fait de son « pen-baz » un meuble doublement utile en y ajoutant un fouet et un aiguillon. Sur désormais de lui-même, il est prêt à conduire toutes les charrettes du village, non seulement à la ville mais au bout du monde où l'on n'arrive pas par des chemins pires que ceux de Basse-Bretagne.

« Le voilà qui va partir ; la charrette, chargée de sacs de blé, est attelée, suivant l'usage de la Cornouaille, de deux bœufs et de deux chevaux. Son père lui prodigue les recommandations et lui signale tous les dangers et les fautes à éviter. Corentin, l'air décidé, et comme s'il n'avait nullement besoin de tant de conseils, les écoute à peine et, moins occupé des leçons paternelles que de ses bœufs, saisit d'une main la cheville placée sur le joug et qui sert à les diriger, et de l'autre leur pique le flanc pour les mettre en mouvement. Il a les chevaux en partie retenus ; c'est un signe auquel on reconnaît l'état plus ou moins fiévreux de l'esprit d'un Armoricain... »

«... Il jouira dorénavant d'un privilège qui n'appartient qu'aux hommes : il s'assoira à table et s'y assoira vis-à-vis de son père, à la place que tout à l'heure occupait encore le premier valet, qui vient de descendre d'un cran et ne sera plus que le troisième personnage de la ferme... On lui a mis entre les

(14) HABASQUE, *Notions historiques, géographiques, statistiques et agricoles du littoral des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc, 1832.

(15) J.-M. ELÉOUE, *Ouvrage cité*.

(16) BREIZ-IZEL ou *Vie des Bretons en Armorique*, pp. 129, 130 et 134.

(9) LOUIS OGBÉ, *L'Agriculture dans le Finistère au milieu du XIX^e siècle*, p. 35.
(10) ELÉOUE, *Statistique agricole de l'arrondissement de Morlaix*, Brest, 1847.
(11) AGRONOME SUISSE, auteur des *Voyages agronomiques*, ouvrage écrit vers 1830 et publié en 1843.
(12) L'aiguillon en breton se dit *brouet*. Donner des coups d'aiguillon pour exciter l'animal se dit *brouda*.
(13) VÉTÉRINAIRE à Morlaix et agriculteur de mérite.

moins une écuelle, du pain et des crêpes, et son père lui a dit : Va mah, gra da zouben da-unan (Mon fils, fais ta soupe tout seul). C'est là une phrase sacramentelle qui se prononce dans les mêmes circonstances, c'est-à-dire après qu'un jeune Breton a fait ses preuves comme charretier, et peut se traduire ainsi : « Te voilà un homme ».

A cette époque, le bœuf finissait sa carrière de travail vers l'âge de 5 à 6 ans. Il était alors mis à l'engrais ! Eléouët nous apprend que le début de mai était regardé comme l'époque la plus favorable. On mettait d'abord l'animal au pâturage pendant toute la journée, puis il ne sortait plus qu'à l'étable où il recevait six repas par jour. On distribuait, dans une sage proportion, des panais, des navets, des betteraves, de la paille et du foin. L'engraissement durait de 5 à 6 mois, de mai à septembre ou octobre. L'animal était alors prêt pour la boucherie.

Les races de bœufs

Manet (17) décrit les deux races de bœufs qui existaient en Bretagne vers 1830 : « La plus belle se trouve dans la Loire-Inférieure et spécialement dans les communes de la rive gauche de la Loire, vers le sud, à Pont-Saint-Martin, Saint-Aignan, Le Bignon, Montebert, Aigrefeuille, Clisson, etc. Ces superbes animaux sont connus sous le nom de bœufs nantais. Ils enlèvent tous les suffrages dans les marchés de Sceaux et de Poissy lorsqu'ils sont « fins gras » (expression consacrée). Ils sont pour l'homme des aides aussi puissants que précieux. On en vend beaucoup aux marchands normands et angevins.

« Leur conformation est aussi agréable qu'avantageuse. Ils ont la tête courte, le front large et carré, le chanfrein légèrement aquilin ou droit, le mufle gros, quelquefois camus, les cornes blanches noircissant vers la pointe, la poitrine ouverte et très descendue, le fanon prononcé, le corps vaste, cylindrique, les épaules longues et chargées de chair, le dos, les reins et le cimeter sur la même ligne, les membres larges, courts, nerveux et d'aplomb, le poil ordinairement bai. Ils sont aussi forts que courageux et valent beaucoup plus que ces bœufs qu'on tire du Marais, lesquels sont pour cela appelés « bœufs maraichins ». Ces derniers ont la tête forte, de grandes et longues cornes, une taille élevée qui les rend un peu haut montés sur jambes. Leur démarche est pesante et inquiète ; souvent ils sont ombrageux. On ne les achète guère que pour les engraisser.

« L'espèce du Finistère et autres lieux est au contraire assez petite et ne dépasse guère 4 à 500 livres. En retour elle travaille excessivement et est, sous ce rapport, très avantageusement constituée ».

Suivant le *Lycée Armoricain* (18), « de 7 à 8 ans, on pense à engraisser le bœuf. Quand on le nourrit au-delà de ce terme, la faible proportion dont il accroît, n'équivaut pas à la dépense qu'il occasionne ; et si on le garde jusqu'à 10 ans, ce qu'il a mangé de trop aurait été suffisant pour en nourrir un autre. »

Vers 1840, une variété particulière de bœufs pie-noirs était élevée dans la région de Saint-Renan (arrondissement de Brest). Ces bœufs, de forte taille, étaient vendus pour le travail dans la Cornouaille et le Morbihan. Ils demeuraient sous le joug jusqu'à l'âge de 8 ans ; les léon-

(17) *Histoire de la petite Bretagne ou Bretagne Armorique*, Saint-Malo, 1824, tome I, p. 93.
(18) Tome XII, p. 206, article de M. Parquer.

nards venaient alors les racheter pour les engraisser et les vendre à la boucherie.

Une autre variété, fruit du croisement de la pie-noire avec les taureaux d'Ayr, importés d'Irlande par de Kerjégu, était répandue dans la région de Châteauneuf (Finistère). Les cornes étaient plus fortes, plus ouvertes et plus rugueuses, le front plus large (19).

Dans le Léon on obtint une race plus forte en croisant la race du pays avec la race Durham.

Il y a 100 ans, la question du cheval intéressait au plus haut degré nos éleveurs. Chaque congrès de l'Association bretonne voyait se dérouler de longues discussions, sur l'élevage et l'amélioration de la race chevaline (20). Quant au bœuf de travail, il n'en était jamais question. Il ne participait pas aux concours organisés annuellement dans les départements bretons à tour de rôle et où figuraient les plus beaux chevaux, les plus belles vaches, les plus beaux taureaux, les plus beaux pores.

Statistiques

Il existe peu de documents officiels relatifs au bœuf de travail. La plupart des statistiques agricoles donnent le nombre de bœufs sans distinguer ceux qui sont consacrés aux travaux agricoles de ceux qui sont élevés pour la boucherie. Notre documentation ne prétend pas être complète ; nous avons voulu seulement attirer l'attention sur un animal méconnu à qui jadis étaient réservés les labours et les travaux pénibles et qui continue à rendre à l'agriculture des services considérables.

Le recensement du 13 vendémiaire, an III (4 octobre 1794), ne fournit que des renseignements incomplets. Nous donnons, d'après l'ouvrage d'Octave Festy : *Les animaux ruraux en l'an III*, les renseignements qui ont été recueillis par les commissaires agricoles sur le bœuf de travail et les chevaux ; on connaîtra ainsi, pour chaque district la proportion entre les bœufs et les chevaux utilisés à cette époque.

Département des Côtes-du-Nord. — District de Guingamp : 770 bœufs, 5.000 chevaux, 1.900 poulains. District de Lamballe : 22 bœufs, 6.000 chevaux, 400 poulains. District de Lannion : 1.500 bœufs, 9.000 chevaux, 3.000 poulains. District de Loudéac : 7.500 bœufs, 5.000 chevaux, 900 poulains. District de Portrieux : 77 bœufs, 7.000 chevaux, 2.000 poulains. District de Saint-Brieuc : 1.385 bœufs, 5.000 chevaux, 700 poulains.

Département du Finistère. — District de Brest : 705 bœufs, 10.000 chevaux, 3.700 poulains. District de Morlaix : 2.162 bœufs, 9.000 chevaux et 2.200 poulains. District de Châteaulin : 10.000 bœufs, 5.000 chevaux, 2.200 poulains. District de Pont-Croix : 1.600 bœufs, 6.000 chevaux, 500 poulains. District de Quimper : 10.600 bœufs, 4.500 chevaux, 600 poulains. District de Quimperlé : pas de chiffres. Partout on se plaint des réquisitions faites pour les ports de Brest et de Lorient. A Plourin et à Plougonven (arrondissement de Morlaix), les réquisitions abusives ont amené les cultivateurs à labourer exclusivement avec des chevaux. En Cornouaille, la nourriture des bêtes à cornes se compose de foin, d'herbe, de paille et de lande pilée.

(19) Louis Ochs, *L'Agriculture dans le Finistère au milieu du XIX^e siècle*, p. 155.
(20) *Id.*, p. 112.

Département d'Ille-et-Vilaine. — District de Rennes : 2.650 bœufs, 5.000 chevaux, 700 poulains. District de Vitré : 1.800 bœufs, 5.000 chevaux, 500 poulains. District de Saint-Malo : 32 bœufs, 3.000 chevaux, 400 poulains. District de la Guerche : 183 bœufs, 1.000 chevaux, 150 poulains. Pas de renseignements pour les autres districts. Observations : dans la région de Rennes, les bœufs couchent dehors en été ; l'hiver on les nourrit de foin et de paille. Dans le district de Vitré, on élève peu de bœufs ; les cultivateurs les achètent aux foires de Châteauvriant et les revendent au bout de 4 ou 5 ans aux marchands de la Manche et du Calvados.

Département du Morbihan. — « Les hordes de brigands répandues dans le département, n'ont pas permis d'envoyer des commissaires pour le recensement. »

Département de la Loire-Inférieure. — « Les municipalités sont désorganisées, les districts sont au pouvoir des rebelles, la statistique n'a pu être faite. »

Une autre statistique agricole a été faite en 1814. Les résultats sont fragmentaires et n'ont pas été conservés dans tous les départements. La statistique nous fournit, pour l'Ille-et-Vilaine, quelques renseignements intéressants. Dans la région de Redon, l'attelage ordinaire se composait de deux bœufs précédés d'un cheval de petite espèce. Dans les localités où les terres étaient lourdes ou d'une exploitation difficile, on employait des bœufs et des chevaux plus forts. Le nombre des animaux à l'attelage variait avec l'étendue de l'exploitation et l'aisance du cultivateur.

Dans l'arrondissement de Rennes, le labourage se faisait presque partout avec des chevaux ; on dénombrait 6.000 chevaux. A la foire de Rennes, un taureau valait 36 francs, un bœuf, 140 francs. Dans l'arrondissement de Saint-Malo, on employait deux chevaux pour un bœuf.

A la même époque, suivant A. du Chatelier (21) l'usage du bœuf de travail n'était pas général dans le Finistère. Dans la plupart des communes de l'arrondissement de Brest et de Morlaix, pays d'élevage du cheval, les chevaux étaient employés aux labours, à l'exclusion des bœufs. Les arrondissements de Châteaulin et Quimper avaient cinq fois plus de bœufs que de chevaux ; celui de Quimperlé en avait sept fois plus.

Sur l'ensemble des bêtes à cornes, le Léon et le Trégorrois finistérien élevaient 7,50 % de bœufs, tandis que le sud en élevait 20 %.

Dans la région de Quimper, l'utilisation des bœufs pour les charrois devait être générale. Dans les gravures de la *Galerie Bretonne*, publiée en 1805, et qui concerne la région voisine de Quimper, on ne voit pas de charrette trainée par des chevaux seuls ; la traction se faisait toujours par deux bœufs précédés d'un cheval (22).

Si l'on en croit Cambry (23), l'emploi des bœufs vers 1800, devait être presque général en Cornouaille, le cheval servant d'appoint ou de guide.

(21) *Recherches statistiques sur le département du Finistère*, 1837.

(22) Voir planches 33, p. 153 ; 53, p. 213 ; 57, p. 236 ; 99, p. 398 ; 120, p. 480. Sur la gravure 32, on voit deux bœufs précédés de deux chevaux.

(23) *Voyage dans le Finistère*, t. I^{er}, Paris, an VII, p. 93 et 94.

Dans les *Recherches statistiques*, A. du Chatelier donne quelques précisions concernant le Finistère vers 1835 :

Arrondissement de Morlaix. — « Quelques communes des cantons de Landivisiau, Sizun et Le Ponthou, attellent des bœufs à la charrue, avec un cheval en guide » (p. 20). « Les bœufs, peu employés dans cet arrondissement, sont généralement attelés à l'âge de 2 à 3 ans » (p. 29).

Arrondissement de Brest. — « Les bœufs sont peu employés ; on les fait travailler à l'âge de 3 ans » (p. 41).

Arrondissement de Châteaulin. — « Dans la totalité des communes, la charrue est trainée par quatre à six bêtes, bœufs et chevaux. Dans les cantons de Châteauneuf, Huelgoat, Carhaix, les charrettes sont attelées de quatre bœufs et de deux chevaux. » (p. 58).

Arrondissement de Quimper. — « La charrue est attelée de quatre bêtes, rarement de six, et la charrette, de deux à six bêtes (bœufs et chevaux) » p. 74.

Arrondissement de Quimperlé. — « On y voit peu de chevaux. Les bœufs sont attelés à l'âge de 2 à 3 ans » (p. 83).

J.-M. Eléouët nous apprend qu'en 1836, il y avait dans l'arrondissement de Morlaix, 1.068 bœufs de travail contre 2.162 en 1794 et 1.200 en 1830. Dans les communes de Plouneour-Ménez, Commana, Sizun, Saint-Sauveur, Le Cloître, et dans une partie de Pleyber-Christ, on faisait travailler les bœufs conjointement avec les chevaux. Les vaches n'étaient jamais attelées (24).

Vers 1850, lorsque les machines à battre, avec manège à deux bras, apparurent en Bretagne, on y attela des bœufs. On s'aperçut que leur marche trop lente ne permettait pas d'obtenir la vitesse nécessaire pour obtenir un bon battage. Les constructeurs réalisèrent alors des machines dont le système de multiplication permit d'utiliser les bœufs (25).

Dans ses *Usages et règlements locaux* (Quimper, 1850), Limon parle de l'usage de vendre les bœufs par paire. Pour les charrois prévus dans certains baux, il indique que « le grand attelage comprend quatre bœufs et un cheval ou deux bœufs et deux chevaux ; le petit se compose de deux bœufs et d'un cheval ou de deux chevaux seulement. »

Parlant de la traction animale, Elieco Colin écrit : « Les bovins ont perdu leur primauté de jadis, peu à peu évincés par les chevaux. Dans la région du Porzay (Finistère), ce n'est qu'après 1906 que les jougs d'attelage cessent de paraître dans les actes (26). »

Une carte postale éditée vers cette époque représente une charrette trainée par des vaches, arrêtée sur la place Terre-au-Duc, à Quimper. Il y avait encore quelques bœufs de travail à Plogonec il y a 20 ans.

On peut dire aujourd'hui que le bœuf de travail a disparu dans le Finistère. Il y en avait 42 en 1944 ; suivant les déclarations faites aux services agricoles (1951), il n'en reste plus que deux. Ils se trouvent dans une ferme de Guimaec (arrondissement de Morlaix). L'effectif des chevaux est de 140.000 têtes (27).

(24) *Statistique agricole de l'arrondissement de Morlaix*.

(25) Louis Oges, ouvrage cité, p. 79.

(26) L'évolution de l'économie rurale au pays du Porzay de 1815 à 1950, d'après des archives notariales, p. 6.

(27) Suivant Daniel Bernard qui a dépouillé un nombre considérable d'inventaires du Cap-Sizun, il n'y a jamais eu de bœufs dans cette région qui fut toujours un pays d'élevage du cheval.

On voit encore des bœufs au travail dans les Côtes-du-Nord, bien que cette utilisation soit en régression depuis quelques années. Leur emploi avait pris un certain développement pendant la guerre, par suite de la rareté des chevaux causée par les réquisitions et leur prix élevé.

La statistique de 1950 indique la répartition suivante :

Arrondissement de Saint-Brieuc : 3.848 bœufs se répartissant ainsi par canton : Chatelaudren, 33 ; La Chêze, 315 ; Corlay, 444 ; Etables, 2 ; Lamballe, 2 ; Loudéac, 1.055 ; Moncontour, 24 ; Pléneuf, 4 ; Plœuc, 421 ; Plouguenast, 351 ; Quintin, 54 ; Saint-Brieuc, 57 ; Uzel, 1.086.

Arrondissement de Lannion : néant.

Arrondissement de Guingamp : 629. Cantons de Gouarec, 61 ; Mûr, 500 ; Plouagat, 2 ; Pontrieux, 3 ; Rostrenen, 3 ; Saint-Nicolas, 30.

Arrondissement de Dinan : 196. Cantons de Broons, 64 ; Caulnes, 23. Collinée, 14 ; Dinan, 1 ; Evran, 16 ; Jugon, 10 ; Matignon, 6 ; Plélan, 4 ; Merdrignac, 58.

Soit pour le département, un total de 4.673 bœufs.

On remarquera que les bœufs de travail sont utilisés dans les cantons d'Uzel, Loudéac, Plœuc, Plouguenast, Corlay, Mûr et La Chêze, situés au sud de l'arrondissement de Saint-Brieuc, dans une région où cependant on pratique un élevage intensif du cheval.

L'effectif des bœufs de travail (4.673) est faible comparé à celui des chevaux qui s'élève à 90.500.

Les bœufs sont utilisés principalement pour les labours importants, les charrois, des champs à la ferme ou inversement, le déplacement des matériels de battage, des locomobiles, etc. Par contre, on les emploie de moins en moins pour les transports sur routes. Le nombre des bœufs est en nette régression depuis le début du siècle ; il a passé de 9.000, en 1929, à 4.673, en 1950.

Pendant la guerre, l'effectif des bœufs fut en augmentation. Les petits exploitants, par suite du prix élevé des chevaux, achetèrent des bœufs ; dans les grandes fermes on constitua, par précaution, un cheptel de traction. Des cantons comme Moncontour, Caulnes, Collinée, Evran, Jugon, Matignon, Plélan-le-Petit, Pontrieux, ont racheté des bœufs, alors qu'avant guerre, seul le cheval était utilisé dans ces cantons.

Dans les fermes qui ont conservé l'usage du travail par bœufs, ces animaux sont généralement utilisés par paires et sans accompagnement de chevaux. C'est le cas dans les cantons de La Chêze, Corlay, Loudéac, Plœuc, Plouguenast, Uzel, Merdrignac, Gouarec, Mûr et Saint-Nicolas-du-Péleu.

Par contre, dans la majeure partie des exploitations des autres cantons, ils sont souvent utilisés en association avec le cheval (attelage en flèche, le bœuf ou les bœufs servant de limoniers).

Jadis, dans les fermes très pauvres, on se servait de vaches comme animaux de trait. Il en résultait une production laitière insignifiante et l'absence de beurre sur la table de ces petits exploitants.

Il existe des foires à bœufs de travail, principalement à Uzel, Mûr-de-Bretagne, Loudéac, Rostrenen, Gouarec, Corlay et Plouguenast.

Tous les bœufs utilisés dans les Côtes-du-Nord appartiennent à la race

armoricaine. On trouve exceptionnellement dans l'arrondissement de Dinan quelques bœufs de race pie-noire ou de race normande (28).

Ille-et-Vilaine. — Les cantons limitrophes du Morbihan et de la Loire-Inférieure groupent les 7/8 de l'effectif du département. Ces bœufs sont utilisés pour les labours et pour les charrois.

Dans certaines fermes ils sont utilisés seuls, dans d'autres de façon mixte. On les emploie pour faucher mais non pour tirer la moissonneuse.

Le nombre des bœufs était de 8.050 en 1929 ; en 1944, le total s'élevait à 9.900 pour s'abaisser à 8.400 en 1949. En somme, l'utilisation des bœufs paraît se développer, contrairement à ce qui se passe ailleurs. Ils sont de race nantaise et de race bretonne, mais il y a des croisements. Leur usage a cependant presque disparu dans le centre et le nord du département. Les foires spéciales aux bœufs sont celles de Redon et de Maure.

La statistique donne les chiffres suivants pour 1949 :

Arrondissement de Redon : 7.500. Cantons de Bain-de-Bretagne, 1.147 ; Grand-Fougeray, 998 ; Guichen, 255 ; Maure-de-Bretagne, 1.338 ; Pipriac, 2.372 ; Redon, 1.392 ; Sel-de-Bretagne, 36.

Arrondissement de Fougères : 17 ; Rennes, 924 ; Saint-Malo, 19 (29).

Morbihan. — Le Morbihan présente, de l'année 1929 à l'année 1949, une diminution de 20 % dans le nombre des bœufs de travail ; l'effectif total était de 25.000 en 1929, il était de 20.900 en 1949.

L'effectif, pour cette dernière année, se décompose comme suit : arrondissement de Lorient, 28 ; arrondissement de Pontivy, 2.396 ; arrondissement de Vannes, 18.532.

Le Morbihan possède 51.900 chevaux.

Loire-Inférieure. — En 1929, les exploitants agricoles de ce département détenaient 32.000 bœufs. Nous ne possédons pas les chiffres pour 1949 ; nous savons seulement que, pour cette année, on a dénombré 32.800 bœufs, comprenant les bœufs de travail et les bœufs à l'engrais. Le nombre des chevaux est de 40.000.

En résumé, l'utilisation du bœuf de travail est en nette régression pour l'ensemble de la Bretagne. L'effectif total est tombé, en 30 ans, de 53.000 en 1929, à 34.400 en 1949, soit une baisse de 35 %. Seul le département d'Ille-et-Vilaine reste fidèle à un mode de traction bien adapté, techniquement et économiquement, aux régions où il est utilisé.

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur le bœuf de travail en Bretagne. Souhaitons qu'il se trouve un chercheur pour écrire une monographie plus complète d'un animal qui mérite une étude approfondie comme celles qui ont été consacrées au cheval.

Louis OGÈS.

(28) Les renseignements concernant l'effectif et l'utilisation des bœufs dans les Côtes-du-Nord, ont été aimablement fournis par M. Morel, rédacteur d'*Ouest-France* à Saint-Brieuc ; nous l'en remercions très vivement.

(29) Les renseignements relatifs à l'Ille-et-Vilaine et les statistiques de 1929 et 1949 ont été communiqués par M. Michel Le Roux, rédacteur à *Ouest-France*. Nous lui exprimons ici nos vifs remerciements.

Des lettres de Camille Vallaux

(1940-1942)

Ces lettres me furent adressées de Kerhuon à Paris. Je n'ai connu Camille Vallaux que sur le tard. Il sortait de l'Ecole Normale quand j'y entrai, et quoique Brest, où il enseignait l'histoire et la géographie, ne soit pas bien loin de Quimper, où j'enseignai six ans la rhétorique, ce ne fut pas l'Université qui nous réunit, mais le journalisme. Une même façon de ressentir les événements de 1940 et ceux qui suivirent acheva de nous lier. Même douleur, même indignation, mais aussi même espoir, plus affirmé peut-être et plus entraînant chez lui. Il habitait Kerhuon, et je ne pouvais rallier notre Saint-Guénolé : zone interdite ! Nous voyant rarement, nous en étions réduits à nous écrire. En relisant ses lettres, il m'est apparu qu'il y avait intérêt à les publier, sinon intégralement (1), du moins dans leurs parties essentielles, celles qui concernaient moins nos personnes que les faits du jour, les péripéties de la guerre, la Bretagne, la France. On jugera sur textes si la crainte de la censure retenait sa plume. A un moment où j'eus lieu de me croire particulièrement tenu à la prudence, je sacrifiai (oui, ce fut un sacrifice) les plus compromettantes de ces lettres ; je confiai les autres à un ami qui voulut bien accepter le dépôt. Il me manque celles qui me parvinrent entre le 4 décembre 1942 et le 8 février 1944. Les pages qu'on va lire, et que je publie, naturellement, avec l'autorisation de M^{me} Camille Vallaux, sont toutes d'une époque où les sages qui nous gouvernaient alors et les propagandistes de leur sagesse en auraient pris l'auteur et le destinataire pour deux fous. La folie allait bientôt changer de camp.

Ty-Dréo
Relecq-Kerhuon
(Finistère)

Mon cher ami,

...J'aurais été heureux de causer avec vous depuis le désastre provisoire subi par la patrie. Mais je ne puis guère bouger ; vous pas

(1) Des points de suspension indiquent les passages supprimés.

— 217 —

beaucoup, sans doute. Nous sommes comme prisonniers. J'ai pu cependant il y a un mois, voir Colin (1) à Quéménéven.

Nous travaillerons ensemble, bientôt, dans une entreprise qui s'appelle « Horizons de France ». Il y a un an seulement, je n'aurais pas voulu écrire une ligne sur la Bretagne. J'ai changé d'avis, vous comprenez pourquoi (2)...

30 décembre.

...Ma collaboration aux « Horizons de France » s'est précisée et réglée. Je fais quelques objections sur le mode de présentation, qui me paraît un peu sec et aride. Quel que soit le cas qu'on en fera, je vais me mettre au travail. J'en aurai pour deux mois. C'est un travail que je ferai avec joie. Il me semblera faire quelque chose à la fois pour la grande patrie malheureuse et pour la petite patrie qui, — je m'en aperçois tous les jours ici, — ne s'est jamais sentie si profondément française, française jusqu'aux moelles. Les occupants le sentent bien aussi. Cela les surprend quelque peu. On leur avait dit autre chose.

Il y a deux ans, je n'aurais pas consenti à travailler sur la Bretagne. J'avais travaillé sur elle au temps heureux de ma jeunesse (3) ; je n'aurais pas voulu en déflorer le radieux souvenir. Aujourd'hui, je pense autrement. Je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi, vous le savez, vous le sentez...

13 janvier 1941.

...Je viens d'apprendre l'évasion de quatre prisonniers d'ici d'un camp des Ardennes. Et, aux Ardennes comme à Doullens, il y a eu de très bons Français pour les aider, pas un seul pour les dénoncer. Notre peuple n'est pas pourri, quoi qu'en disent certains apôtres de l'ordre nouveau, lequel, nous l'espérons bien, ne réussira jamais à s'établir.

Nous sommes navrés des nouvelles que nous recevons sur les souffrances croissantes de la population parisienne. Par-dessus le marché, un hiver particulièrement rude : il faut qu'il le soit pour que, depuis quinze jours, le thermomètre tombe toutes les nuits au-dessous de zéro à la pointe de Bretagne. Et pourtant, tout est relatif, notre climat, par rapport à celui de Paris, est très doux, même maintenant : tous les jours dégel, puis légère couche de glace reformée à la nuit tombante. Quant aux vivres, malgré le rationnement, nous sommes, par rapport à vous, en pays de Cocagne.

La mortalité des petits enfants de Paris me cause une impression particulièrement douloureuse... J'espère bien qu'on fait tout ce qui est humainement possible, et même davantage, pour sauver le plus possible

(1) Le Brestois Elcio Colin, mon vieux ami, historien et géographe comme Vallaux. La guerre l'avait surpris chez son gendre, le député-maire de Quéménéven, M. Jean Cronan, que les Allemands devaient déporter bientôt dans l'un de leurs pires camps de concentration. Colin est mort aussi après la délivrance, sans être revenu habiter Paris, où nous étions voisins, à la seule distance d'un étage.

(2) Je crois avoir compris, mais je n'en jurerai pas, quoique la lettre suivante le redise. Je dus oublier de lui faire préciser ce point.

(3) Notamment pour ses deux thèses, l'une sur la Bretagne intérieure et l'autre sur l'histoire de Penmarc'h. L'ouvrage dont il s'agit dans cette lettre fut intitulé *Visages de la Bretagne*. Les autonomistes honteux du journal *La Bretagne* l'accablèrent avec une indignation feinte, au sujet de laquelle j'aurai peut-être l'occasion un jour de faire une révélation édifiante. Nous étions quatre auteurs. Vallaux s'était chargé de la géographie. « Ce plaisantin de géographe », disait de lui, dans un numéro dudit journal, certain peintre qui se mêlait aussi d'écrire, et même de pontifier. Les petits messieurs se croyaient tout permis.

de ces fils de notre race nés au milieu de la grande détresse. Assurément, ce spectacle plaît aux Allemands. Ils n'ont qu'une idée, Quinet l'avait déjà dit il y a cent ans, Clemenceau l'a répété : « nous faire crever »...

11 mars.

« La D. C. A. allemande m'a gratifié, le 24 février, de deux obus. L'un a fait un trou sous mon balcon; l'autre, à 50 mètres dans le jardin. Ni l'un ni l'autre n'a explosé. Ils sont à 2 m. 50 au moins sous terre (4) »...

18 mars.

Je vous remercie de vos renseignements sur les « Horizons de France ». Il est évident que l'agrément de la censure allemande est nécessaire; encore n'est-il pas bien sûr qu'une fois l'agrément obtenu, on soit à l'abri de toute désillusion. Continuez à vous tenir au courant et à m'y tenir moi-même. Pour toutes les raisons, je serais heureux de voir bientôt paraître un livre qui portera la quadruple signature de Chassé, de Waquet, de vous et de moi. Il pourra être utile.

Il sera utile. Non pas pour réchauffer le patriotisme français de la Bretagne, qui n'en a pas besoin. A voir autour de moi l'attitude du peuple breton, de tout le peuple, ouvrier et paysan, mes vieux sentiments d'affection pour la Bretagne, mon petit pays d'adoption, se sont ranimés plus forts que jamais. Ce peuple est admirable dans sa haine obstinée et tenace pour l'envahisseur (5). Non, ce n'est pas aux gens d'ici qu'il faut parler de collaboration !

Les agents techniques et les artificiers de la pyrotechnie de Saint-Nicolas, presque tous Bretons cent pour cent, viennent de donner un bel exemple de foi patriotique et de résistance à l'ennemi.

Les Allemands ont voulu entreprendre la fabrication de 500 millions de cartouches de 75 et ont fait appel aux ouvriers français. Ceux-ci, se fondant sur les clauses de l'armistice, refusèrent de fabriquer des munitions pour l'ennemi.

A trois reprises, on les réunit pour leur conseiller d'obéir, cela de la part du gouvernement de Vichy. Chaque fois ils répondirent unanimement : non.

Une quatrième réunion eut lieu sous la présidence du commissaire général Bourgain. Celui-ci communiqua aux ouvriers les conseils du gouvernement de Vichy et les ordres du commandement allemand. Ordre aux agents techniques et aux artificiers de se présenter à un jour déterminé. On laissait prévoir de graves sanctions : suppression de salaires, emprisonnements, et même déportation en Allemagne.

A l'unanimité, les agents techniques et les artificiers répondirent qu'ils ne fabriqueraient jamais de munitions pour les Allemands. Puis ils sortirent en chantant la « Marseillaise ». Notez que ce sont les mêmes qui, il y a un an encore, chantaient l'« Internationale » ! Il ne faut jamais, voyez-vous, désespérer de notre peuple.

Le soir même et les jours suivants, eut lieu un véritable exode. Environ deux cents agents techniques et ouvriers, laissant là maison, femme et enfants, confiés à la solidarité et à la fraternité françaises (qui ne sont pas en défaut) ont quitté Kerhuon et ont gagné la France non occupée;

(4) Ils y sont toujours.

(5) Parce qu'il était l'envahisseur, et non parce que l'envahisseur était allemand. Vullaux n'eût pas admiré les haines de principe entre nations. Mais il était historien, il connaissait l'Allemagne, sa volonté de puissance et son mépris du droit des gens.

plusieurs ont l'intention de rallier en Angleterre les forces de la France libre.

Les Allemands sont demeurés parfois d'abord, puis la colère est venue. Ordre aux gendarmes français de rattraper les fugitifs. Mais ils sont presque tous hors d'atteinte, et nos gendarmes, fort peu collaborateurs, ne mettent aucun zèle à les chercher.

Nous aurons de belles choses à raconter, quand la Dépêche sera redevenue libre, quand la presse française ne sera plus embochée ! Actuellement, seuls les imbéciles et les traîtres ont la parole. A Paris, les imbéciles sont peut-être assez nombreux; les traîtres, beaucoup moins. Ici, il y a peu d'imbéciles en cette matière, et les traîtres sont inexistantes (6). Je ne compte pas les séparatistes ou autonomistes. Ceux-là sont tout de suite en Bretagne trois douzaines de personnages bien payés pour le métier qu'ils font, quoique les Allemands, je le présume, ne se fassent aucune illusion sur l'efficacité de leur travail.

31 mars.

Je vous dois, et je dois aux Bretons et aux amis de la Bretagne qui vous entourent, une suite de ma chronique sur les événements de Saint-Nicolas. Cette suite est toujours à l'honneur des agents techniques et des artificiers. Elle n'est pas à l'honneur des dirigeants de Vichy.

Je vous ai dit que deux cents agents et ouvriers avaient tenté l'exode vers la France non occupée. La plupart ont réussi à franchir la ligne de démarcation. Pas tous.

Le 10 mars, trois d'entre eux, parvenus sur la ligne, près de Vierzon, ont été arrêtés par une patrouille allemande. Conduits à Bourges, ils ont été condamnés à un mois de détention cellulaire, sans pouvoir communiquer entre eux ni avec personne. Ils ont réussi tout de même à faire passer ici, à leurs femmes, des lettres que j'ai vues et qui sont admirables de bonne humeur et de courage. J'ai écrit à un de mes amis de Paris, dont les relations sont nombreuses, pour qu'il tâche d'intervenir à Bourges en leur faveur. Le tarif qui leur a été appliqué est celui de tous ceux qui franchissent sans autorisation la ligne de démarcation. Il paraît qu'il y en a maintenant quatre cents à la prison de Bourges.

Quant à ceux qui avaient réussi à franchir la ligne et qui se présentaient à l'arsenal de Toulon, une cruelle surprise leur était réservée.

Les fonctionnaires de Toulon louèrent d'abord hautement leur conduite et les immatriculèrent pour entrer à l'arsenal. Mais, trois jours après, vinrent les instructions de Vichy. Ordre de renvoyer d'où ils venaient tous les agents de Saint-Nicolas; ils devaient travailler ou être mis en congé à demi-solde.

Les ouvriers durent revenir en Bretagne. Pas tous : quelques-uns ne sont pas de retour; on se doute bien de quel côté ils ont dû aller. Ceux qui sont revenus, tels comme de vrais Bretons, déclarèrent qu'ils voulaient bien travailler, à condition de ne faire ni obus ni munitions pour les Allemands. On les emploie à autre chose. Quelques-uns consentent à travailler aux obus « au ralenti »; traduisez : en faisant du sabotage adroit, selon le conseil qui leur fut donné, paraît-il, par leurs chefs à Toulon. Enfin, d'autres restent chez eux en cultivant leur jardin comme

(6) Il y en eut quelques-uns, très peu. Le colonel Bourgois, qui commandait, le 18 juin 1944, au combat de Saint-Marcel, 7.000 hommes du maquis et un groupe de parachutistes, me dit en 1946, à Paris : « Ce qu'il y avait de bien en Bretagne, c'est que toute la population était pour nous. »

Candide, mais à demi-solde; ce qui, même à Kerhuon, n'est pas gros; la moyenne des soldes mensuelles des artificiers est de 1.500 francs, cela fait donc 750; on ne va pas loin avec cela; mais leurs femmes les encouragent; elles sont ici encore plus acharnées que les hommes. Aucune des ouvrières anciennement employées à Saint-Nicolas ne consent à travailler pour les Allemands.

Les occupants mécontents ont pris des otages : deux agents techniques et huit artificiers. Ils ont été emballés et conduits on ne sait où.

Voilà une page d'honneur et de gloire pour la pyrotechnie de Saint-Nicolas, pour la Bretagne et pour la France. Cela rachète bien des tristesses et bien des hontes.

Mais voilà encore de quoi charger l'amiral Darlan, déjà marqué au front d'un signe ineffaçable par son éloge de la générosité allemande. Que penser au juste de son attitude ?

Autre initiative bien suspecte de Vichy : des marins de Tonion envoyés à Brest en permission, avec forte gratification en poche, pour faire de la propagande à l'arsenal en faveur de la collaboration. Mal leur en a pris. Plusieurs ont été copieusement rossés par les ouvriers, on a dû en transporter à l'hôpital. D'autres ont été giflés par des femmes, par leurs femmes elles-mêmes, Bretonnes promptes à l'action comme à la parole (7)...

Je crois que vous êtes fort bien inspiré en refusant votre collaboration à la « Bretagne », journal qui se dit jeune, sportif, etc., dont la naissance est facile à expliquer. Les occupants et les traîtres eux-mêmes se sont rendu compte que la propagande de l'« Heure Bretonne », journal de trahison et de séparatisme, faisait long feu. Ils ont voulu une feuille qui reprît les mêmes thèmes sous une forme plus adroite et avec un faux nez littéraire et sportif. De là la naissance de la « Bretagne ». Coudurier, l'autre jour, me montrait le premier numéro. Le papier, vraiment, ne manque pas à ces messieurs, alors que dans deux mois il risque de faire défaut à la « Dépêche » pas assez docile. Mais la « Bretagne » ne réussit pas mieux que l'« Heure Bretonne » : 275 exemplaires du premier numéro ont été vendus dans la région brestoise...

12 avril.

Je croirais vous faire injure en vous félicitant de votre refus de collaborer à Radio-Paris (8). Il y a certaines excroissances cancéreuses de l'invasion qu'un homme comme vous ou moi ne touchera jamais, même du bout de longues pincettes. En fait, si le peuple de Paris, dans l'ensemble, se conduit comme le peuple de Bretagne, c'est-à-dire de manière

(7) A ceux qui seraient tentés d'expliquer cette résistance par l'esprit de classe et des consignes étrangères, rappelons que la Russie stalinienne était encore à cette date l'alliée fidèle et empressée de Hitler.

(8) A vrai dire, je n'avais pas eu à refuser cette collaboration, qu'on ne m'avait pas proposée, et Vallaux interprète ici trop avantageusement pour moi ce que ma précédente lettre lui rapportait d'une conversation avec Yves-Gérard Le Bantez, rencontré quelques jours plus tôt au Luxembourg. Avant la guerre, nous causions tous deux, dix minutes chaque fois, à Radio-Paris. Nous parlâmes des émissions nouvelles, sous contrôle allemand, et il m'apprit qu'elles étaient payées près de quatre fois plus depuis l'occupation : les causeurs, à ce prix, ne manquaient pas. Dieu merci, nous n'en étions pas et n'avions aucune envie d'en être. Ce que Vallaux ajoute au sujet de la presse parisienne de cette époque n'est que l'expression de l'affligeante vérité. On le sait, je le savais et le sus mieux encore quand l'eus à examiner des liasses de journaux comme membre de la commission d'épuration au Comité des Gens de Lettres ; que d'articles, sous des signatures connues ou non, qui sentaient réellement le pourri !

à nous rendre un peu l'orgueil d'être Français, c'est tout de même à Paris que se concentrent les polltrons, les profiteurs et les traîtres. La presse surtout, pour le peu que j'en vois, — je ne consacre jamais dix sous à l'achat d'un journal parisien, — me fait l'effet d'un tombereau d'ordures versé méthodiquement et sans relâche sur l'honneur et sur le sentiment national français. En vérité, il est fort heureux que les Anglais et les Américains soient exactement renseignés sur le véritable état moral de notre peuple. Autrement, la France passerait au dehors pour une sentine où s'accumulent toutes les ignominies de la servitude.

Je vois hier, à Brest, la manchette du journal infâme qui s'appelle l'« Œuvre ». La voici : « Deux petits peuples se suicident pour les beaux yeux d'Albion. Elle n'est pourtant ni jeune, ni jolie. A la vérité, elle paie bien. » Je n'ai pu m'empêcher de m'exclamer en pleine rue : « Quels cochons ! » Il ne leur suffit pas de baver sur l'admirable héroïsme de la Grèce et de la Yougoslavie, il faut qu'ils essaient de déshonorer les chefs de ces deux vaillantes petites nations, qui rendent un peu d'honneur à l'Europe asservie et humiliée.

On ne vous a pas trompé sur le Continental de Brest. Ou du moins, on ne vous a pas trop trompé.

Parmi les violents raids de bombardiers qui ont eu lieu depuis une dizaine de jours, qui nous ont coûté quelques nuits avec peu de sommeil et qui avaient pour but de mettre à mal le « Scharnhorst » et le « Gneisenau » au bassin de Lannion, le raid du vendredi 4 avril a eu des résultats particulièrement graves pour la ville de Brest, où les bombardiers britanniques cherchaient les états-majors mélangés, ici comme partout, à la population civile. Une bombe incendiaire, bien placée en piqué, a incendié le Continental, où se trouvait par surcroît un réservoir à mazout. Le feu a tout consumé. De ce grand hôtel ne restent, très exactement, que les quatre murs ; j'ai vu cela hier. Le Continental était la résidence préférée des officiers, des Allemands civils et des Allemandes qui viennent à Brest. A chacun de mes voyages, je prenais, vers deux heures, un café au Continental, — dont les prix de restaurant sont trop élevés pour ma bourse, — et je voyais ces messieurs et dames attablés à la brasserie, en conquérants confortablement installés. Y avait-il un bal, le soir du raid ? Je n'en sais rien. Y a-t-il eu beaucoup de victimes allemandes ? Cela n'est pas douteux, car au moment de l'incendie, des piquets de soldats allemands ont empêché d'approcher les sauveteurs français ; l'un d'eux a même été lardé à coups de baïonnette. On parle, sans certitude, du chiffre de 150 à 200 Allemands et Allemandes passés au four crématoire ; il était impossible de s'échapper, le grand escalier ayant brûlé d'abord. On devient dur : je ne verse pas le moindre pleur sur les Allemandes carbonisées. Le peuple auquel ces femmes appartiennent a fait trop de mal et en fait encore trop à la France, à l'Europe et au monde. J'ai eu une certitude de mon coiffeur, Hélyar, en face du Continental. De nombreux officiers logés au Continental étaient ses clients. Depuis l'incendie, il n'en a pas revu un seul. Passés au four crématoire ? Echappés et évacués ailleurs ? Ce qui est positif, c'est que des états-majors s'installent maintenant à Landerneau, où il est défendu aux Brestois de se réfugier.

Dans la nuit du 9 au 10 avril, un nouveau bombardement par avions britanniques a eu des résultats très efficaces sur l'un des deux croiseurs. Et aussi sur les équipages. Après le raid, des voitures d'ambulance n'ont pas cessé d'aller et de venir entre Lannion et l'hôpital maritime. Cet

hôpital et sa chapelle ont été, le lendemain, rigoureusement consignés aux Français. Abgrall, de la « Dépêche », m'a parlé de soixante cadavres allemands.

Coudurier est en ce moment, et pour quelques jours, à La Rochelle, auprès de sa femme; si je l'avais vu, je l'aurais entretenu de cette question de la langue bretonne, qui ne pourrait devenir délicate que si les traîtres et les nigards réussissaient à l'envenimer. En fait, sauf une seule exception dont je vous parlerai tout à l'heure, l'administration française n'a jamais fait la guerre au breton. Elle s'est contentée de vouloir que tous les Bretons sachent parler français; rien de plus légitime et de plus conforme aux vrais intérêts de la Bretagne et des Bretons. Par sa floraison spontanée, le breton est une langue littéraire dans les « Gwerzion » et les « Soniou » de Luzel; est-il capable de faire autre chose? Je n'en sais rien; il y a bien longtemps, comme vous l'avez montré vous-même, que la tradition littéraire de la Bretagne est latine et française. Quant à vouloir que le breton soit enseigné à l'école... lequel? Celui de Tréguier, de Léon, de Quimper ou de Vannes? Le breton fait partie des traditions de famille de la Bretagne. Ses titres lui sont rendus à l'Université de Rennes, où personne n'a parlé breton depuis dix siècles (9).

C'est sous le ministère Combes, en 1903, que pour une fois l'administration française entra en lutte contre les prêches en breton. On était en pleine fièvre. Cela ne dura pas. C'était idiot.

Comme nous sommes loin de tout cela! Le vieillard énergique qui porte la croix épiscopale à Quimper a fait un très beau mandement de carême sur notre devoir présent. Je lui ai longuement écrit; il m'a répondu de la manière la plus aimable; ce n'est pas la première fois; nous sommes en correspondance cordiale, malgré mon anticléricalisme connu et toujours solide...

18 mai.

Je compte avoir prochainement le plaisir de vous serrer la main. Je pars seul pour Paris, le 9 juin, et j'y passerai les journées des 10, 11, 12 et 13 juin...

Ici, on ne collabore pas. La résistance continue. Elle va souvent jusqu'au martyre. Je copie l'affiche rouge qui vient d'être placardée à Brest et ici :

« Ont été condamnés à mort, le 12 avril 1941, et fusillés à Brest le 24 avril 1941 :

- « Roger Barbé, manoeuvre;
- « Jean Jobert, chauffeur;
- « Lucien Broul, boulanger;
- « Pierre-Eugène Le Bell, menuisier;
- « Pierre Le Roux, apprenti mécanicien;
- « Hyacinthe Thériot, chauffeur.

« Ils voulaient soutenir de Gaulle et ont établi des plans de différents quartiers et campements d'un champ d'aviation allemand, pour les

(9) Vallaux, s'il vivait encore, ne réviserait-il pas un peu ce jugement, d'ailleurs compréhensif et modéré? Depuis, le breton est entré à l'école, discrètement et avec des fortunes diverses : il n'y fait aucun tort au français, quoi qu'en pensent Georges Duhamel, le président Herriot et l'Académie.

remettre, par des intermédiaires, aux Anglais, lors d'un débarquement espéré. »

« Morts pour la France! » murmure-t-on à Brest. Remarquez leurs professions : c'est bien le peuple dont le sang coule pour la France. En dehors de ces six jeunes patriotes, il y a à Brest, en ce moment, dix-neuf condamnés à mort qui attendent le peloton d'exécution. Le plus âgé est un colonel de 70 ans qui a donné asile à un Anglais; le plus jeune est un garçon de 14 ans. Une infirmière de la Croix-Rouge, qui a assisté à leur jugement et leur rend visite en prison, rend témoignage de leur admirable fermeté d'âme.

Tout cela n'entame point le moral. Mon voisin, simple artificier de Saint-Nicolas, disait l'autre jour à ma femme, par-dessus la haie du jardin : « J'aime mieux mourir sous les bombes anglaises que vivre sous le joug allemand. » Cet homme ne croyait sûrement pas faire un mot historique. Il en faisait un pourtant. Il exprime la volonté farouche de tout un peuple...

16 juin.

Mon cher ami,

A mon retour ici, je veux avant tout vous dire le souvenir réconfortant que je garde des bonnes heures passées avec vous, avec M^{me} Dupouy, avec vos enfants et avec la famille Chassé.

Il y avait ce soir-là, chez vous, la France du présent et celle de l'avenir : la France d'aujourd'hui, c'est-à-dire nous, qui souffre, mais qui demeure animée d'un espoir invincible; la France de demain, celle que nous feront ces grands jeunes gens qui nous écoutaient avec tant de ferveur et qui seront, je l'espère bien, plus heureux et surtout plus prévoyants que nous (10).

J'ai retrouvé notre Bretagne rongeant son frein et saluant, comme depuis un an, les bombes anglaises devenues pour elle les signes avant-coureurs de la délivrance. Assurément, les occupants font ce qu'ils peuvent pour désagréger et pourrir ce bloc qu'ils sentent irrémédiablement hostile. Certaines fractions de la société bourgeoise se laissent entamer. Le peuple se tient mieux. Vous n'en serez pas surpris : cela se passe en Bretagne comme à Paris, avec la différence de tempérament non petite qui sépare de celui-ci le peuple de l'Île de France.

Courage donc, espoir et confiance toujours. Reprenons notre vieille langue latine : « O passi graviores, Deus dabit his quoque finem (11). » Quand je pense que les drôles qui jargonnent leur langage en « si » se prétendent les héritiers de Rome! Rome a donné au monde le droit individuel écrit, la France lui a donné l'idéal humain de liberté et de fraternité. Que lui donnera l'Italie mussolinienne?...

10 juillet.

« La nuit du 3 au 4 juillet a vu de nombreuses destructions à Brest. Salle des Fêtes, monument américain (celle-ci seulement annoncée par le communiqué allemand), deux morts dans la population civile, soixante marins allemands sur le croiseur « Prinz-Eugen » dans la forme de radoub. Mais dans la nuit du 6 au 7 juillet, ce fut autre chose. Nom-

(10) L'ennemi et la trahison ont ruiné cet espoir.

(11) « Vous en avez supporté de pire : à ceci également, Dieu mettra une fin. » C'est du Virgile (Enéide).

breuses destructions à Brest, dans le quartier de la place Sanquer : neuf morts, m'a-t-on dit. Mais le bourg du Relecq a été éprouvé d'une manière terrible. Une torpille aérienne détruisit six ou sept maisons d'un coup et endommagea une dizaine d'autres : vingt-sept morts, douze blessés graves. Nous avons assisté hier aux obsèques. Des familles entières ont disparu. La population est prise de panique. On se sauve où on peut. Pour nous, nous restons tant qu'il n'y aura pas un ordre positif d'évacuation. Ce que nous ferons peut-être, ce sera une absence d'un mois pour fuir un peu les nuits sans sommeil. Encore n'est-ce pas sûr. Nous sommes trop attachés à notre maison et à notre jardin pour les quitter sans y être absolument contraints.

Ces effroyables journées viennent bien peu de temps après les jours radieux passés à Carhaix, les 27 et 28 juin. Ces jours-là, nous avions senti se desserrer un peu l'étouffant étai, et nous avions retrouvé le cœur vibrant de la vieille Bretagne.

Nous avons la certitude que la destruction du monument américain, le jour même de l'Indépendance Day, n'est pas l'œuvre d'un avion britannique. Cette destruction, je l'ai vue hier. Elle est signée.

Je n'ai pas la même certitude pour la torpille aérienne du Relecq. Il y a tout de même de fortes chances pour que ce soit une torpille de représailles. Quelques indices troublants... Les gens de ce pays-ci ne cachent pas assez leur haine de l'envahisseur...

16 juillet.

« Ainsi, nous aurons, ces jours-ci, des exemplaires de notre « Bretagne » (12). Malgré l'imbécille amputation d'illustrations qui a été imposée, j'ai confiance, d'après les bonnes pages que j'ai vues, que le volume sera beau. J'ai confiance aussi qu'il sera utile. Nous l'avons fait tous quatre d'un même cœur. — celui que j'ai senti battre, non seulement en moi, mais partout autour de moi, le 27 juin, à Carhaix.

27 novembre 1942.

« A propos de la « Dépêche », à trois reprises j'ai écrit à Marcel Coudurier que je ne voulais plus voir une ligne signée de moi dans ce papier de Goebbels. A trois reprises, Coudurier m'a instamment prié de surmonter mon dégoût et de continuer. J'ai cédé à ses amicales instances et aussi à la considération qu'il veut maintenir, pour que les lecteurs puissent comparer, l'équipe dont vous faites partie (13).

Nous avons au cœur, vous et moi, ce que je regarde comme la vertu suprême : l'amour de la France. Ai-je besoin de vous dire ma joie profonde devant les surprenants événements accomplis en un temps si court, qui, depuis le 4 novembre, changent totalement la face de la

(12) Les *Vivages de la Bretagne*. Nous l'avions réellement fait d'un même cœur, comme l'écrivit Vallaux, et aussi dans un même souci d'objectivité et d'exactitude, qui répondait à notre même formation intellectuelle comme à l'esprit de la collection qu'inaugurerait ce livre. Plus difficile que la censure allemande, MM. Fougère et Merrien déclarèrent dans leur journal que ces *vivages* étaient des masques. Mais le pensaient-ils bien ? Le public, en tout cas, passa outre à leur interdiction.

(13) Depuis l'occupation, « l'équipe » gardait le silence. Dans l'été de 1942, M. Coudurier nous demanda de reprendre notre collaboration : il disposait pour nous, à la première page, d'une dernière demi-colonne pour y traiter, en dehors de toute politique, des sujets bretons. La fidélité à notre directeur, l'espoir de placer ça et là quelques sous-entendus, la certitude de donner l'exemple d'un libre jugement finirent par nous décider. Nous acceptâmes. Ce fut parfois dur de tenir en raison du voisinage.

guerre ? Les plus optimistes n'osaient pas espérer tant de succès. Pour nous, Français, il y a cette chose formidable qui modifie totalement la situation de la France dans le monde. Dès maintenant, la France n'est plus la grande vaincue et la grande humiliée de juin 1940. L'Empire français tout entier — moins l'Indochine captive — reprend les armes pour libérer la métropole et pour se libérer lui-même. Il y a là une de ces merveilles comme on n'en rencontre que dans notre grande histoire. Tout le monde le sent, jusqu'aux gens les plus simples et les plus frustes. Retenez ce mot du boucher de mon village, celui qui me donne tous les samedis notre minuscule ration de viande : « Maintenant, nous pouvons relever la tête. » C'est l'idée qui flotte dans tous les cerveaux.

Il y a lieu de regretter que votre neveu n'ait pu pousser jusqu'à Casablanca et Dakar. A Toulon, il demeure captif, comme une grande partie de notre pauvre marine. J'ai quelque idée qu'après la guerre, la marine nationale n'aura pas, autant qu'elle l'a eu jusqu'ici, la faveur du public français (14).

C'est ce que je pensais déjà il y a un an et ce que pensait aussi mon petit-fils François, enseigne de vaisseau sur le « Richelieu » à Dakar. Bien entendu, nous n'avons plus de nouvelles de lui. Mais nous avons la joie de penser qu'il n'y a plus désormais aucune chance de le voir combattre contre nos alliés libérateurs...

4 décembre 1942.

Mon cher ami,

Soyez assuré que sur le drame qui s'est déroulé le 27 novembre, à Toulon, mes sentiments s'accordent exactement avec les vôtres. Ce qui domine, c'est l'admiration et la douleur. La douleur du sort tragique subi par cette admirable flotte qui semblait promise à d'autres destinées. L'admiration pour ce sacrifice héroïque qui a rehaussé dans le monde le prestige du nom français, d'une manière qu'il nous est impossible de mesurer complètement à l'heure présente et dont les conséquences paraîtront plus tard. J'ajouterais, pour mon compte personnel, qu'à la douleur et à l'admiration s'est mêlé un sentiment de soulagement. Je m'explique. De mauvaises rumeurs étaient venues jusqu'à moi. On me disait que dans les états-majors et dans les équipages se trouvaient des gens disposés ou résignés à prostituer l'honneur et l'avenir de la France dans une collaboration avec l'Allemagne hitlérienne. L'événement a montré que cet état d'esprit, s'il existait chez quelques-uns, était loin d'être général. Il ne dominait pas. Le sentiment national ne s'est pas plus laissé abuser dans la flotte que dans la masse de la nation. Voilà pourquoi, moi qui ai servi pendant trente ans la Marine avec toute l'ardeur de mon cœur de Français, j'ai senti disparaître en moi le poids d'une oppression parfois assez lourde. Plus que jamais, je suis fier d'avoir servi une marine qui ajoute à notre grande histoire une page si glorieuse (15).

Seulement, depuis le suicide héroïque de la Marine, je ne veux plus, tant que la « Dépêche » demeurera sous le joug allemand, que ma signature figure dans ce journal qui, en des mains françaises, était par excel-

(14) Rappelons que Vallaux fut professeur à l'Ecole Navale de 1901 à 1913, et examinateur au concours d'admission à cette Ecole de 1914 à 1931.

(15) Assurément, le sabotage était prétexté à la reddition. Mais il y avait mieux à faire, et ce mieux, dans l'ensemble, n'a pas été fait. Camille Vallaux, qui aimait tant notre marine, ne pouvait penser le contraire : cette nuit de gloire fut aussi pour la France une nuit de deuil.

lence le journal des marins. Aujourd'hui même paraît un dernier article envoyé depuis assez longtemps déjà. Je n'en donnerai plus un seul tant que durera notre servitude...

J'arrête ici ma copie de lettres. J'en ai passé quelques-unes. Il m'en restait deux autres, du 8 février et du 9 novembre 1944, d'un caractère plus intime et moins susceptible d'intéresser le lecteur. Celles qui sont publiées constituent sur des heures historiques un témoignage dont la personnalité de l'auteur ne peut qu'accroître l'intérêt. Elles témoignent aussi de l'attachement que des esprits droits, sensibles et de forte culture sont capables de vouer à notre Bretagne. Que d'amitiés honorables elle se sera ainsi faites ! Né à Vendôme, au cœur même de l'ancien royaume de France, mais nommé professeur à Pontivy, puis à Brest, avant d'être appelé à Paris, et, de plus, mari d'une Rennaise, Camille Vallaux se regardait lui-même comme un fils adoptif de cette terre. Le contraire d'un chauvin, et largement citoyen du monde par ses études, ses travaux et bon nombre de ses relations, membre d'honneur d'une Société Jersiaise, membre correspondant de la Société de Géographie de Lima, vice-président de l'Institut international de Sociologie, membre correspondant de l'American Geographical Society, il n'en gardait pas moins la religion de la patrie française, qui n'a aucune peine à se concilier avec l'estime, le respect et même l'amour des autres patries ; la Bretagne a puissamment contribué à sa ferveur. Brest a beaucoup compté dans l'histoire de France, et un historien n'y saurait vivre en indifférent. Quant à Kerhuon, où il avait sa maison et où il a sa tombe, cette aimable et reposante localité de la banlieue brestoïse pourra trouver dans les précédentes lettres une nouvelle justification de l'honneur posthume qu'elle lui a fait en donnant le nom de Camille Vallaux à la rue sur laquelle donnait sa porte, et qu'il a suivie tant de fois.

Auguste DUPOUY.

P.S. — Ces lettres ont été envoyées à la Revue un peu avant la publication de *Brest au combat*, le très intéressant ouvrage du commandant Albert Vuilliez. On pourra constater qu'il n'y a pas de différences essentielles entre les deux versions d'un même épisode, celui de Saint-Nicolas, par exemple. Il ne faut pas oublier toutefois que Vallaux donnait ses informations au lendemain des événements.

MÉDAILLONS SPIRITUELS

YVONNE PAGNIEZ ⁽¹⁾

GRANDE, élancée, un peu maigre, la lame ayant sans doute usé prématurément le fourreau. De beaux yeux rieurs, tout pétillants d'intelligence et de vie. Un sourire largement épanoui, à la fois malicieux et bon.

Au moral, une âme charmante, fine, généreuse et profonde, profondément bonne, toute parfumée de foi chrétienne. Une amie délicieuse, fertile en attentions imprévues et délicates. Une très riche culture, qui, sans le mariage, eût été poussée jusqu'à l'agrégation de philosophie, plusieurs langues possédées avec leur littérature. Un très grand talent d'écrivain et un beau don de style alerte, vivant, pittoresque, puissamment évocateur. Un certain esprit d'aventure et un goût impérieux de la vie dangereuse. Un amour passionné de la nature, surtout de la mer, de la vie, de l'action sous toutes ses formes, y compris l'action oratoire. Bravoure et force dans la grâce, une grâce toute spirituelle et bien française. Une âme, une âme enfin...

Tel est, à peu de chose près, le bel écrivain auquel, il y a quelques mois, l'Académie française, d'enthousiasme et par exception, a décerné son grand prix du roman, pour un roman d'aventures vraies et profondément vécues : « *Evasion 44* ».

♦ ♦ ♦

Il y avait une fois une petite fille d'humeur fort indépendante, d'une exubérante vitalité, d'allures un peu garçonnières, et qui, pour y piocher Virgile, se plaisait à grimper dans les arbres du verger paternel. C'était l'aînée d'une nichée de colombes, la nièce, à la mode de cette Bretagne qu'elle a toujours aimée, de l'amiral Lequerré, la fille d'un grand industriel du Nord qui fut un héros civil de la guerre de 1914. Très riche nature, fine, ardente, profonde et bonne, il y avait en elle une âme chantante de poète, et l'on conte que, dans sa prime jeunesse, elle versifia toute une tragédie sur *Coriolan*. Sa famille lui avait transmis, avec son joli nom d'Yvonne, une indomptable foi chrétienne. D'une grande promptitude d'intelligence, mais d'une intelligence très intuitive, où le cœur, l'imagination et la volonté avaient leur juste place, elle désirait passionnément apprendre ; mais elle gardait les yeux largement ouverts sur tout le vaste monde, et elle avait pour les choses et gens de la mer un culte tout particulier de tendresse.

Elle avait un culte aussi pour la haute personnalité intellectuelle et morale d'un de ses cousins, Philippe Pagniez, futur membre de l'Académie.

(1) *Ouessant*, Stock, 1935 ; *Pêcheurs de godmons*, Plon, 1937 ; *Scènes de la vie du bague*, Flammarion, 1947 ; *Evasion 44*, Flammarion, 1949 ; *Ils ressusciteront d'entre les morts*, Flammarion, 1950.

démie de médecine, mort il y a trois ans. Et il arriva ce qui devait arriver.

L'amitié, par le temps, a pris un nom plus tendre.

Et ce fut la parfaite union de deux êtres supérieurs admirablement faits l'un pour l'autre.

En se mariant, Yvonne Pagniez ne changeait pas de nom, ce qui dut lui être très agréable. La venue au monde et l'éducation très attentive d'un fils n'allaient pas beaucoup modifier une vie dont la multiple activité a toujours été la règle. Généreuses œuvres sociales, voyages, lectures et études poussées en tous sens, sans doute bien des écritures intimes, bref, toute une préparation à demi consciente à l'œuvre future, voilà ce qu'on entrevoit ou devine. Car la jeune femme avait constamment rêvé d'écrire, et à cette vocation irrésistible on ne se dérobe jamais.

Enfin, il y a une quinzaine d'années, paraissait sous ce nom nouveau, dans la « Revue des Deux Mondes », un article sur « Ouessant » qui enchantait sans coup férir tous les lecteurs. Comme dans le livre qui parut peu après, on y goûla un talent original qui n'était pas sans rappeler, à sa manière vivante et vibrante, celle de Loti, et qui évoquait puissamment, amoureux, la vieille île bretonne, avec ses paysages, ses coups de vent et ses terribles tempêtes.

Ce fut ensuite un roman, « Pécheurs de Goémon », tout rempli d'odeurs marines et d'impressions personnelles, où la rude vie des gens de la côte bretonne était représentée avec beaucoup d'art et une sympathie communicative.

Et dans tout cela, aucune espèce de pédantisme ou d'artifice : une simplicité, un naturel, une bonne grâce spontanée, une franchise, une bonne humeur qui s'aiguise et s'égare d'un peu de malice ; mais aucune méchanceté. Au contraire, une extrême bonté qui se traduit en de nombreux gestes de charité individuelle ou collective ; un immense désir d'être utile, et, suivant une pensée qui lui est toujours présente, de « faire quelque chose de sa vie ».

Très courageuse, virile même, Yvonne Pagniez allait trouver, dans la guerre, l'emploi hautement patriotique de ses qualités d'action.

Elle a été pendant cinq ans une admirable héroïne de la résistance et de la déportation.

Ses citations sont étourdissantes.

Dès la première heure, elle s'engage dans la lutte clandestine, sans jamais rien révéler ni à son mari, ni à son fils, ce qui a dû prodigieusement lui coûter, des mystères de son activité. Elle organise dans la région parisienne, dans le Nord, en Normandie, en Bretagne, des réseaux de renseignements, multipliant les initiatives dans tous les domaines, fondant un service féminin de liaison des forces françaises, créant un service de santé, participant à l'évacuation des aviateurs alliés, payant de sa personne pendant la bataille d'Angleterre, déjouant les manœuvres de la Gestapo.

Arrêtée en juin 1944, enfermée d'abord à Fresnes, déportée à Ravensbrück, puis à Torgau, elle y a subi les effroyables traitements qu'elle a si noblement décrits dans son livre « Scènes de la vie du bagne » : livre atrocement douloureux qu'elle a dédié à ses sœurs de captivité, et où elle se dérobe trop modestement parmi ces admirables femmes, une Yvonne Baratte, une Nanouk, une Geneviève de Gaulle, qui ont été, pour leurs malheureuses compagnes, des anges de consolation et de réconfort.

Évadée, elle a erré misérablement à Berlin, où elle est sauvée, au péril de sa vie, par une admirable religieuse protestante allemande, la miséricordieuse Schwester Hilde. Et un vrai miracle se produit : elle retrouve dans une agence une grande, une délicieuse amie suisse, Olga Weber, qui l'hospitalise, l'équipe et tente, à Constance, de lui faire passer la frontière.

Reprise, enfermée dans une forteresse, elle résiste à tous les plus honteux sévices, à tous les pièges policiers, sans jamais révéler aucun secret des organisations clandestines.

Libérée par l'armée américaine, et, comme elle le dit dans son dernier livre, « ressuscitée d'entre les morts », elle nous a enfin été rendue. Et elle a raconté sa tragique odyssée dans trois volumes successifs qui, par leur poignante et criante sincérité et leur art supérieur, ont eu le plus grand succès, et qui sont allés au cœur de tous ceux qui ont conservé quelque sensibilité généreuse.

Je ne sais rien de plus beau, de plus profondément émuant que la page si simple, si discrète dans sa sobre pudeur féminine, où Yvonne Pagniez nous parle de son retour au foyer :

« Et quand l'autobus, à deux heures du matin, me dépose à ma porte, quand je gravis l'escalier que j'avais descendu avec trois policiers un an plus tôt, presque à la même date, presque à la même heure, comment mes jambes m'ont-elles portée, flageolantes comme si j'avais la fièvre ? Ces deux visages que je revois si pâles quand je suis partie, plus bouleversants dans leur calme que s'ils étaient baignés de pleurs, se peut-il qu'ils soient là, derrière la cloison où je m'appuie, n'osant encore sonner ? Jamais de ma vie je n'oublierai le timbre clair au fond de l'appartement, dont je reconnais les notes, que j'ai fait carillonner comme je faisais jadis quand j'avais oublié ma clef, ce qui m'arrivait souvent, car je suis étourdie. La vibration n'a pas cessé que les deux portes s'ouvrent. Philippe, Yves. Leurs bras m'emprionnent... Comme dans mon rêve sur le bateau de Constance, mon rêve que j'avais cru finir dans la mort.

Par son intérêt moral, littéraire, et même historique, si l'histoire est une résurrection, par la variété pittoresque et dramatique de ses aperçus, par la puissance d'émotion qui s'en dégage, par le hant talent d'écrivain, par la richesse d'âme, par l'accent d'humanité profonde dont elle témoigne, la trilogie d'Yvonne Pagniez est un des grands livres de ce temps. On la relira longtemps, et elle fera aimer son auteur.

« Je salue la France », a dit, en 1918, dans le dernier discours qu'a prononcé avant de mourir Théodore Roosevelt. Elle restera dans toutes les nations de l'humanité celle qui a la figure la plus héroïque et la plus charmante. Jamais, dans l'histoire, il n'y eut plus de gloire dans le dévouement et plus de splendeur dans le sacrifice. Grande sera sa récompense, car elle a sauvé l'âme du monde. »

La France, depuis lors, n'a point démérité. Si Théodore Roosevelt avait pu connaître Yvonne Pagniez, il aurait sans doute prononcé sur elle un de ces mots simples et forts dont il était coutumier, quelque chose comme ceci : « Voilà, certes, une grande Française. »

Victor GIRAUD.

P. S. — Yvonne Pagniez a continué à « servir ». Elle est allée plusieurs fois outre-Rhin prêcher la réconciliation et la paix aux femmes allemandes. Elle a visité les oasis sahariennes, et dans sa livraison du 15 mai dernier, la *Revue des Deux Mondes* a publié d'elle la description, étonnante de vie et de verve évocatrice, d'une « aurore » de gratitude. Aujourd'hui, elle est en Indochine, sur le front, réconfortant nos soldats par son exemple, son entraînement et ses causeries et ses conférences. « Puis-je, disait-elle en partant, servir encore un peu mon pays dans cette randonnée ? » Elle nous en rapportera sans doute un bien beau livre.

V. G.

Un "autonomiste" breton de 1835

LE COMTE JÉGOU DU LAZ

(Réponses à la question 227)

I

L'ÉNIGMATIQUE « Vicomte du L. », mentionné par Paul Féval dans une note de son roman *La Louve*, et identifié par la sagacité de M. G.-M. Thomas (*N. R. B.*, 1950, p. 454-456), était, à n'en pouvoir douter, non pas tant un « légitimiste » pur et simple, qu'un « autonomiste » — avant la lettre évidemment, — ainsi que nous le voyons qualifié par la « question » posée dans cette revue. Ou, si l'on préfère, disons tout simplement, pour parler la langue de Féval : un patriote breton, ou encore : un Breton intégral.

Cet irrédentiste de la Cornouaille des Monts, Joseph du Laz, de Pratulo, ne comptait-il pas, d'ailleurs, — et ceci explique cela, — parmi les amis et les modèles de celui qui devait être, au siècle dernier, bien au-delà de l'éminent folkloriste et du poète qu'on a pu communément voir en lui, le véritable père et le promoteur du « nationalisme breton » contemporain, celui qui, en fait, a tracé la voie aux Brizeux, aux Féval, aux Pitre-Chevalier, aux La Borderie et à tous leurs continuateurs : Hersart de la Villemarqué ?... C'est ainsi qu'un des chants les plus caractéristiques, sinon les plus célèbres, de son *Barzaz-Breiz* (*Ann Amzer dremenet*, « Le temps passé »), — nostalgique ballade qui nous est présentée comme l'œuvre collective de douze meuniers, laboureurs et pillawers des Montagnes Noires, — perpétue, en quelques-unes de ses strophes, le souvenir de ce gentilhomme d'autrefois, « Otrou Kont maner Pratuloec'h ». Dans cette rustique complainte, un des laboureurs évoque la détresse de sa mère, veuve avec neuf enfants et providentiellement secourue par le « Seigneur Comte » de Pratulo, Breton fidèle et cœur généreux, toujours dévoué aux humbles, aux déshérités et aux « gens de toute condition ». Et l'anonyme rapsode de conclure :

*Bennoz Doue d'ann otrou Kont !
Seurt-se a zo tud, me respont !*

*Pa ve red d'in mont d'ar maro,
Me lei evit-han, pa garo.*

— 231 —

« Que Dieu bénisse le seigneur Comte !
« Ceux de cette espèce sont des hommes, je le jure.

« Quand il me faudrait aller à la mort,
« J'y courrai pour lui, quand il voudra. »

Toute la pièce, au surplus, y compris les commentaires dont La Villemarqué l'accompagne, semble une apologie de ce réfractaire du « temps passé », retranché dans sa montagne du Poher comme dans le suprême réduit de la vieille Bretagneromantique. Pour en donner le ton général il me suffira d'extraire de l'*Argument* liminaire ces quelques lignes qui, sous la plume du « Penn-Sturier » de la Renaissance nationale, reflètent assez fidèlement l'attitude politique et morale d'un Jégou du Laz :

« Les regrets que nourrissent encore les plus énergiques des Bretons modernes, principalement parmi le peuple des montagnes, ne se traduisent plus guère aujourd'hui qu'en rustiques effusions ; l'esprit national, qui portait les pères à la révolte, ne fait plus insurger les fils, mais il les maintient dans une sorte d'opposition contre le présent... Ils conservent une partie des idées nationales de leurs ancêtres, moins toutefois l'espoir de les réaliser. Les hommes qui ont assez vécu pour assister aux dernières luttes des libertés bretonnes contre l'autorité royale, ceux qui ont défendu leurs autels et leur foyer contre la tyrannie révolutionnaire, ceux qui ont résisté au despotisme impérial, ceux dont les ministres de la Restauration ont payé les sacrifices par l'ingratitude et la fidélité par la défiance, en arrachant de leurs mains des armes rougies d'un sang versé pour la royauté, toute cette masse de mécontents, trompée dans ses espérances et qu'impatiente le joug nouveau de la loi générale, entretient dans le cœur du paysan des montagnes, par les récits traditionnels, par les conversations journalières et par les chants nationaux, le vieil esprit patriotique ».

De même, dans les notes qui suivent la complainte du « Temps passé », dont il devait peut-être la version originelle à son vieil ami le Comte du Laz, La Villemarqué relate encore, à l'honneur de l'anachronique chef de clan des Montagnes Noires, une curieuse anecdote, où s'atteste, à l'occasion d'une sédition paysanne, l'autorité patriarcale de ce personnage de grande allure. Et le « Penn-Sturier » termine par ce vœu :

« Puisse une aussi belle conduite trouver beaucoup d'imitateurs.

« Le temps, en fiançant la Bretagne à la France, a fait perdre aux aînés des fils de l'Armorique le noble privilège de verser leur sang pour leur pays natal. Mais il leur reste encore un beau rôle à remplir : qu'ils soutiennent, en les éclairant, leurs frères des classes populaires ; qu'ils les rendent meilleurs en les rendant heureux. Si les révolutions les ont dépouillés de quelques vains titres, ils en acquerront de réels à l'estime des honnêtes gens ».

C. LE MERCIER D'ERM.

II

IL me semble bien que l'histoire contée par Paul Féval relève de la légende. Mais rarement une légende ne tire pas son origine d'un fait authentique transformé. Dans ce cas, je crois apercevoir ce fait réel. Le Comte Jégou du Laz fut poursuivi pour légitimisme et non pas pour séparatisme. Mais Pratulo (où la famille Jégou du Laz n'est venue se fixer qu'au dix-neuvième siècle), avait, cent ans avant, servi de refuge au Marquis de Pontaléc et à son ami du Couédic que poursuivait la

police royale. On sait que ces deux gentilshommes peuvent, eux, être revendiqués par les autonomistes. A l'arrestation du légitimiste on a dû, en plein romantisme, superposer le souvenir des deux séparatistes de 1719.

La Villemarqué ayant publié une chanson (*Le temps passé*) où il unit Jégou du Laz et Pratulo, il apparaît que cette œuvre ne peut pas être une chanson ancienne recueillie par lui, puisque les Jégou du Laz ne sont venus à Pratulo qu'au XIX^e siècle.

KERNEWOT.

III

M^{lle} Marthe Le Berre ayant eu l'heureuse idée de se renseigner près de la famille Jégou du Laz, nous communique l'intéressante réponse suivante qui élucide définitivement ce problème et établit qu'il n'y eut pas de révolte séparatiste.

Mon grand-père répond à peu près au signalement de Paul Féval. Il avait fait ses études de droit à Rennes puis à Paris. Il écrivit une brochure intitulée *Des Provinces à la Capitale*, où il se montrait partisan d'une décentralisation des Provinces par rapport au pouvoir central, mais sans demander la séparation de la Bretagne de la France, au contraire. Les souvenirs de la nationalité bretonne lui étaient chers, mais il se rappelait que la Bretagne avait demandé son rattachement à la France. La petite noblesse était heureuse de servir dans l'armée française.

En 1832, mon aïeul avait essayé d'organiser une chouannerie dans la région de Carhaix contre « l'usurpateur fils de Philippe Egalité ». Il fut recherché par la police, se sauva, mais se constitua prisonnier et il fut jugé et acquitté à Châteaulin, grâce à une habile défense de M^e de Legge, qui fut plus tard chef des mobiles du Finistère et délivra, avec ses mobiles, le gouvernement assiégé dans l'Hôtel de Ville à Paris pendant la Commune.

Mon arrière-grand-père avait été révoqué de la mairie de Clédén-Poher comme légitimiste au même moment.

Comme on le voit, il essaya bien de prendre les armes contre un prince qui avait fait souffrir ses pairs pendant la Révolution, mais il n'a jamais parlé d'une indépendance de la Bretagne vis-à-vis de la France.

C'est en somme, comme dans la plupart des romans historiques : Sur un fond de vrai on a brodé des histoires invraisemblables, car on ne voit pas la Bretagne, sans matières premières, se faisant une place isolée dans une Europe industrialisée.

Mon grand-père s'appelait Adolphe-Marie-René Jégou du Laz, né en 1804, chez la sœur de sa mère à la Villeneuve (en Saint-Pol-de-Léon), appelée depuis Kernévez aux Guébriant. Il est mort en 1886. Il avait épousé, en 1856, Marie-Thérèse de Saisy, qui a écrit de nombreux ouvrages sur la région et sur diverses familles bretonnes.

C^{re} DU LAZ (Pratulo, Clédén-Poher).

Notre Dame des Neiges

(Réponses à la question 239-III)

I

DANS l'église de Kerdevot en Ergué-Gabéric (Finistère), il y a une ancienne statue de Notre-Dame des Neiges; elle se trouve en face de Notre-Dame de Kerdevot et elle est l'objet d'une grande dévotion. Plusieurs ex-voto l'entourent.

La chapelle de Notre-Dame des Neiges à Kerhabar (en Fouesnant), signalée par Joseph M... comme ayant existé, se trouve toujours au sud-ouest de Fouesnant. Cette chapelle renferme deux statues de Notre-Dame des Neiges. On y va processionnellement tous les ans pour le pardon auquel j'ai assisté cette année, pour le troisième dimanche d'avril.

Ad. LE GOAZIOU.

II

J'AVAIS lu ce qui suit dans l'étude manuscrite d'Edouard Ollivro sur l'église de Brélèvenez.

Quel était le titulaire de l'église primitive? S'appuyant sur le mot *levenez* : joie, certains auteurs (Martinville, Ogée, Vatin) ont prétendu que l'église était placée sous le vocable de Notre-Dame-de-Léessé ou de la Joie. D'autres (Couffon, Le Neveu de Carfort) prétendent que l'église a pour protectrice Notre-Dame-des-Neiges. Dans sa Notice sur Lannion, Le Neveu de Carfort raconte qu'au moment où les moines de Saint-Jacut construisaient, dans la vallée du Léguer, l'église aujourd'hui disparue de Kermaria an Draou (Maison de Marie du Bas), s'édifiait sur la colline de Brélèvenez un autre sanctuaire « placé sous l'invocation de Notre-Dame des Neiges ». C'est là, sans doute, une erreur; il semble qu'il y ait eu confusion entre le mot breton *an ere'h* : la neige, et le mot *an nec'h* : le haut. A l'église de Kermaria-an-Draou (Notre-Dame du Bas) aurait répondu l'église de Kermaria-an-Nec'h (Notre-Dame du Haut) en Brélèvenez, vocable tout à fait bien choisi pour un sanctuaire qui, de son éminence, domine la ville de Lannion. Et le titre de Notre-Dame-des-Neiges semble devoir être d'autant moins retenu que c'est seulement au quinzième siècle que le pape Pie V jugea à propos d'écrire dans le cata-

logue général de l'Eglise la fête de Notre-Dame des Neiges, jusque-là réservée à la basilique de ce nom à Rome.

Il y aurait peut-être lieu de demander si les églises dédiées en Bretagne à Notre-Dame des Neiges sont toutes situées sur une éminence, et si à certaines de ces églises peuvent correspondre des sanctuaires situés en contrebas.

L. DUBREUIL.

III

Il semble que dans les réponses déjà publiées, on n'a pas signalé le fait que le calendrier romain mentionne une fête de *Notre-Dame des Neiges* le 5 août, ce qui ajoute une apparente anomalie à celle qui a fait l'objet de la question n° 239.

Tout d'abord, d'où vient l'appellation ?

Il faut savoir que la célèbre église de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, est placée sous l'invocation de Notre-Dame des Neiges (*Sancta Maria ad Nives*), et voici dans quelles circonstances :

Un patricien romain du nom de Jean, vivant sous le pontificat du pape Libère (352-366), possesseur d'une grande fortune et sans héritier, désirait consacrer ses biens à l'honneur de la Vierge, mais ne savait comment s'y prendre. Certain mois d'août, un soleil ardent brûlait la terre et menaçait de dessécher tous les végétaux, lorsque, dans la nuit du 4 au 5 de ce mois, la Vierge apparut simultanément au patricien et au Saint-Père, cependant que le sommet du mont Esquilin se couvrait d'une couche de neige immaculée. La mère du Christ recommanda à Jean et à Libère d'élever une église à l'endroit où s'était produit le phénomène, et où la foule se rendit le matin même. Le pape traça incontinent, sur place, le plan de l'édifice, puis la neige fondit, se résorbant sous forme de nuages blancs parfumés comme l'encens.

La dédicace de l'église eut lieu le 5 août, ce qui motive l'inscription à telle date, au calendrier, de la fête de « Notre-Dame des Neiges ». Cette église est l'une des plus célèbres de la chrétienté, et c'est l'une des quatre basiliques romaines qui doivent être visitées en l'anné du Jubilé.

Rien d'extraordinaire à ce que le culte d'une « madone » si renommée se soit répandu en Bretagne, où, tout au moins dès le *xvii*^e siècle, plusieurs chapelles et églises paroissiales se trouvaient placées sous son vocable. Grégoire de Rostrenen, dans son *Dictionnaire François-Celtique* (1732), article Nèze, signale : *Notre-Dame des Nèzes* : Goël Marya an eare'h.

Ces dédicaces n'ont donc rien de plus mystérieux ou de plus singulier que d'autres relatives à Notre-Dame de Lourdes ou à sainte Thérèse, par exemple.

Il est possible que dans le Vannetais, une confusion ait pu se produire, à cause de la similitude de prononciation pour les mots *erh* « neige » et *nerh* « force ». Mais je serais porté à croire qu'elle s'est faite dans le second cas au détriment du premier. De toute façon, elle n'a pu dépasser les limites du dialecte, limites en dehors desquelles *nerz* « force » n'offre plus la même homophonie avec *er'h* « neige ».

F. GOURVIL.

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

285. — BRETONS EN ALSACE.

Sous ce titre, on pouvait lire dans la *Bretagne à Paris* du 6 octobre dernier la brève note suivante :

« Un Alsacien ami nous avise qu'une colonie bretonne fixée sur les Hauts de Chaume entre Saale et Munster, depuis près de 6 siècles, a conservé ses traditions et sa langue. Nous donnerons prochainement des détails sur ces compatriotes avec lesquels nous vous mettrons en rapport. »

Bien entendu, aucune suite ne fut donnée. Mais n'est-ce pas là plutôt un simple *canular* ?

YVES BRIAND.

286. — UNIVERSITÉ DE NANTES.

Continuant mes recherches sur l'Ancienne Université Bretonne ou Académie de Nantes, des lecteurs pourraient-ils me signaler s'il existait des armoiries et des sceaux particuliers pour les Facultés de Droit, des Arts et de Théologie ? Je n'ai pu retrouver en effet que les armoiries de l'Université Bretonne et de sa Faculté de Médecine et le Sceau de l'Université. De même, ces lecteurs connaîtraient-ils des ouvrages publiés par la Faculté des Arts ?

Professeur Ch. POLLES.

287. — BRÉLÉVENEZ ET MERLÉVENEZ.

Brélévenez, près de Lannion, possède une église très curieuse dont la construction est souvent attribuée aux Templiers (église du *xiii*^e, du *xiv*^e et du *xv*^e). On a cru longtemps posséder des documents incontestables à ce sujet; mais M. Roger Grand a établi qu'ils se rapportaient à l'église de Merlévenez, à mi-route entre Hennebont et la rivière d'Étel, dans le Morbihan.

Merlévenez se serait appelé autrefois Brélévenez. En Trégor, la traduction de Brélévenez serait Colline de la Joie.

L'église de Merlévenez, également église romane et ogivale des plus intéressantes, a été entièrement détruite pendant les combats de la « poche » de Lorient.

Quels sont les liens réels entre les deux noms de Brélévenez et de Merlévenez ? A quoi attribuer de telles désignations ?

LÉON DUBREUIL.

288. — TRADUCTION EN FRANÇAIS DES NOMS BRETONS DE FAMILLE.

A quelle date a eu lieu, en général, la traduction en français des noms bretons : Le Fur (Le Sage), Le Coz (Lancien), Lozach (Lemarié) (que je n'ai jamais rencontré sous la forme française, qu'en pays gallo) ? Quelle a été la traduction gallote de Tallec, Friece, Troadec, que je ne trouve pas, alors que Scouarnec a été traduit en Lorillard ?

Quels noms bretons correspondent, s'il y en a, aux Le Moussu, Le Souchu, Le Branchu, qui semblent localisés en pays gallo ?

Les Le Mordant, Le Sur ne seraient-ils pas des traductions gallotes de Le Huerou, Huero(t), Le Huerff, etc. ?

Quelle est l'origine et quel est le sens de Le Méhauté ? H.

289. — GUILLAUME APOLLINAIRE EN BRETAGNE.

Dans son livre « Apollinaire vivant » (La Sirène, 1923), André Billy cite, p. 105, une lettre de 1918, où il est dit : « Quelqu'un m'a dit que tu avais mis un mot sur Perceval. J'étais en Bretagne où il n'y avait que le Populaire de Nantes, si bien que je n'ai pas vu ton papier. »

D'autre part, dans le poème « Vendémiaire » qui termine « Alcools », on lit ces vers :

*Et Rennes répondit avec Quimper et Vannes :
Nous voici, ô Paris, nos maisons, nos habitants.
.....
Double raison de la Bretagne où, lame à lame,
L'océan châtre peu à peu l'ancien continent.*

On aimerait connaître les rapports qu'a eus Guillaume Apollinaire avec la Bretagne, et savoir si ces rapports ont influencé certaines de ses œuvres. J.-L. DERAUVE.

290. — L'INSTRUCTION DANS LES CAMPAGNES BRETONNES AU MOYEN ÂGE.

Dans une série de feuilletons historiques reproduite dans le *Lannionnais*, en 1932-35, d'après une première édition parue au siècle dernier, je relève ce curieux extrait d'une charte de 1447 :

« Cest tesmoing étoit pour ledit temps demourant en la paroisse de Plozlech chez ung sien oncle appelé Jehan de Kerquinou... et comme cest tesmoing qui jeune estoit environ l'âge de quinze ans alloit et venoit à l'escole à deux chapelles qui sont en la paroisse de Ploemilliau appelés St. Cado et Brezelan par le dict ostel de Kerninon pour accompagner les enfants du dict Le Roux aller à l'escole... (Le Lannionnais du 18 fév. 1865 ou du 11 mars 1934). »

On connaît aussi, d'après le « Formulaire de Tréguier », l'existence d'un maître d'école à Prat, au début du xiv^e siècle. Peut-on citer d'autres exemples ? A-t-on une idée de la langue qu'utilisaient les maîtres dans le plat pays bretonnant ?

D'autre part, dans le cas précis de Ploumilliau, comment expliquer la présence simultanée de deux écoles sur la même paroisse et à environ un kilomètre à vol d'oiseau l'une de l'autre ? YVES BRIAND.

291. — BIBLIOGRAPHIE DE PÉRIODIQUES BRETONS.

Quelles sont les années pendant lesquelles ont paru les périodiques suivants, et quel est le nombre de numéros et de fascicules dont se compose leur collection ?

La Bretagne Nouvelle. Le Breton (Morlaix, 1883-1884). *Brittia* (je possède neuf numéros pour les années 1912-1913, et un pour l'année 1914). *Bulletin de l'Union des Œuvres Bretonnes* (je possède les numéros 1 janvier), 2 (février), 3-4 (avril-mai), 6-7 (juin-juillet), 9-10 (septembre-octobre), 11 (novembre), 12 (décembre) 1936, et 1 (janvier), 2 (février), 3-4 (mars-avril), 4-5 (mai-juin) 1937. *Bulletin de l'U.R.B.* (je voudrais seulement savoir s'il y a eu des comptes rendus publiés pour les congrès de Plélan (1904) et de Nantes (1905). *Doerien ag ar Brezel* (1914-18 ?). *Feiz ha Breiz ar Vugale* (je possède les 43 premiers numéros en 41 fascicules de format 20×13, et le 45^e en format 27×21; j'ignore comment sont le 44^e et les suivants). *Follennou illustret evit ar Vugale* (publication protestante du pasteur Le Coat, non datée, dont j'ai 16 numéros). *Galo* (1941-42). *Kroaz ar Vretoned*, et *Kroaz Breiz* (publiées par les PP. Capucins en 1945-46). *La Pensée Bretonne*. *La Revue de l'Ouest* (publiée à Nantes en 1918-1921). *Revue de l'Ouest* (publiée à Brest en 1931-33). *Le Terroir Breton* (publié à Nantes en 1901-1904). D' C. LAURENT.

292. — FORME DES CHAMPS.

J'ai remarqué souvent, dans les Côtes-du-Nord, des champs, dont les limites étaient circulaires, alors que rien ne justifiait cette courbe, au point de vue topographique. Quelqu'un pourrait-il donner la raison de cette anomalie ? LEGARÇON (Val-André).

293. — MADAME KERGOMARD.

Je me souviens avoir déjeuné, jadis, chez Yves Le Febvre, alors juge d'instruction au tribunal de Lannion, en compagnie de M^{me} Pauline Kergomard, sa parente, qui a acquis une juste notoriété comme inspectrice générale des écoles maternelles. Je ne crois pas que M^{me} Kergomard était bretonne, et pourtant elle avait des attaches en Bretagne. Lesquelles ? LÉON DURREUIL.

294. — ORIGINE BRETONNE DES BOVINS CANADIENS.

Dans l'ouvrage *Les Bovins*, par le F. Isidore, O.C.R., chef du service de Zootechnie à l'Industrie Agricole d'Oka, docteur ès-Sciences de l'Université de Montréal (1950), je relève, au sujet des origines de la race bovine canadienne (robe de couleur noire ou brun foncé, avec cercle jaune ou fauve autour du mufle et zone jaune sur le dos), « La seconde importation d'animaux fut faite en 1541, par Jacques Cartier, lors de son second voyage en Amérique, et était composée d'animaux bretons, 4 taureaux et 20 vaches; cette même importation comprenait, en outre, des chevaux, des pores, des moutons et des chèvres... »

« En 1660, le premier ministre Colbert envoya dans la Nouvelle France les meilleurs sujets bretons et normands du pays de France. »

Plus loin, au sujet des races bovines jersiaise et guernesiaise, le F. Isidore écrit :

« Les races bovines qui habitent les diverses îles anglaises de la Manche ont une origine commune et, primitivement, elles étaient dési-

gnées par le seul et même nom de Alderney, d'après l'appellation de l'une de ces îles; l'adoption des noms de Jersiaise et Guernesiaise date de 1819. Il est généralement admis aussi que ces animaux ont une origine française, plus particulièrement bretonne et normande. »

Il est certain que les bovins de ces deux races ont beaucoup de ressemblances avec la race bovine Froment du Léon (encore élevée dans les Côtes-du-Nord, Syndicat d'Elevage de Saint-Brandan et de Quintin).

Qui pourrait donner des indications sur :

- 1° les animaux introduits au Canada par Jacques Cartier en 1541 ?
- 2° les animaux d'origine bretonne importés au Canada par Colbert en 1660 ?
- 3° le commerce d'animaux entre la Bretagne et les îles anglo-normandes ?

Noël Yézou.

RÉPONSES

125. — LA PLANTE DE LA VIERGE.

D'après quelques observations à Rumengol, et quelques consultations de différentes personnes de cette commune, le genévrier sabbine (*Juniperus sabina*) est un arbrisseau très commun dans les landes qui avoisinent le bourg de Rumengol et plus particulièrement en remontant vers Hauevec.

Ne serait-il pas la « plante de la vierge » dont parle Olivier Souvestre ?

En vertu de certaines de ses propriétés, je ne pense pas qu'il y ait quelque relation entre Notre-Dame de Rumengol (de tous remèdes) et les jeunes filles. Néanmoins, l'essence de sabbine que contiennent les feuilles courtes et imbriquées de l'arbrisseau a une odeur très pénétrante et une saveur fortement amère. Elle a des propriétés vermifuges et même abortives.

Cette observation est à vérifier.

N. Y.

179. — LES ABEILLES ET L'ESPRIT D'ASSOCIATION.

Je suis convaincu que l'exploitation « à moitié » des ruches était pratiquée en Bretagne. M. Huerre a communiqué un contrat qui établit bien l'existence de cet usage à Quintin en 1697 (Voir N. R. B. 1950, p. 318). De mon côté, j'ai trouvé deux exemples dans les archives de Clédén-Cap-Sizun (Finistère) :

1° En 1738 dans les bien vendus à la mort du recteur figurent « 6 ruches d'abeilles de moitié avec son valet » ; 2° En 1851, le recteur possédait « 8 ruches et en plus la moitié de 8 autres qui étaient à Kerazan » (Kerazan est à un kilomètre du bourg).

Ces deux faits s'ajoutant au contrat de Quintin, prouvent bien que cet usage dont parlent Brizeux et de Courcy, était général puisqu'on le trouve en 1697, en 1738 et en 1851 dans deux pays éloignés de plus de 130 kilomètres et qu'au témoignage du Dr Du Jardin il existe encore dans le Bas-Léon.

Daniel BERNARD.

230 (III). — LE GUI.

Très souvent, on peut observer un bouquet de gui au-dessus de la porte des Auberges et des débits de boisson. Il est placé là ordinairement le jour de la Saint-Sylvestre, c'est-à-dire la veille du premier de l'an. Dans la région de Quimper, j'ai vu également un bouquet de troènes avec toutes ses feuilles (route d'Audierne, commune de Ploësis, avant le carrefour dit du « Paradis »).

Par ailleurs, dans la Sarthe, j'ai vu très souvent des branches de pin avec deux ou trois « pommes ». Cela veut dire que le passant trouvera toujours à l'auberge le logement et le feu.

Les maréchaux-ferrants, forgerons et charrons avaient aussi la coutume de se rassembler à la Saint-Eloi (1^{er} décembre) pour fêter leur patron. Ils fixaient au-dessus de la porte de la forge un bouquet de lauriers ou des branches de pin avec quelques fleurs, le tout lacé d'un ruban tricolore. Un copieux repas mettait un terme à la dure journée de la Saint-Eloi : il était organisé chez l'un ou l'autre des artisans, à tour de rôle.

Noël Yézou.

243. — M^{me} DE SÉVIGNÉ AU PAYS DE PORHOËT.

Dans le livre d'André Hallays « De Bretagne en Saintonge » (Perrin, 1930), on trouve d'intéressantes notations :

1° sur M^{me} de Sévigné en Bretagne ;

2° sur les recherches que fit l'auteur sévignais au Porhoët, à Mohon, à Bodéogat. De ces recherches, la conclusion est que M^{me} de Sévigné ne vint ni à Bodéogat, ni à la Trinité-Porhoët.

« ...de Bodéogat, M^{me} de Sévigné n'a donc jamais connu que « la belle petite fermière » mais (c'est là sans doute l'origine de la légende) Charles de Sévigné vint à plusieurs reprises visiter ses terres de Basse-Bretagne, et nous savons qu'il s'arrêtait alors à la Trinité. »

D^r F. HERPE.

247. — UNE STATUE DE BOURDELLE EN BRETAGNE.

L'article publié dans *Le Mercure de France* (1^{er} avril 1934) se rapporte à la correspondance échangée, en 1920, entre le sculpteur Bourdelle et la chanoine Le Monnier, alors supérieur du collège Saint-François-Xavier de Vannes, qui désirait offrir à cet établissement une statue de Jeanne d'Arc.

L'œuvre, achevée en 1921, est placée dans la chapelle du collège, à l'entrée du bas-côté droit. Elle est en ciment-pierre et mesure 1 m. 50 de haut. La sainte, revêtue de son armure, tient son étendard qui drap ses épaules ; elle lève les yeux au ciel.

Le chanoine Le Monnier est mort en 1946, doyen du Chapitre de Vannes. Les lettres qu'il écrivit de Bourdelle et la maquette de la Vierge à l'offrande que lui donna l'artiste, sont actuellement conservées à Vannes, chez M^{me} Le Mezo, nièce du chanoine.

P. THOMAS-LACROIX.

269. — UNE IMPRIMERIE A LANNION AU XV^e SIÈCLE ?

Il ne semble pas qu'il y ait eu une imprimerie à Lannion au XV^e siècle.

Dans l'ouvrage intitulé « Les Origines de l'imprimerie en France », par Arthur Christian, Directeur de l'Imprimerie Nationale (Paris, Imprimerie Nationale, 1900), il est indiqué que :

« Un prince de Rohan donne l'hospitalité en 1484, dans sa terre de Bréhan-Loudéac, à deux imprimeurs, Robin Fouquet et Jean Crès qui impriment des livres français et les Coutumes du duché de Bretagne. Rennes eut aussi, la même année, une imprimerie que dirigea Pierre Bellesculée de Poitiers. Treguier suivit l'exemple et on y imprima dès 1485. »

Jean Crès, l'associé de Robin Fouquet, le premier imprimeur breton, quitta Bréhan-Loudéac et transporta sa presse dans l'abbaye de Lantenac en 1487, où il s'établit définitivement.

En 1493, Nantes recevait des imprimeurs pour la première fois.

(Voir en ce sens CLAUDIN, *Histoire de l'imprimerie en France*, Paris, Imprimerie Nationale.)

En réponse à l'observation de M. E. Le Barzic, je signale, toujours d'après les sources précitées, qu'un imprimeur allemand, Martin Huss, qui venait de s'établir à Lyon, publiait, le 27 août 1478, trois ans avant la capitale, « Le Miroir de la Rédemption », ouvrage qui, avec 256 figures sur bois, est le premier livre illustré qui ait paru en France.

Henri PANON (Paris).

270. — LA FRANC-MAÇONNERIE A LORIENT.

Dans le discours qu'il prononça à Brest le 21 mars 1868 à l'occasion de l'inauguration du nouveau temple de la loge des *Elys de Sulis*, le F.^r Cuzent, faisant l'historique de la F.^r M.^r à Brest, signale que l'*Heureuse Rencontre* eut à lutter contre l'irrégularité d'un atelier, fondé en 1761 par des comédiens brestois sous le titre de la *Parfaite Union*, auquel la loge la *Sainte Trinité*, de Lorient, avait accordé des pouvoirs, bien que l'*Heureuse Rencontre* les lui eût déjà refusés.

Job KERIVINOU.

278. — ORIGINE DU MOT LÉZARDRIEUX.

Il n'y a certainement pas dans ce nom une idée de courbure, pas plus que de lézard !

Lez = résidence seigneuriale bretonne.

Lez ar Dre (autrefois bez ar Treff) la résidence seigneuriale au bord du Trienx (Trienx s'écrivait Treff dans les anciens actes de même que son affluent le Leff) Lantoff se prononce Lantlé avec un é nasal comme celui de Lezardré.

R. SANTIÉ.

Pour expliquer ce toponyme d'apparence française il faut recourir au breton. Dans cette langue, suivant les sous-dialectes, Lézardrieux se dit : *Léardré*, *Léardreux*.

Lézardreux, la finale de la dernière forme indiquant une simple nasalisation de la voyelle *e*.

Des formes anciennes que l'on peut réunir à son sujet, certaines, comme celles des pièces du procès de saint Yves (*Monuments*, etc., p. 195) : *Lesandreau*, *Lesandeau*, proviennent d'erreurs de scribes étrangers à la Bretagne. D'autres sont plus ou moins arbitraires, entre autres celles d'A. Le Grand : « Allain de Lesar-Trew, de la maison de Lesar-Trew en la paroisse de Mou'meur Gautier, sur le rivage de la rivière de Trew, au diocèse de Tréguier ». Édition 1658, p. 317 du *Catalogue des Evêques de Bretagne*. (Il s'agit d'un prélat sacré en 1268, dont le nom ne présentait certainement pas une telle coupure dans les textes mis à contribution par le bon frère prêcheur).

Les formes citées par *Anciens Evêchés de Bretagne*, IV, pp. 291, 296, 346, etc., et qui sont du *xiv^e* si. sont plus sincères : *Leshardre*, *Leshardrieux*, *Lezhardreux*, *Lesardroy*, de même que *Leshouardreux*, mal lu *Leshouardieu* par Courson : *Pouilles de Bretagne* reproduits dans l'édition du *Cartulaire de Redon* (v. 555).

Certaines offrent l'indice d'une prononciation *Leswardreux*, d'autres celle d'une prononciation *Lezardre*, où la préposition *war* (sur), est réduite à *ar*, parfois confondu aujourd'hui avec la particule celtique *are* de *Arvor*, *Argoat*, etc.

La première, plus rationnelle, donne un composé *Lez e cour*, *war e sur*, *Trew e Trioux*. C'est donc un composé dans le genre de *Cour-sur-Loire* (Loir-et-Cher).

On sait que le terme *Les*, *Lez*, *Lis*, apparaît fréquemment en toponymie, souvent glissé dans les textes latins : *auto, curia* (Lesmaes, Lesverzaut, Lesnaon, etc.), mais *Lezardreux* est, semble-t-il, le seul exemple dans lequel ce substantif aujourd'hui « obsolète » se montre accompagné d'une préposition.

F. GORVIL.

279. — PAUL FÉVAL ET BRIZEUX.

Ces deux écrivains bretons ont certainement été en relations. Dans l'ouvrage de A. Delaigue, *Paul Féval* (Paris, 1890), il est dit qu'on avait conservé la correspondance reçue par Féval (p. 176). Et dans ces lettres il y en avait de Brizeux. Parmi les autres correspondants, Delaigue cite les bretons : de la Landelle, de Najac, Monselet, Ernest Hello, du Clésieux, Jules Simon.

H. P. (Rennes).

280. — ARTICLE INTEMPESTIF.

Je crois qu'il y a une distinction à faire parmi les exemples que cite G. Mazéas.

Il serait choquant, par exemple, d'entendre ou de lire : « le » ou « l' » *an hini gor* à cause de la superposition de deux articles, l'un français, l'autre breton. Mais je ne crois pas que ce soit le cas pour *Bro gor*, *Kousk Breiz-Izel* ou *Barzaz Breiz*, qui se présentent sans l'article.

« Le » *Bro gor*, « le » *Kousk*, « le » *Barzaz* sont des expressions entrées naturellement dans l'usage, parce que, en réalité, à force de répéter les titres des œuvres ainsi désignées on n'a plus pensé à ce qu'ils signifiaient mais uniquement à l'œuvre elle-même.

En ce qui concerne le *Barzaz* particulièrement, je pense que « les chants du *Barzaz-Breiz* », car bien rares doivent être ceux qui se rendent compte que le premier mot du titre étant déterminé par le second, cela suppose la chute de l'article. Les bretonnants lettrés eux-mêmes ne se privent pas de dire ou d'écrire : *ar Barzaz-Breiz*.

Même en supprimant le trait d'union qui apparaît au titre des diverses éditions de l'ouvrage, sauf dans celles de 1867, R. Hémon, dans *La Langue Bretonne et ses Combats*, ne craint pas d'employer à cinq reprises en deux pages (120-121) les articles *le* ou *du* en parlant « du » *Barzaz*.

F. GORVIL.

Quand on s'exprime en français, on doit observer les règles de cette langue, même en se servant d'expressions étrangères. Le questionneur fait-il lui-même difficulté à dire : « J'ai entendu *LE God save the King* » alors que l'optatif anglais ne comporte pas l'article ?

La faute n'est pas dans l'emploi de l'article qui est obligatoire, en français, dans les cas considérés ; il est dans le genre.

Bro est du féminin ; *an hini gor* désigne une vieille femme. La correction française voudrait donc :

La Bro gor ma zedon.

La An hini gor.

Mais peut-on obliger tous les Français à savoir le breton et, d'autre part, peut-on leur interdire de parler, en français, des choses de la Bretagne ?

Pardonnez-nous, Aotrou !

(En voilà une faute, et de taille d'avoir mélangé sans raison les deux langues !)

Vice-Amiral LAURENT.

Le Directeur de la Publication : FRANCIS LE BOURHIS-KERBIZIET.

Imp. Bretonne, Rennes 31-1286. — G-51. Dépôt légal : 1951, 2^e T., 1032, T. 900

PÉRIODIQUE PARAISSANT
TOUS LES DEUX MOIS

- JUILLET-AOÛT 1951 -
N° 4



Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
LÉON DUBREUIL. — Maurice Barrès et Charles Le Goffic ensemble en Bretagne	241
H. CHATEAU. — Le Marché Breton 1950	250
D ^r A. VOUCHE. — L'action du groupe des Bretons à Alger, le 8 novembre 1942	256
R. COUFFON. — L'exposition « Bretagne »	264
C. GAUTHIER. — Joseph-Marie Quérard (1794-1865)	267
C. LE QUINTEREC. — Vous avez le bonjour de Tristan Corbière	277
H. GORRES. — Les emprunts des poètes bretons au folklore musical d'Outre-Manche	279
Abbé J. KERLÉVÉO. — Le « Sylvestre Monn » du Pêcheur d'Islande	285
J.-L. DREHAUVE. — Un grand procès politique à Vannes en 1850	292
Edmond Abont et Francisque Sarray en Bretagne	300
Prénoms bretons et prénoms de Bretagne	306
Bibliographie	312
Le Coin des Fureteurs	315

Abonnement annuel : 500 frs - Le Numéro : 100 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-88 RENNES M. FICHET
3, Rue Paul-Louis-Courrier

ONT COLLABORÉ A CE NUMÉRO :

GÉLESTIN GAUTHIER, né à Brézel-sous-Montfort (L.-et-V.) en 1922 dans une famille paysanne de dix enfants. Etudes secondaires chez le Missionnaire du Sacré-Cœur à Issoudun, interrompues par la guerre et un séjour de deux ans en Allemagne (S. T. O.). A déjà publié dans la *N. R. D.* une étude sur Mureau de Jonnes.

Abbé JEAN KERLEVEO, né à Pommerit-Jaudy (C.-du-N.) en 1910. — Etudes : Institution Saint-Joseph de Lannion, Séminaire de Saint-Brieuc, Université Catholique de Lille.

Diplômes : Docteur en Théologie - Docteur en Sciences Sociales et Politiques - Licencié en Droit - Diplôme d'Etudes Supérieures de Droit.

Après avoir été neuf ans vicaire à Paimpol, est, depuis 1944, professeur à l'Institut des Sciences Sociales et Politiques de Lille.

Travaux : *Paimpol au temps d'Islande* - 1944 - Prix d'histoire et de géographie de Bretagne, couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques 1945 - Prix Chaix d'Est Ange. — *Notre-Dame de Paimpol* - Histoire religieuse de la paroisse. — *Paimpol et sa région* - 1948 (avec étude de « Pêcheur d'Islande », localisations et identifications des personnages).

En préparation : *Corsaires brehatiens et paimpolais sous la Révolution et l'Empire*.

CHARLES LE QUINTREC est né en 1926 à Plescop (Morb.) Après quelques années d'études primaires supérieures au Collège Jules Simon de Vannes, il dut se rendre dans un sanatorium où les livres lui ouvrirent des horizons nouveaux. « Poète par accident », Le Quintrec est employé de banque à Paris. Il a publié :

Fers et Droques (Paris 1946), tiré à 1.000 ex. (épuisé). — *La Lampe du corps* (1949), tiré à 300 ex. (prix du Radar 1949) (épuisé). — *Maldonne*, S. L. N. D. (Nantes 1951) (Grand Prix du Goéland 1950).

Collaboration aux périodiques suivants :

Ma Bohème - *La Pipe en écume* - *Le Goéland* - *Le Journal des poètes* - *Le Thymée* - *La Bretagne à Paris* - *Janus*.

A paraître :

Les morts vont vite, roman (Grasset). — *Archéso*, poèmes. — Un roman en préparation *Les Tubards* relatera son expérience des sanas.

N° 4

5^e ANNÉE

JUILLET-AOÛT 1951.

Nouvelle Revue de Bretagne

Maurice Barrès et Charles Le Goffic ensemble en Bretagne

On connaît l'amitié qui unit Maurice Barrès à Charles Le Goffic. On sait que l'évolution de leur pensée fut à peu près parallèle. Si l'interprétation des événements politiques et sociaux, ainsi que la prévision de leurs conséquences, y eurent la plus grande part, il n'est pas douteux que leurs idées personnelles, par leur échange réciproque, y entrèrent pour quelque chose. Partis d'un vague socialisme sentimental et de l'indifférence religieuse, ils aboutirent au catholicisme et au traditionalisme. Si Barrès est demeuré partisan d'une République autoritaire, Le Goffic adopta l'idée monarchiste sans adhérer entièrement aux doctrines de l'*Action française* (1).

Il se trouve que la Bretagne, et en particulier la région de Lannion et de Morlaix, a été pour beaucoup dans la consolidation de cette amitié intellectuelle qui, née le 14 juillet 1886, ne prit fin qu'à la mort de Maurice Barrès, le 5 décembre 1923. Encore Le Goffic y demeura-t-il fidèle par la pensée au cours des huit années qu'il lui restait à vivre.

L'histoire n'en est pas nouvelle. Pierre Laurent et Charles Chassé, l'un dans *L'Hermine*, l'autre dans *La Dépêche de Brest* et dans *La Bretagne touristique*, en ont esquissé les traits essentiels. Charles Le Goffic lui-même, dans un petit livre peu connu, sous le titre *De quelques Ombres* (2), lui a consacré avec un sentiment pieux quelques pages attendries.

(1) Fondée en 1908 par Charles Maurras et Léon Daudet.
(2) Paris, Marcelle Lezage, éditeur, place Dauphine, 1929.

Pourtant, grâce aux lettres que Charles Le Goffic a reçues de Maurice Barrès et dont je dois la connaissance à la bienveillance de son fils, M. le docteur Jean Le Goffic, il est possible d'apporter quelques précisions nouvelles et de raviver des souvenirs qui tendent à disparaître.

♦ ♦ ♦

Dans la soirée du 14 juillet 1886, Charles Le Goffic, qui n'avait pas obtenu au concours de l'agrégation des lycées, le succès qu'il avait pu légitimement escompter (3), était attablé à la terrasse du *Café de la Source*, boulevard Saint-Michel, en compagnie de trois de ses amis, Capazza, Charles Frémine et Jules Tellier. Vint à passer Maurice Barrès que, seul, Frémine (4) connaissait. Il l'appela et ainsi se nouèrent avec Tellier (5) et Le Goffic, au bruit des orchestres populaires et sous les lampes allumés en souvenir de la prise de la Bastille, des relations amicales qui n'allaient cesser de se renforcer avec le temps.

A vingt-quatre ans (Le Goffic et Tellier en avaient vingt-trois), Maurice Barrès jouissait d'une réelle notoriété. Il le devait sans doute aux quatre numéros de la revue *Les Taches d'Encre* qu'il avait lancée en 1884 d'une manière assez tapageuse ; il le devait surtout aux articles qu'il publiait dans des revues d'avant-garde comme *La Jeune France* et dans plusieurs journaux. Le Nancéen Alexandre Hepp, qui avait succédé à Lafitte dans la direction du *Voltaire*, lui avait libéralement ouvert ses colonnes. Les fantaisies dialoguées et les articles de psychologie qu'il y donnait avaient attiré sur le jeune Lorrain (6) l'attention des lettrés et, en particulier de Paul Bourget et d'Anatole France. Le directeur du *Rappel*, Auguste Vacquerie, l'avait présenté à Victor Hugo, lui assurant une consécration enviée.

Barrès comptait alors parmi ses amis Jean Moréas, Laurent Tailhade et Léo d'Orfer. Eloigné du « décatentisme » que représentait alors le second, attiré vers le « symbolisme » du premier (7), son esprit très éclectique subissait encore les influences les plus diverses, aussi bien celles d'Ernest Renan et d'Hippolyte Taine que celles de Benjamin Constant, de Stendhal, de Barbey d'Aurevilly, de Leconte de Lisle et de Baudelaire. Celle de Chateaubriand ne se manifesterait qu'un peu plus tard.

Le Goffic, lui, pouvait s'enorgueillir d'être amicalement reçu dans la famille d'Ernest Renan et par Ernest Renan lui-même aussi bien à Rosmapamon (8) qu'au Collège de France, dont il était l'administrateur (9).

Dès que Barrès le sut, le désir lui vint d'être « fixé » sur la Bretagne que Le Goffic venait de lui révéler, en même temps que l'espérance d'être reçu par l'illustre auteur des *Origines du Christianisme* et des *Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse*. N'est-ce pas au pays de ses origines qu'on peut le mieux comprendre l'artiste ou l'écrivain ? Car, bien qu'il

(3) Il y sera reçu l'année suivante. C'est à cause de son échec en 1886 que Le Goffic prolongea d'un an son séjour à Paris, et y dirigea la revue *Les Chroniques*.

(4) Né à Briquemesnil (Manche) en 1841, mort à Paris en 1906. Il avait publié en 1884 *Vieux Aïes et Jeunes Chansons* et déjà en 1870 un recueil de poésies, *Floral*.

(5) Né au Havre en 1863 (où il fut l'élève de Jules Lemaitre), mort à Toulouse en 1889. Cf. Maurice Barrès, *Du Sang, de la Volupté, de la Mort*.

(6) Barrès, né dans les Vosges, à Charmes-sur-Moselle, en 1862.

(7) Moréas se sépara en 1890 de l'école symboliste pour fonder, avec quelques amis, *École romane*.

(8) LÉON DUBREUIL, *Rosmapamon. La Vieillesse bretonne de Renan*. Paris, 1946.

(9) Il y avait succédé à Laboulaye en 1883.

pratiquait alors l'anarchisme et l'égoïsme intellectuels, Barrès était obscurément attiré vers ce qui deviendra chez lui, dans peu d'années, le nationalisme sous la double forme politique et littéraire. N'y avait-il pas aussi été prédisposé par la lecture des livres de Taine et leurs considérations sur l'influence du milieu ?

On peut imaginer, sans crainte d'erreur que, au cours de cette conversation qui dura toute la nuit du 14 juillet et où Jules Tellier produisit une si forte impression sur Maurice Barrès, les jeunes gens plaisantèrent les attitudes et les tics des célébrités de leur époque. Le dilettantisme renanien, ou ce qu'on prenait pour tel, y prêtait. Disciple émancipé, Jules Lemaitre en avait donné l'exemple. Mais en telle matière un exemple était-il nécessaire ?

Bref, un ou deux jours après, Charles Le Goffic reçut de Barrès un mot lui donnant rendez-vous dans un restaurant quelconque à mi-distance de leurs demeures respectives, fort éloignées l'une de l'autre (10), pour parler de la Bretagne. Le Goffic, qui allait rentrer à Lannion (11), persuada d'autant plus aisément Barrès de l'y rejoindre qu'il lui promit de le mener à Rosmapamon. Celui-ci irait donc passer quelques jours à Charmes, chez sa mère, puis, à jour fixé, prendrait le train à la gare Montparnasse.

Il lui fallut tarder quelque peu. Un fragment de lettre, datée d'un samedi — sans doute celui du 31 juillet 1886 — annonça son arrivée. Ce dut être le 3 ou le 4 août qu'il débarqua, dans la soirée à Lannion. Un gîte l'attendait chez la mère de Le Goffic, rue des Capucins (12).

♦ ♦ ♦

Il n'est guère possible de suivre au jour le jour les deux amis dans leurs promenades et leurs vagabondages au pays du Trégor. Une seule date est certaine : le 15 août, Barrès et Le Goffic assistèrent au pardon de Notre-Dame de la Clarté, en Perros-Guirec. Comme ils passèrent une quinzaine de jours à Landrelec (13) avant de se rendre à Morlaix, la visite qu'ils firent à Renan a donc été sans doute antérieure au 20 août : c'est tout ce qu'on peut dire.

Mais il est temps d'entrer dans le détail des trois semaines que Barrès et Le Goffic passèrent alors ensemble, d'après les indications du second à ses confidents Pierre Laurent et Charles Chassé.

Les deux ou trois premières journées furent consacrées à Lannion et à ses environs immédiats. Le Goffic a mentionné la visite qu'ils firent à la ferme de Roudouroc'h que faisait valoir un de ses oncles. Pour le reste, il est facile de conjecturer ce qu'il montra à Barrès : les vieilles maisons de la place du Centre et des rues adjacentes, les vieux hôtels des rues Saint-Malo, Keriavily et des Chapeliers, les anciens couvents des Augustins, des Capucins et des Ursulines, celui-ci devenu le collège municipal (où Le Goffic avait fait ses premières études) en partage avec la gendarmerie et la prison (14), l'hôpital Sainte-Anne, etc... Il ne manque

(10) Barrès habitait 14, rue Chaptal, à Montmartre, et Le Goffic, 8, boulevard Arago, aux Gobelins.

(11) Dernier et quinzième enfant du maître imprimeur François Le Goffic, Charles Le Goffic est né à Lannion le 14 juillet 1863, de sa seconde femme, Marie Le Tullec. Elle était veuve depuis 1864.

(12) Barrès dut descendre 6, rue des Capucins, dans la maison que François Le Goffic avait fait construire en 1863.

(13) Hameau de la commune de Pleumeur-Bodou, à une douzaine de kilomètres de Lannion.

(14) Cf. André BELLESTY, *Le Collège et le Monde*, p. 15.

pas assurément de l'introduire à l'Auberge de la Porte de France, tenue, à l'époque de la Révolution, par un de ses ancêtres maternels, Jean-Baptiste Juste, d'ancienne origine vénitienne. Il lui fit admirer les panoramas du haut de Kerampont et de Brélèvenez, celui-ci dominé par une église dont la construction est attribuée aux chevaliers du Temple. Peut-être l'entraîna-t-il le long du Léguer, au delà même de l'ancien bagne de la Corderie, qu'on appelle toujours *les Galères*.

Il lui ménagea aussi quelques connaissances : celles des Morand et des Mauger. Le chef de la maison Morand était « le cousin Joson », si cher au cœur d'Ernest Renan. Joseph Morand était greffier en chef du tribunal civil ; il habitait avec sa femme et l'un de leurs enfants, rue des Bouchers (16), une maison du début du XVIII^e siècle. On y prit jour avec leur fils Joseph (17), jeune avocat d'avenir, pour aller à Rosmampont (18).

Les Mauger étaient alliés aux Le Goffic. Imprimeur, comme François Le Goffic, Jules-Edouard Mauger, qui était né à Morlaix (19), le 31 août 1843, avait épousé Marie-Louise-Amélie Le Goffic, une des sœurs aînées de Charles. En 1873, M^{me} Le Goffic lui avait cédé, avec l'imprimerie, le journal *Le Lannionnais* que son mari avait fondé en 1849. Mais Jules Mauger ne s'était pas éternisé à Lannion. En 1878, il avait cédé l'imprimerie et journal à son frère aîné Henry-Edouard (20), qui, l'année suivante, avait fait du *Lannionnais* l'organe républicain de l'arrondissement. C'est lui qui avait transféré l'imprimerie de la rue des Capucins à la rue du Port (21), où Charles Le Goffic et Maurice Barrès allèrent lui rendre visite. Charles Le Goffic et son frère Alphonse, plus âgé que lui de six ans et qui était avocat, avaient libre accès au journal où ils écrivaient de temps à autre sous le pseudonyme commun de Jean Capékerne (22). D'esprit délié, Henry Mauger était bon journaliste et poète délicat. D'opinions radicales, il penchait vers le boulangisme, moins par admiration pour le général Boulanger, alors attaqué par les journaux dits réactionnaires, que par désir de voir la France plus énergiquement gouvernée. C'était une connaissance qui pouvait être précieuse à Barrès. N'allait-il pas se trouver éligible dès l'année suivante ?

◆ ◆ ◆

Après ces deux ou trois jours passés à Lannion, Le Goffic entraîna Barrès à Landrelec, où il connaissait une bonne auberge. Ils y séjourneraient plus ou moins longtemps, selon l'état de leurs bourses qui n'étaient pas très garnies. Mais Corfhir n'était pas exigeant et donnait la pension complète contre 1 fr. 60 par personne. Ils durent partager

(15) Léon DUBREUIL, *La Famille maternelle de Renan* (Annales de Bretagne, t. LIII, fasc. II, 1946, pp. 28 à 74).

(16) Aujourd'hui 3, rue Joseph-Morand.

(17) Joseph Morand allait devenir, en 1905, maire de Lannion. C'est au temps de sa magistrature municipale que le nom d'avenue Ernest-Renan fut donné à l'Allée Verte. Joseph Morand est mort en 1911.

(18) Si Le Goffic n'a jamais écrit que Barrès et lui eurent un introducteur à Rosmampont (dont, à la vérité, ils n'avaient pas besoin), le futur auteur de *Sous l'Œil des Barbares* l'a consigné, d'une manière plaisante, à la fin d'un article qu'il donna au numéro du 14 août 1887 de *Nancy-Artiste* : *M. Renan à Perros-Guirec*.

(19) Son père y était directeur des Messageries Royales.

(20) Né à Morlaix le 6 août 1841.

(21) *Le Lannionnais*, devenu *le Lannion Républicain*, appartient toujours à la famille d'Henri Mauger. Mais il a été transféré, ainsi que l'imprimerie, avenue Ernest-Renan. La rue du Port porte aujourd'hui le nom de rue Letailleulder.

(22) Ou Kapékerne. Cf. Gabriel AUBAY, *Charles Le Goffic* (Paris, 1922).

une vaste chambre qui, par bonheur, était meublée de deux « lits plats », évitant les étages d'un lit clos.

Ils y étaient arrivés à pied, le sac de voyage sur le dos. Landrelec est un hameau de la commune de Pleumeur-Bodou, proche de la baie où une légende plus littéraire que populaire veut que, dans une de ses îles, sommeille le roi Arthur en attendant que règne sur la terre la fraternité universelle. Le paysage de grande désolation sous les ciels noirs et les tempêtes est typiquement bas-breton. Des falaises déchiquetées et noires, précédées d'un chapelet emmêlé d'écueils et d'îlots, voisinent avec des plages bordées de dunes plus hantées des oiseaux de mer que des hommes, pêcheurs et goémonniers. En arrière de grandes landes légèrement ondulées, avec les seuls villages de Bringuiller et du Grannec. A quelque distance vers le sud-ouest le hameau de Kerenoc, siège d'une ancienne frairie.

Toute la lisière de Pleumeur-Bodou et de Trégastel répondait alors on ne sait pourquoi, au nom de Bringuiller (23).

« Quoi qu'en ait écrit Chassé, ce n'est pas de Landrelec qu'ils visitèrent Plestin, Morlaix et Saint-Pol, situés à l'ouest du Léguer, à trop grande distance du lieu. Mais ils rayonnèrent assez loin aux alentours, suivant les rivages, parcourant la lande, visitant l'Île Grande et l'Île d'Aval, allant à Penvern, au menhir de Saint-Duzec, aux ruines de Kerlavoz, etc. Ils ne cessaient de parler de la Bretagne et des mœurs de ses habitants, à moins que ce ne fût du roman dont Barrès avait écrit quelques chapitres et qu'il revoyait chaque soir avec application. Alors il interrogeait Le Goffic sur la rectitude de certaines formes grammaticales et la pureté de certaines tournures de style. Ainsi commença une collaboration de plusieurs années. Elle aurait duré jusqu'à l'adoption d'un certain passé antérieur que condamna Paul Bourget et qui fit préférer à Barrès l'abbé Bremond comme directeur et « réviseur ».

Ne croyons pas trop à ce dire modeste de Le Goffic : il est plus vraisemblable que, éloigné de Paris, joignant à ses devoirs de professeur le souci de publications diverses, il risquait de retarder le travail de l'écrivain.

Quant au roman qui prenait lentement forme dans la primitive auberge de Landrelec, il aura pour titre *Sous l'Œil des Barbares*, mais ne sera édité qu'en 1888 (24).

◆ ◆ ◆

A l'heure et au jour convenus avec l'avocat Joseph Morand, ils s'acheminèrent par Trégastel, La Clarté et Perros-Guirec vers Rosmampont. De cette visite devaient sortir plus tard les *Huit Jours chez M. Renan*.

« Les *Huit Jours*, en fait, a écrit Charles Le Goffic (25), durèrent quelque dix minutes et ne furent coupés par aucune collation : Quand Renan, plus tard, dira que Barrès ne prit même pas chez lui un verre d'eau, il dira vrai, et il est vrai aussi que dans la conversation qui se tenait, non sous ses ombrages séculaires — le temps était gris sans doute ou le maître rhumatissant — mais dans le grand salon du rez-de-chaussée aux murs tendus d'andriole

(23) En 1890, Le Goffic achètera dans cette région la ferme de Run-Rouz, qu'il transformera en une coquette demeure estivale. En 1901, il décidera son ami Léon Durocher à construire au village du Grannec, donnant sur la baie de Kerlavoz, sa villa de Kernalloch.

(24) Paris, Lemerre, in-16.

(25) De quelques Ombres, p. 143.

et de livres aussi fatigués que leur propriétaire, il se montra, comme à l'habitude, le plus condescendant et le plus charmant des hôtes.

...Puis les deux amis, à pied revinrent à Lannion. Ils y touchèrent à peine, et, de là, gagnèrent par le train Morlaix où Le Goffic avait de la parenté.

Après avoir vendu l'imprimerie de Lannion et le journal *Le Lannionnais* à son frère Henry, Jules Mauger était revenu à Morlaix et y avait ouvert une librairie-papeterie, à laquelle il avait ajouté, en juin 1878, une imprimerie-lithographie où fut imprimé, à partir de février 1879, le journal *L'Avenir de Morlaix*, dont Luzel fut le directeur.

Quand Jules Mauger mourut en juin 1880, suivant sa femme dans la tombe, son « affaire » devint la propriété d'Alfred Chevalier.

Chevalier, qui avait été imprimeur à Alençon, avait épousé une autre fille de Madame Le Goffic, Louise-Anna, qui était morte à 30 ans, en 1881 ; mais Chevalier avait conservé les meilleures relations avec sa belle-mère et avec plusieurs de ses enfants, Charles Le Goffic, en particulier.

Il serait intéressant de savoir si ce n'est pas chez Chevalier, que Charles Le Goffic et Maurice Barrès reçurent l'hospitalité. Et s'ils rêvèrent, en devisant sous le viaduc et sur le quai de Tréguier, de la création d'une revue, c'est assurément à l'imprimerie du beau-frère que leur projet prit corps, Alfred Chevalier s'engageant à la publier. La revue serait mensuelle : elle tirerait à trois cents exemplaires (26), et le prix en serait de douze francs. Si le titre n'en était pas encore choisi — elle s'appellera *Les Chroniques* — toutes les dispositions furent alors prises pour en assurer la publication, une fois les vacances terminées.

Le Goffic et Barrès ne demeurèrent que quelques jours à Morlaix, dont ils visitèrent les beautés archéologiques et les beautés naturelles. On les vit aussi — mais sans doute utilisaient-ils un procédé de transport moins lent que la marche à pied ? — à Saint-Pol, où ils rêvèrent près du Kreisker, à Roscoff, à Locquirec où ils rencontrèrent Pierre Zaccane (27), « le patriarche du roman-feuilleton », qui put les accompagner jusqu'à Plestin par le pont de Toul-an-Héry qui sépare les deux départements des Côtes-du-Nord et du Finistère.

Peut-être Barrès eut-il prolongé de quelques jours encore son séjour en Bretagne si son escarcelle ne s'était trouvée vide. Il dut même, au départ, emprunter douze francs à Le Goffic.

♦ ♦ ♦

Borné à trois semaines, ce séjour de Barrès dans la région lannionnaise et morlaisienne fut fécond en résultats. Quand le Goffic, le montrant à la recherche de ses origines (28), insistera sur l'*Avertissement breton*, on doit convenir que la note a été sensiblement forcée. Assurément Barrès a été séduit par la Bretagne. Mais ne disposait-il pas du meilleur des guides, du plus intelligent, avec lequel il était presque toujours en communion d'idées ? Pourtant ce n'est pas en Bretagne qu'il

(26) Le tirage sera de 325 en juillet 1887, quand Raymond de la Tailhède aura renoué les *Chroniques*.

(27) *L'Ami bretonnais*, t. I, p. 168 et suiv. Pierre Zaccane passait habituellement ses vacances à Locquirec.

(28) De quelques *Ombres*, p. 101 et suiv.

estimait devoir retrouver les racines de sa race, mais en Auvergne et surtout en Lorraine.

La Bretagne — Le Goffic l'a noté — ne tient qu'une faible place dans l'œuvre de Maurice Barrès. A les bien examiner, les quelques articles qu'il va donner au *Voltaire* et à *Nancy-Artiste* n'offraient qu'un reflet des idées de son compagnon de voyage. Et ne serait-on pas tenté de dire qu'en les écrivant, Barrès obéissait à des suggestions très précises de Le Goffic ? Car non seulement il en reconnaît l'insuffisance, mais encore il écrira à la fin d'une lettre qui peut être datée approximativement de 1894 : « Vous rappelez-vous les articles que vous me faites faire sur la Bretagne ? » (29). Comment aurait-il pu en être autrement, puisqu'il lui arrive de parler de coutumes de gens qu'il n'a pas vus, de livres et de publications dont il lui était impossible de prendre une connaissance directe, puisqu'il n'entendait pas le breton ?

S'il en avait été autrement, comment aurait-il pu écrire pour le *Voltaire* (30) cet important article sur la *Littérature en Basse-Bretagne en 1886* où, après avoir évoqué l'œuvre de La Villemarqué et la querelle du *Barzaz-Breiz*, disserte sur les livres en breton de F.M. Luzel et de Prosper Proux, il crayonnait le portrait de ces bardes illettrés dont il avait entendu l'un d'eux chanter ses compositions « en dialecte léonard » au pardon de La Clarté ? (31). J'ose avouer que ce n'est pas dans les quatre articles que le *Voltaire* publia en août et septembre que je croirais trouver sur la Bretagne une seule idée de Barrès à lui être personnelle ; mais j'y penserais découvrir quelques-unes des idées de Le Goffic à l'époque de leur voyage — erreurs comprises.

♦ ♦ ♦

C'est encore Charles Le Goffic qu'on rencontre à l'origine des *Huit Jours chez M. Renan*.

J'avais rapporté à Barrès, sub rosa et sans y entendre malice, a-t-il écrit, quelques propos d'un caractère tout intime dont je ne pensais point qu'il ferait état...

Mais cette affaire mérite d'être succinctement rapportée et précisée. Peu après son retour à Charmes, Barrès fut gravement malade. Il avait promis à Le Goffic de fournir à la revue, dont ils avaient décidé la publication, au moins l'article de tête sous la rubrique *Chronique de Paris*. Se sentant incapable de tenir sa promesse, il adressa à Le Goffic (32) un article d'une autre main qui ne lui plut guère. Celui-ci, doutant de la maladie pourtant très réelle de Barrès, craignant une dérobade insista pour obtenir sa chronique.

Or Barrès avait rédigé quelques notes après sa visite à Rosmampom sur les propos que Le Goffic lui avait rapportés. Elles n'étaient peut-être pas plus destinées à la publicité que le *Voyage de M. Taine*, que Barrès garda dans ses tiroirs. Il eut assurément quelque scrupule à les envoyer. Il s'y décida pourtant, invitant Le Goffic à « juger

(29) Il est souvent difficile de dater avec exactitude les lettres de Barrès, qui ne portent d'ordinaire ni date, ni lieu d'envoi. Mais le papier porte imprimé : 8, rue Caroline, où il habitait à Paris, vers 1894.

(30) Numéro du 21 août 1886.

(31) Que nous comptons publier.

(32) De quelques *Ombres*, pp. 143-144.

(33) Le Goffic ayant pris un congé d'un an pour la préparation de l'agrégation, était rentré à Paris en octobre.

froid ». Les impertinences qu'elles contenaient ne parurent pas à celui que les circonstances faisaient seul directeur des *Chroniques* dépasser la limite des plaisanteries souvent osées que les étudiants se permettaient à l'égard de leurs maîtres les plus respectés. Il les publia donc en tête du premier numéro (34). Et vraiment tout le monde « jugea froid » puisque Ary Renan lui-même donnera bientôt aux *Chroniques* une étude sur les *Monuments de la Renaissance en Bretagne*.

Excellente A la manière de..., la chronique de Barrès remporta un indéniable succès dans certains milieux lettrés et au Quartier Latin. Et Le Goffic, tranquilisé, continua à adresser à son ami des anecdotes dont celui-ci redemandait encore.

La maladie de Barrès dura jusqu'en décembre. Un séjour de trois mois en Italie lui fut ensuite ordonné. Il le partagea entre Rome et Florence. Il ne rentra à Charmes qu'à la mi-avril 1887.

Il reprit incontinent ses articles au *Voltaire*. Sans prendre le temps de se mettre au courant de l'actualité, par désir et par nécessité de gagner quelque argent, il songea à ses notes sur Renan, les développa et les augmenta (35). Quelques mois après il en donnait une version plus ramassée à *Nancy-Artiste* (36). Il ne manqua pas d'adresser ce petit journal aux Bretons dont, le 26 juillet, il avait demandé la liste à Charles Le Goffic pour « sa publicité ». Il était inévitable que Renan en eût connaissance.

Une telle insistance devenait déplaisante. Elle le fut davantage encore quand, au début de 1888, Barrès publia dans la *Revue de Paris* et de *Saint-Petersbourg*, alors dirigée par Arsène Houssaye, les *Huit Jours* chez M. Renan.

Ces « mille broderies », suivant le mot de Charles Le Goffic, gâtèrent tout. Ary Renan, ayant appris que Barrès se proposait d'en faire une brochure, lui envoya deux de ses amis, André Berthelot et René-Marc Ferry, porteurs d'une lettre comminatoire pour le lui défendre à jamais. « C'était, dira plus tard Barrès, par le truchement des éditeurs Emile-Paul, l'obliger à chercher un éditeur » (37).

Le Goffic, s'estimant coupable d'être à l'origine de ce déluge d'impertinences, en manifesta une inquiétude d'autant plus grande que Barrès pensait lui dédier sa brochure. Le Goffic ne voulait à aucun prix courir le risque d'une brouille avec les Renan, dont il appréciait la bienveillance. A ses perplexités, Barrès répondit au début de février 1888.

Mon cher Goffic,

J'ai reçu en effet une lettre de M. Ary Renan apportée par MM. Berthelot et Ferry. Je leur ai répondu qu'ils pouvaient officieusement faire savoir à M. Renan que l'article n'était nullement désobligeant d'intention — mais qu'en face d'une lettre de ce ton, il ne me restait qu'à n'en tenir aucun cas — que seul son nom et ce qu'il est (38) m'empêchait de prendre l'initiative de lui envoyer deux amis.

Ma brochure paraîtra dans quinze jours ou un mois (39). Je lui fais savoir en même temps qu'en mars je quitte Paris, donc qu'il prenne ses mesures.

(34) Que nous reproduisons à la fin de cette étude.

(35) A partir de mai 1887.

(36) Numéro du 14 août 1887. Voir appendice.

(37) *Huit Jours* chez M. Renan (Note des Editeurs de la troisième édition), p. IX. Paris, Emile-Paul, 1912.

(38) Ary Renan avait vu son corps déformé à la suite du mal de Pott.

(39) Paris, A. Dupret, rue de Médiçis, 1888; in-24 de 55 pages.

A la Revue de Paris on ne me désavouera pas du tout. Vous êtes complètement couvert par les explications que j'ai données (notamment que la première anecdote sortait tout entière de la page fameuse des *Souvenirs d'Enfance* sur les relations d'amitié et les services qu'il rend).

Naturellement je vous supprime la dédicace pour vous mettre plus à l'aise. (Le secret de l'irritation d'Ary R., c'est la note sur lui qu'il trouve protectrice) (40).

Mes bonnes relations avec les Berthelot ne souffrent aucunement de cette escapade de leur ami.

Croyez bien qu'il ne faut pas s'illusionner pour si peu, car le nombre des sots est incalculable.

Et gardez-moi votre amitié.

M. BARRÈS.

Ary Renan n'était point un « sot » (41). Le Goffic se montra *in petto* moins indulgent que Barrès, par crânerie, ne le fut pour soi. Si l'on en croit Edmond Haraucourt (42), Ary Renan n'aurait pas été le seul à vouloir lui envoyer ses témoins : Jean Psichari (43) également. Quand il s'adressa à Haraucourt pour être l'un d'eux, celui-ci dut lui répondre que Barrès l'avait déjà prié de l'assister. Philippe Berthelot aurait été le second témoin du gendre de Renan.

« ...Cette fois encore, le sang ne fut pas versé, écrit Haraucourt : Renan m'en sut gré, car il désapprouvait la colère de son gendre et ses intentions bellicieuses, qu'il trouvait susceptible de prêter à sourire. Il devait se contenter plus tard d'un démenti en cinq lignes assez dédaigneuses qu'il glissa dans ses *Souvenirs du Journal des Débats* (44). « ...Je n'ai également opposé que le silence à des comptes rendus de conversations qui auraient duré huit jours, et où il n'y a pas un mot de vrai, à des récits de diners et de déjeuners faits par quelqu'un qui n'a pas pris chez moi un verre d'eau (45). »

Une autre fois il y fera une allusion encore plus discrète : ce fut à un dîner celtique. Remarques un peu hautaines qui provoquèrent chez l'auteur des *Huit Jours* une sorte de remords inavoué, dont il portait le poids encore en 1923, quand il représenta l'Académie Française au centenaire de la naissance de l'illustre Trégorrois. Car il eut pu s'excuser...

(A suivre).

Léon DUBREUIL.

(40) La « note » relative à Ary Renan est la suivante : « L'autre jour, à la gare de Lannion, un aiguilleur a serré la main de mon fils et lui a dit que j'étais un brave homme, que mon père avait été son parrain. Puis il l'a chargé de me souhaiter le bonjour. »

(41) Barrès ne le croyait pas lui-même. Il écrivit au t. VIII de *Mes Cahiers* (p. 276) : « Mes Mémoires. — Quand je parlerai des *Huit Jours* chez M. Renan, il faudra que je lise les vers d'Ary Renan et que je parle avec sympathie de ce véritable malheureux, oui, si malheureux » (1909). Barrès n'a jamais écrit ses *Mémoires*.

(42) *Mémoires*, p. 153.

(43) Jean Psichari (1854-1929), d'origine grecque, était en 1888, et depuis quatre ans, maître de conférences de philologie néo-grecque à l'Ecole des Hautes Etudes. Il avait épousé Noëmi Renan.

(44) Cf. *Familles détachées*, p. 137.

(45) « Renan, ajoute Haraucourt, ne paraissait avoir qu'une considération médiocre pour les idées que pouvait émettre le mari de sa fille. Telle est du moins l'impression que m'ont laissée les déjeuners de Rosmapon... » *Ibid.*

Le Marché Breton 1950

Nous avons publié dans la N.R.B. de novembre-décembre 1949 une étude « *Les Bretons sont-ils riches ?* » d'après les tableaux statistiques de M. Paul Nicolas, directeur de la revue « *Vendre* ».

De nouveaux tableaux viennent de paraître (*Le Marché Français* 1950-51, 6, rue de l'Isly, Paris, VIII^e) et nous en présenterons encore ce qui est relatif aux cinq départements bretons.

Notre étude de 1949 reste valable pour ceux qui désirent une vue complète de la question. Nous rappellerons seulement ici que la *richesse vive* est définie comme le volume des dépenses du public pour les marchandises qui ont un certain caractère de superflu ou d'exceptionnel. Leur choix n'est pas un acte domestique ordinaire mais un petit événement nettement délibéré et qui tend à combler un désir *anormal* (c'est-à-dire non courant, et de fréquence absolument erratique). Ces marchandises nécessitent un effort de vente tout particulier. Tandis que les marchandises *banales* se distribuent sensiblement au prorata de la population (le pain, etc...) la vente des marchandises anormales est bien plus fonction du savoir-faire des vendeurs, complété par la publicité, que M. Nicolas, par un jeu de mots assez heureux, appelle le *faire-savoir*.

Mais cette vente des marchandises anormales est également fonction des habitudes de dépense d'une ville ou d'une région, et les travaux de M. Nicolas prennent ici tout leur intérêt, qui n'est pas mince, pour les producteurs ou agents de vente en quête de débouchés.

Nous pensions que les statistiques Nicolas étaient basées sur l'observation du marché des récepteurs de radio. Dans le numéro de « *Vendre* » de mai 1950, M. Nicolas nous répond qu'il n'en est rien et que ses statistiques se basent sur des analyses beaucoup plus étalées. Nous nous en félicitons, car divers correspondants des plus honorables nous avaient fait remarquer, dès notre première étude, que la distribution des récepteurs de radio en Bretagne était en retard sur le reste de la France pour des raisons qui tiennent bien plus à la non-électrification de certains territoires qu'à la pauvreté de leurs habitants.

Avant de passer aux chiffres, nous répondrons encore à d'autres correspondants particulièrement chatouilleux lorsqu'on touche à leur chère Bretagne. En vain avions-nous multiplié nos précautions... littéraires dans nos conclusions de 1949. Notre échec a été complet, et il semble bien que pour certains intellectuels bretons, la pauvreté reste infamante. S'il en est ainsi, nous frémissions en pensant que le numéro

de la *France-Catholique* du 15 juin 1951 pourrait bien leur tomber sous les yeux.

Ce respectable hebdomadaire s'est avisé d'interviewer l'abbé Elie Gautier (« *Pourquoi les Bretons s'en vont...* ») et l'abbé n'hésite pas à évoquer le paysan breton « sur son petit lopin de terre qu'aucune technique moderne, aucune organisation sociale ne défendent réellement, et qui se sent voué à la vie difficile de ses pères. » Il y a pire, c'est la Bretonne sans métier : « frappée de ce complexe d'infériorité dont « notre race souffre, si elle ne possède pas une forte armature morale, « elle pourra aller très vite de dégradations en dégradations. »

Et l'enquêteur (L.-H. Parias) de surenchérir : « Cette race qui nous « a donné des apôtres géniaux de la liberté : un Pélage, un Chateaubriand, vit dans l'esclavage de conditions le plus souvent arriérées. « Cette race qui, aux heures du danger, a connu toutes les bravoures, « par un complexe d'infériorité étrange, dû au délaissement où nos « Pouvoirs Publics la laissent, marie son sang à Paris et ailleurs à « une autre race délaissée, les Nord-Africains ! Les Bretonnes émigrées « épousent beaucoup d'Arabes. »

Cette fois le coup est rondement asséné, et pour nous racheter nous allons faire chorus avec les intellectuels chatouilleux.

Les Bretons ne s'en vont pas parce qu'ils sont pauvres. Les ouvriers du Nord de la France, au siècle dernier, étaient autrement misérables... et ne houejaient pas. Ils s'agglutinaient, cependant que la tuberculose et toutes sortes d'épidémies les tuaient par masses compactes (1).

Les Bretons s'en vont parce qu'ils ont une lointaine hérédité de grands voyageurs, qui a laissé dans leur sang le goût de l'aventure. Race dure au mal, le Breton, généralement hardi sinon téméraire, se contente de peu et se livre peu. Sur ces données visibles et peu contestées, trop de polygraphes ont cru pouvoir conclure à un complexe d'infériorité. C'est à notre avis excessif, et il n'est pas établi que la Bretagne fournisse plus d'aigris et de révoltés que les autres provinces. Le vrai complexe breton serait plutôt d'humilité et d'oubli de soi, ce qui est d'une toute autre étoffe.

Quant au goût de l'aventure, s'il nous vaut dans le sexe mâle un nombre incalculable de marins ou de « Bretons à Paris », il faut avouer qu'il réussit moins bien à nos filles. On pouvait s'y attendre, mais les vertus de la race ne disparaissent pas pour autant.

C'est un fait avéré que la Bretonne, si dégradée soit-elle, conserve une étonnante faculté de relèvement. Son oubli de soi, s'il va parfois très au delà des limites morales, n'entraîne pas pour autant une dissolution de la personnalité, et le salut reste possible.

La pauvreté est donc un facteur secondaire et non déterminant de l'émigration bretonne. Une dernière preuve en serait l'observation de nos familles aisées. Rares sont celles qui réussissent à retenir tous leurs enfants, alors qu'elles pourraient les installer très honorablement au pays.

Nous voici loin du Marché Breton, mais c'est par la faute de nos

(1) « La ville de Lille compte 22.205 pauvres secourus, sur 72.000 habitants. On ne sera donc pas étonné que j'aie vu à Lille une grande misère. C'est dans des caves que j'ai vu manger, couchant et même travaillant un grand nombre d'ouvriers. Sur des grabats j'ai vu reposer ensemble des individus des deux sexes et d'âges très différents. La plupart sans chemise et d'une saleté repoussante. Père, mère, vieillards, enfants, adultes s'y pressent, s'y entassent... » etc. (Dr VULKAËR, *Etat physique et moral des ouvriers*, 1840.)

correspondants, que cette étude de la richesse vive en Bretagne a passionnés plus que nous ne l'escomptions.

◇ ◇ ◇

Et maintenant, passons aux chiffres. Nous rappelons que les indices de « richesse vive » se comparent directement avec ceux de la population. Par exemple, avec une population de 526,9 les Côtes-du-Nord devraient avoir un indice équivalent de « richesse vive » pour atteindre à la moyenne française. Leur indice n'étant que de 243, nous sommes très en arrière de cette moyenne.

	POPULATION		RICHELLE VIVE			
	En 1000 habitants	% France entière	1948	1950	% France entière	
					1948	1950
L.-et-V.	578,2	1,43 %	360,4	348,3	0,89 %	0,86 %
C.-du-N.	526,9	1,30 %	258,7	243	0,63 %	0,60 %
Finistère	724,7	1,79 %	333,6	340,2	0,82 %	0,84 %
Morbihan	506,9	1,25 %	182,6	202,5	0,46 %	0,50 %
Loire-Inf.	665,1	1,64 %	433,9	457,8	1,07 %	1,13 %
TOTAUX	3.001,8	7,41 %	1.569,2	1.591,8	3,87 %	3,93 %

RICHELLE VIVE DE NOS PRINCIPALES VILLES

	Population (en 1000 h.)	Richesse vive	
		1948	1950
<i>Ile-et-Vilaine :</i>			
Rennes	113,8	133,3	113,6
Saint-Malo	11,3	22,4	21,6
Saint-Servan	12,8	13,2	10,6
Paramé	9,1	9,4	7,9
Dinard	8,4	15,6	19,4
Fougères	19,3	11,7	19,0
Redon	7,4	7,0	8,3
Vitré	9,4	8,0	8,2
<i>Côtes-du-Nord :</i>			
Saint-Brieuc	36,7	39,9	51,7
Dinan	12,7	17	16,9
Guingamp	9,1	9,4	10,8
Lannion	7,2	7,7	9,3
Lamballe	5,6	6,0	7,2
Perros-Guirec	5,8	7,3	6,6
Paimpol	2,8	4,5	5,5
Loudéac	5,9	3,5	3,9

	Population (en 1000 h.)	Richesse vive	
		1948	1950
<i>Finistère :</i>			
Brest	75,0	36,7	39,6
Quimper	20,1	35,8	35,2
Morlaix	15,1	23,1	18,4
Douarnenez	20,6	11,6	14,4
Concarneau	10,0	7,9	11,4
Quimperlé	10,7	6,4	8,7
Saint-Pol-de-Léon	8,9	7,2	8,6
Landerneau	11,6	9,4	8,0
Landivisiau	5,4	4,7	6,4
Pont-l'Abbé	6,6	4,8	5,4
Châteaulin	4,0	4,3	4,6
Crozon	7,7	3,7	4,0
Carhaix	4,3	3,3	3,3
<i>Morbihan :</i>			
Vannes	28,2	20,4	24,9
Lorient	11,8	26,7	19,5
Hennebont	8,2	4,0	3,5
Pontivy	10,9	8,1	9,9
Auray	8,6	6,3	6,4
Ploërmel	6,0	3,7	4,1
<i>Loire-Inférieure :</i>			
Nantes	200,3	239,8	367,3
Rezé-Pont-Rousseau	16,4	4,9	4,4
Vertou	8,0	2,2	2,8
Escoublac-La Baule	15,2	18,3	25,1
Pornichet	7,6	4,1	6,4
Guérande	6,0	2,6	2,8
Saint-Nazaire	11,8	15,9	14,0
Châteaubriant	9,2	8,4	7,9
Ancenis	4,8	5,0	5,4
Saint-Brévin	6,0	2,6	3,6

EVOLUTION GÉNÉRALE

M. Nicolas considère que le fait le plus frappant est l'accumulation de la richesse vive dans les grands centres, au détriment des campagnes. Certains départements agricoles n'ont pas tenu leur moyenne par rapport à 1948, alors que leurs centres urbains marquent cependant un progrès.

Le développement du trafic routier contribue pour une bonne part à cette concentration commerciale au profit des villes. On peut y ajouter l'effort des détaillants urbains, qui s'accroît nettement (travaux sur façades, rénovation des éclairages, du matériel d'étalage, recours à des étalagistes de métier, etc.).

Les variations urbaines les plus marquantes sont :

Côtes-du-Nord : Saint-Brieuc, Guingamp et Lannion en nette augmentation.

Finistère : Concarneau, Douarnenez, Brest en augmentation. (Pour

Brest, la statistique du *Marché Français* donne toujours 75.000 habitants, alors que le « grand Brest » revendique aujourd'hui 100.000 h.). Morlaix est en régression marquée, sans doute au bénéfice de Brest, qui récupère peu à peu ses effectifs d'avant-guerre.

Ille-et-Vilaine : Fougères en grosse augmentation ; Dinard en progrès. Par contre, diminution à Rennes (très sensible), St-Servan et St-Malo.

Loire-Inférieure : Nantes en très forte augmentation, et progrès très marqué également à Escoublac-La Baule. Régression à St-Nazaire.

Morbihan : Vannes en augmentation (peut-être due à des effectifs militaires plus importants). Lorient en baisse sensible.

LE REVENU BRETON

Nous terminerons sur un dernier chiffre, en nous excusant de cette aridité.

Montant des revenus nets soumis à l'impôt en 1947 (Ministère des Finances, Direction générales des Impôts, Contributions directes et cadastre). Chiffres fournis par *Le Marché Français* 1950 :

	Revenus (en 1000 fr.)	% France entière
Côtes-du-Nord	2.227.780	0,39
Finistère	4.841.910	0,86
Ille-et-Vilaine	4.943.948	0,87
Loire-Inférieure	7.213.534	1,28
Morbihan	1.603.896	0,28

Soit un pourcentage total de 3,68 % pour la Bretagne, alors que notre population fait 7,41 % de la France. A chacun de conclure comme il l'entendra !

H. CHATEAU.

Études sur l'équipement et l'économie des Côtes-du-Nord

L'initiative particulièrement intelligente et le travail opiniâtre de M. J. Coursaget, chef de cabinet de M. Fleury, préfet des Côtes-du-Nord, nous valent une brochure que maints départements peuvent nous envier.

C'est un ouvrage d'une grande clarté, tout aéré de graphiques et de photos, et qui nous apporte sur les Côtes-du-Nord une documentation très sûre et très ramassée.

En le lisant, on a le sentiment de se voir remettre les clés économiques et administratives du département.

La première partie s'ouvre sur d'intéressantes généralités relatives aux sols, au climat, à la démographie, à l'évolution agricole. Nous trouvons ensuite un grand chapitre sur l'agriculture et ses débouchés ; il se termine par une étude sur l'équipement rural.

Le chapitre suivant est relatif aux Industries et Commerces. Il comprend quatre rubriques également intéressantes : Force motrice, Industries extractives, Industries de transformation, Industries touristiques et hôtelières. Les Activités Maritimes font l'objet d'une étude

séparée, qui nous donne un excellent aperçu des ports, de la pêche, de la population maritime et des industries de la mer.

La seconde partie de l'ouvrage dresse le bilan de l'activité des Ponts et Chaussées dans les Côtes-du-Nord : routes, ponts, chemins de fer, phares, aérodromes, etc... Un chapitre étudie l'amélioration des conditions de vie : électrification, habitat, eau, remembrement, etc...

Quant à la présentation d'ensemble l'auteur a visiblement cherché à la rendre séduisante pour un public relativement large.

Comme il est difficile de plaire à tout le monde, cet aspect un peu « film documentaire » risque d'enlever un léger crédit à cette étude du côté des techniciens. Il eût été possible d'éviter cet inconvénient en reportant dans une large *Annexe*, en fin de volume et au besoin sur un papier moins somptueux, des renseignements statistiques nombreux, qui pouvaient s'accommoder d'ailleurs d'une typographie serrée.

Les techniciens eussent été ravis d'y trouver les principales statistiques officielles de l'I.N.S.E.E. (population par sexe, âge, ménage ; revenus industriels, revenus agricoles, chiffres d'affaires, etc... chiffres des Côtes-du-Nord, et pourcentage par rapport à la France entière).

Mais telle quelle, cette brochure reste un remarquable instrument de travail aux mains de nos cadres, de nos industriels, de nos étudiants. Que souhaiter enfin, sinon de voir tous nos chefs de cabinets des préfectures bretonnes animés du même zèle ?

H. C.

Une Revue d'Economie Bretonne

Nous recevons le n° 1 de *Bretagne Industrielle, Commerciale, Agricole*. C'est une très belle revue de grand format, éditée chez S. E. P. T., 106, Bd Malesherbes à Paris XVII^e. Sous une présentation parfaite, nous y trouvons des articles bien documentés, et signés des personnalités régionales les mieux averties.

Notre *Nouvelle Revue de Bretagne* attache un intérêt primordial à l'essor économique breton. L'initiative de *Bretagne Industrielle, Commerciale, Agricole* arrive à son heure et nous félicitons nos Chambres de Commerce d'apporter à cette revue leur concours éclairé.

La seule énumération des principaux articles est d'ailleurs le meilleur éloge qu'on puisse faire de notre nouveau confrère :

- *La Bretagne*, par M. Bertin, Président de la V^e Région Economique.
- *La Bretagne doit être industrielle*, par M. Prod'homme, Président de la V^e Région Economique.
- *Les Problèmes de main-d'œuvre dans les Industries des Métaux de la Région Nantaise*, par M. Babey, Président du Syndicat patronal des Industries Mécaniques et Navales.
- *L'Avenir de la Conserve Bretonne est-il compromis ?* article de M. Guibout-Delaunay.
- *Statut de la Construction Navale*.

Nous ne pouvons tout citer, mais ce qui précède permet amplement de juger l'intérêt de cette documentation.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de commencer dès le n° 1 la collection de cette revue de grande classe.

H. C.

L'Action du Groupe des Bretons à Alger

le 8 Novembre 1942

Le débarquement allié en Afrique du Nord fut un événement considérable ; il a suscité de nombreuses publications ; un historien, Gabriel Esquer, en a donné un récit très objectif : « 8 Novembre 1942, jour premier de la Libération » (1).

Dans cette nuit historique la Bretagne ne pouvait qu'être présente.

On a expliqué la prépondérance des Bretons dans les Forces Françaises Libres par une facilité plus grande d'évasion que nos côtes bretonnes offraient à la jeunesse généreuse. En France on est rationnaliste. Il nous est peut-être permis d'insinuer que l'explication, pour certains, vaudrait justification de leur propre carence. En réalité il n'était pas plus commode de s'échapper de nos estuaires que des autres côtes de France. J'ai connu maints départs manqués. De guerre lasse nos jeunes hommes s'en allaient vers l'Afrique du Nord, avec l'espoir de rejoindre par là la France Libre. Hélas ! Et c'est ainsi qu'ils furent présents et acteurs du 8 novembre 42.

A Alger le secret avait été bien gardé ; les dispositions prises se révélèrent excellentes : deux morts seulement à déplorer de part et d'autre. Il n'en fut pas de même, hélas, à Oran ni à Casablanca.

Sur ce débarquement j'apporte deux récits parcellaires et encore inédits. Ils sont dus à deux Bretons, Tilly, du Guerlesquin (Fin.) et Pierre Chesnais, de St-Malo, qui les ont rédigés peu de mois après l'événement. L'historien soucieux d'exactitude remarquera, une fois de plus, que le même fait, narré par deux témoins, par deux acteurs, est rapporté avec des différences.

D' A. VOURCH.

(1) Paris, Charlot éditeur (1946).

Relation de Félix Tilly

Depuis déjà longtemps Tilly était en relation avec Pilafort étant bien entendu que son adhésion serait complète lorsque surgirait le jour de l'action.

C'est le six novembre au soir que le capitaine Pilafort tenta d'avoir Tilly qui, absent de la ville, ne put le joindre que le sept à neuf heures du matin. La révélation lui fut faite de l'arrivée des Alliés dans la nuit prochaine ; il lui appartenait de rassembler les hommes sur lesquels il pouvait compter. Il lui fut prescrit de reprendre contact à dix-sept heures pour fournir le résultat de ses démarches et obtenir de nouveaux ordres.

Tilly employa sa journée à alerter chacun des adhérents de son groupe. Il avait en outre jeté son dévolu sur deux camions et une voiture de tourisme, que l'on devait saisir sans aviser le propriétaire. Rendez-vous était fixé pour chacun à 22 heures au bas de la Rampe Chassériau. Lorsqu'il retrouva Pilafort à dix-sept heures, il apprit que son groupe avait pour mission d'occuper le Poste de Radio-Alger, le Central Protégé et le Central Télégraphique (2). Les armes nécessaires étaient entreposées au Garage Lavaysse, rue Michelet, où il les prendrait à vingt-trois heures. Il dina chez lui avec Chesnais. Ils attendirent les chauffeurs qui devaient prendre les camions. A vingt et une heures trente ils pénétrèrent dans l'établissement privé où se trouvaient ces camions. A vingt-deux heures tout était rassemblé à pied d'œuvre, au bas de la Rampe Chassériau : soit deux camions, une voiture de tourisme, environ cinquante-cinq hommes dont treize Bretons.

Tilly part dans la voiture légère pour prendre livraison des armes promises. Celles-ci perçues au garage Lavaysse, il revient à la Rampe Chassériau. Mais, au vu des armes, la plupart des cinquante-cinq hommes réunis là, des Algériens surtout, prirent peur et s'en allèrent. Entre minuit et demi et une heure, le cortège s'ébranla, réduit à la voiture de tourisme occupée par Tilly et Chesnais et à un seul camion ; par suite de la défaillance d'un grand nombre, le deuxième camion devenait inutile... Et l'on se dirigea vers le Gouvernement Général.

L'arrêt se fit devant le poste de Radio-Alger. Supposant que la porte était fermée à clé, Tilly dit à Chesnais de briser les verres à coups de crosse. Par l'ouverture ainsi produite, il pénétra revolver au poing, mais en enjambant, son vêtement accrocha à un angle du verre très épais et il culbute. Dans la chute, le revolver part et la balle s'écrase contre la première marche en face. Gourlan (3) ouvre alors la porte ; elle n'était nullement fermée à clé, ni verrouillée à l'intérieur. L'incident tumultueux aurait donc pu être évité.

Et ce coup de revolver dans la nuit eut pour conséquence de faire peur à quelques-uns des conspirateurs dont le courage avait tenu jusque-là et qui s'égaillèrent. Si bien que, la porte étant ouverte, il n'y avait plus grand monde pour entrer. Le camion était parti et, avec lui, les armes, les approvisionnements et le ravitaillement que Madame Tilly avait préparé en prévision d'un séjour plus ou moins prolongé dans l'établissement.

(2) Ces trois services étaient réunis au gouvernement général.

(3) Gourlan Gabriel, de Plomodiern (Finistère).

ment, c'est-à-dire un poulet, du pain, quelques litres de vin. Le vin était indiqué à cause des jeunes amis Bretons sur lesquels on savait pouvoir sûrement compter. De fait, sur les quinze fidèles il y avait treize Bretons, un Algérien, chauffeur de Tilly et un Parisien. Et Tilly précise que, parmi les défailtants, on ne comptait pas un seul Breton.

La petite troupe ayant pénétré dans la maison, y trouva des plâtriers qui travaillaient malgré l'heure. Ceux-ci, devant une telle intrusion, levèrent les bras. « N'ayez pas peur, nous sommes des gaullistes, on ne vous fera aucun mal ». On les considéra comme prisonniers et on les enferma dans le studio de Radio-Alger. Et, tout de suite, on s'occupa du Poste, on supprima tous les contacts. Puis on grimpe au premier étage et on essaie de pénétrer au Central protégé. Il est fermé à clé ; impossible d'ouvrir. On monte au Central Téléphonique, encore plus haut. Là, l'homme de service était dans une cabine de verre : au spectacle de ces hommes armés, revolver au poing, faisant irruption chez lui, il a le réflexe de téléphoner. On ne lui en donne pas le loisir et on le déclare prisonnier. Puis on coupe tous les fils téléphoniques au couteau. Le téléphoniste est conduit, lui aussi, à la prison improvisée, c'est-à-dire au studio. Toutes précautions étant prises, poste de garde près des prisonniers du studio, aux escaliers, à toutes les issues, on attend le débarquement. Et, vers trois heures du matin, on entend un premier coup de canon, écouté avec satisfaction.

Vers quatre heures du matin un ordre arrive de faire diffuser par le Poste de Radio le message du Général Giraud. Mais tout était démolé : contacts, fils. La réparation du matériel demanda du temps. Vers sept heures du matin, tout était réparé, grâce surtout à Brisson, lequel avait en la matière quelques notions, quelques connaissances techniques. Sous menace du revolver on obligea l'employé de service à enregistrer sur disque le message, qui était dicté par Brisson. On prescrivait à l'employé de répartir les émissions selon un rythme simple : deux marches militaires, puis le message. Cet employé de la Radio était au fond très sympathique aux agresseurs ; l'argument du revolver ne lui était pas indispensable. Au point que, beaucoup plus tard, ayant rencontré Tilly et l'ayant reconnu, il lui dit : « C'est vous qui m'avez arrêté et forcé à enregistrer le message Giraud : j'ai conservé le disque et je vous le confie ». Ce disque est ainsi en la possession de Tilly ; et par là il est facile de vérifier qu'il a été établi par Brisson et non par un autre (ainsi que cela a été écrit en diverses publications).

Donc les émissions furent produites avec l'alternance indiquée jusqu'au moment où l'ordre parvint, du 26 rue Michelet, c'est-à-dire du P.C. de se retirer. D'ailleurs aussitôt on vit gardes mobiles, cinquième chasseurs et chars s'apprêter à prendre la position de force. Ceci se passait vers onze heures.

Chacun se retira, mais après s'être donné rendez-vous pour dix-neuf heures au Café du Grillon, rue Charras. Hélas ! une bombe alliée tomba vers dix-huit heures quinze sur la maison de Tilly, démolissant tout, tuant une personne amie et blessant Madame Tilly. C'était la dernière bombe qui fut lancée et, à ce moment même l'Armistice se signait entre les alliés et les opposants français.

A noter qu'aucun des membres agissants du groupe qui prit possession du Gouvernement Général n'avait d'arrière-pensée politique. Ils agissaient en gaullistes : c'est tout. Chez eux la question ne se posait pas de travailler pour le Roi, pour le Communisme, pour aucun parti. En aidant les Alliés, ils agissaient simplement en Français.

II

Rapport de l'Aspirant de Marine Chesnais sur l'action du Groupe B 4 dans la nuit du 7 au 8 Novembre 1942

Vendredi 6 novembre. — J'effectue ma dernière liaison entre R. Aboulker (rue Bab-Azoun), le Capitaine Pillafort (rue de l'Industrie) et Tilly (Café de la Station).

« Préviens Tilly que les Bretons n'ont qu'à préparer leurs sesses, ça urge ». (Pillafort dit).

Samedi 7. — Dix heures : J'ai vu Tilly. Il est prévenu que l'opération a lieu le soir. Il en est heureux, car elle constituera pour lui comme pour nous, notre première revanche.

Détail embarrassant : Tilly ne possède pas la liste des hommes de son groupe. L'un de ses camarades, qui n'est pas pour le moment à Alger, a les adresses sur lui. On peut craindre par conséquent l'impossibilité de prévenir tout le monde au dernier moment. Il faut se débrouiller malgré tout. Tilly me charge de rassembler mes camarades. De son côté il fera le nécessaire pour trouver de nouvelles recrues. Je possède quelques camarades à bord d'un pétrolier au mouillage dans le port. J'ai la certitude qu'ils me suivront, car ils m'ont assuré plusieurs fois de leur concours si besoin s'en faisait sentir. Pas de chance, le pétrolier a appareillé le matin pour un autre port d'Afrique du Nord !

Sur le « Ville d'Oran », où je pensais trouver des sympathies politiques, chacun se découvre tout à coup des crises de paludisme ou de simples coliques à la pensée de prendre une part effective à l'offense. Malgré tout on m'assure d'un certain appui moral qui ne coûte cher à personne.

Sur le « Marigot », Pirou (4) me confirme la confiance que j'avais placée en lui. Bures et Lucas, élèves officiers qui ont déjà goûté les douceurs de « Barberousse » dans une petite histoire où j'étais moi-même mêlé, marchent évidemment avec nous. Malheureusement ils sont incorporés déjà dans le groupe Pauphilet qui s'occupera le soir de la « Villa des Oliviers ».

Sur l'« Athos II » les officiers ont tellement soigné leur propagande vichiste que mes tentatives sont vouées à l'insuccès.

J'ai guille alors mes recherches du côté de l'Association des Etudiants réfugiés bretons, où je compte de nombreux camarades. Gourlan, étudiant en lettres, vieux gaulliste du début, est depuis longtemps d'accord avec moi. Il y en a d'autres : Guerneur (5), étudiant en médecine, Espinay (6), étudiant en droit, Le Meur (7), Chemineau et Neveux, un camarade de Gourlan. Il leur donne rendez-vous à vingt-deux heures, au bas de la rampe Chasserian à l'Agha.

Douze heures : Je déjeune chez Tilly qui préfère annoncer la nouvelle à sa femme en ma présence. Une réflexion de Tilly donne l'esprit exact dans lequel nous marchions à l'époque : « Demain nous aurons douze balles dans la peau ou nous serons décorés par le Général de Gaulle ».

(4) Pirou est de Carhaix.

(5) Guerneur est de Loperhet (Finistère).

(6) Espinay est de Lorient.

(7) Amédée Le Meur, de Brest.

Dans notre esprit, il ne pouvait y avoir de débarquement allié sans le Grand Charles et le Général Giraud ne pouvait être pour nous que sous ses ordres. C'était peut-être idiot, mais nous le pensions...

Dans la soirée Tilly, Bufort et moi allons « emprunter » un camion à gazogène aux environs d'Alger. Nous avions négligé de prévenir le propriétaire qui est le patron de Tilly.

Vingt-et-une heures trente : Panne de gazogène sur la route.

Vingt-deux heures trente : Nous arrivons finalement au lieu de rendez-vous, rampe Chasseriau. Nous y trouvons une quarantaine d'hommes parmi lesquels je reconnais mes camarades. Déjà l'arrivée du camion provoque un certain remous chez ceux qui, jusqu'au bout, espéraient qu'il ne viendrait pas : « collique », quelques-uns prennent congé de nous.

Ving-trois heures : Nous avons laissé Bufort au garage Lavaysse. Il nous revient bientôt dans une voiture légère. Il est accompagné de Brisson, un camarade de la Faculté de Chimie (étudiant réfugié).

Chacun reçoit son fusil et nous embarquons dans le camion. Nous sommes une trentaine.

Nous arrivons au Gouvernement Général. Malgré les précautions de chacun, le débarquement du camion s'effectue dans un grand bruit de ferraille. Tilly ne semble guère être au courant de la topographie des lieux, et nous nous tâtons le poulx pour choisir une porte plutôt qu'une autre. Le sort tombe sur une porte dont la partie supérieure est vitrée. Chemineau démolit la vitre à coup de crosse. Tilly passe au travers, trébuche et s'étale dans le vestibule. Son « 92 » qu'il tenait à la main part tout seul. Nous le suivons l'un après l'autre en essayant de ne pas nous éborgner avec les engins encombrants que nous avons dans les mains. Neveux réussit tout de même à récolter un coup de crosse dans les genèves. Arrivés au haut du premier escalier nous sommes tous étonnés de nous retrouver si peu. Il y a là : Tilly, Brisson, Bufort, Guermeur, Gourlan, Le Meur, Pirion, Espinay, Chemineau, Neveux, un Monsieur « X » et moi. Le petit épisode de la porte d'entrée et le coup de feu inattendu ont provoqué la défection de dix-huit « durs à cuire » dont nous retrouvons les armes dans la rue.

Il y a beaucoup de portes, couloirs, escaliers au Gouvernement Général. Au hasard, nous pénétrons dans les bureaux, nous arrêtons ceux qui s'y trouvent, et les entassons dans une salle sous la garde de Neveux. L'un des appréhendés, terrorisé à souhait, se fait un plaisir de nous servir de guide. Il nous conduit au Central Téléphonique où Brisson s'installe confortablement et commence à filtrer soigneusement les communications. Toute la nuit il répondra par des explications de la plus pure fantaisie aux coups de téléphone angoissés qui lui parviendront du cinquième chasseurs, de l'Amirauté ou d'ailleurs.

Nous continuons notre tour du propriétaire, récupérons les veilleurs, gardiens ou fonctionnaires un peu dans tous les coins.

A une heure trente, nous sommes maîtres de la place. Un détail qui a sa valeur : Madame Tilly avait eu la gentillesse de nous préparer un poulet froid et quelques bouteilles (pour arroser la prise de possession). Malheureusement le chauffeur du camion qui nous avait amenés a pris le large en emportant poulet et bouteilles...

Deux heures : Monsieur « X », qui ne nous donne pas l'effet d'être très à l'aise, propose ses services pour aller chez lui nous procurer du

revêtement. Nous acceptons, sachant fort bien qu'il cherche une façon élégante de s'éclipser.

Trois heures : Nous restons onze du groupe B4. Nous avons récupéré une cinquantaine de fusils un peu partout et nous les avons alignés le long des couloirs. Les cartouches sont entassées dans la salle d'émission radiophonique. Nos prisonniers ont accepté leur sort avec toute la philosophie nécessaire. La plupart dorment en long et en travers. Les autres se taisent, à part le concierge à qui nous parvenons difficilement à interdire l'usage de la parole.

C'est l'heure à laquelle nous parviennent les premiers coups de canon. Ils nous confirment le débarquement au sujet duquel beaucoup d'entre nous restaient sceptiques. Un 75 du Fort l'Empereur claque au-dessus de nos têtes. Bufort est mal à l'aise. Il manifeste le désir d'aller rassurer sa femme à Belcourt. Nous ne le retenons pas. Nous ne sommes plus que dix. Nous recevons la visite de Raphaël Aboutker. Tous les objectifs sont atteints, paraît-il. Par ailleurs le débarquement s'effectue d'une façon satisfaisante.

Quatre heures : On nous fait parvenir un message du Général Giraud. Il nous faut le faire passer à la Radio. Malheureusement il nous manque « la manière de se servir de cette radio ». Un ou deux spécialistes des émissions arrivent à point à la porte d'entrée. Devant leur insistance à voir ce qui se passe à l'intérieur, nous les introduisons sous bonne garde. Bon gré, mal gré, ils vont remédier à notre incompetence technique. Je crachote dans le micro et compte péniblement jusqu'à trente-trois pendant la mise au point. Brisson qui a une voix agréable, qui ne porte pas la moustache, mais la barbe, est le plus apte à représenter le Général Giraud. Sa voix est enregistrée sur disque et c'est ce disque que nous ferons passer toutes les demi-heures entre quelques airs de marches militaires. Il est amusant de remarquer que le premier disque qui nous tombe sous la main (le seul parmi ceux que nous avons trouvés ayant un caractère militaire) est une marche italienne. Peu de gens s'en sont rendu compte. Plus tard, après avoir appréhendé un Monsieur du Gouvernement Général qui précisément possédait la clé du coffre à disques, nous avons pu découvrir la Marche Lorraine, le Chant du Départ, etc...

Six heures : Guermeur a été rappelé en renfort à un autre point de la ville. Nous sommes neuf désormais : trois qui s'occupent de la radio, un qui s'occupe du central téléphonique, deux qui gardent les prisonniers dont le nombre s'accroît de plus en plus, trois qui contrôlent les entrées. Nous commençons à nous sentir en nombre insuffisant. Il y a des attroupements dans la rue. De nombreuses personnes, fonctionnaires du Gouvernement Général, Membres de la Sécurité Militaire, officiers de toutes les armes, essaient de passer la porte que nous gardons. Les uns insistent et vont partager le sort de ceux que nous gardons déjà. Les autres exigent des explications et sont aiguillés par nos soins vers le commissariat du dixième arrondissement où Raphaël et ses amis leur font subir un sort analogue.

Nous sommes obligés de faire très attention car les fusils alignés un peu partout dans les couloirs pourraient fort bien servir contre nous si les gens que nous arrêtons avaient seulement un brin de culot. D'autant plus que parmi eux il y en a qui portent l'insigne de S.O.L.

Vers sept heures : Nous entendons une pétarade à proximité. C'était, je suppose, les auto-mitrailleuses du cinquième chasseurs qui tiraient sur

la Poste. Nous manquons de liaisons. Nous ignorons d'une façon totale ce qui se passe ailleurs, tant au point de vue du débarquement, au sujet duquel nous parvenons les bruits les plus divers, qu'au point de vue de nos camarades des autres groupes, dont nous ne connaissons pas la situation exacte.

Huit heures : Monsieur Saintblanca et Raphaël Aboulker arrivent plutôt congestionnés : « les auto-mitrailleuses du cinquième chasseurs tirent sur la Poste ». « Dreyfus a été tué, ne restez pas là, vous allez vous faire coincer inutilement ». Considérant que le Poste de Radio garde malgré tout une certaine importance et qu'il faut que le message de Giraud soit entendu le plus longtemps possible, nous restons sur nos positions. (Notons que Fanfan Aboulker, au Commissariat du dixième arrondissement, avait l'air d'être beaucoup moins impressionné que son frère et qu'il était partisan de tenir encore).

Neuf heures : Raphaël Aboulker revient à la charge avec Saintblanca : « Les auto-mitrailleuses montent par ici. Vous ne pouvez pas résister. Les autres sont arrêtés, il n'y a plus personnes rue Michelet ». Raphaël Aboulker étant dans le secret des dieux et nous par contre ne l'étant pas, nous jugeons inutile de faire des martyrs et d'être plus royalistes que le roi. Nous avons d'ailleurs été encouragés par cette réflexion plutôt curieuse de Raphaël : « Vous les p'tits gars qui êtes en civil vous ne craignez rien, rentrez chez vous tranquillement. Quant à moi qui suis un militaire, je pars en voiture avec Tilly ».

Nous quittons le Gouvernement Général après avoir conseillé à l'un de ceux qui étaient arrêtés de continuer à passer le disque régulièrement et avoir dit que nous reviendrons plus tard pour voir s'il l'avait fait. C'est pourquoi après notre départ le message du Général Giraud a été entendu encore pendant un certain temps.

Une heure plus tard, rue Chartras, je rencontre Saintblanca et Tilly et ni l'un ni l'autre n'avaient l'air de savoir que nous avions encore des camarades au commissariat central. Il a fallu attendre quelques jours pour que j'apprenne qu'ils avaient tenu jusqu'à quatre heures.

Mes camarades seront d'accord avec moi pour confirmer ce rapport :

- 1° Gourlan, sous-lieutenant (dans l'armée Leclerc).
- 2° Guermeur, médecin militaire en Corse.
- 3° Espinay, aspirant de marine (Casablanca).
- 4° Le Meur, quartier-maître canonnière sur l'« Aconit ».
- 5° Chemineau, pilote d'aviation.
- 6° Pirlou, quelque part dans la Marine.
- 7° Neveux, dans une unité de Spahis.
- 8° Brisson (?).
- 9° Tilly, sous-lieutenant, Garde du corps du Général de Gaulle.

Signé : CHESNAIS,
Aspirant de Marine
à bord de l'avis « C^{et} Domine »
des F.N.F.L.

♦ ♦ ♦

Les historiens ou chroniqueurs du 8 novembre 1942, « Jour Premier de la Libération », ainsi que le qualifie Gabriel Esquer,

indiquent que l'occupation du Gouvernement Général d'Alger fut le fait du « Groupe des Bretons ».

En réalité les jeunes Bretons d'Alger se trouvaient répartis en d'autres actions de cette nuit mémorable.

Initialement d'ailleurs le groupe des assaillants de cet établissement, le plus important de la ville, n'avait rien de spécifiquement breton. Il ne prit ce caractère que progressivement.

Quelques jours plus tard, je demandais à Tilly, le chef de l'équipe :

- Parmi ceux qui furent fidèles, combien y avait-il de Bretons ?
- Tous, sauf un qui était de Paris.
- Parmi ceux qui eurent peur, combien de Bretons ?
- Aucun.

D^r A. V.

Une nouvelle gravure du Combat des Trente

En 1788 parut à Paris, chez David lui-même, le premier volume d'une « Histoire de France, représentée par figures, gravée (sic) par M. David, accompagnées de discours par M. l'Abbé Guyot (et le Tourneur) ». Quatre autres suivirent dont le dernier en 1796 ; l'ouvrage comprit alors 150 planches. Cette Histoire fut continuée sous la Restauration. Entre temps, l'auteur s'était attaqué à des pays étrangers, ce qui prouve le succès de cette formule d'un original modernisme.

Une des scènes du tome III représente le Combat des Trente. Il s'agit sans doute de l'épisode de Guillaume de Montauban. La composition en est rigoureuse — nous sommes en pleine période de retour à l'Antique. Et le bel encadrement de trophées, comme pour les autres planches, indique bien son époque Louis XVI.

L'auteur, David François-Anne, était né à Paris en 1741 où il mourut en 1824. Il fut surtout un graveur de reproduction, élève du célèbre Le Bas. Quant au dessin, il est l'œuvre de Le Jeune. Deux peintres de ce nom vivaient à la fin du XVIII^e siècle. L'un, qui devint général de l'Empire, était trop jeune à l'époque puisque né en 1776, Nicolas Lejeune, par contre, exposa pour la première fois au Salon de 1793 et fut plus tard membre de l'Académie de Berlin. Il avait été élève de Lagrenée aîné, dont notre « Combat des Trente » pourrait rappeler la manière.

A. LERAY.

L'EXPOSITION " BRETAGNE "

au Musée National des Arts et Traditions Populaires

23 Juin - 23 Septembre 1951

LE Musée national des arts et traditions populaires vient d'inaugurer ses galeries, aux sons de la bombarde et du biniou, par une exposition temporaire consacrée à la Bretagne ; nul choix ne pouvait être plus judicieux, l'art breton étant à la fois profondément populaire et original.

Etant donné l'exigüité des locaux dont le musée dispose et dont une grande partie est nécessairement affectée à ses magasins, les organisateurs ne pouvaient songer, sous peine d'offrir un échantillonnage de peu d'intérêt, à exposer le résultat des nombreuses enquêtes qu'ils ont poursuivies depuis quinze années sur l'art populaire et le folklore bretons. Ils ont, à juste titre, préféré présenter quelques études plus approfondies sur certains aspects du mobilier, du costume, de la poterie et de la musique populaire.

Dans le vestibule d'honneur, cependant, et comme préface à l'exposition, des vitrines renferment quelques images populaires bretonnes ainsi que quelques statues en bois polychromé. Parmi les premières, signalons un saint François appartenant au musée folklorique régional de Nantes, bois gravé au début du XVII^e siècle à Morlaix par François Lapous, dont Le Guennec a signalé plusieurs autres œuvres aujourd'hui rarissimes. Parmi les secondes, mentionnons particulièrement un saint Mathieu, daté de 1593, appartenant au Musée Nicolazic, le beau groupe de Notre-Dame de Pitié de Lampaul-Guimiliau (Finistère), de la fin du XVII^e siècle, ainsi qu'un curieux saint Isidore en bragou-braz, acheté par le musée à Lorient, en 1938. D'intéressante facture également, citons aussi une sainte Anne apprenant à lire à la Sainte Vierge et datant de la fin du XVIII^e siècle. Elle appartient à Saint-Hernin (Fin.) et porte sur le livre qu'elle tient l'inscription suivante : « Le 21 juillet 1870, départ des soldats pour la Prusse ». On sait que plusieurs inscriptions, souvent anciennes, subsistent ainsi en Bretagne, telles, par exemple, celles relatant sur une armoire de la chapelle

— 265 —

des Isles en Kergrist-Moelou (C.-du-N.), les événements importants qui se déroulèrent dans cette paroisse de 1662 à 1684.

Après cette préface et comme introduction à l'exposition proprement dite, les grandes périodes de l'Histoire de Bretagne sont très succinctement relatées en de claires notices que viennent illustrer quelques objets, quelques photographies documentaires judicieusement choisies, et quelques cartes bien dressées. Nous nous permettons cependant de signaler combien il est douteux, d'après les données de Ptolémée et l'Itinéraire d'Antonin que l'on puisse identifier Vindana Portus avec Port-Navalo et Gesocribate avec Brest, ainsi qu'il est figuré.

Dans la première partie de l'exposition sont résumés les résultats de l'enquête sur le mobilier traditionnel, poursuivie en Bretagne de 1941 à 1946 sous l'égide du musée. De nombreux spécimens de meubles et d'ustensiles de ménage ont été réunis, entre autres, plusieurs séries de cuillers des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles.

Il convient, parmi les meubles exposés, de citer particulièrement un très beau coffre à lin acheté par le musée en 1951 dans la région de Quimper. Décoré de motifs Renaissance voisinant avec le rinceau à feuilles de vigne et grappe de raisin cher à Antioche, il porte l'inscription « Fect par Y. Bouchis 1644 », apprenant ainsi le nom de l'artiste dont de nombreux meubles de la région de Guimiliau-Landivisiau (Fin.) portent la signature.

Une pancarte documentaire rapproche très justement certains panneaux de coffre, à décoration fantaisiste, d'enluminures du livre de Landisfarne ainsi que de décors d'autres provinces et étudie plus particulièrement certains motifs très répandus dans le monde, tels que les rouelles tournoyantes et la rosace à six branches. Elle montre, entre autres, cette dernière décorant un coffre breton et un lit norvégien.

La conclusion de cette importante enquête confirme que « la vigoureuse originalité de l'art breton semble s'expliquer par la conjugaison d'un substrat breton populaire avec l'influence des styles du grand art » ; on ne saurait mieux dire.

Une seconde pancarte documentaire est relative aux meubles à fuseaux et notamment aux lits clos. Il eut été intéressant de les comparer aux lits clos si répandus dans tous les pays nordiques et dont les Musées de Lyngby, de Bygdo et de Skansen, entre autres, conservent de nombreux spécimens. Les organisateurs y avaient bien songé, mais n'ont pas reçu à temps les documents qu'ils escomptaient de Frise. L'enquête sur les meubles à fuseaux doit d'ailleurs être poursuivie pour situer définitivement en Bretagne les aires de chacun des types étudiés.

La seconde partie, consacrée au costume, comprend deux enquêtes particulières relatives au costume bigouden et à la coiffe cancalaise. La première nous reporte à une époque bien proche et il est curieux de retrouver sous vitrine et classés comme documents historiques ces éclatants costumes portés encore dans tout le Cap Caval avant la guerre de 1914. Il fallait voir alors les bigoudens

aux pardons de Notre-Dame de la Joie et de Notre-Dame de la Clarté ou prenant d'assaut les chevaux de bois, tous rubans au vent, lors des fêtes foraines de Quimper. Elles ont été fort heureusement fixées sur les prestigieux tableaux de Lucien Simon et de Lemordant. Une partie de l'enquête est consacrée aux coiffes de deuil, dont une vitrine montre l'évolution de 1870 à nos jours. L'enquête sur la coiffe de Cancale, presque disparue, elle aussi, aujourd'hui, ne le cède pas en intérêt à la précédente avec l'évolution du bonnet ou petite coiffe si chère à Boutet, de la surcoiffe ou grande coiffe, et de la coiffe de deuil. Ces enquêtes paraissent définitives.

La troisième partie de l'exposition est consacrée à l'industrie de la poterie et à l'étude très détaillée de l'un des centres, Saint-Jean-de-la-Poterie (Morbihan), par M. Dan Lailler. Une carte fort intéressante, résultat de recherches très approfondies, montre aux visiteurs tous les centres de poteries, faïences et porcelaines dont la trace a été retrouvée en Bretagne ; et, à ce sujet, l'on ne peut que déplorer que le regretté Bourde de la Rogerie n'ait pas mis en œuvre la documentation qu'il avait recueillie sur ce sujet qu'il connaissait si parfaitement.

La dernière partie de l'exposition concerne l'évolution des bombardes et binious. Un panneau documentaire rappelle l'évolution de la cornemuse depuis la « tibia utricularis » dont fait mention Suétone, jusqu'au « bag-pipe » écossais en passant par Naxos, la Bulgarie, la Yougoslavie, la Finlande, sans oublier le tableau connu de Pieter Breughel.

Par ce trop rapide aperçu, l'on voit quelle contribution importante apporte cette exposition à l'histoire de l'art breton. Elle fait le plus grand honneur à l'érudit conservateur du Musée, M. Georges-Henri Rivière et à ses collaborateurs.

Malheureusement, faute de place, elle n'est qu'éphémère et ceci pose un problème fort important : Ne vaut-il pas mieux avoir dans chaque province un musée de folklore permanent plutôt que centraliser dans la capitale des documents invisibles pendant la majeure partie du temps, ou, tout au moins, difficilement accessibles ?

Il semble qu'une solution mixte satisfaisante puisse être trouvée dans les musées régionaux permanents et dans un centre parisien de coordination et de recherches avec expositions temporaires. Le rôle de celui-ci a d'ailleurs été parfaitement compris et exposé dans la magistrale introduction du catalogue consacré à l'exposition « Bretagne ».

R. COUFFON.

UN BRETON MÉCONNU

JOSEPH-MARIE QUÉRARD

(1796-1865)

I

JOSEPH-MARIE QUÉRARD naquit à Rennes, rue de la Boucherie, non pas le 25 décembre 1797, comme il le croyait lui-même et comme l'ont écrit, après lui, tous ses biographes, mais le 6 nivose an V républicain, donc le 26 décembre 1796, ainsi que l'atteste son acte de naissance (1).

Son père, Pierre Quérard, qui était scieur-de-long, n'arrivait pas toujours à pourvoir à la subsistance de sa femme, Jeanne Gautier, et de ses trois enfants ; et le petit Joseph, bien souvent, se vit contraint d'aller mendier le pain des siens. Il fréquenta l'école peu de temps, car, dès 1807, à 11 ans, on l'en retira pour le placer dans une librairie ; voici dans quelles circonstances :

« ...Un amateur de livres, qui fréquentait la librairie de M. Duchesne, à Rennes, l'ayant vu plusieurs fois mendier à la porte de ce magasin, s'intéressa à lui, et, frappé de sa précoce intelligence, décida M. Duchesne à lui procurer chez lui un emploi en rapport avec son âge. Il fut convenu que l'amateur de livres habillerait son protégé, dont la garde-robe était dans un complet dénuement, et que le bienfaisant libraire se chargerait du reste » (2).

Le jeune garçon, tout en occupant ses loisirs à compléter son instruction par trop rudimentaire, fit des progrès si rapides dans son travail et manifesta de telles aptitudes pour le commerce des livres que

(1) Ce nom de Quérard, qui semble propre à la région rennaise, avait été porté par une famille de robe, dont un membre, bâtonnier de l'ordre des avocats au Parlement de Bretagne, prit une part active à la fondation de la bibliothèque du barreau, berceau de l'actuelle Bibliothèque Municipale de Rennes (1735-1736) : C'est lui qui en proposa la création et qui, après avoir collaboré à la rédaction des règlements, prononça le discours d'inauguration. C'est d'une branche de cette famille, tombée dans la misère, que serait issu le futur bibliographe.

Notons que la ville de Rennes a donné le nom de Quérard à une de ses impasses.

(2) Louis DE KERJEAN, *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1866, I, page 84.

M. Duchesne lui-même l'incita à gagner la capitale, où il ne manquerait pas, s'il persévérait, de se créer une situation enviable.

◆ ◆ ◆

En 1812, il entra donc à la librairie Bossange, en qualité de commis. Son amour des livres s'y confirma et devint une véritable vocation pour la bibliographie. M. Bossange le fit voyager, pour son commerce, en France et à l'étranger, lui donnant ainsi l'occasion d'accroître son bagage intellectuel par la connaissance de plusieurs langues. Mais l'âge du tirage au sort approchait et Quérard résolut de s'y soustraire en s'expatriant, car il ne se sentait aucun goût pour le métier des armes. Il partit pour Vienne, en 1819, muni de lettres de recommandation pour Phil. Jos. Schabacher, le plus important libraire de cette ville. Celui-ci apprécia tellement les qualités du jeune Breton qu'il lui confia bientôt la direction d'une de ses succursales de Vienne.

Les pays de langue allemande étaient alors passés maîtres en matière de bibliographie, et la vocation de Quérard ne pouvait que se fortifier au contact des savants libraires de Vienne, principalement de Schabacher, auquel il devait dédier son premier ouvrage. Celui-ci, précisément, il le préparait déjà dans ses laborieux loisirs viennois. Rêvant d'élever à la littérature française un monument digne d'elle et qui n'eût rien à envier aux bibliographies allemandes les plus prises, il s'attela à sa besogne avec tant d'ardeur que, dès 1822, il songeait à publier le fruit de son travail. Une annonce insérée dans le *Journal de Vienne* lui assura 25 souscriptions. Stimulé par cette marque d'intérêt, il se mit en quête d'un éditeur parisien. Le 31 juin 1822, il proposait son répertoire aux libraires parisiens Treuttell et Wurtz : mais sa démarche n'aboutit pas et, durant les trois années qui suivirent, il dut s'adresser, sans plus de succès, à plusieurs autres éditeurs, tout en continuant à entasser fiches sur fiches. Tous ses échecs n'entamèrent point son courage, parce qu'il avait une foi tenace dans l'utilité de son œuvre et que, dès ce moment, il avait décidé de consacrer ses forces et sa vie à la bibliographie.

Enfin, en 1825, autant pour hâter la publication de son ouvrage que pour se soustraire à l'obligation où il serait bientôt, en qualité d'étranger habitant Vienne depuis plusieurs années, de faire partie de la milice autrichienne, il décida de regagner Paris et déclina, avec une abnégation toute bretonne, les avances flatteuses de M. Schabacher qui, pour le retenir près de lui, voulait lui faire don de la succursale qu'il dirigeait.

Quelques mois plus tard, en février 1826, parut enfin, chez Firmin Didot, la première partie de la *Bibliographie moderne de la France* qui, dans les livraisons suivantes, allait changer de titre pour s'appeler *La France littéraire*. Quérard venait d'atteindre ses 29 ans. Il avait fait son chemin, le petit mendiant des rues de Rennes. Des hommes généreux et éclairés, conquis par ses qualités exceptionnelles, lui avaient mis en main les moyens de les développer. De son côté, pendant ses loisirs et au prix d'un acharné travail solitaire, il avait comblé en grande partie les lacunes de son instruction. A la formation classique, qui devait lui manquer toujours, il avait suppléé par l'étude de plusieurs langues étrangères, très utiles dans la science où il allait se signaler. Il connaissait le latin, le grec, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien.

Mais pour acquérir cette somme de connaissances, il lui fallut fournir

de si rudes efforts que, dès 1826, au dire de Louis de Kerjean, on lui voyait « la figure ridée par l'excès du travail. »

Il n'a pas 30 ans et voici que s'achève la seule période relativement heureuse, ou du moins tranquille, de son existence. Désormais, depuis la première page de son premier ouvrage jusqu'aux feuillets raturés épars sur son lit de moribond, il se heurtera, presque à chaque pas, à l'injustice des hommes, et, incessamment désargenté, il consumera ses forces dans une épuisante lutte pour la vie dont quelques rares amitiés et de trop minces encouragements ne parviendront point à le distraire.

◆ ◆ ◆

De sa *France littéraire* Quérard voulait faire une « Bibliographie nationale complète » pour le XVIII^e siècle et le début du XIX^e. A cet effet, il y mentionna, dans l'ordre alphabétique des auteurs, non seulement les ouvrages français de cette période, mais encore les réimpressions d'écrits français antérieurs et les traductions d'œuvres étrangères, effectuées en France durant cette même époque.

La critique réserva un accueil flatteur à l'entreprise de Quérard. Plusieurs même y applaudirent avec chaleur, tant en France qu'en Belgique, en Allemagne et dans les pays anglo-saxons. *La France littéraire* eut bientôt sa place marquée dans toutes les grandes bibliothèques et, sans cesse consultée par les érudits, ne tarda pas à devenir classique. De savoir sa jeune autorité à peu près universellement reconnue donna à notre Rennais le courage et la patience nécessaires pour mener à bonne fin, contre vent et marée, les 10 volumes de son œuvre grandiose « véritable monument bibliographique qui eût suffi pour la renommée d'un homme qui eût su allier un peu d'intrigue au mérite », comme s'exprimait *l'Indépendance Belge* du 2 août 1856.

Du mérite, Quérard en avait, et du plus rare : mais il détestait l'intrigue et la flatterie. La vérité était sa passion et il la proclamait sans détour, insoucieux des réactions de ceux qu'il allait blesser. De semblables dispositions ne pouvaient lui gagner la protection des gens en place mais devaient lui attirer, au contraire, de tenaces rancunes.

Aussi les ennuis ne lui manquèrent pas. Il se plaignait plus tard que l'administration des Postes ait à maintes reprises, entravé ses relations avec la province et l'étranger. D'autre part, en 1836, à l'occasion du tome VIII de sa *France littéraire*, il inaugura la longue série de ses démêlés avec les écrivains mécontents de sa critique. La notice qu'il venait de consacrer à Omer-Ch. Alex. Rousselin, dit Corbeau de Saint-Albin, déplut à ce personnage par le rappel de son passé de terroriste : devenu royaliste, il usa de son crédit pour faire supprimer la notice incriminée dans tous les exemplaires qu'il put retrouver et la remplacer par un « carton » tout à son honneur.

Mais le bibliographe eut surtout à faire face à de cruels embarras financiers, qui ne devaient guère lui laisser de répit. Sans fortune, et n'en pouvant acquérir dans un genre littéraire aussi peu rentable que la bibliographie, anxieux, par ailleurs, de voir fondre les quelques économies rapportées d'Autriche, il pensa, avec raison, qu'un emploi de bibliothécaire assurerait sa subsistance. Et comme Edmond de Manne eut la bonne idée de mourir sur ces entrefaites (1832), et de laisser vacante sa place de conservateur à la Bibliothèque royale, Quérard s'empessa d'aller frapper à la porte de l'établissement : sa *France littéraire*, qui paraissait alors, constituait une référence de premier ordre.

Mais, parce qu'il avait osé rire tout haut d'une bêtise échappée à un collègue de M. de Manne, la porte resta close.

Pour pallier son impécuniosité, il fonda un journal, *Le Bibliographe* ; mais le remède s'avéra plus coûteux que le mal, et *Le Bibliographe* n'eut que 27 numéros, publiés du 5 Janvier au 10 Avril puis du 20 Août au 15 Septembre 1833.

Tout ce que l'obstiné Breton réussit à obtenir, ce fut une pension annuelle de 1.000 francs que Guizot, ministre de l'Instruction publique, lui accorda en 1830, en récompense de l'excellente notice dont Quérard venait de l'honorer, à la fin du tome III de son ouvrage.

Notre bibliographe devra attendre l'année 1839 pour rencontrer, dans la personne d'un bibliophile moscovite, Serge Poltoratzky, un Mécène qui, jusqu'en 1854 patronnera généreusement chacune de ses entreprises, sans parvenir à lui enlever tous ses soucis d'argent, qui l'obséderont presque jusqu'à la fin. Toutes les difficultés rencontrées, avec la poignante incertitude du lendemain, ne furent pas sans influer fâcheusement sur la progression de l'œuvre, dont les 10 volumes ne mirent pas moins de 12 ans à paraître. Mais il est aussi d'autres raisons à cette lenteur d'exécution : la passion d'exactitude de Quérard, qui perdait des jours entiers pour vérifier un détail ; la prolixité dont il fit preuve, pour certaines notices biographiques et critiques, dans les derniers volumes ; enfin le fait qu'il travailla presque seul à une œuvre aussi vaste. Toutes ces causes produiront les mêmes effets sur les publications suivantes du bibliographe.



Si pénibles que fussent les difficultés éprouvées, loin d'abattre le courage de Quérard, elles ne firent, semble-t-il, que le stimuler. *La France Littéraire* n'était pas achevée qu'il lançait une nouvelle publication : en Janvier 1839, les frères Daguin sortaient la première livraison de la *Littérature française contemporaine*.

À ce deuxième ouvrage, appelé à constituer la bibliographie du XIX^e siècle, la critique fut aussi bienveillante qu'à son aîné. Mais la fortune ne sourit pas pour autant à l'auteur. Malgré la pension accordée par Guizot, malgré les 80 frs par feuille qu'il recevait des éditeurs, malgré l'aide libérale de Poltoratzky, la question pécuniaire restait au premier plan des préoccupations de Quérard. C'est en vain que, pour améliorer sa situation, il fonda, avec son protecteur, la *Revue Bibliographique* : elle ne vécut pas 8 mois (1839). Il ne fut pas plus heureux avec le *Bibliothécaire* (1844) ; et un court passage à la rédaction du *Moniteur de la Librairie* ne lui réussit pas mieux (1844).

En septembre 1842, il sollicita du ministre de l'Instruction publique, Villemain, une place de bibliothécaire. Mais à sa requête, contresignée par 66 libraires de Paris et appuyée par cinq académiciens, Villemain ne fit même pas l'honneur d'une réponse.

En 1844, Panizzi, du *British Museum*, proposa Quérard pour une place dans cet établissement ; mais ses collègues ne voulurent point d'un candidat dont la nationalité leur déplaisait. En 1847, Quérard crut avoir mérité la croix de la Légion d'honneur ; de Salvandy la lui refusa, alors qu'il venait de décorer J.-C. Brunet pour son *Manuel du Libraire*.

Mais comme tous ces déboires durent paraître bénins à Quérard, auprès du traitement que lui infligea son éditeur, Félix Daguin !

On vient de lire que les frères Daguin (Firmin et Félix) commen-

cèrent, en 1839, la publication d'un second ouvrage de Quérard, *La Littérature française contemporaine*. Par le traité signé entre l'auteur et les éditeurs, le premier s'engageait à fournir huit livraisons par an, à limiter son œuvre à trois volumes et à l'achever en 3 ans ; de leur côté, les éditeurs lui garantissaient une rétribution de 80 frs par feuille. Puis « il fut convenu que dans le cas où M. Quérard interromprait sa publication, pour autre motif que celui d'une maladie sérieuse, il tiendrait compte à MM. Daguin d'une somme de 300 francs par chaque mois de retard dans la publication du manuscrit, et que si le retard se prolongeait au delà de trois mois, MM. Daguin pourraient faire continuer la publication de l'ouvrage par les collaborateurs qu'ils choisiraient, et garderaient le nom de M. Quérard comme auteur de l'ouvrage, sans que ce dernier pût s'y opposer ou désavouer cette publication » (3).

Mais ces engagements, signés à contre-cœur ou à la légère, ne furent tenus par personne. Quérard, suivant son habitude, pécha par lenteur et par prolixité, à tel point qu'il ne fournit jamais plus de trois livraisons par an et que, au milieu du second volume, il en était encore à la lettre B. De leur côté, les éditeurs ne lui versèrent pas régulièrement la somme promise : question vitale pour un homme dont les moyens d'existence étaient si réduits, et qui engageait la responsabilité des éditeurs dans la mauvaise marche de l'œuvre.

Devenu pour une fois, et malgré lui, créancier, le pauvre homme se démena comme un beau diable et fit trembler ses éditeurs en les menaçant, à chaque livraison, de « les mettre en demeure ». Les Daguin, ruinés par de hasardeuses spéculations, et peu désireux cependant de se passer du bouillant bibliographe, dont la valeur reconnue avait attiré 600 souscriptions à l'ouvrage, résolurent de s'acquitter envers lui, mais... sans bourse délier. Félix, le plus ingénieux des deux frères, s'arrogea les fonctions de bibliographe adjoint, aux appointements de 20 fr. par feuille, à porter au débit de Quérard jusqu'à extinction de la dette. Le bibliographe se fâcha tout rouge et tempêta plus fort que jamais, tout en mêlant aux accents de sa colère quelques éclats de rire à l'adresse de son prétentieux collaborateur. Daguin ne lui pardonna point cette ironie cinglante ; et ce rire moqueur, qui avait fermé à Quérard la porte de la Bibliothèque royale, allait, par la grâce de son éditeur, lui ouvrir toute grande celle de Clichy, la prison pour dettes !

La collaboration s'avérant impossible, on fit appel à deux arbitres, préalablement désignés pour trancher les différends en dernier ressort. Leur sentence, rendue le 10 juin 1844, déposséda Quérard de son ouvrage et autorisa les éditeurs à le faire continuer par d'autres, tout en gardant son nom comme celui de l'auteur responsable. En outre, il avait à verser aux Daguin 900 francs de dommages-intérêts ; enfin il devait fournir tous documents nécessaires à la continuation de l'œuvre, faute de quoi il paierait, « même par corps », 100 francs par jour de retard.

Daguin avait bien promis de se contenter de la liberté qu'on lui donnait de continuer l'ouvrage sans Quérard, et de ne demander rien d'autre à celui-ci, mais il oublia sa promesse, dès que le bibliographe fit appel de cette sentence devant les tribunaux.

Le Tribunal Civil de la Seine (26 sept. 1844), puis la Cour royale (Avril 45) condamnèrent Quérard « non seulement à des dommages-

(3) Feuilleton du *Journal de la Librairie*, 1844, n° 41, 12 oct., p. 323 (d'après *Le Droit*).

intérêts, mais aux frais du procès, avec stipulation de prise de corps » (4).

Daguin, qui tenait enfin sa vengeance, le fit enfermer à Clichy pour cinq ans. « Heureusement, l'affaire avait été mal instruite ; on l'instruisit de nouveau, et M. Quérard fut élargi moins de trois mois après. (5). » On plaida une fois de plus et, le 22 octobre 1845, la Cour royale, tout en supprimant la prise de corps, maintint la dépossession et les dommages-intérêts. Le duel Quérard-Daguin allait se poursuivre longtemps encore, le second pillant sans vergogne les ouvrages du premier pour enrichir le sien, et Quérard ne manquant pas une occasion de dénoncer ces plagiat ou les multiples erreurs commises par Daguin ; car celui-ci prenait une part active à la rédaction de l'ouvrage qu'il avait confiée, en remplacement de Quérard, à Ch. Louandre, à F. Bourquelot et à A. Maury, et qui n'avancait pas plus vite qu'avec son premier rédacteur.

◆ ◆ ◆

On a dit que Quérard aimait bien la « dive bouteille » et ses ennemis se sont fait un malin plaisir de mettre l'accent sur ce vice, dans l'espoir de ruiner l'autorité qu'il avait acquise. C'est sans doute à la suite de ses démêlés avec Daguin qu'il contracta cette habitude, cherchant dans les fumées du vin l'oubli de ses cruels chagrins.

Mais son découragement ne dura guère. Réduit à une affreuse misère, il ne désarma pas. Puisqu'on lui avait enlevé un ouvrage, il allait se tourner vers d'autres productions. Il gardait intacte sa confiance en lui-même ; le sentiment qu'il avait de sa valeur se basait sur les témoignages des critiques les plus sûrs qui le proclamaient à l'envi « le plus grand bibliographe français », et sur les assurances de quelques amis qui lui restaient fidèles. Parmi ceux-ci figurait un prêtre quelque peu émancipé, l'abbé Tarenne de Laval (né à Lyon ; 1763-1847), qui écrivait : « J'ai l'intention de confier tous mes ouvrages inédits à M. Quérard, après ma mort, avec partage égal de bénéfices entre lui et mes héritiers ; mais il faut commencer par le commencement. Parmi ces ouvrages inédits, se trouve un *Journal de ma Vie*, par ordre de date, 2 volumes in-8°. Ce journal sera sûrement un puits d'or pour l'éditeur... »

Selon Quérard, l'excellent abbé laissait aussi des *Origines du Christianisme*, où il « présentait le Christianisme comme une religion et le Catholicisme comme un système déplorable (6). » Notre bibliographe, évidemment, n'édita aucun de ces ouvrages, et ce fut bien dommage si ce « puits d'or » lui avait permis de réaliser les projets grandioses qui s'échafaudaient tour à tour derrière son front têt ! Cette anecdote, du moins, nous éclaire sur les idées de Quérard.

En politique et en religion, c'était un « homme de gauche » ; et, quoiqu'il se défendit de faire de la politique, il lui est parfois arrivé, dans ses ouvrages, de dispenser l'éloge ou le blâme à des écrivains, sans autre critérium que la couleur de leur drapeau.

Il était en rapport, vers 1840-50 avec les « libéraux » de Rennes, et voyait souvent, par ailleurs, le voyageur et historien breton, Guillaume Le Jean. Parmi ses autres amitiés bretonnes, il faut citer Jules Forest, imprimeur à Nantes. Nous n'avons pu découvrir aucun détail sur ces

(4) M^r. Jozon d'Enquien, *Un Martyr de la Bibliographie* (1857), p. 19.

(5) *Ibid.*

(6) *Le Quérard*, t. II, 1856, p. 472-473.

diverses relations, et nous le regrettons pour l'intérêt de cette étude, qui eût sans doute gagné à être plus « bretonne ».

Pour achever de dépeindre notre bibliographe, voici un court portrait physique, tracé par un contemporain qui ne l'aimait guère, semble-t-il : « Quérard était un petit homme sec, nerveux, vif et un peu bilieux, à l'air futé, à la mine plus maligne que bienveillante... (7) »

◆ ◆ ◆

Dépossédé de *La Littérature française contemporaine*, Quérard reprit la plume quand même et se remit à travailler de plus belle. En Janvier 1845, au plus fort de sa querelle avec Daguin, il éditait lui-même *Les Auteurs déguisés de la Littérature française au XIX^e siècle*. Cette brochure n'était qu'un « ballon d'essai » destiné à tâter le public en vue de la parution d'une œuvre bien plus importante, à laquelle il travaillait avec passion depuis plusieurs années. La brochure s'écoula rapidement, et, l'année suivante (Mars 1846), parut la première livraison des *Auteurs Apocryphes*, qui allaient bientôt s'appeler *Les Supercheries Littéraires dévoilées*.

Dans la pénible situation où il se trouvait, Quérard n'aurait certes pu, par ses seuls moyens, envisager cette nouvelle publication, si Poltoratzky, toujours munificent, n'était venu à son aide et n'avait avancé aux éditeurs plus de 25.000 francs. Le sujet traité n'était pas absolument neuf ; mais Quérard le renouvela et le rendit attrayant pour un vaste public, grâce à d'abondantes notes biographiques et critiques, extrêmement curieuses et piquantes pour la plupart. Dans un ouvrage où il s'agissait de démasquer les « auteurs apocryphes, supposés, déguisés, plagiaires », les « industriels littéraires et les faux nobles de la littérature », il donna libre carrière à la terrible causticité de son esprit et fit la joie du grand public, toujours à l'affût du scandale. Les premières livraisons connurent un beau succès, et Quérard, aiguillonné par ce début prometteur, s'employa avec tant de zèle à dépister les supercheries même les plus impénétrables que son œuvre, promise d'abord en un volume, finit par en compter cinq, dont la publication s'échelonna sur dix années (1846-1856) : œuvre à ce point vivante et passionnée qu'elle n'a peut-être pas sa pareille dans toute la bibliographie française ; œuvre très utile, au demeurant, parce qu'elle renferme une foule de révélations qu'il serait vain de chercher ailleurs.

Que des erreurs se soient glissées dans les quelque 9.000 notices qui composent les *Supercheries Littéraires*, c'est indubitable et fort compréhensible. Sans doute aussi l'auteur a-t-il dépassé les bornes dans quelques-unes de ses appréciations, dont la virulence n'était point de mise dans un ouvrage de bibliographie. Mais ces défauts ne diminuent que faiblement la valeur d'ensemble des *Supercheries*. Comme il fallait s'y attendre, en faisant ainsi « la haute police de la république des lettres » (Reiffenberg), Quérard s'attira des inimitiés qui le punirent parfois cruellement d'avoir amusé le public en soulevant tant de voiles avec sa coutumière insolence. Son tome IV, à lui seul, allait lui mettre sur les bras trois vilaines affaires sur lesquelles nous reviendrons.

On pourrait croire que les cinq gros volumes des *Supercheries* suffirent à occuper Quérard de 1846 à 1856. Il n'en fut rien ; et il publia, dans le même temps, plusieurs autres ouvrages, de moindre étendue, certes, mais qui représentent une somme de travail à peine croyable.

(7) LAROUSSE, *Grand Dict. Univ. du XIX^e siècle*, t. XIII, 1875, p. 519.

En 1846, presque en même temps que les *Supercheries*, et toujours sous les auspices de Poltoratzky, il commença un *Dictionnaire des Ouvrages Polyonymes et Anonymes*, que la révolution de février 1848 arrêta à sa 3^e livraison.

En 1848 paraissaient les *Omissions et Bévues*, où il dévoilait impitoyablement les erreurs de tous ordres et de tous calibres dont Félix Daguin avait farci la fin du second volume de la *Littérature française contemporaine*, allant jusqu'à faire un écrivain du bandit Cartouche, en attendant d'accorder le même honneur à l'imaginaire Gulliver.

Deux brochures extraites des *Supercheries* : une *Notice bibliographique* sur Lamennais (1849) et *Les Playgiats Reiffenbergiens* (1851), obtinrent quelque succès, dû surtout à la renommée des personnages mis en cause. Elles ne font d'ailleurs pas honneur au caractère de Quérard : dans la première, il s'acharne avec une obstination vraiment pénible sur un compatriote malheureux ; et dans la seconde, il met en relief avec un peu trop d'animosité les plagiat d'un écrivain, par ailleurs fort respectable, le baron de Reiffenberg, dont les articles critiques avaient puissamment contribué à faire connaître et estimer l'œuvre de Quérard en Belgique.

Avec les *Ecrivains pseudonymes et autres mystificateurs* (1854-1856), Quérard entreprit de donner à la fois un complément et un rectificatif à la *France Littéraire* (dont il en fit le tome XI) et aux *Supercheries*.

Entre temps, il fonda un journal de bibliographie, *Le Quérard*, dont la collection est curieuse à feuilleter, mais qui, lui aussi, eut une existence éphémère et disparut au bout de deux ans, faute de lecteurs (1855-56).

◆ ◆ ◆

Mais toute cette fiévreuse activité n'enrichissait point notre homme. En 1851, il brigua vainement la succession de Beuchot comme bibliothécaire de la Chambre des Députés. En octobre 1855, spontanément, le ministre Fortoul lui promit une place dès la première vacance, mais il mourut subitement, en 1856, avant d'avoir pu tenir sa promesse. Fait plus grave, Serge Poltoratzky lui coupa les vivres en 1854, on ne sait au juste pour quelle raison. Comme celui-ci collaborait aux *Supercheries* et aux *Ecrivains pseudonymes* et que notre Quérard, avec son grand souci d'exactitude, se permettait d'ajouter des observations de son cru aux articles du Mécène, peut-être le grand seigneur, vexé de ce procédé, estima-t-il que leurs relations avaient assez duré.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, c'est en cette même année 1854 que débutèrent les ennuis suscités à Quérard par le tome IV de ses *Supercheries*. Se souvenant du « carton » que Rousselin-Saint-Albin lui avait imposé pour le tome VIII de sa *France littéraire*, il tint à rétablir, dans les *Supercheries*, la vérité sur cet ancien terroriste, passé au bonapartisme puis au royalisme. L'homme était mort ; mais son fils, un ancien magistrat devenu député et qui, girouette comme papa, votait avec la droite après avoir siégé à l'extrême-gauche, dénia à Quérard le droit de mettre en lumière le passé de son père par des extraits du *Moniteur*, et s'opposa, durant plusieurs années (1854-56), à la parution du tome V des *Supercheries* et du t. XI de la *France littéraire*, jusqu'à ce que le bibliographe, de guerre lasse, eût accepté un nouveau « carton ». De leur côté, les imprimeurs lui arrachèrent une délégation pour percevoir à sa place, et pendant trois ans, la modeste pension qu'il tenait de Guizot.

Puis il perdit, coup sur coup, deux procès que lui intentèrent deux écrivains, pour les avoir mentionnés indûment, disaient-ils, dans le tome IV des *Supercheries*. L'un d'eux, Alex. Huot de Saint-Albin, lui reprochait d'avoir pris son nom pour un pseudonyme. L'autre, Alex. Weill, publiciste juif extrêmement fécond et passablement paradoxal, protestait contre le qualificatif de plagiaire que lui décernait Quérard, à propos de son ouvrage *La Guerre des paysans*.

Ces nouveaux déboires aggravèrent encore la situation pécuniaire du malheureux bibliographe. Sa détresse apitoya trois libraires parisiens, qui prirent l'initiative d'une souscription en sa faveur. Entre le 1^{er} Décembre 1855 et le milieu de 1856, celle-ci, alimentée par des dons venus de tous les pays d'Europe et même d'Amérique, produisit un peu plus de 5.000 francs. Mais le bénéficiaire n'en profita guère personnellement : la moitié servit à payer les dettes du Quérard, et presque tout le reste se trouva absorbé par les frais du procès avec Alex. de Saint-Albin.

Tant de malheurs ne vinrent point encore à bout de son courage tétu. Son caractère, sans doute, s'aigrissait dans ce perpétuel contact avec la méchanceté des uns et l'incompréhension des autres ; et il disait souvent, avec un pauvre sourire : « Si la bibliographie n'est pas un métier de sot, c'est, à coup sûr, un sot métier. » Mais, jusque dans ses moments les plus difficiles, il sut conserver à sa vie une dignité fière qui forçait l'admiration. Un de ses plus fidèles amis, le Bibliophile Jacob (Paul Lacroix), a révélé un des traits les plus frappants de sa physionomie morale : son horreur des dettes. Cet ami dut un jour faire diligence pour l'empêcher de se jeter à l'eau, en lui procurant les moyens d'acquitter une dette d'honneur particulièrement lourde (8).

◆ ◆ ◆

Après chaque coup du sort, Quérard se relevait bravement, à peine abattu. Il buvait un petit verre pour se réconforter et reprenait sa besogne.

A partir de 1856, il publia encore plusieurs brochures : une autobiographie, sous ce titre évocateur : *Un Martyr de la Bibliographie* (1857) ; une lettre à J.-C. Brunet, l'auteur du *Manuel du libraire*, avec qui il eut des démêlés assez violents, etc.

Mais son œuvre de prédilection, à laquelle il aura travaillé plus de 30 ans, l'*Encyclopédie du Bibliothécaire*, ne verra jamais le jour. Pour publier les 15 volumes de cette immense bibliographie, il aurait fallu l'appui du gouvernement ou la générosité de riches bibliophiles ; le gouvernement fit toujours la sourde oreille, et les riches bibliophiles, du moins en France, ont rarement péché par excès de générosité. De ce vaste travail on ne connaît donc que le prospectus, publié dès 1850, et quelques notices insérées dans *Le Quérard*.

Les dernières années de sa vie apportèrent enfin au vaillant bibliographe des consolations qui atténuèrent quelque peu le souvenir de ses cruels déboires. Un heureux mariage le mit à l'abri du besoin, et ses amis ne l'entendirent plus parler de « forcer les portes » de la Bibliothèque Impériale.

Ses mérites finirent aussi par être reconnus en haut lieu : le ministre de l'Instruction Publique l'encouragea personnellement à demander la croix de la Légion d'honneur qu'il lui accorda le 12 août 1865. Mais

(8) *Bulletin du Bibliophile*, 1865, 448-449.

fortune et décoration arrivaient bien tard : la lutte et la misère avaient usé prématurément sa santé, et l'heure du repos allait bientôt sonner pour l'infatigable travailleur.

Il entreprenait la seconde édition de ses *Supercheries Littéraires*, la première livraison venait même de paraître, quand la mort, précédée de cruelles souffrances, vint inopinément, le 1^{er} décembre 1865, le prendre en plein travail, alors qu'il corrigeait les épreuves de sa préface.

Le lendemain, quelques amis l'escortèrent vers sa dernière demeure, et le Bibliophile Jacob rendit hommage, en quelques mots, à la mémoire du « bibliophile actif, ingénieux, infatigable » du « biographe minutieux, patient, intrépide », qui laissait à ceux qui l'avaient connu, le souvenir « d'un homme de cœur, d'un homme de conviction, d'un honnête, d'un excellent homme. »

Ses manuscrits seront acquis, en juillet 1866, par G. Brunet, de Bordeaux, qui achèvera la 2^e édition des *Supercheries*, et publiera deux minces volumes d'*Œuvres posthumes de J.-M. Quérard*.

♦ ♦ ♦

Cette vie, tout entière consacrée au service des lettres françaises, méritait d'être racontée. Et l'austère leçon qui s'en dégage rend éminemment sympathique la figure de ce Breton qui, né pauvre, vécut et mourut pauvre et qui dut faire face, pour rester fidèle à son idéal de savant, à des difficultés de tous ordres que nul autre bibliographe n'eut à surmonter, du moins en aussi grand nombre et aussi constamment.

Nonobstant ces ennuis, il a laissé une œuvre monumentale qui restera et qui le classe parmi les principaux bibliographes français ; elle mérite d'être étudiée plus longuement pour les précieux services qu'elle a rendus et qu'elle continue à rendre aux historiens littéraires. Cette étude fera l'objet de la seconde partie de cette notice.

(A suivre)

Célestin GAUTHIER.

Vous avez le bonjour de **TRISTAN CORBIÈRE**

TRISTAN CORBIÈRE n'est plus un inconnu pour personne. Le bitor de Roscoff est entré dans la légende et chacun sait que la légende en Bretagne va très loin. Pourtant, le livre que Jean Rousselot lui consacre aux éditions Pierre Seghers arrive à son heure. Il permet, en effet, de faire le point sur le premier poète breton et de le situer parmi les siens. A vrai dire, avant la surréalisme, avant Apollinaire, avant Rimbaud lui-même, il y a Corbière le déjà « mal aimé ». Certes, la gloire n'ira pas le chercher à Roscoff, mais il finira quand même par devenir célèbre et par tomber sous la coupe des exégètes et des amateurs de biographies noires. Jean Rousselot, d'une plume précise, nous le dépeint : « flandrin percus et laid, épouvantail des jolies filles, botté jusqu'au ventre » mystifiant son entourage par des excentricités plus ou moins macabres, « rafalé » jusqu'au bout et demandant à des facéties douteuses le soin de le préserver de la pitié des autres. Jean Rousselot connaît son homme et le fouille jusqu'au sang. Et Corbière, personnage-tempête, personnage-scandale d'un pays où chacun sait tenir sa place et lui faire honneur, apparaît brusquement sous les oripeaux d'un bohème quelque peu démodé. Son biniou ne chante plus, mais il grince et les ridées les plus sincères ne tiennent pas longtemps devant lui. D'ailleurs, biniou ou pas biniou, le poète monte plus haut que son clocher et son ombre ricanante couvre bientôt l'arrière-pays. Et je suis de l'avis de Jean Rousselot lorsqu'il écrit : « Le Corbière total, dont l'aventure intérieure s'inscrit dans l'histoire de l'âme, m'importe infiniment plus que le rapsode bretonnant ». Mais, ce que Jean Rousselot n'oublie quand même pas de souligner, c'est qu'un esprit comme celui de Tristan ne pouvait s'épanouir et s'expliquer qu'en Bretagne. « Quelle autre terre, demande judicieusement Jean Rousselot, lui aurait infusé cet âcre sang, ce mysticisme fruste, ce goût de l'aspérité ? ». Oui, Corbière connaît parfaitement le folklore de sa petite patrie « hérissée de calvaires », pourtant, nous devons nous résigner à voir en lui beaucoup mieux qu'un poète du terroir. Car, s'il a parlé des « gens de mer » et des

pardons, n'oublions pas qu'il a fait de sa vie une gageure et qu'il est devenu le « père spirituel » de toute une génération de maudits. Avant lui, il n'y a guère que Villon, Nerval et Baudelaire. Après lui, nous aurons tous les poètes de sept ans qui se grattent le nombril, les mal sevrés, les mal mouchés, les mal partis et les fumistes. Jarry lui doit la vie et Dada itou. Tout part de Corbière, car il a su être vrai en donnant à la poésie cet accent frémissant d'audace qu'on retrouve dans les lointaines et toujours présentes ballades de maître François. Il ne s'est pas complu comme la plupart de ses contemporains dans une littérature de salon. Rappelez-vous ses moqueries et ses sarcasmes, à l'adresse des marins d'opérette du père Hugo ! Ses marins à lui on les rencontre encore dans n'importe quel petit port de chez nous, le brûle-gueule aux lèvres et la chique dans le bérêt ou dans la gorge. « Avant Ubu, déclare Jean Rousselot, et bien avant que les surréalistes se fissent paranoïaques, il y eut donc un homme, Corbière, pour faire de son existence un continuel calembour ». Cet homme qui passe sa vie à se déguiser en mage, en corsaire, en évêque, en ribaude et qui houspille les honnêtes gens pour oublier ses propres peines, cet homme a préparé les voies de l'homme futur en ouvrant toute grande la lucarne de l'évasion. Après lui, la pègre peut chanter et les parias peuvent sourire.

Il fait noir, enfant, voleur d'étincelles !
Il n'est plus de nuits, il n'est plus de jours ;
Dors... en écoutant venir toutes celles
Qui disaient : Jamais ! qui disaient toujours !

Entends-tu leurs pas, ils ne sont pas lourds
Oh ! les pieds légers ! — L'Amour a des ailes...
Il fait noir, enfant, voleur d'étincelles.

Entends-tu leurs voix ?... les caveaux sont sourds.
Dors : il pèse peu ton faix d'immortelles.
Ils ne viendront pas tes amis les ours
Jeter leur pavé sur tes demoiselles :
Il fait noir, enfant, voleur d'étincelles.

Quand un poète s'exprime avec tant de force et de délicatesse à la fois, on ne peut que lui tirer son chapeau. Et je félicite Jean Rousselot de l'avoir fait sans réticence. Son livre est droit, dense, direct, à la portée de tous les appétits et de tous les enthousiasmes. On ne trébuche pas sur des réminiscences, on va directement et sans à-coup à l'essentiel. Et puis, les poèmes de Tristan qui le terminent sont à mon avis la fine fleur des « Amours Jaunes ».

Charles LE QUINTREC.

LES EMPRUNTS DES POÈTES BRETONS au folklore musical d'Outre-Manche

DEPUIS un demi-siècle, une part de plus en plus grande est donnée dans les fêtes folkloriques bretonnes à la musique des pays celtiques d'Outre-Manche (Pays de Galles, Ecosse, Irlande). Qui ne connaît au moins quelques-unes des mélodies du célèbre recueil de BOURGAULT-DUCOUDRAY : *Quatorze mélodies celtiques*, paru en 1909, qui contient certains des plus beaux airs du folk-lore celtique d'Outre-Manche, mis en valeur par de prestigieux accompagnements, pour ne donner qu'un exemple !

D'autre part, plusieurs auteurs de poésies bretonnes, comme M. JAFFRENOU-TALDIR, ou le Comte d'HERBAIS, François VALLÉE, Yves BECOT, etc..., ont, soit traduit en beaux vers bretons des chansons populaires galloises, écossaises, irlandaises, soit adapté des chansons entièrement composées par eux à des airs du folklore d'Outre-Manche (1).

Déjà THIELMANS avait utilisé dans sa *Cantate des Deux Breagnes*, exécutée au Congrès interceltique de Saint-Brieuc en 1867, l'air gallois : *Ar hyd y nos* (*All through the night*).

Le procédé est parfaitement légitime du moment que l'auteur du poème indique l'air qu'il a emprunté. C'est ce qu'ont fait d'ordinaire les auteurs précités. C'est ce que ne font pas toujours les rédacteurs de programmes de fêtes bretonnes, et il résulte de cette carence

(1) *Bro Gor ma Zadou* (Vieux Pays de mes Pères), *Sao Breiz-Izel* (Lève-toi, Basse-Bretagne), *Son an Herminik Du* (Le Chant de l'Herminette Noire), *An Tri Angelus* (Les Trois Anges), *Ma Mestrez Kollet* (Ma Mie Perdue), de Taldir se chantent respectivement sur les airs gallois : *Hen wlad fy nhadau*, *rhwyfgyrch gwyr Glamorgan* (Marche des hommes du Glamorgan), *Rhyfelgyrch gwyr Harlech* (Marche des hommes de Harlech), *Llwyn on* (La Feuille de Frêne), *Bugellto'r Gwenith Gwyn*.

Le *Dalc'h* (Souviens-toi) et les *Daou Soner Landevant* (Les deux Sonneurs de Landevant) du même harde, se chantent sur des airs irlandais, et *En ta all d'ar mor don* (De l'autre côté de la mer profonde) se chante sur un air écossais (voir les deux notes finales).

Le regretté M. Vallée a traduit en breton *Ar hyd y nos* (Tout le long de la nuit) devenu *A hed an noz*, M. d'Herbais avait adapté son *Noz Kalanna* à l'air gallois : *Nos Galan*. Son *Pastred Rosko* (Les Gars de Roscoff) se chante également sur un air gallois que nous avons mis en chœur à quatre voix (air : *Y Corn hirias*).

un confusion regrettable chez les auditeurs entre la musique populaire bretonne et celle des autres pays celtiques.

C'est ce qu'avait omis de faire HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, lorsqu'il donnait pour la vieille et authentique gwerz du Seizig Gwengamp (Siège de Guingamp) — qu'il avait seulement un tantinet vieillie... d'un siècle — l'air du *Rhyfelgyrch gwyr Glamorgan* (Marche des hommes du Glamorgan) adopté plus tard pour l'entraînant *Sao Breiz Izel* (Lève-toi, Basse-Bretagne). Il est vrai que dans sa première édition — de 1839 — La Villemarqué mettait en note : « Cet air et les deux qui précèdent sont aussi populaires dans le Pays de Galles »... Evidemment ! (2). Il fallait faire croire à l'existence d'airs antérieurs à la séparation des Celtes de Grande-Bretagne et des Celtes d'Armorique et aussi à la légende des Bretons et Gallois chantant les mêmes airs dans les rangs ennemis à la bataille de Saint-Cast...

C'est principalement à la musique galloise et au célèbre recueil de BRINLEY RICHARDS (1817-1885), paru en 1873 sous le titre de *Song of Wales* que des emprunts ont été faits par nos poètes bretons. Le recueil contenait des paroles galloises dues la plupart au harde CEIRIOG HUGHES et des paroles anglaises de Walter SCOTT, Mrs HIMANS, John OXENFORD ; les airs étaient les airs gallois traditionnels des harpistes du XVIII^e siècle. Brinley Richards s'était chargé des accompagnements, d'un style très classique et majestueux (3).

L'auditeur le moins versé dans la science musicale, ne peut manquer (lorsqu'il est prévenu de la provenance des airs qu'il entend) d'être frappé de la différence profonde qui sépare la musique galloise de la musique populaire bretonne. Celle-ci a un charme agreste, donne une impression d'antiquité, et fait penser à la Grèce ancienne dont elle a les vieux modes diatoniques à côté du majeur et du mineur (4), et les rythmes irréguliers (5). Rien de tel dans le recueil de Brinley Richards ; on y trouve un emploi presque exclusif des modes majeur et mineur, des phrases musicales carrées (formées de quatre mesures ou de multiples de quatre mesures). L'allure est grave, empreinte de noblesse.

(2) Malgré cette supercherie mise en évidence par M. Gourvill dans la *N. R. B.* (1^{re} année, p. 272), nous persistons à croire que la majorité des airs du *Barzaz-Breiz* sont de véritables airs populaires bretons, ainsi que le prouvent leur caractère, leurs modes, leurs rythmes, le fait que plusieurs se retrouvent dans d'autres recueils (*Canfaoues de l'abbé HENRY, Trente Méthodes populaires de Basse-Bretagne, de Bonnaud-Ducoudray, etc.*) sous une forme un peu différente, ce qui exclut l'idée d'une copie, et le fait que La Villemarqué n'était pas musicien et n'aurait pu inventer les 73 airs de l'édition de 1867. (Voir notre communication sur l'Authenticité des Airs du *Barzaz-Breiz* dans le Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord de 1936.)

(3) Brinley Richards est l'auteur de l'hymne : *God bless the Prince of Wales*, de chants d'église, de chœurs et de musique de salon pour chœurs et pour piano qui eut, au XIX^e siècle, un certain succès ; Chant du soir, Le Rêve du Chemineau, etc.

(4) Les principaux modes diatoniques employés par les chanteurs populaires bretons sont les modes *hypodorien* (fa majeur avec sol naturel), *hypophrygien* (sol majeur avec fa bémol), *hypolydien* (fa majeur avec si bémol), *dorien* (gamme de mi majeur dièses ni bémols), *phrygien* (gamme hypophrygienne se terminant sur la dominante ré), et aussi le 1^{er} Mode du *Plain-Chant* (gamme de ré mineur avec si et do naturels). (Voir DURAMEL, *Les quinze modes de la musique bretonne*.)

(5) Mesures à cinq temps à côté des mesures binaires ou ternaires. Phrases musicales de 3, 5, 7 mesures.

C'est qu'à l'inverse de la musique bretonne qui, jusqu'au second tiers du XIX^e siècle, s'est propagée exclusivement par la tradition orale et populaire et dont le caractère est essentiellement vocal et monodique (à l'exception des airs de binioù où le bourdon (6) ne constitue pas un véritable accompagnement), la musique galloise traditionnelle a eu de très bonne heure un caractère semi-savant, instrumental et polyphonique, et a été notée par écrit près de deux siècles avant les chansons populaires bretonnes.

Point n'est besoin de rappeler ici l'existence des *Eisteddfodau* (au singulier : *Eisteddfod*), réunions périodiques au cours desquelles se font entendre des poésies, des chants, de la musique instrumentale, et qui comportent des concours, des prix, etc... L'origine en est très ancienne, et si, à partir de la Renaissance et de la Réforme, ces réunions devinrent très rares, elles ne disparurent pas totalement (7). D'ailleurs, dès 1771, la Société des *Gwyneddigion* les remettait en honneur en attendant que la fantaisie du harde EDWARD WILLIAMS créât de toutes pièces le *Gorsedd* des hardes, devenu peu à peu — à partir de l'*Eisteddfod* de 1819 tenu à Caermarthen — l'accompagnement obligé de tout *Eisteddfod* (8).

D'autre part la musique instrumentale a été de très bonne heure pratiquée par les Gallois. Sans parler des *Bag-Pipe*, *Horn-Pipe*, *Crwth*, *Tabret*, etc... (9), l'instrument le plus en faveur était la harpe, harpe sans pédales mais avec deux ou trois rangées de cordes permettant l'usage des degrés chromatiques (la rangée de cordes du milieu correspondait à nos touches noires du piano). Cet instrument est essentiellement polyphonique, et certains érudits ont même fait aux Gallois l'honneur de l'invention du contrepoint en se basant sur un texte du XII^e siècle de GÉRALD DE BARY (*Giraldus Cambrensis*) (10). Il est certain, en tout cas, que le caractère de la musique galloise traditionnelle a été sans conteste influencée par la harpe de même que la musique espagnole traditionnelle l'a été par la guitare (11). Il y a même des exercices musicaux spécifiquement gallois, les *Penillion* dans lesquels l'artiste joue sur la harpe un air connu servant de base et improvise une mélodie vocale formant avec la base un contrepoint rudimentaire (12).

(6) Le bourdon du binioù (ar c'horn-boud) fait entendre une basse invariable et continue, tandis que le chalumeau du même instrument (al leviad) fait entendre l'air. (Voir notre étude sur les *Vieux Instruments de musique celtique*, dans le Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord de 1937.)

(7) *Eisteddfod de Bwyyr Castell* en 1681.

(8) Voir à ce sujet l'intéressant article du regretté M. BÉCOT : *Bardes d'Autrefois et Bardes d'Aujourd'hui* (*N. R. B.*, janvier-février 1949).

(9) On sait en quoi consiste le *bag-pipe*. Le *horn-pipe* est également une sorte de cornemuse. Le *crwth* est un instrument à cordes frottées et à archet ; le *tabret* une sorte de tambour.

(10) *Descriptio Cambriae*. « Symphonica utuntur harmonia... non arte tamen sed usu longevo, et quasi in naturam converso. »

(11) Les musiques populaires galloise et espagnole sont des exceptions à la prétendue règle générale suivant laquelle les chansons populaires sont essentiellement vocales et monodiques.

(12) Voir, dans les *Annales de Bretagne* (années 1893-1894, tome IX, page 611) des spécimens de *penillion* publiés par Joseph LOTH. M. BÉCOT a également fait, ces dernières années, plusieurs communications à la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, sur la littérature galloise (dont l'une sur les *penillion*).

Aussi ne faut-il pas s'étonner que la musique galloise ait été imprimée de bonne heure dans des recueils de musique instrumentale.

A Londres avaient paru des recueils d'airs de danse publiés par PLAYFORD, de 1665 à 1717, sous le titre de *Dancing Master*. On y trouve cinq airs dont les titres font supposer une origine galloise (13).

En 1727 paraissait un recueil d'airs gallois, écossais et irlandais pour violon et flûte (Aria di Camera 1727). On y trouve déjà l'air aujourd'hui célèbre de *Morfa Rhuddlan*.

Le barde aveugle John PARRY, de Ruabon (décédé en 1782), devait apporter une contribution très importante à la musique galloise. Harpiste du roi d'Angleterre, il publia de 1742 à 1782 quatre recueils de musique instrumentale sur des airs gallois (14).

Un peu plus tard, Edward JONES publiait « *The Musical and poetical relics of the Welsh Bards* » (1784) avec variations pour harpe, clavecin, violon et flûte (15), recueil réédité en 1794 avec des additions (16) et suivi en 1802 du *Bardic-Museum* (17).

Un autre John PARRY (Bardd Alaw) (1776-1851) — l'auteur de l'accompagnement d'*An hini Goz* publié par le Révérend Price — publiait au début du XIX^e siècle deux importants recueils (18).

C'est dans ces publications que Brinley Richards a puisé la plupart des matériaux de ses *Songs of Wales* (1873) qui ont tant servi à nos poètes bretons contemporains.

Les airs gallois, écossais, irlandais ont eu, d'ailleurs — quelques-uns d'entre eux au moins — l'honneur d'être harmonisés par deux compositeurs plus qu'illustres : HAYDN, qui séjourna à

(13) *Saint David's day, the Bishop of Bangor's Jig, Lord of Carnarvon's Jig, Abergegnie* (déformation de : Abergavenny), *Welsh Whim*.

(14) *Ancient British Music* (1743) : 24 airs sans titres « supposed by the learned to be the remains of the music of the Ancient Druids » (que les savants supposent être les restes de la musique des anciens Druides) : « for harp, harpsichord and within the compass of the German Flute » (pour harpe, clavecin et dans l'étendue de la flûte allemande). Le recueil est précédé d'une « Historical Dissertation » qu'on suppose avoir été écrite ou inspirée par l'érudit gallois Lewis Morris. On y trouve notamment les airs de *Lady Owen's Delight* et du *Mock Nightingale*.

— *Collection of Welsh, English and Scotch Airs, with new variations, also four new lessons for the harp and harpsichord* (1760).

— *Twelve Airs for one and two Guitars, composed by John Parry, harper to his Majesty* (1765).

— *British Harmony* (1781), 42 airs des titres gallois, des basses pour l'accompagnement et des variations pour harpe. On y trouve *Nos Gallan, Sir Harry Ddu, Menfra Gwen, Merch Megan*.

(15) On y trouve le *Rhyfelgyrch Gwyr Glamorgan* (air du Siège de Guingamp de la Villemarqué et du *Sao Breiz Izel*), *Ar Hyd y Nos* (premier motif de la Cantate de Thielemaus) et *Dafydd y Goreg Wen* (publié par Bourgault-Ducoudray dans ses *Quatre Melodies Celtiques* (1909) avec les paroles françaises et anglaises (David de la Roche Blanche).

(16) On y voit paraître le *Rhyfelgyrch Gwyr Harlech* (air de l'*Herminik Du*), l'*Ergri Wen* (White Snowdon).

(17) On y trouve l'air de *Llwyn On* (The Ash Grove) devenu l'air des *Angelus*.

(18) *A Selection of Welsh Melodies with appropriate words, with symphonies and accompaniments* (1809).

— *The Welsh Harper*. Ce recueil contient, en plus de la majeure partie des airs publiés par Jones, plusieurs airs provenant des recueils de John Parry, de Ruabon, avec bon nombre d' inédits.

Londres de 1790 à 1792 et en 1794 et 1795, et fut docteur en musique *honoris causa* de l'Université d'Oxford, et... BEETHOVEN lui-même, qui pourtant ne franchit jamais le « Channel » mais fut sollicité par l'éditeur Thomson (19).

Toutes ces transcriptions pour harpe, flûte, clavecin, guitare, faites à une époque où le souci de l'exactitude archéologique faisait défaut, et où l'on ne se faisait aucun scrupule de retoucher l'original, n'allèrent certainement pas sans altérations des mélodies primitives. Les airs gallois « classiques » ne sont pas sans évoquer les nobles accents de la musique de Purcell et de Haendel, voire de Haydn et de Beethoven. Il suffit pour s'en convaincre de les comparer à des airs conservés jusqu'au XIX^e siècle par la seule tradition orale et recueillis par des chercheurs tels que le pasteur JENKINS (20), de Ceiri, dans le Montgomeryshire, Miss Maria Jane WILLIAMS (21) et plus tard la *Welsh Fol-Song Society*, fondée en 1893 pour la recherche des airs populaires. De nos jours, Maurice DUHAMEL a donné dans ses « *Mélodies Kymriques* » cinq spécimens très intéressants de cette musique fort gracieuse qui, par ses modes et ses rythmes se rapproche de la musique bretonne (22).

Les airs gallois classiques sont-ils au moins d'authentiques vieux airs populaires, plus ou moins altérés ? Il serait imprudent de l'affirmer de façon trop absolue pour tous ces airs car quelques-uns ressemblent à des airs anglais de danse, à des chansons anglaises ou même à des airs d'opéras anglais (23). Quant à leur

(19) Il existe à la Bibliothèque de Rennes un recueil de mélodies celtiques d'Outre-Manche publié par Purdey et qui contient plusieurs harmonisations de Haydn et de Beethoven. M. André Courroy, dans *La Musique des origines et nos jours*, de Norbert Dufourcq (p. 90), dit que Beethoven « perdit beaucoup de temps à orner ces mélodies de parties concertantes de violon, de violoncelle et de piano ».

(20) Le pasteur Jenkins avait, dès 1820, terminé un recueil manuscrit d'airs populaires patiemment réunis au cours de nombreuses années d'investigations. Il s'agit d'un autre personnage que le pasteur Jenkins, né en 1807 qui vint habiter Morlaix en 1834.

(21) « *Ancient National Airs of Gwent and Morganwg* (Comtés de Gwent de Glamorgan) being a collection of original Welsh melodies hitherto unpublished, which obtained the prize at the Elsteddfodd held October 1838. To which are added the words usually sung hereto » (1844). C'est, entre parenthèses, à l'*Elsteddfodd* de 1838, tenu à Abergavenny, que Hersart de la Villemarqué reçut l'investiture bardique et qu'on lut les beaux vers composés à cette occasion par Lamartine : *Quand ils se rencontraient sur la vague ou la grève*, etc., qu'on trouve dans les *Morceaux Choisis* de Lamartine.

En 1858, une collection manuscrite, dont nous ignorons l'auteur, fut présentée à l'*Elsteddfodd* de Langollen.

(22) *A Pontypridd en Glamorgan. Soleil sur la Colline. Celle que j'aime. Le Premier Amour. Blanche Rose d'Été* (Yr Mhontypridd mae nghariad, Llaw'r Heulwen, Tra-bo dau, Y Cariad cyntaf, Lliw Gwyn rhosyn yr haf).

(23) *Toriad y Dydd* figure dans les *Dances de Wales* (1714) sous le titre de *Wind-sor Terrace. Pen Rhaw* ressemble étrangement à un air très connu en Angleterre aux XVII^e et XVIII^e siècles : *John, kiss me not, Fair Hunting the hare* se trouvait dans le recueil anglais *Musick's Recreation for the Viol* (1653), *Fair Of Noble Race was Shen-kin* figurait dans l'opéra de Purcell : *The Richmond Heiress* (1693). Peut-être, d'ailleurs, Purcell a-t-il emprunté un air gallois, car il met cette chanson dans la bouche d'un gallois. Même l'air *The Bells of Aberdovey*, du recueil de Miss Maria Jane Williams, a été composé par le musicien anglais Charles Dibdin pour son opéra *Liberty Hall* (1785). Quant à *The Monk's March* où l'on a voulu voir l'écho d'une sombre histoire : Le massacre des moines de Bangor par des pirates du VII^e siècle, il s'agit tout simplement d'une marche composée en l'honneur du général Monk, restaurateur des Stuarts au XVII^e siècle et publiée dans le *Dancing Master*. (Voir l'article de M. F. Kidson, *Welsh Music* dans le *Grove's Dictionary of Music* (Macmillan, London 1925).)

antiquité nous ne pouvons faire à ce sujet que des conjectures (24). En tout cas, en leur état actuel, ils datent seulement du XVII^e siècle ou du XVIII^e siècle.

L'air du *Hen Wlad fy Nhadau* (Vieux pays de nos pères) mérite une mention spéciale, car il est devenu le célèbre *Bro goz ma Zadou*. On le chercherait en vain dans le recueil de Brinley Richards. Il n'a pas tout à fait un siècle, ayant été composé en 1856 par un mineur de Pontypridd, James JAMES, dont le père Evan James, mineur également, composa les paroles. Le *Hen wlad fy Nhadau* parut pour la première fois en 1860, dans le recueil « *Gems of Welsh Melodies* » et devint rapidement populaire. Une mélodie peut d'ailleurs être légitimement considérée comme un air populaire dès l'instant qu'elle est adoptée par le peuple, quel qu'en soit l'auteur et quelle qu'en soit la date (25) et parfois même quelle que soit la nationalité de l'auteur... Ce qui ne simplifie pas, entre parenthèses, le problème de l'origine des airs bretons sur lequel la N. R. B. a récemment attiré notre attention.

Les poètes bretons modernes ont fait aussi quelques emprunts au folklore musical écossais et irlandais. En *tu all d'ar mor don* (De l'autre côté de la mer profonde) se chante sur l'air de la chanson populaire écossaise des Basses-Terres : *Loch Lomon* (26). *Daou soner Landevant* (Les deux « sonneurs » de Landevant) et le *Dalc'h Sonj* (Souviens-toi) se chantent sur des airs du recueil des *Irish Melodies* (1807 à 1834) du poète irlandais bien connu Thomas MOORE (1779-1852) qui avait adapté ses poèmes à des airs irlandais traditionnels (27). Mais une étude même très sommaire du folklore musical écossais et irlandais dépasserait de beaucoup les cadres d'un article de revue.

H. CORBES.

(24) On a cru longtemps qu'un vieux manuscrit, le *Pentlyn Manuscript*, publié par extraits dans l'*History of Music de Burney* (1781) et intégralement dans la deuxième édition du *Myvrian Archæology of Wales* (1807), transcrit entièrement en notation, moderne dans la troisième édition du *Myvrian* (1870), contenait les anciens spécimens de la notation musicale des bardes du XI^e siècle. On croit maintenant qu'il s'agit de caractères en usage au XVI^e siècle pour la tablature de l'orgue. Mais la question de l'ancienneté de ce manuscrit est controversée.

Ce manuscrit, actuellement au *British Museum*, contient 24 leçons ou « mesures » suivies de 12 variations sur une basse fondamentale (*The Prelude to the Salt*), ce sont des répétitions monotones d'accords de tonique et de dominante plaqués ou arpégés, sans intérêt esthétique.

(25) Une très abondante production musicale galloise, vocale et instrumentale moderne a été publiée de nos jours. Les *Eisteddfodau* continuent d'être très suivis, avec leurs concours de poésie et de musique.

(26) Alors que dans les Highlands d'Ecosse on parlait autrefois le gaélique — qui s'entend encore dans quelques régions — on parlait dans les Lowlands (Basses-Terres) un dialecte anglais, celui employé dans ses poésies par le célèbre poète Robert Burns.

(27) Le *Dalc'h Song* se chante sur l'air du *Renard Rouge* que Moore avait choisi pour sa poésie :

Let erin remember the days of old...
Le *Daou soner Landevant* se chante sur l'air de *The Moreen*, que Moore avait choisi pour sa poésie :

The minstrel boy to the war is gone...
Les accompagnements du recueil de Moore sont dus au musicien John Stevenson, docteur en musique, et à Henry Bishop.

Est-il possible d'identifier

le « Sylvestre Moan » de Pêcheur d'Islande ?

Sylvestre Floury ou Pierre Le Scoarnec ?

DANS leur intéressante étude sur *Loti en Bretagne* (N.R.B. sept-oct. 1948, MM. Borgeaud et Maurice avaient bien voulu signaler nos recherches concernant les identifications et les localisations du roman de Pierre Loti : *Pêcheur d'Islande* (1).

Dans Sylvestre Floury, de Ploubazlanec, nous avions cru trouver le prototype de Sylvestre Moan. MM. Borgeaud et Maurice eurent l'aimable courtoisie de faire remarquer que notre hypothèse se trouvait en contradiction avec les affirmations de Pierre Loti lui-même...

Se fondant sur des passages de *Propos d'Exil*, ils établissaient sans contestation possible que Sylvestre n'est autre que Pierre Le Scoarnec, que Loti appelle lui-même et à différentes reprises Sylvestre. Prudemment, nous avions aussi, en référence au *Journal Intime* (note 11, p. 34), mentionné que c'était également l'avis de M. Samuel Loti, particulièrement qualifié pour se prononcer puisque Pierre Le Scoarnec est resté au service de sa famille de 1888 à 1944, date de sa mort.

De prime abord nous accordons qu'il est périlleux de rechercher dans un roman l'exactitude d'un ouvrage d'histoire, si humble soit cette histoire du milieu islandais de Pors-Even. Néanmoins il faut convenir que les précisions données par Loti tombent sous le coup de l'exégèse et qu'en partant de ses précisions il est permis d'en examiner la vraisemblance.

Textes de Loti invoqués par MM. Borgeaud et Maurice

« Sylvestre Moan mon matelot est du pays du Goëlo, comme M. Renan et mon frère Yves... » Comme on le sait, Yves (Pierre Le Cor) a effectivement habité à Plounez, en Goëlo. Mais Renan est un pur trécorrois, né à Tréguier. En en faisant un « goëloard », Loti n'a vraisemblablement pas voulu rappeler que ses ancêtres habitèrent Keruzec en Plourivo (2) non plus

(1) *Paimpol et sa région*, p. 12 et seq.

(2) *De Chateaubriand à Barrès*, par Géraud, Venizec 1936, p. 146, « Voici la terre de Renan, c'est au pays du Goëlo. En remontant le Trieux vers Plourivo... »

qu'il n'a entendu mentionner ses séjours à Bréhat (3). En tout cas, Pierre Le Scoarnec, né et domicilié à Pleudaniel, est aussi du Trégor. Sans doute, administrativement, il passe du quartier d'Inscription Maritime de Tréguier à celui de Paimpol le 1^{er} juillet 1884 (4). Mais ce n'est là qu'une appartenance administrative.

« d'un hameau de Ploubazlanec... »

Cette précision ne convient nullement à Pierre Le Scoarnec. Elle convient par contre à Sylvestre Floury, né à Pors-Even en Ploubazlanec et y demeurant. Il est donc un authentique Goëloard et qui plus est, « d'un hameau de Ploubazlanec ».

« Je l'avais connu jadis par mon ami Yann le Géant. »

Reconnaissons que les distances entre Pleudaniel, Lézardrieux, Paimpol, Ploubazlanec, Tréguier sont loin d'être considérables, que Yann (Guillaume Floury) a très bien pu connaître Pierre Le Scoarnec. Les milieux maritimes trécorrois et paimpolais n'étaient pas tellement vastes.

On nous permettra cependant les remarques suivantes : Yann pratique le bornage et la petite pêche, de 1869 à 1878, à Pors-Even, Paimpol, fait la campagne d'Islande de 1878, et accomplit son service militaire de 1878 à 1882 (5).

Pierre Le Scoarnec fait la petite pêche sur des bateaux du quartier de Tréguier, de 1875 à 1880, et le bornage à partir de 1881, peu avant son incorporation (6).

Yann aurait-il rencontré Pierre Le Scoarnec à Brest, dans la Marine de guerre ? Pierre Le Scoarnec y est depuis le 29 juin 1881, et Yann du 17 novembre 1880 jusqu'en novembre 1882.

Pierre Le Scoarnec et Yann sont donc à Brest à la même époque, et notamment pendant l'embarquement de Yann sur la *Surveillante*, avec Pierre Loti (du 12 juillet 1882 au 6 novembre).

Abstraction faite d'une rencontre entre Yann et Pierre Le Scoarnec à Brest, force est de reconnaître que la vraisemblance de la phrase de Loti s'applique mieux à Sylvestre Floury qu'à Pierre Le Scoarnec.

Yann et Sylvestre Floury, en effet, tous deux de Pors-Even, y pratiquent les mêmes activités à la même

(3) Id. p. 165. Renan passait ses vacances à Bréhat chez sa tante Perrine. Cf. Dubreuil, *La Famille maternelle de Renan dans Annales de Bretagne*, 1946, T. LIII, Fasc. 2, p. 28-74.

(4) Comm. de M. Jousselin, adm. de M. M^{me} à Tréguier, 28 août 1950. Un décret du 14 avril 1884 a rattaché la commune de Pleudaniel (garderie de Lézardrieux) au quartier de Paimpol et les inscrits domiciliés dans cette commune ont été d'office mutés de Tréguier à Paimpol.

(5) Nous tenons à remercier MM. Richard et Jousselin, administrateurs de l'Inscription Maritime de Paimpol et Tréguier, qui nous ont aidé dans nos recherches. Nous exprimons également notre reconnaissance à M. Olivier Mével, du Bureau de Paimpol, pour le dévouement qu'il nous a témoigné en cette circonstance.

Pour plus de précision, voici selon la matricule, les bateaux sur lesquels Yann a été embarqué avant son service militaire : *Fanny*, *La Paix*, *Ruse*, *Courrier-du-Nord*, *Bonne-Nourrice*.

(6) Les bateaux sur lesquels Pierre Le Scoarnec a pratiqué la petite pêche et le bornage sont ceux de Camarel dans le Trieux, et non pas (malgré leur appartenance administrative au quartier de Tréguier) des navires du port de Tréguier même.

Voici, d'après la matricule de Tréguier, les embarquements de Pierre Le Scoarnec : *Marie-Clotilde*, *Caranbond*, *Joseph-Marie*, *Marie-Yvonne*.

époque : Petite pêche et bornage. Yann de 1868 à 1878, Sylvestre de 1875 à 1882 (7).

Selon la matricule, Sylvestre Floury est en qualité de mousse, du 10 août 1878 au 25 août 1880, sur le bateau de petite pêche *Paix*, sur lequel se trouvait Yann, du 13 août 1870 au 10 mai 1871.

« ...alors qu'il était petit mousse... »

Cette précision de Loti exclurait donc l'hypothèse de la présentation de Pierre Le Scoarnec à Loti par Yann, pendant leur séjour à Brest, que nous avons envisagée ci-dessus.

Compte tenu des relations possibles entre les bateaux du Trieux et ceux de Pors-Even, Yann a bien pu mettre en contact Pierre Le Scoarnec et Loti. Pierre est mousse de 1875 à 1878 environ (8). Or, Yann entre au service militaire en 1878, et ne fait la connaissance de Loti qu'en 1882 sur la *Surveillante* très vraisemblablement, malgré un séjour de Yann à Rochefort, du 17 février au 10 juillet 1880 (Loti est à la caserne Saint-Maurice, à Rochefort, jusqu'au 1^{er} avril 1880, avant de partir sur le *Friedland* à Toulon).

Sylvestre Floury, qui est du même âge que Pierre Le Scoarnec, est mousse à Pors-Even, de 1875 à 1878-1880.

Il nous semble plus plausible que Yann (qui connaît sûrement Sylvestre Floury) ait pu parler à Loti de ce dernier plutôt que de Pierre Le Scoarnec.

En tout cas, à l'époque où Loti vint pour la première fois à Pors-Even (décembre 1882) chez Yann, Pierre Le Scoarnec est déjà mobilisé depuis le 29 juin 1881. Sylvestre Floury, par contre, vient de rentrer à Brest depuis le 2 décembre 1882. Ni l'un ni l'autre ne sont plus mousses à cette époque, mais est-il impossible d'imaginer que Yann, récemment congédié, ait pensé à recommander à son éminent ami son jeune cousin de Pors-Even incorporé depuis quelque trois semaines ?

« ...et pêcheur d'Islande... »

Ni Pierre Le Scoarnec ni Sylvestre Floury n'ont été mousses sur les goélettes d'Islande.

Pierre n'ira même jamais en Islande, contrairement à Sylvestre qui y fera sa première campagne en 1888, sur la *Marie*.

Néanmoins, issu d'un milieu d'Islandais, Sylvestre a plus de chances que Pierre d'être imaginé comme mousse d'Islande dans l'« arrangement » littéraire de Loti.

Dans *Propos d'Exil*, encore en décembre 1883, au moment de quitter Sylvestre-Pierre Le Scoarnec, Loti lui promet une visite en Bretagne.

« Puisque j'ai quelquefois affaire du côté de son pays de Goëlo, il est convenu que j'irai le voir dans la

Ici, nous sommes en pleine fantaisie géographique ! Loti brouille, probablement à dessein, les noms de lieux qu'il connaît pourtant, du fait de ses relations avec Yves et Yann, du fait aussi de ses deux visites à Kergist en 1878 et à Pors-Even en 1882.

Il a fait encore de Pierre Le Scoarnec un goëloard

(7) Voici les embarquements de Sylvestre Floury dans cette période : *Trinité*, *Bonne-Mère*, *Paix*, *Trinité*, *Deux-Sœurs*.

(8) Il y a une erreur dans sa matricule de Tréguier, cmn. M. Jousselin.

chaumière de sa grand'maman à Ploubazlanec. C'est justement tout près de Plouherzel le village d'Yves, à une demi-heure de marche de l'autre côté du Pont de Lézardrieux.

« Le petit Sylvestre n'est pas mort. Il est encore sur l'Atalante » et je compte toujours le prendre comme domestique quand il rentrera... »

Le village où il situe la chaumière de Pierre est en effet à Camarel en Pleudaniel, à deux kilomètres du Pont de Lézardrieux. C'est bien tout près de Kergrist (qu'il appelle Plouherzel, comme dans *Mon Frère Yves*) en Plounez.

Or, Loti se propose d'aller voir Sylvestre-Pierre Le Scoarnec, dans une direction absolument opposée ! A Ploubazlanec, la paroisse de Yann et de *Sylvestre Floury* ! Malgré ces contradictions, il s'agit bien, dans ce passage, d'un projet de visite à Pierre à Camarel.

Ici encore, il est certainement question de Pierre Le Scoarnec « à qui j'avais donné rendez-vous au Pont de Lézardrieux », selon un fragment inédit du *Journal Intime* que vient de publier le *Bulletin de l'Association Internationale des Amis de Pierre Loti*, mars 1950.

♦ ♦ ♦

Si nous feuilletons *Pêcheur d'Islande*, nous ne sommes pas peu surpris d'y rencontrer nombre de traits qui conviennent de manière étrange à Sylvestre Floury, alors qu'on ne trouve pas la même concordance entre Pierre Le Scoarnec et Sylvestre Moan.

SYLVESTRE MOAN	SYLVESTRE FLOURY	PIERRE LE SCOARNEC
De Pors-Even.	De Pors-Even.	De Camarel en Pleudaniel.
Surnommé Lurlu.	Surnommé Chèl (corruption du prénom Sylvestre).	
Entre au service militaire, peu après le congédiement de Yann.	(Yann congédié en novembre 1882.) Sylvestre levé le 7 novembre 1882. Incorporé le 2 décembre 1882.	Incorporé le 29 juin 1881.
Cousin de Yann.	Cousin de Yann (Guillaume Floury) par son père et sa mère.	Aucun lien de parenté.
Orphelin de père et mère. Elevé par sa grand'mère.	Orphelin de mère depuis 1879, donc depuis l'âge de 17 ans.	Selon sa matricule, « délégué à père ou mère », donc tous deux vivants.
Blessé au Tonkin. Meurt sur le <i>Bien-Hou</i> .	Blessé au combat de Loch-Nan. Se trouve sur le <i>Bien-Hou</i> , à Saïgon du 19 mai 1883 au 27 juin. Malade ou embarquement normal (9) ?	Sur l' <i>Atalante</i> au Tonkin, du 18 mai 1883 au 12 août 1885 (9).

(9) Rappelons la présence de Loti au Tonkin, à cette époque de 1882-1886, on lit rédige *Pêcheur d'Islande*.

Médaille militaire le 28 décembre 1884. En congé de convalescence du 3 mars au 12 juin 1885.

Mérite du Tonkin en 1890.

Convocation de la vieille Moan au Bureau de la Marine à Paimpol.

Du témoignage de la veuve de Sylvestre Floury, le père de celui-ci fut effectivement convoqué au Bureau pour apprendre que son fils avait été blessé.

Il était resté sans nouvelles de lui pendant plusieurs mois.

♦ ♦ ♦

Quant au portrait physique de Pierre Le Scoarnec dans *Propos d'Exil*, MM. Borgeaud et Maurice, en retrouvent les traits caractéristiques dans celui de Sylvestre Moan, notamment « la taille, la barbe, les yeux, la voix sont absolument identiques ». Confrontons à nouveau les textes de Loti et les renseignements fournis par les matricules de l'Inscription Maritime (à défaut du livret militaire de Sylvestre Floury que sa vénérable veuve n'a pas réussi à retrouver malgré notre désir et notre insistance).

SYLVESTRE MOAN	SYLVESTRE FLOURY	PIERRE LE SCOARNEC
<i>Propos d'Exil</i> : Il « est plus haut et plus large d'épaule que ma porte n'est grande... ».	Aucune des trois matricules ne donne la taille de Sylvestre. Selon la photo que nous avons publiée, il avait une belle stature.	1 m. 72 d'après sa matricule de Paimpol, donc à partir de 1884. Il a alors 22 ans.
<i>Pêcheur d'Islande</i> : « Il était déjà un homme par la taille et la force... »		
		Nous voulons bien croire que les portes d'un navire de guerre ne sont pas tellement larges. Mais 1 m. 72 n'est pas une taille tellement surprenante d'autant plus que pour Loti, on était facilement un « géant ».
SYLVESTRE MOAN	SYLVESTRE FLOURY	PIERRE LE SCOARNEC
<i>Propos d'Exil</i> : « Yeux bleus, tout jeunes. »	Yeux bruns d'après les trois matricules.	Yeux gris d'après matricule de 1884.
<i>Pêcheur d'Islande</i> : « Yeux d'enfant d'un gris bleu... »		

Quant à la barbe, les matricules ne la mentionnent ni pour Sylvestre Floury, ni pour Pierre Le Scoarnec. Selon sa photo, Sylvestre Floury portait une moustache... assez imposante.

Vient-on d'autres renseignements sur le portrait physique de Sylvestre Floury et Pierre Le Scoarnec, tels que nous les retrouvons dans les

matricules... dont l'exactitude, comme tout le monde le sait, dans ce domaine est assez sujette à caution :

SYLVESTRE FLOURY
(Matricule de Paimpol)

Cheveux châtains
Front ordinaire
Sourcils châtains
Nez moyen
Visage ovale
Menton rond
Bouche moyenn

PIERRE LE SCOARNEC
(Matricule de Tréguier)

Cheveux châtains
Front haut
Sourcils châtains
Nez moyen
Visage ovale
Menton rond
Bouche moyenne

Sur la foi de ces précisions, on reconnaîtra que les deux Sylvestre se ressemblaient tout de même beaucoup !

♦ ♦ ♦

En ce qui concerne enfin le *portrait moral* de Sylvestre Moan, Loti a voulu y exprimer la fraîcheur d'une âme qui a gardé la simplicité et la pureté d'une âme d'enfant.

Toutes ces notations psychologiques conviennent, semble-t-il à Pierre Le Scoarnec, si nous en croyons *Propos d'Exil*, le *Journal Intime*.

Mais si nous nous référons aux appréciations de différentes personnes qui ont connu Sylvestre Floury (et nous faisons ici abstraction du témoignage de sa veuve) celui-ci possédait également ces qualités. Monsieur l'abbé Le Jeune, vicaire puis recteur de Ploubazlanec l'a fort bien connu et l'assista à son lit de mort en 1934. Selon lui, Chél Floury était une « très belle âme » ayant conservé sa simplicité. Sans doute en ces années de 1931-1934, Sylvestre était un vieillard et ses campagnes de Chine appartenaient à un lointain passé. C'est encore à M. Le Jeune qu'il affirmait avoir connu Loti en Chine et lui avoir servi d'ordonnance.

Quelle que soit la psychologie de Sylvestre Moan, peu importe que Loti l'ait empruntée à Pierre Le Scoarnec son compagnon de l'*Atalante*, car il faut reconnaître à l'écrivain toute liberté pour camper ses personnages et conduire son intrigue.

Mais lorsque le romancier fait vivre son héros dans telle ou telle circonstance, lorsqu'il lui attribue tel fait ou telle situation, lorsqu'en un mot il puise dans la réalité, comme le fait Loti, pour concevoir ses œuvres, il est permis de rechercher sous le voile du roman, les linéaments de la réalité et la vraisemblance de la trame.

Or pour le personnage de Sylvestre Moan, il apparaît pour le moins étrange que précisément ces circonstances « historiques », ces faits « réels » conviennent mieux à Sylvestre Floury qu'à Pierre Le Scoarnec.

Dès lors nous nous permettons de nous demander si Loti n'a pas fait de Sylvestre Moan un *personnage composite*, empruntant ses éléments « historiques » à la destinée de Sylvestre Floury (dont Yann lui a très probablement parlé), tout en attribuant à son héros la psychologie de Pierre Le Scoarnec (10).

(10) Sylvestre Moan serait même triplement composite puisque Loti lui donne le numéro matricule de Pierre Le Gor (*Mon Frère Yves*) à l'inscription Maritime de Paimpol.

Sans vouloir affirmer l'exactitude absolue de cette hypothèse qui n'est qu'une hypothèse, tant il est délicat de toucher à la « réalité », à la vérité historique sous la plume d'un romancier, dans un mélange de vérité et de fiction, il ne nous semble pas que *Sylvestre Moan* soit seulement Pierre Le Scoarnec. Il serait, à notre avis, Pierre Le Scoarnec et Sylvestre Floury à la fois. Comme nous l'avons déjà dit ci-dessus, Sylvestre, selon M. Samuel Loti serait Pierre Le Scoarnec. MM. Borgeaud et Maurice se rallient à cette opinion, mais en fondant leur opinion uniquement sur des textes de Loti, dont nous avons relevé ci-dessus les imprécisions (sauf toutefois au sujet de la visite au pont de Lézardieux), et sur l'usage par l'écrivain du prénom de Sylvestre (très répandu à Pors-Even).

D'ailleurs que MM. Borgeaud et Maurice n'aient aucune crainte, car voici en effet la récente appréciation de M. Samuel Loti sur l'hypothèse que nous lui avons exposée.

« Quant au Sylvestre de « Pêcheur d'Islande », je crois que vous devez être, M. Borgeaud et vous, tous deux dans le vrai. Mon père a très bien pu se servir de deux personnages pour composer son Sylvestre, comme il l'a fait pour son Spahi, pour son Jean Berny (11). »

Lorsque Louis Barthou écrit donc que Loti arrange la réalité et se refuse à prendre pour point de départ d'une œuvre un « vide originel », notamment au sujet de *Pêcheur d'Islande*, il faut lui reconnaître toutes ces libertés.

Ce n'est pourtant pas un vain jeu d'esprit que d'y rechercher la part fournie par la réalité, ne fut-ce que pour savoir comment l'auteur parvient à sa création littéraire. L'écrivain peut-il d'ailleurs créer à partir du néant ?

Abbé Jean KEMLEVEO.

(11) Jean Berny est le héros de l'ouvrage de Loti « *Matelot* » ; celui du « *Roman d'un Spahi* » s'appelle Jean Peyral.

Un grand procès politique à Vannes en 1850

(FIN)

IV

Le procès

Le 14 Mars, dès le matin, « Des groupes nombreux et paisibles, mus seulement par la curiosité » dit la *Gazette des tribunaux*, « une affluence considérable venue de tous les points du département », selon l'*Indépendant*, stationnent aux abords du palais de justice (l'ancienne Retraite), à peu près à l'emplacement actuel du tribunal de commerce. La salle n'a rien de particulier, sauf une espèce de niche pour la défense qui excitera la verve de Michel de Bourges. Un piquet du 11^e de ligne occupe la seconde cour. Quelques dames élégamment parées, munies de billets sont introduites dans l'enceinte réservée. La salle d'audience est d'ailleurs trop étroite pour contenir tout le monde.

A 9 h. 30, la Cour entre en séance. Les accusés sont introduits ; ils sont mis avec une certaine recherche : Le Masson est en costume de garde national, Piquant, de garde républicain. Le public, qui, sur la foi de *La Bretagne*, s'attendait à voir des bêtes féroces, est stupéfait de constater que ce sont des hommes jeunes, modestes et dignes. Au banc de la défense ont pris place M^r Cassal, M^r Rattier, M^r Le Guével et Baudin, conseil des accusés. Le ministère public est composé de Dubodan (1), procureur général, Hamel, procureur de la république et Bécot, substitut. Les assesseurs sont le Febvrier et Pocard-Kerviler, juges au siège ; Jamet, greffier, Harion, sous-commissaire de marine à Lorient est chef du jury.

Après les formalités usuelles, lecture est donnée de l'acte d'accusation. Les prévenus sont accusés d'être auteurs ou au moins complices 1^o d'un pillage ou dégât de propriétés mobilières appartenant à l'État, commises en réunion et à force ouverte ; 2^o d'une rébellion commise envers l'autorité administrative ou la force publique par une réunion de plus de 20 individus dont étaient chefs Tasselier, Chautard et Huguelmann ou

(1) François GUILLO DU BODAN, né à Vannes d'une famille de robe, le 7 février 1794. Magistrat, Procureur général à Rennes (1845), Conseiller à la Cour de Cassation (1850). Décédé en 1872. Il eut une carrière politique où il fit preuve de souplesse. Sous Louis-Philippe, il était de l'opposition dynastique. Député du Morbihan, il fut républicain après 1848, mais il soutint Napoléon III. Longtemps président du Conseil Général du Morbihan. — POCARD-KERVILER est le père de l'historien René KERVILER.

que ces trois individus avaient provoquée. Tous sont poursuivis en vertu de la section IV § 1^{er} du code Pénal, titre I livre III qui vise les réunions de rebelles (art. 211 à 219) la peine prévue est la réclusion.

Après interrogatoire, on commence l'appel des témoins.

Le principal, le colonel Pierre, est absent, immobilisé à Moulins par un lumbago et une névralgie faciale. M^r Rattier regrette cette absence, mais ne demande pas la remise de l'affaire. Après un quart d'heure de délibérations, la Cour décide qu'il sera passé outre. Michel de Bourges vient prendre alors sa place dans l'auditoire et sa présence, dit l'*Indépendant*, excite un vif mouvement de curiosité.

Le premier témoin est Eugène-René Tourrain, 30 ans, inspecteur général des prisons ; il a procédé à l'installation des prisonniers ; ils étaient même si bien qu'on lui en fit le reproche. Il précise comment s'est effectuée la libération ; il y avait des milliers de cas à examiner, on procédait donc assez rapidement, certains dossiers demandant une heure, d'autres une minute (si l'intéressé avait été sur les barricades). Il dépose avoir entendu les détenus huer le colonel en ricanant et a reconnu une voix (2) par dessus le bruit qui disait : « Citoyens, du calme et de la dignité ! ». Il ne peut préciser la part de chacun dans l'émeute, mais considère Tasselier comme le chef de la révolte.

Ce dernier précise qu'il n'a pas été sommé nominativement de se rendre ; s'il ne s'est pas rendu, c'est parce qu'il a entendu dire qu'il serait fusillé de suite s'il était pris. « D'ailleurs l'assassinat de Lhérie le lendemain dit assez ce qu'on aurait fait de moi ». Il est interrompu par le Procureur Général qui lui reproche d'intervertir le vrai caractère des faits. Tasselier ajoute que les vivres étaient de mauvaise qualité, que le colonel les avait menacés d'un nouveau traitement à la baguette. Lecture est donnée de la lettre de Tasselier au colonel ; il lui reproche de s'être servi de repris de justice comme gardiens.

Le procureur présente ensuite un jugement du tribunal correctionnel de la Seine (24 avril 1834) qui condamne le nommé J.-B. Merlin, 19 ans, saltimbanque à un an de prison pour vol d'un mouchoir dans une poche. L'intéressé proteste vivement. Il n'a jamais été saltimbanque ; à cette date, il était au Portugal. Enfin son âge ne concorde pas.

Le deuxième témoin, Jean-Baptiste Terret, médecin, attaché au dépôt de Belle-Isle a assisté à l'autopsie de Lhérie à l'infirmerie militaire ; il a eu cinq blessures dont un coup de sabre sur le bras, un autre au-dessus de l'omoplate et un coup de baïonnette ne lésant pas d'organe important. Huguelmann prétend que les brancards étaient préparés d'avance, qu'on était résolu à provoquer une collision, qu'il y a donc eu préméditation d'assassinat. On a refusé à Lhérie, expirant, les secours de la religion. Enfin les témoins de la défense au nombre de 54 ont tous été déportés en Algérie le jour même. Il n'y a que des témoins officiels. Le procureur Hamel vient affirmer qu'il a fait tout son possible pour empêcher leur départ.

Puis on entend le témoin Olivier Bardoux, ancien secrétaire du colonel Pierre (3). On lui ordonne de déposer spontanément (1). Il a eu en mains des lettres de détenus remerciant le colonel de ses bontés ; il a remarqué que Tasselier s'opposait à ce que les détenus rentrent au dortoir et a entendu des injures contre le colonel.

(2) Celle de Tasselier.

(3) Est-ce le même que l'auteur de *Feuilles au vent*, poète (Lorient, imprimerie Feutray, 1842) ?

Huguelmann prend la parole : « le Colonel n'était-il pas ivre le 11 décembre au soir ? »

Bardoux. — « C'est une infamie ! (interruptions). »

Le Président. — « Accusés, je ne puis vous autoriser à poser de semblables questions. »

Le Procureur Général. — « Vous n'avez pas le droit d'insulter les témoins. »

Tasselier. — « Ce n'est pas une insulte. »

Le Procureur Dubodan. — « C'est une perturbation du sens moral. »

Tasselier. — « Lorsque le colonel Pierre a dit devant 1.200 personnes que nous étions des repris de justice, ne nous a-t-il pas calomniés, lui ? » (Sensation).

Dubodan. — « Une telle accusation est une infamie. Je vais vous retirer la parole si vous ne mettez pas plus de modération dans votre langage. La mort de Lhéris est tout simplement un événement malheureux. » Huguelmann explique que les détenus pensaient que si le colonel se montrait brutal avec eux, c'est qu'il était ivre.

Le Président donne lecture de vers adressés par Huguelmann à Rotchild et à Louis Philippe. Michel de Bourges déclare que c'est étranger au procès et ajoute « Qu'est-ce que cela prouve ? Il y a bien des hommes qui ont adressé des compliments à ces mêmes personnages. Ce jeune homme aurait même dérobé un foulard que cela ne ferait rien à la cause. » Le Président répond qu'il s'agit de la moralité de l'accusé, que celui-ci doit répondre.

Huguelmann remercie le président de pouvoir s'expliquer car, s'il n'était pas convaincu de son innocence, il quitterait à l'instant même sa place pour ne pas faire retomber la flétrissure sur ses co-accusés, il avait 17 ans quand il a écrit ces vers dédiés malgré lui à Rotchild. Jeté nu et sans secours dans cette société où il ne pouvait trouver sa place, il s'est instruit seul. Son père, ouvrier tailleur, ex-sacristain, ayant quelque fortune a été dépouillé par les ecclésiastiques qui l'ont éloigné de son fils. Vergny est le nom de sa mère. On vient reprocher à l'homme, les erreurs de l'enfant.

L'audience est levée à 5 h. 30 et renvoyée au lendemain.

♦ ♦ ♦

Le 15 Mars, à 9 h. 30, l'affaire reprend. *La Gazette* nous dit que les abords du palais sont presque déserts.

D'après *La Concorde* les débats sont très mal conduits : le président, très partial, pose de nombreuses questions et tente de dénaturer les réponses. *La Bretagne*, au contraire, écrit que « le système des accusés consiste à accuser de mensonge tous les témoins sans exception ». Et une polémique s'engage de nouveau dans ce journal, cette fois, entre l'ancien secrétaire de Pierre et un maître d'études nommé Nouaille qui aurait qualifié Bardoux de « Valet de Bourreau ».

Le Président donne lecture d'une relation des événements rédigée par Tasselier lui-même et saisie dans ses papiers. M^r Rattier estime que cette lecture est suspecte. M^r Michel de Bourges est du même avis. Après un quart d'heure de délibéré, la cour ordonne la lecture, qui n'apprend d'ailleurs rien de nouveau.

Les dépositions de plusieurs gardiens n'apportent pas de grandes précisions. Cependant Guégan qui s'intitule « gardien d'insurgés » a entendu Merlin passant rue Barbès dire que si jamais il trouvait le

colonel il l'assassinerait. « Dieu me garde, réplique Huguelmann, d'être de nouveau confié à ses soins. » (rires).

Michel-Barthélemy Pausselier, chef de bataillon au 11^e de ligne, alors commandant de la place, a désigné le peloton. Il a entendu Tasselier dire : « C'est moi Tasselier... » et le colonel lui a dit : « faites votre devoir ! » Tasselier affirme sur l'honneur qu'il a dit « Pointez ! » le témoin assure que ce n'est pas exact.

Après le capitaine et le sous-lieutenant, on entend tous les soldats présents à l'échauffourée. Mais ils n'apportent aucun élément important. Les accusés déclarent n'avoir aucune observation à faire sur les dépositions militaires : « Il est faux que nous les ayons insultés ; nous n'oublierons jamais que l'armée est fille du peuple. »

Le 16 mars, on passe aux témoins de la défense : Le premier, Auguste Veissière, greffier-comptable à Belle-Isle, passait devant une baraque quand on l'a invité à entrer en lui disant : « Venez voir comment on traite nos frères ». Il a vu un blessé pansé par un détenu semblant être médecin. Le suivant, Leclerc, 46 ans, caporal au 11^e de ligne a été injurié et un détenu lui a craché à la figure ; mais ce n'est ni Lhéris, ni aucun des présents.

Puis M^{rs} Silvestre, marchande, MM. Pêche, pâtissier, Heuzé, marchand de vin et Héraud, pharmacien, tous de Belle-Isle qui ont eu les détenus comme clients ; ils ont toujours été bien payés sans jamais avoir à se plaindre d'eux. Laforest, chirurgien de l'hôpital militaire a pratiqué l'autopsie de Lhéris qui était déjà mort quand on l'a transporté. Il a interdit toute visite au défunt, sauf pour l'un d'eux se disant son intime qu'il a renvoyé quand il a vu qu'il faisait une espèce d'enquête. « C'est un coup de feu tiré à petite distance d'arrière en avant dans l'abdomen qui a perforé l'intestin et causé une mort instantanée. »

Enfin Jean-Baptiste-Christophe Baudin, docteur-médecin, représentant du peuple, donne un témoignage de moralité sur Chantard qu'il connaît depuis longtemps : c'est la probité même. Il apporte à Huguelmann, de la part de Lamennais, qui siège à côté de lui à la Chambre, l'expression de tout son intérêt. (On sait que ce témoin devait se faire tuer sur une barricade le 3 déc. 1851).

Avant les plaidoiries, le procureur Dubodan a donné lecture du journal quotidien de Huguelmann et de vers saisis sur lui à la prison de Lorient. Mais l'écriture étant peu lisible, il lui arrive souvent d'écarter un vers, ce qui irrite considérablement l'amour propre de l'auteur !

V

Réquisitoire, Plaidoiries, Jugement

L'audience suspendue à 13 h. 30 reprend à 15 h. par le réquisitoire du procureur Dubodan, « religieusement écouté », affirme *La Gazette* « et dont l'élégante simplicité et la modération de la forme n'ont rien enlevé à la force et l'énergie de la pensée ». Il commence par faire remarquer la vulgarité du crime, puis, abandonne l'accusation contre Gandon, Christophle et Piquant. Il démontre ensuite que la rébellion est caractérisée ; enfin il adjure le Jury de se prononcer sans faiblesse.

Le lendemain 17 Mars, une foule nombreuse stationne aux abords du

Palais. Tous les hommes connus dans le département pour sympathiser avec les doctrines socialistes semblent s'être donné rendez-vous à Vannes. Leur nombre n'est pas considérable, ajoute *La Gazette*. « Mais ils y suppléent par le mouvement qu'ils se donnent. » On cause avec animation de la révocation de l'adjoint Fleury. On entend aussi quelques isolés : vive les rouges ! vive la sociale ! vive les insurgés ! » A 9 h. 30, la foule envahit le prétoire en descendant une grille en fer.

Tasselier prend la parole le premier. Il se défend seul avec une rare présence d'esprit et une habileté consommée. Son allocution est très remarquée. « C'est un rude logicien » ajoute *La Concorde*. Pourtant il se fait rappeler à l'ordre par le président quand il déclare « Nos os blanchiront sur le sol d'Afrique ». Mais sa défense reste en général calme et fait une forte impression sur l'auditoire.

Chautard qui parle ensuite, apprend à l'instant la mort de son père. Se méfiant de la vivacité de son caractère, il a rédigé sa défense par écrit. Il rend d'abord hommage à la modération du ministère public, mais finit par y voir de la crainte ou de la faiblesse. Il se fait rappeler souvent à l'ordre et finalement la parole lui est retirée quand il dit que pour être transporté, il suffisait d'avoir eu une femme ou une fille assez jolie pour plaire à un voisin qui allait vous dénoncer.

Hugelmann, lui, laisse aux mauvaises causes l'exaltation. C'est un converti de la raison. Il estime que les brevets et diplômes empêchent l'intelligence de prendre son essor. Le 24 Février 1848 ses yeux se sont ouverts à la lumière. Après avoir rappelé le mot d'un Breton, Chateaubriand : « L'avenir est au socialisme », il termine ainsi : « Je veux détruire la société parce que je la connais ; j'ai tout vu, tout éprouvé, tout senti, tout jugé » (mouvements divers).

L'avocat alsacien, M^r Cassal, qui plaide ensuite, commence par s'incliner devant les prévenus ; puis il traite des dégâts causés aux bâtiments de l'Etat et du pillage. Comme il parle assez mal le français, il obtient un médiocre succès. Sa plaidoirie comme sa personne produisent un effet déplorable. C'est un fiasco complet, écrit Cadoudal. Il termine en demandant aux jurés s'il n'est pas vrai qu'on leur ait fait une peinture bien hideuse des socialistes. Il les invite à le regarder et à regarder les prévenus (Hilarité de l'auditoire).

Le suivant, M^r Battier (de Lorient), dans une lumineuse plaidoirie (4), démontre qu'il n'y a pas rébellion, que tout le complot est né de l'imagination du gardien David : les faits n'ont pas le caractère de criminalité que leur prête l'accusation.

M^r Le Guével (de Ploërmel), qui est démocrate socialiste ne plaide pas ; il dit seulement quelques mots pour justifier sa présence.

On entend enfin « L'ironie aussi fine qu'incisive » de Michel de Bourges dont *La Concorde* fait l'éloge. Il parle très modérément et se concilie le Jury. Voici des passages de cette plaidoirie reproduite in-extenso par *L'Indépendant* : « Citoyens jurés, le verdict que vous êtes appelés à rendre a une portée bien autrement grande que celle d'un verdict ordinaire. Je n'accuse pas la bonne foi des accusés : le malheur rend soupçonneux... Vous comprendrez cela, vous, Bretons, vous qui apercevez sur votre sol la tache sanglante de Quiberon. Nous sommes sur la terre de Bretagne, cette terre de la tradition et des grandes luttes... » (Il démontre d'abord qu'il n'y a pas eu provocation ; il rappelle ces mots du colonel : ils sont plus faciles à conduire qu'un régiment)...

(4) Selon *L'Indépendant*.

« Ce ne sont pas des prisonniers ordinaires... » (transportés sans jugement, ils sont exaspérés et demandent des juges ou la liberté ; il démontre ensuite qu'il n'y a pas rébellion) « La rébellion devait avoir un but : l'évasion par exemple. Mais comment pouvaient-ils songer à s'évader ces accusés placés sous la surveillance de 1.100 soldats et de 30 gardiens, enfermés dans une île bordée par un océan sans limite. C'est impossible. Il y a eu quelques planches brûlées cela est vrai... »

(Mais il n'y a pas eu rébellion systématique. Il dépeint la solitude des prisonniers après le départ des libérés ; un gardien voyant un feu, envoie chercher les soldats). « Si le piquet n'était pas arrivé tout se terminait là, c'est-à-dire qu'il n'y avait rien. D'autres pendant ce temps, réunis dans le petit préau chantaient en chœur. Qu'y a-t-il là de sédition ? vous ne demandez pas condamner ces hommes pour un dommage qui se monte à 20 francs tout au plus. La Bretagne a dénoncé ces malheureux prisonniers à l'animosité publique... Il montre qu'il n'y a pas eu appel à la violence ni aux armes puisqu'ils n'avaient même pas de vêtements. La plaidoirie est interrompue à ce moment par un bruit venant du dessous et dont on ne peut découvrir la cause. Il combat ensuite l'application à ces faits de l'article 219 du Code Pénal... « Je ne veux pas vous fatiguer en traitant une question de droit, citoyens jurés. Vous avez horreur du droit. Je vous en félicite (mouvements). Vous n'avez pas à vous occuper de l'interprétation des lois. Voilà en quoi vous différez de la magistrature. Vous pouvez, vous, citoyens, vous inonder de sens humain et vous rafraîchir dans la piscine de l'humanité. Vous êtes sur une terre de foi, un terre de croyances. Jurés bretons, je vous confie le sort de ces hommes. » La plaidoirie de Michel de Bourges fait une vive impression sur tout l'auditoire. Avec le recul du temps elle semble cependant légèrement insuffisante. L'orateur est très éloquent mais néglige un peu les faits du procès.

Le lendemain 18 Mars, le procureur général réplique aux avocats. Après une longue péroraison contre le socialisme, il discute les arguments de la défense. Il pense que les accusés n'ont pas d'instincts sanguinaires, mais ils sont sur la pente du sang. Il parle des conséquences de l'anarchie et évoque à ce propos d'anciens souvenirs de famille, 93 a taché de sang la place qu'ont traversée les jurés pour arriver au tribunal, 93 dont son père avait failli être victime.

Michel de Bourges réplique : « Vous accusez 93 d'avoir fait tomber 6.000 têtes ; après le 9 thermidor, les vainqueurs décimèrent 18.000 patriotes... » (Il assimile ensuite les persécutions nouvelles à celles de Nérone, puis termine en disant aux jurés qu'il faudra se souvenir qu'un jour tous comparaitront devant le tribunal suprême)... « Si vous dites aux innocents, je ne vous connais pas ; le Christ alors dira : Je ne vous connais pas. »

Le président résume enfin (5) les débats et donne lecture des 41 questions qui portent sur quatre points : Rébellion, violences et menaces contre l'autorité administrative, pillage, complicité.

Après une heure de délibérations du jury, les accusés reconnus non coupables sont acquittés pour défaut de preuves sur la culpabilité individuelle de chacun. Le verdict est reçu sans marques d'approbation ou d'improbation. Tasselier et ses co-accusés s'écrient : « Et maintenant

(5) « Avec impartialité », dit *la Gazette des Tribunaux*.

pour nous comme pour nos frères d'Afrique des juges ou la liberté ! » Huguelmann remercie les jurés bretons.

A la sortie, plus de 2.000 personnes dont (d'après les journaux rouges de Paris) près de 300 paysans en costume bas-breton (6) escortent les insurgés jusqu'à la prison, en criant : Vive la République ! et en chantant *La Marseillaise*, le *Chant du départ*, le *Chant des Girondins*. Une souscription publique est ouverte en leur faveur séance tenante.

VI

Lendemain de victoire

Un tel verdict n'était pas fait pour plaire au Gouvernement qui avait compté sur ce procès pour effrayer les socialistes de toute espèce.

Néanmoins, pour récompenser les bonnes volontés, un mouvement judiciaire avait lieu le lendemain. Un décret du Président de la République du 20 Mars (*Moniteur* du 21) nommait conseiller à la cour d'appel, Hamel, procureur de la République à Vannes et mutait divers autres magistrats. Hamel était remplacé à Vannes par Dupuy (de Morlaix).

Le préfet du Morbihan, furieux de la tournure de l'affaire, reporta sa mauvaise humeur sur la municipalité de Vannes. Fleury fut définitivement révoqué ainsi que le maire, Dautu, qui avait déclaré qu'il démissionnerait avec Jollivet, l'autre adjoint, si on ne rappelait pas Fleury (7). Ainsi — dit *L'Indépendant* — un fonctionnaire élu est frappé parce qu'il se conforme à la loi et non au bon plaisir. » On s'aperçut qu'un conseiller, Emile Burgault, avait été élu dans deux sections. On fit voter celle du tribunal. Le candidat officiel, de Lantivy, est élu, car la candidature du boulanger (8) Allanic, républicain, avait été tardive. Il est élu maire à l'unanimité avec Pellé de Queral comme adjoint.

Puis vint le tour des fonctionnaires, suspects d'avoir des opinions avancées. Furent révoqués à Belle-Isle trois instituteurs, l'agent voyer d'Auray, Le Floch, cantonnier, d'Auray, N..., surnuméraire des douanes, Le Meytour, maire de Plescop (un socialiste enragé) et enfin le secrétaire de mairie Judicis, tous coupables d'avoir serré la main ou rendu visite aux déportés. Pour Judicis, père de famille, qui occupait son poste depuis 19 ans, on invoqua d'autres motifs. Mais il avait été un des fondateurs du club de la Fraternité et des premiers abonnés de *L'Indépendant*. Vimont, gardien-chef de la prison, salarié et père de famille « coupable d'avoir obéi à ses chefs » fut suspendu jusqu'au 10 mai.

Le 11^e de ligne quittait Lorient et Vannes (9) devant être dirigé sur l'Afrique, via Angers et Nantes, en punition de ses opinions avancées. (A Angers se produisit un affreux accident le 26 avril. Une passerelle

(6) C'est la Bretagne qui rapporte ceci en ajoutant que Vannes est la seule ville du département qui n'a pas eu d'arbre de la liberté en 1848. Selon elle, le seul paysan en costume était le maire de Plescop.

(7) Ce dernier se pourvut d'ailleurs en Conseil d'Etat pour faire trancher la question de savoir qui a le droit de rendre visite aux prisonniers.

(8) *L'Indépendant* écrivait avant l'élection : « Si Lantivy n'est pas élu, les législateurs pourront se consoler car Allanic est blanc aussi quand il travaille. »

(9) Remplacé par le 22^e de ligne.

peu solide de 100 m. de long s'effondra sous le poids de 270 hommes du régiment, qui périrent tous) (10).

Le lendemain du procès, à Nantes, un grand banquet républicain réunissait les avocats des accusés, Baudin et le docteur Guépin. Divers toasts sont portés. Le premier par Baudin : « A l'union, à la démocratie ». Le second par Michel de Bourges : « Ce n'étaient pas seulement des innocents, citoyens, mais des martyrs. »

L'Indépendant publiait le 29 Mars une lettre (et sa réponse non signée) d'adieu de Tasselier aux démocrates vannetais.

Le préfet avait refusé l'autorisation d'envoyer des secours aux prisonniers. Leur départ pour la citadelle de Port-Louis eut lieu en grand secret à 4 h. 30 du matin. Mais de nombreux démocrates les accompagnèrent en chantant jusqu'à un quart de lieue de Vannes.

Le 8 avril ces malheureux partirent de Port Louis pour l'Afrique via Toulon, les fers aux pieds, en voiture cellulaire. Le sous-préfet (exécutant sans doute les ordres de l'autorité supérieure) se refuse à les leur faire ôter).

Tasselier écrivit à Quennec, directeur de *L'Indépendant* le 26 avril : « Nous arrivons à Riom à 11 heures du soir après 108 heures de tortures, les fers aux deux pieds avec quinze livres de chaînes. Nos jambes sont dans un état pitoyable. Notre santé mauvaise. On nous a emmenés de Port-Louis sans nous permettre de prendre nos effets qui nous ont été retenus par le sous-préfet de Lorient. » Postérieurement, *Le Moniteur* relata leur arrivée en Afrique.

♦ ♦ ♦

Que devinrent par la suite les acteurs de ce mémorable procès ? Tous sont demeurés dans l'obscurité sauf Huguelmann (Mais ce ne fut d'ailleurs pas l'honneur de ce dernier). Délaissant ses compagnons d'infortune, il s'échappa après une nouvelle condamnation à Bône et se réfugia en Espagne. Là, il épouse une actrice et fonde un journal Bonapartiste. Après un duel retentissant, en l'honneur de l'impératrice, contre le rédacteur du journal *Ibéria*, sa grâce est signée par Napoléon III.

Il fonde en février 1857 la *Revue espagnole et portugaise* qui devient en 1858 la *Revue des races latines*, fait faillite, écrit des pièces de théâtre, des livres (*La 4^e race* (1863) apologie des Bonaparte). Après une nouvelle faillite en 1867, il devient rédacteur du *Nain Jaune*. En 1870, il fonde à Londres un journal bonapartiste. Revenu à Paris en 1871, il mène grand train dans le monde des actrices, dirige *L'Etat*, feuille qu'il rend bonapartiste et fait pour la troisième fois faillite, le 25 Mars 1874 ; il est condamné par le tribunal correctionnel de la Seine pour escroquerie, banqueroute, bris de scellés, chantage, à cinq ans de prison et 2.000 francs d'amende. Libéré en 1878, il fonde une banque et refait une nouvelle fortune à Madrid où il meurt en octobre ayant complètement oublié ses amis socialistes de jadis ! (11).

J.-L. DEBAUVE.

(10) Sur cette catastrophe qui émut l'opinion, le barde-imprimeur Ledan (de Morlaix) composa en breton une chanson qui fut recueillie au moins trois fois : *Recit ens ar mator horral dignezet gant un drivel bataillon ens an unnevet regiment leger a teumen pont eral Angers...*

La chanson dit : « De nombreux Bretons étaient parmi les victimes. » (Voir OLLIVIER, *Chanson Populaire*, p. 225.)

(11) Les éléments de cette étude ont été puisés dans les journaux du temps. Comme pièce manuscrite, il n'existe que le jugement.

Edmond About et Francisque Sarcey en Bretagne

(Suite) (1)

Nous avions laissé nos jeunes touristes à Auray. Voici la suite de la lettre du 12 octobre 1849 où About raconte leurs excursions autour d'Auray :

Cependant mercredi nous pretons notre courage à deux mains et nous allons voir les champs de Carnac. Figure-toi une plantation de grosses bornes ; 1.500 mètres de champs plantés de menhirs. Les paysans disent que ce sont des pâtiens que je ne sais quel saint a changés en pierres ; les savants déraisonnent là-dessus à perte de vue. Pour nous cela ne nous disait pas grand chose. Ce qui nous amusait le plus c'était notre course au clocher. Ce pays-ci est parfaitement stérile partout ; mais l'instinct de propriété est si fort sur cette terre de réaction, que chaque paysan enclose d'un mur ou d'une haie d'ajoncs son champ qui ne produit rien. Quand un père meurt, s'il a huit enfants on divise le champ en huit parts, et chacun fait son mur. Le pays est comme un échiquier. Comme le terrain est généralement plat, nous nous conduisons à vue de clocher au travers de tous ces murs et nous finies ainsi une journée de neuf heures. Dans un village nommé Plouharnel on nous servait à déjeuner chez le maire, qui est aubergiste (2) et la bonne nous apporta quatre couteaux druidiques trouvés sous un dolmen. Ce sont d'énormes couteaux de pierre, de cette forme à peu près [ici un dessin]. Le coupant est en haut. Cela servait aux sacrifices humains. Mais parmi ces couteaux, il y en a deux qui ne sont guère que des canifs à égorger les enfants ; ceux-là ne pèsent pas plus d'une livre chacun.

Ce même maire aubergiste vient de découvrir deux beaux dolmens tout auprès de son village. Nous sommes les premiers voyageurs qui les aient visités. Ce pauvre Edouard (3) est venu dans le Morbihan avant qu'ils fussent découverts. Juge du désespoir que cela lui donnera, à lui antiquaire, et ami passionné des pierres ! Aussi en retournant à

— 301 —

l'hôtel nous promettions de nous venger avec les deux dolmens et les couteaux druidiques qu'il n'a pas vus, si nos sacs n'étaient pas arrivés. Nous en fîmes la question en tremblant ; j'entendais battre le cœur de Francisque et ses souliers ouvraient piteusement une semelle émue. Victoire ! les sacs étaient là. Ce pauvre Edouard n'avait pas trouvé de voiture pour aller à Châteaulin ; il avait dû faire la route à pied avec une énorme ampoule. Il n'avait rien à se reprocher, les circonstances seules étaient coupables.

Notre premier mouvement fut de jeter nos vieux souliers au coin d'une borne ; pour nos bas, nous les conservons comme monument. Nous voilà chaussés tant bien que mal, et nous partions hier matin pour Quiberon.

Qui n'a pas vu Quiberon ne peut se faire une idée de la désolation de l'abomination. Une terre, non, un sable aride, nu, bouleversé par les vents, une mer toujours en lutte contre les rochers ; un sol où rien ne vient qu'une pauvre herbe sèche, tenace et rampante. Encore ne vient-elle pas partout. Au reste, les champs plus que jamais entourés de murs et divisés à l'infini.

D'Auray à Quiberon il y a dix lieues de pays, c'est-à-dire environ huit lieues ; mais on en fait trois dans les dunes, c'est-à-dire dans un sable qui se dérobe, et d'où on ne retire chaque pied qu'au prix d'un effort. Les chevaux y sont aussi mal à l'aise que les hommes ; le courrier nous demandait 16 francs pour nous mener et nous ramener, en deux jours, car il ne fait pas deux fois en un jour cet abominable voyage. Notre hôte nous offrait un cheval et une voiture pour 10 francs ; c'était un vrai cadeau qu'il nous faisait, car M. de Suckan en a payé 18 ; nous n'avons apprécié ce cadeau que lorsque nous nous sommes vus dans les sables.

Nous voulions terminer notre pays par un coup de foudre, aller déjeuner à Quiberon et revenir le soir à Auray. Nous l'avons fait. Dieu sait la fatigue. Nous avons couru partout où l'on pouvait courir et dans le sable nous nous sommes trainés. Partis d'Auray à 8 heures nous étions à une heure à Quiberon. Nous n'espérions guère trouver un déjeuner prêt, mais le courrier parti à 9 heures d'Auray, arrivait en même temps que nous, et on l'attendait pour dîner à l'hôtel. Nous eûmes donc le bonheur de trouver le pot-au-feu, et un homard comme une baleine, pêché la veille. À Quiberon, les plus beaux homards se vendent entre 8 et 15 sous pièce ; on y ajouta en notre faveur une sole d'un pied et demi de long sur un pied de large, et d'une épaisseur dont nous n'avions pas idée. Le poisson est là pour rien, et admirablement beau. Mais Quiberon est trop loin de tout ; les habitants sont réduits à manger eux-mêmes les beaux poissons.

Nous avons fait hier nos adieux définitifs à l'Océan ; nous le voyions à droite et à gauche de la presqu'île qui n'a pas trois pas de largeur en un certain endroit.

Aujourd'hui nous irons à pied à Vannes, et tout sera fini...

Notre beau voyage est fini, c'est aujourd'hui le dernier jour ; ce soir à sept heures, nous nous mettons en diligence à Vannes pour Nantes ; demain matin nous prendrons le bateau à vapeur pour Angers, après demain soir nous coucherons à Paris ; et tout sera dit, et d'un mois et demi si agréablement passé, il ne nous restera que le souvenir du plaisir que nous avons eu. Le temps a été à nos ordres ; nos derniers jours ont été aussi beaux que les premiers. La pluie qui tombait sans

(1) Voir N. R. B. de mars-avril 1951, pages 146-154.

(2) C'est chez ce même aubergiste que deux ans avant (le 29 mai 1847) Flaubert et Maxime du Camp avaient dîné et couché. (Voir N. R. B. juillet-août 1947, p. 298.)

(3) Edouard de Suckan.

interruption depuis quinze jours dans le Morbihan a cessé à notre arrivée et nous n'avons eu à Auray que des jours d'été.

Rentré chez Sarcey, à Dourdan, Edmond About écrivit à sa mère le 18 octobre pour lui terminer le récit de ce tour de Bretagne :

Après avoir plié ma dernière lettre, j'ai pris mon sac, et nous avons trotté avec Francisque sur la route d'Auray à Vannes. Je dis trotté, c'est trop, car nous avons marché au pas le plus piano du monde. Nous nous sommes amusés pendant quelque temps à suivre un détachement de soldats, qui faisaient la même route que nous, et qui chantaient des chansons très amusantes. Il n'y que quatre lieues d'Auray à Vannes. La route était belle, nous traversions une forêt, et le temps était magnifique. Sans doute pendant ce temps vous receviez à Fécamp vos torrents quotidiens, mais on fait du beau temps exprès pour nous. Nous n'aurons pas eu trois jours de pluie pendant nos vacances. A Nantes nous avons trouvé un beau ciel et un temps de Guadeloupe...

...Nous avons eu une très belle nuit de Vannes à Nantes ; nous voyions même les étoiles un peu mieux que nous n'aurions voulu. Nous étions sur l'impériale d'une abominable voiture, qui marche vite cependant. On empila derrière nous, sur un peu de litière, une grande demi-douzaine de compagnons, qui faisaient comme nous leur tour de France. Ce fut d'abord une peine d'enfer pour les faire entrer dans leur nid ; les pauvres diables poussaient des cris de paon ; ils avaient payé leurs places les premiers ; et nous, les derniers venus, nous nous étions assis sur la banquette en sénateurs, bien résolu à n'en pas bouger. Le conducteur ne fit pas mine de nous faire déloger ; il voyait bien que nous descendrions plutôt que de nous mettre dans ce pû de chair humaine. On ne parvint qu'un bout d'une heure à tasser les pauvres diables. L'un d'eux était couché sur les souliers de tous les autres. Mais les Français rien partout ; ils passèrent la nuit à chanter et à plaisanter sur leurs douleurs. Le plus boffon, c'est que le conducteur les fouaillait incessamment, et se moquait sans façon de la situation piteuse où lui-même les avait mis. Pour dernière misère, il ne tenait qu'à nous de les étouffer en fermant le rideau de l'impériale ; mais nous préférâmes geler toute la nuit. La voiture nous descendit à Nantes à quatre heures et demie du matin : nuit noire, toutes les portes closes. Une bonne femme qui tient boutique à côté du bureau des diligences nous donna très obligeamment deux cuillerées de bouillon chaud, qu'elle nous fit payer trente quatre sous. Mais elle avait du feu et nous étions gelés.

Nous nous promettions de prendre le bateau à vapeur jusqu'à Angers, mais il n'y avait que deux départs dans le jour ; l'un à six heures du matin, l'autre à neuf...

...Nous eûmes donc plus d'économie à prendre les messageries qui montent à Angers sur le chemin de fer jusqu'à Paris. Mais au lieu de 28 francs que nous nous attendions à donner on nous en prit 34, et l'argent devint de plus en plus court. C'était 68 francs à verser d'un coup. Heureusement et malheureusement, la voiture partait à sept heures. Nous devions donc renoncer à voir Nantes ; mais aussi nous n'avions pas de dépenses jusqu'à Paris excepté notre dîner...

...De Nantes à Angers nous avons eu bien du plaisir à voir la fertilité dans les campagnes au lieu de la désolation, et la propreté, la gaieté dans les habitations, au lieu de la noire crasse bretonne.

A Angers les deux jeunes gens prirent le train.

Nous passâmes la nuit en chemin de fer, à appeler en vain le sommeil. C'était la 4^e nuit que nous ne dormions pas. On nous débarqua à Paris à cinq heures du matin : notre voyage était terminé, il nous restait 3 francs 70 centimes, il était temps !

Paris a cela de bon qu'on le revoit toujours avec plaisir. C'est une figure amie. Nous étions aussi gais en y entrant qu'autrefois en en sortant...

DEUXIÈME SÉJOUR EN BRETAGNE

Quand en fin septembre 1849, Sarcey traversait Landerneau, il ne pouvait supposer que moins de 4 ans plus tard (en mars 1853 il y passerait pour se rendre à Lesneven. Le ministre de l'instruction publique Fortoul l'y nommait professeur au collège pour le punir d'avoir refusé de se conformer à une circulaire interdisant aux universitaires le port de la barbe et de la moustache !...

La première impression de Sarcey fut mauvaise : « Lesneven est un misérable bourg assez mal bâti... » On y parle « le plus inintelligible des jargons ». « Tous les professeurs, ici, sont prêtres excepté trois... Je ne connais pas encore les prêtres et je crois que je ne les connaîtrai guère ». Mais il ne tarda pas à apprécier la Basse-Bretagne et le collège de Lesneven. Un mois après il écrivait à Edmond About : « chose bizarre, depuis que je suis sorti de l'Ecole Normale, jamais je n'ai vécu aussi heureux ; jamais je n'ai joui d'un repos si profond, d'une si douce tranquillité. J'en suis à remercier le Ministre de m'avoir envoyé ici... » « C'est en Bretagne, c'est dans un Séminaire que j'ai trouvé la tolérance. Je commence à me réconcilier avec les prêtres. Notre principal est un si digne homme ».

Sarcey était sincère puisqu'à la fin de l'année scolaire « il demanda au Ministère de prolonger son séjour en Bretagne » (4). Mais on le nomma à Rodez.

♦ ♦ ♦

De son côté, Edmond About devait revenir en Bretagne une dizaine d'années plus tard. Ayant renoncé à la carrière universitaire pour le journalisme et la littérature, il était un auteur connu dont *Les Mariages de Paris* (1856) et *Le Roi des Montagnes* (1857) avaient été des succès, quand il vint en 1861 travailler chez son ami et collaborateur le lorientais Emile de Najac (5) qui possédait le manoir de Bourdonnel, à 2 kilomètres de Quimper sur la route de Bénodet.

(4) *Journal de Jeunesse*, pages 226-231. Voir également un autre ouvrage de Sarcey : *Souvenirs de Jeunesse*.

Le séjour de Sarcey à Lesneven a été étudié par Charles Chassé, *Les derniers prêtres universitaires* (dans le *Mercur de France*), et par Eugène Corgue, *Histoire du Collège de Lesneven* (1922), pages 51-57.

(5) Né à Lorient en 1828 et mort à Paris en 1889. Auteur dramatique très fécond, Emile de Najac a composé une cinquantaine de comédies très souvent en collaboration (avec Scribe, Sardou, etc.). De 1866 à 1862, il écrivit 7 pièces en collaboration avec About.

Lors y arrivant, le 12 juillet 1861, About écrivait à sa mère :

« Le voyage de Paris à Bourdonnel ne m'a coûté que 35 francs, nourriture comprise ; j'avais ma place (6) jusqu'à Nantes et retour. Bourdonnel est une maison assez vieille et pas trop belle mais curieuse, pittoresque, et que je n'aimerais pas à voir démolir comme Emile en a le projet (7). Le jardin est admirable, un vrai parc avec de vieux arbres. Crois-tu que les lauriers, les pitosporunes, les camélias, les rhododendrons et les azalées viennent ici toute l'année en pleine terre ? Par contre le raisin n'y mûrit pas. Il pleut depuis quinze jours, et la matinée a été un long et plantureux arrosage. Cependant nous sommes sortis une heure après le déjeuner, et nous avons patangé dans des chemins terribles... »

Il est entendu que je ne bougerai pas d'ici avant d'avoir terminé mes Contes fantastiques et mon roman de La Maison d'or. Au fur et à mesure que le travail se fera à Bourdonnel la copie s'en ira à Paris ».

Ces dernières lignes permettent de se demander si les fameux « Nez du Notaire » et « L'Homme à l'oreille cassée » n'auraient pas été écrits en Bretagne. En effet ces « contes fantastiques » et ce « roman de la Maison d'or » n'ont jamais paru. Par contre, c'est en 1862 — quelques mois plus tard — que furent publiés les deux chefs-d'œuvre « Nez du Notaire » et « L'Homme à l'oreille cassée » qui sont bien des contes fantastiques.

Dans une autre lettre non datée, il écrit de Paris à sa mère absente de Paris :

« L'opinion unanime a été que si je voulais sérieusement et sans distractions finir Madeleine (8) dans les délais voulus, je devrais partir pour Bourdonnel ; Emile (9) y sera samedi soir, pas plus tôt parce qu'il s'arrête à Lorient chez sa grand'mère. »

Je partirai vendredi soir pour Saint-Nazaire, de là pour Brest par les bateaux de M. Ericot Jouvelier et j'arriverai presque en même temps que les maîtres de la maison.

Une troisième lettre porte seulement « 1861 », mais le texte permet de la dater d'août :

« Nous terminons le 3^e acte des Vacances... »

« Avec cela j'ai beaucoup lu, beaucoup réfléchi, ce n'est pas le temps qui manque. La pluie a rendu à peu près toute promenade impossible, et il n'y a pas de voisins autour de nous. Rien ne m'empêcherait donc de passer ici le reste de l'été et d'y terminer toutes mes besognes commencées si le caractère décidément intolérable de M^{me} de Najac ne me forçait de m'en aller tout de suite. »

Comme on ne trouve pas ce titre « vacances » dans les œuvres des deux auteurs on doit croire que le titre fut modifié ou que la pièce ne fut pas jouée.

Ce dernier séjour d'Edmond About en Bretagne lui fournit encore

(6) Très vraisemblablement un « permis ».

(7) Le manoir ne fut pas abattu et est actuellement une ferme.

(8) Lettres d'un jeune homme à sa cousine Madeleine.

(9) De Wajac.

une occasion d'exercer son méchant persiflage contre les Bretons. Si Sarcey était revenu de sa première impression, About — peut-être parce qu'il ne vit personne — continua à insulter les Bretons qu'il représente comme sales, dégénérés, ivrognes, superstitieux. « De Bourdonnel, raconte-t-il, il flairait la sortie de la grand-messe à l'église d'Ergué-Armel — située à 3 kilomètres — pour peu que le vent soufflat du Nord » (10).

(10) Louis LE GUENEC, *Choses et Gens de Bretagne*, p. 91. Mais cet érudit ne donne pas de référence et nous ne savons pas où Edmond About a pu écrire cette lamentable plaisanterie.

Congrès d'Histoire du Droit et des Institutions des pays de l'Ouest de la France

ALTERNANT avec la traditionnelle semaine du droit normand, de nouvelles journées des pays de l'Ouest viennent de se tenir à Rennes, du 7 au 10 juin, avec un grand succès.

Le grand duché normand est apparu dans les prodigieuses étapes de sa formation. L'autre duché, celui de Bretagne, a été étudié tant dans ses rouages politiques essentiels, par M. Pocquet du Haut-Jussé, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes : (les conseils ducaux de Bretagne xv^e s.) que dans sa coutume profondément conservatrice et subissant cependant l'influence des facteurs économiques, par M. Lévy, professeur à la Faculté de droit de Rennes. (Les preuves dans la Très ancienne coutume de Bretagne) et M. Touchard, professeur au lycée de Nantes (quelques transformations du droit privé breton aux xiv^e et xv^e siècles).

L'administration royale de la fin de l'ancien régime a été magnifiquement abordée, pour la Bretagne, par M. Préville, maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Rennes (notes sur la dissolution des administrations d'ancien régime en Bretagne et la naissance d'un régime administratif nouveau (1788-1790)).

Un des résultats tangibles de ces journées qui font honneur à l'Université de Rennes, sera la constitution d'une Société d'histoire du Droit et des institutions des pays de l'Ouest de la France destinée à grouper tous ceux qui s'intéressent à l'étude du droit des provinces de l'Ouest, dans le passé et à promouvoir un effort de recherche dans ce domaine.

Prénoms bretons et Prénoms de Bretagne

I

DANS l'annuaire du personnel enseignant du Finistère pour 1950, nous avons, sur les 1.100 prénoms cités, relevé 119 d'origine bretonne, soit un peu plus de 10 %.

Ces 119 prénoms se classent de la façon suivante : Yves (58 fois cité) ; Alain (26) ; Hervé (17) ; Corentin (13) ; Clet (3) ; Tudy (1), Nonna (1).

Par ailleurs, nous avons noté 1 Salvator, 4 Grégoire (région des Montagnes Noires), 1 Lambert (serait-ce le souvenir des ardoisiers des Ardennes, venus dans le Finistère à l'époque révolutionnaire ?)

Dans les archives communales de Quéménéven (Fin.), nous avons fait un relevé analogue — de 1827 à 1841 — relevé qui a porté sur 654 prénoms.

Yves vient en tête avec 35, puis suivent : Ronan (14), Corentin (12), Alain (9), Hervé (9), Corentine (6), Marie-Corentine (4), Guénolé (1) (soit 13 % de prénoms bretons).

Il est bon ici de noter l'influence des saints régionaux : saint Ronan (Locronan est à 5 kms) et saint Corentin (Quimper est à 20 km.). Quant au saint local : saint Ouen, il n'a aucun disciple dans la commune.

Dans d'autres paroisses, j'ai rencontré dans l'état civil des prénoms donnés en l'honneur du saint patron : à Saint-Servais-du-Léon, j'ai noté 3 Servais (1742-1751-1753) et 2 Servaise (1752-1810) ; à Saint-Hernin, dans Le Poher, Hernin et sa forme féminine Hernine sont encore portés.

C.-M. THOMAS.

II

On trouve dans l'Armorial général de la Bretagne de d'Hozier, édité par Chasaix de Guéray, tome II, p. 161 : « N... Millon Lopes, S^r de Kerwerder, procureur au siège de Lannion. »

A noter que Lopes serait le prénom et Millon le nom de famille (P. de Courcy - Nobiliaire de Bretagne, édit. de 1890, t. II, p. 227).

Yves BRIAND.

III

IL intéressera peut-être vos lecteurs de connaître le résultat d'un dépouillement que je viens de faire de la liste électorale de 1951 à Crozon (Finistère). Cette commune présente des caractères spéciaux. Avec ses 7914 hectares, c'est, je crois, la commune la plus étendue

du Finistère après Scaër (dont la superficie de 11.759 hectares est supérieure à celle de Paris). Pour la population c'est la 8^e du département. Cette commune est plus peuplée, à elle seule, que certains cantons (Ploudiry, Arzano, Sizun). Elle est essentiellement rurale malgré la présence de nombreux marins-pêcheurs. D'autre part il est inutile de souligner l'isolement de Crozon.

Aux dernières élections, il y avait 5343 inscrits. Sans avoir minutieusement pointé la liste électorale, je crois qu'il y avait 2.600 hommes. Voici les prénoms bretons que j'ai relevés.

151 Yves (en y comptant 2 Yvon).

73 Alain. Il est intéressant de signaler que cette liste compte 8 Alain Menesguen et 7 Alain Kerdreux, dont 6 sont marins-pêcheurs. On ne s'en étonnera pas quand on saura que dans les électeurs il y avait 130 Menesguen et 144 Kerdreux !

62 Hervé, dont 4 Hervé Lastennet sur 66 électeurs Lastennet.

61 Corentin, dont 31 n'étaient du reste pas nés dans la commune.

4 Tanguy. Il est curieux de remarquer que ce prénom assez rare (bien que porté par l'ancien ministre Prigent et le grand écrivain breton Malmanche) doit être traditionnel à Crozon. Dans la *Révolution dans la presqu'île de Crozon*, M. Dizerbo cite 3 notables portant ce prénom alors que le procureur fiscal s'appelait Jean-Tanguy Guédec.

3 Guénolé. A noter qu'il y avait une chapelle Saint-Guénolé.

1 Goulven, originaire de la commune voisine de Plomodiern.

1 Clet, originaire de Ploubinec (Fin.).

1 Milliau, natif de la paroisse voisine de Plonevez-Porzay dont saint Milliau est le patron.

Sur 2.600 hommes, 358 (soit 13,76 %) portent un prénom breton. On aura remarqué que Yves représente plus de 41 % de ces prénoms.

Pour les femmes j'ai relevé 29 Yvonne, 20 Corentine, 15 Yvette, 7 Aline, 4 Herveline et 1 Armelle.

J'ai été frappé du nombre relativement grand des Laurent : 24, soit près d'un pour cent. Cette fréquence s'expliquerait par l'existence d'une chapelle Saint-Laurent dans la paroisse. Mais on ne trouve aucun *Gildas*, aucun *Hernot* alors que deux autres chapelles sont aussi dédiées à ces deux saints celtiques.

Un fonctionnaire.

IV

JE n'ai pas les documents nécessaires pour établir la statistique des prénoms bretons en usage autrefois à Plestin (Côtes-du-Nord). Je me contenterai de parler de ceux qui sont en usage aujourd'hui. Pour cela je me suis référé à un document très simple : la liste électorale la plus récente. Les conclusions de mes recherches, à ma grande surprise, concordent avec celles de Gourvil.

Il y a à Plestin 2.119 électeurs, soit 951 hommes et 1.168 femmes. Les prénoms les plus nombreux de ces électeurs sont :

Chez les hommes :

Jean ou Jean-Baptiste	146
François	124
Yves, presque toujours suivi de Marie	108
Louis	58
Joseph	47
Efflam	11

Chez les femmes :

Marie	344
Jeanne souvent suivi de Marie	167
Anne	103
Yvonne ou Yvette	48
Françoise et quelquefois Francine	27
Marguerite	25
Louise	20

Pourquoi le prénom de Jean tient-il la tête chez les hommes ? Peut-être parce que Plestin est à proximité de Saint-Jean-du-Doigt où saint Jean Baptiste est particulièrement vénéré.

Par contre, je ne m'explique pas le nombre si répété de François. Je n'en suis cependant pas surpris, car en me reportant à l'étude de Gourvil, je constate que le prénom de François occupe le 3^e rang de ceux les plus fréquents.

La répétition du prénom Yves tient à ce que saint Yves fut recteur de Trédrez, paroisse du canton de Plestin, que ce saint est particulièrement vénéré en Bretagne et que tous les ans des Plestinais vont le 19 mai en pèlerinage à Tréguier.

Je n'ai pas trouvé de prénom relevant de la mode, de la littérature ou de l'actualité, comme l'avait fait Gourvil.

Suivons le plan de celui-ci et posons la question suivante : *Quelle est dans les 2119 « petits noms », les plus fréquemment employés à Plestin, la part de la Bretagne ?*

a) Masculins :

Yves ou Yves-Marie	108
Efflam	14
Gestin	1
Hervé	1

b) Féminins :

Anne (?)	103
Yvonne ou Yvette	48

J'ai été surpris de n'avoir pas trouvé plus fréquemment les prénoms d'Efflam et de Gestin qui sont les fondateurs de Plestin. Je n'ai pas rencontré non plus le prénom d'Hénora, sainte Hénora étant l'épouse de saint Efflam. M. le D^r Quesseveur, maire de Plestin, à qui je signalais le fait, m'a dit : « Je me souviens cependant d'avoir vu ce prénom à l'état civil. » Les employés de la mairie ont fait des recherches. On a trouvé en effet une Hénora née le 8 août 1926 à Plestin. Si elle ne figure pas sur la liste électorale, c'est qu'elle a quitté le pays. Gourvil signalait dans son étude qu'il avait fait inscrire pour la première fois à l'état civil le prénom d'Enora (sans h). Il sera heureux de savoir qu'il a eu un imitateur.

Je n'ai trouvé sur la liste électorale aucun des prénoms rappelant les grands saints de Bretagne, fondateurs des vieilles villes et parfois vénérés comme saints patrons du diocèse tels que : Tugdual, Corentin, Guénolé, Patern, Alain, Armel.

Je dois cependant dire que je connais à Plestin un gentil jeune homme, prénommé Armel, trop jeune encore pour figurer sur la liste électorale.

Par contre, j'ai trouvé les prénoms suivants : Lavadéra, né à Craon, Marius qui n'est pas né à Marseille, Eva, née à Douai, Jehan, Lionel et Adelson, né à Pleumeur-Bodou, Améria, née à Ravonne, en Italie.

Je disais au début de cette note que mes recherches confirment la thèse de Gourvil. A Plestin : 14 Efflam et 1 Gestin seulement. Je n'ai pas trouvé davantage les noms des saints qui furent les compagnons de saint Efflam, lorsqu'en 470, celui-ci venant d'Irlande, débarqua à Plestin :

Saint Mellec, qui atterrit sur la plage de Plestin, et alla défricher la lande située vers le sud en lisière de la forêt qui s'appelle lande Meloc, Lanvellec.

Saint Harant qui remonta le Douaron et arriva non loin de son embouchure dans un coin abrité des vents qui porte aujourd'hui son nom.

Saint Eversin qui se dirigea sur le Tréduder actuel.

Saint Nérin, fondateur de Plounérin.

Saint Kirio, qui est, je crois, le patron de Locquirec.

Pourquoi l'abandon des prénoms bretons, des noms de saints et des saintes qui furent les fondateurs de nos villes et de nos paroisses ?

Gourvil qui a poussé très loin son étude dans le passé de notre pays nous dit que ce phénomène n'est pas récent et « résulte simplement d'une carence du sentiment national chez nos ancêtres, qui s'est d'abord manifestée dans l'aristocratie subissant l'attraction d'une civilisation plus raffinée, d'une littérature plus riche. »

Nous partageons son avis.

Y.-M. FOURNIS.

V

J'AVAIS été aussi intéressé que surpris par la lecture de la consciencieuse étude de M. Gourvil sur les prénoms. J'espérais et croyais bien que les prénoms bretons étaient beaucoup plus portés. Et j'avais pensé nécessaire de contrôler ces résultats par d'autres sondages dans une commune du Morbihan et dans une autre commune des Côtes-du-Nord. Je dois avouer que je n'arrivais même pas au pourcentage de M. Gourvil ! Mais — l'exemple de Penmarc'h que vous avez publié le montre bien — on ne peut établir de statistique sérieuse que sur les grands nombres. C'est pourquoi M. Gourvil a eu raison de faire porter son enquête sur 13.352 personnes. A mon tour j'ai essayé de faire le même travail en cherchant une base aussi étendue que possible. Et j'ai cru bon de vous communiquer les résultats d'un dépouillement de l'*Annuaire des Bretons de Paris* qu'avait édité, en 1933, *La Bretagne à Paris*. Reposant sur des bases qui semblent solides mais dont l'origine n'est pas indiquée, ce répertoire de 12.000 noms donne le département d'origine. Malheureusement le prénom n'est souvent pas donné et parfois il n'est indiqué que par l'initiale. Comme d'autre part il y a beaucoup de femmes, mon recensement n'a porté que sur 7.300 personnes environ (je n'ai pas fait un pointage très minutieux de ce nombre qui pourrait être de 7.400 ou de 7.200, je m'empresse de l'avouer).

J'ai découvert 24 prénoms bretons portés seulement par 326 personnes.

Le prénom le plus fréquent est Yves porté par 214 bretons de Paris. (Parmi eux il y a 2 Yvon.)

Hervé se trouve 32 fois.

Alain 30 fois (17 des bretons portant ce prénom sont originaires du Finistère, 3 du Morbihan, 2 de la Loire-Inf. et 2 de l'Ille-et-V.).
 Corentin, 17 (dont 13 du Fin., 1 des C.-du-N., 1 du Morbihan et 2 sans indication d'origine).

Alban, 4 (1 du Morbihan et 1 de L.-Inf.).
 Yann, 4 (2 C.-du-N., 1 du Fin., 1 d'I.-et-V.).
 Yannik, 3 (2 M., 1 L.-et-V.).
 Donatien, 3 (1 L.-et-V., 1 L.-Inf., 1 Morb.).
 Gildas, 2 (M. et L.-Inf.).
 Armel, 2 (M.).
 Patrice, 2 (M. et L.-Inf.).
 Albin, 1 (C.-du-N.).
 Clet, 1 (Fin.).
 Goulven, 1 (Fin.).
 Guénolé, 1 (C.-du-N.).
 Hérnin, 1 (C.-du-N.).
 Mellan, 1 (M.).
 Patrick, 1 (M.).
 Pol, 1 (L.-et-V.).
 Primelin, 1 (F.).
 Rogatien, 1 (L.-Inf.).
 Tudy, 1 (F.).
 Tugdual, 1 (C.-du-N.).
 Tanguy, 1 (F.).

J'ai donc trouvé que le pourcentage des prénoms bretons était de 4,46 % dans les Bretons de Paris en 1933.

Je n'avais pas le temps — ni le goût — de relever les prénoms non bretons, j'ai seulement fait ce travail pour quelques-uns et j'ai trouvé : 739 Jean, 421 Pierre, 396 Joseph, 348 François. Ces quatre prénoms non bretons sont, à eux seuls, portés par 26 % des Parisiens originaires de Bretagne.

Il ne faut pas s'exagérer la valeur scientifique de mon dépouillement. Nous avons vu que la base n'en était pas absolument sûre. D'autre part le nombre des Bretons de Paris a beau être élevé, on ne peut pas dire qu'il y ait une « correspondance » certaine entre la capitale et la province. Certains cantons bretons sont très représentés à Paris alors que l'émigration est peu importante dans d'autres.

Cependant il me semble que je dois me résigner à admettre les conclusions de l'enquête de M. Gourvil. Le « sondage » que je viens de faire a sa valeur. Et le romancier Toudouze serait bien inspiré en introduisant dans ses œuvres des Jean, des Pierre... à côté de ses Stephen, de ses Mélar, de ses Jacut qui sont loin de me choquer du reste mais dont il a abusé !

Un vieux breton de Paris.

VI

JE vous apporte une modeste contribution à l'intéressante enquête sur les prénoms bretons en vous communiquant deux relevés faits dans deux petites paroisses du diocèse de Vannes placées sous le patronage d'un saint breton et bien isolées de toute influence extérieure.

1° Saint-Malo-de-Beignon, à l'est de Ploërmel et aux limites de l'Ille-et-Vilaine.

De 1823 à 1863, dans les 93 baptêmes de garçons, j'ai découvert

seulement un Yves. Les 97 autres enfants ont reçu 22 prénoms dont le plus fréquent, Jean, a été donné 26 fois. Ensuite viennent :

18 Joseph, 13 Pierre, 7 Julien, 8 François, 5 Auguste, 3 Henri, 2 Désiré, 2 Louis, 2 Mathurin, 2 Noël.

Et enfin 11 prénoms divers ont été donnés à une personne.

A signaler que dans les prénoms multiples portés par un enfant je n'ai trouvé, comme second ou troisième prénom, aucun saint breton, pas plus Yves que Malo.

2° Saint-Gouvry, à 15 kilomètres à l'est de Pontivy et à la lisière des Côtes-du-Nord. Cette paroisse est voisine de paroisses dédiées à des saints celtiques (St-Gerand, St-Gueltas, St-Gonnery, St-Samson, St-Maudan). Elle est encore bien isolée puisqu'elle ne possède pas de téléphone.

Dans les 93 baptêmes reçus par les garçons de 1823 à 1863, il y a eu 19 prénoms dont pas un n'est breton. J'ai relevé :

19 Mathurin, 18 Jean, 14 Louis, 12 Pierre, 8 François, 7 Julien, 2 Vincent, 2 Boniface.

Les 11 autres prénoms ont été donnés à un enfant.

Mais dans les prénoms multiples, j'ai découvert 2 Mathurin-Yves-Marie et 1 Pierre-Yves-Marie. Ces 3 Yves-Marie sont les seuls prénoms bretons ayant été utilisés pendant 40 ans.

Le pourcentage des prénoms celtiques, dans ces deux paroisses, est bien inférieur à celui trouvé par M. Gourvil pour l'ensemble de la Bretagne.

Un étudiant en droit.

VII

APORSPODER (Finist.) la liste électorale de 1950 comprend 581 hommes et 669 femmes.

Pour les hommes, j'ai relevé 62 prénoms dont les plus fréquents sont :

Jean (105) ; François (58) ; Joseph (53) ; Yves (52) ; Louis (18) ; Pierre (16).

En plus de ces 52 Yves, j'ai trouvé comme prénoms bretons :

8 Hervé ; 3 Prigent ; 3 Tanguy ; 2 Alain ; 1 Goulven ; 1 Clet (né dans le Cap Sizun) ; 1 Giraud (né dans le Morbihan).

Cela donne 71 sur 581 hommes. Le pourcentage est donc de 12. (Mais les 3/4 de ces prénoms bretons sont des Yves). A signaler l'absence de Budoc, patron de la paroisse, autrefois assez courant.

Pour les femmes, il y a 97 prénoms différents. On découvre les prénoms les plus bizarres (comme Ambrosine, Alexia, Alida, Ida, Olive, Olga, Céline, Amélie, Clarisse, Ysaline). Mais on trouve peu de prénoms bretons. Yvonne est assez peu fréquent. Mais j'ai trouvé 1 Guénola et 1 Corentine.

Ad. LE GOAZIOU.

BIBLIOGRAPHIE

KONCHENNOU EUS BRO AR STER AON

(Contes du Pays de l'Aulne)

par Yann ar Floc'h (Jean Le Page)

Le libraire quimpérois Maurice Le Dault vient de publier en un copieux volume in-8° de près de 300 pp. un recueil de contes dû à un modeste écrivain bretonnant mort en 1936, et dont le pseudonyme Yann ar Floc'h traduit exactement les prénoms et patronyme sous lesquels il fut inscrit à l'état civil.

Les textes formant la matière de ce recueil ne sont pas à proprement parler inédits ; ils furent publiés entre 1903 et 1911 dans des revues et journaux bretons. Mais les collections des hebdomadaires et périodiques qui les regurent d'abord sont aujourd'hui pratiquement introuvables ; et il est fort heureux que leurs coupures aient échappé à la destruction, et permis de reconstituer dans sa presque totalité l'œuvre en prose d'un écrivain des plus féconds et des mieux doués en son genre.

Né à Pleyben en 1881, J. Le Page se destina d'abord à l'enseignement libre, carrière dans laquelle il exerça entre 1900 et 1908. Peu après avoir été contraint de quitter cette carrière pour raison de santé, il il revint dans sa paroisse natale, s'y fixa en qualité de sacristain, s'y maria et annexa un petit commerce à son activité principale.

Grâce aux concours de l'Union Régionaliste Bretonne, il eut l'idée d'écrire en breton, sa langue maternelle. Se distinguant de prime abord par une grande facilité d'expression, il devint bientôt fournisseur attitré de *Krouz ar Vretoned*, d'*Ar Bobl*, du *Courrier du Finistère*, d'*Ar Vro*, et y répandit généreusement une production qui, tant en vers qu'en prose, semblait intarissable.

Amalgamant les éléments d'histoires pour la plupart facétieuses, ouïes au temps de sa jeunesse dans les campagnes de Cornouaille, il en tira des contes diversement étendus, dont certains à épisodes. Son imagination personnelle se mêlait dans ces récits à des bribes de folklore et aussi à des inventions de lettrés. Mais le tout, intimement lié, prenait sous sa plume un tour original l'apparentant de très près au Trégorois Y. Le Moal (*Dinna-dor*) et au « Capiste » Yvon Crocq (*Eostig Kerinek*), lesquels, bien que n'ayant pas toujours dédaigné de retremper leur inspiration à des sources étrangères, peuvent être classés d'emblée parmi les meilleurs artisans de la prose bretonne au cours de ce siècle.

Comme eux, comme avant eux Prosper Proux, Le Page a librement disposé des ressources du vocabulaire et de la syntaxe de sa langue maternelle. A le lire, on croirait que cet humble magister de campagne a toujours ignoré le français, tellement celui-ci semble avoir peu influencé sa façon de s'exprimer (1). Il a excellé dans les récits très simples, généralement édifiants, destinés au menu peuple, lequel n'avait aucune difficulté à s'assimiler des histoires comme *Oferen an Anaon* (la Messe des Morts), *ar Roue Marc'h* (le roi Mark), *Bizou ar Gorrigan* (l'anneau de la Fée), *Toull ar Gornandoned* (le repaire des Lutins), *Yann Seitek* (Jean XVII = l'Idiot), et autres, semés de dictons, de refrains, d'expressions populaires qui leur donnent un tour plaisant.

En savourant cette prose coulant de source, dépouillée de toute préciosité, on se livre inconsciemment à deux sortes de réflexions. On songe d'une part à la spontanéité d'un écrivain ayant sucé le génie de sa langue avec le lait maternel, sachant tout ce qu'il pouvait ou ne pouvait en tirer, se gardant de la violenter pour essayer de lui faire exprimer ce dont il la supposait incapable ; on songe d'autre part aux efforts de « cérébraux » élevés dans la langue française, n'ayant jamais articulé une syllabe celtique avant leur majorité, et qui, touchés par certaine mystique, affectent aujourd'hui de diviniser le breton, veulent le forcer à brûler les étapes pour atteindre un degré factice de perfection scientifique exigeant normalement des siècles de culture.

Le Page, et ses confrères cités plus haut, restent constamment à la portée de tout bretonnant sachant lire sa langue, et ceci sans tomber le moins dans le jargon des « feuilles volantes » ou des anciens livres pieux. Leur vocabulaire est d'une pureté remarquable, bien que ne s'y manifeste aucune recherche de « purisme ». Les autres, auxquels on vient de faire allusion, impulsants à se libérer d'un hermétisme qui les rend inaccessibles, peut-être même à leurs propres adeptes, font penser à ces chimistes qui fabriquent de l'eau de mer synthétique mais n'ont point arraché à la nature le secret qui fait un être vivant d'une goutte d'eau salée puisée à l'océan lui-même. En dépit d'efforts auxquels on préférerait n'avoir à rendre que des hommages, esclaves malgré eux de l'idiome dans lequel ils ont toujours pensé, leurs cerveaux se débattaient dans l'artificiel, et, sous leur plume, le *brezoneg chimik* se contorsionne sans grâce, couvert d'oripeaux et de clinquant achetés au « décrochez-moi-ça »...

N'est-ce d'ailleurs pas, antérieurement à un essai de mise sur le même plan « divin » de la langue et de la race par tels hommes paradoxalement aussi étrangers, souvent, à l'une qu'à l'autre, n'est-ce pas, dis-je, une sorte de mégalomanie naissante, qui, vingt ans avant sa mort, dégoûta d'écrire l'auteur des *Konchennou* ?

On n'est pas éloigné de le penser après avoir lu ce passage de la magistrale préface mise en tête du recueil par l'un des plus authentiques représentants actuels de la vraie tradition bretonne :

« *Diwar an deiz ma krogas ar brezel ec'h ehanas Yann ar Floc'h da skriva. Bez' e oa traon hag a zisplije d'ezan. Da genta doare-skriva*

(1) Il est cependant curieux de trouver sous sa plume une phrase comme celle-ci, dans le conte *Yann Seitek* (p. 237) : *Kana a rejont poullh da enamm Yannig*, mot à mot : « Ils chanteront pouilles à la mère de Jean. »

Le Page ignorait peut-être, d'ailleurs, tout de l'expression française « chanter pouilles » ; et si *kana poullh* existe réellement dans le parler populaire du pays de Pleyben, cela montre à quel point le français peut parfois pénétrer, à l'insu des bretonnants les plus avertis, la texture intime de leur langue.

Vallée ha da c'houde brezoneg « Gwalarn », kalz re-bell, war e veno, diouz brezoneg ar bobl. Setu, war a gredan, darn eus an abegou a reas d'ezan diskregi diouz e bluenn ».

(Traduction : Du jour où éclata la guerre (de 1914) Jean Le Page cessa d'écrire. Certaines choses lui déplaisaient. D'abord l'orthographe de Vallée, et par la suite le breton de « Gwalarn », beaucoup trop éloigné, à son avis, du breton du peuple. Voilà, à ce que je crois, certaines des raisons qui le firent lâcher la plume).

Qu'aurait dit l'honnête sacristain de Pleyben, dépositaire conscient ou inconscient d'un legs spirituel comparable, par sa simplicité, aux vieux meubles de chêne ou de châtaigner hérités de ses ancêtres riverains de *Ster Aon*, s'il lui avait été donné de vivre dix ans de plus, et de voir fleurir une école « culturelle » dont les maîtres et les disciples témoignent d'une suffisance et d'une intransigeance d'autant plus marquées sur le plan linguistique qu'ils ont de peine à se découvrir un aïeul non seulement *bretonnant*, mais *breton* tout court ?

En lisant les trente-trois histoires dont se compose l'ouvrage récemment édité, on songe encore avec quelque mélancolie à ce qui sépare le « génie de la langue » du « génie », sans complément.

Yann ar Floc'h avait certes du talent ; c'est avec plaisir qu'on suit d'un bout à l'autre le premier venu de ses contes, qu'il s'agisse de *al Labous aour* (l'oiseau d'or), de *Filhor Mestr ar Burzudou* (le Filleul du Maître des Merveilles), ou de *An Honadex ruz* (la Cane rouge) ; mais, quelle place les Le Moal, les Crocq et lui-même n'eussent-ils pas occupée dans la littérature bretonne, voire dans la littérature européenne, s'ils avaient reçu en partage un peu du génie dévolu à des conteurs illustres comme Perrault, Charles Nodier, P. Mérimée ou Guy de Maupassant, par exemple !

Tels quels, les *Konchennou* n'en sont pas moins un excellent livre ; et l'on doit remercier de tout cœur Y. Le Goff (*Yann ar Go*) d'en avoir pieusement réuni les éléments, surveillé la publication et présenté en continuateur de la voie tracée par J. Le Page, l'ouvrage posthume de celui-ci.

On est pleinement d'accord avec le bon tabellion cornouaillais lorsqu'il termine ainsi sa préface :

Eur pec'hed a vije bet chom hep advoñla, e stumm eul levr, marvailhou ar Breton mat-se a zere beza enoret evel eur gwir skrivagner. Ha breman pa 'z eo deñt, a drugarez Doue, al levr-se er-maez eus ar wask, e kavo-hor c'henvroiz ennan brezoneg ya'e'h hag aes da lenn, ar pezh na oa ket bet c'hoarvezet pell a oa, siouaz d'omp !

(Traduction : C'eût été péché de laisser sans les imprimer, sous forme de volume, les histoires de ce bon Breton digne d'être honoré comme un véritable écrivain. Et maintenant, puisque, Dieu merci, ce livre est sorti des presses, nos compatriotes y trouveront un breton vigoureux, facile à lire, ce qui, malheureusement, ne s'était pas produit depuis longtemps !).

F. GOURVIL.

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

295. — EMILE SOUVESTRE ORLÉANISTE ?

Dans une lettre (de la collection d'autographes de M. Edouard Mauger, de Lannion), adressée à un de ses amis intimes, Duthoya, négociant à Rouen, rue du Fardeau, datée du 19 juillet 1842, Emile Souvestre écrit : « ...Ton hymne patriotique m'a paru d'une heureuse facture et d'un bel effet. Je ne te parle point du *sujet* ; tu sais que, pour ma part, j'ai peu de confiance dans le *gardien* de la France et que je suis loin de le croire aussi marié avec la liberté que tu le supposes... »

Or Souvestre fut candidat dans le Finistère à la Constituante de 1848. Il devait figurer sur la liste républicaine à la confection de laquelle présidait le commissaire du gouvernement Adolphe Morhery. Lamartine le recommandait par une courte lettre aux électeurs.

Et voici le passage d'une lettre que Michel Rocher, commissaire général des cinq départements bretons écrivait de Morlaix, à Morhery le 10 avril 1848.

« ...Le citoyen Souvestre est aujourd'hui à Morlaix, il se donne une peine infinie dans l'intérêt de sa candidature. Au nom de la République, je vous engage à le combattre de toutes vos forces. Je sais de source certaine (révélation de Gigault, de Brest) qu'il se nourrit de l'espoir qu'une conspiration ourdie par les Orléanistes expulse Ledru-Rollin du gouvernement avant les élections. L'avenir de la France dépend, selon lui, du succès de ce complot ; c'est vous dire assez que le citoyen Souvestre doit être compté au nombre de nos ennemis... »

Et, le 11, Morhery répondait, de Quimper : « ...Nous l'avions porté sur notre liste. Il est rayé comme philippiste... »

Gigaud était alors rédacteur en chef du journal le *Finistère* dont quelques années auparavant Souvestre, rédacteur en chef également, n'avait pu empêcher le déclin.

N'y avait-il pas des dissensions entre les deux hommes ? De quelle nature auraient-ils pu être ?

LÉON DUBREUIL.

296. — TOPOGRAPHIE NAUTIQUE.

Un lecteur de la *N. R. B.* aurait-il quelque lumière sur le sens et l'orthographe exacte des mots suivants employés dans les cartes marines de Bréhat, pour indiquer les *hauts-fonds* :

1° *LEL*, par exemple *Lel-Quene*, *Lel Done* au pluriel *Lello*.

2° *MONCEL*, par exemple *Moncel-Hir*, *Moncel-Nizellan* au pluriel *Moncello*.

Il existe aussi un *Cain* ar *Monse*.

K.

297. — LE TABAC A PRISER A L'ÉGLISE.

Au cours d'un récent séjour en Loire-Inférieure j'ai constaté qu'au cours de la grand'messe, l'un des quêteurs présentait à certains de ses concitoyens, une tabatière garnie où puisaient les amateurs. Cette coutume est-elle ancienne ou récente et quelle peut en être l'origine ? Existe-t-elle en plusieurs paroisses ? Et a-t-elle été abandonnée pendant l'existence de la carte de tabac durant l'occupation ?

Un estivant.

298. — PROSPER SAINT-GERMAIN.

Cet artiste qui illustra deux œuvres d'Emile Souvestre (*Le Foyer Breton* — 1844 et *Le Monde tel qu'il sera* — 1846) était-il breton ? Quels sont ses autres dessins concernant la Bretagne ?

Un Morbihannais.

299. — LES « FOUINEURS » DE BRETAGNE.

Ne serait-il pas possible d'avoir des renseignements bibliographiques sur le *Fureteur Breton* : nombre de numéros, dates extrêmes de la publication — ainsi que sur *L'Intermédiaire Nantais* : direction, adresse, format, etc. ; et sur *L'Intermédiaire des Provinces de l'Ouest*.

(A noter que ces deux dernières revues ne se trouvent pas à la Bibliothèque Nationale).

Connait-on d'autres revues du même genre ?

Un émigré de Paris.

300. — LA TOUR D'Auvergne, PREMIER GRENADEUR DE... ?

De France ou de la République ?

C...

301. — ABBÉ GUILLAUME MENGUY ?

Un lecteur de la *N. R. B.* pourrait-il donner quelques renseignements sur les origines et la vie de l'abbé Guillaume Menguy (parfois orthographié Mingui), conseiller clerc au Parlement de Paris le 10 avril 1688.

D'après *l'Etat de la France*, édition de 1722, il siégeait à cette date, à la Grand'Chambre. Chanoine de Notre-Dame, il siégeait également à la Chambre ecclésiastique du Diocèse de Paris ; il était l'un des douze docteurs, agrégés d'honneur, de la Faculté de Droit. Il fut mêlé à la Querelle de la bulle *Unigenitus* (Cf. à ce sujet le journal de Dorsanne).

A.-P. SÉGALEN.

Agrégé des lettres, Saint-Quentin.

302. — LUZEL ET LA VILLEMARQUÉ.

Sachant comme tout le monde que Luzel est considéré comme le détracteur le plus qualifié du *Barzaz-Breiz*, j'ai été surpris de trouver p. 163 de *La Villemarqué, sa vie et ses œuvres* (1926), une lettre adressée le 1^{er} mai 1861, par l'auteur des *Gwerziou Breiz-Izel* à celui de « Chants Populaires de la Bretagne » et de laquelle je reproduirai seulement le passage suivant :

« Votre *Barzaz-Breiz* a toujours été une des plus grandes admirations de ma vie, il m'accompagne partout, et, pour moi, il n'existe pas de plus beau livre en aucune langue ; je le dis et le répète tous les jours à ceux qui ne le connaissent pas, et je l'ai moi-même écrit quelque part. »

Ce passage suffit pour établir que Luzel n'a pas toujours été l'adversaire de La Villemarqué sur le terrain du folklore breton. Pourrait-on savoir quand et dans quelles circonstances, s'est accomplie une évolution aussi complète que celle dont témoignent certains de ses écrits ultérieurs ?

Un Trégorois.

303. — POUR L'HISTOIRE DES COSTUMES BRETONS.

C'est avec raison que M. Van Gennep, dans son dernier volume du *Manuel de Folklore* signale les articles de M. Jos Le Doaré comme une « excellente étude critique » et un « modèle pour les autres régions ». Selon moi, le grand mérite du travail de votre collaborateur est surtout que, le premier, il a pu établir l'évolution d'un costume depuis 150 ans grâce aux documents qu'il a réussi à trouver. Comme il l'indique, ces témoignages sont rares. C'est une raison de plus de les rechercher avec soin.

L'intérêt des réponses faites à mes questions sur la bibliographie de la *Galerie Bretonne* et des éditions nantaises de 1840-1850 (voir *N. R. B.* 1948 pages 306-311 et 1950 pages 74-76), m'incite à demander aux fureteurs de signaler tous les autres recueils anciens de dessins reproduisant nos costumes. Il est nécessaire de faire un inventaire complet de tous ces documents. En même temps il serait intéressant, pour connaître la valeur documentaire de ces dessins, de découvrir les circonstances dans lesquelles ils ont été faits.

Par exemple, Jos Le Doaré parle des « dessins de Darjou... publiés vers 1860 ». Où retrouver ces dessins ? Qui était ce Darjou ? A-t-il travaillé en Bretagne ? où et quand ?

Quelqu'un connaît-il les trois ouvrages suivants qui auraient été édités vers 1850 ?

Souvenirs de Bretagne, 23 planches par Maurice, d'après L. Caradec.

Costumes bretons, par Lacauchée.

La Croix bretonne, album de Lalaisse.

Où peut-on voir ces trois albums ? Quel en est l'intérêt pour l'étude de l'histoire des costumes ?

BIBLIO.

304. — QUI A PRÉTENDU QUE TRISTAN CORBIÈRE ÉTAIT MORT FOU ?

Il y a une cinquantaine d'années, la librairie Gautier-Languereau publiait une collection, « *Nouvelle bibliothèque populaire* » qui présentait un très abondant choix d'extraits des auteurs français et étrangers. (Pour 0 fr. 10 on avait une petite brochure de 32 ou de 36 pages !)

Possédant le N° 153 de cette collection « *Les poètes bretons* », j'ai eu la surprise de lire dans la notice biographique de Tristan Corbière les lignes que voici :

« Issu d'une famille rennaise qui a produit un ministre de la Restauration et un romancier maritime, Tristan Corbière est mort, il y a quelques années, dans un asile d'aliénés. Il avait publié, en 1873, un volume de poésies macabres (sic) où perce un talent très original, les *Amours Jaunes*. »

1° Il ne semble pas qu'il y ait eu la moindre parenté entre le Comte DE Corbière et l'auteur des *Amours jaunes*. Pourrait-on le confirmer ?

2° Aperçoit-on un fait quelconque expliquant qu'on ait pu parler de la mort du pauvre Tristan dans un asile de fous ?

3° Qui pourrait être l'auteur responsable de cette « macabre » erreur ? L'introduction de la brochure « *La poésie bretonne* », qui n'est

pas signée, montre que son auteur connaissait notre littérature de langue française et de langue bretonne. Serait-ce Le Braz, qui donna dans cette collection des extraits de « *La Légende de la Mort* » (N° 468) ou Le Goffic, qui y publia également un « *Contes de l'Assomption* » (N° 494) ? ou un autre... ?

J.-P. LE M.

RÉPONSES

219. — DE GOBINEAU ET LA BRETAGNE.

Que Gobineau ait dit des choses dures et injustes sur les « Celtes », et en particulier sur les Bretons, je n'en disconviens pas. Il n'était pas Breton lui-même, Arthur Young a été plus sévère encore et tout aussi injuste, sans qu'on lui en fasse grief. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de chercher bien loin dans l'espace ni dans le temps pour trouver des Bretons qui se sont montrés ou se montrent plus injustes encore envers leurs compatriotes.

On oublie trop que Gobineau ne fut guère moins sévère pour les Allemands eux-mêmes, mais la plupart des gens qui discutent de cet auteur n'en ont lu que des extraits ou même des appréciations dans la presse. L'*Essai sur l'inégalité des Races Humaines* est une œuvre du début de sa vie. On y sent cette intransigeance, cet amour du paradoxe caractéristiques de la jeunesse et du romantisme. Pour se faire une idée plus exacte de la pensée du diplomate, il faut lire son œuvre entière, les œuvres de jeunesse, comme celles de l'âge mûr, les *Pletades* et l'*Essai*. On ne manquera pas de sentir combien la vie a spiritualisé ce qu'il y avait de trop matérialiste dans l'*Essai*.

Pourtant qui, à l'heure actuelle, oserait lire la dernière phrase de ce fameux *Essai* sans en être troublé : « La prévision attristante, ce n'est pas la mort, mais la certitude de n'y arriver que dégradés et peut-être cette honte réservée à nos descendants nous pourrait laisser insensibles si nous n'éprouvions, par une secrète horreur, que les maux de la destinée sont déjà posés sur nous. »

Il y a peu d'écrivains du début du XIX^e siècle qui n'aient été influencés dans un sens ou un autre par la pensée gobinéenne, aucun ne l'a avoué. Valéry a écrit : « Et maintenant nous savons que les civilisations sont mortelles » ; il s'est bien gardé de citer sa source. Mais si Gobineau est détesté, c'est moins à cause de son apologie des « Ariens » que parce qu'il a repoussé le fameux dogme moderne du progrès.

A un interlocuteur qui lui demandait ce qu'il pensait de l'origine élimienne de l'homme, il répondit : « L'homme ne descend pas du singe, il y va. » La science officielle ne lui a jamais pardonné.

Y. C.

222. — EUGÈNE JANVIER DE LA MOTTE.

La question demandait surtout quelles étaient les attaches d'Eugène Janvier de la Motte (1823-1884) avec la Bretagne. La meilleure réponse est évidemment la généalogie de cette famille depuis le début du dix-septième siècle, donnée par M. de la Messelière, dans ses *Filiations Bretonnes*, tome III, p. 164-166, et table-supplément, p. 758-759. Cette famille Janvier, originaire de Pléchatel (Ille-et-Vilaine), a toujours eu des représentants en Bretagne ; je la crois éteinte dans les mâles depuis quelques années.

Y. M. K.

236. — PAR LE PETIT DOIGT.

Cette habitude est certainement très ancienne. Le grammairien Le Goudeux qui vécut dans le Bas-Léon, avant et pendant la Révolution de 1789, nous a laissé une description « excessivement intéressante des mariages, dans une notice lue à l'Académie Celtique en août 1806. Et il y dit que dans les danses, « on se tiend en rond, l'homme présentant le petit doigt et la femme le second doigt ».

Cette notice, pleine d'intérêt au point de vue folklorique, a été reproduite intégralement dans l'ouvrage du docteur Du Jardin : « *La vie et les œuvres de J.-F.-M.-A. Le Goudeux* » (page 170).

Ad. La G.

239 (III). — NOTRE-DAME DES NEIGES.

La réponse de F. Gourvil me semble avoir définitivement expliqué la présence de cette dévotion. Elle trouve, du reste, une confirmation dans un proverbe que cite Sauvé dans ses *Proverbes et Dictons de la Basse-Bretagne*, publiés en 1878 :

Da c'houlc'hron-Varia ann Erc'h.

Pa vez anel grenn e vez ann ed her.

« A la fête de Notre-Dame des Neiges, si le vent est fort, cher est le blé (5 août). »

La date du « 5 août », a priori inattendue, est expliquée par la légende.

Dr C. LAURENT.

257. — JOSSELIN, CENTRE D'ÉDUCATION AU XVII^e SIÈCLE.

Puisque la réponse de M. Daniel Bernard élargit le débat, je n'hésite pas à apporter ma contribution empruntée à l'enquête faite en 1665 par Charles Colbert sur la Bretagne et sur l'état de défense de ses côtes :

« ...Est à remarquer que dans ladite ville de Morlaix il s'habillait ordinairement un assez bon nombre de marchands anglais qui font les commissions et les factures pour ceux de leur nation ; il s'en est venu dans les dernières années jusqu'au nombre de six cent. Mais le nombre en est présentement beaucoup diminué, lesd. marchands d'Angleterre y envoient leurs enfants dès leur jeunesse pour y apprendre le français et le breton... » (Bibl. Nation., 600 de Colbert, n° 291, 1^{re} 99 v^o.)

Les Anglais, depuis longtemps, sont des gens pratiques !

Yves BRIAND.

264. — LE PAIN DES MORTS.

A Plégonec, commune limitrophe de Locronan, on distribuait le pain des morts (Bata an Anaon) le dimanche suivant la Toussaint. A l'issue de la grand-messe, des hommes mariés dans l'année passaient dans les maisons offrir ce pain en échange duquel ils recevaient une obole destinée à faire prier pour les défunts. Mais depuis deux ans, cette distribution ne se fait plus. Les fabriciens passent dans les maisons de leur « trêve » et font seulement une quête.

Paul BROCH.

283. — DE ROSILLY ET LE PÈRE DE MAROLLES.

Les derniers degrés de la généalogie de la maison de Rosilly, originaire de Châteaufort-du-Faou, sont les suivants :

Joseph de Rosilly, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Mesros, ép. en 1698 François-Geneviève Le Pape de Vieuxbourg, d'où :

1^{er} Mathurin-Etienne, Conseiller au Parlement de Bretagne, allié en 1737 à Marie-Yvonne de Coëtoury, et père de François-Julien, dit le Mi^e de Rosilly, marié en 1765 à Anne de Beudelièvre, d'où postérité éteinte ;

2^e François-Joseph, dit le Comte de Rosilly, Lieutenant-Général des armées navales, Grand-Croix de Saint-Louis, marié en 1744 à Marie-Jeanne Goujoir de Mesmeur, dont trois fils : a) Charles-Yves, décédé sans alliance en 1785 ; b) François-Etienne, créé Comte de l'Empire en 1810, vice-amiral, membre de l'Académie des Sciences, Grand-Croix de la Légion d'honneur, qui n'eut que des filles de Marie-Thérèse de Courbon ; c) Guillaume-François, dit le Comte de Rosilly de Mesros, allié en 1773 à Henriette Le Père de Marolles, et père d'Anne-Laure, créée Comtesse de Rosilly à titre personnel, par Lettres Patentes de 1824, décédée sans alliance en 1854, dernière du nom.

Y. M. K.

284. — OCTAVE MIRBEAU EN BRETAGNE.

En 1884, Mirbeau séjourna dans le Finistère, à Audierne. J'ai eu connaissance d'une lettre qu'il écrivait de ce port de pêche, à la date du 5 avril 1884, à son ami Fenoux qui habitait Audierne, mais qui se trouvait en ce moment à Quimper comme juré. De cette correspondance on peut déduire que Mirbeau passa plusieurs mois à Audierne. Mais y mena-t-il vraiment « la vie d'un matelot » ?

Rien dans cette lettre ne mérite d'être cité, sauf le passage suivant où l'on voit que Mirbeau fut le client du père de Max Jacob : « Je ne puis, malgré l'attrait qu'il y aurait à vous voir dans vos fonctions de juré, me décider à aller à Kemper. Je me ferais à moi-même l'effet d'un revenant, car il me semble bien que je suis mort, et que ce n'est pas l'habitude des morts de sortir de leur tombeau. J'ai un veston en réparation chez Jacob, tailleur. Si vous avez une petite place dans votre valise, voulez-vous être assez gentil pour me le rapporter ? »

Ne trouverait-on pas dans des articles de journaux ou de revues des évocations d'Audierne ? Il serait surprenant que Mirbeau n'ait pas parlé quelque part de son séjour dans le Finistère.

Ad. LA GOAZIOU.

287. — BRELEVEZ ET MERLEVEZ.

Je ne pense pas qu'il y ait de plus grands liens entre Merlevenez et Brelevenez qu'entre Louvigné-de-Bais et Louvigné-du-Désert, Seignac et Cesson-Sévigné. D'après Loth, « Levenez » en effet serait un nom de femme. On sait que « Bré » signifie « éminence ». Il est exact que « Merlevenez » s'est appelé « Brelevenez » autrefois. Je trouve « Brelevenez » en 1367, « Brelevenez » en 1385, 1401, 1404, 1405, 1408, 1412, 1459. La forme « Merlevenez » apparaît en 1498, « Merlevenez » en 1617, mais un aveu de 1623 conserve encore la forme « Beurlevenez » et, de nos jours, on prononce encore dans le pays « Berleuiné », « Breleuiné ».

J'ajoute que l'église de Merlevenez, Dieu merci, n'est pas entièrement détruite. Toutes les parties romanes sont intactes (porches, grandes arcades, coupole) et M. Raymond Cornon, architecte en chef des M. H., à qui cet édifice est confié, a recueilli toutes les pierres de la flèche pour la réédifier dans son état primitif. On travaille actuellement à la nef.

H. F. BUFFET.

Il ne peut faire aucun doute que le second de ces noms soit identique au premier. Les formes anciennes sont souvent les mêmes pour les deux toponymes : *Brelevenez* en 1367; *Brelevenez* en 1372; *Brelevenez* en 1385; *Brelevenez* en 1427; *Merlevenez* en 1498, etc. (Cf. Rosenzweig, *Dictionnaire topographique du Morbihan*; Cte de Laigue, *La Noblesse du Pays de Vannes*). Noter que la prononciation locale actuelle du *Brelevenez* (C.-du-N.) est : *Berlauné* et celle de la localité morbihannaise : *Merleuiné*.

Mais il existe, ou a existé, en Bretagne d'autres toponymes semblables : une chapelle en ruines entre Cléder et Plouescat (Fin.); une autre située en Plougourvest (Id.), dont parle le Père Cyrille Le Pennec.

La traduction qui semble s'imposer pour ces noms est le français *Montjoie*. Or, elle se retrouve également dans la toponymie de la Basse-Bretagne, en Séglien (Morb.) et en Gouddin (C.-du-N.).

Les *Montjoie* sont nombreux en France et le nom a même franchi la Manche avec Guillaume le Conquérant, s'acclimatant en Cornwall sous la forme *Mountjoy* alors que ce même pays possède de son côté des *Burlewens* en Cury et en Gulval, pendant de nos *Brelevenez*.

La question des *Montjoie*, dont on ne peut séparer les dénominations bretonnes et corniques, a fait l'objet d'une intéressante communication au Congrès International de toponymie et d'anthroponymie de Paris, en 1938. L'auteur, M. René Louis, professeur au Lycée Montaigne, a noté pour ces toponymes français huit sens différents, tous dérivés, semble-t-il, de celui donné par Bédier dans ses *Légendes Épiques*, T II, p. 239 : « éminence d'où l'on découvre un certain point de vue et propre à servir de poste d'observation ».

En Bretagne, les *Brelevenez* ont tous une destination religieuse; le sens d'« éminence » leur convient, sauf à *Merlevenez* qui se trouve sur un terrain parfaitement uni. Les *Montjoie*, par contre, semblent avoir une origine féodale.

Toutefois, le cas du toponyme morbihannais pose un problème si l'on considère ses formes anciennes. Au delà du XIV^e siècle celles-ci auraient dû se ramener à *Brelevenez* cf. *Bregouharn* en Bueh, en 1427; *Bregouharn*; *Bregouharn* en Saint-Nolff, en 1427; *Bregouharn*; *Bregouharn*, en Grandchamp, en 1447 *Bregouharn*, etc. Or nous avons vu que sa graphie la plus archaïque est *Brelevenez* (1367), tout comme celle du Brelevenez lannionnais correspond aujourd'hui à celle de 1330 (Procès de canonisation de saint Yves).

Je me contente pour le moment de signaler cette anomalie, et serais heureux de voir quelqu'un traiter plus à fond la question de *Brelevenez* et des *Montjoie* de Basse-Bretagne.

F. GOURVIL.

293. — MADAME KERGOMARD.

M^{me} Kergomard devait être du Massif Central. Son fils, qui fut longtemps professeur d'histoire au Lycée Louis-le-Grand, parlait toujours de cette région comme de son propre pays. Bien qu'il n'ait jamais remé les origines bretonnes de sa famille, on sentait bien qu'il n'avait pas pour la Bretagne la même sympathie que pour la région du Centre dont il connaissait même, disait-il, le patois.

H. F. BUFFET.

Le Directeur de la Publication : FRANCIS LE BOURHIS-KERBIZIET.

Imp. Bretonne, Rennes 31-1206. — 9-51. Dépôt légal : 1951, 3^e T., 1636, T. 980.

PÉRIODIQUE PARAISSANT
TOUS LES DEUX MOIS

— SEPTEMBRE-OCTOBRE 1951 —
N° 5

Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
RIVOALLAN. — <i>Les Celtes dans la Quête du Graal</i>	321
TRÉPOS. — <i>Dialectologie et Phonétique Expérimentale</i>	330
Colonel HUERNÉ. — <i>Contribution à l'étude de la démographie bretonne</i>	336
F. LE BOUN'HIS-KERDIZIET. — <i>Passage de Franklin à Auray, en 1776</i>	348
MOCUDÉ. — <i>Monnaies gauloises d'Armorique</i>	351
DUBREUIL. — <i>Maurice Barrès et Charles Le Goffic en Bretagne (suite)</i>	357
LEMERCIER D'ERM. — <i>Le débarquement de Jean IV en 1379</i>	368
G. GAUTHIER. — <i>Joseph-Marie Quérard (suite)</i>	378
L. DUBREUIL, TRÉMEUR. — <i>La Tour d'Auvergne, premier grenadier « de l'armée »</i>	388
A. B. C. — <i>Qui a prétendu que Tristan Corbière était mort fou ?</i>	393
<i>Le Coin des Fureteurs</i>	396

Abonnement annuel : 500 frs - Le Numéro : 115 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-68 RENNES M. FICHET
8, Rue Paul-Louis-Courier



ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Lieutenant-Colonel HUERRE. Né le 16 décembre 1882, à Saint-Servan-sur-Mer.

Ecole de Saint-Cyr (1902-1904). Ecole de Guerre (1912-1914). Ardent régionaliste, il tint à apprendre la langue bretonne pour aider ceux de ses soldats qui ignoraient le français. Après la première guerre (trois blessures), il profita de son séjour à Mayence pour y fonder un groupe très vivant de soldats et de marins bretons. En 1930 quitta l'armée où il était au Service Historique. Reprit du service en 1939. Aussi bon Français qu'ardent Breton, se refusa pendant l'occupation à tout contact avec les collaborateurs. Deux de ses filles déportées ont eu le bonheur de revenir de Ravensbrück et de Bergen-Belsen.

Des nombreux travaux du Colonel Huerré, publiés souvent sous le pseudonyme Servan Malo, signalons seulement : *Saint Judoc en Allemagne* (Bretagne Touristique), *Litanies de la Douce France* (Le scout rhénan), *La semaine du conteur véridique*, *Contes Irlandais* (Annales de Bretagne, 1937).

MOCUDÉ LUDOVIC, né à Rennes en 1877. Tout en faisant ses études de droit à Rennes, il suivait les cours de celtique de Joseph Loth et de M. Pierre Le Roux. Entra dans la magistrature en 1921, après avoir été avocat à Rennes. Fit presque toute sa carrière à Guingamp où il fut président.

Un des plus érudits numismates, il a publié diverses études dont une dans les Mémoires de la Société Archéologique de Rennes, sur la trouvaille de Roz-Landrieux.

TREPOS PIERRE, né à Plözévet (Finistère), le 31 janvier 1913. Agrégé d'anglais. Etudes secondaires au Lycée de Quimper, première supérieure au Lycée de Rennes.

Fut instituteur à Pont-l'Abbé et à Quimper (1933-1936), professeur au Lycée de Quimper (jusqu'en 1946), professeur au Lycée de Rennes (jusqu'en 1949).

Est actuellement le collaborateur de M. Falc'hun à la Faculté des Lettres de Rennes (langues et littératures celtiques).

Souvent de nouveaux abonnés demandent à acheter la collection complète de la N.R.B. Nous craignons de manquer prochainement du numéro 1. Parmi nos abonnés il en est qui ont reçu 2 et parfois 3 exemplaires de ce numéro, comme spécimen. Nous leur serions reconnaissants de nous les envoyer. Dans notre désir de pouvoir fournir des collections complètes, nous serions même acheteurs de ce premier numéro.

La N. R. B.

N° 5

5^e ANNÉE

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1951.

Nouvelle Revue de Bretagne

Les Celtes dans la Quête du Graal

« Je ne me propose pas », écrivait l'érudit E. K. Chambers, « de mener à bien la quête du Graal ; ce vaisseau mystérieux a signifié bien des choses pour bien des hommes, et son histoire ouvre plus d'une porte sur la pensée et la littérature du Moyen âge. » Sages paroles, que fera bien de méditer quiconque s'engage en cette évasive poursuite, et que nous prenons à notre compte, nous qui ne quetons pas ici le Graal, mais très modestement voudrions préciser la part du celtisme dans cette expression symbolique du mysticisme médiéval.

S'il est en effet incontestable que les Celtes jouent un rôle éminent dans la quête, la prudence commande de séparer cette quête de la légende du Graal en ce qu'elle a de purement mythique ou mystique : culte solaire ou lunaire ou symbole de la fécondité, affirment les uns ; tandis que les « mystiques » échafaudent des théories dont l'ésotérisme, en certains cas, les défend de toute critique, n'étant basé sur nul raisonnement, mais sur des affirmations péremptoires. Il se livre d'un camp à l'autre, encore aujourd'hui, et même à l'intérieur de chaque camp, des combats acharnés où ce n'est point notre affaire d'intervenir. La montagne des commentaires de dresse déjà presque aussi haute que la masse elle-même de la littérature « graalienne », qui pour le seul Moyen âge français, représente un amas d'écrits en vers et en prose dont l'énormité rend presque illusoire l'essai de résumé succinct que nous allons tenter cependant.

GRAAL : mot d'origine latine, nul ne l'ignore ; sens de vase, de coupe, qui de précision en précision a fini par désigner la coupe sacrée dont Jésus se servit pour célébrer la Cène, et où, d'autre part, Joseph d'Arimathie recueillit le sang divin jailli sous la lance de Longin. Cette lance, à son tour, devient peu à peu inséparable du Graal, et leurs virtualités symboliques ont suscité bien des hypothèses que nous n'avons pas ici à juger ni même à suivre : pas plus que nous ne suivrons dans son exode, si copieusement narré par Robert de Boron, le porteur du Graal, en marche depuis l'Asie Mineure jusque dans les Iles Britanniques. Disons tout de même, en passant, que Glastonbury, dans le sud-ouest de l'Angleterre, s'enorgueillit de posséder deux illustres sépultures, celle de Joseph d'Arimathie et celle du Roi Arthur.

Prenons maintenant la légende au point culminant de son développement, et n'allons pas prétendre qu'elle soit en elle-même d'origine celtique : il est fort probable qu'elle vient du Proche-Orient, et s'est enrichie en cours de route de mille fioritures empruntées çà et là dans la chrétienté d'Occident. Le Graal est alors devenu un objet presque immatériel, visible pour ceux-là seuls dont l'âme est assez pure pour le contempler : aussi n'est-il accessible qu'au prix de mille difficultés dont c'est le propre des élus de triompher. Il se manifeste dans la grande salle d'un château mystérieux où veille sur lui une sorte de garde d'honneur. Le chef de cette garde, le maître de ce château, ou, comme on le nomme, le roi du Graal n'a pas su rester fidèle à ses engagements : doublement atteint, il souffre d'une blessure peut-être vile, sans doute incurable ; et il se trouve exclu des bienfaits du Graal, dont il est si proche, et qui reste sans action sur sa tristesse infinie. Car la contemplation du Graal est un très haut privilège : c'est pour ainsi dire une communion (on a d'ailleurs fini par y introduire une hostie), mais qui diffère du sacrement eucharistique en ce que sa vue suffit à apaiser les souffrances, reconforter les cœurs, exalter les volontés.

Devant ce roi mutilé, « mehaigné », se déroule chaque jour, ou même deux fois par jour, une cérémonie dont l'ordonnance n'a pas laissé de varier (mais nous simplifions). Une porte s'ouvre devant une jeune vierge qui porte à bras tendus le vase — ou le calice, ou le ciboire — d'où rayonne une éclatante lumière, insoutenable pour le pécheur endurci. Derrière elle un « valet » porte la lance, parfois un autre le tailloir s'il y a contamination de nourritures terrestres. Le Graal fait ainsi lentement le tour de la salle, s'arrêtant devant le roi ; puis il disparaît comme il est venu.

Ces données générales sont pleines de lacunes et d'illogismes, mais elles sont incorporées telles quelles dans la légende et l'on ne peut que les accepter. Il n'est pas interdit, évidemment, et l'on ne s'en est pas privé, de se poser là-dessus bien des questions qui, nous le craignons, resteront longtemps des questions. Pourquoi est-il nécessaire que ce roi apparaisse tout d'abord en train de pêcher, du bord d'une barque, sur un fleuve infranchissable ?

Pourquoi tout ce cortège se répète-t-il inutilement devant lui ? Pourquoi... ? on n'en finirait pas ! Du moins se trouve ainsi rendu plus évident le besoin de lui désigner un successeur : et puisque la légende a surgi d'une tradition orale déjà obscurcie en pleines mœurs chevaleresques, on ne s'est pas arrêté à une autre solution que celle de la chevalerie : désignation de l'élu par l'épreuve. Parvenir à cette salle inaccessible, assister à cette cérémonieuse célébration, interroger le roi sur le sens de toutes ces surprises : en cette découverte, cet émerveillement, cette interrogation réside l'essentiel de la quête du Graal. Il y faut, de toute évidence, d'innombrables, d'heureuses coïncidences, qui vont jusqu'à la complicité : et tant il est vrai que la légende, si chrétienne qu'elle soit devenue, ne s'est pas arrachée sans peine au paganisme primitif, tout cela ne va pas sans quelque magie.

Or cette quête, qu'on nous la conte en français avec Chrétien de Troyes et Robert de Boron, en allemand avec Wolfram von Eschenbach, en anglais avec Sir Thomas Malory, n'a aucune existence littéraire où on ne la voie enchevêtrée inextricablement dans la légende arthurienne : malgré tout le mal qu'ont pris certains pour les dissocier, leur intimité première demeure indissoluble ; et les seuls hommes auxquels on ait pu songer soit pour simplement l'entreprendre, soit pour la mener à bien, ont toujours été, sans exception aucune, des compagnons du Roi Arthur, des chevaliers de la Table Ronde.

Les personnages arthuriens ne sauraient offrir la stabilité qu'un créateur unique imprime une fois pour toutes aux êtres qu'il façonne, car ils procèdent de cent créateurs : on les quitte dans tel roman avec des traits que tel autre viendra modifier. On erre dans un immense chaos de traditions et de textes qu'aucune main puissante n'a jamais fondus en un bloc homogène. Et l'on se demande parfois s'il n'existait pas de véritables coteries, s'il ne courait pas des mots d'ordre secrets, pour mettre en vedette l'un ou l'autre de ces héros, pour le hisser au premier rang au détriment de tous les autres, jusqu'à mettre en péril la souveraineté un peu décorative d'un Arthur vieillissant. Mais ces tentatives semblent toutes avoir plus ou moins avorté, comme si elles s'étaient heurtées à la fermeté d'une tradition orale qui leur interdisait de franchir certaines limites, d'abolir certaines conventions, déjà sans doute séculaires. Ainsi Gauvain, ainsi Lancelot, ainsi Perceval même ne nous laissent-ils pas l'impression du définitif que conférerait l'immuable épithète homérique attachée toujours au même nom.

Tard venu dans le « corpus » légendaire, Lancelot a connu des fortunes diverses ; et de même qu'il supplantait déjà Arthur, son suzerain, dans le cœur de la belle Gwenhwyvar ou Guenièvre, il a paru capable de l'éclipser pour tout de bon, et de prendre pour lui seul le devant de la scène. Mais la tradition s'y opposait ; et plus elle allait s'imprégnant de christianisme, moins elle se résignait à admettre au tout premier plan un chevalier dont les amours coupables composaient déjà l'essentiel du personnage. Ce fut la

chance offerte aux amis de Gauvain, le Gwalc'hmai des *Mabinagion*, être variable entre tous, mais que certains conteurs tendaient à parer de tous les prestiges : et parmi eux probablement Chrétien de Troyes, si l'on songe que Gauvain occupe près de la moitié de son *Perceval inachevé*. Là encore veillait la tradition, qui déjà voyait en Gauvain le ricaner frivole de ce que nous appellerons sa décadence : son scepticisme railleur ne devait pas, là où Lancelot avait échoué, lui permettre de réussir.

On voit alors, en quelque sorte, les « lancelottistes » revenir à la charge, pour substituer à leur héros, décidément inacceptable, un fils pour ainsi dire miraculeux : car on a eu soin de situer sa naissance avant les erreurs de son père, et de faire de lui le fruit d'une liaison dont Lancelot ne saurait être responsable, puisqu'elle relevait d'un enchantement magique. Ainsi est né, non sans labeur, le parfait, l'inhumain Galaad, trop savamment introduit dans la quête par un procédé de lettrés subtils, et non par la force irrésistible de la tradition orale.

Celui qui reste donc le plus étroitement associé à la quête du Graal ne sera ni Lancelot, ni Gauvain, ni même le trop pur Galaad, mais bien *Perceval le Gallois*, personnage central des deux poèmes les plus célèbres, celui de Chrétien de Troyes : *Perceval le Gallois*, ou le conte du Graal ; et celui de Wolfram d'Eschenbach : *Parzival*. Les deux versions ne coïncident pas strictement : Chrétien est mort avant d'avoir achevé sa tâche, et Wolfram, qui reconnaît s'être servi de Chrétien, se réfère aussi, pour les épisodes non traités par ce modèle, à un autre auteur dont rien ne subsiste, et qu'il appelle Kyot le Provençal.

Perceval, dans Chrétien, est le fils d'une reine du Pays de Galles qui pleure son mari, tué au cours de ses exploits avant la naissance de l'enfant : aussi se jure-t-elle que celui-ci sera élevé dans l'entière ignorance des armes. Adolescent, Perceval s'entraîne néanmoins à la fronde et au javelot, et voici qu'un jour il croise des êtres si éclatants qu'il s'agenouille, croyant voir des envoyés célestes. Étonnés, les chevaliers le détrompent, et sa vocation dormante s'éveille aussitôt : malgré les pleurs de sa mère, il part (elle en mourra), et bientôt il rencontre le redoutable Chevalier Vermeil, qu'il met à mal avec ses pauvres moyens et dont il revêt l'armure et monte le cheval, pour courir tout droit à la cour du Roi Arthur. De là date sa consécration première : il reçoit les conseils du sage Gurnevaut, et prend les routes de l'aventure avec une candeur qui lui vaudra bien des mécomptes, car il reste trop soumis à certains enseignements de sa mère. Passons sur ses gaucheries et ses déconvenues, pour arriver au jour où devant un fleuve infranchissable il avise un homme qui pêche dans une barque, et qui l'invite en son château. De château point ; mais les forces magiques, encore très agissantes, le font se dresser soudain : il y parvient, tout s'ouvre devant lui, et son pêcheur l'a précédé pour lui faire royalement accueil. C'est le roi mutilé, c'est le château mystérieux, et c'est bientôt l'entrée du Graal et de la lance.

Tout émerveillé, mais docile aux leçons qui lui ont enseigné la discrétion, Perceval s'abstient de rien demander à personne. La cérémonie s'achève, on vient emporter le malade encore plus affaibli par l'attitude de son hôte, on mène à sa chambre celui qui désormais n'est qu'un intrus. A son réveil le château est muet et désert, les portes sont fermées, sauf celle de la sortie : encore le pont-levis se redresse-t-il avant qu'il ne l'ait franchi entièrement, et il ne doit son salut qu'à un bond prodigieux de sa monture.

Errant mélancolique, il rencontre l'ermite Trevrizent (où d'aucuns veulent retrouver Taliesin), ainsi que la jeune femme fidèle à l'amant mort qu'elle tient sur ses genoux, et aussi ceux qui le blâment d'être en armes un Vendredi-Saint. Bref, son éducation fait des pas de géant. Après avoir encore rejoint la cour d'Arthur, il reprendra la quête, mieux instruit cette fois, il retrouvera le château, y pénétrera, posera la question que l'on attend de lui, la question-clé : dès lors tout s'éclaire, on salue en lui le sauveur prédit, il relève le roi-pêcheur dans ses prérogatives de roi du Graal. (Ce dénouement n'est pas dans Chrétien de Troyes, mais dans ses continuateurs). Ce que devient ensuite le Graal, qu'il soit ramené par Perceval en Terre Sainte, ou enlevé au ciel par des anges, ou même par une main qui est celle même de Dieu, ne nous concerne pas ici, où nous ne voulons suivre que la quête. Aussi allons-nous maintenant relever les additions et les variantes qu'offre le poème de Wolfram et qui nous montreront la première tentative de déceltisation de cet épisode.

Le nom d'abord est changé : Perceval devient Parzival. Passe encore, le durcissement germanique fera aussi Schoye de notre Joie, et Kyot de l'hypothétique Guiot. Mais il importe d'éclaircir avant tout les sources de Wolfram. A cet égard, on ne peut qu'être frappé de la réticence des érudits devant les affirmations d'un auteur de cette époque. Ainsi Chrétien a beau nous dire qu'il a puisé son bien dans un « livre » à lui prêté par son protecteur. Chacun le met en doute, parce que ce « livre » ne nous est pas connu. Cependant M. Jean Frappier, dont on sait toute l'autorité en la matière, a pris dans un récent recueil (1) une position beaucoup plus nuancée : « Tout ce que nous pouvons dire », écrit-il, « c'est qu'il n'a pas imaginé son roman de toutes pièces ». De même pour Wolfram : en vain nous affirme-t-il avoir eu deux modèles, Chrétien et Kyot ; et sa fidélité à Chrétien, là où il le suit, est si indéniable qu'elle confine parfois à la platitude. Mais il en va tout autrement dès qu'il s'agit de son Kyot le Provençal : « Non, Monsieur », lui dit-on en substance, « non, vous n'avez pas copié Kyot : la preuve en est que nous, nous ne l'avons jamais lu. Proclamer votre dette envers lui, c'est pure feinte de modestie, mais transparente, et derrière elle nous discernons votre richesse d'invention, votre génie poétique. » Ainsi, parce que l'érudition contemporaine ne les a pas retrouvés, Chrétien ne s'est pas inspiré du « livre » dont il parle (et Robert de Boron s'exprime comme

(1) *Lumière du Graal*, édité par les Cahiers du Sud n° 108.

lui) ; et Wolfram ne s'est pas inspiré de Kyot : comme si la disparition de manuscrits était chose si rare aux siècles d'avant l'imprimerie !

L'existence d'un Guiot, sur lequel, c'est entendu, nous ne savons rien, semble au moins indiquée, fortement indiquée, si l'on veut bien admettre certains facteurs d'ordre politique. Par exemple : le héros, chez Wolfram, ne paraît qu'au tiers livre : les deux premiers s'occupent à lui forger une généalogie dont Chrétien ne disait mot. On lui donne donc un père, qui ne sera plus un Celte, mais un membre de la maison d'Anjou : pourquoi le poète a gages d'un principicule d'Outre-Rhin porterait-il tant d'intérêt à cette maison d'Anjou ? Tandis que Guiot, dit le Provençal, quand on songe aux liens qui ont uni Anjou et Provence, c'est déjà plus explicable de sa part. Une bonne partie du *Parzival* est un effort méritoire pour déposséder le Pays de Galles au profit de la dynastie Angevine, c'est-à-dire des Plantagenet, à l'époque même où un Plantagenet, le terrible Henri II, celui du « meurtre dans la Cathédrale », tentait d'assujettir, par la ruse ou la violence, tous les Celtes voisins de son royaume, tour à tour les Ecossais et les Irlandais, les Bretons et les Gallois.

Si l'on accorde que tout ce qui n'est pas dans Chrétien est du Guiot que répète Wolfram, on dirait que ce poète aurait eu pour mission de détruire, sur le plan littéraire, cette superbe des Gallois que cherchait aussi à abattre, sur le plan politique, Henri II Plantagenet, roi angevin d'Angleterre. Mais la consigne exigeait des précautions qui n'ont pas toujours été prises. Au bout de deux livres consacrés à ce père angevin de Perceval (Gamuret, paraît-il), à ses frasques orientales avec Bélaçane, à son voyage de retour, on le fait aborder en Espagne. Là, que découvre notre Angevin ? Sa propre généalogie, qu'il ignorait, faut-il croire, jusqu'alors. Ici se place la fissure, se trahit l'imprudence de ce Guiot, et cela nous fait croire à son existence. Gamuret tire son origine d'une lignée de rois bretons. Bretons insulaires, mais celtes, et non angevins. En remontant assez loin, il parvient à se relier à Uther Pendragon : singulier Angevin que celui-ci, qui est le père de notre roi Arthur. Wolfram aurait-il pu inventer de telles complications raciales et chronologiques s'il n'avait suivi un modèle fort engagé au service de la remuante et insatiable dynastie des Plantagenet ?

On voudra bien réfléchir que Perceval est le fils de ce Gamuret dont le très lointain ancêtre est le père d'Arthur : et tout à l'heure le même Perceval se présentera à la cour de ce même Arthur. Incroyable longévité de ces princes bretons ! Mais ce n'est pas tout : à cet angevin de Gamuret on a voulu faire cadeau d'un frère, angevin comme lui sans aucun doute, mais qui s'appelle Galois : l'article a disparu, l'épithète d'origine s'est transformée en nom propre, mais quelle hantise du Gallois, ou quel manque de sérieux dans l'exécution de la consigne ! Ajoutons que malgré tout Parzival, enfant posthume, vient naître au palais de sa mère Herzéloïde, au Pays de Galles : et l'on voit craquer de toutes parts, laissant repa-

raître le granit celtique, le badigeon superficiel aux couleurs des Plantagenet.

L'effort de déceltisation de Perceval ne s'est pas découragé pour si peu, et c'est encore d'Allemagne que vient le coup. L'illustre Wagner (assez sévère sur d'autres points pour son inspirateur Wolfram) a déformé encore plus complètement le nom révélateur ; de crainte que l'on n'allât attribuer à Parsifal une origine celtique, il lui prête hardiment une étymologie persane, à laquelle il fait une place dans son livret, et un sort jusque dans sa musique. Et pourtant Wagner doit beaucoup aux Celtes. Les Nibelungen, avec leur soif d'or et de puissance toute matérielle, appelaient en contrepoids des qualités qu'il est venu chercher dans notre cycle arthurien : les amours grandioses et fatales de Tristan et Yseut, la quête toute spirituelle du Graal avec son héros gallois.

Wagner lui-même se trouve dépassé sur cette route qui l'éloigne des sources celtiques de *Parsifal*. Dans le recueil déjà cité (2), qu'honorèrent entre autres les sages autant que savantes contributions de M. Vendryès et de M. Frappier, on se heurte par contre à des « raisonnements » de ce genre : « Qui était Kyot ? un Arménien, comme le suggère Suhtschek, ou, comme le prétend Wolfram lui-même, un Provençal, ce qui peut certainement aller jusqu'à dire : un Languedocien. Sûrement il est plus que probable que là, au pays des Albigeois... » Les italiques sont nôtres : elles marquent une impression dans laquelle, pour un esprit ordinaire encore attardé aux vieilles et sévères disciplines, un peu d'amusement le dispute à une sorte d'effroi. C'est par de telles démarches que nous voici menés un peu plus loin jusqu'à « la citadelle cathare de Monségur », où nous rejoignons Otto Rahn, cité ici comme une solide référence : or il se trouve que nous avons lu les « démonstrations » d'Otto Rahn (3), et elles nous ont laissé bouche bée. Voici donc que la Provence est le Languedoc et qu'Albi et ses Albigeois sont passés en Ariège, tandis que le Montsalvage de Wolfram se muait en Monségur. Que viendrait faire dans tout ceci notre Perceval le Gallois ? C'est que l'adjectif n'indique nullement un lieu d'origine : tout simplement, à voir notre héros si naïf, si mal léché « les gens le prenaient bel et bien pour un Gallois » ; le mot serait donc « une allusion sarcastique aux mœurs peu raffinées des Gallois » ! Ainsi s'exprime le tranquille complexe de supériorité d'un Germano-Américain traitant, selon ses lumières, de la matière de Bretagne.

Il est temps de revenir aux choses sérieuses, de retrouver le gallois Perceval, chevalier de la Table Ronde, et de réaffirmer résolument le caractère celtique de la légende du Graal en ce qui concerne sa quête et ceux qui ont le privilège d'être admis à la pour-

(2) *Lumière du Graal*, p. 65.

(3) *RAHN, Krenzung gegen den Graal*.

suivre. « Le Graal », écrit M. Vendryès dans *Lumière du Graal* (4), « offre des traits, des épisodes, des situations, des personnages qui se retrouvent dans les littératures celtiques. Bien qu'il contienne des éléments d'origine orientale, il fait partie du cycle breton. » A-t-il eu pour modèle un conte purement celtique ? C'est autre chose, si l'on s'en tient à ce qui nous est attesté par l'écriture. Mais l'écriture n'est que le dernier état d'une tradition longuement soutenue sous la forme orale.

Cela est particulièrement vrai chez les Celtes, où la doctrine des Druides s'est transmise, malgré sa grande complexité, sans le secours de l'écriture. Il en est résulté un prodigieux développement de la mémoire à laquelle tout était confié ; aussi n'insistera-t-on jamais assez sur les possibilités de transmission orale à travers des années et des siècles lorsqu'il s'agit des Celtes, encore au Moyen âge.

D'autre part, qu'est-ce que le Graal ? sinon le symbole (christianisé d'assez bonne heure) de l'insaisissable idéal vers lequel les humains aspirent, mais qui toujours leur échappe parce que leurs imperfections les en rendent indignes. La poursuite nostalgique de cette vision sans cesse dérobée mérite que l'on y consacre toute sa vie : encore faut-il l'aborder d'un cœur pur, lavé de toute trace d'ambition, d'avidité, de luxure ; autour du Graal se rassemble donc une élite qui par le renoncement a dépouillé les vanités du monde. De là vient la tristesse d'Arthur lorsqu'il voit les meilleurs de ses preux un à un tourner le dos aux nobles frivolités de la vie chevaleresque pour s'abîmer dans le jeûne et la prière. Certes ils restent des chevaliers, la route qu'ils suivent n'ira pas sans embûches ; mais la bataille, qui fut pour eux l'essentiel, n'est plus à leurs yeux que le moyen de forcer l'obstacle qui s'oppose à leur quête passionnée.

Dès lors, et même si l'on ne s'appuie pas sur les sources galloises de Pryderi, de Peredur ou de Kwlhwch, le lien qui s'est spontanément établi entre le cycle d'Arthur et la légende du Graal repose sur un fondement psychologique. Un débordement d'actions violentes, coupé de furieux divertissements, exige une contrepartie, commande une réaction : pour avoir tant obéi à l'appel des muscles et des sens, on en vient un jour à vouloir tout immoler à la vie de l'âme. Qui songerait à faire aux Celtes un monopole de ce revirement où soudain, dans la liesse des corps, surgit l'impératif spirituel ? A moins cependant de récuser tous les portraits collectifs que l'on a tentés de cette race, force est bien de saluer en elle bien des traits qui s'harmonient avec une telle évolution.

Capable d'une fougueuse activité quand le possède le démon de l'énergie, on vit alors le Celte abattre les obstacles, brûler les étapes, réaliser tous ses desseins, foncer, irrésistible, vers le combat, tous les combats, en un élan victorieux. Mais cette prodigalité vitale ne saurait se maintenir constante : le moment vient où je ne sais

(4) *Lumière du Graal*, p. 88.

quelle langueur sape la triomphante activité. Le Celte alors, se détournant du but, tombe en méditation : il s'interroge sur la valeur même de la fin poursuivie, dont son âme éprise d'absolu mesure d'un coup la futilité. Alors s'ouvre pour lui l'ère du renoncement. Alors le chevalier aux mille prouesses, saisi par une rêverie mélancolique, s'en va par les routes de la solitude, l'œil fixé sur un idéal que d'autres sont incapables de voir, mais vers lequel désormais il avance à tout prix sans un regret pour les erreurs passées. Une correspondance secrète a présidé à cette fusion intime entre le tempérament celtique et la nature même du Graal : quel autre groupe ethnique de l'Occident médiéval aurait pu si entièrement s'identifier avec la poursuite d'un idéal désintéressé ?

Le clair bon sens des Normands, leur génie pour l'organisation pratique, comme l'honnête rudesse un peu terre-à-terre des Saxons (sauf exceptions individuelles qui n'infirment en rien une appréciation d'ensemble) — n'auraient vu dans un tel honneur que délirante aberration. Le Français positif, railleur et raisonneur n'entre guère non plus en ligne de compte : Chrétien semble parfois nous faire un clin d'œil d'indulgente complicité. Non plus que l'Allemand si lourd même dans l'élan mystique, si gauchement appliqué à la réalité des choses dans leur platitude. Seul l'Espagnol pourrait ici rivaliser peut-être avec le Celte : mais l'idéal que réalise à sa manière l'Inquisition est-il encore celui du Graal ? La leur cruelle des autodafés ne saurait éclipser l'éclat du saint vaisseau voguant sans soutien au-dessus de ses élus. Car le renoncement des chevaliers d'Arthur ne leur ôte rien des qualités si humaines que leur reconnaît un Saxon tel que Charles Kingsley : « musique de la nature, tendresse, grâce, rapidité, enjouement ». Ou pour citer encore M. Vendryès : « On comprend que cela ait séduit et captivé des Français du Moyen âge : cela donnait satisfaction à ce besoin d'évasion vers le rêve qu'éprouvent les esprits les plus réalistes, les plus épris de logique et de raison. » (5)

Ainsi, malgré les tentations de dépaysement et d'annexion, rien ne peut plus rompre un lien que les siècles ont affermi entre le Graal et les Celtes. Le témoignage des textes, la concordance des sources, la subtile correspondance morale, tout s'oppose à cette rupture. Peu importe la langue ou la musique qui nous chante leurs exploits : Lancelot comme Gauvain, Perceval comme Galvaad, plus ou moins heureux poursuivants de l'inaccessible perfection, restent en bloc, qualités et défauts ensemble, des Celtes, d'incorrigibles Celtes.

A. RIVOALLAN

(5) *Lumière du Graal*, p. 86.

Dialectologie et Phonétique expérimentale

Il peut paraître surprenant d'étudier, dans un même article, deux ouvrages au premier abord si dissemblables : les deux thèses qui ont permis à M. Falc'hun d'obtenir, d'une façon exceptionnellement brillante, le grade de docteur ès-lettres, traitent l'une de l'histoire de la langue bretonne (1), l'autre de la phonétique expérimentale (2). Mais elles sont l'œuvre d'un même savant, dont elles résument quatorze années de recherches, et elles reflètent la conscience et la lucidité d'un même homme qui n'hésite pas, bien qu'il s'en excuse un peu timidement auprès de ses anciens maîtres, à bouleverser les idées qui lui ont été enseignées.

Le mot thèse évoque en général un livre épais, lourd de citations. La documentation, ici, se recommande moins par l'abondance (162 ouvrages cités) ou même l'originalité (bien que plusieurs des ouvrages cités soient inédits), que par la diversité. Et les deux livres présentent le même caractère : leur marque essentielle est la nouveauté dans le rapprochement et l'interprétation de faits déjà connus dans l'ensemble. Ce sont deux synthèses, avec des idées directrices nouvelles.

◇ ◇ ◇

M. Falc'hun présente modestement sa thèse principale comme une réédition abrégée, mais commentée, de l'*Atlas Linguistique de Basse-Bretagne*, qui est l'œuvre de son prédécesseur à la chaire de celtique de Rennes, M. Pierre Le Roux.

Une courte digression sur cet ouvrage me semble indispensable. Tous ceux qui ont étudié une à une les formes notées par M. Le Roux sur les 400 cartes de la partie publiée de son *Atlas*, ne peuvent que s'incliner devant la perfection de cette œuvre, qui restera un modèle. Si les Anglais et les Gallois envisagent, avec un retard extrêmement regrettable, les mêmes recherches dans leur pays, c'est qu'ils ont vu tout le parti que l'on peut tirer, pour la dialectologie et pour l'histoire de la langue, d'enquêtes serrées et minutieuses comme celles qui ont été faites en Basse-Bretagne. Certains ont cru relever des inexactitudes dans cet *Atlas* ; leur jugement doit s'expliquer — car je pense qu'ils étaient

(1) *L'histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique*, 2 vol., viii-261-64 p., 55 fig., chez l'auteur, 26, rue de Fougères, Rennes (480 fr. + 70 fr. de port) ; C. C. P. Rennes 561-67.

(2) *Le système consonantique du breton avec une étude comparative de phonétique expérimentale*, 194 p. Pithon éd., Rennes ; 400 francs.

de bonne foi — par le fait qu'ils étaient peu familiarisés avec la notation phonétique (3). Tout au plus pourrait-on reprocher à cet *Atlas* de laisser échapper à travers ses mailles quelques points d'enquêtes intéressants — bien que son réseau soit relativement serré (77 points, pour la Basse-Bretagne, alors que l'*Atlas* de Gillieron n'en comporte que 938 pour toute la France). En effet, chaque petit ruisseau, chez nous, pourrait servir de limite dialectale ; le parler de Pierre Hélias, qui est de Pouldreuzic, est sensiblement différent du mien, qui est celui de Plozévet ; et les points d'enquête les plus proches sont Plouhinec, Plomeur, Pluguffan, dont les parlers diffèrent du nôtre. Il est vrai que cette partie de la Cornouaille est tout à fait riche, du point de vue langue, et mériterait une étude approfondie. (Il est également vrai que si M. Le Roux avait enquêté en 200 points, ce n'est pas 77 dialectes que les autorités auraient attribués à notre langue, mais 200 !)

Ses nombreuses enquêtes personnelles ont convaincu M. Falc'hun que l'ouvrage de M. Le Roux était l'unique base sur laquelle on pût entreprendre une étude sérieuse des dialectes bretons. Toute la documentation qu'il y ajoute, dans son *Histoire de la langue bretonne*, n'a d'autre but que d'éclaircir son commentaire et de l'appuyer sur l'histoire, la géographie, les textes bretons anciens et modernes.

Son crayon a passé entre les aires de parler différent. Il a séparé les aires *godel* et *chakod* (poche), *gweneg* et *blank* (sou), *bragez*, *bragon*, *brikeo*, *lavrek* et *oton* (pantalon), *jubu* et *c'houbu* (moucheron), *glesker*, *gwekle*, *ran*, et *rantk* (grenouille) ; il a tracé la limite de la zone où le tutoiement est inconnu, de la zone où *l*, *x*, *k*, *g*, se sont palatalisés, de la zone où *lein* signifie « petit déjeuner »... Sur chacune des 400 cartes M. Falc'hun s'est alors trouvé en présence de régions linguistiques qui ne rappelaient que de loin les quatre régions linguistiques traditionnelles.

Ce n'est qu'en appliquant les aires ainsi trouvées sur une carte où il avait dessiné les anciens réseaux routiers de Basse-Bretagne qu'il eut la révélation de la dépendance étroite entre l'évolution de la langue et la vie économique du pays. « On pouvait le supposer par un simple raisonnement a priori — a écrit M. Vendryes en commentant le travail de M. Falc'hun —. Mais la preuve n'en avait jamais été fournie avec autant de netteté (4). »

La présentation originale des cartes montre en effet d'une façon presque tangible cette immense influence des faits sociaux sur les faits linguistiques. Chaque idée importante est concrétisée par une carte, qui est une synthèse résultant d'une statistique ou d'une accumulation d'isoglosses ; cette présentation cartographique des faits linguistiques est plus convaincante que toutes les démonstrations ; et elle nous fait toucher du doigt l'influence successive de centres de rayonnement tels que Carhaix, Morlaix, Landerneau, et le rôle des routes qui portaient de ces villes. L'influence des cadres diocésains, par laquelle on expliquait traditionnellement la fragmentation dialectale, n'est guère reconnaissable.

La thèse principale de M. Falc'hun résout bien des problèmes. Mais elle en pose également, qui sont nombreux, et troublants.

En mettant en évidence l'importance du substrat pré-breton, il est

(3) Quatre lignes de R. Héman, dans « La langue bretonne et ses combats » : *L'Atlas Linguistique de Basse-Bretagne* de P. Le Roux, inachevé, et dans la partie publiée, fourmillant d'inepties, est à rejeter comme base d'études sérieuses (p. 130).

(4) *Le Mois d'Ethnographie Française*, n° 4, avril 1931, p. 35.

amené à se demander quelle était la répartition géographique des Bretons et des Armoricains au moment de l'émigration bretonne ; et la question qui suit immédiatement est la suivante : Dans quelle mesure nos dialectes sont-ils la continuation du brittonique insulaire ou du gaulois ? La différence très nette que l'on ne peut s'empêcher de constater entre le breton du pays de Vannes et le breton dit *klz* serait-elle due à l'importance plus grande du substrat gaulois au pays de Vannes ?

Les perspectives nouvelles que ceci ouvre à la dialectologie bretonne sont évidentes ; mais elles sont d'une importance capitale pour l'orientation de la dialectologie française : les formes bretonnes, s'il est vrai qu'elles ont conservé pures, surtout dans le Vannetais, les caractéristiques du gaulois, doivent jeter une lumière nouvelle et révélatrice sur certaines formes inexplicables des dialectes français.

Il n'y a par conséquent pas que les savants qui doivent être reconnaissants à M. Falc'hun (et ils le seront ; M. Vendryes souligne « toute la nouveauté du livre et tout l'intérêt qu'il présente non seulement aux celtisants et aux linguistes, mais à tous ceux qui étudient en général le comportement des groupes humains », *rev. cit.*, p. 35). Les Bretons lui devront une gratitude toute particulière pour avoir mis en évidence l'importance de leur langue et pour l'avoir pour ainsi dire imposée à l'attention des linguistes.



Dans sa thèse secondaire, M. Falc'hun rend le même service à la fois aux savants et à la langue bretonne. On ne m'en voudra pas de m'étendre peut-être un peu longuement sur une œuvre d'apparence ardue ; en effet, bien que moins « épaisse » que la première, la thèse secondaire est certainement plus importante, par la portée générale des idées nouvelles et par les réactions qu'elle risque de susciter. C'est surtout à elle que M. Vendryes pensait en qualifiant l'auteur de « révolutionnaire », lors de la soutenance.

Il n'est pas facile de résumer un ouvrage qui ne fait lui-même que condenser le résultat de quatorze années d'études, d'observations personnelles, d'enregistrements en laboratoire. Le mieux est de s'en tenir à l'idée directrice, au fil conducteur.

Le point de départ fut l'étonnement de l'auteur en constatant qu'un linguiste norvégien, Sommerfelt (5), avait distingué en breton du Léon des voyelles brèves et des voyelles longues sous l'accent. Il remarqua que lui-même, tout en faisant inconsciemment les distinctions notées par Sommerfelt, avait été jusque là plus sensible à l'opposition entre consonne forte (après voyelle brève) et consonne douce (après voyelle longue). S'il faisait plus bref le *a* de *lapous* que celui de *labous* c'est qu'il mettait plus d'énergie dans l'articulation du *p* que dans celle du *b*.

La répartition de toutes les consonnes en *fortes* et *douces*, liée dans une certaine mesure à l'opposition entre *brèves* et *longues* dans les voyelles précédentes, est l'idée centrale qui domine tout l'ouvrage, et fait le lien entre des chapitres apparemment disparates.

Cette interdépendance des phonèmes dans un groupe *voyelle + consonne*, comme *ap* ou *ab*, — et non dans un groupe *consonne + voyelle* comme *pa* ou *ba* —, l'auteur eut de bonne heure l'intuition qu'elle pou-

vait être l'expression d'une grande loi de phonétique générale, et non pas seulement de phonétique bretonne. Pour répondre à certaines objections auxquelles il se heurta immédiatement, il s'astreignit à vérifier son hypothèse sur d'autres langues, comme l'italien et le hongrois. Il y réussit, grâce aux instruments de la phonétique expérimentale qui « ajoutent aux données des sens ce que le microscope et le télescope ajoutent à la vue » (p. 12).

Si toutes les consonnes étaient fortes ou douces, la plupart des modifications de consonnes pourraient être ramenées à des *affaiblissements* ou à des *renforcements*. Il devenait donc essentiel, pour une interprétation correcte des évolutions linguistiques, d'analyser avec le maximum de rigueur la notion même de force articulatoire.

L'auteur fut ainsi amené à isoler deux composantes principales de cette force articulatoire : la pression de l'air pulmonaire et la pression de l'air buccal ; puis à étudier le rapport de ces deux pressions et la variation de ce rapport ; enfin à examiner de très près le mécanisme des cordes vocales qui règle ce rapport et sa variation.

Il se persuada alors que la théorie dite de l'articulation à glotte ouverte, par laquelle la plupart de nos manuels de linguistique expliquent les mutations consonantiques du germanique occidental, ne pouvait rien expliquer et reposait sur des bases physiologiques à tout le moins contestables. Il la remplaça donc par une théorie de l'articulation à glotte fermée, en se fondant sur un mécanisme *valvulaire* des cordes vocales qu'il avait déduit de ses observations expérimentales — et dont il trouva plus tard une description précise dans un ouvrage du Dr Negus, le plus grand laryngologiste anglo-saxon de notre époque.

Grâce à cette théorie, les mutations essentielles du germanique ancien (loi de Grimm) et le rôle qu'y jouait l'accent (loi de Verner) — par exemple le traitement différent du *t*, en gotique, de *pater* et *bhrater* — se ramenaient à des problèmes de physique assez simples conditionnés par les organes phonateurs. C'est en se basant sur les mêmes principes que l'auteur a proposé une classification nouvelle des mutations bretonnes, et donné la formule scientifique de nombreux cas considérés jusqu'alors comme aberrants.

Ces conclusions vraiment neuves — « révolutionnaires » — ont été rendues possibles par une méthode dont l'originalité est due aux caractéristiques suivantes :

1° Une analyse minutieuse de certaines bases physiques et physiologiques de la phonation auxquelles il ne semble pas que les phonéticiens aient accordé jusqu'à présent l'attention qu'elles méritent ;

2° Des vérifications expérimentales au kymographe, précises, nombreuses, variées, se traduisant par des tableaux de chiffres et des graphiques, et aboutissant parfois à l'expression algébrique d'une loi phonétique (6) ;

3° Enfin tout l'ouvrage se présente comme une application large à la langue bretonne de la doctrine phonologique de l'école de Prague, encore assez peu connue en France, qui a le mérite de mieux mettre en lumière l'aspect structural et fonctionnel des faits linguistiques et de souligner l'importance des ensembles qui seuls donnent toute leur valeur aux détails. C'est ainsi que l'auteur a fait ressortir le lien de nature qui

(5) M. Falc'hun m'en voudrait si je ne signalais pas ici ce qu'il signale dans son livre : la collaboration, pour l'établissement de ces formules, de M^{me} Trepus, agrégée de mathématiques.

(5) A. SOMMERFELT, *Le Breton parlé à Saint-Pol-de-Léon*, Paris, Champion, 1921.

relie trois faits bretons apparemment disparates : la mutation *m-v*, l'absence de toute voyelle longue devant *m* ou *mm*, et l'existence d'une consonne intermédiaire entre *f* et *v*, consonne qui s'écrit *v* dans *eva* (boire) et *f* dans *disfenn* (défendre). D'un point de vue plus général, les lois dont il a analysé le mécanisme permettent de comprendre comment les principes dont naquirent jadis les mutations consonantiques initiales n'étaient qu'une variante du principe qui régit aujourd'hui la distribution des voyelles longues et des voyelles brèves sous l'accent : c'est parce qu'il a une mutation *m-v* que le breton ne peut plus avoir devant *m* ou *mm* que des voyelles brèves sous l'accent.

Comment identifier l'apport vraiment nouveau de cette thèse ? La tâche n'est pas aisée, car l'auteur n'a pas toujours cru opportun de signaler que des opinions contraires aux siennes ont été soutenues par ses devanciers, et sont même généralement admises aujourd'hui : « Au lieu de m'ingénier à faire ressortir le point faible de ces théories que j'ai cru devoir abandonner, je me suis attaché à montrer par quel chemin je suis arrivé à des positions nouvelles, quels faits expérimentaux m'y ont comme entraîné malgré moi » (p. 14). Et cette remarque vaut aussi bien pour la thèse principale. L'auteur semble laisser aux lecteurs avertis le soin de comparer et de juger les théories en présence.

Seuls, probablement, ceux qui sont au courant des longues discussions autour du problème de la syllabe s'apercevront que M. Falc'hun a donné de la syllabe une définition nouvelle appuyée sur des arguments expérimentaux qu'il est le premier à produire, et qui ne peuvent se réfuter (p. 178-180). C'est sans doute dans les études germaniques que son apport en phonétique aura la plus grande répercussion ; mais des changements de perspective s'annoncent en d'autres domaines, pour peu que l'on veuille bien y utiliser cet apport nouveau (p. 181).

Ce que l'auteur considère comme étant en cause, ce n'est pas essentiellement un nombre plus ou moins grand de « résultats considérés comme acquis », mais « un grave problème de méthode scientifique appliquée à la linguistique » : celui du rôle de la phonétique expérimentale, « tard venue en linguistique », qui ne veut plus se résigner à étayer des solutions branlantes édifiées sans elle, mais qui tient à reprendre à son propre compte l'examen des grands problèmes qu'elle considère comme étant de son ressort.

♦ ♦ ♦

Je me suis excusé, au début de cet article, d'analyser en même temps deux ouvrages si dissemblables. Le contraste entre les deux thèses est en effet frappant.

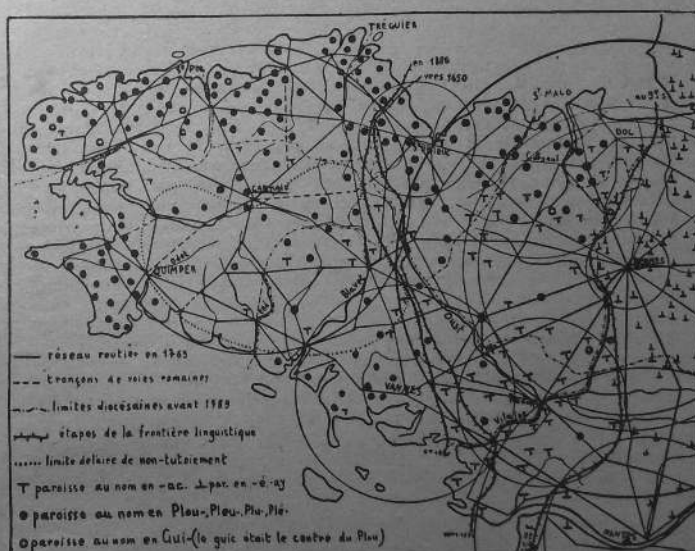
Du « *Système consonantique* » nous gardons une impression de rigueur mathématique ; les démonstrations s'enchaînent comme des théorèmes de géométrie. « Tout se mesure et se pèse » ; on dirait le déterminisme matérialiste introduit en linguistique. La phonétique, dans cet ouvrage, devient une science exacte, comme les mathématiques, la physique ou la physiologie (p. 182).

L'« *Histoire de la langue bretonne* » semble contredire cette idée de rigueur scientifique. Les faits sociaux, difficilement mesurables, quelquefois inconnus, ont sur les faits linguistiques une influence tellement importante et tellement complexe à la fois, qu'on en arriverait presque

à conclure à l'inexistence des lois phonétiques : tout se ramènerait à des effets du déterminisme sociologique ou économique qui en prend à son aise avec les lois phonétiques.

Où donc est la vérité ? Probablement dans les deux ouvrages, et bien ailleurs. Il y aurait encore à étudier certains aspects de la linguistique qui jetteraient une égale lumière sur l'influence majeure de la liberté humaine dans les évolutions linguistiques. Parlant de cette « *Histoire* », M. Vendryes écrit que ce travail « montre jusqu'à l'évidence combien cette science [la linguistique] est essentiellement la science de l'homme » (rev. cit., p. 34). M. Falc'hun n'a voulu étudier que certains aspects de cette science : ne faisons pas de lui, pour autant, un apôtre du déterminisme.

Pierre TRÉPOS.



Cette carte pourrait se commenter longuement, car elle applique à la Bretagne entière les théories que M. Falc'hun a étudiées sur la Bretagne bretonnante. Ce qu'elle montre peut-être le plus clairement, avec la répartition des paroisses en *Plou-*, c'est le recul rapide du breton jusqu'au moment où l'influence de Rennes s'est heurtée à l'influence de Carhaix.

P. T.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE de la démographie bretonne

J'AVAIS cherché, voici quelques années déjà, à établir, d'après les registres de mariage, les origines de la population de Quintin, et, en particulier, le brassage subi par cette population, dans la période d'un siècle et demi, environ, précédant la Révolution. Des études de ce genre me semblaient, en effet, présenter de l'intérêt, non seulement pour les spécialistes (dont je ne suis pas) mais pour tous les esprits curieux d'histoire et de géographie humaine, qu'elles soient régionales ou locales. Le recours aux registres de mariage présente, incontestablement, de sérieux inconvénients théoriques : mais les autres documents, registres de baptême ou de sépulture en offraient de plus grands encore. En raison de ce que les registres de mariage avaient disparu, ou étaient incomplets pour certaines époques, et que le dépouillement complet de tous les autres aurait exigé un temps dépassant de beaucoup celui dont je pouvais disposer, je n'ai pu procéder qu'à des sondages, permettant seulement de déterminer l'existence de courants dont l'origine exacte et l'intensité ne pourraient être précisées que par des recherches ultérieures.

Après avoir étudié Quintin, j'ai cherché à consulter des études faites sur la même question : je n'ai pu me procurer, alors, que le travail de F. Gourvil sur Botsorhel dont il sera question plus loin : Ultérieurement le Dr Ch. Laurent a bien voulu me communiquer ses notes sur Landerneau.

Je crois pouvoir souligner dès maintenant, puisque nous examinons des périodes fort différentes, qu'il est évident que certains facteurs sociaux ont complètement modifié les conditions existant antérieurement au XIX^e siècle : la multiplication, à partir de la Révolution, des fonctionnaires nationaux, la généralisation du service militaire, la création d'un réseau d'excellentes routes nationales ont déterminé, dès le début du XIX^e siècle, un brassage de la population, qui n'a cessé de s'accroître.

Pendant les 100 dernières années, les chemins de fer, tant par la mobilité qu'ils ont offerte à la masse de la population que par la ponction effectuée, sur la population rurale, par le recrutement de leur per-

sonnel (1) ont accentué, de façon continue, ce brassage : les transports automobiles viennent encore de l'accroître. Les garanties récemment apportées par la Sécurité Sociale, aux travailleurs modifiant leur lieu de travail (ce qu'ils ne pouvaient faire, autrefois qu'au prix de grands risques) le nivellement du prix de la vie et des salaires accentueront, encore, cette mobilité.

Notons, enfin, que l'exogamie, dans le cas « Quintin » que nous avons personnellement étudié a changé, en général, de caractère au cours des époques. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les étrangers qui « viennent gendres » (2) se fixent, en général, là où ils se sont mariés. Dans beaucoup de cas, à l'heure actuelle, ces mariages avec des « étrangers », ou entre étrangers temporairement établis dans la localité en cause sont suivis du départ, souvent immédiat et définitif, du nouveau ménage. Cette mobilité croissante des ménages enlève, progressivement, de sa valeur aux études basées sur les registres de mariage.

Heureusement, au moment où ces documents perdent une partie de leur signification, les services de statistique en publient de nouveaux qui permettent de mesurer, au moins quantitativement et en direction, ces mouvements de population. C'est sur les bases déterminées ainsi par l'Institut national de la statistique et des études économiques qu'est établi l'un des quatre documents ci-après.

Le premier de ceux-ci dérive de l'étude de F. Gourvil sur Botsorhel (3). Il s'agit d'une localité du pays bretonnant, dans le canton de Plouigneau (Finistère), à la limite de la Cornouaille et du Trégor. Botsorhel est une commune exclusivement rurale, en dehors des grandes voies de communication, sans fonctionnaire, sans garnison, sans estivants, sans médecin, pharmacien ni notaire. Cette étude embrasse un siècle (1823-1922), elle est basée sur l'examen des noms de famille.

Le deuxième correspond à l'étude des mariages célébrés pendant un trentenaire (1761-1791) dans les trois paroisses de Landerneau. Il s'agit ici d'une ville, située en plein pays bretonnant, à cheval sur la Cornouaille et le Léon, mais port commerçant, en relations par mer, non seulement avec la Bretagne, mais avec des ports éloignés, comptant des fonctionnaires, des membres de professions libérales, ville de garnison pendant une grande partie de la période en cause.

La troisième étude a porté sur Quintin, qui était elle aussi, sous l'ancien régime, ville députant aux États de Bretagne ; elle constitue une « tête de pont » gallote enfoncée dans le pays breton (Cornouaille et Trégor). Elle a eu un caractère relativement industriel (4) comme « chef-lieu de la manufacture des toiles de Bretagne » aux XVII^e et XVIII^e siècles. Elle se trouvait, pour l'exportation de ces toiles, en relations constantes mais matériellement difficiles (5) avec les ports de Saint-Malo, Morlaix et Landerneau.

L'activité industrielle de Quintin, atteinte par la concurrence étrangère et les conséquences des guerres n'a cessé de décroître, dès la fin du XVIII^e siècle, jusqu'au moment où le chemin de fer, ouvrant des possibilités d'émigration à une main-d'œuvre qui trouvait de moins en

(1) Ce personnel a joué, d'ailleurs, de facilités de déplacement lui assurant une mobilité particulière.

(2) Pour employer une expression comtoise qui nous semble expressive.

(3) *Onomastica*, revue internationale de toponymie et anthroponymie, numéros 3 et 4, septembre-décembre 1947.

(4) Mais industrie presque exclusivement artisanale.

(5) La région était alors la plus mal desservie de la Bretagne au point de vue routier.

moins à s'employer, a déterminé une nouvelle chute d'une activité qui n'a pourtant complètement cessé qu'après la fin du XIX^e siècle. La ville n'a plus conservé, dès lors, que son caractère primitif de marché, au centre d'une région exclusivement agricole, de fertilité médiocre, à la limite des pays gallo et bretonnant.

Ces trois études ont été, comme on l'a dit, basées sur l'étude des registres de mariage.

La quatrième, dérivant des documents publiés par l'Institut National de Statistique, précise, pour 1950, la part de l'immigration et de l'émigration parmi les électeurs habitant Rennes, ou originaires de Rennes. Elle ne retient, les autres étant pratiquement négligeables, que les mouvements de la population entre Rennes et certaines régions, en relations constantes avec cette ville. Il s'agit, cette fois, d'une ville importante (6) et ceci depuis des siècles, au point de vue administratif, religieux, militaire, commercial et universitaire, d'une certaine activité industrielle au centre d'une région agricole prospère, nœud très important de routes (6), de relations faciles par voie ferrée (6) avec Paris et avec l'ouest de la Bretagne.

♦ ♦ ♦

Comme on le voit, ces études ne sont pas du « même pied » soit en raison des époques ou des lieux sur lesquels elles portent, soit en raison de leurs bases différentes. Elles sont, également, très différentes comme développement, et nous nous excusons de la place prépondérante que tient la nôtre.

I. — MOUVEMENT DE LA POPULATION DANS UNE PAROISSE BRETONNE : BOTSORHEL 1823-1922

Les résultats de ce travail, en ce qui concerne la question qui nous occupe, peuvent être résumés comme suit :

Sur 2.234 conjoints notés, en un siècle (pour une population de 1.250 habitants en moyenne) 1.023, soit 45,77 %, sont nés dans la localité ; 1.211, soit 54,2 %, sont venus de l'extérieur (7). Parmi ces derniers, 725, soit 32,45 %, proviennent de l'une des huit communes exclusivement rurales (6 trécorroises, 2 cornouaillaises) dont le centre se trouve à 5 ou 6 kms de Botsorhel ; 485, soit 21,75 % proviennent des communes plus éloignées.

Parmi ces 2.234 conjoints, 2.105 sont trégorois (Botsorhel étant, elle-même, trégoroise) ; 95 sont cornouaillais ; 22 sont léonnards ; 5 vannetais et haut-bretons ; 4 bretons nés hors Bretagne ; 4 ne sont pas bretons.

Gourvil signale l'influence qu'ont eue, sur l'exogamie, les pardons locaux, les apports étant conditionnés, non par la distance, mais par les analogies de costume, de langage, qui font qu'une commune limi-

(6) 113.780 habitants ; 16 routes nationales en divergent ; 374 kilomètres de Paris ; 4 heures par express.

(7) Pour une période sensiblement correspondante (1825-1925) les sondages effectués à Quilatin donnent 47 %.

trophe, mais cornouaillaise, n'a fourni que 30 conjoints en 100 ans, alors qu'une commune non limitrophe, mais trégoroise, comme Botsorhel, en a fourni 133, proportion qui se retrouve dans les décès.

II. — LANDERNEAU 1761-1791

Les recherches du D^r Laurent n'ont, faute de temps, porté que sur un nombre limité d'années : 1771 à 1791 pour la paroisse Saint-Houardon, 1761 à 1781 pour Saint-Julien, 1761 à 1791 pour Saint-Thomas.

Leur but, d'ailleurs, a été plutôt généalogique que démographique, nous dit, d'autre part, l'auteur, qui ajoute « Je n'ai noté les lieux d'origine que pour les conjoints étrangers aux diocèses de Saint-Pol et de Quimper, qui se partageaient Landerneau et dont les limites étaient fort différentes de celles du Finistère actuel. Par conséquent nous manqueront, entre autres choses, des renseignements sur les mariages entre citadins et ruraux du voisinage, sur les courants économiques de paroisse à paroisse, etc... »

Il faut aussi noter, comme de coutume, que le mariage a lieu dans la paroisse habitée par la fiancée, qu'elle y soit née ou non ; l'acte est donc inscrit sur les registres de la paroisse. Mais quand un homme se marie hors de chez lui, il n'y a dans sa propre paroisse que publication de bans. N'ayant pas en général, relevé ces publications, je n'en parlerai pas, et il ne sera question que des mariages des habitants de Landerneau. Je n'ai pas, non plus, tenu compte de deux remariages.

Sous ces réserves, les chiffres donnés par nos statistiques sont intéressants à étudier.

1^o Pourcentages. Le premier nombre donné est celui du nombre total des mariages célébrés en 10 ans dans la paroisse, le second celui de mariages avec des non originaires des diocèses de Quimper et Léon ; le troisième le pourcentage de ces mariages avec des non-originaux. »

PAROISSE SAINT-HOUARDON (Evêché de Léon)

1771-1780	211	26	12,32 %
1781-1790	230	55	23,91 %
Total pour 20 ans ..	441	81	18,34 %

EGLISE SAINT-JULIEN TRÈVE DE PLOUDIRY (Léon)

1761-1770	61	9	14,75 %
1771-1780	55	13	23,63 %
Total pour 20 ans ..	116	22	18,63 %

PAROISSE SAINT-THOMAS (Evêché de Quimper)

1761-1770	99	10	10,10 %
1771-1780	115	8	6,95 %
1781-1790	109	19	17,43 %
Total pour 30 ans ..	323	37	11,45 %

Total pour les trois paroisses .. 880 140 15,90 %

Le pourcentage est sensiblement le même pour Saint-Houardon et Saint-Julien, qui comprenaient les rues commerçantes de chaque côté du pont. Saint-Thomas, plus rural, a une proportion nettement inférieure.

En gros, on peut dire qu'à la fin du XVIII^e siècle, une landernéenne sur six se mariait avec un étranger aux diocèses de Quimper et de Léon (8).

2° *Diocèses d'origine.* Les diocèses d'origine sont presque toujours, indiqués sur les actes, mais pour simplifier ils ont été classés par province. Le D^r Laurent ajoute qu'il se contente de donner ci-après, des chiffres, sans vouloir tirer de conclusions d'aussi courtes séries.

Les évêchés bretons autres que Quimper et Léon fournissent 33 conjoints : 14 de l'évêché de Tréguier, 5 de Vannes, 4 de Saint-Malo, 3 de Saint-Brieuc et de Rennes, 2 de Dol et de Nantes.

Des provinces voisines, sont venus : 13 Normands, 6 Manceaux (ni Angevin, ni Poitevin). Paris et l'Île de France ont envoyé 16 nouveaux époux.

Provinces du Nord-Est : Flandres 1, Artois 1, Picardie 6 ; Champagne 7, Lorraine 9, Alsace 4, Bourgogne 4, Franche-Comté 5.

Provinces du Centre : Touraine 3, Orléanais 1, Berry 1, Auvergne 1, Lyonnais 2, (Personne du Bourbonnais, du Limousin, du Nivernais, de la Marche).

Provinces du Sud-Ouest : Angoumois 1, Guyenne 7. (Personne d'Aunis, de Saintonge, de Gascogne, de Béarn, du Comté de Foix.)

Province du Sud-Est : Languedoc, Dauphiné 2, Comtat 1, Provence 1. (Pas de Roussillonnais).

Colonies : un Guadeloupéen. *Etranger :* Un Anglais, un Allemand, un Suisse, un Monégasque (9).

III. — QUINTIN

A. — PÉRIODE ANTÉRIEURE À LA RÉVOLUTION

Notre étude a distingué les régions définies ci-après : Avec Quintin pour centre, on a décrit, sur la carte, les circonférences de deux cercles, l'un de 20 km., l'autre de 30 km. de rayon.

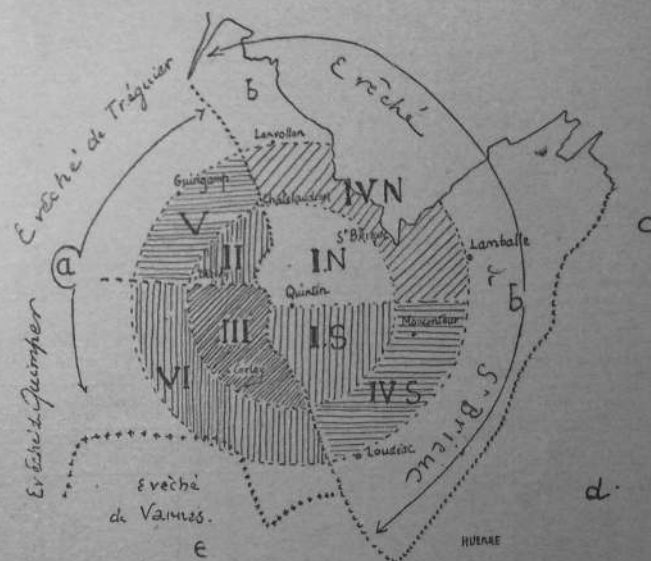
Le rayon de 20 km. correspond aux points que l'on peut facilement atteindre à cheval, ou à la rigueur à pied, tout en pouvant, en cas de besoin, revenir dans la journée. Le rayon de 30 km. limite les points au delà desquels, avant le XIX^e siècle, les relations sont rares.

À l'intérieur des deux cercles, les limites sont : a) celles des trois évêchés : Saint-Brieuc, Quimper et Tréguier qui confinent à l'intérieur

(8) Il conviendrait cependant de noter que sur les 880 femmes, 22 étaient également étrangères aux deux diocèses, 15 d'entre elles épousèrent des étrangers et 7 des originaires.

(9) Le travail du docteur Laurent mentionne également la profession des jeunes mariés. Ces indications sont très intéressantes, mais étant donné que les autres études ne font état que de données numériques, nous croyons devoir les omettre ici, nous contentant de relever que « quelques petites industries (boîtes, tanneries) pouvaient attirer des étrangers, d'autres étant rattachées à la Justice de la principauté de Léon, à la subdélégation, à la brigade de maréchaussée, aux postes aux lettres et aux chevaux, à l'hôpital, à l'important magasin aux vivres de la marine, aux troupes de garnison, aux fermes du Roi, aux Ponts-et-Chaussées et aux professions libérales ».

du petit cercle (10). b) Le parallèle de Quintin : on obtient ainsi les régions définies par le croquis ci-après :



Au delà de 30 km., les régions d'origine sont définies comme suit : a) évêché de Tréguier et Quimper (au delà de 30 km.) évêché de Léon ; b) évêché de Saint-Brieuc au delà de 30 km. ; c) évêchés de Dol et de Saint-Malo ; d) évêché de Rennes ; e) de Vannes. Le croquis n'indique que les évêchés limitrophes. Dans le tableau de la page suivante nous indiquons les autres par les lettres suivantes : f, g, h, i.

Comme les registres paroissiaux dont nous disposons présentent des lacunes et afin de conserver, néanmoins, les grandes lignes du mouvement, on a retenu les chiffres correspondant à des séries-témoins de cinq années consécutives prises, à partir de 1658 dans les périodes pour lesquelles la documentation est complète, les années initiales de chaque période quinquennale étant espacées de 30 ans, exception faite pour la période de 1788-92 qui n'est décalée que de 10 ans par rapport à la précédente.

Les chiffres figurant au tableau I (sauf les trois dernières colonnes) sont ceux des conjoints non Quintinais originaires de l'une des régions que l'on vient de définir, la différence entre la somme des chiffres

(10) Les limites Est des évêchés de Quimper et Tréguier, voisines, à cette époque, de la limite Est du parler breton, nous ont paru importantes en raison de l'influence que les questions de parlers, d'usages, de costumes ont sur la fréquence des mariages.

REPARTITION DES CONJOINTS HORS VENUS

TABLEAU I — Période 1658-1792

PÉRIODES quinquennales	CERCLE DE 20 KILOMÈTRES de rayon						ENTRE 20 ET 30 KILOMÈTRES						ENTRE 30 ET 40 KILOMÈTRES						TOTAL des conjoints hors-venus	NOMBRE de mariages	TOTAL de conjoints	
	CERCLE DE 20 KILOMÈTRES de rayon						ENTRE 20 ET 30 KILOMÈTRES						ENTRE 30 ET 40 KILOMÈTRES									
	IN	II	III	Total du cercle	IV	V	VI	Total entre 20 et 30	IV	V	VI	Total entre 20 et 30	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
1658-1662	9	13	2	24	3	3	1	7	3	3	1	7	3	3	4	2	3	1	1	1	1	1
1663-1667	3	14	6	23	1	1	2	4	1	1	2	4	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1
1668-1672	3	13	5	21	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1673-1677	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1678-1682	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1683-1687	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1688-1692	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1693-1697	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1698-1702	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1703-1707	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1708-1712	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1713-1717	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1718-1722	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1723-1727	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1728-1732	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1733-1737	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1738-1742	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1743-1747	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1748-1752	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1753-1757	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1758-1762	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1763-1767	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1768-1772	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1773-1777	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1778-1782	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1783-1787	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1788-1792	3	13	3	19	1	3	6	10	1	3	6	10	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
Totaux pour les 5 périodes	94	108	16	218	371	56	18	371	371	56	18	371	371	56	18	371	371	56	18	371	371	56

PÉRIODES quinquennales	CERCLE DE 20 KILOMÈTRES de rayon						ENTRE 20 ET 30 KILOMÈTRES						ENTRE 30 ET 40 KILOMÈTRES						TOTAL des conjoints hors-venus	NOMBRE de mariages	TOTAL de conjoints	
	CERCLE DE 20 KILOMÈTRES de rayon						ENTRE 20 ET 30 KILOMÈTRES						ENTRE 30 ET 40 KILOMÈTRES									
	IN	II	III	Total du cercle	IV	V	VI	Total entre 20 et 30	IV	V	VI	Total entre 20 et 30	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
1801-1805	66	87	2	155	3	3	1	7	3	3	1	7	3	3	4	2	3	1	1	1	1	1
1806-1810	37	76	6	119	1	1	2	4	1	1	2	4	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1
1811-1815	69	89	3	161	4	4	7	15	2	2	2	6	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1816-1820	73	78	3	154	5	5	5	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1821-1825	40	40	3	83	3	3	3	9	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1826-1830	61	61	3	125	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1831-1835	67	67	3	137	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1836-1840	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1841-1845	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1846-1850	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1851-1855	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1856-1860	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1861-1865	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1866-1870	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1871-1875	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1876-1880	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1881-1885	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1886-1890	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1891-1895	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1896-1900	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1901-1905	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1906-1910	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1911-1915	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1916-1920	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1921-1925	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1926-1930	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1931-1935	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1936-1940	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1941-1945	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1946-1950	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
Totaux pour les 5 périodes	677	677	37	1391	37	37	6	141	41	41	25	107	107	25	107	20	20	7	4	78	709	1560

PÉRIODES quinquennales	CERCLE DE 20 KILOMÈTRES de rayon						ENTRE 20 ET 30 KILOMÈTRES						ENTRE 30 ET 40 KILOMÈTRES						TOTAL des conjoints hors-venus	NOMBRE de mariages	TOTAL de conjoints	
	CERCLE DE 20 KILOMÈTRES de rayon						ENTRE 20 ET 30 KILOMÈTRES						ENTRE 30 ET 40 KILOMÈTRES									
	IN	II	III	Total du cercle	IV	V	VI	Total entre 20 et 30	IV	V	VI	Total entre 20 et 30	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
1801-1805	66	87	2	155	3	3	1	7	3	3	1	7	3	3	4	2	3	1	1	1	1	1
1806-1810	37	76	6	119	1	1	2	4	1	1	2	4	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1
1811-1815	69	89	3	161	4	4	7	15	2	2	2	6	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1816-1820	73	78	3	154	5	5	5	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1821-1825	40	40	3	83	3	3	3	9	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1826-1830	61	61	3	125	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1831-1835	67	67	3	137	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1836-1840	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1841-1845	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1846-1850	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1851-1855	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1856-1860	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1861-1865	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3	3	9	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
1866-1870	66	66	3	135	6	6	3	15	3	3												

TABLEAU II — Période 1801-1950

PÉRIODES quinquennales	CERCLE DE 20 KILOMÈTRES de rayon					ENTRE 20 ET 30 KILOMÈTRES										ENTRE 30 ET 40 KILOMÈTRES					TOTAL des conjoints hors-venus	NOMBRE de mariages	TOTAL de conjoints
	IN	II	III	Total du cercle	IV	V	VI	Total entre 20 et 30	IV	V	VI	Total entre 30 et 40	a	b	c	d	e	f	g	h			
1801-1805	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1806-1810	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1811-1815	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1816-1820	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1821-1825	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1826-1830	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1831-1835	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1836-1840	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1841-1845	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1846-1850	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1851-1855	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1856-1860	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1861-1865	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1866-1870	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1871-1875	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1876-1880	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1881-1885	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1886-1890	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1891-1895	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
1896-1900	66	87	76	229	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	1	19	6	12	
Totaux pour les 5 périodes	677	811	737	2225	37	72	6	115	37	72	6	115	37	72	6	115	37	72	6	115	37	72	

— 343 —

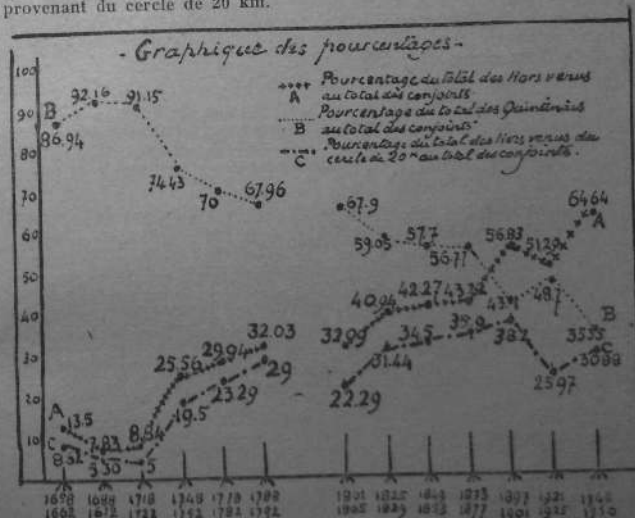
détaillés au tableau et le nombre total des conjoints, correspondant aux originaux de Quintin.

B. — PÉRIODE 1801-1950

On a conservé seulement, au point de vue géographique, les cercles de 20 et 30 kms ; on a essayé, en ce qui concerne les autres divisions, d'en adopter qui correspondent à peu près, dans le cadre départemental à celles qui, basées sur les évêchés, avaient été admises pour la première période.

Pour éliminer des années exceptionnelles (guerre, épidémies) on a adopté un autre échelonnement des quinquennats-témoins : 20 ans entre la dernière année de l'un et la première de l'autre. (Comme nous voulions ne repartir que de 1946, année redevenue normale, et tenir compte de l'année 1950, il y a par exception, 21 ans entre les deux derniers quinquennats).

Les deux tableaux qui précèdent donnent les chiffres des deux périodes. Etant donné que, au cours des périodes considérées, la population a varié du simple au double (11) (oscillant autour de 4.000 de la fin du XVIII^e s. à 1840, tombée dès 1900 à 3000, descendant à 2451 en 1921 pour remonter en 1946 à 2768), il nous a semblé que des chiffres absolus étaient insuffisamment expressifs, et nous avons cru bon d'établir, par un graphique, le rapport, au total des conjoints : 1° des conjoints quinquennaux ; 2° des conjoints hors venus au total ; 3° des hors venus provenant du cercle de 20 km.



L'examen de ces trois documents provoque les observations suivantes :

PREMIÈRE PÉRIODE

Pour l'ensemble de cette période les conjoints quintinais représentent 80,5 % des conjoints ; les hors venus (522 sur 2.714) 19,5 %. Sur ces 19,5 %, 13,6 % proviennent du cercle de 20 km. de rayon, dont 2,6 % du diocèse de Quimper (III), 0,6 % du diocèse de Tréguier (II), tandis que 10,49 % viennent du diocèse de Saint-Brieuc (IN et IS). Sur ces 10,49 %, les 2/3, soit 6,93 % proviennent de la zone IS.

Si bien que Quintin et la partie de l'évêché de Saint-Brieuc, au sud de la ville, dans le cercle de 20 km. représentent 87,4 % du total des conjoints unis à Quintin.

♦ ♦

D'autre part, les hors venus des zones IS et IVS (la partie de l'évêché de Saint-Brieuc située au sud-est et à 30 km., au plus, de Quintin) représentent 47,3 % du total de hors venus de ce cercle de 30 km., alors que la surface du territoire en cause ne dépasse pas beaucoup le 1/4 de la surface de ce cercle de 30 km.

A l'intérieur du cercle de 20 km., IN et IS (diocèse de Saint-Brieuc) ont sensiblement la même surface : le nombre des conjoints originaires de IS est exactement le double de ceux provenant de IN.

Pour les six quinquennats de cette période, l'apport (371) des hors-venus provenant du cercle de 20 km. représente 71,07 % du total (522 des hors venus).

♦ ♦

Pour la région distante de 20 km., au plus, de Quintin, les quinquennats compris entre 1748 et 1792 accusent un accroissement très net (3 ou 4 fois) par rapport aux périodes comprises entre 1658 et 1722. Les périodes 1748-52 et 1788-92 accusent des afflux extérieurs importants.

L'apport total des diocèses bretonnants : Tréguier, II (16) et V (17), Quimper, III (73) et VI (17) + a (31), soit 154 sur 522 correspond à 29,50 % des hors venus totaux. La part des diocèses bretonnants dans le cercle de 30 km. (dont la partie bretonnante occupe un peu plus du 1/3) est de 123 sur 427 (ensemble du cercle de 30 km.), soit 28,80 %.

La part du reste du cercle de 30 km. (IN, IS, IVN, IVS) inférieure au double de la surface bretonnante correspond à 304 conjoints sur 427, soit 71,19 % de hors venus du cercle de 30 km.

Donc, à surfaces d'origine égales, à éloignement égal, l'apport du pays breton est nettement inférieur à celui de la région galloise.

♦ ♦

Les évêchés et provinces éloignés et l'étranger ne sont représentés avec quelque importance qu'au cours des quinquennats 1718-22 et 1788-92. L'évêché de Nantes n'est jamais représenté.

Au contraire, les évêchés de Coutances et Avranches présentent par rapport aux autres évêchés non limitrophes, un apport relativement important qui a attiré l'attention sur cette région. En poussant plus loin l'étude, on a pu déceler un courant continu, déterminé par

des causes économiques, venant de la région Coutances, Villedieu-les-Poêles, Vire, Sourdeval, Avranches, qui fournissait une grande partie de la Bretagne en ustensiles ménagers de cuivre, en cloches, en chandeliers, crucifix, et sans doute, dès ce moment, en couverts d'étain ou de fer battu et en soufflets.

Pour résumer : pendant cette période,

1° 4 % seulement des hors venus proviennent de régions autres que la Bretagne ou les diocèses de Coutances et Avranches.

2° A distance et surface d'origine égales l'apport de la région bretonnante est nettement inférieur à celui de la région galloise.

3° C'est surtout du Sud-Est (12) et principalement d'une région facilement accessible dans la journée qu'est venue la très grande majorité des conjoints.

DEUXIÈME PÉRIODE

Dans cette période l'apport de l'ensemble des hors venus (en dehors des originaires de la Bretagne ou de la Basse-Normandie) passe de 4 % à 11 %.

Pour les sept quinquennats de cette période les hors venus du cercle de 20 km. (477) représentent 67,4 % du total (709) des hors venus, proportion qui tombe à 50 % (soit pour l'ensemble, soit pour chacune des années, prises individuellement) pour la période 1948-1950, contre 71,07 du total des hors venus dans la première période.

Le graphique montre la diminution continue de ce rapport, particulièrement à partir du début du xix^e siècle.

11 communes seulement, à l'intérieur du cercle de 20 km. ont fourni au moins 15 conjoints, au cours des 35 années correspondant aux 7 quinquennats témoins.

Sur les 709 hors venus au total, 237 soit 33,5 % proviennent de cinq communes limitrophes : Saint-Brandan (81), le Foëil (19), Lanfains (37), Le Vieux-Bourg (35), Saint-Bihy (15).

Ces deux dernières communes faisaient partie de l'évêché de Quimper. Si on les compte dans la région bretonnante (bien que cela ne soit exact que pour une partie du territoire des communes) qu'on y ajoute la moitié environ (soit 18) des conjoints originaires de la couronne comprise entre les cercles de 20 et 30 km. (pour pouvoir établir une comparaison avec les originaires de V et VI de la 1^{re} période) si on y ajoute, enfin les 41 conjoints provenant du Finistère ou des localités des C.-du-N. situées à plus de 30 km. à l'ouest de Quintin, on obtient comme chiffre maximum des originaires de la région bretonnante : 35 + 15 + 18 + 41, soit 109 sur 709 ; ce qui donne un pourcentage de 15,37 %, contre 29,50 % pour la 1^{re} période.

Donc l'apport de la région bretonnante (13), qui déjà, dans la première période, était inférieur — à « aires d'origine » égales — à celui

(12) Noter que s'ils n'ont guère d'importance numérique, c'est parfois de loin, et en particulier du Sud, que sont venus les éléments qui ont joué un rôle prépondérant dans la vie économique et sociale de Quintin. Mais c'est une question que nous n'aborderons pas ici.

(13) Ou antérieurement bretonnante, désignation qui n'a d'ailleurs qu'une valeur approximative. Sur les limites de la langue bretonne voir N. R. H., n° 1, janvier-février 1949, l'article de Daniel Bérnard.

de la région gallotte, est tombé dans la 2^e période à presque la moitié de ce qu'il était avant la Révolution.

Noter les apports extrêmement faibles : 1° de l'ensemble de la couronne comprise entre 20 et 30 km. (moins de 6 conjoints en moyenne par quinquennat ; 2° de la partie des C.-du-N. au delà de 30 km. que ce soit à l'ouest ou à l'est de Quintin (moins de 8 en moyenne par quinquennat).

Noter, enfin que le développement des communications a multiplié les sources des courants de population. C'est ainsi que nous constatons des apports de la Loire-Inférieure, alors que dans la 1^{re} période, aucun ne s'était produit à l'évêché de Nantes.

Si, maintenant, rapprochant les deux périodes, on considère, parmi les hors venus, provenant de localités éloignées de plus de 30 km. de Quintin, d'une part ceux qui viennent de l'ouest, d'autre part ceux qui viennent du sud ou de l'est, on trouve ce qui suit :

CONJOINTS PROVENANT DE LOCALITÉS ÉLOIGNÉES DE PLUS DE 30 KILOMÈTRES

	A l'Ouest de Quintin	A l'Est ou au Sud de Quintin
Période antérieure à 1791	31	65
Soit en moyenne pour chacun des six quinquennats	5	11
Période postérieure à 1801	41	154
Soit en moyenne pour chacun des sept quinquennats	6	22
Dernière période quinquennale	8	53

Donc, alors que l'apport de l'ouest présente seulement un léger accroissement, les apports de l'Est (et secondairement du sud) ont doublé d'une période à l'autre et s'accroissent très fortement. Ceci confirme ce que nous avons dit ailleurs (14), et pour une époque très antérieure, nous basant alors sur la toponymie et le réseau routier ancien, de l'influence prédominante de l'est sur l'ouest dans la région de Quintin.

IV. — MOUVEMENT DE LA POPULATION DE RENNES EN 1950 ⁽¹⁵⁾

Les électeurs rennais des deux sexes sont au nombre de 68.478. Parmi lesquels 52.219 immigrés, soit environ 76 % du total (25.861 de ces immigrés, soit environ 36,3 % sont originaires du reste du département d'Ille-et-Vilaine).

15.667 électeurs, soit 23 % du total, sont nés à Rennes.

Donc, parmi les électeurs rennais, environ 60 % sont originaires du département d'Ille-et-Vilaine, Rennes comprise. D'autre part 12.966

(14) Bulletin de la Société d'Emulation des C.-du-N. (1952, sous presse).
(15) D'après les documents de l'Institut National de la Statistique, Direction générale de Rennes.

(19 % du total) sont originaires des quatre départements bretons. Il y a donc, parmi les électeurs rennais, 79 % de Bretons. Dans l'ensemble on constate un excédent net d'immigration, 52.219 immigrés des deux sexes, contre 18.212 émigrés.

En revanche, si l'on considère les mouvements d'émigration et d'immigration correspondant à la Seine, la Seine-et-Oise, et la Seine-et-Marne, on trouve 5.878 Rennais électeurs (masc. ou fém.) dans l'ensemble de ces trois départements, alors que 2.708 électeurs rennais, sont originaires de ces départements.

Parmi les 5.878 Rennais émigrés en Ile de France, on trouve autant d'hommes que de femmes, alors que chez les 52.219 immigrés de toute origine, les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes (21.555 contre 20.757).

Enfin, les plus forts contingents d'émigrés sont fournis par les Rennais nés entre 1910 et 1914, puis par ceux nés entre 1905-1909, en troisième lieu par ceux qui sont nés entre 1920 et 1924.

Le tableau suivant met en relief les émigrations et immigrations comparées entre Rennes, le reste de l'Ille-et-Vilaine et les départements avec lesquels s'opèrent des échanges notables de population.

	Immigr. vers Rennes des départ ^{ts} ci-dessous	Emigr. de Rennes vers les départ ^{ts} ci-dessous	Rapport entre les deux mouvements Immigration I, Emigration E
Ille-et-Vilaine	25.861	4.565	I = 5,6 E
Côtes-du-Nord	5.099	866	I = 5,8 E
Morbihan	3.017	392	I = 7,7 E
Finistère	3.117	334	I = 9,3 E
Loire-Inférieure	1.733	851	I = 2 E
Manche	1.256	397	I = 3,1 E
Mayenne	1.182	311	I = 3,7 E
Sarthe	541	426	I = 1,2 E
Seine	2.179	4.536	E = 2 I
Seine-et-Oise	463	1.224	E = 2,6 I
Seine-et-Marne	65	118	E = 1,8 I

L'examen de ce tableau détermine une remarque : Les mouvements d'émigration vers Rennes, des départements Loire-Inférieure, Mayenne et Manche, sont faibles, comparés aux chiffres des trois départements bretons qui les précèdent sur le tableau.

Je suis tenté de croire que cela tient à ce que les trois premiers départements ont une structure économique trop voisine de celle de l'Ille-et-Vilaine : il faut une différence de température pour qu'il y ait distillation. La différence de structure économique entre l'Ille-et-Vilaine d'une part, la Seine et Seine-et-Oise, d'autre part, serait la cause du mouvement d'émigration se produisant, de Rennes, vers l'Ile de France.

Comme on l'a dit plus haut, les quatre documents cités ici ne procurent que des vues fragmentaires, et correspondent à des points de vue différents qui interdisent d'en tirer des conclusions générales.

Mais, s'ils pouvaient déterminer la production d'autres documents, possédés ou établis par des lecteurs de la N. R. B., nous croyons qu'il en résulterait une contribution intéressante à l'étude de la Démographie bretonne.

H. HUENÉ.

LE PASSAGE DE FRANKLIN A AURAY EN 1776

GRACES soient rendues à l'Association Bretonne dont le Congrès promène, chaque année, ses assises dans une nouvelle ville de notre province. Elle a pris la bonne habitude d'exhumer, pour les Congressistes, les pages marquantes de l'histoire locale ; elle ressuscite ainsi des souvenirs trop souvent oubliés.

Cette année, le Congrès se tenait à Auray. Parmi tant d'événements dont la fière petite cité peut se targuer, il a fait sortir de l'ombre la figure d'un visiteur de grande classe, Benjamin Franklin, qui fut son hôte, passager, il est vrai, à la fin du XVIII^e siècle.

C'est, en effet, dans le petit port alréen que, le 4 décembre 1776, l'apôtre de l'indépendance américaine posa le pied, pour la première fois, sur la terre de France.

Une plaque commémorative, apposée en 1927, sur une maison du quai, rappelle l'événement en termes concis :

« Le 4 décembre 1776, débarqua à Auray Benjamin Franklin, envoyé en France par les Etats-Unis d'Amérique pour négocier la première alliance entre les deux pays. »

Nous avons pensé que cet événement, dont les conséquences devaient être si importantes, méritait mieux que les trois lignes de la plaque officielle. Si, sur les lieux mêmes, ce passage de Franklin semble avoir passé assez inaperçu, ses nombreux biographes américains ont essayé d'en recueillir les moindres souvenirs, et c'est grâce à eux qu'il nous est possible d'en faire revivre la physionomie (1).

En 1776, la situation de la jeune république américaine était très critique. Washington avait été battu à Brooklyn par les troupes anglaises ; New-York et Philadelphie étaient évacuées.

Le Congrès ne perd pas courage. Washington est nommé dictateur. Tous les espoirs des « insurgents » se tournent vers la France, dont ils connaissent l'ardente sympathie. Déjà ils en ont reçu munitions, subsides, nombreux volontaires, dont Lafayette. Il faut aller plus loin et solliciter d'elle un secours officiel, une alliance si possible. Le Congrès est saisi de la question. Détail piquant, Franklin s'y montre hostile. « Un état vierge, proclame ce farouche démocrate, doit garder sa virginité et ne

— 349 —

pas courtiser des alliances. » Il est mis en minorité. Ce qui ne l'empêche pas d'accepter la mission qu'on lui propose, d'aller avec deux autres commissaires, tenter en France cette aventure qu'il avait combattue.

Il prélude à sa mission par un geste qui ne manque pas de grandeur. Le trésor public est à sec. Franklin réunit tous ses fonds disponibles et en fait don au Congrès, « pour soutenir la cause ». L'exemple sera suivi.

Mais comment assurer les frais du voyage lui-même ? Une cargaison d'indigo est chargée sur le navire transporteur. Il sera réalisé à l'arrivée et le prix permettra de faire face à tous les débours de la mission.

Le 27 octobre 1776, Franklin et les deux autres commissaires embarquent sur le sloop armé *Représailles*, capitaine Lambert Wickes.

L'expédition est aventureuse. La flotte anglaise est maîtresse des mers et bloque pratiquement la côte américaine. Si le navire est capturé, le sort de Franklin n'est pas douteux : il sera pendu haut et court comme compable de haute trahison. Néanmoins, l'intrépide vieillard (il a, à ce moment, près de 70 ans) n'hésite pas à tenter l'aventure. Il y associe même ses deux petits-fils, Temple, 17 ans, Benjamin, 7 ans.

Le sloop passe heureusement au travers du blocus anglais. Après quatre semaines de traversée, il doit se réfugier dans la baie de Quiberon, pour échapper à la tempête. L'intention du capitaine était de remonter la Loire et de débarquer à Nantes ses passagers. Les vents restent obstinément contraires. Trois, quatre jours se passent. Franklin s'impatiente : le temps presse. « Tant pis, s'écrie-t-il, débarquez-moi dans le port le plus proche ; je gagnerai Nantes par terre ! » Or, le port le plus voisin était celui d'Auray. C'est pourquoi, le 4 décembre 1776, le débarquement de la délégation américaine se fit sur son quai.

A dire vrai, cet événement a semblé passer inaperçu des Alréens. Aucun document officiel ou privé n'en garde le souvenir. Nous savons seulement qu'à peine débarqué, Franklin frêta une berline et part pour Nantes. Il y arrive le 7 décembre. L'accueil est enthousiaste. Dès le jour même, un banquet lui est offert par les « Amis de l'Amérique ». Un grand bal est donné en son honneur. Il ne cesse de recevoir les visites d'admirateurs. Il se décide enfin, après quelques jours d'un repos dont il avait grand besoin, à partir pour Paris. Il y arrive le 20 janvier 1777. Il va achever de s'y rétablir. En effet, la traversée avait été très pénible. Franklin avait quitté Philadelphie épuisé de fatigue, après le formidable effort fourni par lui au Congrès. Il souffrait, en outre, depuis son voyage au Canada, de furoncles tenaces. Pendant toute la traversée, il vit presque exclusivement de bœuf salé : « Les volailles étaient trop dures pour ses dents ! » Néanmoins, cet indomptable travailleur utilise ses loisirs forcés à des travaux de physique, à des études sur le Gulf-Stream. Matin et soir, il note les températures de l'air et de l'eau. Nous savons, par son historiographe, qu'au débarqué d'Auray, il pouvait à peine se tenir debout !

Comment est-il apparu aux Alréens, cet indigène du Nouveau-Monde, que dut entourer immédiatement une foule curieuse ? Il n'avait pas quitté sa tenue sévère de quaker, ses lunettes et la toque de fourrure qu'il avait adoptée pour la traversée. Nul doute que nos compatriotes durent en être interloqués.

Il allait avoir, à Versailles, le même succès de curiosité. Le « bon-homme Franklin », comme on l'appelle déjà dans les gazettes, se détache en teinte neutre sur le fond éblouissant de cette cour fastueuse. Parmi

(1) CHÉL VAN DOORN - BENJAMIN FRANKLIN. Editions transatlantiques, New-York.

le chatoient des costumes de soie et d'or, il apparaît sans perruque, sans épée, vêtu d'un long vêtement de velours mordoré, bas blancs, cheveux longs pendants, lunettes sur le nez, chapeau blanc sur le bras. Et cette simplicité voulue, un peu narquoise au fond, ne va pas peu contribuer à l'enthousiasme qu'il soulève dans la France entière, toujours emballée de nouveauté.

Le succès de son ambassade est connu. Non seulement il obtint pour les Etats-Unis un secours immédiat de deux millions de francs, mais encore il conclut avec Vergennes, en 1778, ce traité de commerce et de paix qu'il était venu chercher. En 1783, il complète son œuvre en signant également la paix avec l'Angleterre.

Sa mission est finie. Néanmoins, Franklin va rester en France jusqu'en 1785, choyé, honoré, fêté, dans sa délicieuse maison de Passy, où il mène de front, avec un égal bonheur, politique, philosophie science, et même... galanterie, si paradoxal que ce comportement puisse paraître chez un puritain !

Dès le retour de Voltaire à Paris, Franklin court l'embrasser, et le grand écrivain français ne trouve rien de mieux que de bénir solennellement le jeune Temple en prononçant en anglais, au-dessus de sa tête, les mots : « Dieu et Liberté ».

Quand il retournera aux Etats-Unis, chargé de cadeaux, dont un portrait du roi orné de 408 diamants, Louis XVI lui prêtera, pour le voyage, la litière royale. Le 12 juillet, il prend la route du Havre, d'où il gagne Southampton. Son séjour en Angleterre est court. Il s'embarquera très vite pour la terre natale. Le 14 septembre, il touchait quai à Philadelphie, après neuf ans d'absence, au milieu des acclamations d'une foule délirante.

Jamais accueil enthousiaste ne fut plus mérité.

LE BOUR'HIS-KERBIZIET.

MONNAIES GAULOISES D'ARMORIQUE ⁽¹⁾

Les haches-monnaie de l'âge de bronze

PENDANT bien des millénaires, l'humanité pour les échanges commerciaux ne connut que le troc. La découverte des métaux : cuivre d'abord, puis bronze par l'adjonction au cuivre de divers alliages, et plus tardivement du fer, fut un immense progrès dont nous avons peine à nous figurer l'étendue. Les premiers métaux cuivre et bronze étaient rares et, étant donné leur utilité et leur supériorité sur les armes et outils de pierre utilisés jusque là, ils avaient une grosse valeur ; aussi furent-ils recherchés comme objets d'échange. On fut ainsi amené à donner aux lingots dont on se servait pour le commerce, la forme de l'outil le plus utile : la hache. On peut donc sans doute regarder comme premières monnaies ayant eu cours en Armorique, à la fin de l'âge de bronze (VII^e siècle avant J.-C.), les haches de ce métal (creuses, quadrangulaires, de forme allongée avec anneau latéral) qui sont très communes en Bretagne où on les trouve généralement en grand nombre rangées en cercles concentriques, probablement en offrandes religieuses ; c'est ce qui se produisit à Rosporden (Finistère) en 1937, quand les eaux de l'étang baissèrent par suite de la sécheresse. Leur tranchant noueux, la faible épaisseur de certains exemplaires trop minces pour que l'on ait pu s'en servir, les dimensions minuscules de certaines (trouaille de Mûr, C.-du-N.) militent en faveur de cette hypothèse. Il existe des haches de trois dimensions à peu près uniformes, dans chaque catégorie, comme taille et comme poids ; les plus grandes ont une longueur d'environ 120 à 126 millimètres et un poids moyen de 296 grammes ; les moyennes que l'on peut regarder comme le premier sous-multiple de la hache ordinaire, ont une longueur de 70 millimètres et pèsent en moyenne 79 grammes, soit 1/4 de la hache ordinaire ; enfin, le deuxième sous-multiple, long de 47 millimètres seulement, pèse entre 36 et 37 grammes, c'est-à-dire la moitié du premier sous-multiple et le huitième de la hache unité. Bien plus tard, à l'époque gauloise, quand le système monétaire sera constitué par des pièces rondes analogues aux monnaies grecques, les divisions seront basées sur le même rapport de valeur : le statère, le quart de statère et le huitième de statère.

Certaines de ces haches sont ornées de deux traits en relief parfois

(1) Ce titre n'est pas tout à fait exact car je ne parlerai que des monnaies de nos cinq départements bretons actuels alors que l'Armorique ancienne était bien plus vaste.

terminés par deux annelets concentriques avec un point central que l'on retrouvera plus tard sur des monnaies gauloises.

Nous ignorons quels furent les objets qui servirent ensuite aux échanges jusqu'à l'apparition assez tardive des monnaies gauloises.

Au moment de la conquête des Gaules par les Romains, notre Bretagne actuelle était habitée par cinq peuplades qui occupaient chacune un territoire correspondant à peu près aux départements actuels : les Namnètes (Loire-Inférieure), les Vénètes (Morbihan), les Osismiens (Finistère), les Redones (Ille-et-Vilaine), les Curiosolites (Côtes-du-Nord). Elles formaient avec d'autres peuplades voisines la confédération armoricaine. Leurs frontières exactes nous sont mal connues, il n'y a guère que par les trouvailles de monnaies que l'on pourra peut-être les déterminer (2).

Les premières monnaies

Les premières monnaies armoricaines sous forme de petits disques d'un métal plus ou moins précieux, ne doivent remonter qu'au I^{er} siècle (359 à 336 avant J.-C.). Elles dérivent des statères d'or de Philippe de Macédoine. Elles se divisent en statères, quarts et huitièmes de statère. Suivant une loi immuable, le type primitif est allé progressivement en se transformant, tandis que le poids et le titre du métal diminuaient, ce qui permet d'en tenter une sorte de chronologie. Le poids des statères est de six à sept grammes ; leur diamètre de douze à quinze millimètres. Pour faciliter la frappe qui se faisait au marteau, ils sont convexes d'un côté et concaves de l'autre ; le *flan* était ordinairement plus étroit que le *coin*, aussi faut-il plusieurs pièces pour en voir tous les détails (3). Les métaux employés étaient l'or, l'argent, mais pour les huitièmes de statères c'était le cuivre. Les monnaies armoricaines d'un titre élevé sont peu nombreuses et doivent être les premières en date d'émission ; en or d'assez bon aloi je ne connais que les monnaies Redones « au cavalier » et Namnètes « au buste humain sous le cheval » : chose singulière, alors que certaines peuplades, comme les Osismiens et les Namnètes, n'employaient presque exclusivement que l'or, d'autres, comme les Redones et surtout les Curiosolites, n'ont guère frappé qu'en argent. (Peut-être, à cette époque, comme dans

(2) De là résulte l'immense intérêt à ce que, dans le cas de découvertes de vieilles monnaies, il soit procédé, avant leur dispersion, à leur examen par un numismate au courant des problèmes sur lesquels elles peuvent jeter quelques clartés : époque probable de l'enfouissement, chronologie des différentes émissions, types des numéraires d'un même peuple, relations commerciales avec d'autres nations, etc.. La dernière trouvaille de Jersey (en 1934 ou 1935) était d'environ dix mille pièces, les deux précédentes de plusieurs milliers. Les découvertes de trésors gaulois sont dues au hasard ; celui de Pipriac (I.-et-V.) dans une carrière, celui de Carantec (Fin.) dans une tourbière, celui de Ploumanach (C.-du-N.) en creusant les fondations d'une villa, celui de Roz-Landrieux (I.-et-V.) à 8 m. 30 de profondeur dans un champ que l'on labourait ; la place en était marquée par une sorte de borne fruste.

Ces trésors sont contenus dans des pots dont il y aurait intérêt à recueillir les fragments, à noter le mode de fabrication, la nature de la terre, etc., qui peuvent fournir des renseignements intéressants. L'étude des vieilles monnaies permet de mieux connaître notre ancienne histoire. Chaque nouvelle découverte vient apporter des précisions relatives à l'histoire et à la civilisation de nos ancêtres aux premiers siècles et même au Moyen âge.

(3) Le *flan* est le morceau de métal préparé pour la frappe ; il reçoit l'empreinte de deux coins ou matrices gravées en creux. Le coin supérieur est la face ; le coin inférieur est la pile.

d'autres pays de l'antiquité, l'argent avait-il une valeur aussi grande que l'or et ces peuplades ont-elles utilisé le métal dont elles possédaient des gisements.) Toutes ces pièces, à quelque cité qu'elles appartiennent, ont entre elles ce qu'on pourrait appeler un certain air de famille. Elles sont dépourvues d'inscription, aussi ne peut-on déterminer leur origine que par l'étude des trouvailles faites sur le territoire assigné à chaque peuplade par les *Commentaires* de Jules César. Cela explique qu'on ne connaît pas les monnaies des Vénètes, peuplade riche et puissante, les trouvailles faites sur son sol ayant été dispersées sans être l'objet d'une étude par un numismate compétent, ce qui est fort regrettable.

Ces monnaies devaient peu circuler en dehors des frontières de la cité qui les avait émises, car dans les trouvailles composées le plus souvent de centaines de pièces, on trouve tout au plus quelques rares unités provenant de nations voisines. Ces trésors ont dû être enfouis dans des moments de danger, surtout lors de l'invasion romaine ; à diverses reprises on a découvert, dans l'île de Jersey, de grosses quantités de monnaies des Curiosolites identiques à celles des trouvailles de Roz-Landrieux (4), Saint-Dénoual, Pengull (canton de Moncontour), Lamballe, Avranches et Coutances. Ce fait permet de supposer que le territoire de cette peuplade s'étendait jusqu'à la Manche et que, Jersey en faisant partie, on y avait transporté ces trésors jugés trop exposés sur le continent.

Que représentent les effigies empreintes sur le côté convexe des monnaies armoricaines ? Probablement quelque divinité celtique. Dans l'antiquité on ne voit guère figurer sur les monnaies que des traits divins ; pourquoi la Gaule eût-elle fait exception ? Le statère macédonien représentait Apollon, et c'est peut-être, avec son bon aloi, ce qui lui valut sa popularité en Armorique ; depuis des siècles, les Gaulois étaient en rapport avec les peuples méditerranéens et n'étaient pas sans avoir entendu parler de ce dieu que l'on pouvait identifier avec Benelus, l'un de leurs dieux. Sur un des statères de la trouvaille de Mordelles (I.-et-V.) (5) (Collection Guibourg), l'effigie porte, sur la joue, une lyre, tatouage qui permet de l'identifier avec un Apollon celtique.

Au cours des émissions successives, les monnayeurs gaulois ont modifié l'effigie primitive pour lui donner un aspect et des attributs conformes à ceux des divinités de leur pays, ce qui fait des monnaies armoricaines les pièces les plus originales et les plus étranges de tout le monnayage gaulois. Autour de l'effigie de certaines monnaies (Osismiens, Curiosolites, etc.) serpente un cordon perlé entremêlé de petites têtes ; on a cru, probablement à tort, y voir une représentation d'Ogmios, dieu de l'éloquence. Sur certaines monnaies des Curiosolites on remarque un S renversé, demi-swastika curviligne souvent associé à la roue solaire chez beaucoup de peuples de l'antiquité (6). Chez les Osismiens, souvent l'effigie est surmontée comme d'un cimier d'un sanglier, enseigne sacrée des Gaulois, ou d'une croix, symbole solaire. Au revers de toutes les monnaies armoricaines figure le cheval si cher aux Gaulois : cheval monté par un cavalier armé du bouclier et de l'épée, cheval portant

(4) C'est en 1907 qu'on découvrit ces monnaies de Roz-Landrieux (canton de Dol).

(5) Découverte faite en 1893.

(6) Dictionnaire, l'Age du Bronze, p. 452. Le *Swastika* est un signe graphique représentant une croix dont les quatre branches égales ont une forme courbée, les crochets terminaux étant tous tournés dans le même sens. Ce fut, semble-t-il, l'emblème du soleil en mouvement, l'équivalent de la roue dont il est le dérivé et le doublet.

un oiseau sur la croupe, et le plus souvent attelé à un char. Parmi les monnaies des cinq nations armoricaines de Bretagne, je ne connais avec le type « du cavalier », que des pièces en assez bon or des Redons, et les rares monnaies en bas or de la trouvaille de Carantec. L'armement du cavalier correspond bien à celui que nous ont révélé les trouvailles archéologiques. Les pièces « au char » sont de beaucoup les plus nombreuses ; elles ont été émises non seulement par toutes les peuplades qui occupaient notre Bretagne, mais aussi par d'autres cités qui ne figurent pas dans ses limites actuelles. Ce char est en réalité un *bige*, quoique l'inexpérience du graveur ne lui ait pas permis de représenter deux chevaux attelés de front. Sur certaines monnaies des Curiosolites et de la trouvaille de Guipry (arrondissement de Redon), le cheval a une tête humaine ; a-t-on voulu signifier que les chevaux étaient doués de la parole comme, dans l'*Illiade*, ceux qui étaient fils des coursiers du soleil ?

Sur un grand nombre de pièces de Curiosolites, de celles de la trouvaille de Pipriac, des statères « du bœuf » de la trouvaille de Mordelles, l'*aurige* (ou conducteur) tient une hampe verticale terminée par un cercle perlé semblable aux représentations solaires données par Déchelette (7). Une rouelle à quatre rayons, dépourvue de hampe, identique aux n° 1 et 3 de la même planche se retrouve sur des statères des Osismiens.

Sur les statères des Curiosolites, le char roule sur un viaduc, et si le viaduc ne figure pas sur beaucoup de pièces, c'est grâce à la disproportion entre le coin et le flanc ; sur des monnaies des Osismiens ce viaduc est remplacé par un pont à deux arches.

Sur quelques pièces sans représentation de l'*aurige* et de l'avant du *bige*, l'*aurige* chez les Curiosolites semble remplacé par un œil (identique à deux objets de la plus grande bague solaire de la figure 168, n° 2 de l'*Age du Bronze* de Déchelette) et chez les Osismiens par l'oiseau perché sur la croupe. (En Egypte, Horus est souvent représenté sous la forme d'un faucon ou seulement par l'œil droit de l'oiseau sacré.) Que le cheval soit seul ou attelé, dans la plupart des pièces des Osismiens et des Curiosolites, il est surmonté d'un cordon terminé par une croix semblable aux amulettes des sépultures à chars de Champagne. Sur des statères « au *bige* » des Curiosolites, cet objet est remplacé par un étendard devant le poitrail du cheval.

Sur toutes les pièces armoricaines on voit toujours sous le ventre du cheval l'image d'un sanglier, d'un bœuf, d'une lyre, d'une roue, d'un hippocampe, d'un génie étendu à terre, d'une hutte ou d'un buste humain dont les bras étendus saisissent les jambes de devant et de derrière du cheval. Quelle peut être la signification de ces figurines ? Pour le sanglier et le bœuf, le doute n'est pas possible, ce sont des enseignes militaires, car sous leurs pieds on distingue fort nettement une base rectangulaire. De même la roue est probablement une enseigne et non, comme on l'a parfois supposé, une des roues du *bige*, car sur un quart de statère d'or trouvé dans l'arrondissement de Morlaix, à Lannéanou, elle repose au sommet d'un trépied. (Sur des monnaies des Vellocasses (Calvados) où ne figurent ni char ni cheval, mais seulement un sanglier enseigne, on trouve une roue ou une croix, ce qui a la même signification, sous le ventre de la figurine.) Déchelette d'ailleurs (8) dit que la roue fut

chez les Celtes une des enseignes militaires préférées. Comme le sanglier et le bœuf, elle était sacrée et se rattachait au culte solaire (9). Quant au prétendu hippocampe, ne serait-il pas un de ces dragons enseignes de troupes barbares qui figurent fréquemment sur les colonnes de Trajan et de Marc-Aurèle ? La présence de la lyre, attribut d'Apollon, s'explique d'elle-même sous le char du soleil. Ces insignes ne sont pas spéciales à l'Armorique et se retrouvent dans d'autres régions de la Gaule.

En quantité à peu près égale dans la trouvaille des six cents statères de bas or de Trégastel figuraient sous le cheval le génie ailé étendu sur le ventre, tenant un torque, ce fameux collier gaulois, et un temple à quatre piliers, probablement demeure d'un dieu. Il paraît difficile de rapprocher ce génie ailé du petit personnage également étendu des trouvailles de Bain et de Pipriac. Sur ces statères, le fœnet qu'il tient semble indiquer une allusion à une légende identique à celle de Phaéton. Le génie ailé en serait peut-être une à celle d'Icare. Le buste qui saisit les pieds du cheval sur les monnaies des Namnètes est probablement aussi en relation avec quelque tradition perdue. Dans les importantes trouvailles de Pipriac, Roz-Landrieux, Pengilly, Ploumanac'h, les statères « au sanglier » étaient à peu près en nombre égal à ceux portant un autre objet, et cependant les effigies du *droit* (ou face) avaient une telle ressemblance qu'on peut les attribuer à la même cité, et que l'on ne doit y voir que des émissions différentes.

Indiquons les diverses figurines ornant les diverses monnaies trouvées en Armorique :

L'*Hippocampe* sur les statères de la trouvaille d'Amaulis.

Le *Génie ailé* et le *Temple* sur des monnaies des Osismiens.

Le *Personnage étendu*, une *courroie en main*, sur des pièces peut-être Vénètes des trouvailles de Bain et de Pipriac.

Le *Buste humain* chez les Namnètes.

Le *Bœuf* sur des monnaies Redones de Mordelles, et des statères et quarts de statères des Osismiens.

La *Roue* sur des huitièmes de statères de la trouvaille de Carantec et la plupart des espèces émises par les Redons.

La *Lyre* sous certains cavaliers d'or de la même peuplade et un très grand nombre de pièces Curiosolites.

Le *Sanglier* sur beaucoup de pièces des Osismiens, des Curiosolites et de la trouvaille de Pipriac.

Pendant la durée de l'occupation romaine, les monnaies qui circulaient en Armorique furent les mêmes que dans le reste de la Gaule. Il semble pourtant intéressant de signaler les énormes quantités de pièces des colonies de Nîmes et de Lyon trouvées à Rennes dans le lit de la Vilaine, au moment de la construction des quais en 1841-1845. Il est probable que ces pièces y furent jetées en offrandes à la déesse fluviale Wiskonia pour se la rendre favorable au passage du gué.

Les monnaies de la colonie de Nîmes sont celles qui, avec la légende *Imp. Divi. F.* portent les têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa, et au revers : *Col. Nem* (10), avec un crocodile enchaîné à un palmier, dessous deux palmes, souvenir de l'origine de cette colonie fondée par des vétérans d'une légion d'Egypte.

(9) Déchelette, *Age du bronze*, p. 471 et suiv.

(10) *Imp. (vator) Divi. F.* (Nîmes) Empereur fils du dieu (l'empereur qui avait été l'objet de l'apothéose) - Revers : *Col. (oula) Nem* (ensis) (de Nîmes).

(7) *Ib.* — N° 4 p. 419.

(8) *Second Age du Fer*, p. 1177.

Les monnaies de Lyon portent au revers l'autel de Lyon entre deux colonnes surmontées de victoires qui portent elles-mêmes à la main de petites victoires et des palmes et sur la face antérieure de l'autel deux génies supportant une couronne ; au-dessous, *Rom. et. Avg.* (à Rome et à Auguste). Les effigies sont celles d'Auguste ou de Tibère. Autour de la tête d'Auguste on lit : *Caesar. Pont. (ifex) Max. (imus)* (très grand Pontife) ou *Caesar Avg. (ustus) Divi F. (ilius) P. (ater) P. (Patriae)* (11). Sur les pièces de Tibère, *Ti. (berius) Caesar. Avg. (ustus) F. (ilius) Imperat VII.*, c'est-à-dire : « Tibère Cesar fils d'Auguste, 7^e année de son règne ».

L. MOCUDÉ.

J'ai eu récemment le plaisir de faire la connaissance de M. Colbert de Beaulieu, du Centre de la Recherche Scientifique, venu examiner des pièces gauloises provenant de différentes trouvailles que j'ai eu la chance de pouvoir inventorier. M. Colbert de Beaulieu a étudié scientifiquement la trouvaille de statères redones de Saint-Jacques-de-la-Lande (près de Rennes) ; son attention a été attirée par des défauts de frappe provenant de fêlures de coins, ce qui lui a permis, ainsi que d'autres points de repères, d'identifier comme issues du même coin, des pièces provenant de diverses trouvailles.

L'opinion qu'il existait un petit état jersyais, ayant son propre monnayage, se trouve ainsi définitivement infirmée, car parmi les pièces découvertes à Jersey, il y a des statères curiosolites sorties du même atelier monétaire que celles de Roz-Landrieux, Pengilly, etc. M. Colbert de Beaulieu, qui s'est rendu à Jersey, a constaté, d'après des documents non publiés, que ce n'est pas trois, mais DIX trouvailles qui ont été faites dans cette île ; ces monnaies avaient été enfouies dans des conditions de précipitation telle qu'il en déduit, non sans apparence de raison, que ce sont les trésors des armées curiosolites et unelles (Cotentin) écrasées par Sabinus, lieutenant de Jules César. Dans certaines trouvailles figurent parmi les statères curiosolites des pièces unelles, ce qui donne beaucoup de poids à cette hypothèse.

L. M.

(11) C'est-à-dire : « Cesar Auguste fils du dieu (Jules Cesar qui avait eu l'apothéose) Père de la Patrie. »

Maurice Barrès et Charles Le Goffic ensemble en Bretagne

(Suite et fin)

... Du séjour de Barrès en Bretagne naquit la revue *Les Chroniques*. Cette revue éphémère (elle ne dura qu'un an) était une revue de qualité. Les écrivains bretons y occupent une place de choix. *Les Chroniques* devaient révéler au public les noms de quelques jeunes auteurs de grand mérite, dont Jules Tellier, Raymond de la Tailhède, André Bellessort et Le Goffic lui-même, parmi les collaborateurs les plus assidus (1).

Enfin c'est au cours de ce voyage en Basse-Bretagne que s'affermît et s'intensifia l'amitié de Barrès et de Le Goffic. Un écrivain de la littérature ne peut manquer d'en faire état, car ils exercèrent l'un sur l'autre d'indéniables influences, dont les plus manifestes apparurent à partir de 1914.

♦ ♦ ♦

Barrès devait revenir une autre fois en Basse-Bretagne. Ce ne fut qu'un voyage rapide en témoignage de cette amitié. Il ne devait avoir aucune conséquence littéraire, mais il aurait pu avoir quelque conséquence politique.

Agrégé de l'enseignement spécial depuis août 1887, professeur au lycée d'Yvreux depuis la rentrée scolaire de 1888, Le Goffic, qui n'avait guère manqué, au cours de ses vacances, de faire séjour à Morlaix, avait fait la connaissance de la fille d'un ingénieur mort depuis quelques années, Julie Fleury. Il allait l'épouser le 30 octobre et il désirait beaucoup avoir Barrès pour témoin et le voir arriver deux jours auparavant.

Or, Barrès avait officiellement adhéré quelques mois auparavant au parti boulangiste et en était devenu l'un des conférenciers les plus actifs. Il était très occupé par la recherche d'une circonscription où se faire élire — le scrutin de liste ayant été condamné à la suite de l'expérience de 1885. Pourtant c'était aussi de cette question que Le Goffic voulait l'entretenir. Pour quelle raison n'annonça-t-il son arrivée que pour le 28 dans la soirée ?

(1) Cf. Léon DUMÉNIL, *Lettres de Maurice Barrès à Charles Le Goffic. La revue « Les Chroniques »* (à paraître dans les *Annales de Bretagne*).

« Oui, mon cher ami, écrivait-il, je serai des vôtres. J'arriverai donc le vingt huit au soir à Morlaix. Veuillez me dire si c'est bien ainsi qu'il faut faire ».

On usa du télégraphe et Barrès avança son voyage d'un jour (2).

N'est-ce pas l'occasion de publier ici l'acte de mariage de Charles Le Goffic que M. Francis Gourvil a bien voulu relever pour nous sur les registres de l'état civil de Morlaix ?

30 octobre 1888. — Devant nous, O. Kerebel, négociant, adjoint au maire de Morlaix, sont comparus Monsieur Charles-Henri-Louis-Jean-Marie Le Goffic, agrégé de l'Université, né à Lannion, département des Côtes-du-Nord, le quatorze juillet mil huit cent soixante-trois, et domicilié à Evreux, département de l'Eure, fils majeur de François Le Goffic, imprimeur-libraire, décédé à Lannion le vingt-six décembre mil huit cent soixante quatre et de Marie-Aimée-Alexandrine Le Tulle, libraire, âgée de soixante sept ans, ici présente et consentante, domiciliée à Lannion, d'une part, et demoiselle Julie-Virginie-Marie-Augustine Fleury, sans profession, née à Morlaix, fille majeure de Jean-Baptiste Fleury, ingénieur civil, y décédé le seize avril mil huit cent soixante-dix, et de Julie-Françoise Rivoult, âgée de cinquante-six ans, ici présente et consentante, domiciliée à Morlaix, place Traoulen, numéro 2, ainsi que sa fille, d'autre part, lesquels étaient accompagnés de quatre témoins ci-après dénommés, savoir : de Messieurs Théophile Fleury, clerc de notaire, âgé de vingt-quatre ans, frère de la future, demeurant place Traoulen ; Bertrand Robidou (3), homme de lettres, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de soixante-deux ans, domicilié à Rennes (Ille-et-Vilaine) ; Paul Péral (4), sans profession, âgé de vingt-sept ans, domicilié à Lannion, et Maurice Barrès, sans profession, âgé de vingt-six ans, domicilié à Paris.

(Certificat de M^e Vérant, notaire à Morlaix, contenant qu'à la date du 29 octobre courant il a été fait à son rapport un contrat de mariage).

Signent : Ch. Le Goffic (5), Julie Le Goffic, veuve Le Goffic, veuve Fleury, P. Péral, Maurice Barrès, Bertrand Robidou, Th. Fleury.

◆ ◆ ◆

Il est vraisemblable que, dans le courant de l'année scolaire 1887-1888, année que Le Goffic, malade, passa partiellement à Paris avant de recevoir une nomination pour le lycée de Nevers, où il ne demeura que quelques mois, il avait été question entre lui et Barrès d'une candidature possible pour ce dernier à Lannion. Il y connaissait Henry Mauger qui, dans le *Lannionnais*, soutenait la cause révisionniste. Peut-être accepterait-il de lui ouvrir ses colonnes et de soutenir éventuellement sa candidature ? Le Goffic lui en avait parlé, s'efforçant d'ouvrir la voie à son ami.

On a même assuré que Barrès avait effectivement collaboré au *Lannionnais* et qu'on y pourrait lire plusieurs de ses articles. Après avoir feuilleté avec beaucoup d'attention les années 1886 à 1890 de ce journal, je puis affirmer que Barrès n'y a pas écrit une seule ligne.

(2) Bien que Barrès, dans un numéro des *Chroniques*, eût fait allusion au service que le vapeur *Le Morlaixien* faisait en dix-sept heures entre Le Havre et Morlaix (la compagnie avait été créée par le romancier de la mer Edouard Corbière, père de Tristan, le poète des *Amours Jaunes*), c'est par le train qu'il effectua le voyage.

(3) Théophile Fleury s'établira plus tard notaire à Morlaix. — Bertrand Robidou était rédacteur de l'*Aspir de Rennes* où Ch. Le Goffic avait donné quelques articles alors qu'il était étudiant de Rennes à Rennes. Noter qu'il fut témoin de Julie Fleury, sans doute à l'insinuation de son fiancé.

(4) Fils d'un négociant en machines agricoles très fortuné, Paul Péral désigna d'apprendre un métier, il fut avec Théophile Salomon et Charles Barré au nombre des premiers amis de Gabriel Vicaire, à La Clarté, en Perros-Guirec.

(5) M. Gourvil fait remarquer que la signature de Charles Le Goffic demeura inchangée jusqu'à sa mort.

C'est qu'Henry Mauger, depuis le numéro du 21 juillet 1888, avait commencé une évolution qui n'ira qu'en s'accroissant durant les mois qui vont suivre.

Voici ce qu'il écrivait à cette date, sous le titre de *Fausse Route* :

Le général Boulanger, en donnant sa démission de député du Nord pour entreprendre une campagne de plébiscite personnel, vient d'écarter de lui la plupart des républicains qui l'avaient soutenu jusqu'à ce jour.

Synonyme de réformes et de protestation contre l'opportunisme, son nom était acclamé.

Adopté comme moyen de combat par les réactionnaires, il ne représente plus le mouvement d'opinion démocratique qui était la véritable raison de sa popularité.

Le général Boulanger fait fausse route.

Le parti républicain ne peut le suivre dans la voie nouvelle où il vient de s'engager. H. M.

Ce n'était pas encore la rupture définitive, mais c'en était bien l'amorce.

Le numéro du 18 août avait contenu un *Bulletin Politique* : « Est-ce de la chair ? Est-ce du poisson ? » qui avait accentué le dissentiment. Celui du 5 septembre, faisant état des hésitations de Boulanger, posait la question : « Ne serait-il pas encore républicain ? »

C'était cette situation que Ch. Le Goffic avait voulu faire connaître à Maurice Barrès, tout en l'engageant à entrer directement en rapport avec le directeur du *Lannionnais*, que d'ailleurs il connaissait.

Il est vraisemblable que la lettre qu'on va lire fut écrite à Henry Mauger dès le retour de Barrès à Charmes — sans doute au début du mois de novembre 1888 (6).

14, Rue Chaptal, Paris (7).

Cher Monsieur,

Le Goffic a dû vous dire que je serais heureux d'être votre collaborateur révisionniste. Il me fait savoir que le projet vous plaît.

Je vous adresse donc un premier article. Je vous laisse le soin d'intituler cela, s'il vous convient, chronique de Paris, ou autrement.

Voulez-vous me dire qu'il est préférable que je vous écrive.

J'ai bien dit à la Presse qu'on vous fasse le service ; je doute qu'on ait fait la chose, quoique me l'ayant promise. C'est que l'administration ne dépend pas de Laguerre.

Qui achètera la Presse, sinon un révisionniste, se dit l'administrateur, propriétaire du journal et qui veut en tirer gros bénéfices !

Je vous serre la main, cher Monsieur, et suis bien vôtre.

Maurice Barrès.
Lundi, à Charmes (Vosges).

L'article de Barrès ne parut pas.

On aimerait savoir si Henry Mauger lui répondit et comment, dans l'affirmative, il répondit.

Quand Le Goffic, qui recevait le *Lannionnais*, put apprendre à Barrès que, dans le numéro du 13 janvier 1889, Henry Mauger avait seulement

(6) Je dois communication de cette lettre à la bienveillance de M. Edouard Mauger, fils de Henry Mauger, et directeur du journal *Lannion Républicain*, qui a succédé au *Lannionnais*.

(7) Adresse imprimée en tête du papier à lettre.

publié la proclamation de Jacques, adversaire de Boulanger aux élections du 27 dans la Seine, il n'était plus possible de se faire illusion.

Il n'y avait plus qu'à en prendre acte.

Au mois de janvier 1889, parut le poème de Ch. Le Goffic, *Amour Breton*, qui devait asseoir sa notoriété.

Quelques semaines après, Barrès lui écrivait cette lettre dont il n'est pas inutile de citer le début :

Mon cher Le Goffic,

Il y a à la Presse vingt lignes sur *Amour Breton* qui passeront au premier jour. Je vous les ferai tenir. J'ai écrit trois fois à Nancy qu'on nous adresse, à vous et à moi, mon article sur votre volume. Péludan m'a dit à l'instant que M. Gouttière-Vernolle (8) à qui j'écrivais est à Paris, de là ce retard incompréhensible — Quand j'aurai l'article, je le recopierai et le porterai à la Vie Moderne. Il n'y a aucun mal dans ces lenteurs. Du moment que la publicité ne se fait pas en vue de la vente, du moment qu'on a dépassé la première quinzaine, peu importe ; et même ces après-coup valent mieux qu'un pétard suivi de silences.

Donc Mauger n'est plus boulangiste...

Pourtant Barrès ne semble pas avoir perdu toute espérance, tout au moins celle de ramener Mauger à cette cause révisionniste dont il allait devenir un coryphée, car son parti était pris : il serait candidat dans la troisième circonscription de Nancy qui allait l'élire.

Du moins une lettre du 25 avril 1889 paraît en faire foi :

Monsieur H. Mauger,
Directeur du « *Républicain des Côtes-du-Nord* »,
Lannion (Côtes-du-Nord). (9)

Cher Monsieur,

Vous avez peut-être vu ça et là, et dans le « *Figaro* », les étranges persécutions qu'on m'a faites dans l'Est, où je viens d'organiser un journal (10). Enfin j'ai le dessus. Je suis resté à Paris seulement hier, et je vais dire à « *La Presse* » — ce dont m'a parlé Le Goffic — l'échange entre le « *Républicain des Côtes-du-Nord* » (11) et « *La Presse* ». Je lis votre journal avec d'autant plus [d']intérêt que j'y puise des idées pour l'organisation du mien. Je suis très heureux de votre attitude décidée (12) : je crois comme vous que c'est le mieux et me félicite que nous voyons de même.

Ne viendrez-vous pas à Paris. Nous irions ensemble chez le général ? (13).

Veillez me garder des sentiments d'amitié, et me croire tout à fait vôtre.

Maurice BARRÈS.

Je suis tout à votre disposition pour les notes à faire passer chez nos amis de « *La Presse* » et de « *L'Intransigeant* » (14).

Mauger eût-il soutenu Barrès ? Ce n'est pas très certain, en dépit de son opposition au « ferrysme ». Les électeurs bretons n'aiment pas

(8) Avocat, directeur de *Nancy-Artiste*.

(9) Libellé de l'enveloppe. Le cachet de la poste : Charms 5/25 av. 89 indique la date.

(10) *Le Courrier de l'Est*.

(11) Ce journal, qui n'est autre que le *Lannionnais* avec un autre nom, parut à partir du 11 novembre 1888.

(12) Sans doute contre le « ferrysme ».

(13) Le général s'était pourtant enfui le 2 avril à Bruxelles.

(14) A cette lettre était jointe au sujet du second ministère Tirard, une coupure du *Courrier de l'Est* : les Quatre Wilsons.

beaucoup les étrangers. Au reste, dans la première circonscription de Lannion fut élu un homme de droite, de Kergariou, qui n'avait été le candidat ni du *Lannionnais* ni du *Républicain des Côtes-du-Nord*.

♦ ♦ ♦

Il n'y a guère lieu de conclure, si ce n'est en reproduisant à la fin de cette rapide étude trois des lettres de Maurice Barrès qui manifestent à quel degré d'intimité il en était arrivé avec Charles Le Goffic.

En décembre 1887, celui-ci, en vacances à Lannion, avait adressé ses vœux de nouvel an à Barrès et lui avait écrit quelques mots du livre qu'il préparait. S'agissait-il des *Extraits de Saint Simon* (15), en collaboration avec Jules Tellier, ou déjà d'*Amour Breton* ?

Barrès lui répondit :

Mon cher Le Goffic, je ne veux pas vous retourner simplement le souhait que me fait votre amitié. Sans doute je voudrais un livre de vous, mais je voudrais surtout que vous goutez dans la belle saison et dans nos Vosges le plaisir que j'ai connu par vous en Bretagne. Ces trois semaines m'ont laissé un bien aimable souvenir. Et puis de ce temps date notre amitié que je vous prie de conserver comme je fais.

Je vous serre la main,
31 déc [embre].

Maurice BARRÈS.

Puis cette lettre qu'il faut vraisemblablement dater du début de janvier 1889 :

Mon cher Ami,

Voulez-vous présenter à votre femme mes hommages affectueux et la prier de faire agréer de Madams sa mère tous mes respects de nouvelle année. Il faudra toute votre amitié pour admettre la sottise que je montre en ne pouvant depuis deux jours retrouver à Morlaix l'adresse à laquelle je voudrais envoyer mes cartes. J'ai pourtant conservé le souvenir le plus charmant des trois jours que nous y avons passé.

Je vous prie aussi, mon cher ami, de vous faire mon interprète auprès de vos sœurs et de me croire,

Votre très dévoué,

Maurice BARRÈS.

Dans le courant de mars, Le Goffic avait le malheur de perdre sa mère (16). Barrès se trouvait alors à Nancy, déjà très préoccupé par sa candidature aux élections qui allaient avoir lieu le 23 septembre. Il se hâta en quelques lignes d'exprimer ses sentiments à son ami :

(15) Paris 1888.

(16) On pouvait lire dans le *Lannionnais* à la date du 24 mars 1889 :

« C'est avec un profond sentiment de regret que nous enregistrons la mort d'une femme respectable entre toutes, dont l'existence vint de s'éteindre après une vie digne et remplie.

« Madame Le Goffic, que toute notre ville entourait de la plus vive estime était depuis un grand nombre d'années (depuis 1864) veuve de M. Le Goffic, l'honorable fondateur du « *Lannionnais* »... »

« ...Nous offrons à nos amis, MM. François, Alphonse et Charles Le Goffic et à toute leur honorable famille, l'expression de la part que nous prenons respectueusement à leur profonde douleur. »

Sur la famille de Le Goffic, cf. J. OLLIVIER, *Catalogue bibliographique de la Chanson populaire bretonne*, passim.

LE COURRIER DE L'EST
NANCY
Rue Saint-Dizier, 51

RÉDACTION

Nancy, le

18

Mon cher ami,

Je prends une part bien vive à votre chagrin. Je vous adresse mes plus affectueux souvenirs. Je vous prie de me faire l'interprète de mes sentiments auprès des vôtres.

Votre sincère ami,
Maurice BARRÈS.

Ainsi que je l'ai dit en commençant, l'amitié nouée et renforcée en Bretagne entre Maurice Barrès et Charles Le Goffic ne devait jamais se démentir. Une correspondance confiante s'établit entre eux où l'on voit que chacun s'efforça de rendre à l'autre les services en son pouvoir. Et ce ne fut pas de la faute de Barrès si Le Goffic dut attendre en 1931 son élection à l'Académie française (17).

LÉON DUBREUIL.

APPENDICES

I

CHRONIQUE DE PARIS

(Les Chroniques, n° 1, novembre 1886)

Mon cher Directeur,

Je suis en province et pas très vivant au fond de mon lit. Il faut bien que vous m'excusiez de ne pas vous donner une Chronique de Paris, comme nous avions convenu.

On me lit chaque jour une page ou deux du nouveau drame de Renan : L'Abbesse de Jouarre. On m'assure que chacun en parle. Voici quelques notes assez authentiques, ce me semble, et... assurément fort convenables.

M. B.

Voilà M. Renan le plus affiché de nos auteurs dramatiques ; nous avons été curieux de savoir ce que pensait l'illustre écrivain de ses nouveaux confrères. Nous avons eu l'honneur de l'entretenir à ce sujet.

Quand nous avons été introduits dans le cabinet de M. Renan, l'illustre académicien sommeillait légèrement sur d'antiques grimoires. Il s'est réveillé avec une grâce parfaite, sans secousse, comme un sage qui est accoutumé de passer du rêve aux affaires. Et sans attendre notre premier mot, il nous approuvait déjà.

(17) Je me propose de revenir sur cette amitié en publiant dans la N. R. B. d'autres lettres de Maurice Barrès à Charles Le Goffic.

Je priai M. Renan de vouloir bien m'indiquer son esthétique théâtrale. Il me répondit :

« Je vous ai toujours enviés, MM. les journalistes ; vos journaux sont la meilleure forme que je sache pour l'exposition de la vérité. A côté d'un Premier-Paris où tient une affirmation de principe, bien vite vous glissez le portrait d'un homme politique, un tableau de la situation du pays, les ruses des élections, mille petits faits, et vous corrigez ce qu'ont de trop raides les principes absolus. Puis viennent les Echos, avec leurs détails de luxe, de vie brillante, de plaisirs, et vous indiquez par là que les hautes recherches, si belles qu'elles soient, ne sont pas toute la vie ; que les sourires et les baisers ne sont pas une quantité négligeable. Ainsi les divers articles d'une gazette donnent à chacun sa vision du monde et le journal entier, où tiennent toutes ces visions, c'est la forme la plus approchante que nous ayons de la vérité.

« Il n'est pas jusqu'à cette formule : La suite au prochain numéro, qui ne soit excellente, car elle nous fait souvenir que Dieu, ce merveilleux romancier, n'a jamais dit son dernier mot. Mais votre art exquis, Messieurs les journalistes, ne peut être compris dans ses intentions que des intelligences très averties. Dans le temple de la philosophie, vous êtes ces dilettanti qui passent leur vie à regarder par la fenêtre. Mon métier est plus triste ; je suis un peu pédagogue.

« C'est moi qui commente toutes les jolies choses que vous et vos confrères d'autrefois, historiens, annalistes et prophètes même, avez vu passer. Je dois montrer le rapport de leurs idées, faire luire les faces diverses de la vérité : Je n'ai rien trouvé de mieux pour cela que d'incarner chaque opinion en une personne et de la faire se comporter comme un être vivant. J'écris des dialogues pour exprimer les degrés divers de ma pensée, avec des nuances plus fines. Mais vous pensez bien que je n'ai aucune intention scénique. Quasi auteur dramatique, je n'écris pas pour être joué.

« Le théâtre vit de la passion qu'y porte la foule. Des applaudissements populaires nous effrateraient, nous autres, abstraites de quintessences. Il ne serait pas bon que des esprits neufs, ou du moins mal renseignés, fassent mêlés aux jeux de la métaphysique. Ils pourraient tirer des conséquences dangereuses des propositions que nous aventurons, bien qu'elles ne soient, après tout, que la vérité incomplète. Je vous le dirai en confidence, nous sommes d'étranges amoureux ; nous faisons des monstres à notre maîtresse, qui est la Vérité. Nous avons fait des diables, des dieux, des loups-garous et des constitutions ; quand ils s'échappaient par le monde, c'était un gros malheur. Une sécurité nécessaire au penseur est qu'il se dit : « Je fais mes expériences dans un cabinet bien clos ; si mes calculs sont faux, si mes cornues éclatent, je ne tuerai guère que mon préparateur et une paire de disciples.

« Bref, nous avons des idées qu'il faut tenir en cage, comme les chiens sur lesquels travaille M. Pasteur. M. Pasteur tient ménagerie pour le bien de l'humanité, mais il est un danger passager. Ne lâchez pas plus en représentation publique les idées d'un philosophe que les chiens de M. Pasteur. »

J'objecte alors à M. Renan que le Dialogue des Morts, qu'il a consacré à Victor Hugo a été représenté par les artistes de la Comédie Française.

M. Renan me répond que seule cette grande circonstance a pu le décider à cette publicité. Était-ce là du théâtre ? Au reste, il veut s'en tenir à cette unique fantaisie.

Puis l'illustre écrivain me parle de Victor Hugo.

« J'ai mis quelque temps à comprendre ce grand poète. Vous savez que je n'entends pas grand'chose à la littérature ; je ne sais que dire, à peu près dans l'ordre logique, les petits faits qui peuvent intéresser. Mérimée et Sainte-Beuve me plaisaient souvent : « Il faut que chaque âge ait son vice, disait Sainte-Beuve ; n'avons-nous pas été romantique à vingt ans ? Renan le deviendra sur le tard. » En effet, quand Victor Hugo revint de l'exil, quand je vis la haute conviction de ce vieillard, son culte de soi-même, l'enthousiasme de trois générations autour de lui, je compris que j'avais tort de ne pas l'admirer davantage. Celui qui sait éveiller les plus nobles sentiments dans les poitrines, quel qu'il soit d'ailleurs, il est bon que nous l'honorions. C'est le lieu où s'échauffe l'âme de la Patrie. »



M. Renan voulut bien me raconter ensuite quelques souvenirs de son essai dramatique à la Comédie-Française. « Je craignais M. Coquelin, me dit-il, parce qu'on m'avait prévenu qu'il fait sans cesse des calembours. C'est peut-être une habitude qu'il a prise à M. Victor Hugo. Je vous avoue que je ne comprends guère cet exercice ; cela m'échappe. (Les Celtes, vous savez, sont gens simples et dont l'esprit rêveur est peu agile.) Peut-être, comme érudit, m'est-il arrivé de jouer sur les mots ; mais c'était sur des mots syriaques, avec mes confrères de l'Académie des Inscriptions. Dans notre ère, je ne comprends plus le calembourg.

« Eh bien ! M. Coquelin m'a surpris. Le croiriez-vous ? Il ne me parlait que d'exégèse et de l'Institut. Et puis, ne le répétez pas, il ressemble au père Le Hire, qui fut mon professeur à Saint-Sulpice. Oh ! c'est d'ailleurs un artiste de grand talent !

« Je finissais même par craindre M. Sarcey ; c'est M^{me} Reichember qui me disait toujours : « Qu'est-ce que pense Sarcey ? Avez-vous fait parler à Sarcey ? Comment voulez-vous débiter, si vous n'avez point Sarcey ? » J'essayais de la rassurer ; mais une amie, M^{me} Réjane, a ajouté, en regardant ma redingote, qui est un peu longue, paraît-il, et, à un air de soutane : « Oh ! vous savez, Sarcey n'aime pas les cléricaux ! »

« Elle est tout à fait charmante, cette demoiselle Réjane ! »



À l'époque où j'eus cet entretien que je vous raconte, M. Sarcey venait de perdre sa montre. C'était pour tout Paris, et un peu pour lui, un grand événement. Je fus amené tout naturellement à conter ce fait du jour à M. Renan. L'illustre penseur en fut très peiné tout d'abord. « Bast, dit-il au bout d'un instant, Sarcey a toujours regardé l'heure à la montre des autres. D'ailleurs, il a raison. Il vaut mieux retarder avec tout le monde que marquer l'heure juste tout seul. »

J'essayai encore d'interroger M. Renan sur ses nouveaux collègues, sur MM. Damas, Augier, Pailleron, Busnach, etc. Nous le louâmes avec un grand feu, puis je pris congé de l'illustre maître.

Maurice BARRÈS.

II

M. RENAN A PERROS-GUIREC

(Nancy-Artiste, n° du 14 août 1887)

En Bretagne, je ne pensais qu'à M. Renan. Son neveu, M. Joseph Morand, un des plus distingués avocats des Côtes-du-Nord, me conduisit à Perros-Guirec. C'est une petite plage, en face des Sept-Iles qui, cette année-là, était encore paisible. Durant sept mois, M. Renan habitait, avec les siens, une simple maison basse dans un joli jardin d'arbres.

Par ce gros soleil de trois heures, des enfants et une jeune femme se reposaient en riant sous une charmille. Une servante du pays, sans pourparlers, nous introduisit dans le cabinet de M. Renan. L'illustre académicien sommeillait légèrement sur d'antiques manuscrits. Avec une grâce parfaite et sans secousse, il se réveilla comme un sage qui est, accoutumé de passer du rêve aux affaires. Et, sans attendre notre premier mot, il nous approuvait déjà.



Je me crus autorisé d'interroger. Et confus de ne savoir parler à un exégète que des choses d'actualité, je le priai de m'indiquer en quelques mots son esthétique théâtrale, car il venait alors d'être reçu membre de la Société des auteurs dramatiques. Il me répondit :

« Je vous ai toujours enviés, MM. les journalistes, vos journaux sont la meilleure forme que je sache pour l'exposition de la vérité. À côté d'un Premier-Paris où tient une affirmation de principes, bien vite vous glissez le portrait d'un homme politique, un tableau de la situation du pays, mille petits faits, et vous corrigez ainsi ce qu'on de parti-pris vos principes. Puis viennent les Echos, légers détails de luxe, de vie brillante, de plaisirs, et vous indiquez par là que les hautes recherches, si belles qu'elles soient, ne sont pas toute la vie : que les sourires et les baisers ne sont pas une quantité négligeable. Ainsi, les divers articles d'une gazette donnent à chacun sa vision du monde, et le journal entier, étant fait de toutes ces visions, est la meilleure forme que nous ayons de la vérité. Il n'est pas jusqu'à la formule : la suite au prochain numéro, qui ne soit excellente, car elle nous fait souvenir que Dieu, ce merveilleux romancier, n'a jamais dit son dernier mot.

« Mais votre art, MM. les journalistes, est trop exquis. Il ne peut être compris, dans ses intentions, que par des intelligences très averties. Dans le temple de la philosophie, vous êtes ces dilettanti qui passent leur vie à regarder par la fenêtre. Mon métier est plus triste : je suis un peu pédagogue. C'est moi qui commente toutes les jolies choses que vous ou vos confrères d'autrefois, les historiens, les annalistes, les prophètes même, avez vu passer. Je dois montrer le rapport de ces idées, de ces faces diverses de la vérité : je n'ai rien trouvé de mieux pour cela que d'incarner chaque opinion en une personne et de la faire se comporter comme un être vivant. Donc, j'écris des dialogues pour exprimer les degrés divers de ma pensée. Puis j'imagine que l'action, que le drame libre et sans couleur locale, à la façon de Shakespeare, permet de rendre des nuances plus fines.

« Voilà comment, avec tant de philosophes, je suis quasi auteur dra-

matique. Mais vous pensez bien que je n'ai aucune intention scénique. Je n'écris pas pour être joué. Le théâtre vit de la passion qu'y porte la foule. Cela nous effrayerait, nous autres abstraits de quintessence. Il ne serait pas bon que des esprits neufs ou du moins mal renseignés fussent mêlés aux jeux de la métaphysique. Ils pourraient tirer des conséquences dangereuses des propositions que nous aventurons, bien qu'elles ne soient que la vérité incomplète. Nous sommes d'étranges amoureux : nous faisons des monstres à notre maîtresse qui est la vérité. Nous avons fait des diables, des dieux, des loups-garous et des constitutions ; quand ils s'échappent par le monde, c'est un gros malheur. Une sécurité nécessaire au penseur, c'est de se dire : Je fais mes expériences dans un cabinet bien clos ; si mes calculs sont faux, si mes cornues éclatent, je ne tuerai que mes préparateurs. Nous avons des idées qu'il faut tenir en cage comme des chiens sur lesquels travaille M. Pasteur. M. Pasteur travaille pour le bien de l'humanité, mais il est un danger passager. Ne lâchez pas plus en représentation publique les idées d'un philosophe que les chiens de M. Pasteur. »

J'objecte alors à M. Renan le Dialogue des Morts qu'il a consacré à Victor Hugo et qui a été dit par les artistes de la Comédie-Française. M. Renan me répond que seule une grande circonstance a pu le décider à cette tentative, mais ce n'est pas là du théâtre, et, selon toute apparence, il s'en tiendra à cette unique fantaisie.

Puis l'illustre écrivain me parle de Victor Hugo.

« J'ai mis quelque temps à comprendre ce grand poète, me dit M. Renan en tournant ses pouces avec cette admirable ingénuité qu'on lui connaît. J'ai souvent pensé que j'avais trop négligé, étant jeune, de me former à la poésie nouvelle. Vous savez que je n'entends pas grand-chose à la littérature ; je ne sais que dire à peu près dans l'ordre logique les petits faits qui peuvent intéresser. Mérimée et Sainte-Beuve riaient souvent de moi : « Il faut que chaque âge ait son vice, disaient-ils ; pour n'avoir pas été romantique à vingt ans, Renan le deviendra sur le tard. »

« Quand Victor Hugo revint de l'exil, quand je vis la haute figure de ce vieillard, son respect de soi-même, son souci de séduire, l'enthousiasme de M. Clovis Hugues autour de lui, je compris que j'avais tort de ne pas l'admirer davantage. Celui qui sait éveiller les plus nobles sentiments dans les poitrines, celui-là, quel qu'il soit d'ailleurs, est une haute figure. C'est le lieu où s'échauffe l'âme de la patrie. J'ai cru qu'il était bon pour la France que nous l'honorions. »

M. Renan me raconte ensuite quelques souvenirs de son essai dramatique à la Comédie-Française.

« J'avais surtout peur, me dit-il, de M. Coquelin cadet et de M. Sarcey. Je craignais M. Coquelin, parce qu'on m'avait dit qu'il faisait sans trêve des calembours. C'est, je pense, une habitude qu'il a prise à Victor Hugo. Je vous avoue que je ne comprends guère cet exercice, cela m'échappe. Les Celtes, vous savez, sont des gens simples, dont l'esprit rêveur est peu agile. Sans doute, comme érudit, il m'est arrivé de jouer avec les mots, mais c'était des mots syriaques ; passé Jésus-Christ, je ne

comprends plus le calembour. Eh bien ! M. Coquelin m'a surpris. Le croiriez-vous ? Il ne me parlait que d'exégèse et d'académiciens. Et puis, je veux vous le dire en confidence, il ressemble au P. Le Hire, qui fut mon professeur à Saint-Sulpice.

« Quant à M. Sarcey, c'est M^{me} Reichenberg qui me disait toujours : « Qu'est-ce que pense Sarcey ? Avez-vous fait parler à Sarcey ? Comment voulez-vous débiter si vous n'avez pas Sarcey ? » J'essayais de la rassurer, mais M^{me} Réjane a ajouté en regardant ma redingote qui est un peu longue, paraît-il, et a des airs de soutane : « Oh : vous savez, Sarcey n'aime pas les cléricaux ! » Elle est tout à fait charmante, cette demoiselle Réjane. »

Voyant qu'il s'ouvrait ainsi, je pris de l'aplomb. Et j'annonçai à M. Renan — c'était alors une grande aventure parisienne — que M. Sarcey avait perdu sa montre. M. Renan en fut très peiné tout d'abord. « Bah ! dit-il au bout d'un instant, Sarcey a toujours regardé l'heure à la montre des autres. Il a raison d'ailleurs. Il vaut mieux avancer ou retarder avec tout le monde que marquer l'heure juste tout seul. »

J'essayai encore d'interroger M. Renan sur ses nouveaux collègues, sur les Dumas, les Augier, sur Sardou qui a des névralgies et sur Pailleuron qui est un bouffon si délicat. Il les loua de la plus intransigeante façon du monde, tout en déplorant d'avoir eu le grand tort de les connaître si peu jusqu'à cette heure. Puis il voulut bien m'adresser à moi-même quelques légers compliments. Je tirai ma révérence. Et quand nous fûmes le long de la mer, mon compagnon me reprocha d'avoir peu parlé. « Oui, lui dis-je, mais quelles belles choses il nous a dites. » M. Joseph Morand n'avait rien entendu.

Maurice BARRÈS.

UNE GRANDE PAGE D'HISTOIRE BRETONNE

Le débarquement de Jean IV le Conquérant au Prieuré de "Dinart", en 1379

DANS le remarquable article qu'il a consacré dernièrement à *Du Guesclin* (1), l'éminent historien des *Etats de Bretagne*, M. Armand Rébillon, situe à Saint-Servan le triomphal débarquement du Duc Jean IV qui eut pour théâtre l'estuaire de la Rance, le 3 août 1379. En quoi il se trouve en contradiction avec l'ensemble des historiens bretons, ses devanciers, et plus spécialement avec La Borderie et Guillaume Le Jean, qui devaient avoir de bonnes raisons pour nous affirmer que ce débarquement eut lieu sur le rivage de Dinard.

Avant d'aborder le fond du débat, rappelons que, dans l'évolution historique de ce très ancien pays d'Occident — notre pays — jadis Armorique, aujourd'hui Bretagne et successivement Royaume, Duché et Province, le retour du Prince exilé demeure une des heures les plus mémorables et les plus émouvantes, un des hauts faits les plus retentissants de nos annales millénaires, fertiles en pages glorieuses. C'est qu'en effet, comme a pu l'attester un écrivain moderne, Roger Verceel, autre historiographe de *Du Guesclin*, « ce débarquement à Dinard fut une apothéose » (2).

Beaucoup de lettrés et d'artistes, de poètes et d'historiens — depuis le bon chroniqueur Guillaume de Saint-André, témoin oculaire de l'événement, jusqu'au plus averti de nos érudits contemporains, Arthur de la Borderie, membre de l'Institut de France — ont été séduits et impressionnés par le souvenir de ce grand fait d'histoire et par la personnalité de son héros. En dépit des dénigrement intéressés de ses adversaires, Jean IV le Preux, le « Cygne d'outre-mer » des vieilles rapsodies celtiques, demeure, dans l'histoire et dans la légende, entre Nominoë, le Roi victorieux, et la « Petite Brette » en sabots, une des plus belles figures bretonnes du moyen âge. Il reste, parmi nos derniers souverains nationaux, celui que l'Histoire a appelé le « Vaillant » ou le « Conquérant », non parce qu'il fut un conquérant

au sens abusif du terme, mais parce que, défendant son droit devant Dieu et devant les hommes, il dut, de haute lutte, conquérir son Duché. Ce « Conquérant », donc, chef légitime de la Maison de Montfort, c'est le vainqueur d'Auray, l'illustre bâtisseur de la tour Solidor et du château de Dinan, le créateur de l'ordre de l'Hermine. Fils de Jeanne-la-Flamme, cette autre héroïne légendaire, il fut le grand aïeul de notre Duchesse Anne, le père de Jean V le Sage et du Connétable Arthur de Richemont, plus tard Duc lui-même sous le nom d'Arthur III.

Marié d'abord, et très jeune, à Marguerite d'Angleterre (qui vécut peu), fille du Roi Edouard III, sœur du « Prince Noir » et petite-fille, par sa mère Isabelle, de Philippe le Bel, Roi de France, Jean de Montfort (le futur Jean IV) devait épouser, en secondes noces, Jeanne Holland, belle-fille du même fameux « Prince Noir » (Edouard, 3^e Prince de Galles), qui a laissé son nom, ou plutôt son surnom, à une très vieille maison de Dinard. Ainsi, cette grande figure médiévale du « Conquérant » apparaît aujourd'hui, à la faveur des conceptions modernes et par-delà le grief d'anglophilie que ses ennemis lui ont jeté à la face, comme un trait d'union entre la Grande Bretagne et la Petite et comme un symbole nouveau d'Entente Cordiale.

Né en 1340, vraisemblablement à Guérande, Jean IV mourut et fut inhumé à Nantes en 1399. Son monumental tombeau, érigé dans la cathédrale, devait disparaître, en 1793, sous le pic des vandales iconoclastes qui jetèrent ses cendres au vent, ainsi que, dans le même temps, il en advint, à Saint-Denis, des restes mortels de son arrière-petite-fille, la dernière Duchesse souveraine des Bretons, Reine des Romains, deux fois Reine de France. Evoquant, cent ans plus tard, cette tombe abolie du « Conquérant », dont les Bénédictins bretons du XVIII^e siècle, Dom Lobineau et Dom Morice, nous ont tout au moins conservé l'image (3), un poète nantais contemporain, Joseph Rousse, a pu chanter ces strophes nostalgiques :

*Il reposait là, sous la pierre,
Le vainqueur d'Auray, calme et froid,
Le fils de Jeanne la Guerrière,
Après défenseur de son droit.*

*Revêtu d'une blanche armure,
Couché, le glaive à son côté,
La paix sur sa rude figure,
Dans l'alcôve il était sculpté.*

*.....
Et je pensais qu'il serait juste
De relever ce fier tombeau
Et de montrer l'image auguste
Du temps ancien au temps nouveau (4).*

♦ ♦ ♦

C'est par un radieux soleil d'été que, le 3 août 1379, le « Seigneur Jean », revenant d'Angleterre à bord d'une nef pavée d'hermines, entra dans la baie de la Rance et prit pied sur la grève du Prieuré, aux acclamations d'une foule immense.

(3) Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, 2 vol. in-8°, Paris, 1707 (t. I, p. 408) ; — Dom MORICE et Dom TAILLANDIER, *Histoire de Bretagne*, 2 vol. in-8°, Paris, 1758-59 (t. I, p. 429).

(4) *Le Tombeau de Jean le Conquérant*, dans *Chants de Deuil* (Nantes, 1891).

(1) *Nouvelle Revue de Bretagne*, septembre-octobre 1950.

(2) Roger Verceel : *Du Guesclin*, A. Michel, éd., Paris, 1932, p. 293.

Plusieurs années durant, le jeune Duc avait connu les tristesses de l'exil, ayant dû s'expatrier une fois encore, à la suite d'un réveil provisoire de la faction des Blois-Penthièvre, acharnée, depuis un quart de siècle, à lui disputer la couronne. Mais voilà que, dans cette merveilleuse journée d'août, où sa cause triomphait sans combat, Jean IV prenait enfin la plus noble et la plus éclatante des revanches. Il rentrait dans son pays, le front haut, l'âme sereine, fêté par tous, accourant à l'appel de son peuple unanime, désormais rallié et réconcilié autour de sa bannière, dans un grand élan de cette ombrageuse fierté bretonne qui craint moins la mort que la forfaiture et qui toujours s'est montrée rebelle à toutes les servitudes, réfractaire à toutes les contraintes.

Et c'était un transport d'allégresse et d'espoir qui secouait soudain cette foule, assemblée de tous les points du pays, à l'aspect de la nef ducale, éblouissante de soleil et cinglant de toutes ses voiles vers la terre bretonne :

« Un Cygne ! un Cygne d'outre-mer, au sommet de la vieille tour d'Armor !... Heureuse nouvelle pour les Bretons !... Un navire est entré dans le golfe, ses blanches voiles déployées... Le Seigneur Jean est de retour !... Digouet an Aotro Iann endro !... Un cri de joie s'élève, qui fait trembler le rivage ; les cloches chantent joyeusement, partout, à cent lieues à la ronde... L'été revient, le soleil brille... Le Seigneur Jean est de retour ! » (5).

Ainsi chantaient les bardes, dans la langue ancestrale, cependant qu'en français le fidèle témoin Guillaume de Saint-André, poète officiel et chambellan du prince, présent à ses côtés dans cette scène inoubliable du débarquement, nous en a laissé un édifiant tableau :

Le Duc vint, en belle ordonnance,
Jusqu'en Bretagne qu'il doit aimer,
Très noblement, par sur la mer,
Et trouva belle compagnie,
Droite fleur de chevalerie
De ses Bretons qui l'attendoient.
Grand désir de le voir avoient.
Si se vont tous agenouiller
Par devant lui, sur le gravier,
Et disoient : « Notre droict Seigneur,
Aujourd'hui, Dieu vous doint bon jour
Et vous gard' de villain reprouche ! »
Adonc envers eux il s'approche
Et les va lever doucement
Et les baisa en soupirant
Et les salua tous ensemble,
Et si ploura, comme il me semble,
De grand esmoi qu'au cuer avoit,
Quand devant lui, là, les voyoit... (6)

Pour véridiques qu'elles apparaissent, ces images sont trop littéraires pour que nous puissions nous en contenter. Laissons donc la parole aux historiens. Voici ce qu'écrivent respectivement les deux maîtres

(5) Traduit de An Alarc'h (« Le Cygne »), du célèbre recueil d'HERBERT DE LA VILLEMARQUÉ : *Barzaz-Breiz* (Paris, 1838). « Arrangé » ou non par son collecteur, ce chant, un des plus remarquables du recueil, a été, par la suite, adapté en vers français par plusieurs poètes modernes. Il a également été, de nos jours, enregistré sur disques dans son texte original et son émouvante mélodie : par Fanch Alan, il y a une quinzaine d'années, sur disque « Columbia » (n° CL 4735-DJ 1486), et, en 1950, par la chorale Roger Blanchard, sur disque « Pacific » (n° 3605).

(6) Guillaume DE SAINT-ANDRÉ, *Histoire rimée du duc Jehan IV* ; d'après Dom Menick, *Preuves*, II, p. 347 ; *Ibid.*, éd. Charrière, vers 3043 à 3061.

cités plus haut. Le plus récent d'abord, Arthur de la Borderie, dans le tome IV, paru en 1906, de sa grande *Histoire de Bretagne* :

« Le débarquement se fit sur le rivage de Dinard... C'est débarquement fut une scène épique.

« Tous les coteaux qui couronnent le gracieux hémicycle de la rade de Dinard étoient couverts d'une foule compacte, en habits de fête, et qui descendaient jusqu'à la grève. En avant, sur la plage, des troupes de riches bourgeois et de belle noblesse, plus de trois cent cinquante chevaliers et écuyers, ayant en tête les principaux seigneurs de Bretagne, entre autres les sires et barons de Montplaisant et de la Bellière, de la maison de Dinan, de Beaumanoir, de la Hunaudais, de Montauban, de Saint-Gilles, de Laval, de Rohan, de Montfort, de Malestroit, de Coëtmen, etc.

« Dès qu'on peut distinguer le vaisseau qui porte le prince, un immense cri de bienvenue ébranle le rivage. Quand la barque ducale approche de la côte, les barons se jettent à l'eau et se précipitent au devant de Jean IV ; la foule, entassée sur la plage, s'agenouille ; les cris, les vivats redoublent.

« Il y eut là, dans cette explosion solennelle du sentiment breton, une réconciliation spontanée ou plutôt une expansion de joie, d'émotion universelle, qui unit, qui fondit ensemble tous les cœurs, depuis le plus humble des assistants jusqu'à celui du prince. Des larmes d'allégresse coulaient de tous les yeux ; c'est un témoin oculaire qui le dit : l'auteur de l'*Histoire rimée* de Jean IV, Guillaume de Saint-André, dans ses rimes naïves... »

Plus anciennement, dans l'article consacré à Du Guesclin dans l'important ouvrage de P. Levot, *Biographie Bretonne*, tome I, Guillaume Le Jean, l'auteur de *La Bretagne, son Histoire et ses Historiens*, avait esquissé ce vivant tableau d'un événement qu'il n'hésite pas à qualifier « le plus beau jour de notre histoire » :

« Le 3 août 1379, une foule frémissante couronnait les hautes falaises de Saint-Enogat, en face de Saint-Malo, et couvrait la plage de Dinard. Une embarcation brillamment pavoisée entraînait légèrement dans la Rance. Mille cris d'enthousiasme la saluèrent au passage. Elle entra dans la baie de Dinard ; un homme apparut sur l'avant, couvert d'une cotte d'hermine par-dessus son armure : C'était le Conquérant.

« Une vibration électrique parcourut tout ce peuple à la vue de l'homme en qui s'incarnait le patriotisme breton. C'était le héros d'Auray, le paladin de Sarlat et de la Linde. Il y avait, en effet, du Richard Cœur-de-Lion dans cet homme, et ce caractère agissait puissamment sur les imaginations bretonnes. Il a eu presque sa légende... Toute cette foule, l'élite du pays de Bretagne, entraînée par une émotion commune, se jeta dans l'eau jusqu'à la ceinture pour l'approcher de plus près, l'embrasser, l'enlever en triomphe. Et le vieux cri national : Malo ! Malo ! éclatait en salves joyeuses sur les deux rives, de Saint-Servan à Saint-Enogat.

« Pour que rien ne manquât à la fête, Jean de Montfort allait recevoir, à Dinan, l'accolade chevaleresque de la Comtesse de Penthièvre, cette austère veuve de Charles de Blois, qui avait vécu quinze ans d'une implacable pensée de vengeance et qui allait le nommer son « sage, constant et excellent Seigneur ».

« Ce fut le plus beau jour de notre histoire. Il n'a pas eu de pendant pour la majesté et la grandeur du spectacle. Plus de partisans de Blois, de Clisson, de Montfort, plus de seigneurs ou de bourgeois, plus d'alliés de l'Angleterre ou de la France, sur cette plage historique de Dinard, mais une nation, un peuple, une race, une Bretagne (7). »

La controverse, aujourd'hui rouverte par M. Rébillon sur le lieu du débarquement, n'est, en fait, pas nouvelle. La question a fait couler

(7) P. LEVOT (et nombreux collaborateurs), *Biographie Bretonne* (2 vol. in-4°, 1852).

beaucoup d'encre depuis quelque trente ans qu'elle fut soulevée par un érudit servannais, le regretté Jules Haize, ancien président de la *Société Historique et Archéologique de Saint-Malo*, qui devait, par la suite, devenir maire de Saint-Servan.

En 1921, nouvellement arrivé à Dinard, je m'étais avisé qu'il serait souhaitable d'évoquer, sur ce rivage quelque peu défiguré par le cosmopolitisme balnéaire, le souvenir du grand événement de l'histoire de Bretagne — le seul marquant dans l'histoire locale — dont il fut témoin au XIV^e siècle, M. Haize entra aussitôt en lice, peut-être inspiré, au surplus, par M. Rébillon, qui passait alors ses vacances à Saint-Servan. Toujours est-il que, s'inscrivant en faux contre la tradition et contre l'opinion de nos historiens les plus qualifiés, M. Haize suscita dans la presse régionale une polémique qui eut pour effet d'ébranler les appuis que le projet avait trouvés à Dinard. L'affaire, ainsi stoppée à son départ, en resta là pour l'instant. Ce n'est qu'une quinzaine d'années plus tard, vers 1935, qu'elle devait être reprise sur de nouvelles bases, avec le concours d'un prestigieux artiste, pour aboutir enfin à l'érection d'un haut-relief en bronze, œuvre simple, puissante et belle du sculpteur breton Armel Beaufils.

Avec son talent si expressif, le maître-statuaire a conçu et réalisé une œuvre sculpturale qui restera parmi les plus nobles qu'il ait ébauchées sa main. C'est une impressionnante fresque d'histoire qui revit ainsi sous nos yeux. Debout à l'avant de la barque qui l'amène au rivage, le Duc se dresse, tel une figure de proue, dans le grandiose décor marin. Sa haute silhouette se détache sur le ciel, évoquant irrésistiblement, sous une forme renouvelée, le blanc Chevalier au Cygne, le Lohengrin de la légende nordique.

Inauguré le 7 août 1937 (8), ce mémorial a trouvé tout naturellement sa place sur la promenade côtière qui borde l'estuaire, face à la grève du Prieuré de Dinard, où, selon toute vraisemblance, aborda la barque du « Conquérant ». De l'autre côté de la Rance, sur la rive servannaise, Solidor, la vieille « tour d'Armor », bâtie par Jean IV, salue de loin le vol symbolique du « Cygne d'outre-mer », comme le veut le chant fameux du *Barzaz-Breiz* :

Eun alarc'h, eun alarc'h tramor,
War lein tour moal Kastel Arvor.

Mais ceci est encore de la poésie et c'est seulement d'histoire — et de critique historique — que nous avons à traiter aujourd'hui.

◇ ◇ ◇

L'Histoire — une « pauvre petite science conjecturale », selon Renan, qui devait s'y connaître !... Quoi qu'il en soit, la question est présentement d'examiner sur quels documents se fondent M. Rébillon et M. Haize pour prétendre que ce débarquement se fit à Saint-Servan.

Dans son article précité de la N.R.B., nous voyons que l'éminent Doyen honoraire de notre Faculté des Lettres se couvre de l'autorité d'un « chroniqueur anglais », contemporain et témoin de l'événement,

(8) Cette commémoration a fait l'objet d'une brochure illustrée, publiée par le marquis de l'Estourbeillon, président de l'Union Régionaliste Bretonne, sous le titre : *L'inauguration à Dinard du Mémorial du débarquement de Jean IV, 1378-1937* (Ille-et-Vilaine, 1937). À noter que, par une curieuse coïncidence, le millésime 1937 reproduit les mêmes chiffres, intervertis, que ceux de 1378.

dont il s'abstient, au surplus, de nous citer le témoignage et même le nom. Sans doute s'agit-il de Thomas Walsingham, mais où la chronique latine de cet insulaire précise-t-elle que, de sa personne, le Duc ait touché terre à Saint-Servan ?... Nous ne trouvons pas non plus cette précision, que je sache, dans la *Chronicon Angliae*, ni dans la *Chronicon Briocense*, qui dit seulement : « in alveo fluvii Rance applicuit », et pas davantage dans les brillants reportages de Froissart (qui, lui, s'égare et nous abuse en nous parlant de Vannes !), ni dans la chronique rimée du bon Duc Jehan, de Guillaume Saint-André, chambellan du Prince et témoin oculaire des événements du 3 août. Quant à M. Haize — lequel a pris soin de résumer son argumentation dans un opuscule aujourd'hui introuvable (9) — il s'appuie surtout sur une lettre authentique de Guesclin au Duc d'Anjou, attestant que le Connétable, accouru à Saint-Malo à la nouvelle du débarquement, a vu de ses yeux les navires d'escorte mouillés au port de Solidor.

Soucieux d'étayer la thèse qui lui est chère, Jules Haize, dans sa brochure, n'omet pas de citer ses sources — les mêmes, d'ailleurs, que j'ai mentionnées plus haut — mais il doit toutefois reconnaître qu'aucun des textes invoqués n'est absolument formel sur le point exact du sol breton que foula d'abord le « Conquérant ».

Certains de ces textes disent bien que la flotte d'escorte alla mouiller « dans le port le plus voisin de Saint-Malo, la veille des nones d'août », c'est-à-dire, en effet, au port de Solidor. Mais aucun des documents produits n'infirme la tradition à laquelle s'est rallié La Borderie et qui veut que la barque ducale ait touché terre sur la grève du Prieuré de Dinard... Au pied de ce vénérable Prieuré des Trinitaires, toujours debout depuis sept siècles et si heureusement restauré de nos jours.

De fait, aucune impossibilité, aucune incompatibilité entre l'atterrissage du Duc au Prieuré et l'amarrage ultérieur de la flotte ducale au port de Solidor, le seul accessible et sûr dans le voisinage immédiat. De même aujourd'hui, ne voit-on pas couramment les vedettes de la Rance accoster en rade le paquebot de Southampton pour amener directement à Dinard les passagers pressés de débarquer, en attendant que le steamer puisse entrer au port de Saint-Malo ?...

Et c'est si vrai — et si vraisemblable — que M. Haize lui-même n'y peut contredire et n'ose se prononcer d'une façon absolue, puisque, à la p. 19 de sa brochure, il se défend de formuler, sur le point controversé, « des conclusions affirmatives, que de nouvelles découvertes d'archives viendraient peut-être infirmer ».

Très judicieusement M. Haize déclare encore (p. 23) : « Jean IV ne pouvait pas débarquer sur la plage de Dinard, face à la pleine mer, devant un barrage d'écueils et de hauts-fonds, dans une anse sans abri et intenable »...

Mais il ne peut se dispenser d'ajouter, deux pages plus loin : « ...Mais Jean IV aurait peut-être pu débarquer dans l'anse du Prieuré ».

Et il se voit amené à conclure (p. 25-26) :

« ...Quoi qu'il en soit, on ne peut écarter, a priori, l'anse du Prieuré comme lieu de débarquement ».

Voilà ce qu'a dû reconnaître, en définitive, l'homme qui, avec la plus minutieuse application, a disséqué la question et analysé les anciens

(9) Jules Haize, *Le Retour de Jean IV en Bretagne* (in-8°, Saint-Servan, 1921).

textes. Son avenu est suffisamment explicite et il nous suffit, en effet. Il rejoint, après de vains détours, la solide tradition, à laquelle, après Guillaume Le Jean et surtout après La Borderie, s'est ralliée, de nos jours, l'opinion générale.

♦ ♦ ♦

Comment, dans ces conditions, expliquer que les documents du temps n'aient pas fait mention de Dinard ? Cette explication, c'est M. Haize lui-même qui nous l'apporte en soulignant avec pertinence qu'à l'époque du débarquement ce nom était ignoré de tous. De fait, si, au XI^e siècle, la *Chanson d'Aquin* mentionne incidemment le château de « Dinart », il n'en est pas moins vrai qu'au XIV^e Dinard n'existait pas encore. Du moins, n'était-ce alors ni la ville balnéaire que nous connaissons aujourd'hui, ni même un simple village, mais seulement, à l'écart de l'humble paroisse de Saint-Enogat dont il relevait, un infime point de la côte, à l'embouchure du petit fleuve de Rance, un obscur « lieu-dit », à peine marqué par quelques cabanes de pêcheurs, et, au bout d'un mauvais chemin qui serpentait parmi les landes rocheuses, un « passage d'eau » pour Saint-Malo et pour Quidaleth (Saint-Servan), à l'ombre d'un très ancien château, probablement ruiné à l'époque, qui couronnait la pointe, face au large. Aussi n'est-il guère surprenant que les chroniques latines du moyen âge aient ignoré le nom de Dinard et même celui du pauvre village paroissial de Saint-Enogat, distant du Prieuré de quelque deux mille mètres.

Si les chroniqueurs ne nous disent rien de Dinard, nous savons du moins avec certitude que la flotte, battant pavillon d'hermines, mise par le jeune Roi Richard II, successeur et petit-fils d'Édouard III, à la disposition de son oncle Jean IV pour le ramener en Bretagne, était venue, sa mission terminée, s'amarrer sous Solidor. De cette certitude, M. Haize tendait tout naturellement à conclure que c'est bien en ce même lieu que le Duc avait pris terre, plutôt qu'au Prieuré de Dinard. Si tentante qu'elle soit pour un Servannais, cette conclusion semble abusive et arbitraire et ne résiste pas à un examen objectif des circonstances. N'était-il pas normal, en effet, qu'après avoir momentanément jeté l'ancre dans le flot de la Rance, devant la grève du Prieuré, et après y avoir tout aussitôt débarqué le Prince dans une chaloupe halée au rivage par les barons immergés jusqu'au col, comme le rapportent les écrits du temps, n'était-il pas logique, prudent et même nécessaire que l'escadre ducale cherchât, pour la nuit et les jours suivants, un mouillage plus sûr ?... D'autant qu'en cet instant nous voyons surgir, à l'improviste, dans le déroulement bien réglé de cette mémorable journée, un intermède inattendu, qui, dans l'hypothèse d'un engagement malchanceux ou d'un simple retard d'horaire, aurait pu avoir des conséquences désastreuses sur le succès de l'expédition.

Bien que perdu de vue, semble-t-il, par nos auteurs modernes — (La Borderie lui-même l'a passé sous silence) — l'épisode, relaté en son temps par Walsingham et, à sa suite, par Bertrand d'Argentré, M. de Roujoux et quelques autres historiens qualifiés, mérite d'être retenu pour ce qu'il témoigne rétrospectivement du risque couru par le convoi et qu'il nous confirme l'évidence du débarquement au Prieuré.

Sans nous attarder aux prodiges enfantés, à cette occasion, par l'imagination populaire et consignés par l'honnête Froissart — lequel rapporte notamment que, pour favoriser le triomphal retour de l'Exilé,

Dieu permit que, ce jour-là, la marée baignât trente-trois fois en douze heures les côtes de Bretagne — nous ne pouvons nous dispenser d'évoquer ici l'incident d'ordre militaire qui vient s'insérer en marge du fait capital et qui illustre d'une prouesse navale la scène épique du débarquement.

La flotte qui ramenait Jean IV avait appareillé au port de Southampton, nous disent les chroniques, « le jour de la Magdaleine ». Le commandement en avait été confié à deux héros chevronnés des guerres de la Succession de Bretagne, Hugh de Calverley et son neveu Robert Knolles, vétérans du fameux Combat des Trente (1351) et de la bataille d'Auray, qui, en 1364, décida du sort du Duché. Cette bataille, c'est Calverley, qui, au dire de Roger Vercel, en aurait été, par ses interventions opportunes et fracassantes, « le véritable vainqueur » (10), appréciation qui paraît d'ailleurs excessive en regard de la maîtrise tactique de son chef Jean Chandos. Calverley, en tout cas, c'est le géant roux qui, en 1361, a fait prisonnier Guesclin au pont de Juigné, qui, trois ans plus tard, l'a de nouveau farouchement affronté sur le plateau d'Auray — où le gars de Broons fut derechef capturé — avant que de s'enrôler sous la bannière du condottière breton pour l'expédition d'Espagne (1365). Quand Calverley fut rappelé au service du « Prince Noir » en 1367, les deux capitaines s'étaient quittés pour se combattre encore, à grand regret d'ailleurs, après deux années d'une intime fraternité d'armes.

— « Ami — avait dit Bertrand à son compagnon, à l'heure du départ, en lui donnant l'accolade — vous allez servir votre maître, ce que doit faire un prud'homme. Un bon amour fit notre accord, notre séparation sera tout par amour. Mais j'en suis tout dolent. Puisqu'il le faut, je vous recommande à Dieu » (11).

Dans cette nouvelle aventure, où se jouait son destin, le Duc avait pris place, avec Calverley et une compagnie d'archers gallois commis à la garde du Prince, à bord du plus rapide bâtiment de l'escadre. Grâce à sa puissante voilure, ce navire avait quelque peu distancé le groupe d'escorte et avait pu entrer en Rance sans encombre, avec le concours d'un pilote malouin, à la barbe d'une flotte franco-espagnole qui croisait dans les parages, vraisemblablement alertée pour barrer la route au « Conquérant ». Mais le gros du convoi, aux ordres de Robert Knolles, qui arrivait à la suite, chargé d'un précieux mobilier, du trésor ducale et des joyaux de la couronne, avec, en outre, une forte cargaison d'armes et un contingent de troupes de ligne, allait se heurter, en vue de Saint-Malo, à cette force adverse supérieure. La situation était critique. Il allait falloir livrer bataille dans des conditions difficiles, pour forcer l'entrée de l'estuaire. La nef ducale s'y trouvait déjà en sûreté, mouillée depuis peu dans le courant de la Rance, au-devant de la grève du Prieuré, où la foule bretonne se pressait. C'est alors que Calverley, apercevant l'escadre engagée dans les passes et durement aux prises avec l'adversaire — ce qu'il n'aurait pu voir s'il était venu directement accoster à Solidor — décida sans délai de courir à la rescousse. En admettant même que des barques ne se fussent pas détachées du rivage pour recevoir le « Conquérant » et sa suite et les ramener en triomphe, on conçoit que Messire Hugh, dans sa hâte de secourir les navires en détresse, se soit, à ce moment, empressé de

(10) et (11) Roger VERCEL, *Du Guesclin*, p. 179 et p. 203-204.

mettre une chaloupe à l'eau et d'y faire monter l'illustre passager dont il avait la charge. Libre alors de ses mouvements, il faisait hisser les voiles et, passant outre aux supplications et aux refus du pilote, terrifié par la témérité de l'opération, il virait bord sur bord et mettait cap au large pour courir sus à l'assaillant. Sous les yeux du Prince et des milliers de spectateurs massés sur la grève, attentifs aux péripéties du combat naval qui venait corser de façon imprévue le programme de cette grande journée, l'intrépide capitaine, poursuivant sa manœuvre hardie, surgissait, l'instant d'après, hors de la baie, tombait sur l'adversaire à grandes volées de flèches et, après une courte bagarre, réussissait à dégager le convoi et à le ramener sain et sauf.

Quoique assez peu connu, l'épisode, on le voit, n'est pas de valeur négligeable et Bertrand d'Argentré, qui nous l'a narré d'après Walsingham, en souligne l'intérêt dans cette pertinente conclusion :

« En sorte que, par ce moyen, il [Calverley] donna l'occasion aux « vaisseaux du Duc de fuir (fuir) et passer outre, lesquels entrèrent « dedans le port, estant perdus sans lui, et il remist son navire en « seûreté, — dont le Duc le remercia de grande affection et s'en tint « toute sa vie son obligé ».

♦ ♦ ♦

À la suite de cette chaude alarme, qui pouvait laisser prévoir un retour offensif de l'adversaire, la plus élémentaire prudence faisait un devoir au commodore de mettre sa flotte à couvert dans un port bien abrité où elle pût tranquillement débarquer ses hommes et décharger sa cargaison. Le havre de Saint-Malo était trop exposé à quelque coup de main du Connétable ; il n'existait pas, sous les falaises de « Dinart », de port praticable et sûr ; tandis qu'en face, solidement défendu des assauts de la mer par le promontoire de la Cité et également protégé de toute surprise possible par la forteresse gallo-romaine de Solidor (plus tard reconstruite par Jean IV en son état actuel), « Quidaleth » offrait aux arrivants le meilleur mouillage qu'ils pussent souhaiter. C'est donc là que, tout naturellement, ayant mené sa tâche à bonne fin, Calverly vint garer ses vaisseaux. Et c'est là que, du haut des remparts de Saint-Malo, Guesclin, rongé par son frein et maîtrisant son dépit, put les apercevoir, les jours suivants.

♦ ♦ ♦

Il convient de noter enfin, à défaut de textes formels, que la logique des faits et la topographie locale sont d'accord avec la tradition pour affirmer que c'est bien au Prieuré et non ailleurs que le Duc devait nécessairement atterrir. De très sérieuses raisons me paraissent, au surplus, corroborer cette tradition. On sait, en effet, que Jean IV, débarquant à l'embouchure de la Rance, devait se rendre directement à Dinan, où l'attendait Jeanne de Penthièvre, pour sceller, dans « l'union sacrée », le pacte de réconciliation entre Montfort et Blois. C'est de Dinan qu'étaient accourus les grands barons pour accueillir le Duc et le ramener vers sa compétitrice enfin ralliée. Où donc seraient-ils venus l'attendre, sinon sur cette grève où s'élevait un prieuré fondé par des Montfort, sinon sur ce point précis, le plus proche de Dinan, situé comme Dinan sur la rive gauche de la Rance, sans contredire le point

le plus accessible par les chemins d'alors et d'où la triomphale chevauchée pouvait le plus commodément et le plus promptement regagner la bonne ville en liesse ?...

Pourquoi, dans ces conditions — et à un moment où l'on était pressé, où il fallait agir vite et gagner du temps — imaginer cette complication, ce détour par la rive droite de la Rance, qui eût singulièrement allongé, à l'aller comme au retour, l'itinéraire de l'escorte ducale, avec, par surcroît, l'aléa de se heurter imprudemment à quelque troupe adverse aux gages du Connétable, qui avait établi son quartier général à Pontorson et qui rôdait dans les parages ?... Admettre, au bénéfice de Saint-Servan, cette complication, ce détour, cette perte de temps et cette imprudence, selon la thèse hasardeuse de M. Haize, reprise sans discussion par M. Rébillon, c'est, semble-t-il, vouloir tirer des textes autre chose qu'ils ne disent et c'est aussi s'inscrire délibérément en faux contre une tradition parfaitement plausible, vraisemblable et logique, admise comme telle par nos meilleurs historiens et que M. Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé lui-même, le continuateur de La Borderie, à qui j'avais cru devoir faire appel en dernier ressort, n'a pas osé exclure ni même suspecter.

Pour réduire à néant cette tradition, que, jusqu'à preuve contraire, nous sommes fondés à tenir pour véridique, il reste à M. Rébillon à nous apporter la révélation d'arguments nouveaux et de textes décisifs.

Camille LE MERCIER D'ERM.



JEAN IV « LE CONQUEREUR »

Portrait reproduit dans les *Histoires de Bretagne* de Dom Lobineau (1707), Dom Maurice (1756) et La Borderie (1906), d'après un vitrail ancien de la chapelle des Cordeliers de Rennes.

UN BRETON MÉCONNU

JOSEPH-MARIE QUÉRARD

(1796-1865)

II

L'ŒUVRE de Quérard est immense, et nous ne pouvons étudier ici que ses principales publications. Cependant, pour donner une idée exacte de l'importance de cette œuvre et de la puissance de travail de son auteur, nous allons, chemin faisant, citer ses autres écrits, afin d'en établir une nomenclature à peu près complète. Nous avons adopté l'ordre chronologique, comme étant le plus simple et le plus rationnel. Toutefois, nous faisons exception pour les deux notices autobiographiques, que nous donnons en premier lieu, parce que nous aurons maintes occasions, dans le cours de cette étude, d'y renvoyer le lecteur (1).



I. *Notice des Travaux Bibliographiques de M. J.-M. Quérard*, de Rennes (Ille-et-Vilaine). (Né le 25 décembre 1797), avec les jugements portés par les critiques. — Paris, impr. Maulde et Renou, 1850, in-8° de 32 p. (Anonyme).

Publiée pour appuyer la candidature de Quérard au poste de bibliothécaire de la Chambre des Députés, laissé vacant par la retraite de Beuchot, cette brochure parut trop tard : la place était déjà prise ! — Reproduite à la fin du t. III des *Supercheries* (avec pagination séparée, de 1 à 32) (2).

(1) Nous tenons à remercier ici M. Le Goazliou pour les renseignements qu'il a bien voulu nous donner, ainsi que l'Office de Documentation de la Bibl. Nationale, dont les communications nous ont été extrêmement précieuses. Merci enfin à MM. Granet et Malo-Renault, Bibliothécaires des villes de Nantes et de Rennes, qui nous ont obligeamment permis de consulter les notes manuscrites de Kerviler ayant trait à notre sujet.

(2) Nous avons découvert par hasard une 3^e édition de cette *Notice* (paginée de 309 à 340), curieusement reliée avec un tome du *Bulletin du Bibliophile de Tchenier*, année 1849, entre les pages 328 et 329 (Bibl. Mun. de Rennes, n° 69.345/16). Où parut réellement cette édition ? Probablement pas dans le *Bull. du Bibl.* : la pagination y contredit, pour 1849 (la *Notice* est d'ailleurs sortie en 1850) et pour les années suivantes.

L'auteur énumère 8 de ses ouvrages (ci-dessous les n° III, VI, VII, X, XII, XIII, XIV et XV) et mentionne les comptes rendus qui en furent faits, dont il cite de nombreux extraits. Puis il annonce et décrit son *Encyclopédie du bibliothécaire*.

II. *Un Martyr de la Bibliographie : Notice sur la Vie et les Travaux de J.-M. Quérard*, auteur de la France littéraire, des Supercheries littéraires dévoilées, etc., suivie de la *Liste générale* des personnes qui, en Europe et en Amérique, ont pris part à la Souscription Quérard, en 1855. — Paris, l'Editeur, 1857, in-8° de 15 + 8 pp. (Tiré à 100 ex.)

La *Notice* proprement dite (15 p.), signée d'un pseudonyme fort transparent : « Un compatriote et ami du Bibliographe, MAR. JOZON d'ENQUAR » (3), avait d'abord paru dans le t. XI de la *France littéraire* (ci-dessous n° XVIII), p. 588-598. — Quérard y raconte ses débuts à la 3^e personne, dans un style souvent incorrect et heurté ; mais la narration est généralement fidèle, à part quelques erreurs de détail, portant principalement sur les dates (p. ex. : celle de sa naissance) (4).

La *Liste générale* (8 p.) est extraite du *Feuilleton du Journal gén. de la Librairie* (1855-56).

III. *La France littéraire*, ou Dictionnaire des Savants, Historiens et Gens de Lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII^e et XIX^e siècles. Ouvrage dans lequel on a inséré, afin d'en former une Bibliographie nationale complète, l'indication : 1° des réimpressions des ouvrages français de tous les âges ; 2° des diverses traductions en notre langue de tous les auteurs étrangers, anciens et modernes ; 3° celle des réimpressions faites en France des ouvrages originaux de ces mêmes auteurs étrangers, pendant cette époque. — Paris, Firmin Didot, 10 vol. in-8°. (Pages à 2 col. ; texte compact).

Publié en livraisons. Tome I^{er}, 1827, xxix-582 p. ; — II, 1828, 756 p. ; — III, 1829, 562 p. ; — IV, 1830, 646 p. ; — V, 1833, 668 p. ; — VI, 1834, III - 647 p. ; — VII, 1835, 574 p. ; — VIII, 1836, 606 p. ; — IX, 1838, 597 p. ; — X, 1839, 575 p. (5).

L'ouvrage est dédié à Ph. Jos. Schalbacher, le patron de Quérard à Vienne.

Dans son *Discours préliminaire* (t. I, p. vii à xxvi), l'auteur passe en revue ses devanciers, énumérant leurs qualités, mais ne cachant surtout rien de leurs défauts. Il nomme aussi plusieurs bibliographes qui lui ont promis leur collaboration, mais dont les communications s'avèrent, dans l'ensemble, peu importantes.

Les premiers volumes, bien loin d'être prolixes, pécheraient plutôt par un excès de concision qui frise parfois la sécheresse ; ils contiennent peu de biographie (deux ou trois lignes en général) ; souvent même les dates de naissance et de mort ne sont pas précisées, le lieu d'origine non plus. Mais, à partir du tome 5, les notices biographiques et les jugements critiques commencent à prendre des

(3) MAR. : Marie ; — JOZON : Joseph, en patois du pays de Rennes ; — d'ENQUAR : anagramme de Quérard.

(4) Dans le cours de notre étude, pour les renvois aux notices n° I et II, le mot *Notice* désignera la première, et *Un Martyr* la seconde.

(5) Pour chaque tome, nous indiquons la date portée sous le titre ; mais elle n'est pas toujours exacte. Ainsi la 1^{re} partie du tome I parut en février 1826, et la dernière du t. X au début de 1842 seulement.

proportions inquiétantes et, dans les derniers volumes, submergent littéralement la bibliographie. Par exemple, *Scribe* et *W. Scott* occupent chacun plus de 20 pages, et *Voltaire*... 182 !

Au reste, malgré ces excès, il faut louer Quérard d'avoir, à l'encontre de ses prédécesseurs, introduit la biographie à côté de la bibliographie ; ce qui n'a pas peu contribué à relever l'intérêt de cette sorte de publications qui, avant lui, étaient bien arides.

Une autre innovation, et non moins heureuse, à inscrire à son actif, c'est la mention qu'il fait, outre les volumes des écrivains, des principaux articles insérés dans des revues, et dont ses devanciers ne s'étaient jamais préoccupés.

Si l'on ajoute à ces considérations l'abondance et le sérieux de l'information, que déparent bien faiblement des erreurs et des omissions inévitables en pareille matière, on comprendra que la critique ait été unanime à saluer en Quérard un des maîtres de la bibliographie française, et à classer d'emblée son ouvrage parmi les meilleurs du genre.

« L'ouvrage de M. Quérard, qui a conquis dès son apparition l'estime de l'Europe savante, écrit J.-M. Guichard, est un livre remarquable par l'abondance et la variété des notices biographiques et bibliographiques qu'on y rencontre, et où les recherches sont rendues faciles par l'excellente méthode qui a présidé à sa rédaction (6). »

Un autre considère la *France littéraire* comme « le monument le plus complet qui ait jamais été élevé à la gloire d'une littérature (7). »

« Véritable monument bibliographique — écrit un troisième — qui eût suffi pour la renommée et la position d'un homme qui aurait su allier un peu d'intrigue au mérite (8). »

Et Paul Troemel, un Allemand : « ...M. Quérard, l'un des bibliographes les plus capables et les plus consciencieux de la France, qui, par sa *France littéraire*, a doté la littérature française d'un ouvrage tel qu'elle n'en possède pas un second dans le même genre... (9) »

Ch. Magnin, un bibliothécaire doublé d'un académicien, écrivait à Quérard pour lui rapporter l'opinion de deux collègues anglais : « Ces Messieurs ont acquiescé au bien que je disais du répertoire de Watt ; mais ils ont insisté longuement sur la supériorité du vôtre... (10). »

Nous pourrions citer bien d'autres témoignages, et aussi flatteurs, sur la *France littéraire*, mais ceux-là suffisent à en démontrer la valeur et l'importance et nous éclairent sur la haute opinion qu'on avait alors de Quérard (11).

IV. Le Bibliographe, journal du commerce et des intérêts de la typographie, etc... (Réd. : J.-M. Quérard). — Paris, 1833, in-8°, 168 p., fig. au titre.

1^{re} année, N° 1 à 20, 5 janvier - 10 avril 1833.

Brève réapparition avec un sous-titre légèrement modifié. — Paris, 1833, in-8°, 56 p., fig. au titre.

1^{re} année, N° 1 à 7, 15 août - 15 sept. 1833.

(6) *Bull. du Bibliophile*, 1841, p. 522.

(7) *Ibid.*, 1858, p. 1284 (anonyme).

(8) *Indépendance Belge*, 2 août 1856 (cité dans *Un Martyr*).

(9) *Anzeiger für Bibliographie*... 1855, n° 1 (cité dans *Le Quérard*, I, 1855, p. 165).

(10) Lettre reproduite dans la *Notice*, p. 2.

(11) La *Notice* et *Un Martyr* citent quelques autres éloges, et mentionnent en outre plusieurs comptes rendus : J.-C. Brunet (*Manuel du Libraire*), G. Brunet (*la Quotidienne*), Champollion-Figeac (*Bull. universel de Férussac*), E. Hériveau (*Ibid.*), Daubou (*Journal des Savants*, passim), P. Duport (*Le Globe*), J.-M. Guichard (*Moniteur de la Librairie*), A. Manly (*R. encyclop.* et *Le Temps*), etc. — Voyez aussi une notice pas très flatteuse, d'ailleurs, sur la *France littéraire*, dans le *Grand Dict. univ. du XIX^e siècle* de P. Larousse, T. VIII, p. 748-749 (1872).

V. Revue Bibliographique, journal de bibliologie, d'histoire littéraire, etc..., publié par deux bibliophiles (J.-M. Quérard et Serge Poltoratsky). — Paris, 1839, in-8°, 408 p.

N° 1 à 10, 15 mai - 30 déc. 1839.

VI. La Littérature française contemporaine, XIX^e siècle, renfermant :

1° Par ordre alphabétique de noms d'auteurs, l'indication chronologique des publications originales des écrivains français, régionales et étrangers, et celle des éditions et traductions françaises des ouvrages des auteurs étrangers, vivants, imprimés en France pour la première fois depuis le commencement de ce siècle ; — 2° Une table des livres anonymes et polyonymes qui, par leurs publications, appartiennent à cette époque ; — 3° Une table des sujets. — Le tout accompagné de Notes Biographiques et Littéraires. — Paris, Daguin frères, 1 vol. et demi, in-8° de xiv - 631 et 292 pp. à 2 colonnes.

Publié en livraisons.

Tome I (1842), xiv - 631 p. : Préface ; — Lettre A (pp. 1-119) ; B (jusqu'à *Bleuet*) (pp. 120-631).

Tome II (1844), 292 p. : De *Bligny* à *Bonamy* (pp. 1-222) ; Les *Bonaparte littéraires* : a) Introduction et Notices diverses (222-282) ; b) Lucien Bonaparte, son fils et sa bru (316-323 ; 326-329 ; 332).

Signalons que la 1^{re} livraison parut en janvier 1839, et la 12^e en sept. 1844. Celle-ci, la dernière à laquelle Quérard ait collaboré, contenait (p. 282, 2^e col.) un avis annonçant son éviction en faveur de Ch. Louandre et de F. Bourquelot. Cependant, ajoutait-on, les notices sur Lucien Bonaparte, sur son fils et sur sa bru sont encore de lui.

Nous ne reviendrons pas ici sur la querelle Quérard-Daguin et ne nous occuperons que de la partie de l'ouvrage rédigée par le premier.

L'œuvre devait d'abord être la continuation, sans interruption, de la *France littéraire*, sur les mêmes plan et disposition ; mais, après la 4^e livraison, Quérard décida de remonter jusqu'en 1800, et non plus en 1827 (date où s'arrêtait la *France littéraire*), afin que l'ouvrage formât la Bibliographie complète du XIX^e siècle.

Ses correspondants furent plus nombreux et plus actifs que pour sa première publication, mais leur collaboration resta cependant si mince que les mérites et les défauts de l'œuvre doivent être attribués à Quérard. Ce sont les mêmes que pour la *France littéraire*, et nous ne les répéterons point ici.

Les critiques furent presque unanimes à louer l'œuvre de Quérard et à censurer celle de ses continuateurs.

Amédée Cochet, tout en regrettant la longueur des notes biographiques et critiques, prédit que l'ouvrage « deviendra le manuel de la librairie (12). »

Pour J.-M. Guichard, « les articles de MM. Balzac, Belmontet, Benthaim, Berau, Béranger, etc., sont de véritables biographies judicieusement construites et riches d'anecdotes piquantes et peu communes (13). »

« Les erreurs et omissions qu'on a pu remarquer dans les derniers volumes de cette continuation, écrit à son tour J.-C. Brunet, font regretter que M. Quérard ne les ait pas rédigés lui-même... (14). »

(12) *Revue des Deux-Mondes*, 15-2-1841, p. 579.

(13) *Bull. du Bibl.*, 1841, p. 522-523.

(14) *Manuel du Libraire*, 5^e édit., t. III, 1863, col. 1010.

L'Allemand Paul Troemel énonce ce jugement plein de modération : « Les continuateurs de M. Quérard (...) ont aussi, en quelque sorte, réussi dans leurs travaux, et quoique nous ne puissions placer ceux-ci au niveau du commencement de M. Quérard, nous sommes obligés de reconnaître néanmoins leur utilité et leur valeur (15). »

La *Notice* et *Un Martyr* mentionnent de nombreux autres comptes rendus, auxquels nous renvoyons le lecteur (16).

VII. *Bibliographie voltairienne*. — Paris, Didot fr. et Daguin fr., 1842, in-8° de xxxv-184 p.

Extrait de la *France littéraire* (t. X, p. 276-457), sauf l'introduction, intitulée « De l'influence de Voltaire sur la Société au XVIII^e siècle », par Aubert de Vitry.

VIII. *Le Moniteur de la Librairie*, mémorial universel des publications françaises et étrangères, anciennes et modernes. — 3^e année, rédigée par M. J.-M. Quérard. — Paris, 1844, 616 + 50 p. in-8°, fig. (50 p. de table).

N^o 1 à 36, 1^{er} janvier - 20 déc. 1844. (17)

IX. *Le Bibliothécaire*, archives d'histoire littéraire, etc., rédigées par MM. Mécène (Poltoratsky) et Photius (Quérard).

N^o 1, Juillet 1844. — Paris, 64 p., in-8°.

N^o 2 : il n'en parut qu'un extrait, une *Notice* sur J.-P.-J. d'Arceet, 1844, in-8° de 39 p. (tirée à 100 ex.) (18).

X. *Les Auteurs déguisés de la littérature française au XIX^e siècle*. Essai bibliographique pour servir de supplément aux recherches d'A.-A. Barbier sur les ouvrages pseudonymes. — Paris, au bureau du « Bibliothécaire », 1845, in-8°, 84 p., fig. au titre.

« Ballon d'essai » des *Supercheries* (n^o XIII ci-dessous), cette brochure est composée de notes précédemment parues dans nos VIII et IX ci-dessus (19).

XI. *Les Bonaparte et leurs œuvres littéraires*. Essai historique et bibliographique, etc. — Paris, F. Daguin, 1845, in-8° de 115 p. (Tiré à petit nombre).

Extrait de la *Littérature française contemporaine*. — Quérard nia être l'auteur de cette brochure, publiée sous son nom (20) ; mais il en avait écrit environ 70 pages (voyez le n^o VI ci-dessus). Il n'avait donc ni tout à fait tort ni entièrement raison.

XII. *La France littéraire...* par J.-M. Quérard. *Ouvrages polyonymes et anonymes, 1700-1845*, publiés sous les auspices d'un biblio-

(15) Anzeiger, 1855 (cité dans *Le Quérard*, I, 1855, p. 166).

(16) A. AUBENAS (*Revue de bibliog. analyt.*, déc. 1840) ; E. MILLER (*Ibid.*, nov. 1842) ; J.-M. GUICHARD (*Monit. de la Librairie*, 10 et 20 fév. 1844) ; article tiré à part à 100 ex.) ; OLD NICK (*FORGUES*) (*de National*, 23-6-42) ; COLOMB DE BATINES (*Monit. de la libr.*, 15-9-1842) ; G. BRUNET (*Quotidienne*, 18-9 et 8-10-1842) ; Prof. Jourdan (*R. de l'instr. publ.*, 15-12-1842) ; *Literarische Zeitung* (Berlin) (17-1-1844).

(17) Voyez *Un Martyr*, p. 15.

(18) Voyez *Ibid.*, 15.

(19) Comptes rendus : OLD NICK (*National*, 1845) ; Marquis de Foudras (*Quotidienne*, 5-8-1846).

(20) Feuilleton du *Journal de la Librairie*, 11-1, 18-1 et 25-1-1845.

phile étranger (S. Poltoratsky). — Paris, l'Editeur, 1846, in-8°, 240 p.

Seules parurent trois livraisons : A Auguste Barbier - *Almanach Musical*.

La révolution de février frappa à mort cet ouvrage, dont le titre de départ était *Dictionnaire des Ouvrages polyonymes...*, et qui devait former les tomes XI et XII de la *France littéraire* (21).

XIII. *Les Supercheries littéraires dévoilées*. Galerie des Auteurs apocryphes, supposés, déguisés, plagiaires et des éditeurs infidèles de la littérature française pendant les quatre derniers siècles : ensemble les industriels littéraires et les lettrés qui se sont anoblis à notre époque. — Paris, l'Editeur, 5 vol. in-8°.

Paru par livraisons de 80 pages.

Tome I^{er} (1847), cXLVIII-604 p. (+ 12 p. portant diverses paginations) : 1^o Lettre dédicatoire (p. v-xi) ; 2^o Introduction intitulée « Des Supercheries littéraires anciennes et modernes, plus particulièrement en France », avec une table (XIII - cXLVIII) ; — 3^o Lettres A à D, et Corrections (1-604 + 12 p.).

Tome II (1847), 650 p. : E-Lottin ; — Tome III (1850), 614 + 32 p. : 1^o Loué - Q, 2^o La *Notice* ; — Tome IV (1852), 668 p., R-Z ; — Tome V (1853), 410 p. : Astéronymes (5-72) ; Table alphabétique des véritables noms d'auteurs... (73-410) (22).

L'ouvrage est dédié « A M. Wohlthaetter, M. S. P. S. M., ami éclairé des lettres et savant bibliographe (23). »

Dans son Introduction, Quérard étudie magistralement chaque catégorie de supercheries, en retrace l'histoire et examine, au passage, les bibliographes qui s'en sont occupés.

Cet ouvrage, auquel collaborèrent de nombreux correspondants (parmi lesquels Poltoratsky, le baron de Reiffenberg, etc.), représente une somme de travail effarante. Certaines notices sont si étendues qu'elles auraient pu, à elles seules, être publiées en volumes : Alex. Dumas père occupe 170 pages (I, 414-584), La Mennais 146 (II, 365-509 et 644-645), Louis-Charles, 105 (III, 17-121), Pierre-Michel, 43 (III, 477-519), etc., etc.

Les avis de la critique sur l'utilité et le sérieux des *Supercheries* furent partagés : les uns applaudirent franchement, d'autres firent des réserves, d'autres enfin attaquèrent rudement l'œuvre et son auteur.

« Le livre de M. Quérard, écrivait J. Chéruviel, à en juger d'après les deux livraisons que nous avons sous les yeux, sera plein de révélations curieuses, et quoiqu'il soit quelquefois sans doute plus mordant qu'il ne le faudrait, nous croyons qu'il pourra rendre ainsi de véritables services à la littérature (24). »

« Nous ne formons pour lui qu'un vœu : c'est qu'il s'achève », écrit de son côté Ach. Jubinal (25).

Et le Baron de REIFFENBERG : « M. Quérard, il faut l'avouer,

(21) Comptes rendus : J. CHERVIEL (*R. critique*, août 1846 ; reproduit dans la *Notice*, p. 8), REIFFENBERG (*Bull. du Bibl. Belge*, III, 1846 ; un extrait dans la *Notice*, p. 9).

(22) A propos des dates, notons que les 5 premières livraisons parurent de mars

à déc. 1846, et que le t. V ne fut achevé qu'en 1860. — Les livraisons 1, 2, 3 et 4

portaient ce titre : *Les Auteurs apocryphes...* — L'ouvrage devait avoir un volume 1

(23) Wohlthaetter est un mot allemand qui signifie Bienfaiteur, et les initiales

qui le suivent se déchiffrent ainsi : Monsieur Serge Poltoratsky, Seigneur Moscovite.

(24) *R. critique*, août 1846 (reproduit dans la *Notice*, p. 13).

(25) *Le Voleur*, 10 août 1846 (reprod. dans la *Notice*, p. 11-12).

écrit-il, est le plus réjouissant de tous ceux qui ont traité le même sujet que lui. Placcius, Dahlmann, Heumann, Mylius, etc., étaient des savants graves et froids, ennuyeux à la mort. M. Quérard est un *dénicheur* dont la malice égale le courage, et qui est servi par des correspondants spirituels et malins, au courant de tous les *caneaux* littéraires. De cet accord, il est résulté un livre qui fait un bruit d'enfer... (26). »

Pour *Le Rat* (E. de Mirecourt), au contraire, Quérard « vomit l'injure à chaque ligne », ce qui ne l'empêche pas de passer, aux yeux du même critique et dans le même article, pour « le bibliographe le plus distingué de notre temps... (27). »

« Ouvrage curieux, quoique dans ses révélations indiscrettes il se trouve bien des choses hasardées et des critiques plus malveillantes que justes », telle est l'opinion de J.-C. Brunet (28).

On trouvera la mention de plusieurs autres comptes rendus dans la *Notice* et dans *Un Martyr* (29).

D'autre part, on relira ce que nous avons déjà écrit des *Supercheries* dans la première partie de cette Notice sur Quérard (30).

- XIV. *Omissions et Bêues* du livre intitulé « La Littérature française contemporaine »... Correctif du tome deuxième. BON - CHR. — Paris, l'Edit., 1848, in-8° de xvi - 34 p.

Voyez F. de Reiffenberg, *Bull. du Bibl. belge*, v, 1848, p. 132.

- XV. *Notice Bibliographique des Ouvrages de M. de la Mennais*, de leurs Réfutations, de leurs Apologies... — Paris, l'Edit., 1849, in-8° de 149 p.

Extrait des *Supercheries* II, 365-509 et 644-645. — Tiré à petit nombre (31).

- XVI. *Lettre à MM. les Députés* (32).

- XVII. *Les Plagiateurs Reiffenbergiens dévoilés* (extr. des *Supercheries*). — Paris, 1851, in-8°, 29 p.

- XVIII. *Les Ecrivains pseudonymes* et autres mystificateurs de la littérature française pendant les quatre derniers siècles, restitués à leurs véritables noms. — Paris, l'Edit., 1854, in-8° de viii - 708 p. (33).

Publié en livraisons.

Tel est le titre du t. XI de la *France littéraire*, à laquelle il sert de complément et de correctif, en même temps qu'aux *Supercheries*. Il va de la lettre A au mot Razv. — Les qualités et les défauts de la

(26) *Bull. du Bibl. belge* (reprod. dans la *Notice*, p. 13-20).

(27) *La Silhouette*, 30-1-1848, p. 3-6.

(28) *Manuel du Libraire*, 5^e éd., 1863, t. III, col. 1011.

(29) Ach. Jubinal (*Le Voleur*, 30-8-1848, reprod. dans la *Notice*, p. 12-13) ; A. Joanne (*Illustration*, 5-2-1848 ; *Notice*, p. 23) ; *Revue Indépend.*, 10-1-1848 (*Notice*, 20-21) ; Abbé de la Chapelle (*L'Inflexible*, 19 et 20-7-1850) ; H. BABOU, (*la Patrie*, 2 et 3-11-1850) ; E. CARMOLY (*Bull. du Bibl. belge*, VIII, 1851, p. 157 et seq), P. LEGRAND, (*L'Artiste*, de Lille, 21-7-1850) ; P. DELHASSE (*Revue trimestrielle*, de Bruxelles, V, 1855, 194-203).

(30) N. R. B., juillet-août 1951, p. 273.

(31) *Comptes rendus* : *Bull. de Cénare*, 30-4-1849 (*Notice*, p. 23-26) ; F. de Reiffenberg, *Bull. du Bibl. belge*, t. V, 1849, p. 354 et 419 (*Notice*, 26-27).

(32) Publiée en même temps que la *Notice* (1850), d'après *Un Martyr*, cette lettre ne se trouve pas à la *Bibl. Nat.*, et nous ne l'avons vue nulle part.

(33) Première livraison, avril 1846 ; dernière livraison, juillet 1857.

France littéraire se retrouvent dans ce volume. La seconde moitié contient des notices interminables (34).

- XIX. *Le Quérard*. Archives d'histoire littéraire, de Biographie et de Bibliographie françaises. — Paris, 2 vol. in-8° de 587 et 644 p., 1855-1856.

Entre autres articles, on y trouve plusieurs *Feuillets de l'Encyclopédie inédite du Bibliothécaire* (35).

- XX. *Monsieur le baron Modeste de Korff*... (extr. du précéd.). — Paris, 1856, 1/2 f. in-8°.

- XXI. *La Famille Guizot*. Monog. bibliog. (extr. du n° XIX). — Paris, 1857, in-8°, 32 p.

- XXII. *La Roumanie*, Moldavie, etc. (extr. du n° XIX). — Paris, 1857, in-8° de 47 p.

- XXIII. *Une question d'histoire littéraire résolue*. Réfutation du paradoxe bibliographique de M. R. Chantelauze : le comte Joseph de Maistre, auteur de l'« Antidote au Congrès de Rastadt ». — Paris, chez l'auteur, 1859, in-8°, 42 p.

- XXIV. *La France littéraire*... Dix-neuvième siècle, tome deuxième. — Paris, l'Edit., 1859-1864, in-8° de 751 pages.

Publié en livraisons.

Quoique ne portant pas le titre du n° XVIII (*Les Ecrivains pseudonymes*...), ce vol. lui fait suite alphabétiquement et forme donc le t. XII de la *France littéraire*. — Les notices y prennent des proportions si démesurées que la lettre R, commencée au t. XI, n'est même pas épuisée avec celui-ci. Il n'y eut pas de suite.

- XXV. *Retouches au « Nouveau dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes »* de M. E. de Manne. — Paris, l'auteur, 1862, in-16, viii - 46 p.

- XXVI. *Les Robespierre*, monographie bibliographique (extr. du n° XXIV). — Paris, l'Edit., 1863, in-8°, 44 p.

- XXVII. *De la Bibliographie Générale au XIX^e siècle*..., lettre à M. Jacques-Charles Brunet. — Paris, l'Edit., 1863, in-8°, 24 p.

- XXVIII. *Les Supercheries littéraires dévoilées*..., seconde édit., considérablement augmentée, publiée par MM. Gustave Brunet et Pierre Jannet... — Paris, Paul Daffis, 3 vol. in-8°, 1869-1870.

Tome I^{er} (1869), xii p. + 4 non numérotées, et 1278 colonnes à raison de 2 par page.

Tome 2 (1870), 1324 col. — Tome 3 (1870), 1290 col.

Cette édition, que la mort de Quérard avait interrompue après la 1^{re} livraison (parue en 1865), fut reprise par G. Brunet, qui avait

(34) *Comptes rendus* : RISPAL, *l'Univers*, 13-9-1854 ; P. TROCHET, *Anzeiger*... 1855 (reproduit dans *Le Quérard*, I, 1855, p. 165-166).

(35) Nombreux comptes rendus du Quérard (*Le Quérard*, II, 461-462).

acquis à vil prix tous les manuscrits du Bibliographe. Elle est, à peu de chose près, la reproduction intégrale de la 1^{re} édition. — Ses 3 volumes sont suivis de la 3^e édition du *Dictionn. des ouvrages anonymes* d'A.-A. Barbier, puis d'une table des noms réels des écrivains anonymes et pseudonymes cités dans les deux ouvrages.

XXIX. *Œuvres posthumes de J.-M. Quérard*, publiées par G. Brunet. *Libres perdus et exemplaires uniques*. — Bordeaux, C. Lefebvre, 1872, in-8°, 103 p.

XXX. *Œuvres posthumes... Livres à clef*. — Bordeaux, Lefebvre, 1873, 2 tomes en un vol, in-8° de 224 p.

Chacun de ces deux ouvrages est précédé d'un *Avant-propos*, où G. Brunet donne des détails intéressants sur les manuscrits de Quérard (36).

XXXI. *Deux lettres de Quérard*, publiées par Henri Cordier. — Paris, 1918, in-8°, pièce.

Par la première, datée de Vienne, 31 juin (sic) 1822, il propose sa *France littéraire* aux libraires parisiens Treuttel et Würtz. — La seconde, de Paris, 17 juin 1827, est adressée à Alex. Du Mége, à Toulouse.

XXXII. On trouvera plusieurs lettres, prospectus et autres articles de lui dans le *Journal Gén. de la Librairie* (passim); une lettre à Jules Forest (19-2-1858), dans l'étude de L. de Kerjean, etc.



On peut s'étonner qu'une œuvre aussi vaste ait été conçue et rédigée par un homme qui, né sous l'étoile la moins propice à cette sorte de travaux, fut en outre contraint de lutter toute sa vie pour son pain quotidien et souvent pour sa liberté.

Cet autodidacte intrépide nous a légué, malgré tous les obstacles accumulés sur sa route, une œuvre qui ne vaut pas seulement par son étendue, mais encore et surtout par l'érudition qui se manifeste à chaque page et par l'innombrable documentation patiemment amassée au cours d'une vie uniquement consacrée à la science des livres.

Quérard n'est pas un lettré, au sens propre du mot : son style est heurté, souvent incorrect, et les répétitions foisonnent dans chacune de ses pages. Il convenait d'ailleurs bien volontiers de son impuissance à ciseler des phrases. Mais, comme bibliographe, il est un maître, rarement égalé ou surpassé, et, si la vie lui avait été plus douce et lui eût permis de mûrir ses plans plus profondément, il aurait pu nous laisser de véritables chefs-d'œuvre.

Mais, quoiqu'imparfaite, son œuvre est belle et, après avoir réuni la

(36) Voyez aussi, au sujet de ses manuscrits, *l'Intermédiaire des Chercheurs*, t. XXV, p. 474, et t. XXVI, p. 139.

quasi-unanimité de ses contemporains, vivra longtemps encore, du moins dans ses parties essentielles, la *France littéraire* et les *Supercheries littéraires dévoilées*.

Célestin GAUTHIER.

Consulter : 1. La *Notice, Un Martyr, Le Quérard* et, d'une manière générale, toutes ses préfaces. — 2. Le *Journal gén. de la librairie (Bibliog. de la France et Feuilleton)*, 1826-1865. — 3. GRILLE, *Épître à M. Quérard* (Paris, 1853, 8 p. in-8°). — 4. Trois Savants en US, *Bibliothèque Scatologica* (1850, 144 p. in-8°) : *Dédicace à Monsieur Q., prince des bibliognostes*. — 5. Alph. LE ROY, *J.-M. Quérard, auteur de la « France littéraire » et de la « Littér. fr. contemp. »* (Liège, 1863, in-8°). — 6. J.-C. BRUNET, *Manuel du Libraire* (5^e éd., t. III, 1863, col. 1010-1011). — 7. J. ASSÉZAT et le Bibliophile Jacob, *Bull. du Bibliophile*, 1865, 443-450. — 8. Louis de KERJEAN, *R. de Bre. et de Vendée*, 1866, 1, 82-88. — 9. F. BOURQUELOT, *La Littérature franc. contemp.*, vi, 1857, 100-102. — 10. LORENZ, *Catalogue gén.*, iv, 152-153. — 11. J.-D. O., *Some french bibliographies* (Londres, 1881, in-16 ; extr. du *Bookseller*). — 12. VAPERAU, *Diction. des Contemp.*, édit. 1, 2, 3 et 4. — 13. SUGÈNES, *Iconog. bret.*, II, 1889, 158. — 14. Le *Conteur Breton* (Rennes), 16-12-1865. — 15. LAROUSSE, *Grand Dict. univ. du XIX^e s.*, XIII, 1875, 519. — 16. *Nouveau Larousse ill.*, VII, 120. — 17. *Grand Encyclopédie*, XXVII, 1129-30. — 18. Ed. BEAUFILS, *La Bretagne Touristique*, 15-11-1926. — 19. *Le Droit et la Gazette des Tribunaux* (à l'occasion de ses procès). — 20. KERVILLEN, fonds manuscrit à la Bibl. Mun. de Nantes, etc., etc.

FAMILLE DE GOESBRIAND

Dans une note intéressante P.-D. de Goesbriand (article relatif à la *Bataille des Trente dans la Littérature bretonne*, N. R. B., mai-juin 1951, p. 184, n° 1), notre collaborateur F. Gourvil avait écrit qu'« à sa connaissance » la vieille famille à laquelle appartenait l'auteur du poème *Emgann ann Tregont a Vretonet* était aujourd'hui éteinte.

Cette note a motivé l'envoi à la Revue et à F. Gourvil lui-même de quelques lettres qui les détrompent à cet égard. Nous nous faisons donc un agréable devoir de signaler que la descendance de *Pierre-Destré de Goesbriand* (1784-1863) est encore bien vivace. L'auteur cité eut onze enfants dont certains moururent en bas âge ou sans postérité, mais dont trois au moins ont fait souche.

De ceux-ci, l'un installé au Canada en 1898, eut quatre enfants dont trois vivent encore. Un autre, officier dans l'armée coloniale, a laissé une fille et un garçon qui, lui-même officier, est père de trois enfants. Un autre encore, décédé en 1932, eut huit enfants, tous encore bien vivants, dont cinq sont religieux dans différents ordres, deux autres étant mariés et habitant Rennes, le dernier enfin étant célibataire.

Grâce à Dieu, il apparaît donc que le blason de l'antique famille de Goesbriand n'est pas encore près de s'effacer, aussi bien en Bretagne même qu'outre-Atlantique, et nous sommes heureux d'en donner acte à ceux qui le soutiennent avec sa devise : *Dieu y pourvoira*.

La Tour d'Auvergne, premier grenadier de...

(Réponses à la question 300)

I

« ...de l'Armée »

Ce n'est pas sans surprise que je lis dans la *Biographie bretonne* de P. Levot (t. II, p. 184), sous la plume de G. L. (Guillaume Le Jean), les deux paragraphes suivants :

Il [La Tour d'Auvergne] écrivit à un de ses amis F. Guilmer, imprimeur à Morlaix, une charmante lettre, où il lui parlait de lui-même et de son livre, et où l'on remarque cette phrase :

« A l'égard du titre éclatant de premier grenadier de France, comme cette palme doit toujours rester flottante sur tous les guerriers français, tout me fait un devoir de m'excuser d'accepter un titre qui, sous aucun rapport, ne peut m'appartenir. »

Car Guilmer a publié le fac-simile de la lettre autographe qu'il a reçue de La Tour d'Auvergne. On ne saurait y lire ni « premier grenadier de France » mais « premier grenadier de l'Armée », ni « palme... flottante », mais « palme de courage... indécise » (1).

Qui plus est, Mangourit du Champ-Daguet lut quelques mois après la mort du héros, le 20 frimaire an IX (11 décembre 1800), à la *Société Philotechnique*, dont il avait été l'un des fondateurs (comme il fut l'un des fondateurs de l'*Académie Celtique*), un éloge de La Tour d'Auvergne qui fut publié sous le titre : *Le premier grenadier de nos armées. — Notice sur La Tour d'Auvergne-Corret* (brochure in-8° de 72 pages), éloge qui fut reproduit en tête de la troisième édition des *Origines Gauloises*.

G. Le Jean a-t-il donc commis des fautes de lecture ? Ou à quels sentiments aurait-il pu obéir en substituant un mot essentiel à un autre ?

François Guilmer fut un de ces éditeurs-libraires morlaisiens dont les éditions sont toujours recherchées. Son père était originaire des environs du Mans ; mais lui est né à Morlaix le 18 septembre 1758. Il y épousa la fille de Nicole, un libraire de cette ville.

(1) G. Le Jean met en outre le dernier membre de phrase de sa citation au présent de l'indicatif alors que La Tour d'Auvergne a employé le passé indéfini et l'imparfait.

Vers 1787, il était lui-même établi libraire à Saint-Pol-de-Léon. Puis il vint se fixer à Morlaix dans la même profession. Il succédait probablement à Pierre Guyon, ancêtre de la célèbre maison Guyon, de Saint-Brieuc, qui disputa longtemps la faveur des habitants de la ville et de la région à la maison Prud'homme, également de grande renommée.

Vers 1791, F. Guilmer ajouta à sa librairie une imprimerie qui devint bientôt prospère. Il devait mourir entre 1810 et 1815.

Fut-il un ami de La Tour d'Auvergne ? La démonstration resterait à faire. En tout cas, la lettre qu'il en reçut n'était qu'une réponse à une lettre dont lui, Guilmer, était le rédacteur. Elle avait eu pour motif l'envoi que La Tour d'Auvergne lui avait fait adresser de plusieurs exemplaires de son « ouvrage ». Il s'agissait sans doute de la deuxième édition des *Origines Gauloises*, qu'il avait revues dans les studieux loisirs de sa retraite de Passy-sur-Seine.

En lui demandant quel en était le prix, F. Guilmer l'avait félicité en son nom et au nom de ses concitoyens de ce que le Premier Consul lui avait décerné un sabre d'honneur et le titre de « premier grenadier de l'armée ». C'est à la lettre du libraire morlaisien que La Tour d'Auvergne répondit. Sa réponse est datée du 25 floréal an VIII (15 mai 1800). On sait qu'il fut tué à Oberhausen, le 8 messidor de la même année (27 juin 1800).

C'est assurément pour rendre un hommage particulier à la mémoire de celui dont la mort glorieuse avait ému tous les cœurs que Guilmer reproduisit en fac-simile la lettre qu'il en avait reçue quelques semaines avant sa mort.

Le texte est précédé d'une gravure représentant le buste de La Tour d'Auvergne environné de drapeaux. Les trois de gauche portent de haut en bas les mentions : Piémont, Helvétie, Pyrénées ; ceux de droite les mentions : Rhin, Danube, Chambéry. Sous le premier groupe, la date de naissance du héros, 1743 ; sous le second, celle de sa mort, 1800.

Encore à gauche et au-dessous se voit un livre : *Origines Gauloises* ; à droite le sabre d'honneur qu'il devait à Bonaparte. Enfin, plus bas encore, sur le soubassement : Oberhaus || zen, avec une coupure peut-être intentionnelle, pour marquer la brutalité de la fin prématurée de celui que Guilmer voulait honorer.

Voici le texte de la lettre (2) qui demeure peu connue, bien qu'elle ait été publiée au moins deux fois dans son intégralité (3) :

Passy-sur-Seine, le 25 floréal an 8^e de la Rép.

Le citoyen La Tour d'Auvergne Corret,
au citoyen Guilmer, libraire à Morlaix.

Citoyen,

En vous adressant un certain nombre d'exemplaires de mon ouvrage, il n'entra jamais dans ma pensée d'en taxer le prix. Mes concitoyens y mettront un Bien grand, s'ils consentent à le lire. Il leur sera facile d'y découvrir les sentiments qui ont dirigés (sic) ma plume ; je les ai tous

(2) Ce document, qui fit partie de la collection d'autographes de Pierre Zaccane, m'a été aimablement communiqué par son détenteur actuel, M. Edouard Mauger, libraire à Lannion.

(3) *Correspondance de la Tour d'Auvergne recueillie et annotée par BUHOT DE KERSERS* (1908), p. 333 et CALOUBAR, *Notice historique sur La Tour d'Auvergne Corret*, p. 59.

pensés dans un attachement sans bornes au pays qui m'a vu naître. S'il s'y est glissé quelques fautes, celles de l'esprit obtiendront peut-être l'indulgence de nos compatriotes Bretons, mais je n'aurai jamais besoin d'aucun pardon pour celles du cœur.

Salut républicain.

Le citoyen La Tour d'Auvergne Corret.

Veillez bien, je vous prie, être l'interprète de mes sentiments de gratitude auprès de vos concitoyens, pour l'aimable souvenir dont il leur a plu de m'honorer dans votre lettre. J'ai accepté avec une reconnaissance respectueuse le sabre d'honneur qui m'a été accordé par le héros qui a acquis sur tous les Français, jaloux de la gloire, de la liberté et du repos de leur pays, les mêmes droits que la patrie dont les destinées lui sont confiées. En l'acceptant j'ai pensé qu'on ne me le mettait entre les mains que pour contribuer avec mes braves frères d'armes à conquérir la paix dans cette glorieuse campagne.

A l'égard du titre éclatant de PREMIER GRENADIER DE L'ARMÉE (4), comme cette palme de courage doit rester toujours indécise entre les guerriers français, tout m'a fait un devoir de m'excuser d'accepter un titre qui sous aucuns rapports ne pouvait m'appartenir.

Il ne paraît pas douteux que La Tour d'Auvergne savait quel « titre éclatant » Bonaparte lui avait décerné. Il n'aurait donc été ni « le premier grenadier de France », ni « le premier grenadier de la République » mais « le premier grenadier de l'armée ».

Et pourtant !...

LÉON DUBREUIL.

II

« ...des Armées de la République »

Il était intéressant de poser cette question du véritable titre dont fut honoré mon illustre concitoyen, car rarement une formule officielle fut tellement modifiée et transformée. C..., en se demandant si La Tour d'Auvergne fut nommé premier grenadier « de France ou de la République », ne se doutait pas que le véritable titre n'était ni l'un ni l'autre... On ne doit pas s'en étonner car j'ai relevé sept variantes.

Le vrai titre est « PREMIER GRENADIER DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ». Il lui fut conféré, en même temps qu'un sabre d'honneur, par l'arrêté de Bonaparte, « Premier Consul de la République », daté du 7 floréal an VIII (27 avril 1800) et publié au *Moniteur* (*l'Officiel* de l'époque) le 9 floréal. Ce titre, on le trouve aussi dans deux lettres du ministre de la Guerre, le grand Carnot. (Lettres à La Tour d'Auvergne du 7 floréal, et au commissaire ordonnateur du 15 floréal.) Le 12 messidor (juillet), dans l'ordre du jour annonçant à l'armée du Rhin la mort du héros, le général Moreau, qui était son compatriote et son ami, reprend encore ce titre (voir *Moniteur* du 17 messidor).

(4) C'est nous qui soulignons.

« ...de la République »

Mais on ne tarda pas à voir une formule nouvelle puisque le même numéro du *Moniteur* du 17 messidor donne le texte d'une lettre écrite le 10 messidor au ministre de la Guerre par le général Moreau qui dit : « le premier grenadier de la République », titre qu'on retrouve encore dans le « *Bulletin proclamé à Paris* » le 16 messidor (5 juillet). Le 20 juillet 1800, un arrêté des consuls décide que « le sabre de La Tour d'Auvergne, premier grenadier de la République, sera suspendu dans le Temple de Mars (Invalides) ». C'est encore cette désignation que l'on trouve le 15 juillet 1803 (26 messidor an XI) dans l'arrêté du premier consul décidant que le cœur du héros serait porté ostensiblement par le fourrier de la compagnie à laquelle il avait appartenu.

« ...de France »

Cependant, l'urne d'argent contenant ce cœur porte une nouvelle désignation : « Premier grenadier de France ». C'est le titre qu'on avait déjà inscrit, dès septembre 1800, sur le monument mortuaire d'Oberhausen (*Moniteur* du 15 brumaire an IX).

Le 9 novembre 1805, sur « les ordres de Sa Majesté transmis dans la lettre de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur », le préfet du Finistère Miollis décidait d'élever une statue à Carhaix à la mémoire du « premier grenadier de France ». C'est, du reste, le titre figurant sur la plaque de bronze apposée en 1832 sur la maison natale à Carhaix. La statue dit aussi « de France ».

Voilà donc trois titres « officialisés » : « DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE », « DE LA RÉPUBLIQUE », « DE FRANCE ». Mais on trouve d'autres variantes.

A l'occasion de l'initiative qu'il venait de prendre, le préfet Miollis reçut une lettre de Godefroy de Beaumont, né Bouillon, rue de Lille, n° 2, « parent et ami de M. de La Tour d'Auvergne, premier grenadier des armées » (1). Il lui soumettait un projet de monument avec une épitaphe où on retrouve ce titre.

Ailleurs on dira : « de la République française », « de la France », « des armées françaises », « de l'armée française ».

On sait que, dans son humilité, La Tour d'Auvergne ne voulut pas accepter cette distinction. Il demanda au ministre Carnot « des changements dans ce brevet d'honneur ». De même, il écrivit à son ami l'évêque Le Coz à propos de ce « rang aussi éminent que celui de premier grenadier des armées de la République »... « Tout m'a fait un devoir... de ne point me parer d'un titre qui, sous aucun rapport, ne pouvait m'être applicable ». Quant au sabre d'honneur, il se résigna à l'accepter, « avec une reconnaissance respectueuse », comme il l'écrivit le 8 floréal au « citoyen ministre » Carnot. Mais en ajoutant : « Je supplie le premier consul de ne m'accorder pour le moment d'autre dis-

(1) C'est moi qui souligne, comme je l'ai déjà fait dans d'autres textes cités.

tion que celle qui me mettrait à portée de justifier sous ses yeux le titre honorable du *plus ancien* grenadier de l'armée française, en me permettant de rejoindre mes braves frères d'arme, en cette seule qualité (1) : Telle est mon unique ambition. »

Après avoir reçu son sabre d'honneur, La Tour d'Auvergne écrivit, le 8 prairial (27 mai) une nouvelle lettre à Carnot pour le remercier et lui confirmer sa lettre précédente.

A un ami (2) il écrivit : « Tout me fait un devoir de m'excuser d'accepter un titre qui, à mes yeux, ne paraît pas applicable à aucun soldat français, et surtout à un corps où l'on ne connaît ni premier ni dernier. »

Son meilleur historien a pu écrire : « Il persista jusqu'à la fin de sa vie à repousser cette dénomination dont il se prétendait indigne ; jamais il ne s'en para. C'est à peine s'il croyait avoir gagné le sabre d'honneur (3). »

Et il est de fait que sous la plume de La Tour d'Auvergne, on ne trouve son titre exact que dans la lettre à Mgr Le Coz citée plus haut. « Mon titre de *premier grenadier* est un brevet de mort », écrit-il à son ami le général Moncey. Dans une lettre au libraire morlaisien Guilmer, il dit « de l'armée ».

TREMEUR.

C'est peut-être l'occasion de rappeler que ce titre de « premier grenadier » après la mort de La Tour d'Auvergne, fut donné par les grenadiers de la 46^e demi-brigade au Nantais Cambronne, alors leur capitaine. Mais le futur général refusa, disant ne pouvoir « porter le poids d'un titre qui a été celui de La Tour d'Auvergne ».

(2) *Correspondance de La Tour-d'Auvergne* (1908), p. 333. C'est dans cet ouvrage surtout que j'ai puisé mes renseignements.

(3) Emile Simond — *Le capitaine La Tour-d'Auvergne*, 2^e édition, p. 306.

Prénoms bretons et prénoms de Bretagne

Nous sommes obligés de renvoyer au prochain numéro la publication des réponses reçues. Mais nous rappelons que l'objet de l'enquête est de relever les prénoms bretons et celtiques. Nous regrettons de ne pouvoir publier une réponse, pourtant intéressante, sur la disposition des prénoms Guillaume, depuis 1914, et d'Adolphe, depuis 1939, en Bretagne et en France.

Plusieurs correspondants nous ont écrit pour nous dire l'absence de tout prénom breton en dehors de Yves et de Hervé, mais sans donner de chiffres.

Qui a prétendu que Tristan Corbière était mort fou ?

(Réponses à la question 304)

A CETTE question nous avons reçu cinq réponses qui sont unanimes sur les deux premiers points. Toutes affirment qu'il n'y eut aucun rapport de parenté, même très éloigné, entre l'auteur des « Amours Jaunes » et le ministre de la Restauration. De même tous sont d'accord pour nier que Tristan mourut dans un asile d'aliénés et qu'il ait même présenté le moindre signe d'aliénation. C'est au sein de sa famille, le 1^{er} Mars 1875, que le « poète maudit » est mort à Morlaix. « S'il fut un être curieux et fantasque, s'il se distingua par de nombreuses excentricités, jamais il ne put donner même l'impression d'un aliéné » nous écrit Charles H. De son côté, « un vieux parisien de famille morlaisienne » nous dit avoir souvent entendu ses grands parents parler des frasques burlesques de Tristan Corbière : « Les bourgeois de Morlaix étaient choqués et scandalisés par les farces de goût douteux d'un des leurs mais ils ne le considéraient pas comme fou malgré ses folies ».

Il nous a paru inutile de reproduire ces cinq réponses qui confirment, toutes, la regrettable erreur commise par cet auteur anonyme. Mais sur l'identité de cet auteur, les avis diffèrent. Deux des réponses contestent qu'il soit possible de découvrir le nom de l'auteur. Quant aux trois autres correspondants, ils font des hypothèses plus ou moins fondées que nos lecteurs apprécieront.

I

C'est Le Braz probablement...

IL est difficile par la « critique interne » d'attribuer une œuvre anonyme à tel ou tel auteur. Cependant, je n'hésiterai pas à croire que l'auteur de cette notice est bien Anatole Le Braz. Je possède deux brochures de cette *Nouvelle Bibliothèque Populaire*, le n° 468, A. LE BRAZ, *La Légende de la Mort* (avec une introduction de l'auteur signée du 24 mai 1895), et le n° 488, *Contes et Légendes des Bretons Armoricains*, de F.-M. Luzel, qui contient une préface de Le Braz.

On a donc le droit de supposer que Le Braz était assez bien « introduit » chez l'éditeur pour lui avoir fait prendre un volume de Luzel. D'autre part, n'est-il pas curieux que dans cette collection où on publiait surtout des auteurs classiques ou du moins « arrivés », ait paru en 1895 un extrait de la *Légende de la Mort*, publiée en 1893 sans rencontrer un

très gros succès puisque la seconde édition parut seulement en 1902 ? J'en déduis que Le Braz devait connaître l'éditeur qui lui demanda de faire cette petite anthologie où il est question de Corbière. Et cette supposition me paraît confirmée par le fait, assez surprenant, que Le Braz lui-même ne figure pas dans ce choix de poètes bretons où on rencontre divers écrivains de bien moindre valeur. N'oublions pas que déjà, quand parut cette brochure, Le Braz s'était fait un nom comme poète : il avait publié *Tryphina Keranglaz* et la *Chanson de la Bretagne* dont le succès avait été grand. Le Goffic qui, à cette époque, venait seulement de publier son *Amour Breton*, a trouvé place dans cette galerie de poètes où on serait surpris de ne pas voir Le Braz si on ne croyait pas qu'il fût l'auteur du choix.

Charles H.

II

Ce doit être Le Goffic...

Pour élucider un problème comme celui posé par J.-P. Le M., il faut se montrer très prudent. Cependant, je serais tenté d'attribuer cette brochure à Charles Le Goffic. Voici mes raisons : a) A cette époque, Le Goffic était encore un « jeune ». Or, il figure dans cette anthologie et avec une poésie... inédite. Qui aurait pu communiquer une poésie inédite mieux que lui ? — b) Dans cette *Nouvelle Bibliothèque*, Le Goffic a préfacé deux autres opuscules (Coppée n° 222, Le Braz n° 468) et il y a publié lui-même ses *Contes de l'Assomption* (n° 494). — c) Le Goffic était en relations suivies avec cette librairie Gautier-Languereau qui éditait les *Veillées des Chaumières* et l'*Ouvrier* dont la chronique fut pendant de longues années écrite par Le Goffic sous un pseudonyme qui était, je crois, Tiburce.

A mon avis, on peut donc attribuer la paternité de cette brochure à Le Goffic. Il resterait à expliquer comment il aurait pu se montrer tellement injuste envers Tristan dont, plus tard, il devait magnifier l'œuvre... Je me bornerai à répondre qu'à cette époque Le Goffic était bien jeune et qu'il serait excusable d'avoir confondu les deux Corbière et d'avoir mal interprété certains propos relatifs au pauvre Tristan...

Un vieux Parisien de famille morlaisienne.

III

Ni Le Braz, ni Le Goffic, mais peut-être Tiercelin

Pour découvrir « l'auteur responsable de cette macabre erreur », établissons d'abord approximativement la date de publication de cette brochure que je viens de trouver à la Bibliothèque. On la détermine sans peine. Page 5, il y est fait mention du *Parnasse Breton* de Tiercelin qui avait paru en 1889. Plus loin, page 8, on parle de l'inauguration, en 1888, de la statue de Brizeux à Lorient ; et, quelques lignes après, on précise « l'an dernier ». Enfin, à la même page, on cite des vers de Léon Durocher « réécrits tout récemment... le 10 juillet 1889 ». C'est donc fin 1889 ou début 1890 que parut cette brochure que votre correspondant veut attribuer à Le Braz ou à Le Goffic.

M. J.-P. Le M. fait remarquer que l'auteur dont il voudrait percer l'anonymat « connaissait notre littérature de langue française et de langue bretonne ». Admettons-le mais en reconnaissant que cet auteur est un peu « celtomane » quand il avance que notre langue bretonne « comprenait, avant les premiers balbutiements de la langue française, une grammaire, un vocabulaire et des textes poétiques » ! Soulignons aussi qu'il s'affirme partisan farouche de l'authenticité du *Barzaz-Breiz* ; « la dent de la critique s'est usée contre lui », écrit-il. Notons encore que cet anonyme a bien connu La Villemarqué qui lui avait communiqué en 1882 le récit, inédit alors, de *Marie la Galante*.

Peut-on s'imaginer que Le Goffic et Le Braz auraient partagé ces sentiments en 1890 ? A ce moment, l'opinion était faite depuis déjà longtemps sur le *Barzaz-Breiz*. D'autre part, en 1882, Le Braz avait 23 ans et Le Goffic 19. Ils ne connaissaient pas La Villemarqué, du moins au point de se voir confier un texte inédit.

Pour Le Braz, un fait prouve nettement qu'il ne peut être l'auteur. La brochure en question parle de « M. Luzel de Quimperlé ». Or, en 1890, Le Braz était à Quimper depuis trois ans ; il y avait retrouvé Luzel et ce n'est pas lui qui aurait commis cette erreur dont Le Goffic non plus n'aurait pu être coupable.

Ecartant donc ces deux écrivains, je crois qu'il faut chercher ailleurs l'auteur de cette petite anthologie. Je me demande si Louis Tiercelin ne pourrait être retenu. Il était assez lié avec de La Villemarqué pour avoir voulu le défendre. Et en 1882, il était déjà bien connu comme écrivain ; il n'y aurait pas d'invraisemblance à admettre que La Villemarqué lui ait confié une poésie inédite.

Deux raisons me feraient croire que L. Tiercelin est le rédacteur de cette petite brochure :

1° La bio-bibliographie de Tiercelin dans ces *Poètes Bretons* est vraiment bien complète jusqu'en 1890. Elle se termine par la mention d'un oratorio « pour montrer ce que la poésie dramatique doit déjà à Louis Tiercelin ». (Je souligne le mot « déjà ».) Tiercelin avait des ambitions théâtrales. Il devait, de 1890 à sa mort en 1915, publier au moins dix pièces. Qui donc pouvait le prévoir ?

2° Dans la notice consacrée à Blin, poète oublié aujourd'hui (et qui, lui, était bien de Quimperlé), on lit cette appréciation : « La forme irréprochable de son vers atteste tout le profit qu'il a tiré des conseils de son ami le poète Louis Tiercelin » ! Dans ce jugement, est-il bien téméraire de voir une signature ?

A. B. C.

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

305. — DEPUIS QUAND S'ASSEOIT-ON POUR MANGER DEVANT DES TABLES DANS LES FERMES BRETONNES ?

Aux Presses Bretonnes de Saint-Brieuc, R. Sancier a publié « *Quelques aspects de la vie d'une petite commune depuis sa création en 1856* ». Il s'agit de Notre-Dame-du-Guildo où l'auteur, pendant plusieurs années, a été instituteur. Incidemment, Sancier nous dit : « A la lecture de plusieurs inventaires faits dans les fermes de la commune vers 1789, nous constatons qu'on y retrouve presque invariablement : une grande armoire et une petite, deux charlits, une table à pain et son escabeau, un coffre où l'on enfermait les hardes des enfants, un banc près du lit, un ou deux rouets, le tout généralement en chêne. Il n'est jamais question de banc pour s'asseoir à la table, ni de chaises, ni de buffet. On servait la soupe dans des écuelles et chacun s'asseyait, pour la manger, où il pouvait, qui sur les bancs du foyer, qui sur les marches de l'escalier. »

D'autre part, à 200 kilomètres du Guildo, près de Quimper, il semble qu'en 1800 on ne s'asseyait pas pour manger. Dans les 120 gravures de *Breiz-Izel*, on trouve deux dessins d'Olivier Perrin : *Le dîner des hommes* (planche 67) et *Le dîner des femmes* (pl. 68) où les convives, groupés autour d'un grand chaudron, sont à genoux, le corps rejeté en arrière et reposant sur les talons. Pour une quinzaine d'hommes, deux seulement, probablement des vieillards, sont assis sur un escabeau. Des huit paysannes, seule une est assise sur un escabeau.

Dans ces deux cas, il n'y a pas de table et les convives ne s'assoient pas.

Charles CHASSÉ.

306. — L'ABBÉ MOIGNO.

Un de vos collaborateurs ne pourrait-il évoquer la figure de l'abbé Moigno, originaire du petit manoir Le Gozlen, en Locmalo près de Guémené (Morbihan) ? Ce fut une sorte de Pic de la Mirandolle du XIX^e siècle.

J. LE CORRE-KERRONÉ.

— 397 —

307. — PIERRE DE BRETAGNE.

Dans le *Bulletin de l'Union Régionaliste Bretonne*, 1912, p. 284, on peut lire : « M. de l'Estourbeillon donne communication d'une lettre du Président de la *Société Diocésaine d'Art Chrétien de Namur* (Belgique), demandant des renseignements sur la pierre de Bretagne. Cette pierre a constamment tenu une place considérable parmi l'outillage d'un « batteur » dans les ouvrages de Dinant « dinanderie ». Cette « pierre de Bretagne » a été vainement cherchée parmi les pierres précieuses mentionnées par de Laborde dans son glossaire (a). Cette pierre faisait l'objet de legs particuliers, était donnée en dot aux enfants ; l'on en réservait la jouissance ou l'on en prévoyait l'usage par indivis. C'était la pierre angulaire de la « batterie », l'outil essentiel et de paix, la richesse de l'artisan. Cette pierre avait une destination précise : elle servait de creuset pour la fonte du métal. Géologiquement, dans quel genre convient-il de classer cette roche ? Question difficile à résoudre tant qu'on n'aura pas vu ladite pierre. »

Un de vos lecteurs pourrait-il répondre à cette question ?

Un Marin.

308. — ORIGINES VANNETAISES D'EMILE OLLIVIER.

On vient de publier la vie d'Emile Ollivier (1825-1913) qui, après avoir été un ardent républicain, fut le ministre de l'Empire Libéral jusqu'à la défaite de 1870. L'auteur de cette biographie dit (page 1) qu'Ollivier était le petit-fils d'un « cadet de Bretagne » d'une famille de Vannes « apparemment noble ». Cet aïeul se serait enfui de la maison paternelle parce qu'on voulait l'obliger à entrer dans les ordres, et vint à Paris où il se maria en 1793.

Saurait-on quelque chose de cette famille « apparemment noble » ?

M. DAGORN.

309. — LA PROFESSION DE MENDIANT.

Serait-il possible de citer des actes de l'état civil où serait mentionnée « la profession de mendiant » ?

C...

310. — L'IROISE ?

J'avais toujours cru — et je persiste à le croire — que l'Iroise est le bras de mer s'étendant entre Ouessant et Sein. Mais, sous la signature Pleyber, je lis dans un article de revue récent que ce mot Iroise doit s'entendre de la presqu'île même de Crozon. Et on m'assure que cette signature bretonne Pleyber est le pseudonyme d'un Finistérien qui serait un professeur agrégé d'histoire et de géographie. Comment expliquer cette affirmation ?

M. LE G.

311. — A PROPOS DU « RECTEUR DE L'ILE DE SEIN ».

L'article de M. Daniel Bernard a certainement intéressé tous vos lecteurs. A ce sujet, il serait bon de rechercher s'il ne s'est pas présenté

(a) Lion de Laborde, *Glossaire français du Moyen âge à l'usage de l'Archéologue et de l'amateur des arts* (1871).

d'autres cas où, en l'absence de prêtres, de pieux laïcs bretons ont tenu à les suppléer, mais dans de justes limites. Dans la monographie de Plouégat-Moysan (Finistère) « *Histoire d'un village bas-breton* » (Morlaix, 1923), J.-A. Quiniou a déjà signalé un imitateur de François Le Su, peu après la Révolution. Page 93 de ce livre, on lit : « Il est de notoriété publique que pendant plusieurs années le sacristain Hervé Le Bian fit office de desservant ; il réunissait, par son de cloche, une poignée de fidèles dans l'église à moitié écroulée, lisait quelques prières, donnait l'absoute lors des enterrements ; il n'y a que la confession et la communion qu'il ne pratiqua pas ! »

Connaitrait-on d'autres exemples de ce genre ?

KLASKER.

312. — LE COFFRE BAS-BRETON DE COMBOUR.

Anatole Le Braz, dans *La Terre du Passé*, rapporte qu'au cours de sa visite, le 6 août 1898, au château de Combour, il remarqua dans la chambre de Chateaubriand « un coffre, un de ces lourds coffres paysans, à couvercle plat, comme il ne s'en rencontre plus guère que dans nos fermes de Basse-Bretagne, où ils servent tout ensemble de banc pour s'asseoir et de bahut pour serrer les vieux haillons. A la suite de quelles aventures ce meuble aussi barbare que ceux qui durent orner la hutte de Segenax, père de Velleda, passa-t-il en la propriété de l'auteur des *Martyrs* ? Un de nos compagnons de pèlerinage incite à croire que c'est le même qui fut, dit-il, offert à Chateaubriand, par un gentilhomme vannetais, comme une relique des guerres chouannes. Un redoutable chef de bande traqué par les Bleus, s'était caché au fond de ce coffre, à peine assez grand pour le contenir, et, pendant que l'ennemi s'obstinait à perquisitionner dans la maison, avait préféré se laisser mourir d'asphyxie plutôt que de compromettre ses hôtes en se livrant... »

Quelqu'un sait-il quelle est l'origine de ce coffre, le nom de ce redoutable chef de bande et son histoire ?

R. M. à T.

313. — LA TRAVERSÉE DE LA MANCHE A LA NAGE.

Le nageur Le Morvan, Breton d'origine, vient, cet été, de se classer second au cours d'une épreuve de traversée de la Manche à la nage. Ceci me fait souvenir d'avoir entendu raconter, dans mon enfance, qu'un matelot corsaire, originaire de Paimpol, prisonnier sur les pontons anglais, s'était évadé à la nage seul, sans suiveurs, sans soigneurs... et avait atteint la côte normande après une nuit et une journée de nage.

Cette tradition est-elle connue et un lecteur de la Revue serait-il à même de me donner des précisions sur cet exploit éminemment sportif ?

Y. E.

314. — LE TOMBEAU DE BEAUMANOIR.

Dans ses « *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France* » (1836), Mérimée s'exprime ainsi : « Au sud de l'église [de Léhon] est une chapelle célèbre dans le pays, comme renfermant les tombeaux des seigneurs de Beaumanoir, de celui, entre autres, qui commanda les Bretons au combat des Trente. On n'y trouve aujourd'hui que cinq pierres sépul-

crées fort mutilées, qui portent chacune une figure couchée sur le dos, d'un fort-relief, ayant un lion ou un aigle à ses pieds... » D'Haucourt (*Pages d'héroïsme...*, 1901) mentionne, au sud de l'église Saint-Sauveur de Dinan, une chapelle gothique où seraient les cercueils des Beaumanoir. De Lhommeau (*Beaumanoir, le Combat des Trente*, 1912) décrit la pierre tombale, « primitivement au prieuré de Léhon, aujourd'hui au musée de Dinan ». M. de la Messelière dit qu'elle se voit encore au prieuré de Léhon. Et un article récent de *la Bretagne à Paris* parle de cette « chapelle sépulcrale, aujourd'hui sacristie de l'église abbatiale de Léhon, où furent inhumés en 1365 les restes du héros ».

Il semble bien que d'Haucourt ait fait une confusion. Ceci posé, nous aimerions avoir les précisions suivantes : La sacristie de l'ancienne église abbatiale de Léhon est-elle la chapelle des Beaumanoir ? — Le tombeau du chef des Trente s'y trouve-t-il aujourd'hui, ou y a-t-il été ramené ? — Que sont devenues les autres pierres tombales de cette famille ?

A. LERAY.

RÉPONSES

159. — ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE.

Se référant au nécrologe du chanoine Abgrall, le docteur Dujardin pensait que c'était une coutume, au pays de Lampaul-Guimiliau, que d'embrasser le seuil de l'église pour l'anniversaire de la naissance et cela, autant de fois que l'on avait d'ans. Il n'en est rien.

M^{me} Hérou, la vieille organiste de Lampaul affirme que cette coutume n'a jamais existé et que d'autre part, il y a confusion entre le chanoine Abgrall et son frère, J.-F. Abgrall, missionnaire. Ce serait ce dernier qui, à la veille de son départ pour l'Extrême-Orient et ayant le pressentiment de ne plus revoir son église natale en aurait baisé les dalles autant de fois qu'il comptait d'années.

D'ailleurs, le chanoine Péroches qui a consacré, en 1930, une étude au « Père Jean-François Abgrall, des missions étrangères » (Imp. Cornouaillaise, Quimper) déclare : « Avant de quitter pour toujours sa paroisse natale (1887), le vaillant missionnaire balsa le pavé de l'église... »

G.-M. THOMAS.

179. — LES ABEILLES ET L'ESPRIT D'ASSOCIATION.

Comme Daniel Bernard, je crois que pour les ruches l'exploitation « à demi » a été d'usage général en Basse-Bretagne. J'ai le souvenir d'en avoir rencontré plusieurs exemples dans le dépouillement d'inventaires du XVIII^e siècle. En voici deux qui sont indiqués dans les monographies de deux communes finistériennes.

En 1735 l'inventaire du recteur de Plouégat-Moysan (diocèse de Tréguier) renferme : « Six ruches de mouches à miel que Jeanne Singuin nous a déclaré être de moitié entre elle et le défunt sieur recteur ». (Quiniou *Histoire d'un village bas-breton* - 1923 - page 30).

Dans le diocèse de Cornouaille, en 1870, à l'inventaire du curé (vicaire) de Plonéour, on trouve : « 5 ruches d'abeilles dont la moitié au sacristain ». (Abbé Cognec - *Plonéour-Lanvern* - 1904 page 56).

KLASKER.

214. — LES MUTINÉS DE GLOMEL.

A propos du déclassement du canal de Nantes à Brest, Louis Ogès a publié dans *Le Télégramme de Brest et de l'Ouest* du 7 novembre 1950, un excellent article sur la construction du canal et sur « la tranchée de Glomel ».

Des soldats et des marins travaillèrent en effet sous les ordres de l'adjudicataire, Charles Beslay, fils du député de Dinan, de 1825 à 1836. Durant cette période, trois militaires furent inhumés à Glomel : Julien Perlier, décédé le 19 mars 1828, âgé de

24 ans, né à Vitry (I.-et-V.), condamné ; Jacques Rostaint, décédé le 31 octobre 1828, âgé de 29 ans, né à Tressac (Haute-Loire), soldat condamné ; François Guillou, décédé le 15 novembre 1831, 37 ans, né à Piédran (C.-du-N.) condamné aux travaux publics. (Etat civil de Glomel).
G.-M. THOMAS.

264. — LE PAIN DES MORTS.

« A Dinéault (Fin.), à la Toussaint, quatre hommes, choisis par les parents des quatre derniers défunts, parcourent le bourg et la campagne, une miché de pain sous le bras et un couteau à la main. Ils offrent, à tous ceux qu'ils rencontrent, une tranche de pain en échange de quelques sous. L'argent recueilli est utilisé à la célébration de messes pour les trépassés (evit an anaon).
(D'après la revue « Plumes d'Alouettes » 1948, Bulletin folklorique du Cercle Celtique de Châteaulin).
G.-M. THOMAS.

A Sizun (Fin.) le jour de la Toussaint les parents du dernier décédé avant cette date, au bourg d'une part et dans les quartiers de la campagne d'autre part, font bénir à l'église des pains nommés « Pains des Morts ».

Le pain du bourg est distribué à l'église le soir de la Toussaint aux personnes du bourg qui se présentent. Il est remis à chacune d'elles une tranche de pain proportionnée à l'importance de sa famille. A la campagne chacune des familles qui a fait procéder à la « bénédiction du pain des morts », distribue ce pain à ses voisins dans les mêmes conditions.

Ce pain, étant béni, doit être consommé après un signe de croix comme le pain qui est béni à la grand'messe de chaque dimanche pour être distribué aux fidèles. Après consommation du pain un *De Profundis* doit être récité pour le repos de l'âme du défunt dont le décès a donné lieu à cette distribution.

La désignation bretonne de ce pain est « *Bara an anaon* ».

F. BELLEC.

239 (III). — NOTRE-DAME DES NEIGES.

En 1730, il existait une chapelle N.-D. des Neiges à Baud (Morbihan). Son prieur, Antoine Girou était titulaire de la chapelle N.-D. de Bodozou en Plouzané (Finistère). Arch. du Finistère, B. 1441.
G.-M. THOMAS.

L'explication fournie par M. Gourvil me semble très juste. Au XVII^e siècle, dans le diocèse de Cornouaille, le 5 août était considéré comme la fête de « la Vierge en hiver ». Les archives nous apprennent qu'un recteur de Kernevel fut frappé d'apoplexie « le 5^e jour d'Août 1675, jour de Marie Engher (des Neiges) environ en trois heures ».

LE CAM.

268. — PORTUGAIS EN BRETAGNE.

On trouvera tous les détails sur le séjour de l'escadre Pedriste dans la rade de Belle-Ile-en-Mer (18 décembre 1831 - 28 février 1832) dans un travail de M. Couraud (de Belle-Ile) paru dans le *Bulletin de la Société Polymatique* 1931, p. 86 et ss. Ce travail insiste surtout sur le rôle de l'officier de Marine Loral dont les services furent bien mal récompensés par les Portugais.
J.-L. DAB.

LE CHAUDRON SONORE.

« A Melle (Ille-et-Vilaine, canton de Louvigné-du-Désert) à la Saint-Jean autrefois, il y a 2 ou 4 ans (donc vers 1910) on tirait aux jones. On prenait 3 jones, on les mettait sur une grande poêle en cuire ou sur un bassin d'airin. Un les tenait, l'autre tirait dessus. Au fond de la poêle, si on voulait, on mettait un verre d'eau et une piche de cent sous dans le fond. Ça faisait un gros roulement. On faisait ça spécialement à la Saint-Jean le soir, vers 8 h. 1/2, 9 heures du soir. C'était un jeu ; on faisait ça en l'honneur de la Saint-Jean. Mais c'est plus à la mode à l'heure. »

D'un autre témoin : « Ça se fait aussi du côté de Josselin (Morbihan). On rassemblait des bassins d'airin, le plus possible, autour d'un feu de joie de la Saint-Jean. On chantait des cantiques et on dansait. »

Robert Heuz, *Mélanges de sociologie religieuse et de folklore*, Paris, Alcan, 1928, in-8°, p. 218. Document recueilli au front en 1915.
Hertz ajoute : « L'idée que cette musique avait pu avoir pour objet de chasser les esprits ou les sorts malins leur est absolument étrangère ».

Le Directeur de la Publication : Francis LE BOURHIS-KERRIZIET.

Imp. Bretonne, Rennes 21-1296 — 11-51. Dépôt légal : 1951, 4^e T. 2.114. T. 900.

PÉRIODIQUE PARAISSANT
TOUS LES DEUX MOIS

— NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1951 —
N° 6

Nouvelle Revue de Bretagne

SOMMAIRE

	PAGES
A nos Abonnés.	
G.-M. THOMAS et C. LE MERCIER d'ERM. — <i>José-Marie de Hérédia en Bretagne</i>	401
P. DE LA CONDAMINE. — <i>Paul Maillard-Desforges</i>	413
A. FERRÉ. — <i>Note sur Marcel Proust et la Bretagne</i>	420
P. HÉLIAS. — <i>Radio-Quimerc'h vous parle</i>	421
P. HAMON. — <i>Jean-Marie de La Mennais en Dauphiné</i>	435
AB. GUÉGUEN. — <i>La politesse bretonne</i>	447
J. LE DOARÉ. — <i>La coiffe de deuil en Bretagne</i>	449
<i>Luzel et La Villemarqué</i>	455
<i>Prénoms bretons et prénoms de Bretagne</i>	465
<i>Le Coin des Fureteurs</i>	472

Abonnement annuel : 600 frs - Le Numéro : 115 frs

RÉDACTION - ADMINISTRATION :
16, Boulevard de la Duchesse-Anne
RENNES

C. C. P. 880-68 RENNES M. FICHET
3, Rue Paul-Louis-Courier



A NOS ABONNÉS

AVEC ce numéro se termine notre cinquième année d'existence. Si nous jetons un regard en arrière, nous avons le droit de penser que, d'ores et déjà, la N. R. B. s'est assurée une place honorable parmi les publications régionalistes françaises. Nous n'en voulons d'autre preuve que l'article élogieux publié à son sujet par le critique littéraire du « Monde », dans son numéro du 30 avril 1948. Cette année encore, au cours du Congrès des sociétés savantes qui s'est tenu à Rennes, du 28 au 31 mars, le président, M. Marcel Aubert, membre de l'Institut, a félicité notre Revue de la qualité de ses articles et de l'originalité de sa formule.

Ce sont là témoignages précieux.

Et cependant, jamais période ne fut plus dangereuse pour les travaux d'édition : la hausse ininterrompue du papier, le cycle infernal des salaires dans sa spirale toujours montante, rendent précaire l'existence des journaux et revues ; nombreux sont ceux qui n'ont pu y résister. Aussi nos abonnés ne s'étonneront-ils pas de voir le prix de l'abonnement annuel monter de 500 francs à 600 francs. C'est la mort dans l'âme que nous avons dû prendre cette mesure.

Mais cette augmentation elle-même serait insuffisante pour conjurer la menaçante asphyxie, si elle n'était complétée par l'assistance personnelle de chacun de nos lecteurs. Dans la désastreuse éventualité où la N. R. B. devrait suspendre sa publication, avec elle disparaîtrait l'unique périodique consacré à l'histoire, à la littérature, à l'économie, au folklore de la Bretagne. C'est ce désastre qu'il faut éviter. Nous demandons donc, à chaque abonné, de faire campagne autour de lui, en faveur de notre Revue, et de lui amener, si possible, un nouvel adhérent. L'avenir de la N. R. B. serait, dès lors, assuré, et nous serions certains de pouvoir publier les articles variés dont nous disposons ou qui nous sont annoncés.

Nous prions aussi nos abonnés de vouloir bien verser, avant le 15 février, au compte postal de M. Fichet, n° 880-60, Rennes, les 600 francs de leur réabonnement. Passé ce délai, — et sauf avis de cessation de l'abonnement, — nous leur ferons présenter, à fin février, une traite de 600 francs, plus les frais de recouvrement (environ 100 francs).

Enfin, au seuil de l'année nouvelle, nous les prions d'agréer, pour eux et pour leurs familles, nos meilleurs vœux pour 1952.

Nous leur renouvelons l'expression de notre absolu dévouement.

N. R. B.

N° 6

5^e ANNÉE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1951.

Nouvelle Revue de Bretagne

JOSÉ-MARIA DE HÉRÉDIA EN BRETAGNE ⁽¹⁾

I. — EN BASSE-BRETAGNE...

IL était écrit que la Bretagne devait jouer un rôle important dans la vie et l'œuvre de J.-M. de Hérédia. Avant même de la connaître, il en avait la nostalgie ; n'avait-il pas, déjà, tandis qu'il était élève de l'école des Chartes, en 1862, choisi comme sujet de thèse : « L'histoire de la réunion de la Bretagne à la France », thèse qui, d'ailleurs, resta inachevée.

Après l'avoir parcourue cette même année avec ses amis Sully-Prudhomme, Lafenestre et Le Lasseur de Ranzay (2), il en devint un fanatique, et, chaque été, durant une trentaine d'années, il y revint,

(1) José-Maria de Hérédia (1842-1905), né à La Fortuna, en Cuba, d'une mère française et d'un père cubain, fit toutes ses études en France. Ami de Leconte de Lisle, il appartenait, dans les premiers, au cénacle du « Parnasse contemporain ». Ses sonnets qu'il avait commencé à publier en 1861, parurent en 1893 sous le titre « Les Trophées ». Il mourut en 1903, administrateur de la Bibliothèque de l'Assemblée.

En des vers, de Hérédia reflète parfaitement son œuvre : « un combat de Titans au pommier d'une frange ».

(2) Louis Le Lasseur de Ranzay. Voir à ce sujet dans « La Bretagne Nouvelle » un article d'A. Bott, dans lequel il dit : « Hérédia visita la Bretagne en compagnie de Louis Le Lasseur de Ranzay ». Celui-ci a publié en 1887 un recueil de poésies : « Les Mouettes », et en 1897 : « Sonnets à la lune ». Pour ce qui est de Sully-Prudhomme nous n'avons rien trouvé sur son séjour en Bretagne. Peut-être quelque sagesse fureteur pourrait-il nous renseigner sur son passage en Bretagne ? On sait que Sully-Prudhomme est l'auteur d'un beau poème : « A Douarnenez, en Bretagne » (Stances et poèmes, 1865).

soit à Douarnenez qui avait sa faveur, soit à Guipavas ou encore à Paramé ou à Ploujean.

Séjours à Douarnenez

C'est en 1863 que la patache publique Penanros qui faisait le service régulier Quimper-Douarnenez amena Hérédia dans la cité sardinière (3).

Son ami, le paysagiste Emmanuel Lansyer, nantais d'adoption, avait élu domicile à l'Hôtel Vedeler, autrement dit *Hôtel du Commerce*, rue Jean-Bart. Et c'est à ce même hôtel, tenu par le Norvégien Vedeler, que descendit également J.-M. de Hérédia (4). Lansyer, qui se parait du titre de « Christophe Colomb » de Douarnenez, y amena de nombreux artistes, comme André Theuriot qui y débarqua en 1868 pour y dépenser le montant du prix que l'Académie Française venait de lui décerner, le musicien Jules Massenet, le poète André Lemoyne, l'aquafortiste Valerio, Ulman, les peintres Jean-Louis Hamon (de Plouha) et Bouguereau, le sculpteur Charles Drouet, et bien d'autres, sans parler de Jules Breton qui y vint en 1865.

Quelques années plus tard, alors qu'un soir Hérédia bavardait justement chez Jules Breton qui avait alors loué « un appartement chez la veuve Provost, marchande de cordages et de filets », sur le Champ de Bataille, il racontait son premier séjour à Douarnenez : « J'ai fait partie du tout premier groupe d'artistes que Lansyer amena à Douarnenez et je me suis passionné pour ce pays d'Armor, si évocateur des temps anciens. »

« Quand nous découvrons un hameau encore inconnu dont les habitants sauvages nous regardaient, curieux et défiants, nous éprouvions la joie de Pizarro et de ses compagnons, faisant la trouaille d'un nouveau puébla. Je cueille ici des sonnets à tous les détours des chemins bordés de roches et d'ajoncs fleuris : ils me donnent des rimes d'or (5). Nos premières explorations, dans les landes de Tréboul, nous ont valu d'amusantes aventures : un jour que nous revenions en bande folle, ayant mis des chèvrefeuilles autour de nos chapeaux de paille, nous fûmes accostés par deux gendarmes qui nous demandèrent nos papiers d'identité. Lansyer, seul, avait un passeport qu'il leur tendit aussitôt et qui portait son titre de peintre paysagiste. Le gendarme lut, parut rassuré et lui rendit la feuille en disant : « C'est fort bien. Je vois. Vous êtes des

(3) A partir de cette date (1863), Hérédia commence, dans la presse, à faire paraître des sonnets sur la Bretagne : « *Maria Montante* » dans « La Conférence La Bruyère » (1863-64) et dans « La Revue de Paris » (1864) « *Ar Mor* » (l'Artiste, 1-2-1865), « *Soleil couchant* » (Revue des Lettres et des Arts, 10-2-68), « *Blason Cécile* » (Parnasse contemporain, recueil paru en 1876), « *Le Bain* » (Journal « Le Temps », 11-1-79), « *Maria stella* » (Le Figaro, 12 juillet 1891).

(4) E. Lansyer, cf. « *Autour du diner celtique* » (Léon Dubreuil), N.R.B., n° 4, juillet-août 1929, p. 267. L'hôtel n'existe plus à cet endroit. Voir N. R. B. de juillet-août 1949. E. Percy, *André Theuriot en Bretagne*, Virginie Demont-Breton : « *Les maisons que j'ai connues* ». Nos amis artistes (1927).

(5) Hérédia a donc composé à Douarnenez plusieurs de ses sonnets.

pénitres passagistes, des pénitres de passage dans notre pays ? Messieurs les pénitres, passez donc ! »

On comprend combien « les habitants sauvages » regardaient avec curiosité et défiance, cette « bande folle », à longs cheveux, à la barbe opulente !

Hérédia entretenait avec la famille Breton des relations suivies, ils faisaient ensemble des excursions à pied le long de la côte, poussant aussi à l'intérieur à la recherche des beaux sites. Au cours de l'une de ces promenades, il arriva un petit incident qui marque bien le caractère d'Hérédia. Le voici, conté par Virginie Breton : « Comme nous venions de traverser le bras de mer de Port-Rhu, José-Maria, en quittant la barque de Jaouan, et au moment où il se disposait à tendre aux dames sa main gantée de jaune, glissa de ses deux pieds sur les roches gluantes et tomba à quatre pattes sans se faire aucun mal. Il se releva prestement, humilié, se campa bien d'aplomb sur une pierre solide, regarda ses gants maculés de la bave des algues, et, d'un geste à la fois dédaigneux et superbe, il les retira et les jeta au loin, dans la mer d'azur. » (6).

Le 15 juillet 1902, présentant aux lecteurs du quotidien *Le Journal* un roman du peintre-écrivain Jules Breton : « *Delphine Bernard* », Hérédia rappelle l'époque où, ensemble, ils couraient « les grèves, les chemins creux, les landes, les bois, les pardons où il [Breton] se plaisait à retrouver les paysans aux longs cheveux, aux larges braies, les femmes coiffées de hauts hennins de dentelles ou d'ailes de mousseline blanche, toutes raides sous la lourde robe de drap rouge ou noir brodée de paillons... ».

Dans ce même article, Hérédia laisse couler ses souvenirs et recompose un paysage qu'il a maintes fois admiré : « Le bois de Coatner est un des coins les plus délicieux de l'admirable pays qui développe sa courbe aux bords de la baie de Douarnenez. Des hêtres énormes y mêlent à la verdure des pins leurs troncs blancs et leur feuillage clair... Ce bois féérique est partout creusé, bossué de fossés à demi comblés, de talus écrêtés où court, sous la mousse toujours verte et les aiguilles fauves des pins, un lacs de racines noueuses que crible le soleil. Parmi ces vestiges de fortifications s'écroule, avec sa tourelle effondrée, un vieux mur d'où s'échappent des branches de pommiers, de pruniers, de figuiers envahis par la vigne folle, verger sauvage d'un manoir ancien, ruiné, sans nom, sans histoire... »

...Un matin d'août 1866, Hérédia, qu'accompagnaient sa fiancée, M^{lle} Despaigne et la mère de celle-ci, fut présenté à la poétesse brestoise M^{lle} Auguste Penquer, qui faisait alors de fréquents séjours à Douarnenez chez sa fille aînée, M^{lle} J. Caubet dont le mari, qui devait finir sa carrière comme contre-amiral à Rochefort, commandait un garde-pêche.

« Le couple était merveilleux — écrit à ce propos M. A. Wil-

(6) *Les maisons que j'ai connues*, pages 104-107.

lotte (7) — peu d'êtres se complètent aussi parfaitement et la jeune créole ne farda pas à capter toutes les sympathies ambiantes... Dans l'intimité de cette vie balnéaire, nombreuses furent les occasions de promenades, réunions, causeries. Durant les soirées qui les réunissaient chez l'accueillant et si spirituel ménage Caubet, on faisait de la musique... »

Le poète créole, que tout Douarnenez surnommait « *L'Espagnol* », était alors dans l'éclat de sa trentaine : « Sa parole était sonore, ses gestes à la fois vifs et souples, sa mise (complet gris, gants et souliers jaunes) simple et cossue et sa tête très brune aux cheveux soyeusement crépus, à la barbe frisée et noire, avait un très beau caractère rappelant le type assyrien » (8). Quant à sa fiancée, M^{me} Penquer nous la présente comme « ravissante, très grande, très svelte, un port de reine, des cheveux noirs, magnifiques comme je les avais à vingt ans, des yeux bleus... » (9).

Après son mariage, Hérédia s'installa dans la maison Kenerdu, une des plus belles du Douarnenez d'alors. Cette demeure qu'il louait pour deux mille francs par an, dominait l'île Tristan et Port-Rhu.

C'est alors qu'il fit la connaissance du père de « *la Chanson du Cidre* », Frédéric Le Guyader qui devait, lui, passer neuf années de sa vie dans le port sardinier, comme fonctionnaire. Il résidait dans sa petite maison de la rue du Môle qui reçut maintes fois la visite de Hérédia.

Le Guyader, alors qu'il s'était retiré sur le coteau de Kerfeunteun pour y finir ses jours, raconta à son ami François Ménez ses souvenirs sur Hérédia, sa rencontre avec le « poète-orfèvre », leurs arrêts chez les sœurs Madezo qui tenaient un bureau de tabacs et où Hérédia s'approvisionnait en timbres et en cigares (10).

Le docteur Paul Mével nous donne des précisions sur ces demoiselles Madezo « dont les parents appartenaient à l'aristocratie du pays » (11). Leur boutique occupait l'un des coins de la petite place centrale dénommée « *La Croix* ». La boutique n'existe plus aujourd'hui (12).

« L'aînée, petite et large — dit-il — semble une bonne villageoise. Son visage robuste respire un bon sens hardi. C'est assurément elle qui a eu l'idée du commerce. L'autre, la cadette, est plus maniérée. On la sent inadaptée. Grande, svelte, des yeux bleus pensifs dans un visage fin et pâle, elle a dû être jolie... »

(7) « *Ma grand' mère : Madame Auguste Penquer* », par Marie-Anna Willotte, Brest, Presse Libérale (non mis dans le commerce). S.D. [vers 1930], p. 33.

(8) « *Les maisons que j'ai connues* ».

(9) *Ma grand' mère*, p. 34.

(10) Plus tard, en 1896, José Maria ne manqua pas de faire les louanges de « *L'Ere Bretonne* » à sa parution ; et, à ce sujet, il serait peut-être bon de se demander si Hérédia n'a pas eu d'influence sur Le Guyader, tout au moins dans le choix des rimes riches et rares, rimes qui font l'un des charmes de *L'Ere Bretonne* et de *La Chanson du Cidre*.

(11) Dr Paul Mével, *Les Seigneurs de la Mer*, Saint-Brieuc (1927).

(12) La boutique a été remplacée par une maison plus importante dont le rez-de-chaussée est occupé par une pharmacie.

Leur magasin, si l'on en croit le docteur Mével « ressemble à toutes les boutiques d'épicerie de nos ports de pêche : capharnaüm et caravansérail. On y vend un peu de tout, on y respire toutes les essences, tous les arômes, toutes les épices ». Et il poursuit : « Quelques années avant l'époque dont je parle, toute une jeunesse s'y donnait rendez-vous, s'asseyant, qui, sur un bout de comptoir, qui sur un escabeau de bois, qui sur un coin d'échelle, qui sur un baril de figues sèches ou de harengs saurs. Ces jeunes fous avaient nom Theuriet, Coppée, Prudhomme, de Hérédia, Breton, Lansyer, Cottet, Frédéric Le Guyader... »

Et l'auteur des *Seigneurs de la Mer*, après avoir mentionné qu'il s'était adressé aux demoiselles Madezo dans l'espoir qu'elles lui signalent une maison à louer, continue : « La maison qu'elles me destinent est précisément celle qu'habitait, durant les vacances, avec sa famille... José-Maria de Hérédia. Je crois que de tous les jeunes qui ont passé par ce petit cénacle, c'est de Hérédia qui fut le préféré. « Qui n'a pas vu Madame de Hérédia et ses trois filles — dit la cadette [des Madezo] de sa voix un peu éteinte — Monsieur, n'a rien vu. La rue s'emplit de lumière... Quant à lui, avec sa belle barbe noire, son complet de flanelle blanche, son allure de gentilhomme... un prince d'Orient ! »

« La maison — ajoute-t-elle après une petite pause où tout le passé semble lui revenir — la maison est, je crois un peu délabrée, mais — ici un geste et un sourire indicibles — c'est la maison d'un poète... »

Avec Leconte de Lisle à Parc an Coat en Guipavas

En 1867, les jeunes époux revinrent en Bretagne. Peut-être pour se rapprocher de M^{me} Penquer qui séjournait dans la propriété de Kergleuz, chez sa cousine, M^{me} Delaporte, peut-être aussi à cause de la douceur du climat, Hérédia loua « un de ces manoirs fleuris bordant l'Elorn qui posent, tout au fond de la rade de Brest, la tache sombre de leurs vieilles tours tapissées de lierre. Parc an Coat était bien la demeure idéale de celui voulant vivre, avec un grand repos, un non moins grand bonheur. De sa terrasse, on apercevait, nimbée de brumes, cette côte si pittoresque de Plougastel dont la pointe s'allonge jusqu'au cœur de la rade... La rivière, toute proche, léchait de ses courtes vagues le vieux mur aux mousses bradées de pâquerettes sauvages. Ce fut là le nid de ce délicat oiseau des Iles qui pouvait y respirer, comme aux lumineux jours d'Océanis, les vraies belles choses de Dieu. Là, sur son rocking-chair, dans l'enveloppement du souple peignoir aux blanches dentelles, la jeune femme entourée des siens et de ses fidèles amis, M. et M^{me} Leconte de Lisle, continuait à vivre le doux rêve de son éblouissante jeunesse (13).

(13) et (14) « *Ma grand' mère : Madame Auguste Penquer* », p. 34-35.

Il semble bien qu'on ignorait le séjour fait aux environs de Brest par Hérédia et Leconte de Lisle.

Les relations entre Kerguez et Parc an Coat étaient des plus amicales. On se réunissait. On parlait poésie. « L'incomparable séducteur qu'était José-Maria entonnait de sa belle voix chaude une chanson créole. Tous applaudissaient et reprenaient, électrisés, le chœur naïf des esclaves jouant parmi les cocotiers. » Leconte de Lisle, lui, « sévère et triste », préférait à cette exaltation, l'eau calme de la claire Dour-Doun, et il y nageait, tel « un requin » (14).

Au cours de leur séjour à Guipavas, Hérédia et de Lisle, accompagnés de leurs femmes se rendirent à Brest ainsi qu'en témoigne la lettre suivante adressée au Docteur Penquer (15).

Cher Docteur,

Notre petite excursion et le mauvais temps de ces derniers jours ont retardé notre visite à Brest au delà de nos désirs.

Cependant, nous ne voulons pas oublier votre aimable invitation et si cela vous agré, et si le ciel le permet, nous nous rendrons lundi matin à Brest.

Seulement, nous avons une petite modification au programme à vous proposer. Mon neveu arrivant lundi soir et ma femme attendant le lendemain une de ses amies de Paris, nous préférons aller déjeuner plutôt que dîner. Cela arrangerait fort ces dames. Madame de Lisle ayant quelques emplettes à faire dans la matinée et Louise n'étant pas assez bien encore pour se coucher tard et revenir le soir, sans crainte.

Cependant, nous ne pourrions rien imposer à la charmante et confraternelle hospitalité de Madame Penquer. Donc, avant de rien arrêter, nous attendrons votre avis qui sera toujours le meilleur et que Hervé qui vous remettra ce billet me rapportera.

Ces dames se rappellent aux bons souvenirs de M^{me} Penquer et Caubet et de Mademoiselle Marie, à qui nous présentons nos respects, Monsieur de Lisle et moi. Pour vous, cher Docteur et ami, une poignée de main du meilleur cré.

J. M. DE HÉRÉDIA.
Parc-an-Coat, 7 août 1868.

La date de 1867, avancée par M. A. Willote et celle de cette lettre nous amènent à conclure que Hérédia et Leconte de Lisle passèrent l'été, deux années de suite à Parc-an-Coat, en Guipavas (16).

En 1875, au manoir de Suscinou en Ploujean

« Sur le versant est de la montagne de Trégouezre s'étagent de hautes futaies qui enveloppent et cachent l'ancien manoir de Suscinou, type délicieux de gentilhommière bretonne si bien enfouie dans le feuillage qu'à grand-peine en émergent les girouettes de ses tourelles », a écrit le regretté Louis Le Guennec (17).

(15) Cette lettre est inédite. Madame M. A. Willote l'a communiquée à M. Ad. Le Gouzou qui a bien voulu m'en donner copie en même temps qu'il me transmettait de précieux renseignements recueillis sur le séjour de Hérédia dans le Finistère.

(16) En 1870, J.-M. de Hérédia et Leconte de Lisle passèrent l'été dans la région malouine. Voir à la fin de cet article, l'étude de M. Le Mercier d'Erme.

(17) Notes historiques et généalogiques sur la paroisse de Ploujean. Morlaix (1908). Le Guennec reproduit ce qu'il dit du manoir dans *La Rivière et la Rade de Morlaix*. Morlaix (1917) en y ajoutant toutefois : « Le manoir est un édifice du XVIII^e siècle flanqué d'un pavillon et de deux tourelles ».

C'est assurément au manoir de Suscinou que José-Maria écrivit son beau sonnet *Maris Stella*. Par temps clair, en effet,

« Des clochers de Roscoff à ceux de Sibiril »

d'une part et de Sizun à Lambader, d'autre part, la vue s'étend, magnifique.

En mars 1875, Hérédia vint s'y établir. Avant lui, Charles Cornic, l'officier bleu, y avait vécu une dizaine d'années après avoir acheté le manoir comme bien national. Le Morlaisien, Charles Alexandre, secrétaire de Lamartine y résida également. Quant au poète brestois, Frédéric Plessis, qui fut un des invités d'Hérédia, il évoqua dans son premier recueil de poèmes, « La lampe d'argile » le panorama unique que l'on découvre de Suscinou (18).

Le 21 mars 1875, J. M. de Hérédia écrivait à M. Louis Chaperon, négociant, rue du Pont-Notre-Dame, à Morlaix (19).

« Nous sommes arrivés en bon état et grâce à votre gracieuse et sympathique obligeance, l'installation a été aussi facile et agréable que nous pouvions le souhaiter. Nous sommes seuls, mon beau-frère étant pour quelques jours encore retenu à Paris...

...Ma femme quoique très fatiguée, s'y livre aux travaux de déballeage et d'arrangement et se met au courant de la maison...

...Ma femme et ma fillette sont enchantées du manoir, des fleurs, des arbres et des rossignols qui nous réveillent le matin et nous endorment le soir. »

Huit mois plus tard, Hérédia est à Paris. Il écrit à M. Chaperon :

« Lansyer, retour de Douarnenez va vous faire un vol de goélands. Le tableau, une fois encadré vous sera expédié.

Adieu, mon cher ami, n'oubliez pas auprès des Saint-Prix (20), des Le Bris (21), que je serais heureux de mener chez Lansyer qui est revenu chargé de chefs-d'œuvre, de l'aimable Mayo (22). Songez à moi quand vous reverrez l'inoubliable et cher Suscinou. »

(18) Frédéric Plessis, né à Brest le 3 février 1851, décédé à Paris en 1942. Dans « La Lampe d'Argile », premier de ses recueils (1886), F. Plessis avait groupé, dans la 3^e partie de sa plaquette, quelques pièces sous le titre de « Bretagne ». L'une des poésies, dédiée à Hérédia est intitulée « Suscinou ». Le poète dit y être venu « en septembre-encor vert ». Ceci confirme l'hypothèse du séjour de Hérédia de mars 1875 à septembre-octobre 1875.

Auguste Dupouy a consacré deux articles à Frédéric Plessis, l'un paru dans « La Dépêche de Brest » en février 1942, à l'occasion de la mort du poète, l'autre le 3 février 1951 dans « Le Télégramme de Brest et de l'Ouest », intitulé « Le centenaire d'un grand brestois : Frédéric Plessis ».

(19) Louis Chaperon. Né à Ploujean le 8 mars 1814, décédé le 1^{er} décembre 1891 à Morlaix où il eut un commerce de vins en gros. La Bio-Bibliographie de Kerviler signale de lui deux brochures d'ordre économique. Le catalogue du Musée de Morlaix (1905) mentionne parmi les peintures une *Mademoiselle de Chanton*, peintre nantais, avec la mention : « don de M. Louis Chaperon ».

(20) Saint-Prix. Charles Tixier-Damas de Saint-Prix, né à Trégulier en 1817, décédé le 21 novembre 1894 à Morlaix, âgé de 77 ans. Sa mère n'était autre que la collectrice de chansons bretonnes bien connue.

(21) Le Bris. Georges Le Bris, né à Ploujean, le 9 juin 1847, décédé à Morlaix le 16 décembre 1915. Par sa mère, née Puyo, il était cousin germain de Tristan Corbière.

(22) Mayo. Lire Théophile Mahéo, né à Dinan le 8 novembre 1837, épousa Félicie Guiller, fille de l'imprimeur morlaisien. A cette époque lithographe, Mahéo, plus tard, succéda à Chaperon. Le Musée de Morlaix a de lui 4 fusains numérotés 53 à 56 dans le catalogue. Décédé à Morlaix le 8 mai 1918 (communication de M. F. Gourvil).

Ce séjour en Basse-Bretagne sera le dernier. Durant plus de quinze ans, il aura été fidèle à la terre bretonne. Le 25 juin 1878, il écrivait au même destinataire que ci-dessus : « Il m'est impossible de prévoir quand je pourrai retourner en Bretagne. Les médecins ne m'en conseillent pas le séjour. » (23).

♦ ♦ ♦

Nous avons pourtant cru un moment que J. M. de Hérédia était revenu en Bretagne en 1903. Le 12 septembre de cette même année, pour célébrer le centenaire de Brizeux, Lorient organisait de grandes fêtes. M^{me} Ange M. Mosher, Américaine, mais Bretonne de cœur, jetait les bases d'un concours de poésie entre les poètes nés en Bretagne ou de parents bretons. Le jury, composé d'A. Le Braz, de Ch. Le Goffic et de Louis Tiercelin, était placé sous la présidence de J. M. de Hérédia.

Celui-ci, alors membre de l'Académie Française, acceptait avec empressement et répondait en ces termes à l'aimable invitation que lui avait adressée Ch. Le Goffic :

Mon cher Poète,

Je suis infiniment touché de l'honneur que vous me faites et que j'accepte avec le plus vif plaisir. Je n'en suis pas indigne car j'aime profondément la Bretagne qui est la dernière terre héroïque et légendaire. Remerciez vos amis, qui sont les miens, et dites-leur que je suis heureux de contribuer à honorer la mémoire d'un Breton qui fut un bon et charmant poète.

« Il est un de ceux dont je me plais à relire les poèmes et j'y retrouve le charme de mes courses de jeunesse le long des grèves et sur les rives de ces jolies rivières courantes dont les noms chantent si doucement dans les vers du poète de Marie et des Bretons.

« Faites mes amitiés à Le Braz et à Tiercelin et croyez-moi, de grand cœur, « Votre confrère et ami,

J. M. DE HÉRÉDIA.

Mais la santé chancelante de Hérédia ne lui permit pas de se rendre à Lorient, tout comme Loti, d'ailleurs, invité lui aussi. Dans le discours prononcé au théâtre par M. de Kerviler, on note le passage : « M. de Hérédia, le ciseleur des sonnets à la Bretagne, qui font partie des Trophées, ne pouvant venir à Lorient... » et M. Voisin, au nom de la Société des Hugophiles, formule des vœux de bonne santé à son adresse (24).

1875 semble donc bien la dernière année qui vit Hérédia en Basse-Bretagne, sur cette

« âpre terre kymrique où croît le genêt d'or »

où, plus que tout autre, il avait savouré

« l'ivresse de l'espace et du vent intrépide ».

Georges-Michel THOMAS.

(23) Dépêche de Brest, 8-10-12 janvier 1939, L. Tellèvre.

(24) Nouvelliste du Morbihan, 17 septembre 1903 (communication de M. Thomas Lacroix, archiviste du Morbihan).

II. — EN HAUTE-BRETAGNE

A Saint-Ideuc, au début de « l'année Terrible », avec Leconte de Lisle et Louis Tiercelin

Aux beaux jours de l'été de 1870, peu de temps avant l'affaire d'Embs et la déclaration de guerre qui s'ensuivit, José-Maria de Hérédia s'était installé pour les vacances, avec sa jeune femme, au bourg de Saint-Ideuc, en Paramé, dans un chalet proche de l'église, sur la route de Rothéneuf. Il avait pour hôtes Leconte de Lisle, que ses origines familiales rattachent à la Bretagne dinannaise, et M^{me} Leconte de Lisle.

A la même époque, un jeune étudiant en droit de Rennes, férù de poésie et de littérature, passait lui aussi ses vacances à Paramé, dans la villa « Kerazur », que ses parents possédaient depuis 1856. Il s'appelait Louis Tiercelin et devait, vingt ans plus tard, après de très honorables débuts dans les Lettres françaises et d'enviables succès sur les scènes parisiennes, se révéler l'animateur et le chef de file, sur le plan régional, d'un remarquable mouvement culturel, connu sous le nom de « Renaissance Bretonne » et d'où procèdent, plus ou moins directement, tous les écrivains bretons du dernier demi-siècle.

Introduit par une lettre chaleureuse de Léon Dièrx, l'étudiant rennais fut accueilli avec bienveillance par le Maître de l'Ecole Parnassienne et par le poète déjà illustre des futurs Trophées. Tiercelin ne pouvait manquer de profiter de l'aubaine en leur soumettant ses premiers essais lyriques. Notamment, après le début des hostilités, marquées par le désastre de Wissembourg, il avait composé quelques strophes de circonstance, inspirées par ces malheureux événements et qu'un journal local venait de reproduire. Le jeune poète, qui avait eu, en outre, la velléité de s'engager et s'était fait confectionner un bel uniforme, également de circonstance, porta ses strophes enflammées au dieu du Parnasse. Celui-ci les lut avec une moue qui n'échappa point au débutant et les lui rendit avec ce simple mot, en manière de consolation : « Il y a du mouvement ».

« Ce fut tout — écrira plus tard Tiercelin — mais ce fut assez. « Je vis bien que ni les strophes ni l'uniforme ne l'avaient ému. « et, songeant à cette lèvre dont j'ai mieux compris l'ironie « depuis, je me promis de moins compter sur le « mouvement » « à l'avenir et surtout d'éviter le patriotisme en poésie. Si j'y ai « réussi, je crois, sans fatuité, que je puis le dire ; mais, si j'ai « mérité Féloge que mon cher Maître Leconte de Lisle a bien « voulu me donner naguère encore, en marquant, non sans sur- « prise, mon point de départ et mon point d'arrivée, si j'ai mérité

« cet éloge d'avoir écrit quelques vers qu'un artiste peut approuver, c'est à Hérédia que je le dois. » (25).

Hérédia, son hôte et leurs femmes prolongèrent leur séjour à Saint-Ideuc jusqu'en septembre. A ce moment, Paris se trouvant menacé d'investissement par l'avance des armées allemandes, les deux poètes se décidèrent à regagner la capitale. Au cours de ces dernières semaines passées sur la côte bretonne, Hérédia, bon prince, avait été pour son jeune disciple le plus dévoué et le plus prestigieux des professeurs de métrique. Chaque matin, il venait passer une heure à « Kerazur ». C'était une heure bien employée, au cours de laquelle, oubliant les soucis du moment et les désastres grandissants, le Maître des *Trophées* faisait peiner son élève sur des sonnets-études, inlassablement corrigés, repris, remaniés et amendés jusqu'à l'intégrale perfection de la forme. Cette sévère discipline — qui devait faire de Tiercelin un excellent virtuose de la prosodie parnassienne — était, il est vrai, tempérée par l'attrait capiteux d'un certain vieux Barsac dont la cave de « Kerazur » regorgeait... Une riche cave, en effet, la cave du papa Tiercelin, gros négociant en beurres en la bonne ville de Rennes (notable « B. O. F. », dirait-on aujourd'hui) et riche lui aussi, sinon comme Crésus, du moins comme une rime de « l'orfèvre » Hérédia.

Au pays des « Malouinières »

Précédemment, José-Maria de Hérédia avait eu la révélation d'une autre Bretagne d'extrême-Occident, celle qui a marqué sa trace dans son œuvre lyrique et qui s'étend, pour lui et pour nous, de la côte des Pagans aux falaises du Raz, de Sibiril à Douarnenez. Plus tard, à la faveur de circonstances ou de relations nouvelles, il reviendra une fois encore, une fois au moins, vers la Côte d'Emeraude, où nous le retrouvons en 1896.

Cette même année, Gaston Deschamps, critique attitré du *Temps* et personnage fort influent à Paris, dans le monde des Lettres, avait, à son tour, cédant aux magiques incantations du poète des *Trophées*, entrepris de découvrir notre « péninsule spectatrice de l'Océan » (dixit Pline l'Ancien) au cours d'un « trô-Breiz » qui devait le conduire, d'étape en étape, de la Cornouaille maritime aux estuaires apaisés du Pays de Rance.

Si Gaston Deschamps — « Rusticus » pour ses familiers — n'était pas Breton, (car il appartenait en propre à ce que Huysmans a irrévérencieusement appelé, dans *Les Foutes de Lourdes*, la « race subalterne du Poitou »), du moins devait-il, à l'instar de Hérédia, de Richépin, de Loti et de tant d'hôtes illustres qui l'ont célébrée dans leurs vers et dans leurs proses, s'éprendre comme eux de cette envoûtante Bretagne, au point de lui consacrer dès

(25) *L'Hermine*, VIII 5-7.

lors un pèlerinage annuel. Ce qui me valut, voici quelque quarante ans, de rencontrer Gaston Deschamps flânant, un beau jour d'été, sur les quais de Quimper et de répondre, le lendemain, à sa gracieuse invitation de l'aller visiter à La Forêt-Fouesnant, où il s'était installé pour la belle saison.

C'était peu avant la guerre de 14, vers 1910 ou 11. Hérédia alors avait cessé de vivre, mais Deschamps n'avait pas abjuré son culte. De quoi parla-t-il, sous les frondaisons marines de Fouesnant, au très jeune néophyte qu'il voulait bien honorer de son amicale estime ?... De quoi, sinon de cette mer alanguie à nos pieds sous le soleil d'août, de la mer bretonne et de ses poètes, de Richépin, l'hôte de Tréboul, et de Hérédia qui avait été le fervent de Douarnenez... Et aussi, autant qu'il m'en souviennent, de Le Braz, dont lui, l'Aristarque du *Temps*, avait, quinze ans plus tôt, « lancé » l'inoubliable *Chanson de la Bretagne*...

Quinze ans plus tôt, cela nous ramenait précisément aux environs de 1896, au temps où « Rusticus » explorait cette Bretagne encore inconnue de lui et plus spécialement notre « Arcadie bretonne », l'agreste et émouvante Cornouaille. C'est ainsi que, dans une chronique du *Temps*, reproduite par le périodique quimpérois *Le Finistère* du 17 septembre 1896, Gaston Deschamps, avait, noir sur blanc, consigné ses impressions premières sur Quimper et Douarnenez. Si Quimper l'avait enchanté, Douarnenez, entrevu sous la pluie, l'avait fort déçu... Douarnenez, dont pourtant Hérédia lui avait, à Paris « vanté la beauté en une suite d'éclatantes métaphores »... Manifeste abus de confiance dont notre « Rusticus » allait incontinent demander compte à son auteur, qu'il savait retrouver bientôt, émigré, cette année-là, sous un ciel plus élément, au pays des « malouinières ».

En effet, le mardi 29 du même mois de septembre, *Le Finistère* reproduisait un nouvel article de Deschamps, paru dans *Le Temps* du dimanche précédent et daté de La Villebague, en Saint-Coulomb, le 24 septembre 1896.

La Villebague, c'est, dans la banlieue de Saint-Malo, entre Paramé et Cancale, au cœur d'une zone de culture fertile en primeurs renommées, une belle gentilhommière — ou « malouinière », comme on dit ici — avec un haut porche d'entrée, de larges pelouses, des douves profondes, une chapelle et un pigeonnier, avec, pour encadrer le tout, un vaste parc ceint d'une muraille de trois kilomètres. Cette noble demeure fut édifiée, vers la fin du XVII^e siècle et dans la ligne architecturale de l'époque, par une branche de l'opulente dynastie malouine des Magon, de qui elle passa successivement aux mains des Eon, des Magon de la Chipaudière et des Penfentenyo, qui la possédaient à la Révolution. Plus tard, vers la fin du siècle écoulé et jusqu'à ces dernières années, elle devait devenir la thébaïde d'un érudit et courtois humaniste, M. Pierre Esnoul-Le Sénéchal, qui présida longtemps la *Société*

d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo et fut, entre temps, maire de Saint-Coulomb.

C'est probablement sur l'invitation de M. Esnoul-Le Sénéchal que Gaston Deschamps séjourna à la Villebague pendant l'été de 1896.

C'est peut-être aussi sous la même influence et celle du voisinage de Louis Tiercelin que José-Maria de Hérédia fut, aux vacances de la même année, l'hôte, semble-t-il, des châteaux de la Mettrie-aux-Houets (La Mettrie-aux-Chouettes) (1), autre « malouinière », proche de la Villebague (2), construite vers 1725 par les Légière de la Barbinais, dans le beau style classique cher aux armateurs de la Compagnie des Indes.

La Mettrie-aux-Houets devait alors appartenir aux La Choué de la Mettrie, lesquels se rattachent au célèbre philosophe malouin Offroy de la Mettrie, l'ami de Voltaire et du grand Frédéric.

Toujours est-il que nous trouvons sous la plume de Gaston Deschamps l'évocation d'une mémorable visite que le critique du Temps fit alors au poète des *Trophées*. Et c'est toujours au journal *Le Finistère*, reproduisant *Le Temps* du 27 septembre 1896, que j'emprunte l'essentiel de ce récit :

« Il y a, près de la Villebague, sur la route de Cancale à Saint-Malo, un domaine qui s'appelle la Mettrie-aux-Houets. Une avenue verdoyante, plantée d'ormes et de peupliers, invite le passant à se hasarder jusqu'à la grille. L'aspect de la maison est accueillant malgré l'air seigneurial des fossés profonds remplis jusqu'aux bords par les pluies récentes. On a envie d'entrer, malgré les clameurs d'un vieux chien qui aboie consciencieusement, montre ses crocs et ne parvient pas à masquer de férocité sa bonne figure... »

« ...Du vestibule, j'entends la voix chaude, vibrante, claironnante d'un conquistador ! C'est lui, c'est le radieux et sonore poète des *Trophées*, José-Maria de Hérédia, retenu un moment dans ce coin de Bretagne, malgré les caprices de son humeur errante. »

« Dès qu'il me vit, son indignation éclata. La magie de sa parole colorée transfigurera Douarnenez en un jardin merveilleux où les houles venues des Antilles voisinent avec les îles parfumées qu'on eût dit vraiment détachées de l'archipel. Qu'importe l'odeur des sardines ! On ne la sent pas lorsqu'on gravit la pente des falaises, parmi l'or des ajoncs et la floraison rose des bruyères. On respire alors, pourvu qu'on soit doué d'un odorat subtil et d'une imagination éveillée, un parfum léger qui flotte dans le vent sur l'étendue des mers et vient tout droit des Florides... »

« ...Hérédia me vanta ensuite la rivière de Morlaix, dont il connaît tous les détours, Dinan dont il aime les rues montantes, Saint-Idéuc où il vécit des jours heureux dans le voisinage de Leconte de Lisle. »

♦ ♦ ♦

Saint-Idéuc et Leconte de Lisle (ce glorieux Breton des *Trophées*) nous ramènent à Louis Tiercelin, lequel, entre temps, à la tête de la jeune pléiade du *Parnasse Breton*, avait tenu à rendre un lyrique hommage, dans son *Pour Fuir...*, d'abord au Maître suprême

des *Poèmes Barbares*, puis au « Maître Sonnettiste » des *Trophées*. Pour Hérédia, ce fut une guirlande de quatorze poésies, dont onze sonnets, signées Edouard Beaufils, Marcel Béliard, Frédéric Blin, Théophile d'Haucour, Lud Jan, Louis Le Lasseur de Ranzay, Henry Maubray, Victor Thomas, Louis Tiercelin et « respectueusement dédiées » à celui que Frédéric Blin appelle, dans un clangorant alexandrin : « Don José-Maria de Hérédia, l'orfèvre ».

Le tout formait la matière du 5^e livret (sur 10 en tout, parus en 1890-91) du florilège collectif *Pour Fuir...*, publié « à très petit nombre » en la Maison de l'Hermine à Rennes, à l'aube de la seconde « Renaissance Bretonne ».

Cinq ans plus tard, nouvel hommage breton rendu au grand Parnassien des *Trophées* par Anatole Le Braz, alors professeur au Lycée de Quimper, dans une conférence donnée en cette ville, le 3 février 1896 (l'année précisément de la Mettrie-aux-Houets), avec pour sujet *Les Sonnets de M. de Hérédia sur la mer en Bretagne*.

Il serait intéressant de retrouver le texte de cette conférence, s'il a jamais été publié, et l'on saurait le meilleur gré aux chercheurs qui pourraient nous y aider.

Ajoutons que c'est à Hérédia, alors directeur littéraire au *Journal*, que Le Braz dut de voir paraître, en inédit, dans ce grand quotidien, du 20 octobre au 19 novembre 1899, son roman *Le Gardien du Feu*. Le titre primitif en devait être, dans l'intention de l'auteur, *Le Phare de Gortébella* ou *Le Veilleur de Gortébella*, à quoi, sur la proposition de Hérédia, fut substitué *Le Gardien du Feu*. Le Braz avait d'abord destiné ce roman à *La Revue de Paris* où avaient déjà paru *Pâques d'Islande*, en 1896, et *Le Sang de la Sirène*, en 1897.

C'est ce qui résulte, en marge de la présente enquête sur Hérédia en Bretagne, de diverses notes et d'un article provenant des regrettés Joseph Ollivier, bibliographe de Le Braz, Francis Gélard, poète de Trégor, et Louis Beaufrère, journaliste quimperlois (*Doué d'o bardono !* comme on dit en Bretagne) et dont un docte et aimable correspondant, généreux par tempérament et anonyme par modestie, a bien voulu enrichir mes propres recherches.

Camille LE MERCIER d'ERM.

P. S. — Dans *Les Sonnets de José-Maria de Hérédia*, paru il y a quatre ou cinq ans, Emile Moussat écrit : « J.-M. de Hérédia est à Douarnenez en 1891 pour un long séjour ; il y est encore fin septembre et sans doute a-t-il prolongé son séjour jusqu'en automne. » C'est au cours de ce séjour qu'aurait été composé *Brise Marine*.

Nous n'avons pas trouvé ailleurs trace de ce séjour de 1891.

G.-M. T.

(1) et (2) Cf. *Gentilhommières du pays de Saint-Malo*, par Daniel DERVEAUX (10-4^e ill., Saint-Malo, 1947).

Paul Maillard-Desforges

Poète du Croisic et mystificateur du Parnasse

TOUTES les époques ont connu, dans nos bonnes villes de province, de ces jeunes poètes qui vont, attentifs à leur songe intérieur et cadencant leurs strophes, entre les vieux murs toujours couleur de cendre et le ciel toujours couleur d'évasion. Leur entourage, peu sensible aux promesses du talent qui s'éveille, les considère comme des êtres bizarres ; ils n'ont que de rares amis ; mais, dans le cadre sédentaire d'une vie monotone, ils rêvent de conquérir les suffrages des écrivains en renom et un rayon de la gloire que Paris distribue.

Ainsi au XVIII^e siècle, sous la Régence, Le Croisic avait son jeune poète. Comme tout poète — faut-il le préciser ? — il confessait avoir reçu le don dès le berceau : « Arrêté presque toute ma vie sur une côte où le trafic du sel marin est plus en crédit que le commerce des Muses, j'y naquis pour elles avec une passion que je n'ai jamais pu vaincre ni satisfaire... »

C'est le 25 avril 1699 que Paul Maillard-Desforges était venu au monde — et aux Muses, donc. La famille est ancienne et honorable. La navigation et le commerce maritime occupent les hommes. En outre, le père du nouveau-né avait été maire du Croisic. Et tandis que le jeune Paul sentira s'éveiller en lui ses premières ferveurs poétiques, la tâche beaucoup plus concrète de sa brave maman sera d'élever ses treize ou quatorze enfants.

Paul est l'aîné. Elève des Jésuites de Vannes, puis des Oratoriens de Nantes, il ira ensuite à Rennes se faire recevoir avocat au Parlement. Il constate que sa vocation n'est pas là. « Mon aversion décidée pour tout ce qui s'appelle chicane ou procès me fit renoncer... » Rien n'est plus net.

Retour au Croisic ; retour aux Muses. Avec Bouguer, son cher compagnon d'enfance, Maillard lie une étroite et solide amitié. Mais bientôt Bouguer part pour Paris ; plusieurs fois couronné par l'Académie Royale des Sciences, il va y siéger. L'y rejoindre est le vœu de Maillard. Le Croisic saura bien donner au siècle un savant et un poète !

Par qui le poète fera-t-il patronner ses débuts parisiens ? D'un élan de sa meilleure plume, il adresse à Voltaire un vibrant message tout à la louange de l'auteur de la *Henriade*. Poliment, Voltaire répond :

Je souhaite, Monsieur, que vous veniez à Paris perfectionner l'heureux talent que la nature vous a donné... Il faut de grands théâtres pour de grands

— 415 —

talents... S'il m'était permis d'oser joindre quelques conseils aux remerciements que je vous dois, je prendrais la liberté de vous prier de regarder la poésie comme un amusement qui ne doit pas vous dérober à des occupations plus utiles. Vous paraissez avoir un esprit aussi capable du solide que de l'agréable. Soyez sûr que si vous n'occupiez votre jeunesse que de l'étude des poètes, vous vous en repentiriez dans un âge plus avancé...

Que fallait-il retenir de cette lettre : les compliments ou les conseils ? A la vérité, Maillard ne pouvait se permettre de vivre toujours en dilettante, et son illustre correspondant lui rappelait que les Muses ne garantissent ni le couvert ni la sécurité dans les vieux jours aux desservants de leurs autels. Maillard fit ses adieux à la poésie — adieux en vers, bien entendu. Mais

*Qui fit des vers toujours des vers fera,
C'est le moulin qui moulut et moudra.*

Et puis, quel jeune homme obscur, accumulant les rimes sous l'œil goguenard d'une servante moliéresque, ne se serait senti grisé, ou pour le moins flatté, d'un témoignage d'intérêt émané du premier poète de son temps ?

L'Académie Française ayant annoncé qu'elle attribuerait un prix de poésie à une œuvre en vers consacrée aux progrès de la navigation sous Louis XIV, Maillard concourut. Il n'obtint pas le prix ; l'échec lui fut amer : « Ce jury n'a aucun goût, se dit-il. C'est le public qui doit être juge ! » Et il sollicita l'insertion de son poème dans le *Mercur de France* où déjà quelques pièces de lui avaient été accueillies. A l'appui de sa requête, Maillard fit faire par un abbé de sa famille qui résidait à Paris, une démarche auprès du Chevalier de la Roque, directeur du *Mercur*.

Le Chevalier reçut l'abbé avec courtoisie ; mais dès que celui-ci en vint à plaider les intentions de Maillard, La Roque se fâcha. Que lui demandait-on ? De provoquer un débat qui promettait à Maillard la célébrité. Que lui offrait-on en échange ? Une brouille certaine avec l'Académie Française. Le refus du Chevalier éclata avec toute la rudesse du vieux sabreur qu'il était. Jamais plus, jura-t-il, les vers de Maillard ne prendront place au *Mercur* ! Et, saisissant le plus frais manuscrit du poète, il le jeta au feu de la cheminée, sous les yeux de l'abbé tout pantois.

Maillard-Desforges allait prouver qu'un homme d'esprit sait toujours réparer les faux-pas d'une confiance en soi quelquefois maladroite.

Il possédait près d'Escoublac une modeste maison de campagne : Brédérac, « cabane rustique, aussi simple que son maître et dont le meilleur revenu est la tranquillité (1) ». Maillard a chanté ce séjour champêtre :

*Dès que le doux printemps ranime la nature,
Je quitte, gai comme un pinson,
Ma natale bicoque où le froid aquilon
Fait durer plus qu'ailleurs la piquante froidure.
Et je vais, ajourché sur un mince grison,*

(1) Brédérac se trouve à proximité de Pornichet, entre le hameau de Cuy et la route de Guérande à Saint-Nazaire. Ce petit manoir est devenu maison paysanne ; la chapelle, avec sa porte romane surmontée d'une figure de pierre, abrite le bétail. Mais le corps de logis principal a gardé un air de noblesse qu'il doit aux jolies frontons de ses fenêtres. Brédérac était encore propriété de la famille Maillard au début de notre siècle.

*Habiter en campagne une antique maison
D'une rustique architecture.*

Ce matin-là, il allait donc, au pas de sa monture aux longues oreilles, dans la lumière nacrée de la saline, faire retraite à Brédérac d'où sa vigne de Malcras était toute proche. Sa vigne de Malcras... L'idée avait jailli ! Maillard-Desforges venait de concevoir l'ingénieux stratagème grâce auquel, en se jouant du récalcitrant Chevalier de la Roque, il saurait imposer ses vers au *Mercur* de France !

Ah ! le joli et avantageux pseudonyme : Mademoiselle de Malcras de la Vigne ! Métamorphose instantanée : le petit provincial rêvant de la gloire de Paris va devenir la poétesse lointaine, la gracieuse fée de quelque aristocratique résidence ; ses poésies charmeront les censeurs les plus sévères ; vers Mademoiselle de Malcras s'envoleront les hommages de tous les beaux esprits !

Revenu au Croisic, le subtil Maillard avait eu soin de faire transcrire ses œuvres inédites par une main féminine et, à la suite d'un envoi au *Mercur*, voici la réponse que La Roque dépêcha à M^{me} de Malcras de la Vigne :

A Paris, le 16 mai 1731.

Je n'ai garde, Mademoiselle, de laisser à mon commis le soin de répondre à la lettre dont vous l'avez honoré le 29 du mois dernier. J'avais trop d'impatience de trouver l'occasion de vous marquer le cas que je fais de vos heureux talents, combien je vous honore et combien les gens du meilleur goût, les plus délicats et les plus difficiles, admirent vos ouvrages. Tours ingénieux, pensées brillantes, belle simplicité, etc., tout s'y trouve...

On doit vous regarder comme la Deshoulières de notre siècle ; puissions-nous vous voir faire comme elle l'ornement de la capitale du royaume, qui enviera sans cesse au Croisic une chose qui lui ferait tant honneur...

Tout y était aussi dans la lettre de La Roque, y compris la galante invite ! En destinant au Chevalier quelques poésies telles que l'*Idylle des Tourterelles*, Maillard avait fait mouche.

*Hélas ! constantes tourterelles,
Que vos caresses et vos jeux
Ont des attraits touchants pour un cœur amoureux !
Redoublez, s'il se peut, vos flammes mutuelles ;
Pâmez-vous, s'il se peut, vos flammes mutuelles ;
Ah ! j'entends vos petits soupirs
De vos transports secrets interprètes fidèles.
Etc...*

Ces pâmouisons de tourterelles éperonnèrent l'imagination amoureuse de l'ancien capitaine de cavalerie. Les billets doux que La Roque dirige vers Le Croisic ne se comptent plus. On citerait le début de l'un d'eux : « Je vous aime, ma chère Bretonne, pardonnez-moi cet aveu, mais le mot est lâché... »

La prétendue M^{me} de Malcras avait envoyé à son soupirant une boîte de coquillages que l'on crut perdue ou volée en cours de route. Une piécette de vers, signée Malcras, apprit cette disparition aux lecteurs du *Mercur*. Mis en effervescence, un troubadour entra en piste avec ce madrigal :

*Douce Malcras, reine des filles,
Ah ! que le vol de tes coquilles*

*Vient à mes sens charmés étaler de beauté !
Quelle légèreté !
Quelle délicatesse !
Tes tours ingénieux où règne la finesse
Enchantent mon cœur tour à tour.
Mais si l'on te volait un jour
Ton
Pour déplorer le rapt d'un si beau coquillage,
Que de vers immortels trouverait ton pinceau !
Heureux qui jouirait d'un ouvrage si beau,
Plus heureux mille fois l'auteur de la rapine !*

Un poète du *Mercur*, Carrelet d'Hautefeuille, proclame Malcras la dixième Muse.

*De Châlons-sur-Marne surgit une ode à sa gloire :
On parle du Croisic comme on parle d'Astrée,
De Smyrne, de Lesbos ;
Ta Muse de nos jours y montre Cythérée
Plus belle qu'à Paphos !*

Jusque du fond de l'Auvergne, un même encens s'élève :

*A Saint-Denis-Combarnazat,
Auriez-vous cru, Malcras, qu'on vous préconisât ?*

Mais si un quidam s'avise de contester le talent de M^{me} de Malcras, La Roque se dresse sur ses étriers : « Halte-là, maraud ! »

D'autres que lui furent complètement mystifiés. On nommerait Destouches et — ce qui est beaucoup plus piquant — Voltaire lui-même. C'est que, avant de jeter ses hameçons dans la mare de la littérature, Maillard-Desforges les enduisait de louanges dont il savait que les plus fins poissons ne sont pas toujours les moins voraces. Destouches mordit à merveille :

*Je veux d'une Muse nouvelle
Chanter les admirables traits,
Et la déesse la plus belle
Pour mon cœur aurait moins d'attraits
Que n'en a l'illustre immortelle
Qui porte le nom de Malcras.
.....
Oui, telle est l'admirable idée
Que je me fais de vous, Malcras...
Quelque sujet que vous traitiez,
Partout on vous trouve admirable,
Et quelque ton que vous preniez,
Vous paraissiez toujours aimable,
Que l'on célèbre vos talents
Du couchant jusques à l'aurore ;
Qu'on vous admire, j'y consens.
Moi, je fais plus : je vous adore !*

Quant au coup de mâchoire de Voltaire, il rapporta une excellente prise à M^{me} de Malcras. Qu'on en juge :

*Toi dont la voix brillante a volé sur nos rives ;
Toi qui tiens dans Paris nos Muses attentives ;
Qui sais si bien associer
Et la science et l'art de plaire,*

*Et les talents de Deshoulières
Et les études de Dacier ;
J'ose envoyer aux pieds de ta muse divine
Quelques faibles écrits, enfants de mon repos,
Charles fut seulement l'objet de mes travaux,
Henri Quatre fut mon héros,
Et tu seras mon héroïne.*

La supercherie avait réussi au-delà de tout ce qu'on pouvait en attendre. Son succès, véritablement ahurissant, porte la marque du galant XVIII^e siècle et aussi de la légèreté avec laquelle beaucoup de gens de lettres, quel que soit leur rang, formulent leurs opinions critiques. Quand le jeu eut suffisamment diverti Maillard aux dépens des pontifes de la plume, il lui restait à jeter le masque. C'est ce qu'il fit, tout en espérant que sa véritable personnalité bénéficierait de la consécration accordée aux œuvres publiées sous le nom de M^{me} de Malcraïs. Toutefois, la comédie ne pouvait se dénouer qu'à Paris : occasion de dépenses que la bourse d'un jeune auteur ne peut pas toujours se permettre. Un mécène, Titon du Tillet, l'invita. Ses amicales instances décidèrent le poète à l'accepter pour bienfaiteur. Et Maillard s'en fut vers la capitale du royaume.

Seul, Titon du Tillet avait été, au préalable, mis dans le secret. C'est dire que la présence de Maillard à Paris fut fertile en épisodes pleins de cocasseries. Une de ses premières visites fut pour Voltaire ; voici comment Maillard-Desforges la raconte :

Voltaire fut d'abord étonné de cette apparition. Mais, revenu de sa surprise, il m'accueillit avec gâté et m'honora d'autant de marques d'estime et d'amitié que j'en pouvais attendre du plus bel esprit de l'Europe. Il plaisanta lui-même sur son erreur amoureuse avec grâce et légèreté. Il me dit même que, sans s'égarer dans le formosum pastor Coridon, sa tendresse pour moi allait se changer en amitié.

Le vieux Fontenelle qui, lui aussi, avait entonné les louanges de M^{me} de Malcraïs, reçut fort bien Maillard, et Destouches le prit en haute estime, tant pour sa personne que pour son talent. Enfin, Maillard-Desforges sut si bien conserver les faveurs du public de M^{me} de Malcraïs que, sans manquer à la vérité, Jean-Baptiste Rousseau put écrire ce quatrain :

*Si, sous un nom d'emprunt, autrefois si charmant,
Maillard brilla sur le Parnasse,
Aujourd'hui sous le sien, encor plus dignement,
Il sait y conserver sa place.*

Hélas ! tout en « brillant sur le Parnasse », Maillard se voyait dans la nécessité de chercher une situation moins éclatante mais quelque peu rémunératrice. La guerre de Succession de Pologne venait d'obliger le Roi à instituer un impôt du dixième sur tous les revenus (1734). Maillard est envoyé dans le Forez comme contrôleur de cet impôt. La guerre prend fin ; le dixième est supprimé et Maillard retourne au Croisic. Il y écrit deux comédies, fréquente dans sa bibliothèque ses chers poètes latins, se perfectionne dans son métier. Après un nouveau séjour à Paris, la guerre de Succession d'Autriche, en rétablissant le dixième, lui rend son emploi qu'il va exercer en Poitou. Dénoncé au ministère par un receveur des tailles dont il avait modifié certaines taxations trop

sévères, Maillard est révoqué. Le coup lui fut d'autant plus pénible que, de ce receveur lettré, il avait cru se faire un ami !

Le Croisic retrouve son poète qui, à 44 ans, y épouse (le 5 décembre 1743) Marie-Anne Le François, veuve de Guillaume de Boutouillie.

Il voudrait s'établir à Paris. Un troisième voyage qu'il y fait le montre en quête d'une position lui permettant d'y vivre avec sa femme. Il n'y réussit pas. Désormais Le Croisic le gardera.

Il s'y organise d'ailleurs une existence fort douillette auprès d'une compagne intelligente et aimante qui lui donne, en deux ans, deux fils ! ce dont le poète s'explique en confidence :

*La femme que j'ai prise aime tant coqueter
Que nulle autre en ce point ne l'égale, je pense...
Vraiment je l'ai trouvée... Ecoute et sois discret !
Je l'ai trouvée, ami, sur un lit de fougère
Que parfumait le serpolet,
Et, les rideaux tirés, même en son cabinet,
Couverte seulement d'une robe légère,
Tête à tête en commerce avec... Virgile, Homère.
Horace, Anacréon, et tel autre muguet...
D'une épouse très sage et très digne de plaire
Par ses appâts, par ses talents,
Voilà les favoris, les aimables galants :
Sans ce rapport de goûts, serais-je aujourd'hui père,
Père de deux fils en deux ans ?*

Mais ce n'est pas fini : après les deux garçons viendront deux filles ! Maillard-Desforges, qui avait obtenu — en partie grâce à Titon du Tillet — l'emploi de receveur des fermes du Roi au Croisic, connut une vieillesse paisible et mourut dans sa petite patrie, le 10 décembre 1772.

La postérité, qui ne retient souvent que quelques pages des écrivains les plus éminents, a oublié Maillard-Desforges. Si d'aventure quelque chercheur veut percer cette grisaille, que rencontre-t-il tout d'abord ? L'écho des sarcasmes de Voltaire qui, bien longtemps après la mystification Malcraïs, affecta de mépriser Maillard. Les raisons de ce revirement sont restées assez imprécises. Arthur de la Borderie (1), qui a étudié à fond la vie et l'œuvre de Maillard, croit qu'il encourut les foudres de Voltaire en raison de son attachement à plusieurs adversaires déclarés de celui-ci, notamment Titon du Tillet et Fréron, le Quimpérois. D'autre part, il est possible que, dans la célèbre comédie de Piron, *la Métromanie* — inspirée de la mascarade qui fit le succès de Maillard — Voltaire se soit reconnu sous les traits de l'amoureux Damis ; très sensible au ridicule, il aurait alors manifesté une rancune à retardement !

Cette hostilité inattendue d'un maître qu'il admirait tant, et ne cessa jamais d'admirer, affecta vivement Maillard. De vraies amitiés, tout à l'honneur de son caractère et de son esprit, surent l'en dédommager. Le mariage, le foyer lui donnèrent le maximum de leurs joies. Et quand on relit aujourd'hui les vers désuets du doux et malicieux poète croisicais, on ne peut se défendre d'aimer cette figure rayonnante de fantaisie et de charme.

Pierre DE LA CONDAMINE.

(1) *Œuvres Nouvelles de Des Forges Maillard*, par Arthur de la Borderie et René Kerviler, 2 vol. (Société des Bibliophiles Bretons) 1882-1888.

Note sur Marcel Proust et la Bretagne

Si Proust, à partir de 35 ans, mena une existence sédentaire et même recluse, ce ne fut pas par vocation, mais par impossibilité physique de vivre autrement. Il avait au contraire un goût très vif pour les spectacles variés offerts par le monde extérieur, les paysages, le pittoresque des campagnes et des villes, les mœurs bien typiques des terroirs. On peut suivre dans son œuvre toute une veine d'exotisme, et en marge de cette œuvre, dans sa correspondance, retrouver l'expression fréquente du désir de voyager, de voir de nouveaux pays ou de revoir des lieux déjà visités. Ce sens proustien de l'exotisme réside d'abord dans l'imagination qui se joue sur les noms de pays, rêve à leur poétique assimilation ; et symétriquement il siège dans la mémoire, qui revit et revise les images reçues et les impressions éprouvées au contact des lieux ; quant à ce contact même, il provoque chez le narrateur de *Temps perdu* une surprise faite surtout de déception, parce que le réel n'a pas la séduction du rêve auquel il se substitue alors brutalement. Ainsi, pour exercer son sens de l'exotisme, Proust n'a eu besoin de voyager ni fréquemment, ni longtemps. Cela n'empêche pas que les voyages, les découvertes de pays, les dépassements, ont nourri son œuvre de toute une substance à la fois pittoresque, poétique et méditative.

Les deux pôles de l'exotisme dans *A la Recherche du Temps perdu* sont la Bretagne et Venise. Mais Venise n'apparaît, dans le voyage effectué par le narrateur avec sa mère quelque temps après la mort d'Albertine, que comme un épisode. Episode non négligeable, certes, puisque c'est, dans la cour de l'hôtel de Guermantes où il titube contre deux pavés inégaux, le souvenir de Venise qui le conduira à la révélation du sens profond de sa vie en même temps que du sujet de son œuvre ; mais épisode assez nettement circonscrit. La Bretagne au contraire flotte tout le long de l'œuvre, éparse et diffuse, la vivifie des bouffées de son atmosphère étrange et attirante.

Le lecteur du *Temps perdu* ne peut éviter de s'interroger sur l'expérience réelle que Marcel Proust a eue de la Bretagne. A quelles époques de sa vie y est-il allé ? Dans quelles conditions ? Combien de temps y a-t-il séjourné ? Et dans quelles parties de la Bretagne ? Le grand roman ne nous donne là-dessus que des données fantaisistes. Faut-il rappeler le fameux train d'une heure vingt-deux, qui dessert successivement les stations de Bayeux, Coutances, Vitry, Questembert, Pontorson, Balbec, Lannion, Lamballe, Bénodet, Pont-Aven et Quimperlé ? De ces onze villes, certaines se trouvent sur trois grandes lignes différentes, partant, à l'époque où écrivait Proust, de trois gares parisiennes différentes (Paris-Cherbourg, Paris-Brest, Paris-Quimper) ; d'autres sur deux lignes secon-

dares ; enfin deux d'entre elles ne sont desservies par aucune voie ferrée. Quant à Balbec, si l'on est tenté de l'identifier à une plage mondaine de Normandie, Deauville ou surtout Cabourg, il ne faut pas oublier que Bergotte, et plus nettement Legrandin, en parlent en termes qui la situeraient plutôt en Basse-Bretagne, dans le Finistère (1).

Les fragments récemment publiés dans le *Figaro Littéraire* d'un roman ébauché par Proust avant la conception du *Temps perdu* et que ses éditeurs ont intitulé *Jean Santeuil*, du nom du personnage central, font à la Bretagne une part importante. Il s'agit toujours de la Bretagne maritime, celle de Cornouaille. Jean Santeuil y a séjourné à la fin d'un été dans « une ferme loin de tout village au bord de la baie de Concarneau ». Cette ferme s'appelle *Kerangrimen* dans le récit ; ce lieu-dit se trouve bien sur la baie de Concarneau, dans la commune de Fouesnant, à 1.500 mètres de la pointe de Beg-Meil, un peu à l'écart de la route de Fouesnant à Beg-Meil. L'annuaire des téléphones mentionne explicitement la « Ferme de Kerangrimen ». Le propriétaire qui héberge Jean Santeuil, c'est « le père Buzaret ». Buzaret, Buzaré, ou encore Buaré qui a sans doute la même origine, est un nom assez répandu dans la région. L'important propriétaire foncier qui a légué Bréhoulou au département du Finistère pour en faire une école d'agriculture s'appelait Buzaré.

Le « père Buzaret » avait fait de sa ferme un hôtel, mais « lui avait laissé le nom de ferme, et les apparences, sur les conseils des peintres qui, ayant découvert l'endroit, y revenaient tous les ans, restant fort tard dans la saison, lui laissant des tableaux quand ils ne pouvaient pas le payer. » On peut observer ici un phénomène de contamination géographique, ou topographique, comme il s'en produit souvent chez Marcel Proust. Ce n'est pas à Fouesnant, mais à Pont-Aven (et quelque peu aussi au Pouldu) que Gauguin avait inauguré la coutume, suivie par d'autres peintres devenus à sa suite familiers du lieu, de payer l'hôtesse en toiles qui décoraient maintenant la salle à manger (du moins celles qui restent, car beaucoup ont été vendues à des acheteurs qui ont réalisé là, sans toujours le prévoir, de bonnes opérations). L'ancien propriétaire de Bréhoulou n'a donc fourni à Marcel Proust que son nom et celui de sa ferme ; l'hôtel a été emprunté à Pont-Aven, et vraisemblablement transporté à Beg-Meil ou à Bénodet, où il faut situer le phare où Jean Santeuil pousse souvent sa promenade pour parler au gardien. Il est vrai qu'il dit une fois « le sémaphore ». Quant à la pêche au saumon la nuit, dont il est aussi question dans *Jean Santeuil*, c'est de bien plus loin qu'elle a été importée !

En Bretagne, Jean Santeuil a fait la connaissance de l'écrivain C..., qu'il plaçait alors « avant tous les autres ». C... passe depuis dix ans dans ce pays les deux tiers de l'année, et il parle le breton. Ne lui cherchons pas de modèle trop précis dans la réalité. Peut-être certains traits ont-ils été inspirés par Anatole Le Braz, professeur au lycée de Quimper de 1886 à 1901, qui jouissait au début du siècle d'une certaine notoriété, et était familier de Bénac, Breton d'adoption et ami de Marcel Proust. Mais l'écrivain C... est déjà l'annonciateur de ces personnages d'artistes qui traversent le *Temps perdu* ; ils sont essentiellement des projections de ses propres aspirations créatrices, des possibilités d'accomplir une œuvre qu'il sentait en lui ; C... préfigure Bergotte, qui est lui-même beaucoup moins un amalgame d'Anatole France et de Bergson qu'une incarnation d'un Proust encore à demi virtuel.

(1) Voir ma *Géographie de Marcel Proust* (Sagittaire, 1939).

Les parties publiées de la correspondance de Marcel Proust n'apportent que de faibles lumières sur ses séjours en Bretagne. Dans son ouvrage admirablement documenté, modèle d'érudition intelligente, M. Philip Kolb (2) n'a repéré que deux lettres écrites de Bretagne, en septembre ou octobre 1895, toutes deux datées de Beg-Meil, où Proust était descendu à l'hôtel Fermon (3); l'une est adressée à Robert de Billy, l'autre à Montesquiou. Il dit à ce dernier qu'il est passé à Belle-Isle avant de s'installer à Beg-Meil. Vingt-et-une lettres seulement, sur près de deux mille qui ont été livrées au public, mentionnent explicitement la Bretagne. Parmi elles, il convient de signaler celle d'août 1907, écrite de Cabourg à Emmanuel Bibesco, dans laquelle Marcel Proust dit qu'il va « bientôt quitter ce pays pour la Bretagne. Il est vrai que là aussi vous pouvez me dire quelques lieux qui vous paraîtraient vraiment étonnants. »

Une autre, adressée à Léon Yeatman, et qui n'a pas été recueillie en volume, mérite de retenir l'attention des amis de la Bretagne qui sont aussi ceux de Proust. La voici, telle que l'ont reproduite les *Nouvelles Littéraires* dans leur numéro du 13 juillet 1936 :

Mon cher Léon,

Vous êtes merveilleux et gentil et votre lettre est admirable ! Je vous en remercie de tout mon cœur. Oh vous êtes méchant, c'est de ne jamais me dire vos projets. J'ai été très, très malheureux ces temps-ci et le lit, de plus en plus nécessaire, m'étant dans ma douleur devenu intolérable, je rêve la vie la plus active, je commence à en être épuisé ; mais j'aurais su que vous alliez en Bretagne, que j'aurais fait plusieurs choses avec vous. Que vous conseiller ? Je ne connais rien de la Bretagne. J'ai été si malade à Belle-Isle-en-Mer que je suis injuste pour ce pays célèbre et d'ailleurs admirable, mais il faudrait des tempêtes, je crois ? J'adore au contraire Beg-Meil qui d'ailleurs n'est qu'un clos de pommiers versant vers une baie lente. Ce n'est pas une chose à aller voir, mais où il est exquis de vivre. Et, si vous allez un soir de Begmeil à Concarneau, vos rames éparpilleront sur l'eau éblouissante et morte toutes les couleurs du soleil. Douarnenez et son admirable Ile Tristan sont bien belles, mais l'odeur de sardines me les rendrait insupportables. A la Pointe du Raz on sent vraiment ce que veut dire le mot Finistère. Mais à ce paysage grandiose mais classique de falaises en somme bretonnes je préfère et je préfère à tout (mais il faut une tempête) la plage paraît-il Indienne, Américaine et semblable aux Florides du désolé Penmarch qui finit ses campagnes Néerlandaises. Aussi une tempête là. Vous serez fou de joie et vous verrez des plages douces et meurtries attachées aux rochers comme des Andromèdes. Vous êtes là en pleine baie des Trépassés. C'est un pays qu'on n'oublie plus, mais ceci est à aller voir. Et Begmeil exquis à vivre (si ce n'est affolant d'étrangers).

Si vous allez à Begmeil, je vous donnerai un mot pour Harrisson et pour M. L. Benac.

Je pense à vous deux constamment et envoie à l'une mes respects pleins d'admiration, à l'autre ma tendre amitié.

M. P.

P. S. — Et merci bien des cartes postales qui me font voyager avec vous, non pas seulement par le cœur, ce que je ferais sans elles, mais aussi par l'imagination.

(2) La correspondance de Marcel Proust, Chronologie et commentaire critique (The University of Illinois Press, Urbana, U.S.A. 1949).

(3) M. Fermon qui fut le buffet de la gare de Quimper est un de ceux qui ont « lancé » Beg-Meil. Son hôtel était tout près de Kerangrimen. Sarah Bernhardt (à qui la Berma du Temps perdu doit beaucoup) y séjourne un mois en Août 1894.

Lettre intéressante pour les Bretons à plus d'un titre. D'abord par le document qu'elle fournit sur les secteurs de Bretagne connus de Marcel Proust, en dépit de l'affirmation « Je ne connais rien de la Bretagne ». Comment comprendre cette déclaration ? Elle pourrait bien s'expliquer par un lapsus ou une faute de lecture (une de ces fautes de lecture qui pullulent dans le texte imprimé de *A la Recherche du Temps perdu*, et que l'édition actuellement en préparation pour la collection la Pléiade se donne pour première et principale tâche d'éliminer). Peut-être répond-il ainsi à une demande d'information de son correspondant, information d'ordre touristique ou même bibliographique ? Peut-être veut-il parler de la Bretagne intérieure opposée à la Bretagne maritime ? ou de la Bretagne du Nord opposée à celle du Sud ? Intéressante, cette lettre l'est aussi par sa tendresse à la fois nostalgique et pittoresque (dont le style de Legrandin n'est qu'à peine l'exagération) avec laquelle il parle de cette province, la comparant à la fois, pour sa poétique étrangeté, à l'Amérique qu'il ne connaît pas, et à la Hollande où il a effectué un circuit assez complet (cf *Pastiches et Mélanges*, note de la page 256). Cette lettre est à rapprocher d'une lettre à Georges de Lauris (4), dans laquelle il apparaît que la comparaison de Penmarch aux Indes et à la Floride est due à ce même Harrisson mentionné dans la lettre à Yeatman.

Quant à L. Bénac, c'est le fils d'André Bénac, ami de Proust, et plus âgé que lui de 13 ans, né à Bordeaux mais assez Breton d'adoption pour être devenu vice-président du Conseil Général du Finistère, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort, et pour se faire inhumer à Beg-Meil ; il avait épousé M^{lle} Edmée Champion. Il n'est pas impossible que la connaissance de ce grand commis de la Troisième République, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Directeur du Secrétariat au Ministère de l'Intérieur, Directeur Général au Ministère des Finances, n'ait documenté Marcel Proust sur les milieux auxquels appartient M. Bontemps, l'oncle d'Alber-tine, milieux à cheval sur la politique et la haute administration.

Aucune lettre de Marcel Proust à M. ou M^{lle} André Bénac, non plus qu'à leur fils, n'a été jusqu'à présent publiée. Il est pourtant certain qu'une correspondance a été échangée entre eux. La Société des Amis de Marcel Proust et des Amis de Combray, dont le signataire du présent article est Secrétaire général adjoint, et dont le siège social est à Illiers (Eure-et-Loir), 26, rue du Docteur Galopin, accueillerait avec intérêt et reconnaissance toutes indications qui pourraient lui être données à ce sujet, ainsi que sur les voyages et séjours de Marcel Proust dans l'un ou l'autre des départements bretons.

Ce n'est pas là vaine curiosité ; la Bretagne est en effet, pour reprendre un terme bien proustien, l'un des « côtés » de *A la Recherche du Temps perdu* les plus attirants, les plus riches de cette poésie dont le grand écrivain a su rendre de façon si pénétrante le charme un peu mystérieux. Rien de ce qui peut contribuer à en expliquer l'origine et à en éclaircir les circonstances, dans sa biographie, ne peut demeurer indifférent. Et l'inspiration qu'elle a fournie à Marcel Proust est l'un des plus beaux fleurons de la couronne littéraire de la Bretagne.

André FERRÉ.

(4) A un Ami, p. 82-83, Amiot-Dumont, éditeur.

Radio-Quimerc'h vous parle...

L'émission en langue bretonne

SES PRINCIPES - SON BILAN

QUAND la Nouvelle Revue de Bretagne publiera ces notes, plus de deux cent cinquante émissions en langue bretonne auront passé sur l'antenne de Quimerc'h depuis la Libération. Ce simple chiffre témoigne que notre Radio a su toucher un certain public, trouver le climat commun d'un nombre d'auditeurs fidèles pour qui elle est devenue, sinon un besoin, du moins une distraction à leur mesure. Car on imagine assez mal un Directeur de la Radio persistant à inscrire pendant cinq ans à son programme une émission hebdomadaire d'un genre aussi particulier que celle-ci, totalement assumée par des amateurs et consacrée au surplus à une langue régionale dont l'enseignement n'est encore que timidement admis, si les rapports d'écoute et les différentes enquêtes auxquelles il peut se livrer ne lui avaient apporté la preuve non équivoque de l'accueil favorable réservé à cette production, donc de sa raison d'être.

Mais cette longue série d'émissions, qui consacre une réussite honorable dont nous analyserons tout à l'heure les facteurs, constitue en elle-même un danger, outre qu'elle impose de lourdes servitudes. Il n'en va pas de même, en effet, d'un auteur dramatique et d'un producteur à la Radio. L'auteur dramatique peut faire jouer deux cents fois la même pièce, dès l'instant que le public se renouvelle chaque soir dans la salle. À l'inverse, le producteur de la Radio ne dispose que d'un seul public, toujours sensiblement le même, et c'est le contenu de l'émission qu'il doit renouveler à chaque fois. La Radio est une dévoreuse de textes. Il lui faut toujours du neuf, n'en fût-il plus au monde, car il est exceptionnel qu'une production passe plus de deux fois à l'antenne. On comprend donc que le producteur doit travailler très vite, qu'il ne peut fournir un chef-d'œuvre par semaine. En outre, à ce travail, épuisant, il est guetté par des écueils inévitables : la monotonie de la composition, l'usure des personnages, la mécanisation du style et des procédés, tous inconvénients qui ont pour effet de souligner ses faiblesses et de révéler trop clairement aux auditeurs ses façons de faire. Bref, à la fatigue du producteur corres-

pond, chez l'auditeur, une désaffection progressive et un relâchement d'assiduité. Alors surgissent les critiques, souvent fondées, parfois excessives et presque toujours inutiles. Encore heureux quand elles ne procèdent pas de la malveillance ou du parti-pris. Ainsi va le monde.

Peut-être en irait-il autrement si l'auditeur était mieux informé des buts poursuivis par le producteur d'une émission régulière, des principes de base qui l'ont inspiré dans l'établissement de son programme. Il s'apercevrait ainsi qu'une série d'émissions n'est souvent qu'une étape modeste et restreinte dans l'accomplissement d'un plus important dessein. Faut-il souhaiter aussi qu'il soit mis au courant des difficultés matérielles qui surgissent à chaque pas devant le producteur ou le metteur en ondes ? Mais quoi ! Il n'est pas d'usage, dans notre domaine, de se laisser aller à des exposés de doctrine, et bien des auditeurs bretonnants ignorent encore que Quimerc'h n'est pas autre chose que le relai technique d'une émission qui part effectivement de Rennes. Je vais essayer cependant d'exposer, dans un but d'information et non de justification ou d'apologie personnelle, les principes qui sont à la base de l'émission en langue bretonne, les limites dans lesquelles elle doit actuellement se maintenir et les perspectives qui s'ouvrent devant elle.

Les Principes

De bons esprits ne veulent pas encore admettre que la Radio soit un art. Libre à eux. Quoi qu'il en soit, elle est soumise à la règle des règles de tous les arts, qui est de plaire. Mais de plaire à qui ? On a dit, il y a belle lurette, qu'on ne peut contenter tout le monde et son père. Il faut donc choisir un public dont on cherche à déceler les goûts pour se mettre à sa portée. Il n'y a guère de commune mesure entre les fervents du quatuor à cordes et les amateurs d'accordéon, et tel se délecte à la retransmission de la Comédie Française ou des grands concerts qui ne voudrait, pour rien au monde, prêter l'oreille aux facéties d'un Bourvil ou au bavardage « merveilleux » d'un Jean Nohain. Quiconque s'occupe d'une émission régulière à la Radio, particulièrement une émission parlée, sait donc par avance que certains l'attendent avec impatience tandis que d'autres, dès l'indicatif, tourneront le bouton d'un geste excédé. Les esprits, aussi, ont leurs différences de longueur d'ondes. Cependant, deux catégories d'auditeurs priment les autres : d'une part, les gens cultivés, les intellectuels, les esthètes ou prétendus tels ; de l'autre, la masse des auditeurs populaires. Quant à moi, j'ai choisi d'émettre pour la masse bretonnante et voici pourquoi.

Chargé, à la Libération, d'une émission en langue bretonne, qui est ma langue maternelle, connaissant, hélas, l'état actuel de cette langue, j'ai estimé qu'il fallait laisser de côté, dans mon domaine, les ambitieux et souvent intéressants projets de rénovation dont certains ont fait leur cheval de bataille, parfois même un cheval de Troie. Avant d'armer le breton d'un vocabulaire riche et nouveau, propre à en faire une langue moderne capable d'exprimer les mille nuances de la pensée et de refléter les innombrables aspects de la civilisation contemporaine, j'ai cru qu'il était plus urgent de maintenir ce qu'il en reste. Or, qu'en reste-t-il, sinon ce qui la maintient dans la dignité de langue vivante, ces tournures admirables, ces mots, hélas trop rares, mais combien expressifs, qui passent tous les jours sur les lèvres bretonnes dans les ports de Bretagne et sur les mers du monde, dans les champs de Bretagne et les cantons les plus reculés des cinq continents où vivent des essaims de notre vieille ruche.

C'est ce breton-là qu'il importe de sauver d'abord. L'autre, le breton rénové, embaumé dans certains livres des dernières décades sous ses bandelettes philologiques, il doit se sauver et s'imposer tout seul s'il veut prouver sa vertu.

C'est pourquoi j'ai voulu m'adresser *actuellement* (c'est aujourd'hui qui compte) aux seuls usagers, aux auditeurs dont le Breton est la langue habituelle, celle des travaux et des jours, à ceux qui ne parlent que lui, faute de savoir le français. Et, de préférence encore, aux illettrés complets, à tel grand-père que je connais et qui se résigne, toute la semaine, aux vociférations pour lui inintelligibles des ondes avant d'écouter, le dimanche, une demi-heure de paroles familières. C'est à ce public qu'il faut redonner la fierté de sa langue, particulièrement au moment où beaucoup l'abandonnent par faux orgueil, tristes mandarins de village qui considèrent la langue de leurs pères comme un jargon de truandaille (1).

Quant aux lettrés bretons, qui volontiers me reprocheraient de garder les pieds par terre, je leur avoue bien humblement qu'ils n'occupent qu'une place médiocre dans mes préoccupations radiophoniques. Du reste, ils n'ont nul besoin de moi, étant d'ordinaire plus savants et plus renseignés que je ne puis l'être sur bien des questions bretonnes. Pui-je leur faire remarquer qu'étant devenu moi-même ce qu'on appelle un intellectuel, il m'est sans doute plus difficile et plus méritoire de nourrir des personnages populaires sur les ondes que d'écrire les dialogues de « *Jean des Merveilles* » ou du « *Jeu de Gradlon* ? » (2).

L'affaire est donc telle : j'ai choisi d'essayer de satisfaire un certain public, le plus grand nombre de bretons effectivement bretonnants. Ceux qui le connaissent savent combien ce public est difficile et *susceptible au suprême degré, choqué du moindre impair* (3).

Bilan de l'Emission bretonne

Jusqu'ici, j'ai parlé en mon seul nom, ne voulant engager que moi-même dans tout ce qui précède. Maintenant que le moment est venu de considérer la réalisation, je crois que mon excellent camarade Pierre Trépos ne m'en voudra pas d'employer le « nous ». Si la responsabilité de la plupart des textes m'incombe, la lourde tâche de la mise en œuvre repose, depuis trois ans, presque uniquement sur ses épaules. Nous avons travaillé depuis le début dans une parfaite entente et, dans l'esprit de notre public, nous sommes inséparables pour le bien et pour

(1) Ce disant, je ne prends aucune position concernant les destinées futures du breton. Je me moque des professions de foi, ce qui ne m'empêche nullement d'avoir mes idées sur la question. Je considère simplement qu'il y a tout un public breton, parmi les gens qui ont dépassé la cinquantaine surtout, qui se trouve absolument rejeté dans l'isolement du fait qu'il est demeuré (à tort ou à raison, peu m'importe) fidèle à la langue de son berceau. La demi-heure bretonne est d'abord pour lui.

(2) Il s'agit de deux pièces dont M. Pierre Hélias est l'auteur et qui rencontrèrent le plus grand succès en 1950 et en 1951 quand elles furent jouées sur le parvis de la cathédrale de Saint-Corentin de Quimper, devant des assistances de quatre à cinq mille personnes. (N.D.L.R.)

(3) Pour plus de sûreté, et non sans tremblement, je me suis présenté devant lui, tout seul, plus de cent cinquante fois, au cours de fêtes populaires ou de kermesses. Cela n'a pas toujours été facile, et jusqu'à la dernière parole de ma production sur les scènes de villages, j'ai guetté avec inquiétude la moindre lueur dans l'œil des paysans et des pêcheurs, le moindre tressaillement des muscles de leurs visages qui m'aurait révélé que je froissais en eux je ne sais quelle vive susceptibilité ou quelle obscure pudeur. Selon cette expression si juste du langage parlé, « j'ai eu chaud ! ». Et comme je me sens plus à l'aise devant un auditoire de lettrés !

le mal. Pour les bretonnants, il n'y a pas de *Jakez Kroc'hen* sans *Gwilhou Vihan*. Je sais que Pierre Trépos est d'accord avec moi en ce qui concerne les principes généraux d'inspiration mais je n'ignore pas qu'il nourrit de plus vastes desseins que les conditions dans lesquelles nous travaillons jusqu'ici ne lui ont pas encore permis de réaliser. Sans doute les exposerait-il et les entreprendrait-il quelque jour.

La première difficulté qui s'est offerte à nous avait rapport à la langue. Le morcellement du breton en quatre dialectes compliquait singulièrement la tâche. Nous avons pris pour base un K. L. T. moyen, nous réservant de consacrer aux Vannetais certaines émissions complètes. Si nous n'avons pu réaliser notre dessein à cet égard, c'est que nous nous sommes heurtés à des difficultés de production et d'interprétation, n'ayant l'un et l'autre qu'une connaissance littéraire du Vannetais et le troisième homme qui aurait dû compléter l'équipe ne s'étant jamais présenté avec des garanties suffisantes. Plutôt que de risquer des maladresses nous avons préféré faire provisoirement la part plus belle au pays de Vannes dans la fraction de l'émission réservée aux chansons.

Le langage que nous employons a été étudié (notamment à l'aide de l'*Atlas Linguistique* de Pierre Leroux) de façon à pouvoir être compris dans l'aire d'écoute la plus étendue possible. Il est imparfait, certes. Est-ce de notre faute si la langue originelle, abandonnée pendant des siècles aux caprices des gosiers locaux, s'est altérée et gauchie au point de devenir parfois méconnaissable pour une oreille non avertie ? Après bien des recherches, nous nous sommes aperçus qu'il nous serait impossible de parler, non seulement avec verve mais simplement avec aisance et naturel si nous devions emprunter un langage trop différent de notre parler naturel, le dialecte de Basse-Cornouaille. Il nous a semblé que nous pourrions nous faire comprendre approximativement de la majorité des Bretonnants en utilisant le Breton qui nous est propre et dont nous nous contenterions de limiter les contractions et les ellipses. Pour plus de sûreté, nous nous sommes limités à un vocabulaire assez restreint et à des tours syntaxiques simples, afin d'accoutumer progressivement nos auditeurs à notre mode d'élocution. En fait, ceux qui nous suivent depuis le début nous comprennent parfaitement (4).

La forme arrêtée, restait la matière. Nous avions une demi-heure d'émission à organiser au mieux. Il ne pouvait être question d'y développer un seul thème, car c'est un lieu commun que l'auditeur radiophonique n'est pas patient. D'autre part, c'eût été une erreur de trop morceler notre matière car notre public est ainsi fait qu'il s'accommoderait mal de la succession trop rapide de sujets divers sur lesquels il n'aurait pas le temps de fixer son attention. Enfin, il fallait *accrocher* et retenir les auditeurs par un certain élément de continuité. Les gens se mettent à l'écoute toutes les semaines s'ils sont assurés de retrouver tous les dimanches un sujet ou des personnages qu'ils auront goûtés une première fois. C'est pourquoi nous inventâmes ces deux héros qui font rire tant de Bretons depuis des années, dont les aventures ont été

(4) Il nous est même revenu de plusieurs côtés que certaines expressions dialectales et certaines tournures utilisées par nous à la radio se sont implantées dans des terroirs où elles n'avaient jamais été entendues. D'après ce que nous pouvons savoir, ce que des auditeurs comprennent le moins, ce sont les textes d'allure franchement littéraire. Quoi d'étonnant ! La Radio est le domaine de la parole et de l'oreille, la littérature celui de l'écriture et des yeux.

portées sur les scènes rurales cent et cent fois et qui nous ont valu tant de critiques acerbes de la part des admirateurs de Botrel comme des intellectuels haut-perchés, des Bretons cent-vingt pour cent et aussi des auditeurs qui n'ont pas pris la peine de réfléchir suffisamment à notre dessein. Expliquons-nous.

1) *Jakez Kroc'hen ha Gwilhou Vihan* : Il s'agit de deux bonshommes nettement farcesques, en butte le plus souvent aux tracasseries de leurs deux femmes aussi hautes en couleur qu'eux-mêmes, *Katelig* et *Marianna*. Les thèmes sont les thèmes traditionnels de la farce, à l'échelle bretonne évidemment et mis à part tout ce qui pourrait offenser la morale. Les intrigues se résolvent le plus souvent à une attrape ou à un coup de théâtre très simple. Parfois il s'agit de petites comédies de mœurs (5).

Il est inutile, je pense, de faire remarquer que ce sont là des histoires bien bretonnes. Certaines sont traditionnelles, d'autres m'ont été racontées sur les champs de foire ou dans les fermes, d'autres portées à ma connaissance par des lettres d'auditeurs. Enfin, quelques-unes sont si bien contemporaines et véridiques que je les ai trouvées dans la *Presse régionale*. Je me suis borné à les mettre en scène, à leur monter des ressorts. Personne, d'ailleurs, ne s'y est trompé. Les personnages sont devenus tellement populaires qu'on a vu figurer, dans les kermesses et les défilés des chars reproduisant le relai de Quimerch, avec nos deux lascars en chair et en os. Bien mieux, un peu partout, on raconte des histoires de Jakez Kroc'hen et Gwilhou Vihan dont *Pierre Trépos* ni moi n'avons jamais eu connaissance ! Inutile de dire que nous en faisons tout de même notre profit. C'est un exemple très caractéristique de la collaboration du public et des producteurs.

Cependant les critiques ne manquent pas. Je m'en suis déjà expliqué dans la préface d'un recueil de ces farces qui a paru aux éditions *Ar Falz*. Tout a déjà été dit à ce sujet, mais, ainsi que l'écrivait naguère André Gide, « comme personne n'écoute, il faut toujours recommencer ». Prenons les principaux griefs, dans l'ordre :

Les esprits distingués nous en veulent de nous en tenir à des émissions comiques, farces ou comédies légères, d'une psychologie assez rudimentaire. Il y a, disent-ils, d'autres sujets plus graves, plus élevés ou simplement plus sérieux. Nous sommes éperdument d'accord. Mais, outre les limites techniques et artistiques qui nous sont imposées et dont nous parlerons tout à l'heure, outre que nous ne visons pas à toucher les intellectuels, nous prétendons que la Radio, parole qui passe, doit être parfaitement comprise d'un public comme le nôtre qui ouvre son poste non pour s'instruire mais en guise de passe-temps. Nous n'occupons ni une chaire à prêcher ni une tribune d'endoctrinement. Cela dit, la suite de ce bilan prouvera qu'il y a autre chose que de la farce dans l'émission bretonne. Pour nous en tenir aux chiffres, sur plus de

(5) C'est le cas des « Champignons », pièce qui a battu le record des représentations sur scène : Jakez a entraîné Gwilhou dans un grand hôtel quimperois où ils se voient servir des mets raffinés et inhabituels, comme des épinards. Gwilhou, qui ne connaît que les nourritures simples de la campagne, est très mal à son aise, malgré les encouragements de son compère. Il ne comprend pas pourquoi il faut se découvrir pour manger, pourquoi il ne peut pas se servir de son couteau de poche pour couper sa viande, au lieu du couteau à bout arrondi qui figure dans son couvert. Il regarde avec méfiance défilier les plats et se décide finalement à dévorer une tranche de veau accompagnée de petites boules rondes qui lui semblent fort délectables. Mais il s'enfuit, horrifié, quand Jakez lui apprend qu'il s'agit de champignons (dont le nom dialectal est : nourriture de crapaud).

deux cents émissions, il y a eu 87 « Jakez », y compris les reprises à la demande des auditeurs.

Les mêmes esprits distingués se déclarent choqués profondément par nos deux lascars. « Ils sont vraiment trop bêtes — soupirent-ils, avec quel accent de vertueuse réprobation — et vous les engagez vraiment dans des aventures d'une stupéfiante invraisemblance. » Voyons, messieurs, entendons-nous. Il s'agit de farce et la farce est d'excellente tradition. Nous n'irons pas invoquer le patronage illustre du grand Molière, ni même celui des tréteaux du Pont-Neuf. Réfléchissez cependant que ni le « Médecin malgré lui », ni le « Scapin » ni le « Bourgeois Gentilhomme », pour exemplaires qu'ils soient, ne poussent à la crédulité. Pour notre part, nous nous référerons à la tradition populaire bretonne, celle des aventures de Yann Seitek qui bercèrent notre enfance, celle de Aotrou Pistoulik, celle des innombrables Yann, y compris le désopilant Yann ar Pôtr Mat de l'abbé Conq, celle enfin de ces innombrables farfelus (le mot est de Rabelais) dont la création sans cesse renouvelée constitue une épopée paysanne plus significative, peut-être, que le *Barzaz-Breiz* du noble vicomte-poète Hersart de la Villemarqué. Lisez Loeiz ar Floch, Yann ar Floch, Yvon Croeg, Dir-na-Dor, Pôtr Treoure, le père Médard et dix autres si vous voulez prendre contact avec la veine populaire dont Frédéric Le Guyader aurait sans doute écrit le chef-d'œuvre s'il avait employé le breton. Et demandez-vous si Panurge, Till Eulenspiegel, Lazarillo de Tormes ou le Gil Blas du Vannetais Lesage sont des personnages cérébraux. La question n'est pas simple, mais, en tout état de cause, il n'est pas nécessaire d'être sérieux pour être vrai ni d'employer les modes graves pour se montrer exemplaires. Dans les « Jakez », si vous faites abstraction de l'anecdote, il reste assez de répliques de bon sens pour justifier le tout. Précisément, c'est peut-être cela qui vous gêne. Non ?

Ce sont les mêmes critiques zélés, apparemment, qui nous accusent de faire passer les Bretons pour des ivrognes, sous prétexte que dans nos petites pochades radiophoniques il est souvent question de « boire un coup ». Déjà la même accusation a été portée contre Tanguy Malmanche, à propos de « La Veuve Arzur », si bien que cet ouvrage, à ma connaissance, n'a jamais vu le jour. Dans la « Revue des Jeunes » (1926), le grand dramaturge, avec son ironie coutumière, déclare à ce propos : « Vous savez — ou tout au moins je vous l'apprends — que parmi les Bretons il n'y a pas d'ivrognes ; il n'y a que des malheureux qui, dans une heure d'égarement, se laissent « entraîner » au débit par un démon tentateur, en général Parisien ou Marseillais ». Le sujet est donc tabou. D'accord. Cela ne nous gêne nullement, puisque ni Jakez ni Gwilhou ne sont des ivrognes. Il est exact qu'ils parlent assez souvent de boire. Doit-on s'en étonner ? Le plus souvent ils travaillent aux champs, sous le soleil. Ils ont quelque raison d'être assoiffés. Or, dans une société comme la nôtre, où chaque rencontre, chaque visite, est sanctionnée par la dégustation d'un quelconque liquide, cérémonial souvent obligatoire, la grande majorité de nos contemporains boit sans soif. Jakez et Gwilhou parlent assez souvent de boire, mais ils ne boivent, hélas, pas souvent, les pauvres diables. En quatre ans, textes en main, nous pouvons prouver qu'ils se sont trouvés trois fois en flagrant délit d'ivresse. Et moi, bonnes gens, je connais de fort honnêtes personnes qui boivent plusieurs apéritifs par jour. Cela vaut évidemment mieux que de distiller du vinaigre (6).

(6) Nous avons été fort étonnés de lire, dans l'excellente revue bretonne *Krouz*

Bornons ici ces explications que nous avons tenu à donner au quartier de super-celtés qui voudraient que nous fournissions un chef-d'œuvre hebdomadaire sur les ondes sans réfléchir, les pauvres, que la littérature bretonne toute entière n'y tiendrait pas deux mois ? Sans réfléchir non plus que le public, qui nous occupe nous laisserait bientôt planer seuls dans l'éther des sentiments et des idées, derrière la barrière d'une langue superbement artificielle.

2) *Tonton Loullig*. D'ailleurs, encore une fois, l'émission bretonne progresse prudemment, partant de réalisations simples, pour s'enrichir peu à peu et s'élargir petit à petit sans rompre le contact. Le premier but des « Jakes » fut de constituer une audience pour l'émission, sans rebuter les plus humbles bretonnants. Il était nécessaire de ne leur demander d'abord aucun effort, de les accoutumer à notre vocabulaire et à notre syntaxe dont la pauvreté obligée nous interdisait d'ailleurs de brillantes ambitions. Une fois que cela nous parut réalisé, nous montâmes d'un degré dans la hiérarchie des genres en abordant la série des « Loullig ».

Les « Jakes » sont des farces construites. La part de mise en scène y est assez forte. Elle consiste, le plus souvent, à monter, pendant dix-neuf minutes, et par des moyens divers, un coup de théâtre qui éclatera à la vingtième. C'est une forme dramatique qui plait mais qui oblige à employer des procédés parfois assez gros pour intéresser l'auditeur et lui faire écouter une série de propos dont la plupart, à la réflexion, s'avèrent pleins de bon sens. Les « Loullig » sont plus dépouillés. Ils se privent délibérément de l'attrait d'une histoire préparée, avec exposition, progression par péripéties et dénouement à sensation. Par contre, leur matière est plus riche, plus vraisemblable, plus directement frappante, la part du rire y est sacrifiée au bénéfice de l'exactitude psychologique. Si les premiers d'entre eux pouvaient encore apparaître, à l'estimation de l'auditeur moyen, comme une nouvelle mouture des « Jakes », on s'aperçoit bien vite que cette ressemblance n'était qu'illusion. Le thème général des « Loullig » n'est autre que le conflit, dans nos campagnes, entre la tradition, représentée par le vieux Loullig, et le modernisme qui s'exprime par la voix du jeune Herveig. Autrement dit, il s'agit de l'évolution de la vie bretonne et du caractère breton depuis la première guerre mondiale, évolution dont nous avons été témoins, Pierre Trépos et moi, aux premières loges, et que nous nous flattons de connaître suffisamment. Cela nous a permis de confronter la Bretagne d'hier soir avec celle de cet orageux matin.

Loullig et Herveig ont conversé sur les noces, les « fest an hoc'h », la politesse paysanne, l'émancipation des femmes, le prix de la vie, les costumes, les danses, le tourisme, les automobiles, les habitations, les jeux et vingt autres sujets à propos desquels le traditionaliste Loullig tirait à boulets rouges contre le « progrès » défendu par le moderne Herveig avec des chances diverses. Si la farce conserve encore quelque place dans ces disputes familières c'est que Loullig, personnage fin,

Breiz (aujourd'hui Bleun Brug), qu'on nous reprochait de jouer les « Bécassine » et de ridiculiser les Bretons. A supposer que Bécassine, que nous ne défendons en aucune manière, croyez-le bien, ridiculise les Bretons aux yeux du public de langue française, nous nous demandons avec effarement comment nos modestes héros, qui s'expriment en breton et dont les propos ne sont entendus que des bretonnants, pourraient ridiculiser la Bretagne. Aux yeux (ou aux oreilles) de qui ? A Radio-Quimper nous sommes entre nous, en famille, et nous nous racontons nos propres histoires. Laissez-nous donc en paix, au lieu de bourgeoiser de l'encéphale.

esprit délié, pénétré de bon sens, un sage pour tout dire, n'en possède pas moins le goût de l'ironie. D'autre part, à chaque fois que nous l'avons pu, nous avons traité de l'actualité immédiate. L'émission qui obtint le plus de succès, à notre connaissance, fut celle qui roulait sur l'échange des billets de cinq mille, car le paysan breton accepte fort bien la plaisanterie convenablement présentée, même sur une conjoncture dont on peut croire avec quelque raison qu'elle lui laisse des souvenirs moroses. En vérité, cet essai des « Loullig », assez périlleux dans son principe puisqu'il abordait des sujets brûlants et sollicitait sans cesse l'irritabilité bien connue des bretons, a été, dans l'ensemble, fort bien compris et sa répercussion sur les esprits a été assez heureuse si l'on en croit les échos de certains débats qui se sont instaurés dans les bourgs à la suite de telle ou telle émission.

Il nous est revenu, à la dernière foire de Mai, qu'un lit-clos, relégué dans une grange comme réserve de pommes de terre, a été ramené dans la salle commune et triomphalement astiqué parce que Loullig, « dans la boîte », avait prononcé un virulent plaidoyer pour les vieux meubles. C'est là une pièce à verser au dossier et à valoir comme une preuve que l'émission bretonne n'est pas seulement une demi-heure de « diotachou » et de « konchennou mamm-goz ».

3) *Etudes de Folklore* : La conception même des « Loullig » nous entraînait à présenter, sous une autre forme, des études sur certains aspects de la vie bretonne de naguère en utilisant les divers documents que nous fournissent la littérature et la tradition orale. Telle est la matière de ce que nous avons appelé les « Abadennoù penn da benn ».

Elles sont de plusieurs sortes mais présentent, néanmoins, pour l'essentiel, des caractères communs :

— un premier groupe d'émissions prend pour thèmes les fêtes les plus populaires de l'année : la Toussaint, la Noël, le Mardi-Gras, Pâques, etc... Elles comprennent une étude des traditions relatives à ces fêtes, illustrées par des contes, des légendes et des chants appropriés ;

— d'après ce modèle, nous avons monté des « spéciales » sur les métiers bretons traditionnels : le tailleur - le meunier - le mendiant - le cultivateur - le biniou - le sabotier, etc...

— les nourritures bretonnes ont fourni la matière de plusieurs autres émissions intitulées : le « Goût » des Crêpes - le « Goût » du Cidre - le Goût de la Bouillie - le Goût de l'Adouille, etc...

Il n'est pas utile de préciser que de telles émissions ne peuvent avoir lieu chaque semaine car elles nécessitent des recherches assez longues dans des ouvrages difficiles à trouver et même des enquêtes minutieuses auprès des « anciens ». Ceux qui savent de quelle patience et de quelle diplomatie il faut faire preuve pour arracher des confidences aux vieilles gens me comprendront sans peine.

4) *La Littérature bretonne* : L'émission en breton, étant unique, devait nécessairement accueillir les textes des écrivains bretonnants, les vivants et les morts, mais dans la mesure où ils présentent un intérêt radiophonique. Ce n'est pas toujours le cas, hélas. D'ailleurs, il n'est que de réfléchir à la mince contribution que la littérature française, pourtant si riche, fournit à l'art radiophonique, le théâtre dramatique et lyrique excepté, pour se convaincre que le nôtre nous est d'un pauvre secours. Il n'était pas question de remonter au moyen breton ni même

d'utiliser certains écrits plus récents dont la compréhension eût été difficile pour l'auditeur « illettré ». J'entends par illettré tout auditeur, intellectuels compris, qui ne lit pas suffisamment et n'écrit pas du tout dans la langue de ses pères. Nous nous sommes donc bornés à certains auteurs de la fin du dix-neuvième siècle à nos jours qui nous ont semblé réunir les conditions voulues. Trois émissions ont été consacrées à Luzel, collecteur de mystères, de soniou et de gwerziou ; deux émissions à Le Lay, l'auteur de *Bilzig* ; une émission à Milin ; une autre à Calloc'h. En outre, nous avons utilisé de nombreux textes d'Yvon Crocq (montages sur les contes), de Klaoda ar Prat (deux piécettes), d'Adrien de Carné, du Père Médard, de Dir-na-Dor, de l'abbé Conq (Pôtr Tréouré), de Gwennaél (les Klotennou), de Yeun ar Go (des contes savoureux), de Charles Le Seac'h du docteur Dujardin, de Loeiz ar Floc'h, Yann ar Floc'h (Yann Seitek), Fanch Gourvil et d'autres encore, sans compter de très nombreux textes d'auteurs parfois anonymes, glanés par nous dans les anciennes collections de « *Feiz ha Breiz* ». Enfin, chaque fois qu'il est paru un livre en breton ou traitant de la matière de Bretagne, nous n'avons pas manqué d'en faire un compte rendu, parfois même quand l'éditeur négligeait de nous faire part de sa naissance.

Faut-il ranger les chansons, et même la chansonnette, au nombre des genres littéraires reconnus ? En ce qui concerne notre vieux pays, nul doute que les soniou et gwerziou de jadis n'en reflètent l'âme mieux que d'autres ouvrages de prétention plus élevée. En conséquence, sont passées sur l'antenne de Quimerc'h plus de trois cents chansons d'inspirations diverses : chansons de métier ou d'amour, chansonnettes enfantines, couplets satiriques, compositions savantes de clercs, que sais-je ! Les unes étaient significatives, émouvantes même, d'autres ne valaient que par l'intention. Des auteurs eux-mêmes sont venus au micro : le dynamique abbé Cong, interprète éblouissant de ses œuvres, Fanch Gourvil, qui autrefois n'hésita pas à chanter dans les foires, Francis ar Moal, Yfik ar Moal accompagné à l'accordéon par son fils, Yann Poens dans ses chants montagnards, Charles Lecotteley dont la belle basse fit merveille dans des compositions de Pierre Trépos. Notre modeste poste a fortement contribué à lancer une estimable vedette du disque et de la Radio, Freddy Noël, dont on peut dire qu'il fit chez nous ses premières armes, et en breton, dans des poèmes de Calloc'h. Il nous faut faire aussi mention de nos collaborateurs ordinaires, L'Helgouac'h, Quintin et Roy, compositeurs à leurs heures.

Dans un domaine proche de la chanson, celui de la poésie, nous avons utilisé près de cent cinquante poèmes d'auteurs divers, dénichés dans des livrets minuscules et introuvables ou recopiés dans les anciennes revues. Certains ont fait l'objet d'un montage avec fond musical. Il nous en reste une ample provision pour les semaines à venir (7).

5) L'Actualité bretonne : Au cours de nos tentatives pour élargir le

(7) Beaucoup d'auditeurs nous ont écrit pour nous demander le texte ou la référence de telle ou telle chanson, d'autres pour nous prier de faire chanter des airs de leur jeunesse dont ils nous précisaient tout juste le sujet, ayant oublié les paroles et le titre et étant incapables de copier la musique ! Nous avons eu conscience, en faisant passer sur les ondes cette masse de documents mineurs, d'avoir remis dans les mémoires beaucoup d'airs et de textes dont on ne connaissait parfois plus que des bribes, d'avoir aussi éveillé des échos de la vie de nos pères qui gardent encore, au moment où les temps modernes emportent tout d'un rythme de plus en plus accéléré, une certaine puissance d'enchantement ou, plus modestement, une certaine faculté d'émotion.

contenu de notre émission, nous avons été amenés à envisager des interviews, des reportages et des enregistrements extérieurs publics destinés à donner aux auditeurs une image plus directe et plus actuelle de la vie bretonne. Si ces diverses formules n'ont pu prendre, jusqu'ici, l'extension que nous espérions leur donner, la faute ne nous est pas imputable. Quoi qu'il en soit, nous avons obtenu quelques maigres résultats :

a) chacun sait que l'interview est une formule difficile et qu'il aboutit le plus souvent à enregistrer des banalités péniblement articulées, à moins que l'interviewé ne se borne à lire, sur un ton déclamatoire ou anonnant, un papier mijoté à l'avance. La question se complique encore quand il s'agit de faire s'exprimer des gens modestes comme le sont le plus souvent les bretonnants purs, terrifiés au surplus par le micro et tout le déploiement technique que l'un d'entre eux appelait « *ar stal lubrisité* ». Nous sommes parvenus, avec mille peines et parfois des ruses de Sioux, à enregistrer quelques déclarations de paysans ou de dentellières de Guilvinec. Le biniou Léon Bras, par contre, qui vient de mourir récemment à Carhaix, nous a confié sans aucun trouble, certaines savoureuses confidences sur sa vie de « talabarreur ». Quelques chanteurs et chanteuses ont bien voulu bavarder, à notre demande, devant le « *bigorneau* ». Signalons encore l'interview d'un Breton du Canada, fort ému de se retrouver en terre bretonne après vingt (ou trente) ans d'absence. Enfin, nous avons recueilli les impressions sur la Bretagne de plusieurs personnalités galloises, d'un étudiant hollandais spécialiste du breton et d'un autre étudiant, américain celui-là, qui venait pour la première fois en Armorique, parlant avec le plus pur accent du Léon un breton fort correct qu'il avait appris dans une Université des U. S. A.

Les tournées de la voiture-radio à l'occasion de reportages en français nous ont permis d'effectuer nous-mêmes des reportages en breton. C'est ainsi que nous avons pu vous faire entendre certaines chorales ou kevrennou, des images sonores commentées des pardons majeurs (Folgoët, Guingamp, N.-D. Penhors), des grandes fêtes d'été (Cornouaille, Filets Bleus), du travail quotidien dans une faïencerie quimpéroise. Lors d'un autre passage de la voiture, nous avons également pris sur cire, à Tréboul, quelques uns des chanteurs et conteurs lauréats du *Bleun-Brug*. C'est là une formule que nous avons l'espoir d'amplifier à l'avenir si les moyens indispensables nous sont donnés.

Radio-Quimerc'h n'a pu donner, à l'heure actuelle, que deux émissions publiques. La première eut lieu à Chateaufort-du-Faou. La seconde fut organisée par Ar Falz au cours de son Ecole d'Eté, au carrefour de Kervarzin, en Ploumécour-Ménez. Je n'hésite pas à dire que c'est un modèle du genre. Elle s'est révélée très riche par la masse de documents sonores originaux et authentiques qu'elle nous a fournis. Malheureusement, les conditions précaires de telles manifestations et l'absence de crédits de fonctionnement suffisants ne permettent pas encore de les développer.

Si la radio en langue bretonne doit vivre, c'est pourtant par ces témoignages directs, par ces preuves incontestables que le breton n'est pas un idiome mort livré aux dissections des savants, qu'elle assurera, en même temps que sa continuité, la mission qui est la sienne et qui consiste à maintenir le plus intime contact avec le peuple bretonnant dont elle se doit d'être le reflet le plus fidèle et le

moins apprêté. Toute autre conception en ferait bien vite un exercice gratuit, une voix sans résonance clamant dans le désert.

7) *Matières diverses* : Il serait sans intérêt de recenser tous les éléments utilisés pour une émission de variétés, d'une durée exacte de vingt-huit minutes, quand on considère que l'on a souvent besoin de « lampons » allant de trente secondes à trois minutes. Pour combler ces intervalles, ont été employées des historiettes (*pennadon berr*), des devinettes, des proverbes, des comptines, des fables. On a même eu recours à des recettes de cuisine.

Avant de terminer ce panorama rapide de l'émission en langue bretonne, disons encore un mot de quelques essais que nous avons tentés :

— de tout temps, en Bretagne, on a aimé les histoires courtes, à valeur d'anecdotes, sans autre but que de faire rire à peu de frais, et qui peuvent se raconter ensuite entre amis ou dans les réunions de famille. Nous en avons raconté quelques-unes qui ont eu l'heure de plaisir si l'on en juge par l'empressement du public à réclamer « *Ar Per-septor* », « *Penn-Skanv* » ou « *Eur vadiziant dispar* ».

— Nos pères avaient un personnage qui les faisait traditionnellement rire et au compte de qui ils mettaient toutes les loufoqueries imaginables. C'est Yann. Chacun connaît « Yann Pôtr ar Ger » de Dir-na-Dor ou le célèbre « Yann ar Pôtr Mat » de l'abbé Conq. Nous avons essayé d'allonger la liste avec « Yannig e Benn Goullo », Yann Gortoz-Atao », « Yannig Prim-Tenn », « Yann e Fri Hir », « Yannig ar Pôtr war vat », « Yannig e Voutou-Avel », etc. (8).

En faisant ce bilan, notre intention n'est pas de souligner la richesse et la diversité d'une émission que certains se plaignent de trouver monotone alors que d'autres nous redemanderaient volontiers de leur faire écouter dix fois la même chose. (C'est le cas pour « *An Neiz Merien* », un sketch que nous avons passé trois fois à l'antenne et que l'on nous réclame inlassablement). Mais si nous avons des auditeurs fidèles qui ne ratent guère d'émission, nous savons qu'il y en a d'autres qui, après nous avoir écoutés seulement deux fois et demi comme bruit de fond sur une friture de maquereaux, s'autorisent de cette expérience pour juger doctoralement du travail de cinq ans. Il est bon que l'on sache quelle énorme quantité de matière nécessite une simple émission hebdomadaire. Cependant, nous connaissons nos insuffisances. Nous ne nions pas qu'il serait aisé de faire un bilan négatif cent fois plus impressionnant que le précédent. C'est à l'intention de ceux qui seraient tentés de chercher non ce qu'il y a, mais ce qu'il n'y a pas dans l'émission bretonne que nous examinerons, dans un prochain article, les nombreux facteurs qui l'empêchent de se développer hors de certaines limites.

(A suivre.)

Pierre HÉLIAS.

(8) Par deux fois nous avons tenté des émissions à l'intention des enfants. Il me restait en mémoire certains contes de mon grand-père qui réjouirent mon enfance et qui avaient pour héros Guillaume le Loup. J'en ai fait « *Ar Bleiz hag ar Bouteaouer* », « *Ar Bleiz hag ar Velc'houdenn Krogennek* », etc. Il n'y a eu de réaction ni chez les petits ni chez les grands. Faut-il croire que les histoires d'animaux qui parlent ne font plus recette et que les contes de fées sont allés rejoindre les vieilles lunes ? Ce serait dommage. D'autant plus qu'il est indispensable, pour nous et pour l'avenir de la langue, de nous attacher un public d'enfants. C'est là une question très grave et dont nous ne cessons pas de chercher la solution.

LE RAYONNEMENT de Jean-Marie de La Mennais en Dauphiné

Lettres inédites ⁽¹⁾

Lorsqu'en novembre 1821 l'abbé Sollier de Lestang, curé de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), résolut d'ouvrir une école primaire, il fit appel à toutes les bonnes volontés de sa paroisse et demanda l'aide de l'évêché de Valence. Fortement encouragé et soutenu par le vicaire général Fiére (2), il décida, par la suite, de joindre à son école primaire une école normale d'instituteurs. Il eut bientôt à diriger quinze élèves futurs éducateurs des pauvres. Ne pouvant remplir cependant pleinement ses fonctions de curé et de professeur, il obtint de son évêque Mgr de La Tourrette, un jeune prêtre, François Mazelier (3), professeur de rhétorique au séminaire de Valence, qui fut chargé de le seconder.

Très vite l'abbé Mazelier assumait l'entière direction de la nouvelle congrégation en formation. Il lui donna une règle et des statuts. Bientôt, le 11 juin 1823, une ordonnance royale reconnaissait officiellement son existence légale sous le nom de *Congrégation de l'Instruction chrétienne*. Mais si l'abbé Mazelier

(1) Cette correspondance de J.-M. de La Mennais forme un ensemble de quinze lettres. Onze d'entre elles (celles des 19 juillet 1826, 21 janvier, 20 avril 1830, 11 février 1831, 8 février 1833, 29 janvier, 26 juillet, 21 décembre 1835, 30 juin 1837 et 10 février 1847) sont conservées à la Bibliothèque Municipale de Grenoble, sous la cote R. 9111. Elles proviennent des collections du chanoine Ulysse Chevalier et ont été données, en 1938, par la Société Dauphine Humbert II, de Romans ; neuf sont adressées à l'abbé Mazelier, deux aux abbés Fiére et Grenier. Quatre autres lettres (celles du 1^{er} février et 31 août 1825, 14 avril 1826, 11 juin 1828) font partie des Archives de l'Institut des Frères de Plœmel, à Jersey. Ces lettres sont inédites. Nous remercions tout particulièrement M. le Supérieur général de l'Institut de Frères de l'Instruction chrétienne de Plœmel qui a bien voulu nous autoriser à les publier ; nous exprimons toute notre gratitude à M. H. Rulon qui a pris la peine de les faire transcrire.

(2) Etienne Fiére, né au Bourg de Péage, le 20 décembre 1765, décédé au même lieu, le 28 janvier 1831, avait créé alors qu'il était curé de Saint-Jean en Royans un petit séminaire qui compta jusqu'à 150 élèves.

(3) Né au Bourg de Péage (Drôme) le 13 janvier 1795 et ordonné prêtre le 18 mai 1817, il fut d'abord professeur de rhétorique au séminaire de Valence, puis directeur des frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux, il devint curé de cette paroisse, en 1827, à la mort de l'abbé Flandrin, successeur de l'abbé Sollier de Lestang. Il remplit ces doubles fonctions de curé et de directeur des frères jusqu'en 1847. Épuisé, il demanda sa mise à la retraite, il fut nommé chanoine de la cathédrale de Valence et vicaire général honoraire. Il est mort le 26 juin 1856.

était parvenu à constituer cet institut, il lui restait la lourde tâche de le diriger, de le développer et d'assurer sa prospérité aussi bien matérielle que spirituelle. Pour cela il s'adressa directement à celui qui lui semblait le mieux qualifié pour l'aider de ses conseils : Jean-Marie de La Mennais.

De 1825 à 1847 une correspondance fut échangée entre les deux prêtres qui ne devaient jamais se rencontrer. Du Dauphiné parvinrent des demandes et des appels de toutes sortes, de Bretagne des conseils et des encouragements. Rapidement Jean-Marie de La Mennais devint le véritable maître des novices de l'Institut dauphinois et son influence sur son directeur ne fit que croître. Il répondait, malgré ses multiples occupations, malgré ses soucis familiaux, par de longues lettres aux questionnaires minutieux de l'abbé Mazellier.

Les nombreux détails que contient cette correspondance sur l'organisation des Frères de Ploërmel, sur leurs écoles et sur l'activité de leur fondateur la rendent très précieuse. Elle présente en outre un double intérêt : elle permet de suivre les vicissitudes de l'institut des Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux depuis sa création jusqu'à son union aux Petits Frères de Marie de M. Champanat, en 1841 (4), et elle montre combien fut grand le rayonnement de Jean-Marie de La Mennais dans une région pourtant très éloignée de la Bretagne.

A la Chesnaie, le 1^{er} février 1825.

Monsieur,

Je m'empresse de répondre à la lettre sans date que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me demander de nouveaux renseignements sur ma Congrégation de Frères. Je vous les donnerai, Monsieur, avec infiniment de plaisir et toujours vous me trouverez disposé à faire ce qui dépendra de moi pour seconder l'œuvre que vous avez entreprise avec tant de zèle.

Et d'abord, en ce qui concerne l'habit, je crois que quand un ordre est ancien, il ne doit rien changer à l'habit consacré par un long usage ; mais aussi, quand une Congrégation s'établit, elle ne doit pas adopter un costume bizarre ; mes Frères portent donc une simple lévite de drap noir, fermée par derrière comme une soutane ; elle descend à quatre ou cinq pouces de terre ; elle est fermée sous le col avec deux petits crochets, et ceux qui sont profès portent en outre, extérieurement, un crucifix de quatre pouces de longueur sur la poitrine ; il est attaché à une petite gance. Leur chapeau est rond, la cuve est un peu élevée et les bords ont trois pouces et demi de largeur. Le tour de col passé en bleu me paraîtrait très convenable ; cependant, ne l'ayant pas adopté d'abord, je ne voudrais pas l'introduire aujourd'hui. L'hiver, les Frères ont un petit manteau qui descend jusqu'au coude et qui ferme avec des boutons ; s'il était plus grand il serait incommode dans les classes.

Je ne laisse rien aux Frères dont ils puissent disposer sans en rendre compte, 1^o parce que ce serait une source sans cesse renaissante d'embarras et d'abus ; et 2^o parce que leurs économies sont un des principaux revenus de la Congrégation. Ils touchent 150 francs annuellement pour leur vestiaire et 30 francs pour la retraite ; sur ces 180 francs, ils me remettent presque tous, l'un portant l'autre, 60 francs, en me rendant leur compte au mois d'août. Ajoutez à cela leurs petits revenus de famille, ce qu'ils donnent en entrant, et ce que les communes payent quand on forme un nouvel établissement, vous aurez une somme assez

considérable pour soutenir le noviciat. Mais aussi, si nous négligez quelques-unes de ces ressources, vos maisons auront toujours besoin de secours étrangers, qui peuvent vous manquer d'un moment à l'autre.

Je pense comme vous, Monsieur, qu'il y aurait beaucoup d'inconvénients à faire faire aux Frères le vœu de pauvreté ; les miens ne font que le vœu d'obéissance pour un an, et au bout de deux années pour trois ans, au bout de quatre années pour cinq ans, et enfin au bout de dix années pour toujours. En vertu de l'obéissance, ils sont tenus à ne faire aucun acte important de propriété sans ma permission ; et de la sorte, ils pratiquent la pauvreté aussi parfaitement qu'il est possible de l'exiger d'eux ; bien loin que l'espèce de gêne qui leur est imposée diminue le nombre des sujets, elle semble être un lien de plus qui les attire dans la Congrégation et qui les y attache : Il ne se présente que des jeunes gens qui sont entièrement détachés du monde, et ceux-là sont les seuls sur lesquels on puisse compter.

Je n'ai point établi de supérieurs de canton : Je n'en aurais espéré que de bien faibles avantages et j'aurais eu peur de multiplier les supérieurs à ce point. Voici comment j'y supplée : J'ai deux assistants nommés par les Frères qui ont fait le vœu de cinq ans et choisis parmi eux. Quand j'ai des renseignements à prendre sur une école, je les y envoie ou j'y vais moi-même. Il y a bien peu d'écoles qui ne soient visitées tous les trois mois et cela doit suffire ; d'ailleurs, elles sont assez rapprochées les unes des autres, et comme les Frères m'écrivent très souvent et qu'ils se voient les jours de congé environ tous les mois, il est bien difficile qu'il se passe quelque chose d'important dans un canton sans que je le sache. De plus, je vous ai parlé plus haut de mes noviciats : Ce sont des maisons où il n'y a jamais moins de cinq ou six Frères et qui servent comme de points d'appui et de centre aux écoles groupées autour d'elles : J'y envoie les sujets qui se présentent, pour les éprouver, de sorte qu'ils n'arrivent à la maison-mère ou au noviciat proprement dit, qu'après que nous nous sommes assurés de leur capacité et de leurs dispositions. J'ai dans le diocèse de Saint-Brieuc, par exemple, trois maisons de ce genre ; l'une, Quintin, est située au milieu du diocèse, les autres le sont aux deux extrémités opposées (Dinan et Tréguier). Or, les Frères placés à peu de distance ont de continuel rapports avec elles ; ils y vont de temps en temps, surtout quand j'y suis, et par le moyen de ces unions, j'abrège mes visites.

Si je n'exige pas des Frères plus d'une demi-heure de prière et d'oraison, le matin, c'est que, dans le reste de la journée, ils ont d'autres exercices de piété, qui suppléent à celui-ci et dont ils profitent davantage : Une lecture spirituelle méditée et l'examen particulier avant le dîner ; l'après-midi, une autre lecture spirituelle, la visite au Saint-Sacrement, le chapelet, la prière du soir, la lecture du sujet de méditation pour le lendemain, n'est-ce donc pas assez ? En les surchargeant trop, on les dégoûterait, on les fatiguerait inutilement, car la plupart ne sont pas capables de réflexions longtemps prolongées et, en général, les lectures sont ce qu'il y a de mieux pour eux. Je me donne bien de garde de les lancer dans la littérature : S'ils avaient la prétention d'être de beaux esprits, ils seraient de bien mauvais Frères. Je veux qu'ils sachent très bien ce qu'ils enseignent mais rien de plus ; ou du moins, s'ils avaient en venant chez nous une instruction plus étendue, je chercherais plutôt à la leur faire perdre que je ne chercherais à la faire acquérir à ceux qui ne l'auraient pas. La tentation la plus dangereuse

(4) L'abbé Mazellier, après le refus de J.-M. de La Mennais de réunir aux Frères de Ploërmel ceux de Saint-Paul-Trois-Châteaux, s'était résigné à remettre sa congrégation qui comprenait 60 sujets avec 15 écoles, aux Petits Frères de Marie. Il resta pourtant directeur de la maison de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

pour ces bons Frères est le désir de s'élever au-dessus de leur état. Lorsqu'ils s'y livrent ils veulent presque aussitôt en sortir. Un de mes amis a voulu, dernièrement, essayer de former des maîtres d'un ordre plus élevé qui eussent enseigné les langues vivantes, la littérature, etc. En quinze jours tous ces messieurs étaient devenus indisciplinables, fiers de leurs talents, chacun avait ses prétentions et personne ne voulait plus obéir. Et pourtant, c'était le seul changement qu'il eût fait à nos statuts.

J'en dirais autant de la musique : Elle n'est propre qu'à les distraire, surtout la musique instrumentale ; pour les cantiques, je leur permets de s'exercer à en chanter, mais entre eux, et il est très rare que je leur permette de chanter à l'église. S'ils avaient une jolie voix, les curés voudraient qu'ils fussent au lutrin ; alors que deviendraient les enfants ? Qui les surveillerait à l'église ? Qui leur ferait le catéchisme avant l'office ? Comment tenir à la règle qui leur défend de ne boire aucune liqueur spiritueuse entre les repas ? Et comment remplacer un Frère qui chanterait bien par un Frère qui chanterait mal ? On n'aurait pour ainsi dire aucune liberté pour les changements. C'est pourtant la chose la plus importante puisque sans elle il serait presque impossible de remédier au mal et de fonder des écoles nouvelles. On ne peut en établir qu'en proportionnant la force des sujets aux besoins des localités : Ainsi, je ne place ordinairement dans les petites villes que des Frères qui ont déjà exercé dans les campagnes.

Lorsqu'il est possible de former des établissements de plusieurs Frères, ils ne logent point chez les curés et cela est préférable sous tous les rapports ; mais alors il faut qu'ils soient au moins trois, ce qui entraîne de grandes dépenses. Que ferait un Frère seul à son ménage ? Et combien le loyer d'un appartement, l'achat et l'entretien d'un mobilier, n'augmenteraient-ils pas les frais ? Si le curé n'inspire pas confiance, le Frère peut demeurer avec un autre ecclésiastique, et dans tous les cas, comme on n'établit pas d'école sans l'agrément de l'évêque, on peut toujours s'entendre avec lui pour qu'il donne un prêtre sûr et pieux à la paroisse à laquelle on a le dessein de donner un Frère. Il ne peut pas y en avoir dans tous les villages : ce serait même un mal qu'ils fussent multipliés à ce point : Toute école qui n'est pas au moins de cinquante enfants est languissante et ne se soutient que difficilement. J'observe encore que dans les petites villes où il y a deux classes, et par conséquent deux Frères, ils peuvent très bien ne pas habiter au presbytère : Ils y sont seulement pour dîner et pour souper ; et comme ils se lèvent de table au moment où on y met le dessert, il est très rare que les repas soient dangereux pour eux, et leur présence gêne très peu les curés. Si ceux-ci n'ont pas assez de zèle pour se résigner à l'espèce d'embarras et de soins que leur donne un établissement si précieux, jamais cet établissement ne prospérera, quelque chose que l'on fasse d'ailleurs. Dans ce pays-ci, on me fit des objections semblables, mais aujourd'hui il n'en est plus question : les Frères sont si humbles, si respectueux, si silencieux, si dociles, que chaque curé voudrait avoir le sien ; et ce qui est bien consolant pour moi, c'est qu'à l'époque de la retraite, ils m'écrivent tous sans exception, pour me demander en grâce de ne pas leur ôter le Frère qu'ils ont déjà. L'essentiel est de ne fonder dans le commencement qu'un très petit nombre d'écoles, de n'y placer que des sujets d'élite, afin qu'ils se fassent une bonne réputation et que les curés qui en auront les premiers en soient parfaitement contents. Après cela, presque tous voudront

en avoir, parce qu'ils verront les paroisses où il y a des Frères se renouveler comme par enchantement.

Je me suis laissé entraîner par le plaisir de causer avec vous d'un objet qui nous intéresse également : Je suis entré dans les plus minces détails, pour vous montrer le désir sincère que j'ai de coopérer au bien que vous allez faire. Je joins à ma lettre un exemplaire de ma circulaire pour la retraite de 1823, et j'ai l'honneur de vous envoyer, sous bande, par la poste, un exemplaire de la règle imprimée ; je prépare en ce moment un petit recueil à l'usage des Frères, je vous l'offrirai plus tard.

Je suis très sensible au souvenir de M. l'abbé d'Humières. Veuillez, Monsieur, lui présenter mes hommages, ainsi qu'à M. l'abbé Fièvre, et agréer pour vous-même l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre humble et très obéissant serviteur.

L'Abbé J.-M. DE LA MENNAIS.

Si vous me faites l'honneur de m'écrire de nouveau, je vous prie de continuer à m'adresser vos lettres à Paris, sous le couvert de Mgr la Grand Aumônier. Je ne suis plus auprès de lui, mais comme je voyage souvent et qu'à la Grande-Aumônerie on sait toujours où je suis, vos paquets me parviendront sûrement et promptement.

♦ ♦ ♦

Ploërmel, le 31 août 1825.

Monsieur,

Excusez-moi : Je réponds bien tard à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 juillet dernier ; mais il n'y a que 15 jours que je l'ai reçue et alors j'étais surchargé d'embarras, nous nous préparions à la retraite qui finit avant-hier.

Le Recueil que vous avez reçu vous était bien destiné, mais je vous dirais en toute simplicité qu'au moment où je donnai au Frère directeur de Dinan la liste des personnes auxquelles il devait l'envoyer, je ne pus me rappeler exactement de votre nom (sic). Je le fis donc adresser au bon M. Fièvre, pensant que c'était la même chose et qu'il vous parviendrait par cette voie.

Je suis touché de votre zèle pour l'œuvre si éminemment utile que vous avez entreprise, et je suis enchanté de pouvoir y contribuer en vous rendant un compte fidèle des leçons que l'expérience m'a données : mais je suis loin de me flatter d'avoir atteint la perfection, et si vous me demandez mes conseils, je voudrais aussi recevoir les vôtres ; ne craignez donc pas de me dire que vous trouvez defectueux tel ou tel de nos usages. Comme vos questions sont multipliées, vous me permettrez, pour que mes réponses soient plus courtes et plus claires, de placer les unes et les autres en regard.

— Convient-il que les Frères portent le crucifix extérieurement ? — Je n'en fais aucun doute : Cela convient pour eux-mêmes et pour le monde ; pour eux-mêmes à cause des souvenirs précieux que ce signe sacré leur rappelle ; pour le monde, parce qu'il nous estime d'autant plus que nous avons moins de ménagements pour ses préjugés impies. Voyez tous les ordres religieux, ils les ont heurtés de front.

— L'habit des Frères a-t-il la ressemblance d'une soutane par derrière ? — Non, il n'a pas de queue : C'est une lévite plus longue qu'elles

ne le sont ordinairement, dont le collet serre le col avec de petits crachets et qui est fermée par derrière.

— Avez-vous adopté pour le Noviciat la règle des Frères des Ecoles Chrétiennes ? — Non, chez ces Frères on ne s'occupe pas d'études, chez nous on s'instruit dans le noviciat : Les Frères se font la classe les uns les autres et les exercices de piété sont les mêmes que lorsqu'ils sont placés, sauf les exhortations et conférences des Frères directeurs qui ont lieu le jeudi et le dimanche.

— Quel est le règlement de la journée dans le noviciat ? — Je vais le faire copier et je le joindrai à cette lettre ; vous remarquerez qu'il diffère peu de celui que vous avez adopté.

— Convient-il que la méditation dure 3/4 d'heure ? — Nous ne la faisons que d'environ une demi-heure. Si elle était plus longue nos Frères en profiteraient moins parce qu'ils ont naturellement peu de facilité pour cet exercice ; on rappelle le sujet de la méditation ou quelquefois le directeur la fait à haute voix, mais on ne lit point, il me semble que cette méthode est meilleure que la vôtre.

— Pour le catéchisme, s'en tient-on rigoureusement à Collot, seul ? — Non, on se sert aussi de Fleury ou de quelque autre bon catéchisme. Mais la permission du Supérieur est nécessaire afin qu'ils n'aillent pas chercher des explications dans trop de livres à la fois, et qu'ils n'en prennent pas de suspects.

— Est-il à propos de s'occuper au travail des mains pendant la récréation ? — Nous avions établi cela d'abord, nous y avons renoncé, parce que nous avons observé que le travail retardait beaucoup le progrès des Frères dans l'écriture.

— La récréation après le souper ne doit-elle être que d'une demi-heure ? — Les raisons que vous me donnez pour réduire à une demi-heure la récréation du soir ne me paraissent pas bonnes ; dans les presbytères l'heure du souper varie beaucoup. Je ne vois donc pas pourquoi on y aurait égard dans le noviciat. Je crois aussi que ce moment n'est pas le plus convenable pour la visite au Saint-Sacrement. Pourquoi leur donner une habitude qu'ils ne pourront pas conserver hors de la maison ? Aucune église n'est ouverte à cette heure pendant une grande partie de l'année, et dans tous les cas il ne serait pas prudent d'autoriser les Frères à sortir si tard.

— Faut-il faire la coulpe tous les jours ? — Vous marquez la coulpe à 6 h. 1/2, ce qui suppose qu'on la fait tous les jours. Nous ne la faisons que le samedi et dans la maison principale seulement. Votre conférence du soir est bien bonne, mais n'ayant pas de prêtres dans nos maisons, nous ne pouvons vous imiter.

— Comment faites-vous pour savoir ce qui se passe dans les emplois sans que personne s'en plaigne ? — Les directeurs m'en rendent compte et y veillent soigneusement, cela suffit. D'ailleurs, les Frères sont accoutumés à me dire tout quand je les visite. Les pauvres enfants ont en moi une telle confiance qu'ils sont toujours disposés à n'ouvrir leur cœur. S'ils étaient dissimulés on s'ils cherchaient à cacher leurs fautes, je les renverrais sur-le-champ.

— Que pensez-vous de l'accusation réciproque des défauts ? — Elle a plus d'inconvénients que d'avantages dans une Congrégation telle que la nôtre. Je n'aime point cette remarque scrupuleuse des défauts des uns et des autres parmi des jeunes gens peu avancés dans la vie religieuse. Je veux, au contraire, qu'ils soient remplis d'indulgence, de

charité pour leurs frères et qu'ils les excusent plutôt que de les accuser et de les reprendre. Ceci n'exclut pas les bons avis qu'ils peuvent se donner entre eux. Mais que d'esprits faux ou jaloux ou orgueilleux jugent de travers les actions d'autrui, voient une paille dans l'œil de leur frère, et n'aperçoivent pas la poutre qui est dans le leur. Grossissez leur cœur, s'il m'est permis de parler de la sorte, de simplicité, de douceur, d'humilité, de charité, de joie, et tout ira bien.

— Convient-il de leur laisser une petite somme dont ils puissent librement disposer ? — Je suis tout à fait de l'avis contraire. L'esprit de cupidité et d'intérêt ne s'étendrait jamais en eux s'il leur était permis de disposer de quoi que ce soit sans la permission du supérieur. Je viens d'en avoir un exemple funeste. Et d'ailleurs, comment pourrions-ils se dire et se croire religieux, s'ils ne pratiquent pas la pauvreté ? En ce genre, le sacrifice est nul quand il n'est pas entier.

— Peut-on admettre des exceptions au logement chez le curé ? — Tous les cas que vous supposez se sont déjà présentés depuis notre établissement et nous nous en sommes tirés à merveille par des moyens divers, suivant les circonstances. Ainsi, lorsque j'ai eu affaire à des curés d'un caractère difficile ou vicieux, je leur ai donné des Frères dont il était impossible qu'ils ébranlassent la vertu. Et il est même arrivé que ces bons Frères en ont ramené plusieurs par leurs saints exemples. Remarquez, je vous prie, que si un curé, en se conduisant mal envers le Frère, m'obligeait à le retirer, il serait perdu dans sa paroisse, tant est vif l'attachement du peuple pour nos écoles. Les curés ont donc intérêt, comme nous, à éviter l'éclat et le scandale et ils le sentent bien. Les inconvénients dont vous me faites l'honneur de me parler ont également lieu pour les vicaires dans notre pays ; et pourtant, pendant cinq ans que j'ai administré le diocèse de Saint-Brieuc, je ne sais si j'ai permis une seule fois au vicaire de ne pas loger au presbytère avec le Recteur. Tout dépend des choix que l'on fait pour ces paroisses malheureuses : Prenez une marche différente et voyez-en les fruits : 1° Vous déshonorez et vous flétrissez le curé en le jugeant indigne de recevoir chez lui votre Frère ; 2° il verra le Frère avec un sentiment de peine ou de jalousie et il n'y aura entre eux nul accord ; 3° le Frère vivant avec des laïcs aura nécessairement beaucoup de difficulté à observer sa règle, à cause des rapports indispensables et habituels qui s'établiront entre lui et le monde. Toutes les petites tracasseries d'école deviendront publiques, etc., Je ferais bien un volume sur ce sujet.

— Quelle est votre intention sur le choix du Supérieur ? — Le Supérieur sera choisi par eux et parmi eux. En 1823, ils ont élu deux Assistants. Après ma mort, si un prêtre gouvernait la congrégation, il pourrait avoir d'autres idées, d'autres vues, d'autres plans, et il brouillerait tout. Nos traditions sont déjà très fortes, et moi-même je suis déjà dans l'heureuse impuissance d'y rien changer. Un peu plus tard, je pourrai vous envoyer nos statuts complets : Ils sont rédigés, sauf un article important qui demande de longues réflexions.

— Me conseillez-vous de faire rendre le compte de conscience à genoux ? — Oui, cette posture est plus humble et plus conforme à la nature de cet exercice pieux.

— Pensionnat de Saint-Pol. — Nous en établissons un semblable à Ploërmel, notre magnifique local nous permettant de séparer entièrement nos novices des pensionnaires. Toutefois, notre pensionnat ne sera

en pleine activité que dans un an, parce que les Frères que je destine à montrer le dessin ne sont pas encore assez habiles.

— Les Frères sont-ils obligés à montrer toutes leurs lettres au curé ? — J'accorde des exemptions en certains cas assez rares ; mais j'exige alors que les lettres et les réponses soient gardées : On me les montre dans mes visites ou à la retraite.

— Demandez-vous, la première année, les 400 francs plus les 200 francs pour le vestiaire et la retraite ? — Sans doute : Qu'est-ce que 400 francs pour contracter l'obligation de fournir à perpétuité des maîtres à une école ? Il y a plus : Je m'arrange de manière à ce que chaque école me donne de 120 à 130 francs de profit annuel. Je gagne sur les livres, le papier, les plumes, l'encre : C'est une économie pour eux et un avantage pour nous. D'ailleurs, sans cela, les classes iraient mal. J'ai fait cliquer les « Devoirs du Chrétien » et je l'ai corrigé en plusieurs endroits. Sur le 6^e commandement et sur le mariage, il y avait des détails trop clairs pour le premier âge ; je n'autorise plus d'autre édition que celle-là. Enfin, cette année, les lévites, culottes, gilets, chemises et même une partie des souliers, seront faits dans la maison principale, où nous avons la mesure de chaque Frère. Vous voyez que ceux-ci n'auront presque plus rien à dépenser et que nous y gagnerons beaucoup mais pas trop cependant, car pour que la Congrégation dure, il faut qu'elle puisse se passer de secours extraordinaires.

Voici encore une note des petits effets qui forment ce que nous appelons le mobilier de l'école et qui doivent être fournis au Frère par le curé au moment où il la fonde : 1 montre pour régler les exercices et la classe ; 1 canif, 1 dictionnaire français de Ch. Nodier, 1 arithmétique de Querret, 1 grammaire française, 1 Recueil, 1 écologie, 1 examen à l'usage des Sœurs de Sainte Chrétienne, 1 conduite des écoles, 1 exemplaire des 12 vertus d'un bon maître. Nous vendons tout cela un peu plus cher que cela ne nous coûte et nous faisons nous-mêmes les cartes, sentences, tableaux de lecture, signaux, etc... Il me reste, Monsieur, à vous exprimer combien votre dessein de faire vœu de stabilité dans votre place m'a édifié profondément. Dieu vous bénira, Monsieur, puisque vous vous consacrez sans réserve à son service et à sa gloire. Néanmoins, il me semble que ce vœu n'est pas nécessaire, pourvu que vous ayez une ferme résolution de ne jamais abandonner une œuvre qui, longtemps encore, ne pourrait bien aller sans vous. Elle sera contredite, traversée de mille manières ; les premières années seront rudes. Et qu'importe ? La récompense sera éternelle, et après que vous ne serez plus sur la terre, l'institut que vous aurez fondé, s'affermissant de plus en plus, perpétuera le bien que vous aurez commencé avec tant de peine.

Agréez, Monsieur, l'hommage des sentiments d'estime et (permettez-moi de le dire) d'amitié dont je suis pénétré pour vous.

Votre tout dévoué serviteur,

L'Abbé J.-M. DE LA MENNAIS.

— Auriez-vous défendu aux Frères d'entendre le récit du sacre du Roi ? — Non, certes.

— Ne peut-on pas faire le petit manteau dans la forme de carrique (sic) à un seul collet ? — C'est cela même.

— Désirez-vous que chaque Frère, en faisant vœu d'obéissance, soit dans l'intention de s'y soumettre même pour faire la cuisine ? — Oui.

je n'excepte rien, et même avant de les admettre au vœu, je leur demande toujours s'ils sont dans cette intention.

— Dans vos écoles, fait-on toutes les prières qui sont en usage chez les Frères des écoles chrétiennes ? — Oui, et on continuera jusqu'à ce que je n'aie donné une nouvelle édition de la Conduite. Je m'en occupe, mais c'est un travail plus difficile qu'on ne pense : Il ne faut pas se presser quand on veut bien faire.

PREMIÈRE OBSERVATION. — Je vous engage beaucoup à n'établir d'abord que très peu d'écoles, et à tenir toujours quelques bons sujets en réserve pour pouvoir opérer facilement les mutations que les circonstances imprévues rendraient nécessaires.

DEUXIÈME OBSERVATION. — En général, ne recevez au noviciat que les sujets qui apportent quelque chose : La plupart des autres vous manquent. Je demande 300 francs et le vestiaire. Il est bien entendu qu'on augmente ou diminue suivant les circonstances.

♦ ♦ ♦

Ploërmel, le 14 avril 1826.

Monsieur,

J'ai reçu il y a peu de jours, avec infiniment de plaisir, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 20 mars dernier, et je ne saurais trop vous remercier des détails qu'elle renferme ; ils nous seront très précieux, surtout pour ce qui concerne l'organisation des classes tenues par un seul Frère. Déjà nous nous en rapprochons beaucoup ; mais, à cet égard, nous ne faisons pas encore aussi bien que vous.

Quand je vous ai dit que j'avais l'intention de réimprimer avec des changements la Conduite à l'usage des Frères, je n'ai pas entendu refaire cet ouvrage, ni même y rien changer pour les écoles composées de plusieurs classes ; nous en avons quinze de cette espèce et nous en aurons plusieurs autres sous peu. Je veux seulement l'abrégier et la modifier pour les écoles d'une seule classe, dans lesquelles toutes les sections sont réunies, ce qui paraît indispensable. Il serait très certainement avantageux pour votre congrégation de renoncer aux 400 francs, à la condition que le traitement du Frère fût de 200 francs au lieu de 150, pourvu qu'on vous payât toujours 30 francs chaque année pour les frais de voyage et de retraite, car sans cela je ne crois pas que votre institution pût se soutenir par elle-même. Je vous engage à réserver cette somme de 200 francs tout entière et à ne point admettre les curés à la partager avec vous. Autrement vous ne fonderiez point votre œuvre et vous auriez à ce sujet mille discussions fâcheuses. Combien les frais de votre établissement principal ne sont-ils pas considérables ? Quand les Frères vieilliront et deviendront infirmes, ne serez-vous pas chargé de les nourrir, de les soigner ? Il est donc nécessaire qu'il y ait un fonds pour fournir à ces dépenses diverses. Si vous accordez au curé une part de bénéfices sur les 200 francs, il sera naturellement disposé à croire et à dire que le Frère dépense trop, celui-ci lui devra des comptes, et ce sera, comme je l'observais tout à l'heure, une source inépuisable de difficultés sans cesse renaissantes.

Vous avez raison de donner à vos Frères plus de six chemises : Je suis obligé très souvent d'en porter le nombre à douze. Je ne permets jamais à deux Frères de classe de faire leur cuisine, mais j'ai consenti

une fois à ce qu'une maison (celle de Lannion) où il y a trois classes et trois Frères, n'eût pas de cuisinier : Un traiteur voisin les sert à un prix convenu et il y a un portier payé par la ville qui apporte les vivres et qui fait les commissions.

A Ploërmel, Dinan, Fougères, Quintin et Tréguier, nous avons des cuisiniers Frères, et à Ploërmel nous avons des tailleurs, un cordonnier, un boulanger, des jardiniers, de sorte que tout le travail se fait par les Frères eux-mêmes. Un Frère est aussi chargé de l'économat à Ploërmel et Dinan. Dans les autres établissements, c'est le directeur qui tient les comptes et règle tout.

Vous apprendrez, je n'en doute pas, avec plaisir, que je forme en ce moment une Congrégation de prêtres dans le diocèse de Rennes ; le Supérieur des prêtres le sera aussi à perpétuité des Frères. La Règle est à peu près la même pour les uns et pour les autres, quoique l'objet soit différent. J'ai tout lieu d'espérer que le même esprit d'abnégation, d'obéissance, d'humilité et de zèle régnera et se perpétuera dans mes deux sociétés. La Congrégation des prêtres commence à peine et déjà nous sommes quinze : à savoir huit missionnaires et sept prêtres à qui Mgr l'Evêque de Rennes a confié la direction de son petit séminaire de Saint-Méen, petite ville qui n'est éloignée que de sept lieues de Ploërmel. Je viens d'acheter à Fougères une ancienne communauté de Génovéfains, où nous établirons notre noviciat et où nous nous réunirons pendant les vacances. La situation de cette maison est délicieuse : il y a un grand enclos (d'environ de 9 à 10 arpents) mais les bâtiments ont besoin de réparations considérables. Priez le bon Dieu de bénir cette entreprise nouvelle : j'en attends des résultats bien précieux pour l'Eglise. Il n'en sera pas de celle-ci comme de celle des Frères qui est bornée à la Bretagne : notre dessein est de nous étendre quand nous en aurons les moyens. Mais l'essentiel est de bien organiser d'abord notre noviciat, car c'est de là que tout dépend. Notre saint évêque de Rennes, mon intime ami, me seconde avec ardeur et il désire avec une sorte d'impatience, de nous voir nous multiplier.

Je reviens à nos écoles : Les cahiers d'écriture lithographiée nous seraient fort utiles. Voyez, je vous prie, si nous ne pourrions pas faire cette opération en commun et tâchez de vous en charger. Au reste, je dois aller sous quinze jours à Paris (pour assister à la fête de mon frère) et je compte prendre des renseignements là-dessus. J'en ai l'honneur de vous les communiquer.

Je suis surpris de ce que vous me dites au sujet des vœux temporaires : Il me semble qu'il ne peut y avoir d'association durable sans lien et sans garantie de stabilité de la part de ceux qui s'y engagent. D'ailleurs, le vœu d'obéissance emporte avec soi une soumission d'esprit sans laquelle il n'y a point d'obéissance réelle. Et, de plus, c'est le seul moyen de mettre un frein à l'inconstance des jeunes gens ; et je remarque que la plupart, loin de s'en plaindre, en reconnaissent la nécessité et se réjouissent de ce qu'il leur soit permis de prendre des engagements de cette nature ; sans cela, ils ne seraient point distingués des maîtres d'écoles ordinaires, et je manquerais d'autorité pour les conduire ; les écoles elles-mêmes pourraient être abandonnées d'un moment à l'autre par les Frères, et ceux-ci n'accepteraient plus les places pénibles qu'autant qu'il leur plairait.

Il me serait bien agréable, Monsieur, de faire votre connaissance personnelle. Si vous vous déterminiez à entreprendre un si long voyage,

je désirerais que ce fût au mois d'août. Du 15 au 30, tous nos Frères seront réunis à Ploërmel, avec une partie des prêtres de ma congrégation nouvelle ; nous serions heureux de vous posséder quelques instants au milieu de nous, à cette époque. Nous attendons pour le même temps un vénérable curé du diocèse du Mans, M. Dujarrié, fondateur des Sœurs de la Providence et des Frères de Saint-Joseph, M. Deshayes, Supérieur des Filles de la Sagesse et des Frères du Saint-Esprit, sera aussi des nôtres. Venez donc ; dans un entretien de vive voix, ne durât-il que quelques heures, on se communique plus de choses que dans plusieurs volumes de lettres.

Agréez, Monsieur, la sincère assurance des sentiments tendres et respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être en N.-S. votre très humble et très obéissant serviteur.

L'Abbé J.-M. DE LA MENNAIS.

Adressez-moi toujours vos lettres à Dinan.

◇ ◇ ◇

Chronologiquement se place ici une lettre écrite le 4 juin 1826 de La Chesnaie. Nous ne la reproduisons pas car on la trouve dans l'ouvrage de Mgr Laveille, Jean-Marie de La Mennais tome I, p. 428-429.

A la Chesnaie, le 19 juillet 1826.

Monsieur et très cher Ami,

Assurément si ce que vous me demandez était possible j'y consentirais à l'instant ; mais parmi les 140 Frères que je dois réunir à Ploërmel le 12 du mois prochain, il n'y en a pas un seul vraiment capable, dont je n'aie besoin pour mes propres établissements, étant sur le point d'en fonder sept nouveaux. D'ailleurs, pour aller au loin, il faudrait des hommes de tête, et assez formés eux-mêmes pour en former d'autres ; or, je n'en ai pas plus de huit ou dix de cette espèce, ce qui suffit à peine à mes cinq maisons de noviciat ou de probation ; et, quant à ceux qui dirigent nos grandes écoles de deux à trois cents enfants, je serais fort embarrassé pour les remplacer, s'il m'en manquait trois ou quatre en même temps : vous voyez donc que je ne suis pas assez riche pour être libéral. De plus, il serait très dangereux, au commencement surtout d'une pareille œuvre, de donner à ceux qui s'y consacrent, l'idée de changement, de voyages lointains, et d'aventure, si je puis m'exprimer de la sorte : pour qu'ils soient tout entiers à leur objet, il faut qu'ils ne voient que lui, et que leur imagination soit tranquille.

Au reste, que ce qui vous arrive ne vous décourage point, car cela m'est arrivé à moi-même ; plus des trois quarts des jeunes gens qui se sont présentés à l'origine, se sont retirés successivement ; ce n'est qu'à la longue que l'esprit de congrégation se forme et surtout, il n'y a que ceux qui font quelque sacrifice pour entrer qui restent. Avoir perdu des sujets ambitieux et cupides, c'est avoir beaucoup gagné ; je crois vous avoir déjà marqué que l'année dernière j'en renvoyai un pour avoir disposé, sans permission de quelques sols.

J'espère qu'au mois d'octobre, nous aurons à Rennes dix novices chez les missionnaires, en attendant que la belle maison que j'ai achetée à Fougères pour servir de noviciat, soit à notre disposition. Si on entreprenait, dans votre diocèse, quelque chose de semblable, je vous don-

nerais d'autres détails. Nos études devant être spéciales, nous élevons nous-mêmes nos sujets.

Agréez Monsieur et respectable ami, les nouvelles assurances de tendre attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être.

Votre très humble et très obéissant serviteur,
L'abbé J.-M. DE LA MENNAIS.

◇ ◇ ◇

Ploërmel, le 11 Juin 1828.

Monsieur et très cher ami,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 avril dernier, m'a causé une bien vive joie ; votre long silence m'offligeait ; je craignais que vous ne fussiez fâché de mon refus d'envoyer quelques-uns de mes frères auprès de vous, pour vous aider à consolider votre établissement. Cependant j'étais dans l'impuissance absolue de vous rendre ce service, par les raisons que je vous ai exposées dans le temps, et aujourd'hui je vois avec plaisir que le bon Dieu y a pourvu d'une autre manière, puisque le nombre de vos écoles s'est multiplié. La principale difficulté est vaincue, car elle était tout entière dans la formation du premier noyau. Pour nous maintenant, nos établissements sont rapides : à la retraite prochaine, je réunirai ici cent quatre vingt frères. Nous avons cent trois classes en activité, et nous distribuons le pain de l'instruction chrétienne à plus de neuf mille enfants. Au mois de septembre nous fonderons de nouvelles écoles, dont plusieurs seront considérables et qui, je l'espère, n'iront pas moins bien que les autres. L'espèce de zèle que mettent les impies à ressusciter ce qu'on appelle dans ce pays-ci « l'embêtement mutuel », anime le clergé et les fidèles à faire des sacrifices pour avoir des frères, qui partout sont respectés et chéris : on juge d'après les résultats.

Ma petite société de commerce (sic) a pris aussi des accroissements : nous sommes vingt-six et nous n'en resterons pas là ; quoique les temps soient mauvais, nous ne perdons pas courage, c'est tout le contraire.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre méthode d'oraison : si vous le permettez, je l'insérerai dans la prochaine édition du Recueil, car je la trouve excellente. Si vous l'imprimiez à part, j'en prendrais volontiers, en attendant 200 exemplaires. Toutefois le port de chez vous ici, serait très considérable, et peut-être consentiriez-vous pour la plus grande gloire de Dieu, à ce qu'on l'imprimât ici, ce qui coûterait fort peu de chose et ce qui nous serait fort utile. Vous avez bien raison de dire que l'esprit de piété est tout et que la principale étude des frères, comme la nôtre (sic) doit être de méditer sur la vie et les saintes maximes de J. C. ; le reste n'est rien sans cela.

(A suivre.)

Paul HAMON.

LA POLITESSE BRETONNE⁽¹⁾

Sous ce titre : *Le savoir-vivre campagnard*, M. P. Hélias, « producteur » bien connu des émissions bretonnes de Radio-Quimper, l'un des hommes les mieux avertis des choses de son terroir bigouden, publie dans le n° 3 de la revue *Finistère et Tourisme* une étude des plus intéressantes sur les différents aspects de la politesse chez les paysans de Basse-Bretagne.

Cette étude a incité M. L. Toulemont, originaire du même terroir, à préciser dans *La Bretagne à Paris* un certain nombre de points de détail sur le même sujet. Il semble que celui-ci soit resté jusqu'à présent à peu près inédit, en ce sens que personne ne s'est soucié de dresser un code des usages touchant le savoir-vivre parmi les populations campagnardes de Basse-Bretagne.

Un tel savoir-vivre existe cependant, et il a ses règles, qu'observent ceux qui les connaissent, bien que, souvent, elles tendent à disparaître sous le vernis de cosmopolitisme que l'instruction obligatoire impose un peu partout.

M. P. Hélias élimine judicieusement un certain nombre de formules empruntées à la politesse française, contestant qu'elles aient jamais été traditionnelles en pays bretonnant :

Les paysans — dit-il — n'ont pas (ici) de ces mots inutiles et mécaniques comme bonjour, bonsoir ou merci (...). Il y a bien l'expression « bennoz Doué » (bénédiction de Dieu), mais c'est là une formule religieuse du Léon, qui n'est plus guère employée et qui semble avoir surtout été réservée aux visiteurs et aux mendiants. Quant au mot *demat* (bonjour) c'est une traduction sortie toute armée des livres et des dictionnaires en mal d'enrichissement. Pour merci, il y a le mot « trugarez », faux sens sur le religieux « trugarez Doué » (par la merci Dieu). On entend surtout le mot français « merci », et chez les purs on n'entend rien (...). D'ailleurs on n'a pas à dire merci pour le service qu'on reçoit puisqu'il sera inmanquablement rendu au plus juste ou qu'il a été compensé d'avance !

Mais ce n'est ici qu'un très court emprunt à un article qui, dans son ensemble, ouvre des horizons nouveaux à beaucoup de ceux qui croyaient bien connaître la mentalité du paysan breton.

Il serait certainement utile de pousser plus avant une étude

(1) Étant donné l'importance de cette question envoyée au Coin des Fureteurs et l'intérêt du problème soulevé, nous en faisons un article (N.D.L.R.).

dont M. Hélias a eu le mérite de révéler l'intérêt psychologique. Certaines de ses remarques ne s'appliquent pas nécessairement aux différents « pays » bretons. Ne pourrait-on pas comparer ici les civilités courantes échangées en *Trégor*, en *Léon*, en *Cornouaille* et en *Vannetais* dans des circonstances précises : rencontres sur la route, mariages, obsèques, visites, etc., et indiquer dans quelle mesure les limites de la langue bretonne séparent éventuellement les usages des Bas-Bretons de ceux des *Gallots* ?

En ouvrant ses pages à une enquête de ce genre, la *N. R. B.* acquerrait un titre de plus à la reconnaissance de ceux qui pensent que la Bretagne est encore, à bien des points de vue, un pays à découvrir.

AB-GUÉGUEN.

LE CHAUDRON SONORE

La *N. R. B.* de Sept-Octobre a signalé l'existence de ce rite à Mellé (I.-et-V.) vers 1910. Voici un autre témoignage relatif à cette région.

Il s'agit du « Coglais », entre Fougères et Antrain. L'auteur de cette description est M. Dagnet ; il en parle comme d'une coutume disparue en 1914 mais qui était courante dans sa jeunesse, vers 1875 (?).

C'était le soir du 23 juin, tandis que les plus jeunes tournaient, criaient, chantaient, dansaient autour d'un grand feu fait au milieu de l'aire, les grandes personnes entouraient des musiciens d'une sorte particulière : deux hommes sont chacun de leur côté d'une *pèle* (grand poëlon de cuivre) dans laquelle on a mis un peu d'eau, et quelques *guerouës* (gravier), ou un chapelet. L'un, accouvé, tient une pincée de jones par la partie blanche — la partie arrachée — sur le bord de la *pèle* ; et l'autre, penché au-dessus du vase, sa blouse tortillonnée en avant et fourrée dans la ceinture de son pantalon pour qu'elle ne touche pas, les mains « rudies » par de la résine, attrape les jones, les fait glisser dans ses mains, et fait ainsi vibrer le poëlon qui bourdonne plus ou moins gros, plus ou moins clair, suivant ses dimensions. Et comme il y en avait parfois plusieurs, cela produisait une sorte d'harmonie bien à part, et qui s'entendait de très loin. On trouvait cela bien joli !

Romain du CHOUZE [A. DAGNET]. *Un siècle du train de la vie au Coglais*. Fougères (1914), page 102.

La *N. R. B.* aura donc révélé l'existence d'une nouvelle « aire » de cette curieuse tradition. Et la carte qui illustre l'intéressante étude de M. Van Gennep (n° de mai 1949, page 224) serait à compléter. La présence de cette nouvelle zone au nord-est de Rennes, aux frontières de notre province, confirme bien l'hypothèse de M. Van Gennep : cette coutume qu'on retrouve en Vendée est certainement d'origine bretonne.

LA COIFFE DE DEUIL EN BRETAGNE

Aujourd'hui, de nombreuses fêtes folkloriques voient se rassembler au cours de l'été des groupes de jeunes en costume breton. Ce n'est pas le moindre étonnement de constater la diversité de tous ces costumes.

Les coiffes, à elles seules, permettent de distinguer les jeunes filles de telle ou telle région et si, depuis 50 ans ces coiffes ont bien évolué, il convient de noter qu'elles ont toujours gardé, sauf de très rares exceptions, leur caractère particulier.

Il est pourtant intéressant de noter une circonstance où la façon de porter la coiffe se retrouve presque identique dans toute la Bretagne : c'est le deuil.

Dans les campagnes bretonnes, le deuil garde un caractère essentiellement religieux. Par la façon de porter les vêtements, on se doit de respecter la personne décédée, de supprimer par conséquent toute marque de coquetterie ou simplement les facilités vestimentaires exigées par les travaux quotidiens.

Les brides ou « trons » de la coiffe seront baissées, en signe de deuil. Et cette coiffe reprenant sa forme primitive, retrouve en même temps, sa forme religieuse. Le Carguet en 1912 définissait déjà la coiffe bretonne : « un vêtement de tête à forme et à destination d'habit religieux. »

Ainsi baissée, la coiffe bretonne ressemblait étrangement, à la coiffe actuelle des Sœurs du Saint-Esprit qui n'est autre, nous l'avons dit, que l'ancienne coiffe des paysannes des environs de Saint-Brieuc.

On distinguait nettement les deux parties essentielles de toutes coiffes : le fond ou « *strad* » coiffant la tête et la visagère ou « *visachen* » qui encadre le visage. « Cette dernière partie — dit Le Carguet — remplaçait le voile, et donnait à la femme, la libre entrée de l'église. »

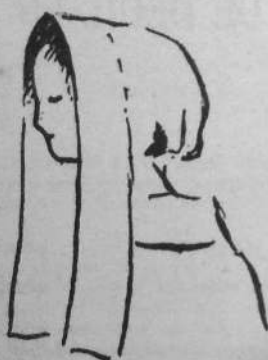
Par raison de commodité, de coquetterie ou tout simplement de mode, on maintenait bientôt les « trons » ou extrémités de la visagère relevés sur le sommet de la tête. Et c'est justement par la façon de relever ces trons sur la tête que l'on pouvait distinguer les coiffes d'une région de l'autre.

Mais les règles de modestie et de bienséance religieuse exigeaient que, pour les cérémonies religieuses et à plus forte raison pour le deuil, on laisse tomber les extrémités de la visagère. Il en fut ainsi dans toute la Bretagne.

Au risque de paraître fastidieux, nous citons ici un certain nombre de témoignages fournis par les observateurs les plus divers depuis plus

de 100 ans. A propos du costume de Châteaulin nous avons déjà donné la description de Bachelot de la Pylaie en 1845 (1).

Pour le Sud-Finistère, de Goesbriand écrivait en 1847 : « La coiffe est à barbes larges qui se relèvent ordinairement sur la tête ; mais quand les femmes se marient, qu'elles vont faire leurs Pâques ou assistent à un enterrement, le décorum exige que les barbes pendent verticalement sur la poitrine... cette règle est sans exception. »



Coiffe de deuil — Les « trons » baissées

Il écrit ailleurs au sujet des femmes de Tréguier : « La coiffe à barbes longues et droites, relevées carrément sur la tête hormis dans les grandes solennités. »

Pour cette même région de Tréguier et Lannion, Luzel notait de son côté, en 1868 : « Les femmes qui sont en deuil laissent flotter, sur leurs épaules, les deux ailes de leurs coiffes blanches. »

A Merdrignac (C.-du-N.) à 60 kilomètres à l'Ouest de Rennes, en 1860, « les ailes de la coiffe étaient pendantes, c'est-à-dire tombaient sur les épaules » dans certains cas : « c'était à la fois une marque de solennité et un signe de deuil, car les femmes ne se mettaient ainsi que pour communier et assister aux processions et aux enterrements (2). »

Et Brizeux dans *Les Bretons*, chant XV, écrit à son tour :

Les deux bonnes veilleuses

*Se mettent à prier pour leur agonisant
A genoux près du feu, leurs coiffes rabattues.*

Vers 1880, Dieudonné Dergny, qui habitait le Nord de la France avait été intéressé par les différentes coutumes pratiquées pour le deuil dans cette région. Il entreprit d'organiser une enquête, sur cette même coutume, dans d'autres régions de la France. Un certain nombre d'instituteurs ou d'institutrices de Bretagne répondirent à son questionnaire sur la façon de porter le deuil dans les campagnes.

(1) Voir N.R.B. nov.-déc. 1950, p. 425 et Janv.-fév. 1951, pages 37-38.

(2) Roman de KERMENÉ. Le mariage dans la région de Merdrignac. *Annales de Bretagne*, XLII, pages 4-5.

Voici le résultat de cette enquête en ce qui concerne notre pays :

Pour le deuil la coiffure bretonne subit quelques modifications dans son port ou dans ses dispositions. C'est ce qui arrive pour la mailloche d'Antrain, la pounette de Nouvoitou, le capot de l'Hermitage, la coiffe de Pordic, le petit coq de Dinard, le grand coq de Pleudihen, le bourleden de Plomodiern, qui sont (alors) dépourvus de dentelles.

La grande coiffe de Paimpol, de Kérity, de Plouha, de Lannion, de Plouaret tombe les ailes déployées dans le dos.

A Plaintel, les ailes de la coiffe sont laissées en tombance, mais elles sont ramenées sur le devant de la poitrine.

La petite coiffe (de deuil) de Buhallien, de Plouha, de Plufur, de Trezeny, de Kermaria-Sulard, de Coat-Nevez, de Kermoroch, de Vieux-Marché, de Trégamur est toute de mousseline unie ; à peine ose-t-elle donner un demi-tour à ses oreillères minuscules.

La coiffe de l'île d'Arz est alors non seulement sans dentelles, mais le serre-tête ordinairement agrémenté de larges festons en broderies n'est plus pour le deuil qu'une simple pièce de lingerie dépourvue du plus petit picot. Dans cette île, le deuil pour père et mère est de deux ans et pour époux de cinq ans.

La coiffure de deuil d'Auray se compose de deux pièces distinctes. Un petit bonnet, posé sur le sommet de la tête est retenu sous la gorge par une toute petite liè ; et sur ce bonnet est une coiffe attachée avec des épingles et tombant en large au bas de l'oreille. Le riche bonnet de dentelles est remplacé par un autre de mousseline unie.

A Pordic, les bandes de la coiffe sont laissées pendantes.

A Broons, Sévignac, Megril, Treneur, Yvignac, pour porter le grand deuil les femmes laissent pendantes jusque sur leurs épaules les grandes attaches de leurs coiffes et relèvent les petites, qu'elles nouent sur leur chevelure (3).

Caractère religieux

Insistons encore sur le fait que ce « baissé » des extrémités de la visagère était, avant tout, un acte religieux. C'est à ce titre qu'il était adopté pour marquer le deuil. Le Carguet note : « Chez les femmes du Cap, de Rosporden, de Châteaulin, etc... les Chinkellou sont conservées et relevées ordinairement sur la tête. En signe de deuil ou pour faire acte religieux, on les laisse tomber sur la poitrine. »

A Pleyben, jusqu'à ces derniers temps, nous pouvions constater que les femmes, pour communier, rabaisaient aussi les ailes de leur coiffe. Mais, par suite de l'amenuisement et de la réduction de la coiffe, les trons étaient devenues trop courtes pour s'épingler normalement sur la poitrine. Elles se croisaient à la hauteur de la bouche, gênant considérablement le prêtre chargé de distribuer la communion.

M. P. Flatres nous a signalé qu'à Pleyber-Christ (Fin.) aussi pour la communion, toutes les femmes « détronsaient » leur coiffe à l'église. La même habitude se trouvait à Fouesnant.

A Plénec, au nord de Lamballe, le chanoine Joly note de même : « La coiffe était composée de deux grandes boucles. La coutume voulait

(3) Dieudonné DERGNY. *Usages, Costumes et Croquances*, tome I, Abbeville (1885), pages 63-66. Il nous a paru intéressant de publier intégralement ce texte de Dergny dont l'ouvrage est presque introuvable. Nous devons à l'aimable obligeance de l'éminent folklorique Van Gennep d'avoir connaissance de ce texte. Il les signale d'ailleurs dans son *Manuel de Folklore Français*, tome I, page 805.

Cette enquête de Dergny, vers 1880, montre aussi l'intérêt pour le folklore des recherches faites par les instituteurs et institutrices.

que pour le sacrement, les boucles fussent « débrouchées » quand les femmes s'approchaient de la Sainte Table pour communier (4). »

En 1947, H.-F. Buffet (5) note pour le Morbihan : « Dans le pays de Rhuys, pour les grandes cérémonies (fêtes religieuses et mariages) l'usage s'est maintenu, jusqu'à nos jours, de rabattre les barbes de la coiffe, sur les épaules. »

Toutes ces observations permettent de conclure que, employé pour le deuil ou non, le « détronsage » de la coiffe était avant tout une marque de respect à caractère religieux.

Coiffe spéciale pour le deuil

Est-ce pour cette raison que, pour manifester plus strictement le deuil proprement dit, on éprouvait le besoin de recouvrir la coiffe ordinaire aux trons baissés d'une coiffe plus ample formant capuce et que l'on appelle dans toute la Bretagne « Koeff Mezer ? »

Nous avons eu l'occasion de parler de cette coiffe spéciale pour le deuil dans la région de Châteaulin, Pleyben, Brasparts.

Léon Le Berre, dans *Bretagne d'hier* (page 45), parle aussi des femmes d'Ergué-Armel « arborant sur la coiffe de lin, un capuce de drap dit Koeff Mezer ».

Si la coiffe proprement dite permet, par ses formes particulières, de distinguer une région de l'autre, on peut affirmer que la coiffe spéciale pour le deuil se retrouve presque identique dans de nombreuses régions : c'est la coiffe primitive dans toute son austérité.

Couleurs du deuil

Mais un autre caractère permettra encore de souligner le deuil en Bretagne, comme dans d'autres provinces françaises.

Van Gennep, dans son *Manuel de Folklore français*, indique que, dans la région d'Angers, le deuil se portait en rouge vers 1830, tandis que dans l'Isère ou la Haute Maurienne il se portait en bleu-gris ou bleu-brun. Se référant aux renseignements de Laisnel, il ajoute : « Dans divers coins de la Bretagne c'est le bleu qui indiquait le deuil. » Mais il cite également, en note, Sébillot d'après lequel « dans le canton de Malignon on a le choix entre le noir et le brun » tandis que, dans la région de Dinan et d'Ercé « toute étoffe est de deuil sauf le rouge et jaune. »

Le rouge et le jaune seront pourtant les couleurs de deuil dans d'autres régions de Bretagne.

Une lithographie de Carpentier en 1830 montre la curieuse coiffe d'Ouessant posée sur la tête comme une simple étoffe blanche repliée. Sur cette coiffe, les veuves placeront une piécette d'étoffe rouge de forme ronde. (6)

Plus couramment pourtant, le deuil sera souligné en Basse-Bretagne par la couleur jaune. Nous l'avons indiqué pour Châteaulin, le pays bigouden et le pays glazik (7).

Dans la présentation des costumes de Basse-Bretagne que MM. Beau et Foulquier montèrent il y a 70 ans au musée de Quimper, pour la

galerie de la « Noce Bretonne » (8), on pouvait remarquer une vieille bigoudenne portant cette coiffe de deuil de couleur jaune.

De Goesbriand remarque cependant en 1847 le marché de Quimper que si le jaune est signe de deuil pour certaines paroisses, dans d'autres c'est au contraire le bleu.



Sur la curieuse coiffe d'Ouessant, vers 1830, les veuves plaçaient une rondelle rouge

Bouët fait la même observation dans « Breiz-Izel » : « Dans quelques cantons, les coiffes de deuil sont teintées en jaune et dans d'autres en bleu. » (Voir N.R.B. janvier 1951, p. 39).

(8) Nous avons déjà eu l'occasion de parler dans cette revue de la « Noce Bretonne », riche collection de costumes authentiques de Basse-Bretagne réunis au Musée de Quimper et dont nous déplorons, comme tant d'autres, la disparition. Sur la foi des renseignements qui nous avaient été fournis à ce moment, mais que nous n'avions pu contrôler, nous avions mis en cause « l'incurie de conservateurs vraiment coupables... ». M. Henri Waquet, successeur au Musée Breton depuis 1923, de M. Fernand Guey nous envoie une mise au point que nous publions volontiers. Il semble donc que le peu d'intérêt des muséographes officiels pour cette collection unique soit en grande partie la cause indirecte de cette dégradation. Nous pensons aussi qu'il y avait une grosse erreur, au départ, d'avoir monté cet ensemble dans cette immense salle vitrée qu'il était impossible de protéger convenablement.

Ne serait-il pas possible de reprendre un jour cette collection de costumes et de les présenter dans des vitrines spécialement aménagées, comme celles du Musée de l'Homme au Palais Chaillot à Paris ?

En ce qui concerne cet ensemble de la Noce Bretonne que l'on a dû enlever il y a quelques années dans un état assez déplorable, voici les renseignements que nous communique M. Waquet :

« A la séance du 14 avril 1919 de la Société Archéologique du Finistère, M. Guey explique qu'il craignait de ne pas pouvoir conserver telle quelle la fameuse scène de « Noce Bretonne », dont plusieurs personnages se trouvaient « dans un état inquiétant, profondément irréparables ». En raison des vœux du public, M. Guey para tant bien que mal aux besoins les plus urgents afin de conserver la galerie. En 1920, à mon tour, je me efforçai, tenant beaucoup à la « Noce », de faire davantage. Un nettoyage général eut lieu et plusieurs costumes furent remplacés. La dépense, relativement forte pour les modestes ressources du musée, ne servit pas à grand chose. Il aurait fallu transformer complètement le hall. En 1936 je substituai — non sans grand frais — aux verres blancs de la partie supérieure des verres teintés en bleu foncé. Vers le même temps quelques réparations furent faites du local. Toutes ces mesures se manifestèrent encore insuffisantes. D'ailleurs, à partir de l'incendie d'une aile de l'ancien évêché en novembre 1939, il ne pouvait plus être question de s'occuper de la galerie vitrée. Après mon retour

(4) Pléneuf sous l'ancien régime, 1937, page 170.

(5) En Bretagne Morbihannaise, page 61.

(6) Dans beaucoup de communes, et spécialement dans l'ancien diocèse de Tréguier, les femmes portent encore une grande cape. Nous n'en parlerons pas car nous étudions ici surtout la coiffe. Du reste cette cape se trouvait un peu partout en France.

(7) Voir nos articles précédents, N.R.B. janvier 1951, p. 39.

Ainsi, même pour la couleur, nous retrouvons en Bretagne une grande diversité selon les paroisses.

La « Sagesse de Bretagne » aura encore raison :

*Kant bro, kant kiz
Kant parrez, kant illiz
Cent pays, cent usages
Cent paroisses, cent églises*

On pourrait ajouter cent costumes, cent modes différentes même dans le deuil.



La coiffe noire de l'île de Sein

Avant de terminer, il peut être intéressant de soulever le problème de la coiffe si particulière à l'île de Sein. Uniformément noire, est-elle une coiffe de deuil que toutes les femmes de l'île portent constamment ? Cela paraît vraisemblable et les habitants de l'île l'affirment.

L'an dernier, à l'île de Sein, M^{lle} S... me disait que, d'après le témoignage des anciens, il n'en fut pas toujours ainsi. La coiffe des Iliennes était autrefois d'étoffe blanche comme toutes celles du continent. On ne la portait en drap noir que pour le deuil. À la suite d'un grand naufrage qui éprouva presque toutes les familles, l'habitude fut prise de garder constamment la coiffe de drap noir.

Cette coutume de conserver en permanence la coiffe de deuil se retrouve ailleurs, chez les vieilles personnes. Dans la Montagne Noire, il n'est pas rare de rencontrer des vieilles femmes dont la tête est recouverte d'une sorte de capote dite « capot-ribot », coiffe noire de forme assez curieuse qui n'est autre, évidemment, qu'une coiffe de deuil.

Jos. LE DOARÉ.

d'exil en novembre 1944, j'eus beaucoup à faire à l'ancien évêché avec de maigres ressources. De plus les muséographes officiels, au contrôle de qui nous étions désormais soumis, se montraient hostiles à la « noce ». La médiocrité de nos ressources permit cependant d'en prolonger l'existence — faute de moyens pour l'abolir — jusqu'à ce que l'été dernier le Musée reçut pour elle une subvention. Seulement ce n'était pas pour la restaurer, il fallait la supprimer ».

LUZEL ET LA VILLEMARQUÉ

(Réponses à la Question n° 302)

I

Il semble qu'un exposé chronologique des faits puisse éclairer la question.

Dans son article sur la Poésie des Races Celtiques paru en 1854, Renan écrit : « L'essentiel est qu'on soit sûr qu'entre le lecteur et le peuple aucune prétention littéraire ne s'est interposée. »

En 1850, dans « *La Bretagne, son histoire et ses historiens* » (Nantes-Paris, 1850, p. 154), Guillaume Le Jean écrit : « M. de La Villemarqué pourrait se porter hardiment comme historien. Collecteur, moi-même, des épis échappés à ce rude moissonneur, je puis témoigner pertinemment de la fidélité de ses transcriptions et réclamer contre plusieurs critiques qui s'obstinent à l'appeler le Mac Pherson de la Basse-Bretagne. M. de La Villemarqué est le furet de l'histoire populaire : dans le chant nazillard d'un mendiant, il retrouve les lambeaux du cycle du roi Morvan ; dans la ronde de quelques petits polissons d'une villotte de Cornouaille, il découvre le chant des soldats de Waroch revenant du pillage de la Marche Nantaise. »

Le Jean fait-il allusion au rapport de Génin au Ministre de l'Instruction Publique, du 1^{er} décembre 1838 ? : « en tombant d'accord du mérite de ces chants, on a fait remarquer l'extrême difficulté, l'impossibilité même d'en constater la date, l'origine, ce qui est le point essentiel, et combien il serait fâcheux pour le comité de couvrir de son crédit la fraude de quelque Mac Pherson inconnu ». Nodier et Fauriel examinèrent donc le recueil du jeune poète, et cet examen fut favorable, puisqu'il reçut un des prix fondés par Monthyon (*La Villemarqué, sa vie, ses œuvres*, p. 77-79). Mais le mot de Génin avait couru. Il fut même prêté à Chateaubriand qui s'en défendit vigoureusement auprès de La Villemarqué dans une lettre du 29 mai 1840 (*La Villemarqué*, p. 79).

Le même Le Jean écrivait le 22 Novembre 1851 dans « *Le Pays* » à propos de *Lez-Breiz* : « Que ce poème soit une histoire réelle, et que ce nom cache le roi Morvan comme l'a essayé de prouver M. de La Villemarqué, avec une érudition un peu ingénieuse et assez convaincante, peu nous importe à vrai dire. » (*La Villemarqué*, 169-170.)

Dès le début le nom de Mac Pherson a donc été prononcé, par Génin d'abord, par simple prudence, puis avait fait fortune pour des raisons moins nobles.

Le Jean ne l'ignorait pas et défendait La Villemarqué, Luzel ne l'ignorait pas non plus et le défendait avec encore plus de chaleur et d'admiration.

L'abbé Batany (*Luzel, poète et folkloriste breton*, Rennes 1941, p. 311) cite une étude de Luzel, datée de Dinan, 25 juillet 1850, et qui se trouve à la Bibliothèque de Rennes : « Personne plus que moi n'aime et n'admire le Barzaz-Breiz »... « Je saisis avec empressement l'occasion de dire un mot sur un reproche sérieux qui a été adressé au livre de M. Delavillemarqué (sic) et qui a semblé trouver quelque crédit dans le monde littéraire... Plus d'une fois, il m'est arrivé de puiser aux mêmes sources que M. de La Villemarqué lui-même, plus souvent j'ai puisé à d'autres sources à lui inconnues. Je puis affirmer qu'en comparant j'ai été frappé de la fidélité de reproduction des textes du Barzaz-Breiz. »

En 1858, dans un article de la *Revue Française* (4^e année, T. XIV, Août-Octobre) il écrit : « Il existe un livre trop peu répandu en France, qui est simplement un des plus beaux livres qui aient été composés en aucune langue. Ce livre s'appelle le Barzaz-Breiz. » (Batany, *op. cit.* p. 313).

Puis vient la lettre citée par notre correspondant, et qui est dans le même ton (1^{er} Mai 1851).

Mais quatre ans plus tard, en 1865, Luzel écrivait une analyse qui ne paraîtra qu'en 1869, dans la *Revue Archéologique* (vol. XX, p. 120-130) (Batany, *op. cit.* p. 314) : « Pour moi qui sais [depuis quand ?...] quelle est la part réelle de l'histoire et de la vérité dans les chants de ce recueil célèbre, et jusqu'où doit aller la confiance dans leur authenticité... »

En octobre 1867 est mise en vente la réédition du *Catholicon* par Le Men, avec une préface qui attaquait violemment La Villemarqué. Le même Le Men fait paraître le 11 avril 1858, dans l'*Athenaeum*, un article sur « La duperie de La Villemarqué » (The Villemarqué Bubble).

Le 30 Mai 1866 (Batany, *op. cit.* p. 315) il écrivait à Le Scour : « ...La démolition de notre Penn-Sturrier est commencée. Je vous ai toujours dit (et c'est aussi votre avis) que la statue du Grand Lama de la Littérature Bretonne avait des pieds d'argile. Encore quelques pierres comme celle qu'on lui lance et vous le verrez s'écrouler. » Cette lettre n'est pas belle. Elle fait mal.

Quelques mois plus tard, Luzel publie le 1^{er} volume des *Gwerzion* Dans la préface, datée du 15 juillet 1868, il fait allusion au Barzaz-Breiz : c'est « un livre charmant, plein d'intérêt et de poésie, et qui est déjà classique ; mais, il faut bien le dire aussi, c'est une œuvre plus littéraire qu'historique, où l'auteur ne s'est pas assujéti à toutes les exigences de la critique et de la philologie envisagées comme des sciences exactes. »

Au Tome I, p. 306, à propos de *Lezobré*, il renvoie à *Lez Breiz*, poème important « par la haute antiquité que de de La Villemarqué lui attribue... »

La même année, le 20 décembre, il annonce au Ministre qu'il recherche « quelques-uns de ces chants prétendus anciens que contient le B.-B. de M. de La Villemarqué... » et dont « il croit avoir de bonnes raisons de suspecter l'authenticité » (Batany, *op. cit.*, p. 288).

Le 24 Avril 1869, il écrit au Ministre : « Ce voyage (à travers le Finistère) aura plus spécialement pour objet de visiter les localités indiquées par M. de La Villemarqué comme lui ayant fourni certains chants prétendus anciens de son B.-B. »

Puis c'est la séance de juillet 1872 au Congrès de Saint-Brieuc, la publication du *Mémoire*, etc...

Luzel a donc évolué entre 1861 et 1865.

Y a-t-il un rapport entre cette évolution et l'affaire Sainte-Tryphine (Batany, p. 49-50) de 1863, où l'on voit Luzel faire sa petite cuisine avec l'abbé Henry ? Sa mission de 1845 n'ayant fait que renforcer sa foi et son admiration, est-ce la mission de 1864 ou celle de 1865 qui est cause de son revirement ?

En tout cas, Le Men ne semble y être pour rien.

Mais une question serait intéressante également : quelle est la cause de l'autre évolution de Luzel, dont notre correspondant trouvera des preuves à la page 188 du livre qu'il lisait à l'époque de sa surprise ?

Jean-Daniel RICHARD.

II

La citation empruntée par *Un Trégorois* à l'ouvrage intitulé *La Villemarqué, sa Vie et ses Œuvres* (anonyme, mais dû à P. de la Villemarqué, fils du sus-dit), pour surprenante qu'elle paraisse, est parfaitement exacte.

Luzel a été pendant longtemps un admirateur presque fanatique du Barzaz-Breiz.

Le 25 juillet 1850 il écrivait ceci :

« Personne plus que moi n'aime et n'admire le Barzaz-Breiz (...).

« Je saisis avec empressement l'occasion de dire un mot sur un reproche sérieux qui a été adressé au livre de M. Delavillemarqué (sic) et qui a semblé trouver quelque crédit dans le monde littéraire. On l'a accusé d'avoir composé lui-même, sinon entièrement, du moins en partie, les chants qu'il nous donnait comme authentiques et presque toujours contemporains des faits qu'ils célèbrent. Cela serait que M. Delavillemarqué aurait grand tort de s'en défendre ; il n'aurait au contraire qu'à le proclamer hautement et à s'en faire honneur. Mais moi, qui, depuis longtemps déjà m'occupe de recherches sur l'ancienne Littérature Bretonne, qui fais une étude toute spéciale, une sorte de prédilection de nos littératures populaires, je puis affirmer pertinemment que cette accusation est mal fondée. Qu'il n'ait pas rétabli, par-ci par-là, l'expression véritable, l'ancien mot celtique qui avait fait place à un gallicisme, qu'il n'ait pas redressé quelquefois un vers ou une strophe qui clochait — rarement cependant — je ne dis pas ! Mais rien de plus. J'avoue que d'abord ce reproche m'avait paru pour le moins spécieux et mériter une sérieuse et impartiale vérification. Je me suis donc mis en quête ; plus d'une fois il m'est arrivé de puiser aux mêmes sources que M. Delavillemarqué lui-même, plus souvent j'ai puisé à d'autres sources à lui inconnues (...). Je puis affirmer qu'en comparant, j'ai été frappé de la fidélité de reproduction des textes du Barzaz-Breiz. »



Cette citation, plus surprenante encore, on en conviendra, que celle reproduite par *Un Trégorois*, provient d'un article vraisemblablement resté inédit, que Luzel écrivit, étant à Dinan, et dont le manuscrit fait partie du *Fonds Luzel* conservé à la Bibliothèque municipale de Rennes. Ce texte a été mis à contribution par l'abbé Batany dans sa thèse : *Luzel, poète et folkloriste breton* (Rennes, 1941), p. 311-313.

Mais ce n'est pas tout. HUIT ANS PLUS TARD, la *Revue Française*, n° du 10 août 1858, publiait sous la signature du même Luzel un autre article qui débutait ainsi :

« Il existe un livre trop peu répandu en France, qui est tout simplement un des plus beaux livres qui aient été composés dans aucune langue. Ce livre s'appelle le Barzaz-Breiz (...). C'est un recueil de poésies, de chants populaires »

bretons, rassemblés et traduits par M. Théodore Hersart de La Villemarqué, avec une science, un dévouement et un patriotisme dignes de tout éloge (...). J'ai fait des études et des recherches analogues à celles de M. de La Villemarqué sur les vieilles poésies bretonnes, et je consignerai ici quelques résultats de mes études et de mes recherches.»

Suivent quelques considérations de caractère poétique, après lesquelles Luzel aborde l'étude des différents types de chants populaires. A propos des « Gwerz chevaleresques » il écrit entre autres choses :

« Le Barzaz-Breiz renferme une abondante et admirable moisson de ces poésies, dont quelques-unes sont au-dessus de tout éloge. Dans quel livre, du Nord ou du Midi, d'où qu'il vienne, trouverez-vous rien de plus fort, de plus sombre, de plus terrible que la Peste d'Elliant ? Quelles magnifiques et superbes épopées que le Tribut de Noménoë et Morvan Lez-Breiz ! J'ai moi-même recueilli la plupart des chants publiés par M. de La Villemarqué, avec quelques différences souvent (...). »

♦ ♦ ♦

Après quoi Luzel donne les traductions de pièces diverses que l'on trouve dans ses volumes de *Gwerziou*.

Echange de bons procédés, La Villemarqué consacrait au beau poème breton *Breiz-Izel* dont chaque strophe commence par ce vers : *Lar d'in, anaout a rez ar vro...* un article élogieux dans le *Publicateur du Finistère*, de Quimperlé, en avril 1861. A la suite de quoi, Luzel remerciait, en date du 1^{er} Mai, son bienveillant critique dans les termes cités par *Un Trégorois*, puis, à la fin du même mois, par un sonnet breton dont les quatrains redisaient en substance ce qu'il avait auparavant écrit en prose française :

Aotro Hersart, ar barz, n'ho meus morse gwelet,
Koulskoude ho karan, hag en Breiz hag en Gall,
Lec'h ma vez dirazon eul levr bennak meulet :
« Lennit ar Barzaz-Breiz » ! a lavaran raktal.

Hennez é, a bell zo, ma levr muia karet,
Hag en neb bro ar bed na welan ket eun all
A ve kaeroc'h 'getan... (1)

(Traduction : « Monsieur Hersart, le barde, jamais je ne vous ai vu, — Cependant je vous aime en Bretagne comme en France ; — Là où l'on fait devant moi l'éloge d'un livre : — « Lisez le Barzaz-Breiz ! » dis-je immédiatement.

« C'est là depuis longtemps, mon livre préféré, et dans aucun pays au monde je n'en vois d'autre, qui soit plus beau que lui... »)

♦ ♦ ♦

Cependant, trente mois plus tard, le 6 novembre 1863, changement de ton sous la plume de Luzel au sujet de l'auteur de ce livre. Ecrivain de Plouaret à Ernest Renan, il lui dit entre autres choses :

« Vous ne savez peut-être pas que M. De La Villemarqué, en fait de breton, ne peut se passer de M. l'abbé Henry (...). C'est ce dernier qui a rétabli les

(1) Reproduit par J. Olivier dans *Ma C'horn Bro* (Le Goaziou, Quimper, 1943) d'après la pièce n° 8 du dossier Luzel de la Bibliothèque de Rennes.

textes altérés du Barzaz-Breiz et le plus souvent fait la traduction, sous les yeux et pour le compte du Barde (...). » (Cf. F.-M. Luzel, *Lettres à Renan*, Annales de Bretagne, t. XL, p. 544).

L'expression « qui a rétabli les textes » semble indiquer qu'en 1863 le correspondant de Renan n'allait pas encore jusqu'à penser que certains de ces textes avaient été entièrement composés. Mais dans une autre lettre au même, Luzel revient en ces termes sur le genre de collaboration qui aurait existé entre l'abbé Henry de La Villemarqué :

« Il doit paraître de lui [La V.] prochainement le *Mystère de la Passion* (...). Il a passé l'hiver dernier à Quimperlé pour le faire traduire par l'abbé Henry, car pour lui il en est incapable » (Op. cit. p. 556).

On sait quelle fut par la suite la position de Luzel vis-à-vis de l'œuvre principale de cet auteur, position qui se trouve expliquée (avec infiniment moins de passion que se l'imaginent ceux qui connaissent les faits de manière superficielle) dans la brochure devenue rarissime, et malheureusement trop peu connue, intitulée : *De l'Authenticité des Chants du Barzaz-Breiz*, de M. de La Villemarqué (Saint-Brieuc, Guyon Francisque, 1872), in-8° de 47 pages. On n'en fera pas ici l'histoire.

Mais il est cependant intéressant de signaler que, pendant onze ans au moins, Luzel a « admiré et aimé » le *Barzaz*, qu'il l'a défendu contre les critiques dont cet ouvrage aurait pu être l'objet, et que sa façon de juger les méthodes de son auteur a varié du tout au tout, entre fin mai 1861 et quelque peu avant novembre 1863, date de sa lettre à Renan. (Cela n'implique d'ailleurs nullement une rupture de relations entre lui et La Villemarqué, car en juin 1865, il dédiait à ce dernier la pièce intitulée *Peden ar Mederien eiz ar mintin*, dans son recueil de vers bretons *Bepred Breizad*, édité chez Haslé, à Morlaix).

♦ ♦ ♦

Ce barde et folkloriste trégorois n'est d'ailleurs pas le seul bretonnant de son temps qui, d'abord subjugué par le même ouvrage, accomplit une évolution semblable en ce qui le concerne.

Un tel exemple nous est également offert par Guillaume Le Jean, connu surtout comme géographe, plénipotentiaire auprès du Négus d'Abyssinie sous le Second Empire, et comme collaborateur de la *Biographie Bretonne* de Levot (2).

(2) Quelques notes biographiques sur ce personnage ne seront pas inutiles ici. Né en février 1824 à Plouégat-Guérand (Finistère), sorti du Collège de Saint-Pol-de-Léon, Le Jean entra comme employé à la sous-préfecture de Morlaix et fit, en 1843, ses débuts d'écrivain dans *l'Echo de Morlaix*, hebdomadaire publié par l'imprimeur Guiller. Bien qu'assez irrégulière, sa collaboration à ce journal fut remarquablement fournie. Il fut pressenti par la Société Biblique de Londres pour une traduction nouvelle de la Bible en breton. En 1853, on publia chez Anner, à Brest : *Historion eus ar Bibl Santel Tennet Diwar an Destamant Kot*, œuvre de Le Jean. L'Association *ar Bibl Santel* lui décerna un de ses prix en 1845. Trois ans plus tard on le trouve Bretonne lui décerna un de ses prix en 1845. Trois ans plus tard on le trouve installé à Paris où il fréquente Souvestre et Michelet et poursuit des études de géographie, tout en assurant des travaux de secrétariat (journal *Le Pays*, etc.). L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres le couronna en 1853. Chargé de plusieurs missions à partir de 1857, il explora tour à tour les Balkans, l'Afrique du Nord, l'Asie-Mineure, la Perse. Ayant longtemps répugné à briger un poste officiel sous le gouvernement impérial, il finit par accepter celui de ministre de France auprès de l'empereur Théodoros, à Addis-Abeba, où attendaient maints aventuriers. La *Revue des Deux Mondes* a publié de lui de nombreux articles sur des sujets diplomatiques, entre 1862 et 1867. Revenu de Turquie en Bretagne en 1870, il mourut dans son village natal au début de l'année suivante.

En 1850, encore jeune il est vrai, Le Jean publiait chez Guéraud, à Nantes, un ouvrage in-8° portant ce titre : *La Bretagne, son Histoire et ses Historiens*, aux pages 164-165 duquel on peut lire :

« C'est très sérieusement que nous signalons dans l'auteur du Barzaz-Breiz (...) un véritable historien, le seul historien, devrions-nous dire, que la Bretagne ait encore trouvé. Ceux qui pourraient douter de notre assertion, nous les renvoyons avec confiance à cet admirable volume consacré aux chants historiques (...).

« Des collecteurs comme M. de la Villemarqué peuvent porter haut la tête : je connais maint auteur fameux dont le nom ne durera pas autant que le sien. Collecteur moi-même, des épis échappés à ce rude moissonneur (3), je puis témoigner pertinemment de la fidélité de ses transcriptions et réclamer contre plusieurs critiques qui s'obstinent à l'appeler le Macpherson de la Basse-Bretagne.

« ... Dans le chant nasillard d'un mendiant, il retrouve les lambeaux du cycle du roi Morwan (sic) ; dans la ronde de quelques petits polissons d'une villotte de Cornouaille, il découvre le chant des soldats de Waroch revenant du pillage de la marche nantaise (...).

Or, le même Le Jean devait, avant sa mort en 1871, dresser un long réquisitoire contre le Barzaz et les méthodes historiques de son « collecteur ». La *Revue des Deux Mondes* n'ayant pas cru devoir la publier, cette critique rigoureuse resta inédite jusqu'à ce que la *Revue Celtique* en fit connaître la teneur dans son premier numéro de l'année 1873 (t. 2, pp. 44 à 70), sous le titre : *La Poésie Populaire en Bretagne d'après les plus récents travaux*.

On ne saurait entreprendre de résumer ici une telle étude, et je me contenterai donc d'en extraire ces considérations finales :

« La philologie et la littérature bretonnes sont toutes deux dans une fausse voie, et il n'est guère à espérer qu'elles en sortent d'ici un certain temps. M. de la Villemarqué aura sa part de responsabilité dans cette déviation, par la très réelle influence qu'il a exercée et par le caractère indéfini de son livre qu'il s'obstine à nous donner comme historique, tandis que c'est avant tout une œuvre d'art. Le « barde de Nizon », comme il s'intitule lui-même, a l'imagination trop vive et trop nerveuse pour s'astreindre aux minuties de l'érudition : il n'a presque jamais touché à ce domaine sans exciter en Angleterre et en France des réclamations parfois acerbes (4) ; mais dès qu'il en sort, il redevient ce qu'il est réellement : un poète et un artiste délicat (...).

« ... Voilà pourquoi il n'est que temps de laisser derrière soi les mirages séduisants et d'entrer dans les saines réalités avec des œuvres comme les Chants de Basse-Bretagne (Gwerziou Breiz-Izel) de M. Luzel, résultat de recherches patientes qui ont duré trente-deux ans. La vraie muse populaire est là, avec les scories qui sont la marque particulière de l'inspiration rustique, et qui ont été si soigneusement écartées du Barzaz (...).

◆ ◆ ◆

Luzel et Le Jean qui, en 1850, ne se connaissaient probablement pas, non seulement n'ont point suspecté d'abord l'origine réelle des chants du

(3) A la Bibliothèque Nationale on trouve des chansons recueillies par Le Jean (Nouvelles acquisitions françaises, manuscrit 3339-3341).

(4) Le Jean fait ici allusion à des critiques très dures formulées outre-Manche, à la suite de la publication des *Bardes Bretons* du VI^e siècle (1850-1860), en particulier par le Dr Guent, et Stephens, dans *Archæologia Cambrensis*, en 1863 et 1864. En France, c'est surtout le *Grand Mystère de Jésus* (1865) qui fut l'objet de critiques rendues réellement « acerbes » de la part de Paul Meyer, dans la *Revue Critique d'Histoire et de Littérature*, en 1866-1867.

Barzaz-Breiz, mais encore, au courant de certaines rumeurs ou de critiques écrites touchant la composition de l'œuvre, ont éprouvé le besoin de défendre La Villemarqué du reproche que l'on connaît.

Tous deux s'occupant eux-mêmes de recueillir des chants bretons (5), se sont spontanément portés garants de la sincérité du collecteur et de l'exactitude de ses reproductions !

De leur attitude ultérieure on retiendra une identité de vues absolue sur le manque total de valeur critique et historique de textes qu'ils avaient primitivement défendus en comparant leurs propres trouvailles et les pièces publiées dans l'ouvrage incriminé.

On ne peut être plus formel dans deux sens opposés qu'ils ne l'apparaissent successivement à quinze ou vingt années d'intervalle : Ce qui, en 1850, était à leurs yeux d'une authenticité indiscutable, n'était plus, entre 1865 et 1870 qu'une supercherie avérée, et, selon eux, aucun des chants historiques de quelque importance publiés par la Villemarqué n'avait été « recueilli ».

Je ne vois qu'une explication possible à la première position qu'ils affichèrent, et à l'évolution radicale de l'un et de l'autre.

Luzel et Le Jean, tous deux bretonnants, attirés par le folklore de leur pays, furent particulièrement « emballés » par les découvertes du Barzaz qui, dans son édition de 1845-1846, contenait de nombreuses pièces historiques inédites de toute première importance, avec des commentaires souvent beaucoup plus attachants que les textes eux-mêmes, et propres à flatter le patriotisme de tout Breton.

Le premier n'avait pas attendu le succès de La Villemarqué pour recueillir des chants populaires, puisque certaines de ses *Gwerziou* ont été notées dès 1836. Le second, bouillant intellectuel entre 1845 et 1850, s'étant mis en campagne après la lecture de l'ouvrage dans l'édition indiquée, ne manqua pas de trouver dans son Trégor natal des pièces dans lesquelles il était effectivement question de La Fontenelle, de Sylvestrik, et du Marquis de Guerrand, par exemple.

En dépit des différences présentées entre leurs propres versions et celles du Barzaz, l'un et l'autre en conclurent que la pureté remarquable de ces dernières était due à une chance plus grande que la leur. Ils ne doutèrent nullement par ailleurs que des chants dont ils n'avaient pu trouver trace dans le Trégor prospecté par eux, existaient effectivement en Cornouaille, dans les cantons reculés où La Villemarqué, prétendait avoir recueilli ceux qui lui assurèrent la célébrité ; et loin de jalouser le succès de leur heureux devancier, ils firent naïvement confiance à celui-ci, allant jusqu'à certifier sa sincérité bien plus que ne les y autorisaient assurément leurs propres découvertes.

Il faut cependant noter certain passage d'une lettre du 20 octobre 1849 adressée par G. Le Jean à son compatriote morlaisien Charles Alexandre, à l'époque secrétaire de Lamartine, lettre écrite alors que *La Bretagne, son Histoire et ses Historiens*, ouvrage mis plus haut à contribution, était sous presse à Nantes :

« J'aurai des corrections à faire, et si les renseignements que j'ai reçus se confirment, j'aurai des choses sévères à dire à la Villemarqué. Je verrai... » (6).

(5) On notera que Luzel avait été, dès 1845, chargé d'une mission par le ministère de l'Instruction Publique, « à l'effet de recueillir les chants et poésies populaires de la Bretagne » (v. Batany, p. 37).

(6) Lettre inédite appartenant à Ad. Le Goaziou.

Mais il est probable que la composition du volume étant avancée, sans que les renseignements attendus se fussent confirmés, l'auteur répugna à bouleverser son texte primitif. Celui-ci fut donc publié tel quel, bien que déjà le doute semblât s'être glissé dans l'esprit de Le Jean (d'ailleurs infiniment plus critique que celui de Luzel).

◆ ◆ ◆

Une chose est de toute façon certaine : le collecteur des *Gwerziou* n'a jamais trouvé — bien qu'il les ait cherchés après coup — de chants dans lesquels il était question de druides, de Gwenc'hlan, d'Arthur, de la Ville d'Is, de Merlin, de Noménoë, de Duguesclin, de la Ligue, etc. Ni lui, ni personne d'autre, n'ont même jamais recueilli de pièces pouvant prêter à quelque rapprochement certain avec celles du *Barzaz* qui sont relatives à tels personnages ou événements historiques. Sans quoi il n'y a aucune raison pour qu'on ne les trouvât dans quelque autre ouvrage.

On peut en dire autant de Le Jean, lequel, s'étant plus tard consacré à l'histoire et à la géographie, négligea le folklore de bonne heure, ayant de ce fait encore moins de raisons que Luzel d'être suspecté de jalousie à l'égard de La Villemarqué avec lequel il avait entretenu des relations cordiales (7).

Il est logique de penser que les premiers doutes de Luzel se firent jour après qu'ayant fait la connaissance de l'abbé Henry, il eût acquis, au cours de conversations avec ce familier de l'auteur du *Barzaz-Breiz*, la conviction que celui-ci ne connaissait pas suffisamment le breton pour avoir recueilli lui-même la plupart des textes qui assuraient la renommée de son ouvrage. Une fois consolidés, ces doutes lui déssillèrent les yeux, l'incitèrent à comparer plus rigoureusement que par le passé les productions authentiques de la muse populaire et les « chants historiques » qu'il avait admirés jusque là.

Quant à Le Jean, installé à Paris et fréquentant des milieux où l'on commençait — avec quelque retard sur l'étranger — à cultiver la critique philologique, il fut sans doute bientôt amené à abandonner les illusions qu'il avait pu apporter de sa Bretagne, et en particulier à réfléchir sur la perfection insolite présentée par les pièces du même recueil, ainsi que sur la chance non moins insolite qui aurait accompagné La Villemarqué partout où il passa.

On trouve du moins l'indice d'un tel état d'esprit dans un article du quotidien parisien *Le Pays* en date du 22 novembre 1851. Parlant de *Lez-Breiz*, Le Jean disait :

« Que ce poème soit une histoire réelle et que ce nom cache le roi Morwan, comme l'a essayé de prouver M. de la Villemarqué, avec une érudition un peu ingénieuse et assez convaincante ; peu nous importe à vrai dire (...) »

La Villemarqué lui-même fut le premier à ressentir la piqure des épines dissimulées sous ces fleurs et s'en souvenait trois ans plus tard. Témoin ce passage d'une autre lettre inédite de Le Jean, datée du 20 mars 1854, écrite au même Ch. Alexandre que nous avons déjà citée :

« J'ai vu La Villemarqué qui m'a fait une scène aigre douce pour ne l'avoir pas assez adoré (dans *Le Pays* de nov. 1851). J'ai répondu, mais sans douceur. »

(7) Voir l'article d'Ogès, *De la Villemarqué candidat à la députation* (S. R. B., juillet-août 1949).

Dès lors, le « barde de Nizon » cessait d'être à ses yeux « un véritable historien », et le *Barzaz* tout entier ne fut plus pour lui que « l'exemple unique d'un recueil de chants populaires dont le titre soit inintelligible au peuple chez lequel ces chants ont été recueillis » (*Revue Celtique*, t. 2, p. 58) (8).

◆ ◆ ◆

Mais, quoi qu'il en soit, on relève dans les premières appréciations des deux Trégorois sur leur auteur des paroles qui ne sont pas sans poser un problème d'histoire littéraire.

Tous deux, bien que s'exprimant en termes différents, nous ont fait savoir que la sincérité de La Villemarqué était déjà contestée dès 1850 :

« On l'a accusé d'avoir composé lui-même, sinon entièrement, du moins en partie, les chants qu'il nous donnait comme authentiques (...) » (Luzel).

« Je puis réclamer contre plusieurs critiques qui s'obstinent à l'appeler le Macpherson de la Basse-Bretagne (G. Le Jean).

Or, jusqu'à présent, on était généralement porté à voir dans Renan ou dans Luzel les premiers contempteurs de la méthode de La Villemarqué. C'était d'ailleurs oublier que le premier, dans son étude sur *La Poésie des races celtiques*, parue le 1^{er} février 1854 dans la *Revue des Deux Mondes*, s'était bien gardé de formuler la moindre réserve sur l'authenticité même des pièces historiques du *Barzaz-Breiz*, se contentant d'émettre, relativement à leur interprétation, des réflexions polies dans le genre de la suivante :

« Nous croyons que quand M. de la V. veut commenter les morceaux qu'il aura l'éternel honneur d'avoir mis au jour, sa critique est loin d'être à l'abri de tout reproche, et que la plupart des allusions historiques qu'il pense y trouver sont des hypothèses plus ingénieuses que solides (...) »

C'était également oublier que, dans l'ordre chronologique, les attaques publiques de Luzel contre le *Barzaz* sont postérieures de plusieurs années à celles autrement furieuses de Le Men dans l'*Athenaeum* anglais et dans sa préface du *Catholicon* (9), ainsi qu'aux observations du D^r Halléguen au *Congrès Celtique* de Saint-Brieuc en 1867, et à celles de d'Arbois de Jubainville dans la *Revue Critique* ou dans le *Bulletin de l'Ecole des Chartes*.

(8) Ch. Alexandre, qui fréquenta Le Jean à Morlaix et entretenait avec lui une correspondance suivie pendant des années a consacré à son ami un article définitif dans la *Revue du Monde Latin*, t. XXXIX, novembre 1889. P. 280 du numéro on lit sous sa plume ces phrases qui peuvent expliquer les états d'esprits successifs de Le Jean :

« Comme nous tous, à un moindre degré toutefois, Le Jean a subi l'influence écossaise. Il ne s'est pas oublié dans les brumes de Macpherson. » Et plus loin : « Notre écrivain va jeter bas l'imagination et revêtir le froc de la science. »

(9) Réédition publiée en 1867 chez Cornuât, à Lorient. Pour se faire une idée de la passion que Le Men apportait dans ses attaques contre La Villemarqué, passion dont Luzel n'a jamais donné l'exemple, il faut se reporter à la note du bas de la p. (X) de cette préface, « adoucie » après coup par un « carton » sur les exemplaires restés chez l'imprimeur. Il faut aussi consulter sa correspondance avec Luzel, d'Arbois de Jubainville, Gaidoz, partiellement publiée dans les *Annales de Bretagne* (1937). Je possède par ailleurs des copies de lettres encore inédites du même à d'autres correspondants qui, elles aussi, sont singulièrement révélatrices de cette passion. Dans l'une, adressée à Le Jean lui-même, en date du 24 février 1870, informé de l'étude que celui-ci venait d'entreprendre, il écrivait : « Je vous félicite du travail de démonstration que vous faites du *Barzaz-Breiz*. Personne mieux que vous ne pouvait remplir cette tâche. Luzel est intelligent, mais il manque parfois de sens critique (...) »

Dans ces conditions, je me permets de poser à mon tour, en terminant cette longue « Réponse », la double question suivante :

a) Qui étaient les « accusateurs » ou les « critiques » auxquels il est fait allusion sous les plumes de Luzel et Le Jean ?

b) QUAND, et en quelles circonstances, entre 1839 et 1850, le *Barzaz-Breiz* aurait-il été dénoncé publiquement comme une supercherie dans le genre d'Ossian ?

Toute précision fournie d'après des sources imprimées serait ici la bienvenue.

F. GOURVIL.

N. B. — Afin d'éviter l'envoi de réponses qui ne feraient que répéter des choses déjà connues, je crois devoir signaler que je suis au courant du rapport de Génin, secrétaire du Comité Historique de la langue et de la littérature française au ministre Salvandy (reproduit dans le *Moniteur Universel* du 30 décembre 1838, pp. 2648-49 et dans la biographie de La Villemarqué, p. 77). Ce n'est pas Génin lui-même qui, à la séance où il fut question du *Barzaz*, encore manuscrit, prononça le nom de Macpherson, mais bien plutôt Charles Nodier, ainsi que cela ressort du compte rendu de la séance du 7 avril précédent, tenue par le même Comité :

« Le Comité entend une communication de M. le Président relative « aux chants populaires de la Bretagne recueillis par M. de La Ville- « marqué (...). »

« M. Nodier remarque l'extrême difficulté, pour ne pas dire l'impos- « sibilité de constater le point essentiel de la question, l'authenticité de « ces poésies, et combien il serait fâcheux pour le comité d'appuyer de « son crédit la fraude d'un nouveau Mac-Pherson. »

(Cf. *Extraits des Procès-verbaux des Séances du Comité historique des Monuments écrits, depuis son origine jusqu'à la réorganisation du 5 sep- « tembre 1848*, Impr. Nationale, 1850, p. 27).

Je n'ignore pas non plus le texte de la lettre écrite par Chateaubriand à La Villemarqué le 29 mai 1840 :

« Non, Monsieur, je n'ai point parlé des Mar-Pherson modernes à « propos de vos chants populaires de la Bretagne », etc.

Mais, franchement, je ne pense pas que le rapport de Génin, proba- blement passé presque inaperçu avant la publication de l'ouvrage, soit à l'origine des suspicions qui, aux dires de Luzel et Le Jean, pesaient, dès avant 1850, sur l'authenticité des chants. Ch. Nodier mourut en 1844, avant la réimpression considérablement augmentée de ceux-ci. Il ne peut donc davantage compter au nombre de ceux contre lesquels s'élevaient Luzel et Le Jean à l'époque où ils défendaient l'authenticité du *Barzaz*.

F. G.

Prénoms bretons et prénoms de Bretagne

I

LOPÈS (ou Lopez) (N.R.B., 1951, p. 306) ne me paraît pas être un prénom.

Je trouve dans le rentier de Penlan (fief dépendant de l'abbaye de Bégard) pour 1654-1656 : « Penros-Quirech : — noble homme Rolland Lopez » devant un boisseau et demi de froment ; — dans un inventaire de 1742 : « Marie Lopès, veuve de Maître Mathurin Le Vaillant » ; dans un rentier de 1686 : « Jean et Yvon Lopez », etc., etc., ce dernier fermier de Penlan. En 1725, il est question d'un Jean Lopez. Dans les actes de mariage de la paroisse Saint-Jean-du-Baly, à Lannion, je relève celui de « Simon Lopès, fils de défunt François Lopès », à la date du 6 octobre 1783. Et j'en passe. Enfin, des personnes habitant présentement Lannion m'ont parlé, sans remonter au-delà d'une génération, de leurs parents « Lopez ».

Millon — ou plutôt Milion — est au contraire un prénom.

Non seulement j'ai retrouvé la signature : Milion Lopès, sieur de Ker- verder, « receveur et faisant pour haut et puissant seigneur Pierre, comte de Lannion, etc. » en 1715 ; mais encore j'ai trouvé, à Trébeurden, en 1736, mention d'un Milion Le Meur.

J'ai pu penser que ce prénom était une déformation de Milliau, honoré jadis à Trébeurden, et aujourd'hui encore à Ploumilliau ; mais, dans une pièce du 30 mars 1672, les religieux de l'abbaye de Bégard, qui revendiquaient la possession de l'île Milliau, en Trébeurden, la font orthographier par leur procureur, Yves Le Lagadec, avocat au Parle- ment, « Milliaou ». Toutes les lettres se prononçaient donc, j'opinais plutôt désormais pour une déformation d'Emilion, honoré en diverses paroisses de l'ancien évêché de Tréguier. (Voir N.R.B., janvier-février 1950, pp. 10-14.)

Revenant au nom de Lopez, il y aurait peut-être lieu de se demander dans quelles conditions et à quelles époques s'établirent sur toutes les côtes de la Bretagne des familles portugaises et espagnoles (Matagnez, Castello, peut-être Armez, etc.) destinées à y faire souche, se bretonnisant et se francisant à la fois.

Léon DURREUIL.

II

AMACHECOUL (Loire-Inférieure), sur 2.308 électeurs en 1951 on relève seulement, comme prénoms bretons :

6 Donatien, 3 Yvonne, 2 Yves, 1 Yvon, 1 Yvette, 1 Alain, 1 Patrice, 1 Armelle, soit moins d'un pour cent.

J'ai relevé Alain, bien que Gaxotte, dans son *Histoire des Français*, dise que c'est un prénom germanique.

C. H.

III

P RÉNOMS celtiques, à Argol (Finistère), pour cinq sondages tous les vingt-cinq ans depuis cent ans, d'après les listes de recensement :

Année	1851	1876	1901	1926	1951
Population	1.306	1.366	1.487	1.181	1.095
Alain	40	44	42	25	35
Budoc		1	1		
Corentin (compris Corentine)	46	39	50	23	34
Guénolé	16	17	17	7	5
Hervé	32	37	49	37	39
Magloire	9	7	2	1	1
Yves (compris Yvonne et Yvette)	61	59	60	69	88
	204	204	221	162	202
	15,62	14,91	14,86	13,71	18,45

A l'heure actuelle les prénoms les plus employés sont dans l'ordre Jean, Pierre, Thomas, Louis.

En 1674, on y trouvait des prénoms qui ont disparu : 4 Pasquier, 2 Rioch, 1 Troilus, 1 Emery, 1 Hamon.

Il peut être intéressant de comparer ceux des prénoms s'étant conservés en 1674 et, 105 ans après, en 1789 :

En 1674, il y avait 154 ménages, 7 Alain, 1 Corentin, 5 Hervé, 9 Yves.

En 1789, il y avait 192 ménages, 10 Alain, 12 Corentin, 12 Hervé, 26 Yves, 4 Guénolé.

J. KERSALE.

IV

V oici le résultat de mes recherches dans la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys (canton de Sarzeau, Morbihan) :

A. — DE 1823 A 1833

302 baptêmes dont 72 avec un seul prénom et 230 avec plusieurs.

J'ai trouvé :

24 Jean	soit 8 % environ	1 Armel (en second),
18 Joachim	» 6 % »	1 Gendulfe.
15 Pierre	» 5 % »	1 Goustand.
13 Joseph	» 4 % »	1 Mériadel (Mériadec).
8 Vincent	» 2,60 % »	1 Paterne.
4 Gildas (dont 1 en second lieu).		1 Yves.

Noter que sur 302 enfants, 86 (soit 28 %) portent le nom de Marie, mais toujours suivi de deux ou trois autres prénoms. Marie apparaît aussi très souvent en seconde ou troisième places.

Dans les autres *prénoms féminins*, les plus nombreux, après Marie, sont : Anne, 26 fois (dont 19 Anne-Marie) ; Louise et Désirée, 12 fois (dont 10 en second) ; Jeanne, 7. Seule une fillette a reçu le prénom breton Tréfine comme troisième prénom.

Quelques *prénoms bizarres* : Séraphine (2), Rollandine Philémon, Zozime, Jules César (1), Saturnin, Thévane, Eléonor.

B. — DE 1843 A 1852

301 baptêmes dont 34 avec un seul prénom et 267 avec plusieurs prénoms.

20 Pierre	6,5 %	5 Gildas (dont 2 en second)
18 Jean	6 %	3 Armel (dont 2 en second)
13 Joachim	4 %	1 Hamon
3 Mathurin	1 %	1 Ninnoc
2 Vincent	0,6 %	
1 Joseph	0,5 %	

Sur ces 3011 enfants, 143 (soit 48 %) ont pour premier prénom Marie, mais toujours suivi d'un ou de plusieurs autres prénoms.

Seul le prénom breton de Tephine est donné à une fillette en second lieu.

Prénoms féminins : Anne (14 dont 4 Anne-Marie), soit 3,50 % ; Jeanne, 15 (5 %) ; Désirée, 11 (dont 9 en 2^e et 3^e lieu), soit 3,5 % ; Louise, 8, mais toujours en seconde place (dont 5 Marie-Louise), soit 2,5 %.

Prénoms curieux : Séraphine (5), Gracieuse (4), Adelaïde Henry Polycarpe, Basile, Gésarine, Espérance, Euphrosine Uranie, Philémon Zozime, Zelina.

C. — DE 1853 A 1863

288 baptêmes avec 17 prénoms uniques et 271 composés.

17 Pierre	5,5 %	3 Gildas (dont un en 2 ^e lieu)
11 Jean	3,5 %	1 Alban
8 Joachim	2,3 %	1 Paterne (dans Gildas-Paterne)
5 Joseph	1,5 %	

Marie se trouve 128 fois (plus de 40 %).

Prénoms féminins : Anne (23 dont 12 Anne-Marie), soit 8 % ; Désirée (12 dont 11 en second lieu), soit 4 % ; Louise (8 dont 5 en 3^e rang) Jeanne, 3.

Prénoms curieux : Benoni (2), Adèle Zoé, Delphine, Euphrosine, Guillaume Mateur, Jules Héloïse, Jules Marie Adélaïde, Pascaline, Pélagic Amélie, Saturnin Marie.

CONCLUSIONS

Pendant 30 ans, sur un total de 891 naissances, dont environ 400 garçons, on trouve :

Gildas : 8 fois prénom principal et 4 fois en second prénom.
Paterne : 1 fois prénom principal et 1 fois en second prénom.
Armel : 1 fois prénom principal et 2 fois en second prénom.

Et une seule fois Yves, Meriadec, Goustand, Gendulfe, Ninnoc, Hamon, Alban.

Sur 400 garçons, seuls 17 (soit 4,25 %) ont reçu comme premier prénom un de ces dix noms de saints bretons, alors qu'à eux deux, saint Jean et saint Pierre patronnaient 105 enfants (plus de 25 %).

Pour les 450-500 fillettes, pas une n'a comme « petit nom » principal une prénom de sainte bretonne. On trouve, seulement comme second ou troisième prénom, une Tréfine et une Tephine.

Pour l'ensemble des baptêmes, on remarquera que dans les deux premières époques étudiées, la proportion des enfants portant un pré-

nom breton (même en second ou en troisième rang) est de 3,65 %. Ce pourcentage, dans la dernière « tranche » de 1853 à 1863, a diminué de moitié, tombant à 1,75 %.

Comme M. Le Goaziou, pour Porspoder, je remarque sur les côtes la présence de nombreux prénoms féminins assez extraordinaires. (A l'île aux Moines, par exemple, presque tous les prénoms ont un caractère étrange ou exotique, même de nos jours). Chaque enfant reçoit généralement deux ou trois prénoms, parfois quatre, plus rarement cinq. Certains comme Rolland, Séraphine, etc., laissent supposer que *Gil Blas* était très lu dans le pays natal de Lesage ! Enfin quelques *Héloïse* conservent le souvenir de la présence au monastère du malheureux Abélard !

J.-L. DEJAUVE.

V

J'ai fait des explorations dans plusieurs registres de baptêmes, mariages et sépultures de Brélès (Finistère), s'échelonnant entre 1669 et 1731. Mon enquête a porté sur environ 520 individus ; je n'ai pas noté les parrains, marraines, témoins, etc., qui y paraissent comme étrangers à la paroisse.

Sur ce chiffre approximatif de 520, le nombre total des prénoms différents employés est de 71 (42 masculins et 29 féminins). Comme prénoms bretons j'ai trouvé : 11 *Tanguy*, 9 *Hamon*, 8 *Hervé*, 5 *Yves* (ou *Yvon*), 5 *Prigent*, 3 *Corentin* ; un seul de chacun des suivants : *Alain*, *Goulven*, *Ropartz*, *Budoc*, *Rivoaré*. Je suis frappé par l'extrême rareté de ces deux derniers, d'autant plus à souligner que les paroisses avoisinantes : Plourin (paroisse-mère dont Brélès était une trêve) et Porspoder ont pour patron saint Budoc ; Lantivoaré, également limitrophe, a pour patron Rivoaré. Aucun *Ilud*, alors que ce saint est l'éponyme de Lantildut plus rapproché encore de Brélès. Toutes paroisses avec lesquelles Brélès eut des relations constantes : alliances de familles, parrainages, etc. (Il y a quelques *Servais*, mais je ne tiens pas ce prénom pour Breton.)

Quant aux prénoms féminins, forcément plus rares en raison du très petit nombre de saintes bretonnes, je ne rencontre que *Haude*, sœur de *Tanguy* (que la légende rattache à Kersaint-Trémazan en Landunvez et à la famille du Châtel) et *Corentine*, l'une et l'autre une seule fois. Evidemment, je ne fais pas entrer en ligne de compte *Anne*, qui n'est pas un prénom spécifiquement breton. C'est d'emblée celui qui est le plus souvent porté : 21 fois, sans compter les Marie-Anne et autres composés, mais jamais sous la forme bretonnée (et récente) *Annick*. Bien plus que des prénoms bretons, j'ai relevé dans le passé de cette paroisse si bretonnante des prénoms aussi français que Constance, Laurence, Isabelle, Roberte, Robine. Dans plusieurs cas, des prénoms ont été introduits par des parrains ou marraines venus de paroisses étrangères, ou par suite d'alliances avec des familles d'ailleurs, ou par des seigneurs et dames tenant sur les fonts les enfants de leurs vassaux. Constatation qui, je crois, peut se faire un peu partout, des traditions s'instituent : c'est ainsi qu'à Brélès les prénoms Gabriel, Gabrielle, seuls ou en composition, étaient très fréquents, de même Mathieu, il y a deux siècles ou davantage et continuent à être portés de nos jours.

Dans la suite des temps, la proportion entre prénoms français et bretons est à peu près la même. L'examen des baptêmes seuls, pour dix années à partir de 1732 jusqu'à 1762 inclus (l'année 1733 manquante),

examen s'étendant sur 285 naissances, m'a amené à ces chiffres : 8 *Yves*, 6 *Hervé*, 4 *Tanguy*, 3 *Prigent* en premier prénom et un en second ; un seul filleul pour chacun de ceux qui suivent : *Budoc* (second prénom, *Goulven*, *Hamon*, *Alain*. Filles : *Haude* (1), *Yvonne* (1 en second prénom). Soit en tout 28. Donc un dixième de prénoms bretons en tenant compte des seconds prénoms.

Franchissons un espace de 50 ans. J'ai encore porté mon enquête sur 285 baptêmes entre 1794 et 1815. La proportion n'a guère changé : 10 *Yves* (+ 1 second prénom), 3 *Hervé*, 2 *Tanguy*, 2 *Goulven*, 2 *Hamon*, 2 *Ilud* (en 1807 et 1809), 1 *Guenael*, 8 *Yvonne* (mais toutes en second prénom).

Sur dix années consécutives, 1843-1852, donnant un total de 291 baptêmes, j'ai relevé : 7 *Yves*, 7 *Tanguy*, 2 *Hamon*, 1 *Prigent*, 16 *Marie-Yvonne*.

Enfin, pour une époque moderne (1921-1930) sur 221 baptêmes il y a : 7 *Yves* (+ 2 en second prénom), 4 *Hervé* (+ 1 second prénom), 1 *Corentin* (en second prénom), 1 *Goulven*, 4 *Yvonne* et *Yvette* (5 *Marie-Yvonne*, 2 *Jeannette-Yvonne*, 1 *Thérèse-Yvonne*, 1 *Renée-Yvonne*), 1 *Guen*, 1 *Herveline* (2^e prénom). Cela ne donne pas 8 % en premier prénom.

CONCLUSION

Pas de changements notables depuis près de trois siècles. Les *Tanguy* diminuant au profit des *Yves* ; *Yvonne*, qui est d'introduction tardive, s'accroît de façon sensible, il n'en résulte pas moins une faible proportion de prénoms bretons féminins, surtout si l'on considère que l'imposition du prénom d'*Yvonne*, comme celui d'*Yves* d'ailleurs, a débordé la Bretagne (*Yves* figurant au calendrier romain). Ce qui frappe, c'est que les saints locaux n'ont que de rares filleuls. Les prénoms autres que les prénoms vraiment celtiques restent la règle : de 85 à 90 %. Ainsi mes recherches confirment les conclusions de M. Gourvil.



Pour le Sud-Est Finistère, voici les renseignements pour trois des quatre paroisses qui se trouvent entre l'Ellé et l'Isle : *Tréméven*, *Locunolé*, *Querrien*. Leurs éponymes sont trois vieux saints bretons : *Méen* ou *Méven*, *Guénolé*, *Kérien* (ce dernier a été détrôné par un recteur du XVIII^e siècle, qui lui a substitué le Français *Chéron*).

TREMEVEN. — Sur la liste des 87 électeurs de 1789, je relève 6 *Yves*, 2 *Corentin*, 1 *Méen* (soit 10 %).

J'ai parcouru un bon nombre de registres de 1674 à 1789. La population a varié de 700 habitants à 1.000 et un peu au-dessus. Les prénoms bretons les plus usités sont *Yves* et *Corentin*. Je n'ai rencontré pendant ce siècle que 4 *Méen* (en 1685-1744-1749-1789) ; comme autres prénoms bretons : 1 *Armel* (en 1689), 1 *Alain* (en 1744). J'ai l'impression que dans cette paroisse les prénoms bretons étaient en nombre bien inférieur et le sont toujours, en comparaison de ceux de Brélès et environs dans le Nord-Finistère.

QUERRIEN. — Ici la population était près de trois fois supérieure à celle de Tréméven. Les *Alain* et les *Corentin* étaient les prénoms les plus courants. Je n'ai trouvé qu'un *Kérien* (un homme décédé en 1706).

LOCUNOLE. — Je n'ai rencontré dans les états paroissiaux que j'ai

vus de l'ancien régime aucun *Guénolé*. Par contre, un certain nombre de *Corentin*, d'*Yves* et d'*Alain*. Même impression que pour Tréméven et Querrien : moins de 10 % de prénoms bretons.

L. KERBIRIOU.

VI

LA VIE ET LA MORT PROCHAINE D'UN PRENOM CELTIQUE

SAINTE CLEDEN, originaire probablement du sud du pays de Galles, où une rivière et une paroisse portent encore son appellation sous les formes *Cletwin* et *Clydwin*, a donné son nom à deux paroisses cornouaillaises : Cleden-Cap-Sizun et Cleden-Poher. Toutes deux avaient gardé la graphie *Cletguen* jusqu'au milieu du *xviii*^e siècle, et cette graphie dérive phonétiquement de l'original gallois.

La paroisse de Cleden-Cap-Sizun avait conservé le patronage de son saint fondateur jusque vers 1650-1660. A cette époque, on lui substitua celui de saint Clet, pape (1).

Quant à Cleden-Poher, la paroisse est depuis fort longtemps sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption.

Ceci explique sans doute pourquoi durant tout le *xviii*^e siècle, on ne trouve pas un seul prénom Clet.

Au milieu du *xvi*^e siècle, sur les 370 habitants de Cleden-Cap-Sizun qui se livraient à l'industrie des pêcheries et des sécheries, on décompte 13 *Clédén*, soit une proportion de 3,5 %, pour une partie seulement de la population de la paroisse, qui en comptait environ 1.200 ou 1.300 à cette époque. Lorsque cette industrie périclita à la fin du siècle, les descendants des maîtres de barques, qui avaient acquis une grande aisance, s'établirent marchands à Audierne et développèrent considérablement le trafic commercial de cette petite ville. Ils conservèrent le prénom de leurs ancêtres, rappelant ainsi l'origine de ceux-ci, comme les *Clédén Gourcum*, *Clédén Michelet*, *Clédén Coquet*, *Clédén Arhan*, *Clédén Le Clerc*, etc.

En 1703, sur un effectif de 244 hommes de la milice garde-côtes de *Clédén-Cap-Sizun*, on trouve 21 *Clet*, soit un pourcentage de 8,6 %. Remarquons que les marins, les adultes d'un certain âge et les inaptes sont exclus de cette formation militaire.

En 1789, sur les 65 électeurs qui comparurent, le 12 avril, pour l'élection des quatre députés à l'assemblée de la Sénéchaussée, on compte 12 *Clet*, soit 18 % (2).

En 1790, sur 260 chefs de famille imposés à la capitation, on dénombre 27 *Clet*, soit 10,3 %. Et l'on sait que les rôles de cette imposition ne comprenaient pas les indigents.

Le dépouillement des registres de naissances pour certaines années, ou périodes d'années, nous donne les résultats suivants :

(1) On sait qu'au milieu du *xviii*^e siècle, l'Eglise prescrivait de rechercher dans le martyrologe romain un nom de saint à peu près semblable au nom du saint primitif, sur lequel, la plupart du temps, on ne savait rien. Et c'est ainsi, pour nous restreindre au *Cap-Sizun*, que saint *Clédén* devint saint *Clet*, saint *Krizen* devint saint *Chrysanthé*, saint *Edore*, ou *Tedore*, devint saint *Théodore* et parfois saint *Tugen* fut appelé saint *Eugène*.

(2) Ces 65 électeurs signèrent tous au procès-verbal, fait unique dans le Finistère.

En	sur	32 naissances de garçons,	3 Clédén ;	pourc.
1640	56	—	2 —	3,5 %
1674	26	—	4 Clet	15,3 %
1675	26	—	2 —	7,6 %
1676	40	—	2 —	5 %
1705	31	—	5 —	16,1 %
1720	29	—	1 —	3,4 %
1730	30	—	4 —	13 %
1740	25	—	4 —	16 %
1760	30	—	5 —	16,6 %
1780	16	—	3 —	18,7 %
1790	32	—	4 —	12,5 %
1803-1812	229	—	35 —	15 %
1823-1832	327	—	42 —	12,8 %
1843-1852	347	—	48 —	13,8 %
1863-1872	364	—	53 —	14,5 %
1883-1892	382	—	73 —	19 %
1903-1912	367	—	66 —	17,9 %
1923-1932	342	—	30 —	8,7 %

La moyenne générale jusqu'en 1800 est de 11,4 ; de 1800 à 1932, elle est de 13,1 %.

Après 1932, le nombre de prénoms *Clet* se réduit de plus en plus, pour disparaître définitivement en 1948. Cependant, il apparaît en second ou en troisième dans les prénoms composés (on trouve beaucoup de *Jean-Clet*).

Par contre, le prénom féminin *Clétine* est employé une seule fois en 1926, 1931 et 1950 et en troisième rang en 1951. Nous avons découvert également, en 1707, à Primelin, le prénom *Cletée* donné à une fillette.

Dans les registres d'Equibien du *xvi*^e siècle, rédigés en latin, nous avons trouvé avec surprise la forme *Cletus*, en 1567, là où l'on aurait plutôt attendu *Clevenus*, le vocable *Clet* n'ayant supplanté *Clédén* qu'un siècle plus tard. Dans les mêmes registres, le prénom *Clétine* se lit également une seule fois en 1563, sans avoir été latinisé.

Dans les communes limitrophes de *Clédén* : *Goulien*, *Plogoff* et *Primelin*, de même que dans les communes voisines *Esquibien*, *Beuzec* et *Plouhinec*, le prénom *Clet* apparaît sporadiquement, surtout lorsque le père ou le parrain portent ce prénom, ou sont originaires de *Clédén*.

De nos jours, les anciens prénoms familiaux et locaux sont abandonnés de plus en plus. Les prénoms réputés plus distingués, comme *Joëlle*, *Clotilde*, *Christiane*, *Lydie*, *Jocelyne*, etc., pour les filles ; *Marcel*, *Albert*, *Charles*, *Claude*, *Patrik*, etc., pour les garçons, sont imposés principalement par les marins et les soldats de la coloniale : les cultivateurs les imitent. C'est un engouement, une mode contre lesquels il est parfaitement inutile de s'insurger actuellement.

Daniel BERNARD.

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

315. — POURQUOI « BASSE » ET « HAUTE » BRETAGNE ?

Votre revue pourrait-elle me dire pourquoi on dit *Basse Bretagne* pour désigner la partie la plus occidentale de notre province et *Haute Bretagne* pour indiquer la partie à l'Est ?

L'explication m'en a été demandée en Juillet par un touriste qui, arrivant au Pouliguen, fut tout surpris d'apprendre qu'il se trouvait en Haute Bretagne. Il s'imaginait que la Basse Bretagne était la partie méridionale et que la Haute Bretagne s'étendait de Brest à Saint-Malo.

J'avoue n'avoir pu lui répondre ; c'est en vain que j'ai interrogé plusieurs érudits et que j'ai cherché la solution dans des livres. Dans le *Larousse du XX^e siècle* j'ai seulement trouvé cette définition : « *Haut* : qui est à un niveau supérieur en parlant des cours d'eau ou des régions considérées par rapport au niveau de la Mer : la Haute-Loire, la Haute-Marne, la Haute-Egypte. »

Mais c'est d'autant plus loin de résoudre la question que, précisément, les régions de Bretagne les plus élevées au-dessus du niveau de la mer sont... en Basse-Bretagne !

Je n'ignore pas qu'il y a aussi une Basse Normandie à l'Ouest et une Haute Normandie à l'Est. Mais justement pourquoi cette dénomination ? J. (Hôtelier).

316. — LA « SONORISATION » DES AIRES À BATTRE.

Dans une étude folklorique parue dans *Ar Falz* (Mars-Avril 51), page 5, M. Charles Le Gall dit les soins apportés aux aires à battre il y a 50 ans dans la commune de l'Hôpital-Camfrout (canton de Daoulas). Et il signale une curieuse habitude : quand on refaisait l'aire, avant de pétrir l'argile, on creusait dans le sol des trous pour y mettre, l'ouverture en bas, de vieux pots de fer, de vieux chaudrons. De cette façon, la terre demeurerait creuse, sous l'aire qui, frappée par les fléaux, résonnait comme un tambour. Pour la plus grande joie des « batteurs » le bruit s'entendait des maisons voisines.

Aurait-on conservé le souvenir de cet ancien usage dans d'autres communes ?

Ad. LE GOAZIOU.

— 473 —

317. — M^{me} DE SÉVIGNÉ A BOURGNEUF-EN-RETZ ?

Je lis (p. 100) dans l'ouvrage du capitaine Louis Lacroix *La Baye de Bretagne* (Luçon - S. Pacteau 1942) : « La baie trouvait dans ses eaux une compensation aux maladies qui l'éprouvaient. On prétendait qu'elles avaient le privilège de guérir de la rage... et même d'en préserver. On raconte que M^{me} de Sévigné vint au Collet pour s'y baigner et profiter de ses effets bienfaisants. »

Que faut-il en penser ?

Louis DUBREUIL.

318. — HUYSMANS ET LES BRETONS.

René Maurice a publié dans la *N. R. B.*, Mars-Avril 1950, une lettre féroce et injuste à l'égard des Bretons écrite par Henri Céard à Huysmans. Il se demandait à ce propos si Huysmans était jamais venu en Bretagne. Il serait d'autant plus intéressant de le savoir que Huysmans, de son côté, a été aussi violent que Céard sur ce chapitre. Jean Dagrón, dans la revue *Quo Vadis* du mois d'Avril publie en effet une lettre de Huysmans à Céard et qui date de 1906.

Votre livre — lui écrit-il — est après et vivant. Ah ! ça nous change des Souvestre et des Botrel ! Quelle population de crapules vous nous montrez et comme on sent qu'elle est vraie ! Quel adroit dépistage de la mentalité de ces ravageurs... ! Et j'admire vos très médallaires pages sur la flore et la faune, sur la race bretonne, sur son dialecte, sur son origine, sur ce très antique suint de l'Espagne et de l'Asie resté dans les éponges à alcool que sont les cervelles de ces brutes. »

Espérons que Huysmans avait l'excuse de parler des Bretons sans les connaître : ce n'était qu'un prétexte pour déverser sa poche à fiel. Resté, malgré tout, disciple de l'auteur de *La Terre*, il haïssait aveuglément les paysans, d'où qu'ils fussent, qu'il les eût vus ou non. En 1901, il écrivait, à propos de Ligugé :

Vous parlez de l'ignominie de l'âme bretonne et la poitevine donc ! Une race sournoise et musarde, cupide et ingrate... L'idée de ne plus voir cette racaille à amortir la tristesse de ce nouveau tournant de ma vie.

Les Béarnais ne sont pas mieux traités par lui dans une autre lettre citée par *Quo Vadis* et expédiée de Lourdes en 1901 :

Ah ! oui, la race des paysans est une race infâme, qu'elle soit de la Brie ou du Poitou, de la Bretagne ou comme ici du Béarn. Celle-là joint à Lourdes à sa saloperie foncière, une hypocrisie de dévotion curieuse à observer.

Lucien Descaves, exécuteur testamentaire de Huysmans s'était jusqu'ici refusé à laisser publier toute la correspondance de Huysmans. Dagrón se demande si cette interdiction va maintenant être levée. Peut-être saurons-nous alors si Huysmans est, oui, ou non, venu en Bretagne.

Charles CHASSÉ.

319. — MARIE.

A quelle époque le prénom de Marie est-il devenu très courant en Bretagne ?

L. D.

320. — JEANNE D'ARC ET LE PREMIER CARDINAL BRETON.

Dans une récente communication à la Société Archéologique du Finistère, le chanoine Guéguen dit : « Philippe de Coetquiz, archevêque de Tours, probablement le premier Breton qui ait été cardinal, se montra toujours favorable à Jeanne d'Arc. D'après Gabriel Hanotaux, il fit ouvrir une souscription à Tours pour offrir à Jeanne une armure complète ; c'est lui qui aurait décidé le dauphin Charles à donner audience à Jeanne à Chinon et il resta fidèle à Jeanne dans le malheur. »

Aurait-on des précisions sur le concours apporté par ce cardinal breton à Jeanne d'Arc ?
SPARFEL.

321. — LE CULTE DE SAINT THOMAS BECKET EN BRETAGNE.

Quelles sont les premières manifestations en Bretagne du culte de l'archevêque de Cantorbéry qui, assassiné en 1170, fut canonisé dès 1173 ?
Un émigré de Paris.

322. — UNE ÉTRANGE DEVISE.

Le précieux *Devisaire Breton* de L. Esquieu (vol. in-8°, Brest, 1911), p. 43, présente cette devise, attribuée par l'auteur à la famille Gouyon ou Gogon :

Keransker samekec, Keransker guhimekec

Elle est ainsi traduite : « Château redoutable, châtelain secourable », et il y a tout lieu de supposer qu'Esquieu la tenait pour bretonne.

D'accord avec d'autres héraldistes, comme de Courcy, Frotyer de la Messelière, etc., l'auteur attribue également à la même famille les devises : *Honneur à Gouyon*, ou *Liesse à Gouyon* (une branche cadette portant : *Cruz mihi spes in honor*).

Le « motto » cité par Esquieu est parfaitement incompréhensible en breton. *Keransker* (censé signifier à la fois « château » et « châtelain »), n'est autre chose qu'un toponyme composé de *Ker* « village » et d'*Ansquer*, ancien prénom d'origine germanique correspondant dans l'anthroponymie bretonne au nom français *Anger*. Il existe des *Keransker* (et non *Keransker*) dans une demi-douzaine de localités du Finistère et du Morbihan. Quant à *samekec* et à *guhimekec*, inventés de toutes pièces, seul un mauvais plaisant a pu leur attribuer les sens de « redoutable » et « secourable » ; ce qui n'empêche que, sous sa forme francisée, la devise elle-même semble parfaitement authentique.

De quelle source écrite proviendrait éventuellement la citation du *Devisaire* ?

A quelle famille faudrait-il rattacher la devise : *Château redoutable, Châtelain secourable* ?
F. GOURVIL.

323. — LES SCEAUX DES RECTEURS DU DIOCÈSE DE TRÉGUIER.

Dans les statuts synodaux de l'évêché de Tréguier de 1374, on lit que les recteurs sont obligés, sous peine d'excommunication, d'avoir un sceau particulier portant le nom de leur paroisse.

Existe-t-il encore des spécimens de ces sceaux ? A quelle époque remonte cette institution ? Cette branche de la sphragistique a-t-elle fait l'objet d'une étude spéciale ?
YVES BRIAND.

324. — MARÉCHAL DE TINTÉNIAC.

Dans la description de l'inauguration du monument du Combat des Trente, paru dans un précédent numéro de la *N. R. B.*, il est fait mention du comte Hyacinthe de Tinténac, Maréchal de camp. Que connaît-on de ce général ? Vie, états de services, etc... Quels sont ses descendants actuels, s'il en a ?
Le Loup Blanc.

325. — LE « SERMENT BARDIQUE ».

Dans *La Bretagne à Paris* du samedi 10 août 1951, sous la signature Ron PENIARL, je relève le passage suivant que l'auteur de l'article *Val sans Retour* présente comme la substance du « serment solennel » prononcé par les bardes du *Gorsedd* de Bretagne, et assure être un « vieux serment celtique, presque identique à celui que prononçaient nos ancêtres il y a deux et trois mille ans. »

Je le reproduis sans y changer un mot ou une virgule :

Devant le Dieu de vérité ; devant le soleil, ail de la lumière ; devant les âmes de nos ancêtres ; tant que s'étendra la Terre Celtique que nos ancêtres nous ont léguée et la mer autour d'elle ; tant que soufflera (sûr) le vent pour la sécher et la pluie pour la mouiller ;

Je jure d'honorer notre collège, notre Grand-Druide et son Conseil ; de faire du Breton, pour toute ma vie, la langue de mon cœur, la langue de mon esprit, la langue de ma famille et la langue de mes enfants ; d'être fidèle à notre Patrie la Bretagne, d'aimer mes compatriotes, de les aider de toutes mes forces et d'apporter au Pays Beauté, Gloire et Esprit Celtique. Si je faillis à ce serment, je veux être maudit par Dieu et par les hommes, chassé de notre Collège glorieux, méprisé comme un menteur, homme seul, sans pays sous le ciel.

On a beau aimer la Bretagne et sa langue, ainsi que tout ce qui s'y rattache, il y a de quoi être troublé par les sous-entendus contenus dans ce passage et être confondu devant ces puérilités de langage.

Ne voulant pas faire de polémique, je passe sur les premiers, laissant à chacun le droit de les apprécier.

Mais, comme l'Histoire doit conserver ses droits je me permets de poser ici quelques questions inspirées par la lecture du « serment des Bardes » :

1° Si tant est qu'il ait existé des *Bardes* et des *Druides* il y a « trois mille ans », quelle était la teneur exacte du serment exigé de leurs néophytes, serment qui serait « presque identique » à celui reproduit plus haut ?

2° L'allégeance à l'égard de leur Grand-Druide, des engagements aussi formels en ce qui concerne l'usage de la langue bretonne pris par les néobardes de 1951, et les singuliers anathèmes lancés contre ceux d'entre eux reconnus coupables de sacrifier à l'usage du français, existaient-ils dans les règlements du « Collège » avant la dernière guerre ?

3° Cette institution étant, paraît-il, une filiale du *Gorsedd* gallois, exige-t-on en Galles des engagements de la même nature ?

4° Enfin, quelle est exactement l'ancienneté des rites pratiqués dans l'une et l'autre organisation ?
KERANGLAZ.

326. — UN ROMAN BRETON D'ANDRÉ BELLESSORT.

Dans le *Collège et le Monde*, André Bellessort écrit (p. 89) : « M. Dupré, sa femme, ses trois filles et son fils vinrent passer leurs vacances chez nous à Lannion et à Perros-Guirec... M. Dupré s'était découvert une voca-

tion d'artiste... Cela avait le grand avantage de nous faire explorer les environs de Perros en quête de beaux paysages... Bien plus tard, quand je commis un roman, que je situai dans ce pays breton... De quel ouvrage s'agit-il ?

327. — « BARZAS » EST-IL UN PLURIEL OU UN SINGULIER ?

Il a été question à plusieurs reprises dans votre revue de l'ouvrage de La Villemarqué : *Barzaz-Breiz*. Or, selon les écrivains qui en parlent, le mot *Barzas*, dans son titre, est considéré tantôt comme un singulier, et on trouve sous leur plume : « le *Barzas-Breiz* », tantôt comme un pluriel, et ils écrivent alors : « les *Barzas-Breiz* ».

Laquelle de ces deux expressions est la bonne ?

Par ailleurs, à la note de la p. 105 du numéro de Mars-Avril 1949 de la *N. R. B.*, je lis que dans la première et la seconde édition (1839-1840) de l'ouvrage, le premier mot du titre était écrit : *Barzas*, et n'est devenu *Barzaz* qu'à partir de 1845.

Laquelle des deux orthographes est la meilleure ?

Un Breton adoptif.

328. — COQUES D'ŒUFS.

Il est d'usage dans les environs d'Ancenis de ne pas jeter au feu les coques d'œufs brisées pour éviter de « faire souffrir les âmes du Purgatoire ». Pourrait-on nous indiquer les origines de cette coutume et nous dire si elle existe dans d'autres régions ?

L. P.

329. — LA LÉGION IRLANDAISE EN BRETAGNE.

La *N. R. B.* en Mars-Avril 1949 a parlé des Irlandais réfugiés en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ne serait-il pas intéressant de faire des recherches sur la légion irlandaise que créa Napoléon I^{er} et qui se constitua, il me semble, en Bretagne ? Cette histoire de la légion irlandaise ne paraît pas avoir été écrite. Connait-on des réfugiés irlandais résidant en Bretagne qui aient répondu à l'appel de Napoléon ?

Ch. T. (Rennes).

RÉPONSES

77. — THOMÉ DE KERIDEC.

La notice consacrée à la famille « Thomé de Keridéc » dans les « Filiales bretonnes » de M. Frotier de la Messelière (tome V, p. 236-7 et 466) apporte quelques précisions sur l'auteur du nom : Etienne (Gillot étant sans doute un diminutif), sieur de Keridéc en Lanmeur (et non en Ploulec'h) qui épousa Marie du Moustier, veuve en 1679.

Mais le grand homme de la famille est incontestablement son fils Jacques (I) le banquier. Dans le même ouvrage (IV, 522), on lit que sa fille Louise épousa, le 22 décembre 1660, Urbain-René (alias Hervé), chef de nom et d'armes de Quelen ; ce qui est une fort honorable alliance !

D'autre part, on trouve, dans la correspondance de Colbert, une plainte des Directeurs Généraux de la Compagnie des Indes Orientales, avec l'extrait d'une lettre que leur écrivit « de Lantion », le 17 septembre 1668, « le sieur Dirick (sic) Thomé », au sujet d'une cargaison de chanvre dont l'embarquement sur deux baux, déjà arrivés du Havre l'un à Perros, l'autre à Lannion, était différé en vertu d'un arrêté du Parlement de Bretagne du 1^{er} septembre interdisant « à peine de vie » et sans dérogation spéciale, tout commerce avec la Normandie (Bibl. Nat., Mémoires de Colbert 148 bis, f^o 748-751). A la place de « Dirick », en supposant une faute de lecture ou de copie du scribe, on peut lire : « Keridéc ». Et ce « Keridéc Thomé » ne serait autre que le banquier.

Yves BRIAND.

230 (III). — LE GUI.

Aux deux chênes porteurs de gui que la revue a déjà signalés en Bretagne, s'ajoute un troisième.

Au village de Clevalene en Pleugriffet (canton de Rohan, Morbihan), on voit du gui sur un chêne haut de huit mètres environ et vieux d'une cinquantaine d'années. Il y a deux ans, l'émondeur a pris soin d'épargner les trois belles touffes de gui qu'il portait à son sommet.

Abbé J. DANIGO.

280. — POUR LA SUPPRESSION DE L'ARTICLE INTEMPESTIF OU DOUBLÉ DANS LES CITATIONS BRETONNES.

Du temps où l'on parlait encore français, l'utilisation de l'article ne posait aucun problème. Elle en soulève maintenant toute une série, on ne sait d'ailleurs trop pourquoi, et M. Mazéas en signale un inédit, et d'ailleurs plus justifié que les autres.

Il y a une quarantaine d'années, je ne sais qui se mit en tête de modifier la vieille tradition maritime, et de vouloir que l'article ne s'accordât plus avec le nom propre qui le suivait, mais avec le mot « vaisseau » aussi sous-entendu que fictif. Je suppose que le prétexte était que, du moment qu'en parlant vin, on disait « le bourgogne », on pouvait aussi bien dire « le bourgogne » en parlant bateau ; on oubliait seulement que, dans un cas on met une minuscule et dans l'autre une majuscule. Quoiqu'il en soit, si cette amélioration se voit parfois dans les journaux qui veulent faire de l'éclatance, jamais un officier de marine n'accepterait de l'employer, et la circulaire ministérielle qui, vers 1935, rappela et codifia la tradition, n'était pas indispensable.

Depuis quelque temps, j'ai le désagrément de voir des pièces officielles parler de la « ville de Le Faouët », de la « commune de Le Relecq-Kerhuon ». Supposer que les lecteurs ne comprendraient pas que le Faouët est au Faouët est vraiment les prendre pour des imbéciles.

Nous avons donc l'espoir de lire prochainement les journaux « Le Bretagne Illustré » ou « Le Provence Nouveau »...

Mais dégager les règles valables pour une phrase bilingue est plus difficile. En français on a coutume de mettre l'article devant un titre de chanson, s'il s'agit d'un titre véritable ; chanter la *Marseillaise*, chanter le *Chant du Départ*. Lorsque le titre n'est que la première phrase du chant, on met l'article si l'incipit est un nom commun ou un adjectif : « chanter l'appel de la Route — chanter les *Compagnons du Roi* » ; ou l'omet autrement : « chanter *Partant pour la Syrie* — chanter *Perrine était servante* ». La règle est la même pour les livres : « lire les *Souvenirs de Bretagne* ; lire l'*Odyssée* ».

En breton, l'article défini ne s'emploie pas dans certains cas, par exemple devant un nom suivi d'un complément. La table des *Sontion Feiz ha Breiz* cite ainsi : *Pennherrez Penn-ar-Roz — Kapiten Sant-Malo — Ar Paotr Glad'haret — Ar Meser Bihan*.

Nous avons donc la possibilité, soit d'accepter la règle bretonne et de dire : « chanter *Pennherrez Penn-ar-Roz*, chanter *Ar Meser Bihan* », soit de préférer la règle française, et de mettre l'article devant un substantif ou devant un adjectif : « chanter la *Pennherrez Penn-ar-Roz*, chanter *Ar Meser Bihan* », en omettant bien entendu de redoubler l'article, suivant le conseil de M. Mazéas. Il me semble que dans notre phrase bilingue, le français étant la langue principale, il est préférable d'accepter sa règle ; à charge de revanche bien entendu si nous faisons une citation française dans une phrase bretonne. Dire : « chanter le *Bro Gor ou Zadou* ; lire le *Barzaz Breiz* » ne me paraît donc pas choquant.

Mais la question se complique du fait des mutations ; employer l'article nous obligerait-il à les faire, en supposant d'ailleurs que tout le monde en connaîsse les règles ? En partant du titre *Katekiz Leon*, nous aurions le choix entre quatre formes : « lire *Katekiz Leon*, lire le *Katekiz Leon*, lire le *C'hatekiz Leon*, lire ar *C'hatekiz Leon* ». Il me semble que la question est réglée en faveur de la seconde.

Job KERVINOU.

287. — BRELEVEZ ET MERLEVEZ.

Je suis étonné de n'avoir pas vu, dans les réponses au sujet de Merlevez et de Brelevez, citer Treflevez (Finistère). Je rappelle que Treflevez et Treveur étaient des trèves du Tréhou, qui lui-même était probablement un démembrement très ancien de Ploudiry.

Le nom de Treflevez rappellerait Levez ou Loetitia, mère de Saint-Guénacel. Le nom de Guénacel, dit J. de la Passardière, se retrouve non loin de là au manoir de Botquénal.

Levez est loin d'avoir été exceptionnel comme prénom et j'ai signalé Liesse au XVII^e siècle à Porspoder.

Treflevenez, Merlevenez, Brelevenez rappellent-ils donc ce nom de femme, ou doivent-ils être rattachés aux toponymes comme Notre-Dame de la Joie, l'abbaye de la Joie en Bretagne, Notre-Dame de Liesse en Picardie ?

Tous les Montjoie français sont-ils rattachables au mot Joie ? Certains ne peuvent-ils dériver de Mont Jou (Mons Jovis) ?

Le fait pour Levenez d'être précédé de Tré- n'indique-t-il pas formellement un nom de femme ?

Dr LAURENT.

Dans le Morbihan, à la chapelle de Locmel Tro (en Guern), il y a une statue de bois du XVI^e siècle, Notre-Dame de la Joie. La Vierge ouvre son corsage pour allaiter.

D'autre part, le 23 septembre, on vient de couronner Notre-Dame de la Joie à l'église paroissiale de Pontivy. Cette statue fut toujours très vénérée depuis le XVI^e siècle également. C'est à cette époque que l'église de Pontivy fut mise sous le patronage de Notre-Dame de la Joie.

Joachim P.

A Guimaec (Finistère) existe une chapelle Notre-Dame de la Joie. Dans les journaux, je vois qu'à la séance de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine du 18 novembre il a été question de documents intéressants une chapelle de Notre-Dame de Liesse dans les environs de Messac.

Un Breton clerc de notaire à Paris.

En dehors de notre église Notre-Dame de la Joie de Pontivy, nous avons, dans le Morbihan, une Notre-Dame de la Joie à Legevin (Port-Louis) et dans le canton de Pontivy, à Saint-Thuriau et à l'ancienne paroisse de Cohaze.

Charles Le G.

292. — FORME DES CHAMPS.

Voici ce que dit M. Le Lannou à ce sujet :

« Il y a d'abord, un peu partout dans la péninsule, des groupes de parcelles plus ou moins vastes, de forme circulaire ou elliptique, qui traduisent une régulière ordonnance autour d'un point central, les limites des champs se disposant comme les rayons d'une roue ou comme des courbes grossièrement concentriques. Ces formes curieuses expriment évidemment un aménagement systématique du terroir. Le problème de leur origine n'est pas résolu. Dans certains cas, la correspondance est frappante avec un relief en butte arrondie, le centre du cercle occupant le point le plus élevé. Mais le plus souvent le groupe est sans rapport avec les conditions topographiques. S'agit-il alors d'un établissement militaire d'origine romaine, d'une clairière circulaire cadastrée par la géométrie la plus simple, d'une parcellisation dessinée en fonction du réseau étoilé des routes divergeant à partir d'un bourg, d'un dessin rituel autour d'une source sacrée ? Nous ne le savons pas encore. » (*Géographie de la Bretagne* ; Rennes, 1950 - Tome I, pp. 221-222).

A la page 220 du même ouvrage, M. Le Lannou renvoie à une étude de E. Colin, dans la N. R. B. de septembre-octobre 1947, p. 351-353 : « Un problème de géographie agraire. Structure et linage de champs bretons ».

T. G.

297. — LE TABAC A PRISER A L'ÉGLISE.

Avant la dernière guerre, à Saint-Mars-du-Désert (ar. de Châteaubriant) cet usage était encore suivi et j'en fus surpris. Après le plateau de la quête, le sacristain me tendit la bourse de tabac où j'avais droit à une prise. Non prévenu, j'y mis une seconde obole ! Le sacristain me la rendit en riant...

L. B. K.

Dans mon enfance (il y a plus de soixante ans) à la grand-messe au bourg de Saint-Hilaire-des-Landes (près de Fougères), le second quêteur sollicitait la générosité des hommes, groupés dans un coin, en bavardant à mi-voix, en plaisantant, en insistant, et en offrant généreusement des « prises » dans une tabatière d'une belle taille. Cet usage a disparu comme tant d'autres.

Y. M. de K.

Cette coutume existe toujours aux environs de Palmbeuf, par exemple au Pellerin, à 23 km. de Nantes.

X...

Le tabac à priser est offert aux deux messes du dimanche dans certaines paroisses des bords de la Loire et dans celles du lac de Grandlieu. La coutume est très ancienne (comme celle des « quenouilles » d'ailleurs) et l'origine en remonte à la fin du règne de Louis XIV. Le tabac apporté par les armateurs, les corsaires et les filibustiers de la région prit une grande vogue dans tous les milieux, les dames elles-mêmes y prirent grand goût. On prisait partout, en privé et en société (cet usage donna même lieu à la fabrication de tabatières de tous genres et de tous modèles, dont certaines conservées dans les familles sont de véritables petits bijoux). Les tabatières entrèrent à l'église

avec leurs propriétaires. Pour mettre fin à ces prises continuelles qu'accompagnait un discret reniflement, les recteurs de la région décidèrent, de commun accord, d'interdire aux tabatières l'accès de l'église. Pour remédier à la privation, il fut décidé qu'une seule et unique « prise » serait offerte au moment de la quête — laquelle prise de tabac donnait lieu parfois dans des années plus anciennes à une véritable plaidoirie entre quêteurs et assistants, le quêteur implorant un sou pour le bénéfice de la prise, ce qu'on appelait la « chine ». Voici une trentaine d'années, des femmes prenaient encore dans la tabatière ; maintenant cela ne se voit plus guère ; et le nombre des « priseurs » hommes diminue progressivement.

Le tabac est fourni par les marguilliers sur l'argent des quêtes.

La coutume suspendue pendant les restrictions de tabac fut rétablie par la suite, en même temps environ que l'offrande du pain bénit.

Un Abonné de la Chevrolière (L.-Inf.).

Le tabac à priser à l'église est une ancienne coutume qui a dû être très répandue. Elle existait à Crozon (Fin.) au début de la Révolution. Actuellement elle se maintient dans la Loire-Inférieure, aux environs de Plessé. Le marguillier en exercice fait la quête et avance aux donateurs sa tabatière ; il en résulte un concert d'éternuements à la fin de la quête. Cette coutume n'a pas été complètement abandonnée pendant l'occupation ; elle est florissante actuellement. Mais elle n'est pas limitée à la grand-messe, elle existe à toutes les messes et même aux vêpres.

A. H. D.

Cette coutume est citée dans le *Fareteur Breton*, 6^e année, p. 219. Aucun fareteur n'en avait donné l'explication, qui n'était d'ailleurs pas demandée. Elle est simplement signalée en Vendée (7^e année, p. 161).

Dans le Pays Nantais, de mémoire d'homme on a toujours connu cette coutume, qui ne fait sourire que les « Parisiens ». Le marguillier tient d'une main la tabatière et de l'autre le plateau à sous, qu'il présente le premier. Quand le paroissien ne donne rien, le marguillier hésite un instant, puis, conscient du fait que ce « sacramental » ne se monnaie pas, tend quand même la tabatière.

La guerre a supprimé la prise en de nombreux endroits. Elle a été rétablie à Sainte-Marie, près de Pornic, mais elle semble disparue définitivement à Sautron, Aigrefeuille, etc., jusqu'à ce qu'un curé traditionaliste...

Cette coutume pourrait remonter à la « Révolte du Papier Timbré ».

Durlelle de Saint-Sauveur (*Histoire de Bretagne*, éd. 1946, t. II, p. 98) renvoie à La Borderie (*La Révolte du Papier Timbré*, Saint-Brieuc, 1884, pp. 92 sq.) auquel je me suis reporté. La Borderie cite une lettre du duc de Chaulnes à Colbert, du 9 juillet 1675, datée d'Hennebont, faisant allusion à un certain Code Paysan, dont un exemplaire se trouvait encore, en 1884, aux Archives départementales des Côtes-du-Nord.

Ce code, établi par les députés de quatorze paroisses « du pays Armorique situés depuis Douarnenez jusqu'à Concarneau », après diverses dispositions, stipule en son article 8 « que l'argent des fouages anciens sera employé pour acheter du tabac, qui sera distribué avec le pain bénit, aux messes paroissiales, pour la satisfaction des paroissiens ».

Mais ce Code Paysan n'a jamais été promulgué, que je sache ! Et pourquoi cette coutume n'est-elle pas signalée dans les « quatorze paroisses du pays Armorique situées, etc. » ?

J.-D. RICHARD.

303. — POUR L'HISTOIRE DES COSTUMES BRETONS.

A la Bibliothèque Nationale, au Cabinet des Estampes (Oa 138 A) il y a une abondante documentation.

J'ai noté y avoir vu : *Souvenirs de Bretagne*, de Célestin Deshayes (1847), *Costumes nationaux* (1875).

H. B. (de P.).

305. — DEPUIS QUAND S'ASSEOIT-ON POUR MANGER

DEVANT DES TABLES DANS LES FERMES BRETONNES ?

D'après le témoignage de Bachelot de la Pyrale qui visita nos campagnes de Basse-Bretagne, de 1820 à 1840, il semblerait bien que souvent on ne s'asseyait pas pour manger. Dans sa description de *l'île de Houat en 1826*, dont le manuscrit inédit est au Muséum, on lit :

« Les hommes ne se mettent point ordinairement à table pour manger, ils le font en outre plutôt debout dans l'appartement qu'assis ; mais les femmes sont assises sur les bancs qui entourent la table, sur le coffre-banc, ou *houfre*, qui est devant chaque lit ou sur le bord de l'âtre du foyer qui devient un siège par son élévation. »

Le même auteur signale que vers 1830 il n'y avait ni bancs ni chaises dans les églises.

Ad. LE GAZIOT.

Je ne pense pas qu'il faille prendre comme argent comptant l'affirmation de R. Sancier, relevée par Ch. Chassé. Je viens de consulter vingt inventaires concernant des ventes effectuées aux quatre coins de la Cornouaille, et si, partout, je relève l'existence d'armoires et de coffres (qui pouvaient aussi servir pour s'asseoir), au moins onze fois il est fait mention de bancs.

A Plomeur (Finistère), en 1692, on note, chez Antoine Le Fallier, une table à coulisser avec un banc à dossier. Dans un inventaire fait à Dirinon (Finistère), on relève, en 1735, « une table avec son banc ». La même année, à Kerdreac'h en Penmarc'h (Finistère), on signale « une table à coulisser avec deux bancs à dossier, dont l'un près du lit ».

Enfin, dans un milieu que nous qualifierions aujourd'hui de bourgeois, à Audierne (Finistère), chez Gilles Harret, sieur du Rivage, décédé aux Indes « sur les vaisseaux de la Compagnie », on note une douzaine de chaises de paille et deux fauteuils de paille.

Quant aux dessins de Perrin, voici l'explication que m'en a donnée une « fille « bourlédén » de 75 ans : « Il y a cinquante ans, lorsqu'il y avait des « grands travaux » (battage, fenaison, arrachage des pommes de terre), la main-d'œuvre était nombreuse, trente à quarante personnes. Il était alors impossible de s'asseoir autour de la table. On plaçait au milieu de celle-ci, parfois même sur le sol, un énorme chaudron de bouillie d'avoine, et chacun, debout, y plongeait sa cuiller. »

G.-M. THOUAS.

310. — L'IROISE.

Jamais la presqu'île de Crozon n'a porté ce nom. Seul, un profond mépris de la vérité (aussi bien pour la géographie que pour l'histoire...) peut expliquer cette magnifique bourde d'un agrégé d'histoire et de géographie d'origine bretonne. Mais ce « Pleyber », s'il est du Finistère, a surtout vécu en Extrême-Orient.

HAND L.

311. — À PROPOS DU « RECTEUR DE L'ÎLE DE SEIN ».

Pendant la Révolution, on peut signaler un grand nombre de cas où des laïques ont suppléé le clergé absent dans les cérémonies religieuses permises.

En 1792, près de l'île de Sein, Le Louarn, maître d'école à Saint-Tugen, en Primelin, écrivait aux administrateurs du district de Pont-Croix : « Je vous prie de bien vouloir me permettre de dire les prières à l'église de Saint-Ugen, afin d'amuser (sic) les vieillards qui sont au nombre de quinze dans ce bourg. Ils sont dans l'impossibilité d'aller ni à la messe ni à vêpres les dimanches. Ils me tourmentent journellement de leur rendre ce service. Je pourrais donc, avec votre permission, leur dire les prières et leur chanter, les dimanches, les vêpres avant les prières... » Nous ne savons pas quelle réponse fut faite à cette naïve requête, mais il est fort probable que le pieux maître d'école obtint satisfaction.

A l'époque du Directoire, on peut lire de nombreux exemples d'exercices du culte pratiqués en dehors du clergé dans l'ouvrage de Daniel Bernard : *Notes et Documents sur l'histoire religieuse du Finistère sous le Directoire*, p. 37 et suivantes.

J. L. V.

Dans « *L'Instruction dans le Finistère pendant la Révolution* », votre collaborateur Louis Ogès signale pendant la Révolution un cas analogue à celui du Recteur de l'île de Sein. A Plouezoc'h (Finistère), « en l'absence du prêtre, c'est le bedeau qui exposait le Saint-Sacrement, qui disait les offices, etc. » (page 148).

Mais on serait curieux de savoir tout ce que représente cet « etc. » !

H., pharmacien.

François Le Su eut de nombreux imitateurs pendant la Révolution. Je me bornerai à signaler un exemple bien curieux que j'ai relevé dans les souvenirs (inédits) d'un Morlaisien, adepte des idées nouvelles, Jézéquel.

A Carantec, en l'an II (1794), « quoi qu'il n'y eût pas de prêtre, tous les dimanches on sonnait les cloches à la volée et trois ou quatre imbéciles s'affublaient de chasubles et chantaient, boulaient, ou plutôt hurlaient tout ce qui se doit chanter pendant la messe, c'est-à-dire l'Asperges, l'Introït, le Gloria Patri, le Credo ; et bien certainement ils ne savaient pas ce qu'ils disaient... »

DANIEL BERNARD.

Le Directeur de la Publication : FRANCIS LE BOURHIS-KERRIZIET.

Imp. Bretonne, Rennes, 31-1206 — 1-32. Dépôt légal : 1952, 2^e T., 2.622, 900.

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :

ANDRÉ FERRÉ, né à Haute-Goulaine (Loire-Inférieure) le 15 juin 1899.

Ecole normale supérieure de Saint-Clément (1920-1922) et Sorbonne, C.A. au Professorat des Ecoles normales, C.A. à l'Inspection des écoles primaires. Doctorat de l'Université de Paris (1939).

A été professeur à l'Ecole primaire supérieure de Quimper (1935-1940), et Directeur de l'Ecole normale d'Instituteurs de Quimper (1935-1940). Actuellement Inspecteur de l'Enseignement primaire de la Seine.

Ses publications se répartissent en trois catégories. I) GÉOGRAPHIE : *Les Merges exceptionnelles du Massif de l'Ouest* (Presses universitaires), *Cours de Géographie pour les collèges*, en collaboration avec P. Halley (Masson) ; *Collaborations à l'Information géographique*, II) EDUCATION : *Cours de Psychologie infantile et juvénile* (Sudel) ; *Morale professionnelle de l'Instituteur* (Sudel) ; *Les tests à l'école* (Bourrellet) ; *Choses et gens d'enseignement* (Chesnay-Lafayette) ; *Des Histoires et des Images* (Bourrellet). III) ETUDES REGIONALES : *Géographie de Maget Proust* (Sagittaire) ; *Géographie Littéraire* (Sagittaire) ; collaboration à la Grande Revue, Europe, etc.

Travaille actuellement, en collaboration avec P. Clarac, l'édition de *A la Recherche du Temps perdu* pour la collection « La Méliade ».

PIERRE HAMON, bibliothécaire à la Bibliothèque Municipale de Grenoble, né à Châtigny en 1918 ; a publié avec M. P. Vaillant un *Guide du lecteur et de l'acteur de la Bibliothèque de Grenoble* (1948), une étude sur *François Proust et la Deuxième République dans la Révolution de 1848 dans le département de l'Isère* (1949), a collaboré aux *Visages du Dauphiné* (1949) et collabora depuis 1945 au *Dictionnaire de bibliographie française* publié chez Letouzey et Al.

PIERRE HÉLIAS, né le 17 février 1914 à Pouldreuzic (Fin.) de famille paysanne, breton bretonnant.

Etudes Lycées de Quimper et de Rennes (Khagge). Faculté des Lettres de Rennes. Licencié en lettres-classiques. Diplômé d'études supérieures de latin (Prix Alcide Macé). Professeur adjoint au lycée de Rennes, professeur aux collèges de Fougères et Vitré, actuellement à l'Ecole normale de Quimper.

A la Libération, rédacteur en chef de « *Vent d'Ouest* », hebdomadaire du M.L.N., puis chargé par le Ministère de l'Information des émissions en langue bretonne à Radio-Bretagne. Depuis cinq ans producteur de ces émissions avec Pierre Trépos.

Nombreux articles et poèmes dans journaux et revues, particulièrement sur la Bretagne et la matière bretonne. Surtout œuvres théâtrales, presque toujours en double version breton et français. Une centaine de comédies-farces, la plupart radiophoniques, dont un choix a été publié aux éditions « *Ar Folz* » (recueil « *Biskoz Kemend-All* ») et dans différents journaux régionaux.

Trois grandes pièces sous le titre général « *Chronique de Cornouaille* » : 1) *Le jeu de Gradlon* (version bretonne : *Plouedenn Gradlon-Meur*), 2) *Jean des Merveilles* (version bretonne : *Yann ar Buzadour*), 3) *L'Homme de Loen* (version bretonne : *An Den a bell*).

Les deux premières ont été représentées en version française sur le parvis de la cathédrale Saint-Corentin (lors des fêtes de Cornouaille 50 et 51), par le Théâtre Universitaire de Rennes et Jean Valcourt, ex-pensionnaire de la Comédie Française (tirage Ronéo épuisé).

Un recueil de quatre pièces en un acte sous le titre « *Flammes et Cendres* » (*Tan ha Ludo*) et « *L'Autre* » (*An Hini All*), ces deux pièces éditées en français par l'association Kendalc'h. Plusieurs centaines de représentations, dans le Finistère, surtout en version bretonne en cours de publication dans la revue « *Ar Folz* ». Un recueil de poésies bretonnes : « *Lion du Sor'hennou* ».

PIERRE DE LA CONDAMINE, né le 13 novembre 1911 à Pornichet (Loire-Inférieure). A sa famille paternelle appartient Charles-Marie de La Condamine, membre de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences que Louis XIV envoya à l'équateur pour déterminer la figure de la terre.

A écrit diverses études dans plusieurs revues (*Corambe*, *L'Age nouveau*, etc.). De ses poésies de jeunesse, dont plusieurs inspirées de la presqu'île de Goulardaise, ont été recueillies dans *Chants de la Brume et du Soleil* (1938).

